This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 49880 4 DUPL

Digitized by Google

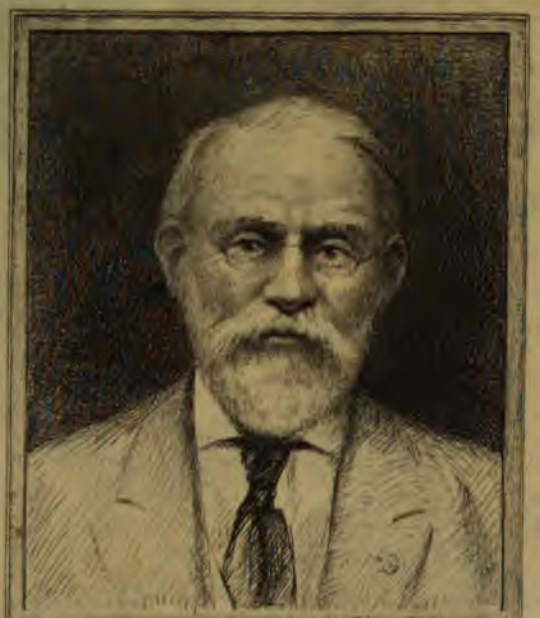

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Dc

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

19

N° 19

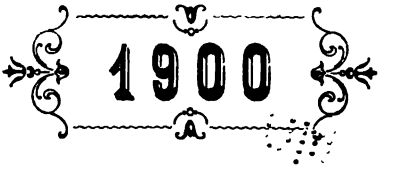

BELFORT
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DEVILLERS
23 & 25, RUE THIERS, 23 & 25
1900

Digitized by Google

Le Comité laisse aux auteurs des travaux publiés dans le Bulletin toute la responsabilité de leurs assertions.

Le Comité rappelle aux Sociétés correspondantes que la liste des ouvrages publiée dans la première partie du Bulletin sert d'accusé de réception pour les publications qu'elles échangent avec la Société Belfortaine d'Emulation.

Digitized by Google

7-11-78
16143

SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

ADMINISTRATION

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. le Général de division Gouverneur.
l'Administrateur du Territoire de Belfort.
le Maire de Belfort.

COMITÉ D'ADMINISTRATION

MM. Berger Philippe, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, à Paris, Président.
Schirmer, proviseur honoraire du Lycée, Vice-Président.
Dubail-Roy, Secrétaire.
Bardy Victor, docteur en médecine.
Baumann, peintre.
Bonnaymé, contrôleur principal des mines en retraite.
Chavin-Colin, professeur honoraire de philosophie.
Gregori, procureur de la République.
Ménétrez, avocat.
Meyer Lucien, naturaliste.
Nardin, pharmacien.
Rœsch, pharmacien.
Touvet Charles, négociant.
Viellard Léon, maître de forges, Morvillars.
Beck, bibliothécaire-adjoint, Trésorier.

Digitized by Google

MEMBRES HONORAIRES

MM. Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut, à Paris.
Contejean, professeur honoraire de Faculté, à Montbéliard.
Henner, peintre à Paris.
Le Supérieur des Bénédictins, à Delle.
Bleicher, professeur à l'école de pharmacie, à Nancy.
Bartholdi, sculpteur, à Paris.
Papuchon, général commandant le génie du 6e corps, à Châlons-sur-Marne.
Berger Philippe, professeur au Collège de France, à Paris.

MEMBRES TITULAIRES

MM. Abt, pasteur, à Belfort.
Ardin, directeur de la Banque de France, à Belfort.

Bachelier, directeur de la Société Alsacienne, à Belfort.
Bailly Louis, employé à la Préfecture, à Belfort.
Bardot Louis, administrateur à la Direction des manufactures de l'Etat, à Paris.
Bardot, mécanicien au chemin de fer, à Montbéliard.
Bardy Henri, pharmacien, à Saint-Dié.
Bardy Victor, docteur en médecine, à Belfort.
Bauer Emile, caissier des houillères de Ronchamp.
Baumann, peintre, à Belfort.
Bauzon, propriétaire, id.
Beck, bibliothécaire, id.
Becker, juge suppléant au Tribunal de Belfort.
Bègue, employé au chemin de fer de l'Est, à Belfort.
Belin, avocat à la Cour d'appel, à Besançon.
Belliard, négociant, à Belfort.
Beloux Auguste, pharmacien, à Giromagny.
Benner, ingénieur, à Belfort.
Benoit, notaire, id.
Benoit, docteur en médecine, à Paris.

Digitized by Google

MM. Bentzinger, directeur honoraire des écoles, à Giromagny.
Berceot, docteur en médecine, à Belfort.
Bernheim Simon, propriétaire. id.
Bertin, juge au Tribunal, id.
Mme Berthold, (veuve), id.
MM. Bétry, vice-président de l'Union belfortine, à Belfort.
Billet, capitaine au 35e de ligne, id.
Blanchot, ingénieur à la Société Alsacnne, id.
Bischoff, médecin-major au 8e rég. d'artilie, à Nancy.
Bizot, vétérinaire principal en retraite, à Delle.
Blondé Charles, négociant, à Belfort.
Blum, chef d'entretien du chemin de fer de l'Est en retraite, à Belfort.
Bochu, professeur de dessin au Lycée, à Belfort.
Bock, chef de gare en retraite, id.
Bohl, propriétaire, id.
Bohn, ingénieur à la Société Alsacienne, id.
Boigeol Jules, manufacturier, à Giromagny.
Boigeol Fernand, id. id.
Bonnaymé, contrôleur principal des mines en retraite, à Belfort.
Bonnefoy, notaire, à Belfort.
Bordes-Gesser, négociant, à Belfort.
Bornèque Eugène, manufacturier, à Beaucourt.
Bourlier, capitaine-major au 4e bataillon d'Afrique, à Gabès.
Bourquard Célestin, trésorier à la Caisse d'épargne, à Belfort.
Bourquard Célestin, propriétaire, à Belfort.
Bourquard, horloger, à Belfort.
Bourquard, professeur à l'école normale, à Evreux.
Bourquard, percepteur à Belfort.
Bosch-Stein, industriel, à Danjoutin.
Bourquin, conducteur principal des ponts et chaussées, à Belfort.
Bretegnier, pasteur, à Belfort.
Briottet (l'abbé), curé, à Rupt (Haute-Saône).
Brun Emile, négociant, à Belfort.
Brunhammer, régisseur de la fabrique Dollfus-Mieg, à Belfort.

Digitized by Google

MM. Bubendorf, docteur en médecine, à Belfort.
Bury, Joseph, propriétaire, id.
Butzbach, entrepreneur, id.

Cacheux, chef de section honoraire aux chemins de fer de l'Est, à Belfort.
Canet Gustave, ingénieur civil, à Paris.
Cerf, négociant, à Belfort.
Chair, professeur au Lycée, à Belfort.
Chaix, id. id.
Charpiot, directeur d'usine, à Morvillars.
Charpiot, marchand-tailleur, à Belfort.
Charpentier-Page, ingénieur, à Valdoie.
Chaudel-Page, id. id.
Chavin-Colin, professeur honoraire au Lycée, Belfort.
Chevalier, négociant, à Colmar.
Clavey Célestin, à Foussemagne.
Clémencet, inspecteur primaire, à Saint-Dié.
Clerc, vétérinaire au 19e dragons, à Vienne.
Clerc, instituteur, à Belfort.
Clergé, sous-chef de section aux chemins de fer de l'Est, à Belfort.
Mme Comte (veuve), propriétaire, à Belfort.
MM. Corbis, docteur en médecine, id.
Cordier, architecte, id.
Cordier, médecin aide-major au 35e de ligne, à Belfort.
Coré Georges, censeur au Lycée, à Sens.
Coudry, professeur au Lycée, à Belfort.
Courtot, pharmacien-major à la pharmacie centrale des hôpitaux militaires de Paris.
Courty, étudiant, à Paris.
Coupette Eugène, propriétaire, à Plancher-les-Mines.
Cousin Paul, fabt d'horlogerie, à Tramelan (Suisse).
Crave, instituteur, à Montreux-Château.
Cuenin, directeur honoraire des écoles, à Luxeuil.
Cusin, commissaire de surveillance administrative, à Belfort.
Cusin, caissier principal de la Banque de France, à Bordeaux.
Cusin Abel, négociant, à Belfort.

Digitized by Google

MM. Dangel, vétérinaire en retraite, à Belfort.
Danzas, négociant, à Delle.
Daull, dentiste, à Belfort.
Mlle Daval, directrice des écoles, à Beaucourt.
MM. Déboulet (l'abbé), curé, à Magnivray (Haute-Saône).
Dehaye, capitaine des sapeurs-pompiers, à Belfort.
Delsart, pharmacien, id.
Démeusy, propriétaire, id.
Démeusy, receveur de l'Enregistrement, à St-Pierre de Chignac (Dordogne).
Devillers, lithographe, Belfort.
Deubel, négociant, id.
Didier, proviseur du Lycée, à Belfort.
Diény, préfet de l'Allier, à Moulins.
Ditisheim, horloger, id.
Dietsch, avoué, id.
Digue, horloger, id.
Diringer Edouard, employé, à Fesches-le-Châtel.
Dognon, inspecteur de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur, à Belfort.
Dollfus Daniel, manufacturier, id.
Dollfus Emile, directeur de filature, à Belfort.
Dollfus Gustave, ingénieur civil, id.
Dolbeau, propriétaire, à Belfort.
Donzé, id. id.
Doyen, bijoutier, id.
Dubail-Roy, propriétaire, id.
Droit, notaire, à Delle.
Drouin, photographe, à Belfort.
Dumas, lieutenant-colonel en retraite, à Belfort.
Durr, instituteur, à Châtenois.
Dupont Gustave, industriel, à Belfort.
Duvernois, docteur en médecine, à Belfort.

Emonet, colonel en retraite, à La Flèche.
Engelspach, professeur en retraite, à Belfort.
Engel, Alfred, manufacturier, id.
Erhard Victor, id. à Rougemont-le-Château.

Feiock, pharmacien, à Hérimoncourt.
Feltin, agent d'assurances, à Belfort.

Digitized by Google

MM. Feltin, juge au tribunal, à Belfort.
Feltin, notaire, à Delle.
Feulpin, professeur au Lycée, à Belfort.
Fischer, docteur en médecine, à Rougemont-le-Château.
Flach, professeur au Collège de France, à Paris.
Flamand, directeur d'usine, à Belfort.
Fleury de la Hussinière, architecte, à Belfort.
Fournier François, propriétaire, id.
Fournier, professeur au collège d'Epinal.
Freléchoux, directeur d'usine, à Grandvillars.
Frenaye, banquier, à Belfort.
Fricker, négociant, id.
Frisch, chef de bataillon au 106e de ligne, à Châlons-sur-Marne.
Fritz-Lang, archiviste en retraite de la Préfecture, à Belfort.
Friez, vétérinaire, à Petit-Croix.
Frossard Edouard, maire de Cravanche.
Frossard, capitaine au 42e de ligne, à Belfort.

Gallet Auguste, instituteur, à Belfort.
Ganguillet, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.
Garnache, agent d'assurances, à Belfort.
Garreau, Dir^r de la Banque de Mulhouse, à Belfort.
Garteiser, hôtelier, à Belfort.
Gasser, docteur en médecine, à Chagny.
Gasser, propriétaire, à Remigny, (Saône-et-Loire).
Gasser, Directeur de tissage, à Danjoutin.
Gasser, géologue, à Mantoche (Haute-Saône).
Gotherot, professeur de musique, à Belfort.
Géant, professeur en retraite, id.
Geist Alfred, négociant.
Gendre Auguste, propriétaire, à Masevaux.
Genot Emile, propriétaire, à Danjoutin.
Geoffroy, professeur au Lycée, à Belfort.
George, juge au tribunal civil, id.
Gérard, chef d'escadron au 27e régiment d'artillerie, à Douai.

Digitized by Google

MM. Gerber, lieutenant au 35e de ligne, à Belfort.
Gesser, parfumeur, id.
Gilles, propriétaire, id.
Girardez, négociant, à Lepuix.
Giroud, huissier, à Belfort.
Godard, professeur au Lycée, à Tulle.
Goffinet, négociant, à Belfort.
Granier, inspecteur des eaux et forêts, à Belfort.
Grasser, négociant, à Beaucourt.
Gregori, procureur de la République, à Belfort.
Greiner, directeur honoraire de la Banque de France, à Belfort.
Greiner, docteur en médecine, à Belfort.
Grisez, directeur de l'Asile d'aliénés, Le Mans.
Grosborne, propriétaire, à Belfort.
Grosjean, ancien député, à Montbéliard.
Gromier, docteur en médecine, à Delle.
Grumbach Jacques, négociant, à Belfort.
Gschwind, caissier au Comptoir d'Escompte, à Belfort.
Guillaumé, instituteur, à Félon.

Haas Joseph, banquier, à Belfort.
Haas Prosper, id. id.
Hæffelé, directeur de filature, à Belfort.
Hartmann, professeur au Lycée, à Nancy.
Hasenclever, lieutenant au 35e de ligne, à Belfort.
Hattenberger, brigadier d'octroi, id.
Hattich, relieur, id.
Hauser Léon, négociant,
Hengy, Président de la *Belfortaine*, à Levallois.
Hennequin, agent d'assurances, à Belfort.
Heilmann Josué, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.
Heilmann, Jean-Jacques, ingénieur, à Paris.
Hechinger, chef de bureau à la Société Alsacienne, à Belfort.
Herbelin Eugène, propriétaire, Belfort.
Herbelin Louis, agent d'affaires, Belfort.
Herrgott, professeur à la Faculté de médecine, Nancy.

Digitized by Google

MM. Herrgott Camille, au Valdoie.
Hirn (l'abbé), aumônier des sœurs de Ribeauvillé, à Belfort.
Hoffmann, directeur de tissage, à Rougemont-le-Château.
Hosatte, directeur des écoles, à Belfort.
Houbre Léon, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Belfort.
Houet, modeleur à la Société Alsacienne, à Belfort.
Huckel, libraire, à Belfort.
Humbrecht (l'abbé), curé de Saint-Joseph, à Belfort.
Huntzbucler, instituteur, id.
Husson Georges, juge au tribunal civil,

Ingold (l'abbé), à Colmar.

Jacquerez, inspecteur des travaux publics aux colonies, à Paris.
Jacquez-Muller, négociant, à Belfort.
Jeanneret, professeur au Lycée, à Besançon.
Jenny, percepteur, à Giromagny.
Japy Jules, général de division en retraite, sénateur du Haut-Rhin, à Paris.
Japy Jules, manufacturier, à Beaucourt.
Japy Gaston, id. id.
Japy Henri, id. id.
Japy René, id. id.
Joachim Joseph, négociant, à Belfort.
Joachim, pharmacien, à Valdoie.
Joachim, professeur au Lycée, à Châteauroux.
Jobin, avoué, à Belfort.
Jollibois, dentiste, à Belfort.
Jolivet, négociant, id.
Jourdain, propriétaire, à Altkirch.
Juif Conrad, négociant, à Belfort.
Julien, avoué, id.

Kauffmann, propriétaire, à Belfort.
Keller Emile, ancien député, à Saint-Nicolas.
Keller Pierre, propriétaire, id.

Digitized by Google

MM. Keller, propriétaire, à Belfort.
Kessler Fritz, fabricant, à Soulzmatt.
Klem, préposé en chef de l'octroi, à Belfort.
Koch, manufacturier, à Rougegoutte.
Kœchlin Georges, manufacturier, à Belfort.
Kœhler, négociant, id.
Krœll, pharmacien, id.
Kubler, propriétaire, à Altkirch.

Lablotier, propriétaire, à Bourogne.
Lafosse, propriétaire, à Belfort.
Lalloz, Paul, avocat, id.
Lamarche, professeur au Lycée, à Belfort.
Lamy, docteur en médecine, à Petit-Croix.
Laubser, directeur de la *Société Générale*, à Belfort
Laurent-Thiéry, rédacteur en chef de la *Frontière*, à Belfort.
Laurent Paul, fabricant, à Plancher-les-Mines.
Lapostolest Noël, propriétaire, à Belfort.
Lachiche Amand, coiffeur, id.
Lachiche Christophe, coiffeur, id.
Mme Launois, id.
MM. Laroyenne, agent d'assurances, id.
Lauxerois, négociant, id.
Lebleu Xavier, négociant, id.
Lebrun, professeur à l'école normale, à Belfort.
Le Courbe (comte), avocat à la Cour d'appel, à Paris.
Le Dérof, professeur au Lycée, à Belfort.
Lehmann Albert, avocat, id.
Lehmann Isidore, négociant, id.
Lesmann, propriétaire, à Roppe.
Letterlé, sculpteur, à Belfort.
Lévy-Grunwald Edouard, négociant, à Belfort.
Lévy Nephtalie, négociant, id.
Ley, négociant, id.
Liblin, directeur de filature, à Rougegoutte.
Lhomme Edouard, à Giromagny.
Loichot (abbé), vicaire, à Belfort.
Loillier, médecin-major au 35e de ligne, à Belfort.
Louis, professeur au Lycée, id.

Digitized by Google

MM. Loviton, chimiste en chef au laboratoire du Ministère des finances, à Belfort.
Lutenbacher, chef d'atelier à la Société Alsacienne, à Belfort.

Macker, docteur en médecine, à Colmar.
Magnié, notaire, à Belfort.
Maillard, propriétaire, à Belfort.
Maitre, ingénieur des mines, à Morvillars.
Marchal Emile, professeur au Lycée, à Belfort.
Marchal (l'abbé), curé à Montreux-Château.
Marcotte, industriel, à Chaux.
Maré, propriétaire, à Belfort.
Marion, commandant en retraite, à Belfort.
Marmet, chef de bureau à la préfecture, à Belfort.
Marty, médecin-major à l'Hôpital St-Martin, à Paris.
Mathey, industriel, à Senones.
Marzloff, président du tribunal civil, à Belfort.
Martzloff, propriétaire, à Belfort.
Martz, conseiller à la Cour d'appel, à Nancy.
Mégnin, chef de bureau à la fabrique Dollfus et Cie, à Belfort.
Meillère, docteur ès-sciences, chef des travaux chimiques de l'Académie de médecine, à Paris.
Ménétrez, avocat, à Belfort.
Ménétrez, colonel au 129e de ligne, à Courbevoie.
Ménétrez, docteur en médecine, à Belfort.
Mény, chef de bureau, à Paris.
Mercier, instituteur, à Bavilliers.
Mercky, opticien, à Belfort.
Mérot, percepteur, à Seurre (Côte-d'Or).
Metz Arthur, négociant, à Paris.
Metzger, rabbin, à Belfort.
Metzger, agent général des ventes des Houillères, à Ronchamp.
Metzger, clerc de notaire, à Belfort.
Meyer, inspecteur d'Académie, à Annecy.
Meyer Lucien, naturaliste, à Belfort.
Michel, commissaire-priseur, id.
Mignerey, professeur au Lycée, à Belfort.

Digitized by Google

Mme Monnier, directrice de l'école supérieure, à Belfort.
MM. Monségur (de), colonel d'infanterie de marine, en retraite, à Morlanne (Basses-Pyrénées).
Morey, géomètre, Ronchamp.
Moritz, négociant, à Belfort.
Morlot, propriétaire, id.
Morlot, chef de bataillon au 151e de ligne, à Verdun.
Mouton, directeur de l'enseignement primaire, à Belfort.
Mouzimann, fondé de pouvoirs de la Maison Viellard, à Morvillars.
Muller, médecin vétérinaire, à Belfort.
Muller, négociant, id.
Muller Eugène, propriétaire aux Sables d'Olonne.
Muller, propriétaire, à Belfort.
Muller Maurice, employé à la Société Alsacienne, à Belfort.
Mugnier, professeur au Lycée, à Belfort.
Munérot, id. id.

Nardin, pharmacien, à Belfort.
Netzer, professeur honoraire, id.
Nicolas, professeur à l'école normale à Dijon.
Nidergang, docteur en médecine, à Belfort.

Page, propriétaire, à Belfort.
Mlle Pain, à Paris.
MM. Pajot, professeur au Lycée, à Belfort.
Papillon, capitaine au 9e bataillon d'artillerie, à Belfort.
Parisot, lieutenant au 13e cuirassiers, à Chartres.
Paronelli, propriétaire, à Belfort.
Pélot, libraire, id.
Pélot, imprimeur, id.
Petitjean Armand, journaliste, à Paris.
Petitjean, docteur en médecine, à Jouarre.
Petitjean, id. à Belfort.
Pfiffelmann, employé, id.
Picard Alfred, négociant, id.
Picard Gustave, id. id.

Digitized by Google

MM. Pergue, instituteur, à Florimont.
Petitclerc, géologue, à Vesoul.
Pezet, employé à la Société Alsacienne, à Belfort.
Plubel, professeur à l'école normale, id.
Pinault, capitaine au 35e de ligne, à Belfort.
Piningre, instituteur, id.
Pointet, Président de la Société des Sauveteurs, à Belfort.
Mme Potdevin (veuve), à Belfort.
MM. Porterat, agent retraité de la compagnie de l'Est, à Villemonble (Seine),
Portet, négociant, à Plancher-les-Mines.
Pourchot Louis, à Giromagny.
Poussigue, directeur des Houillères, à Ronchamp.
Prétet, comptable, à Belfort.
Prevot, capitaine en retraite, à Offemont.

Quiquerez, négociant, à Belfort.

Reiset (le vicomte de), au château de Vic sur-Aisne.
Rémond, médecin-major au 151e régt, à Belfort.
Renault, agent d'affaires, à Belfort.
Richert, négociant, à Neufchâteau.
Ricklin Ernest, négociant, à Belfort.
Ricklin, notaire, à Rougegoutte.
Riethmuller, propriétaire, à Perouse.
Rogenmoser, receveur des postes, à Belfort.
Rœsch, pharmacien, id.
Mme Rœsch, institutrice, id.
MM. Rœlly, négociant, id.
Romond, juge de paix, à Giromagny.
Romond, greffier du tribunal de commerce, à Belfort.
Rosier, professeur au Lycée, id.
Roussen (de), trésorier général, id.
Roux, industriel, à Montbéliard.
Rozier, commis d'inspection académique, à Belfort.
Roy, agent-voyer, à Rimaucourt (Haute-Saône).
Royer, propriétaire, à Montbéliard.
Roueche, commis des Postes et Télégraphes, Belfort.

Digitized by Google

MM. Rudler, médecin aide-major au 42e de ligne, à Belfort.

Saglio Florent, propriétaire, à Paris.
Salomon, négociant, à Belfort.
Salignac-Fénelon (le comte de), député de la Haute-Saône, à Lure.
Sauvageot, instituteur, à Evette.
Schad, entrepreneur, à Belfort.
Saugier, directeur d'usine, à Morvillars.
Schlatter, pharmacien, à Belfort.
Schirmer, proviseur honoraire du Lycée, à Belfort.
Mlle Scherer, professeur à l'école supérieure id.
MM. Scheurer Ferdinand, industriel, id.
Scheurer-Sahler Fernand, manufacturier, à Lure.
Scheurer-Sahler Julien, id. id.
Schlicklin, directeur des écoles, à Belfort.
Schmitt, libraire, id.
Schneider, maire de id.
Schultz, propriétaire, id.
Schwæderlé, professeur de musique, id.
Schwalm, propriétaire, id.
Senglé, conducteur des ponts et chaussées, id.
Sigrist, directeur de teinturerie, id.
Simonin, inspecteur primaire, à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).
Sombstay, fabricant de tuiles, à Froidefontaine.
Sonet, fabricant, à Plancher-les-Mines.
Souché, président de la Société de botanique des Deux-Sèvres, à Pamproux (Deux-Sèvres).
Stehelin, trésorier-payeur général, à Dijon.
Steiner, industriel, à Belfort.
Spetz, fondé de pouvoirs de la banque de Mulhouse, à Belfort.
Spindler, industriel, à Plancher-les-Mines.
Spitzmuller Georges, rédacteur en chef du *Ralliement*, à Belfort.
Stiegler Léon, libraire, à Belfort.

Taufflieb, docteur en médecine, à Giromagny.

Digitized by Google

MM. Teissier, capitaine de gendarmerie, à Belfort.
Thiault Michel, avocat, id.
Thiault Camille, directeur d'assurances, id.
Thietry, professeur au Lycée, id.
Tisserand, architecte, id.
Tournesac, entrepreneur, id.
Toutey, inspecteur primaire, à Marseille.
Touvet, négociant, à Belfort.
Touvet, chef de bureau au ministère des finances, à Paris.
Touvet, notaire, à Giromagny.
Tresch, agent-voyer, id.
Troyon, employé à la Société Alsacienne à Belfort.
Trouillat, receveur des douanes, à Petit-Croix.
Turillot, huissier, à Belfort.

Vautherin Auguste, pharmacien, à Paris.
Vautherin Joseph, docteur en médecine, à Belfort.
Vermot Arthur, industriel, à Châtenois.
Verny, contrôleur des douanes en retraite, à Dijon.
Viellard Léon, maître de forges, à Morvillars.
Viellard Armand, député du Haut-Rhin, à Paris.
Viénot, président de la Société d'Emulation, à Montbéliard.
Voisinet Jules, propriétaire, à Offemont.
Vuidard, notaire, à Belfort.
Vuillaume, médecin aide-major à l'hôpital militaire d'Alger.

Walser Ferdinand, négociant, à Belfort.
Walser Xavier, id. id.
Warnod, maire de Giromagny.
Weill, professeur au Lycée, à Belfort.
Welté Alfred, pharmacien, id.
Welfelé (l'abbé), curé, à Bavilliers.
Wendling (l'abbé), directeur de l'institution Sainte-Marie, à Belfort.
Wetstein, commis principal des douanes, à Belfort.
Wiss, instituteur, id.

Digitized by Google

MM. Yvonnet, ancien commissaire-priseur, à Belfort.

Zœpffel, ancien Vice-Président du Conseil de préfecture, à Nancy.
Zeller, recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand.
Zeller, instituteur, à Delle.
Zeller René, industriel, à Etueffont-Bas.
Zeller, comptable à l'usine Steiner, à Belfort.
Zweifel, ingénieur, à la Société Alsacienne, à Belfort.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
Autun. — Société éduenne des lettres, sciences et arts.
Société d'histoire naturelle.
Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles.
Bar-le-Duc. — Société des lettres, sciences et arts.
Belfort. — Section des Hautes-Vosges du C. A. F.
Beaune. — Société d'histoire, d'archéologie et de littérat^re^.
Besançon. — Académie des sciences, belles-let^rs^ et arts.
Société d'émulation du Doubs.
Bourg. — Société des sciences naturelles de l'Ain.
Bordeaux. — Acad^ie^ nation^le^ des sciences, bel^les^-let^rs^ et arts.
Société Archéologique.
Caen. — Académie des sciences et belles-lettres.
Société française d'archéologie.
Chambéry. — Société savoisienne d'hist^re^ et d'archéolo^gie^.
Châlon-sur-Saône. — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
Dijon. — Académie des belles-lettres.
Epinal. — Comité d'histoire vosgienne.
Société d'Emulation des Vosges.
Gray. — Société grayloise d'Emulation.
Grenoble. — Académie delphinale.
Société de statistique de l'Isère.
Langres. — Société historique et archéologique.
Lyon. — Société botanique.
Lons-le-Saunier. — Société d'Émulation du Jura.
Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine.
Montbéliard. — Société d'Emulation.
Nancy. — Académie de Stanislas.
Société de géographie de l'Est.
Société d'arch^gie^ lorraine et du musée historique.
Société des sciences.
Annales de l'Est.
Société lorraine de photographie.

Digitized by Google

Nantes. — Société archéologique.
Société des sc^ces^ nat^les^ de l'Ouest de la France.
Narbonne. — Commission archéologique.
Nimes. — Académie du Gard.
Société d'étude des sciences naturelles.
Niort. — Société botanique des Deux-Sèvres.
Orléans. — Société archéologique de l'Orléanais.
Paris. — Société nationale des antiquaires de France.
Société philomatique, rue des G^ds^-Augustins, 7.
Société d'anthropologie, rue de l'Ecole de médecine, 15.
Association phylotechnique, rue Serpente, 24.
Société géologique de France, rue des Grands-Augustins, 7.
Société de l'Histoire de France, rue des Francs-Bourgeois, 60.
Comité des travaux historiques et scientifiques.
Musée Guimet, avenue du Trocadéro, 30.
Mélusine (recueil de mythologie, traditions et usages).
Musée social, rue Las-Cases, 5.
Reims. — Société d'étude des sciences naturelles.
La Rochelle. — Société d'histoire naturelle.
Rouen. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Société industrielle.
St-Dié. — Société philomatique.
St-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie.
Toulouse. — Société archéologique du Midi de la France.
Académie des scien^ces^, inscript^ns^ et bel^es^ let^res^.
Vesoul. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

ÉTRANGER

Berne. — Schweizerische Naturforschende Gesellschaft.
Fribourg. — Société fribourgeoise de sciences naturelles.
Société d'histoire du canton de Fribourg.
Colmar. — Société d'histoire naturelle.
Genève. — Société d'histoire et d'archéologie.
Institut national genevois.

Digitized by Google

Lausanne. — Société d'histoire de la Suisse romande.
Société vaudoise de sciences naturelles
Metz. — Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde.
Société d'histoire naturelle.
Académie (lettres, sciences, arts et agriculture).
Mulhouse. — Société industrielle.
Musée historique
Neuchâtel. — Société neuchâteloise de géographie.
Porrentruy. — Société jurassienne d'Emulation.
Strasbourg. — Geologische Landesanstalt von Elsass-Lothringen.
Gesellsehaft für die Erhaltung der geschichtlichen Denkmæler im Elsass.
Universitæts und Landesbibliothek.
Washington. — Smithsonian Institution.

Digitized by Google

RÉUNION GÉNÉRALE DU 22 AVRIL 1900

Rapport du Secrétaire

MESSIEURS,

Dans le courant de l'année dernière, le Ministère de l'Instruction publique adressait, en vue de l'Exposition Universelle de 1900, aux Sociétés savantes des départements, un questionnaire en les priant de répondre aux questions posées relativement à l'historique de la Société, aux publications éditées durant les dix dernières années, ainsi qu'aux fouilles archéologiques exécutées pendant cette période décennale.

La Société d'Emulation s'est empressée de déférer au vœu du Ministère et a participé à l'Exposition en y envoyant ses publications depuis 1889, ainsi qu'un mémoire répondant au questionnaire du Ministère de l'Instruction publique.

Votre Comité a décidé de publier, dans le Bulletin ces quelques notes relatives à l'historique et aux travaux de la Société. Nous transcrivons ici les pages envoyées à Paris.

La première question posée se rapporte à l'historique de la Société. Voici en quels termes nous y avons répondu :

« Le 10 Mars 1872, un certain nombre de personnes se « réunissaient dans l'une des salles de l'Hôtel de ville, « sous la présidence de M. Charles Lebleu, administrateur « du Territoire de Belfort, à l'effet d'arrêter les bases de la « constitution d'une Société scientifique et littéraire à Bel- « fort. On comptait sur de nombreuses adhésions en Alsace. « Il y avait quelque témérité, alors que l'ennemi était encore

Digitized by Google

« dans nos murs et l'avenir si sombre et si incertain, à « organiser dans une petite ville comme la nôtre, une « Société de ce genre. Son but était de développer le goût « des choses littéraires et scientifiques, de rechercher et « de conserver tout ce qui se rattache à l'histoire de Belfort « et de l'Alsace et spécialement de reconstituer et d'accroî- « tre la bibliothèque. Les statuts de la Société qui prit le « nom de Société belfortaine d'Emulation, furent approuvés « par l'autorité préfectorale le 25 Mars suivant.

« Le premier bureau de la Société fut ainsi composé : M. « Dietrich, secrétaire général de la Préfecture, Président ; « M. Parisot, pharmacien, Vice-Président ; M. Menétrez, « avocat, secrétaire ; M. Joseph Haas, banquier, trésorier.

« Peu après la fondation de la Société, le Comité décida « de créer un Musée. Un récolement des livres de la biblio- « thèque municipale donna un total d'environ 3400 volu- « mes, dont la plupart provenaient de la bibliothèque du « couvent des Capucins. Il s'y trouvait un certain nom- « bre d'incunables, des Aldes, des Elzévirs, d'autres édi- « tions rares et de luxe et quelques manuscrits.

« Le Conseil général du Territoire de Belfort et, après « lui, le Conseil municipal de Belfort, votèrent des subven- « tions à la nouvelle Société.

« En 1874, la Société recueillait les objets découverts « dans le cimetière franc du faubourg des Vosges à Belfort, « et dans celui de Delle, ainsi que dans le cimetière bur- « gonde de Châtenois. La même année, elle enrichissait le « musée des trouvailles faites dans les stations préhistori- « ques du Mont Vaudois et de Roppe, où des travaux de « fortification étaient exécutés.

« Enfin, en 1876, on mit à jour la nécropole préhistorique « des Grottes de Cravanche dans laquelle la Société fit opé- « rer des fouilles qui donnèrent une collection unique « d'ossements, outils et objets divers de la période néoli- « thique.

Digitized by Google

« Très modeste à ses débuts, le Musée vit, en peu de « temps, ses vitrines et ses rayons, se garnir d'objets de « toute nature. Bientôt se montrait un commencement de « collections qui se développèrent insensiblement et, au « bout de quelques années, ce musée, dont la fondation « avait été si laborieuse, étonna les visiteurs par le grand « nombre et la variété des objets réunis en si peu de temps « Le musée était, en majeure partie, l'œuvre personnelle « de M. Dietrich. Il en fut le créateur, il en resta l'âme.

« Il mourut le 10 Juin 1881 et fut remplacé par M. Pari- « sot, longtemps maire de Belfort, ancien pharmacien qui « consacra tout son temps et son activité à continuer l'œu- « vre de son prédécesseur. Botaniste et géologue distingué, « il dota les collections du musée d'un herbier et d'une « collection de fossiles fort remarquables. Il dressa égale- « ment, en 1887, un catalogue de la bibliothèque qui com- « prenait, à cette époque, environ 8000 volumes. Ce chiffre « a passé, en 1899, à 12000. M. Parisot est mort le 21 Avril « 1890.

« C'est grâce à la Société belfortaine d'Emulation que la « station préhistorique des Grottes de Cravanche a pu être « fouillée méthodiquement. Depuis 1890, elle consacre, « chaque année, 250 fr. aux recherches archéologiques « effectuées dans cette station. Une collection fort impor- « tante a été réunie dans une vitrine du Musée et attire « surtout l'attention des archéologues et des anthropolo- « gistes ».

La seconde question concerne les publications de la Société dans la dernière période décennale. Nous y avons répondu en envoyant nos bulletins et en signalant tout particulièrement la Notice sur l'histoire militaire de Belfort par le commandant, actuellement général Papuchon.

La 3e question est relative aux fouilles archéologiques faites par la Société depuis 1889.

Voici la réponse qui a été faite à cette partie du questionnaire : « La découverte des Grottes de Cravanche remonte

Digitized by Google

« au mois d'Avril 1876. Les nombreux objets découverts, « à cette époque, dans cette station néolithique furent « transportés au Musée de Belfort et c'est seulement en « 1890, que des fouilles méthodiques ont été reprises. Les « premiers travaux mirent au jour un crâne, le 12e de la « collection (ind. céphale 76. 47), un humerus et un racloir « en os de 20 centes de long, fort belle pièce.

« En 1891, non loin d'un amas de cendres et de charbons, « on recueille un racloir, trois anses de poterie, trois poin- « çons, trois silex taillés, deux valves d'anodoute, une « ébauche en serpentine de forme ovale.

« En 1892, découverte de nombreux ossements, la plu- « part humains, débris de poterie, deux couteaux en silex « (15 cent. et 8 cent. de long) ; trois anses de poterie dont « une évidée, quatre poinçons en os, quatre valves d'ano- « doute, une hachette en serpentine ; une emmanchure « en bois de cerf ; des bois de grand cerf et de chevreuil ; « des lissoirs en bois de cerf, une canine d'ours de 8 cent. « de long, percée d'une ouverture à une de ses extrémités « et qui, probablement, a servi d'ornement ou d'amulette.

« En 1893, on exhume des ossements humains et des « débris de poterie ; une hachette en jadéite ; quatorze « anneaux de forme ovoïde en argile grossière pétrie, per- « cés dans le sens de leur plus grand axe d'une petite « ouverture destinée à y passer un lien et former probable- « ment un collier ; deux belles pointes de flèche en silex ; « un instrument en bois de cerf (lissoir ?) et une anse de « poterie.

« En 1894, on met au jour deux crânes dolichocéphales « (indices : 77, 65 et 77,10) ; deux silex taillés fortement « cachalonnés à retouches latérales ; belle hache polie en « aphanite de 21 cent. de longueur ; deux poinçons en os ; « trois anses de poterie ; un couteau en silex à retouches « longitudinales ; un bois de cerf fortement arqué, partagé « par le milieu dans le sens de la longueur, travaillé et « aminci à ses extrémités.

Digitized by Google

« En 1895, on découvre un polissoir en grauwacke, une « hachette en aphanite ; deux instruments en bois de cerf ; « des fragments d'un grand et d'un petit vase en poterie ; « quatre anses mamelonnées et des ossements humains.

« En 1896, on recueille une pointe de flèche en silex, « barbelée, retaillée sur une des faces, fort bel instrument ; « un poinçon en os et des quantités notables de cendres et « de charbon.

« En 1897, on exhume deux polissoirs façonnés avec des « canines de sanglier et un crâne d'adulte du sexe mas- « culin (ind. céphal° : 76,08).

« En 1898, on découvre un superbe vase de 10 cent. de « diamètre à l'ouverture sur 10 cent. également de hau- « teur, portant des dessins très artistement exécutés. Par « la perfection de sa forme et de ses ornements, ce vase « dénote déjà un sens artistique très développé chez les « potiers de la station de Cravanche ; un maxillaire infé- « rieur et une ébauche en serpentine.

« Depuis 1890, environ 800 mètres cubes de déblais ont « été extraits de cette station préhistorique et les dépenses « atteignent, à ce jour, 5500 fr. »

Bibliothèque. — Nos acquisitions se portent, de préférence vers les alsatiques et autres ouvrages relatifs à l'histoire régionale. En 1899, la Société a acheté l'Alsace au 17e siècle, par Reuss ; les Recherches sur les anciennes monnaies du Comté de Bourgogne par Dom Grappin ; le Mémoire historique sur la ville et l'abbaye de Lure, de l'abbé Besson ; les Coutumes de la Haute-Alsace, par Bonvalot ; le Précis des opérations militaires de l'armée d'Italie en l'an VII, par notre compatriote, le général Scherer ; les Recherches historiques sur la seigneurie de Neuchâtel en Bourgogne, par l'abbé Richard ; les Légendes du Florival, de l'abbé Braun, etc.

Musée. — Nous n'avons rien de particulier à signaler au Musée. Nos ressources financières étant fort restreintes, nous n'avons pu, à notre grand regret, continuer nos

Digitized by Google

recherches archéologiques dans la station préhistorique de Cravanche et augmenter la collection déjà fort importante d'instruments et d'outils qui se trouve au Musée.

Bulletin. — Le Bulletin de 1900 est en partie imprimé. Les articles suivants y prendront place : la suite de l'Etude historique sur Belfort, par Henri Bardy, ainsi que celle du Glossaire du patois de Châtenois par Aug. Vautherin ; une Vue de Belfort en 1710, par Dubail-Roy ; les Récits d'une aïeule, par Godard et Notes sur la Grotte préhistorique de Cravanche par Courty.

Situation de la Société. — A la fin de 1899, notre Société comptait 8 membres honoraires et 433 titulaires ; nous correspondons avec 98 sociétés savantes. Depuis la réunion générale de l'année dernière, nous avons perdu deux membres honoraires : MM. Cestre et Scheurer-Kestner qui, tous deux, à différentes reprises, ont fait des dons importants à la Société et MM. Bredmestre, l'abbé Mercelat, Jules Stiegler, Taboureau, Georgino, Eugène Muller, Delarue, Martzloff, Alphonse Canet, Grumbach, Auguste Juster, Genty, Wagner et Paul Tisserand, membres titulaires.

La situation financière est excellente et notre Trésorier va nous en faire l'exposé.

M. Kauffmann, trésorier, donne l'état suivant des finances de la Société, à la fin de 1899 :

Dépenses

Achats de livres et publications	194	65
Reliure	10	»
Allocation à l'aide bibliothécaire	400	»
Impression et port du Bulletin	1122	40
Recouvrement des cotisations	52	10
Travaux et fouilles aux Grottes de Cravanche	250	»
Prix offert au Lycée	20	»
Frais de secrétariat	55	50
Imprimés et divers	37	50
	2142	15

Digitized by Google

Recettes

Excédent au 1er Janvier 1899	525	»
Subvention du département au Musée	200	»
» » à la Société d'Emulation.	250	»
Cotisations	1675	»
Vente de bulletins.	158	»
Intérêts des sommes déposées	36	46
	2844	46

Recettes	2844	46
Dépenses	2142	15
Excédent.	702	31

Les comptes du Trésorier sont approuvés par les membres présents.

L'assemblée procède au renouvellement du tiers des membres du Comité. Sont élus pour 3 ans : MM. Bardy, Baumann, Schirmer et Viellard Léon, membres sortants et M. l'abbé Hirn, en remplacement de M. le Dr Marty, démissionnaire.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE

Ouvrages reçus en 1899

ACHATS

L'Alsace au 17e siècle par Rod. Reuss, T. I, Paris 1897, 1 vol. in-8°.
Nouvelles œuvres inédites de Grandidier, Alsatia sacra, I, publiées par l'abbé Ingold, Tome III, 1899.
Recherches sur les anciennes monnaies du Comté de Bourgogne, par D. Grappin, 1 vol. in-12, Paris 1782.
Extraits de la Gazette de France, 17e siècle, 55 pages manus.
Mémoire historique sur la ville et l'abbaye de Lure, le prieuré de St-Antoine et les seigneuries de Lure et Passavant, par l'abbé Besson, Besançon, 1846, 1 vol. in-8°.
Coutumes de la Haute-Alsace, dites de Ferrette, par Bonvalot, Paris, 1870, 1 vol in-8°.
Grande encyclopédie, 24e volume.
Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, 26e fascicule.
Mulhouse français, par Aug. Lalance (1798-1871) Paris, 1898, 1 brochure in-8°.
Le colonel Denfert à Belfort, par de Prinsac, Paris 1878, 1 broch. in-12.
Précis des opérations militaires de l'armée d'Italie en l'an VII, par le général Scherer. A Paris, chez Dentu, an VII, 1 broch. in-12.
St-Dizier, par l'abbé Faivre, Delle 1899. 1 broch in-8°.
Rouget de l'Isle, par Tiersot, Paris, 1892, 1 vol. in-12.
Recherches historiques et statistiques sur la seigneurerie de Neuchâtel au Comté de Bourgogne, par l'abbé Richard, Besançon, 1840, 1 vol. in-8°.
Histoire naturelle du Jura, par le frère Ogérien : Géologie, 2 vol. ; Botanique par Michalet, 1 vol. ; Zoologie 1 vol. ; Paris 1863.
Légendes du Florival par l'abbé Braun, Guebwiller, 1866, 1 vol. in-8°

Digitized by Google

Revue d'Alsace, 1899, 1 vol.
Annales franc-comtoises, 1899, 1 vol.
Inventaire des archives départementales de la Haute-Saône. Archives civiles, série B, par Besson, 1er vol. 1865; 2e vol. 1874.

DONS

Sur l'emploi de désinences caractéristiques dans les dénominations des groupes établis pour les classifications zoologiques par Janet, 1898, 1 broch., envoi de l'auteur.
Les habitations à bon marché, par Janet, 1897, 1 broch., don de l'auteur.
Notice sur les travaux scientifiques présentés par M. Janet à l'Académie des sciences, 1896, 1 broch., don de l'auteur.
Sur un organe non décrit servant à la fermeture du réservoir du venin et sur le mode de fonctionnement de l'aiguillon chez les fourmis, par Janet, 1898, 1 broch., don de l'auteur.
Réaction alcaline des chambres et galeries des nids de fourmis, par Janet, 1898, 1 broch., don de l'auteur.
Sur une cavité du tégument servant, chez les Myrmicinæ, à étaler, au contact de l'air, un produit de secrétion, par Janet, 1898, 1 broch., don de l'auteur.
Etude sur les fourmis, les guêpes et les abeilles, par Janet, 1898, 3 broch., don de l'auteur.
Démosthènes était-il bègue ? par le Dr Chervin, 1898, 1 broch., don de l'auteur.
Bulletin du Club Alpin français, 1898, 9 nos, don d'un anonyme.
Mes heures d'oubli, poésies, par Edouard Lhomme, 1899, 1 vol. in-12, don de l'auteur.
Les manuscrits des anciennes maisons religieuses d'Alsace, par Ingold, 1 broch, in-8°, 1898, don de l'auteur.
Contribution à l'étude lithologique et chimique des roches du Portugal, par le Dr Bleicher, 1898, 1 broch., don de l'auteur.
Quelques pages de l'histoire de St-Dié pendant la Révolution, par Bardy 1899, 1 broch., don de l'auteur.
Etudes d'ethnographie préhistorique : Fouilles à Bassempoug en 1897, par Piette et de Laporterie, 1 broch in-8°, envoi des auteurs.
Tempérament et délinquance, par le docteur Marty, 1899, 1 broch. in-8°, don de l'auteur.

Digitized by Google

St-Remy et la famille de Rosen, par Dubail-Roy, 1899, 1 broch. in-8°, don de l'auteur.

Compte-rendu des séances de l'Académie des sciences (12 Juin au 25 septembre 1899), 16 n°s, don de M. Berger.

L'anabaptiste ou le cultivateur par expérience, Almanach de 1830, don de M. Nardin.

Le Messager boiteux des quatre parties du monde, 1831, don de M. Nardin.

Le Messager boiteux d'Alger, 1833, don de M. Nardin.

Souvenirs du lieutenant général Vicomte de Reiset (1775-1810), par le Vicomte de Reiset, 1899, 1 vol. in-8°, don de l'auteur.

Examen du mémoire de M. de Peysonnel relatif aux prétentions des divers princes d'Allemagne qui ont des propriétés dans les provinces d'Alsace et de Franche-Comté, par le baron de Rathsamhausen, 1790, 1 broch. in-4°, don de M. Billiet.

L'anthropologie au Congrès de Boulogne-sur-Mer, 1899, par Ph. Salmon, 1 broch. in-8°, don de l'auteur.

ENVOI DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Bulletin de la Société grayloise d'Emulation, n° 1, 1898, 1 vol. n° 2, 1899, 1 vol.

Bulletin des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1897, 1 vol. ; 1898, 1 vol.

Annales de l'Est, 1899, 4 fasc.

Bulletin du Musée historique de Mulhouse, 1898, 1 vol.

Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, 1897, 1 vol.

Annales de la Société des sciences naturelles de La Rochelle, 1897, 1 vol.

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, 1er et 2e semres de 1899, 2 vol.

Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques : bulletin des sciences économiques et sociales, 1898, 2 fasc. ; bulletin historique et philologique, 1898, nos 1, 2, 3 et 4, 2 vol. ; 1897, nos 3 et 4, 1 vol. ; bulletin archéologique, 1898, 1re livr., 1 vol. ; 2e livr. de 98, 1 vol. ; 3e livr. 1 vol. ; 1899, 1re livr. 1 vol.

Revue historique du Maine, 1er et 2e semestres de 1893, 2 vol. ; 1er semestre de 1899, 1 vol.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 1897-98, 1 vol.

Digitized by Google

Mémoires de la Société savoisienne d'histoire, 2e série, Tome 12, 1898, 1 vol.
Bulletin de l'Académie delphinale, 1897, 1 vol.
Mémoires de l'Académie des lettres et sciences d'Aix, Tome 17, 1898, 1 vol.
Séance publique de l'Académie des lettres et sciences d'Aix, 1898, 1 broch.
Bulletin de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, Tome I. 1897-98, fasc. 1, 2, 3.
Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1898, 1 vol.
Flore de France (publication de l'Académie de la Rochelle) par Rouy et Foucaud, Tome 5, 1899, 1 vol. ; Tome I, 1893, 1 vol.
Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 1897-98, 1 vol.
Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, Tome 2, livre 2, 1899.
Bulletin de la Société fribourgeoise des sciences naturelles, vol. 7, fasc. 1 et 2, 1898, 1 vol.
Mémoires et documents de la Société nationale des antiquaires de France, 1898, 1 vol.
Bulletin de la Société scientifique des Basses-Alpes, 1898, 4 fasc.
» » » archéologique de Nantes, 2e semestre de 1897, 1 vol. : 1er et 2e semestres 1898, 2 vol.
Bulletin de la Société archéologiqe de Béziers, Tome 27. 1898, 1 vol.
Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, 1898, 1 vol.
Compte-rendu des fêtes du cinquantenaire de la Société d'archéologie lorraine, 1898, 1 fasc.
Bulletin de la Soc. archéologique de Tarn-et-Garonne, 1898, 4 fasc.
Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, 3e livr. du Tome 6, 1899, 1 vol.
Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Metz, 19e et 20e cahiers, 1895 à 1898, 2 fasc.
Annales de la Société botanique de Lyon, 1898, 2 vol.
Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard, 2e fasc. du 26e vol. 1899.
Bulletin de la Société de statistique de l'Isère, 4e série, Tome 4, 1899, 1 vol.
» » d'étude des sciences naturelles de Béziers, 1897, 1 vol. ; 1898, 1 vol.

Digitized by Google

Bulletin de la Société historique de Langres, 1er Janv. 1899, 1 livr.
Aunuaire bulletin de la Société d'histoire de France, 1898, 1 vol.
Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes Maritimes, T. 16, 1899, 1 vol.
Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, n° 29, 1898, 1 vol.
Annuaire de la Société philotechnique, 1898, 1 vol.
Ornis, Tome 9, n° 3, 1 fasc. ; n° 4, 1 fasc.
Bulletin de la Société philomatique vosgienne, 1898-99, 1 vol.
Annual Report of the Smithsonian Institution, 1896, 1 vol. ; 1897, 1 vol.
Bulletin de la Société d'Embellissement de Belfort, n° 4, 1899, 1 broch.
Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, 1898, 1 vol.
Documents relatifs à l'histoire du Vallais, publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, par l'abbé Gremaud, Tome 8, 1 volume.
Bulletin de la Société botanique des Deux Sèvres, 1898, 1 vol.
» de l'Académie du Var, 1898, 1 vol.
Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, 1898, 1 vol.
Bulletin de la Société des sciences de Nancy, 1898, 1 vol.
» » d'histoire naturelle d'Autun, 16e Bulletin, 2e partie, 1897, 1 vol. 11e Bulletin, 1e partie, 1898, 1 vol.
Mémoires de la Société éduenne, Tome 26, 1898, 1 vol.
Bulletin de la Société d'histoire-naturelle de Toulouse, 3e fasc. de 1894.
» » pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 2e série, Tome 19, 1899, 1 vol.
Mémoires de l'Académie de Nimes, 1898, 1 vol.
Actes de la Société jurassienne d'Emulation, 2e série, 7e vol., 1899, 1 vol.
Catalogue des actes du Dauphin Louis II devenu Louis XI relatifs à l'administration du Dauphiné par Pilot de Thorey, publié par la Société de statistique de l'Isère, 1899, Tomes 1 et 2, in 8°.

Digitized by Google

Enquête sur les conditions de l'habitation en France, par de Foville. Tome 2 (publié par le Comité des travaux historiques et scientifiques) Paris, 1899, 1 vol.

Bulletin de la Section des Hautes-Vosges du Club alpin français, n° 11, 1898, 1 fasc.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1898, 1 vol.

Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie, Tome 11, 1899, 1 vol.

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, Tome 7, 1898, 1 vol.

Bulletin of the geological Institution of Upsala, 1898, 1 volume.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, 4e série, Tome 3, 1899, 1 vol.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1898, 3 fasc. ; 1899, 1e fasc.

Annales de la Société d'Emulation des Vosges, 1899, 1 vol.

Bulletin de l'Académie delphinale, 4e série, Tome 12, 1898, 1 volume.

Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, 1898-99, 1 vol.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France (29 Novembre 1898 au 14 Mars 1899) 1 fasc.

Table alphabétique des matières contenues dans les 10 volumes (1890-99) des Annales de la Société d'Emulation des Vosges, 1899, 1 fasc.

Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringens, XV. Jahrg. 1899, 1 vol.

Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes à Toulouse le 8 Avril 1899, 1 fasc.

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France, 1898, 1 volume.

Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, 6e série, Tome 8, 1897 et 1899, 2 vol.

XII Bericht über die Thætigkeit der Naturforschenden Gesellschaft in Solothurn 1898-99, 1 fasc.

Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux, 1e et 2e Trimes de 1897, 2 fasc.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences de Rouen, 1897-98, 1 vol.

Digitized by Google

Les chartes de St Bertin, par l'abbé Bléd (publiées par la Société des antiquaires de Morinie), 4e fasc. du Tome 4, St Omer, 1899, 1 vol in 4o.

Mémoires de la Société historique de Langres, 1899, 1 broch in 4o.

Bulletin d'histoire ecclésiastique du diocèse de Valence, 1899, 4 livr.

Mélusine, 1898 et 1899, 6 fasc.

Bulletin de la Société archéologique du Finistère, 1898 et 1899, 11 nos.

Revue scientifique du Limousin, 1898 et 1899, 5 nos.

Bulletin de la Société lorraine de photographie, 1898 et 1899, 9 nos.

Annales de la Société d'Emulation de l'Ain, 1898 et 1899 4 fasc.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, 1898 et 1899, 10 nos.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Orléans, 1897 et 1898, 3 fasc.

Bulletin de la Société géologique de France, 1898 et 1899, 11 nos.
» » historique de l'Orne, 1898 et 1899, 4 fasc.
» de l'Alliance française, 1899, 4 fasc.
» » la Société géographique de l'Est, 1898 et 1899, 5 fasc.
» » des études littéraires et scientifiques du Lot, 1898 et 1899, 4 fasc.
» » Diana, 1898 et 1899, 4 fasc.
» » Société d'agriculture de la Lozère, 1898 et 1899, 8 nos.
» » d'étude des sciences naturelles de Reims, 1898 et 1899, 4 fasc.
» » industrielle de Mulhouse, 1898 et 1899, 5 fasc.
» » d'études des Hautes-Alpes, 1898 et 1899, 5 fasc.

Revue » d'anthropologie de Paris, 1898 et 1899, 5 fasc.

Bulletin de la Société des antiquaires de Morinie, 1898 et 1899, 4 fasc.

Revue de l'Avranchin, 1898 et 1899, 4 fasc.

Bulletin de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, 4e fasc. de 1898.

Digitized by Google

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, 1898 et 1899, 4 fasc.
» » industrielle de Rouen, 1898 et 1899, 6 fasc.
» » vaudoise des sciences naturelles, 1898 et 1899, 3 fasc.
» » d'étude des sciences naturelles de Nimes, 2e Seme de 1898, 1 fasc.
» de l'Asssociation philotechnique, 1898 et 1899, 6 nos.
» de la Société archéologique de Nantes, 2e Seme de 1897, 1 vol. ; 1898, 1 vol.
» » dunoise, 1898 et 1899, 2 fasc.
» » des sciences naturelles de l'Ouest de la France, 1899, 3 fasc.
Mémoires de la Société d'agriculture d'Orléans, 1897 et 1898, 2 fasc.

Digitized by Google

Digitized by Google

GLOSSAIRE

DU

Patois de Châtenois[1]

N

N', Voy. *ne* (négation).

Nâ, [Nau*, Noël (voy. *nöé*), Bf. *Nouel.*

Naal, n. pr. à Bethonvillers. Du L. *natalis.*

Năchi, Noircir, voy. *noi.* Fréq. est le passage de *oi*, a *ă* et *ă* en *oi*. Voy. *voi*, *vardjie*, *poi*, *pă*.

Nâchot, (bô di), Bois de l'Arsot, à Offemont. Sermamagny, *Lo Nachot*. Rég^t *rs* fr. devient *ch* en patois. Voy. *Achon.*

On dit aussi *Narsot* (Dr J. V.) qui parait forme franco-patois. Notons que ce mot comporte l'article, ce qui indique à l'origine un subst. commun.

En 1487, *Assat*; 1573, *Arssat* (2), La 1re a donné la forme autrichienne [*Hassehat*) 1347, quoique relevée postér^t mais existant auparavant.

? Le VFr. *arce*, *arceau* = Enceinte fortifiée ou palissadée, etc.; du L. *Arx-arcis.*

Nădje, Neige ; p. aj. [*Noidje** ; id. en Salbérien ; *Noije*, à Besançon.

Nădjie, Neiger. *Nădjoutaî*, neiger légèr^t.

Noidjie, où l'on dit *noidje.*

Naî, Nez (*Nairi.* sm. narine); [*Nâ**, Pont-de-Roide, Étobon, Vescemont, pat. Rosemont ou montg.

***Naidjie**, Nager (Néopat.). *Naidju*, nageur. Vov. *Niuaî*, *Naidje*, nage. *Naidjoûere*, [Nageoire.

Naie, [Nef*, Allée centrale de l'Eglise (nef). En pat. Montb. Mandeure, barque. Du L. navis.

Aux **Najettes** ou Nagettes, l. dit : terre à Réchésy.

---

(1) Voir les bulletins n°s 15, 16, 17 et 18.

(2) Bull. Soc. Bf. ém. (1888-89). Art. com. par M. Dubail-Roy.

Digitized by Google

Naîji, Rouir à la rosée (chanvre), ou dans des fosses d'eau ; *Naîja*, à Albertville ; *Enâiza*, en Lgdoc ; Breton, *éoji* : *Enêji*, à Auxel, Enlever la filasse ; à Bournois, apaiser par le travail.

Nain·ni, Nenni, négation à l'adresse des gens auxquels on dit vous. *Nâni*, à Porrentruy Du L. *non illud* ; ancien fr. *Nennil.*

⋆**Naipe**, Nappe (néopat.) ; voy. *tiuai·ye*. *Naipieu*, toile de ménage à dessins tissés, ou de fabrique, destinée à faire des nappes ou des serviettes.

Nairi, voy. *naî*.

Naiture. Orifice génital des femelles mammifères.

Naivate, Navette, *Brassica Oleifera*.

Au *Navot*, l.dit de terre à Chèvremont.

Nai·yate, (dim. de *Noûe* ou Noye), ou *Nayotte*, l.dits à Danjoutin, Etueffont-Bas, Suarce, Vétrigne, Abévillers, etc.

Naî·yate, Navette de tisserand ou de fabr. de filets.

Catche-Naî·yate, Jeu analogue à celui du furet, dans lequel une société de femmes assises sur un banc, tiennent relevés leurs tabliers en sacs, dans lesquels elles font circuler un petit objet (la *naî yate*) qui peut tenir dans la main, en la faisant passer, ou simulant son passage d'un tablier dans l'autre, pour mettre en défaut la surveillante chargée de découvrir la « *naî·yate* ». Pendant ce temps les joueuses disent à qui mieux mieux, *cătche*, *cătche naî·yate*. Celle dans le tablier ou les mains de laquelle la « *naî·yate* » est surprise devient surveillante à son tour.

Naî·yate est le dim. du m. suivant.

Naî·yes, Dragées de Baptême. Bf. *Nâ·yes*. Du L. *natalitia* ; spl., présents les jours de naissance.

Nâle, Nielle des champs ; *Lo niale*, à Angeot. Les graines en sont noires ; Agrostemma Githago, L. Du Lat. nigella, noire.

Năn, [Non*, à Chalonvil. ; voy *niŏn*.

Nandjate. sf. *Petite* ange (en p. ange est fém.), pr *andjate*. Dans une procession, enfant en surplis couronné de roses chargé de répandre des roses sur le parcours du St-Sacrement.

Nânmoyen que, Je pense qu'il y a *moyen* que.

Nonmoyen, à Fontaine.

N'a moyen = N'ât moyen, au Montb. = *N'est moyen*, est-il vrai, pas possible ? (Contej).

Digitized by Google

Nanmoyen, adv. vraiment; ex : *Hé bin, el ât venu!* Réponse, *Nanmòyen* = pas possible!

Nan·ne, Id. à Angeot, Anne. Ici addit. d'une N de tête comme dans *Nandjate*.

Nappez, n. pr. TBf. Vellescot.

Nardin, anc. n. pr. c^ons G-y, Faucogney, etc.; arr. Montb., abrév. de Bernardin. St Bernard y était assez en renom pour que l'arc-en-ciel soit appelé *coènate de St Boinaî* (à Mandeure), à Maîche (*Bouanâ*).

Nardin de Granvillars, 1162 (L. Viellard).

Nerduyn, XIV. s^e à Fêche, la 1re syl. pat. aj.; p^r *Nairduin*.

N'ăt ce pê, - pêtes (c^on Delle); voy. *non pîe*.

***Naution** (Dans le guignol de Bes.) [Nation]. *Naution que t'és!* Race (mauvaise) que tu es.

Nation, à Exincourt; id. sign.

Navrâ, Blessé, à Plancher; [Navré*, Vfr.

Naye, Anc^ne maison seigneuriale à Offemont, dans laquelle il y a d'anciens fourneaux en fonte massifs.

Nă·yîe, 1° Noyer, 2° être inondé; ex. . *lîes praîs nă·yŏnt*, les prés sont inondés; *lîes Montbillaîs nă·yŏnt*, les gens de Montb. sont inondés. — [*Noi·yîe**, à Angeot, etc. Fr. Bf. *Ni·yer* ou Neiyer.

Ne... pîe, Ne... pas. *Ne... pē, ne... p'*, Ne point. *È n' pē*, pour il n'a point.

Nē, art. indéf. Une, voy. *in*. L'adj. num. est *yēne* (une). *E ye nē fŏn·ne; è y ŏn e yēne* = il y a une femme, il y en a une.

Nē reprend q.f. l'*e* initial original. Voy. aux m. *laivaî* et *sŏn*.

(1) *Ne* en dial. als. d'Hindlingue (Entraigne) = un; ex. : *ne monn*, un homme.

Nenâ, p^r *nēn-ât* (*non est*), Non pas. A La Roche Bernard, *nonâ*.

Le contr. est *chi â* (si est).

Neu, s. f. Nuit. Neutu, [*Nuiteux*], de couleur obscure foncée parlant d'une étoffe; voy. *rôneu*.

Neuri. Nourrir.

Djan Neury (*Néry* à Vescemont). Le héros de la Chs du Rosemont. Le n. pr. *Nourry* fr. = gras (L. Larchey).

---

(1) La parenté arya, reparait ici.

Digitized by Google

Neusillate, Oseille, à Mandeure ; Neusiote, à Maîche.

Pr la prothése d'une *n*, voy. *nandjate*, voy. le m suivant.

Neusille, [Nesille*, VFr. ou *Noisille* ; Noisette ; Angeot, *neujilles* ; près Delémont, *neujaille* ; ailleurs, *nzilles*, Rougemont, Etueffont ; *neujate*, Fougerolles.

Neusillie, Noisetier ; voy *conre* pour le bois de ce n

Neusilliere, adj. de noisette.

L.dit *Neusillate*, près Ch., où était un ancien bois, près la Savoureuse.

(*Neusillate*, à Mandeure = Oseille ; voy. Neusiote.

Ŏn·naie de neusilles, ŏn·naie de filles !

Neusiote, voy. Malate.

Neveur, Neveu ; au fém. Nicce.

En 1762 : « Son parain fut son cousin Pierre-Christophe Lapostollet et sa marraine, sa sœur Ursule Lapostollet, tous deux mes *neveur* et nièce.»
(Généal..., manusc. de la famille Chardoillet, de Bf. — Châtenois).

En 1243 : « A Amey (1), mon cher *nevour*, seigneur de Montfaucon.»
(Doc. TBf. L. VIELLARD).

En 1322 : « Hugues de Bourgogne, curateur de Damoisel Othenin » ... son chier... *nepveur*.»
(TUEFFERD, hist. des c. de Montb.)

Ni, 1° Conj. nég. Ni ; 2° nég. Non ; ex. : *i te dis que ni* ; en répons. contrad. à *i te dis que si*.

Ni, s. m. Nid. *Niaie*, s. f. nichée. *Nitchie*, nicher.

Niâ, s. m. 1° Nichet, à Ch., à Montb. 2° [*Niais**, en Montb. (c.-à-d. qui sort du nid). 3° Qui reste longtemps au lit, à Bournois.

Niâ. à Annecy, Sav., nourrisson, à Albertville, marmaille. Rad. *ni*.

Niau, marmot, à S-y (2), Vescemont : ex. : *sale niau !*

Gnà ou *Gnâl*, dans *Gnal Maingny*, paraît notre mot francisé et pourrait = *Petit* (Magny).

Niafe, s. f. TBf. Boue.

Niafe, s. m. Savetier. Auxel., Plancher, Bf. et argot parisien.

Niaque, Gifle, à Offemont *Niaquaî*, Gifler. Voy. cong. *niergue* et *nit·ye*. **Nioque**, coup, bosse, à Plancher.

(1) Amédée.

(2) S-y est pr Sermamagny, comme G-y pr Giromagny.

Digitized by Google

Nice, Nice, *vx* Naïve, simple d'esprit. *Nièche*, à Commentry ; *Nessi*, en Lozère.

Nicoulâ. Nicolas. Voy. *Coulâ* ; Nicol, anc. n. pr. Ajoie. *Nicot*, n. pr. à Etueffont (peut-être aussi abrév. de *Janicot*).

Colin, n. pr. St-Dizier, Croix. *Nicos*, anc. n. pr. à Eloye.

Clauss, forme als. germanoph. — *Kleinclausz*, n. pr. als. (Petit Nicolas).

Colney, n. pr. au Valdoie.

Bounicol = *Boue Nicol*, bois à Offemont, Stoff.

Collinet, dim. à Ch., Bermont. *Colinat*, anc. n. pr. d'Ajoie.

Nie, s. m. Nerf.

Niece, s. f. Nièce ; voy. pour le masc. *neveur*.

Nieche, Nasse. *Nefse* (peut-être pr *nesse*), fr.-pat. Cout. du Rosemont. Bonvalot. L. *Nassa*.

***Nieglidjie**, [Négliger*.

Niemma, Surn. enf Ch. *Nimat*, anc. n. pr. à Vescemont 1487, ce dernier nom est peut-être altér. enf. de Mignat (1).

« Jean Nimat, Jean *Nimot* », anc. n. pr. à Chèvremont ; voy. Mugnate.

Nien·niot, très petit, en parlant d'un jeune enfant. Esp. *nigno* (nino) ; au fém. *Nien·niate*. *Nien·niote*, sobriq. Bf. Dr Corbis.

Niengne, abrév. ou radic., id. sign., sobriq. fém. augm.

Nien nien, m et f., syn. de Nice, molle, lente, sobriq. Salbert. Parler *nien.nien*, parler niais en trainant.

Niergue, Calotte, à Exinc. ; coup sur le nez. Cong. au fr. [Nargue]. Voy. *niaque*.

Nimot. Voy. *Niemma*.

***Nine**, Bf. *Naine* ; ex. : de réaction fr. contre la prononc. nasalisée patoise supposée de *nainne*.

Nini, enf. Eugénie.

Nin·ni = Nain·ni, voy.

Niŏ, Nœud, [Nŏ*, VFr. *Niuatu-se*, Noueux-se. *Niuatai e*, garni-e de nœuds. *Niolâ*, Nouer à Plancher (Poulet).

Niŏ di cô (Nœud du cou), Nuque, jonction en arrière du crâne avec les vertèbres cervicales, articulations des vertèbres supérieures. Bf. *Nœud du col*.

Niôle, adj. f. Niaise ; id. au Salbert ; cong. à *nice*.

---

(1) En effet, il y a au Livre Rouge, Bf. (Dubail Roy), Vauthier *Nimat*, frère de Jean *Mignat*.

Digitized by Google

Niŏn, [Non* (sans politesse), en tutoyant. *Nan*, à Chalonv. ; *Niăn*. en Montb. et TBf.; *Nit'*, en Als.

Id. *in chs* Rolland. Le traitre Ganelon détournant Charles de marcher à l'Olifant dont le son venait de Roncevaux ;

> ..... De bataille est *nient*,
> Ja estes vus vielz e fleuriz e blancs,
> Par tels paroles vus ressemblez enfant.

Nioniote, s. f. Bagatelle, chose de rien. A Exinc , *niainiote*, homme de rien, sans énergie ; comp. avec *nien·niot*.

Nitchie, Nicher.

Nit·ye, [Nique], Glaire du nez. *Năque*, à Poligny.

Nit·yaî, [*Niquard*] ; litt. gamin qui a de la « *nique* » au nez. Morveux ! Au fém. *Nit·yaidje*, morveuse ! — *Nitiu*, qui a ordt de la *nit·ye*, inj.

Nit·yerait, flocon de « *nit.ye* » expulsé. — Cong. au fr. nez ou plutôt l'adj. hyp. *nasique*.

Niuataî-u, voy. nio. Les dérivés des noms en *ŏ* ou *ŏt* prennent un a, comme cela a lieu pr les form. fém. où *ot* devient *ate*.

Niu-e, adj., [Nu-e*.

Niuaî, v. n. Nager. **Naidjîe* (néo. pat.), id. Celt. B, *neui* (cong).

Il y a à Ch. et ailleurs, dans le voisinage, une manière de nager spéciale, assez curieuse et élégante, qui doit être fort ancienne et indigène en notre pays. Elle consiste à battre alternativt, d'un pied et de l'autre, la surface de l'eau qui jaillit en gerbes de pluie, mais elle a l'inconvénient d'imprimer au nageur une allure lente, inconvénient peu important en notre pays, vu le peu de largeur de nos cours d'eau.

Ajoutons que les Kabyles des environs de Bougie, nagent en frappant de leurs pieds la surface de l'eau, A. Bruat, *nepos*.

Niuaî, v. Nouer. *Dîeniuaî*, dénouer.

Niûe, s. f. Nue. *Niuaidje*, nuage.

Niuĕf, Neuf (n. de nombre). *Nuĕf*, à Eschène (aj.). *Niûefième*, neuvième.

**Niûevain·ne*, Neuvaine (prières).

Niufain·ne, environ neuf.

Niun, 1° Nul, ou personne, ex. : *niun n'ăt venu* ; 2° *Nullité*, homme de rien, ex. : *ce n'ăt niun*, c'est une nullité ; du L. *nŏn unus*. Id. en tout TBf.

Niure, [Nuire*.

Digitized by Google

Niûevelle (Djan), voy. *Djan*.

Nivê, [Niveau* ; Nivelai, Niveler.

Nix, c'est la négation als. ; all. *nicht*. Rarem' employé (grossier).

Nŏ, Net à G-y., *nŏ* orthographié *Not*, à Ch. dans les n. comp. Voy. *Mânot*.

Nô, f. *nôve*. Neuf, neuve, nouveau-lle. *Quoi de nô ?*

Nô, Nau. Voy. *Noûe*.

***Nôbiesse**, [Noblesse] : *Nôb'ye*, noble. *Noble*. anc. n. pr. de Grosmagny.

Noblot, TBf. *Noblat*, n. pr. à Lachapel-s-R.. où règne encore les diminutifs ajoulots en *at*. Noblat (1740), prévôt et bailli du comte de Belfort. — *Noblot*, XVe s^e à Chevremont.

Nôdēles, s. f. pl., (à Bf., *Noudles*) ; Nouilles, de l'All. *nudel*. Angeot : Nôdelë.

Nôe, voy. noue.

Nôé ! [Noël* en VFr. N'est employé en pat. que dans la chanson du bon‿an. Interj. de joie et de bienvenue à l'entrée des Rois et des Reines aux changements de règne, et aux grandes fêtes (Roquef.) par ex. à Noël.

En pat. : *Voichi lou bon‿ŏn qu'ât venu, chantons, Noé !*
Tout lou monde ât riedjoûe'yi, chantons, Noé !

En noëls de Bes. : ...Grant Thiennot et lai Zibé ;
Chantons tretou, de pa Dé,
Noué ! Noué !

Notre cri *Noé* parait emprunté à l'anc. fr. d'où la différence avec notre *nâ* (Noël), voy., d'autant plus que chantons se prononce à la fr.

Noi-re. [Noire*. Dim. *Noirot-ate*, servent de surn. aux personnes et de n. aux animaux. *Noirat*, n. pr. ajoulofone.

Noirâsse, augm. (Salbert), femme noire, péj.

Noire Ave (étang de), situé près de l'étang d'Autriche (Roppe).

Noirmouchot. voy. *moûetche*. *Nois Trontchots*, hameau de Frahier. Tunnel des *Noirmouchots*, devers Chapagney.

Nachi, Noircir. *Nare*, noire à Pont-de-Roide.

La Noie, L.dit à Giromagny = noûe, voy.

Noinante [Nonante*, bien impropr. remplacé en fr. par quatre-vingt-dix. Ce m. se dit à peu près dans toute la France,

Digitized by Google

excepté dans le dialecte de l'Isle de France. En Belgique Wallonne, il est fort employé en fr. de même en Suisse française (1).

Nom dâlai, petit juron = Nom Dè lai ? = N. Dieu là.

Nom de la, se dit q. f. en fr.

Nom Dè (Nomine Dei), voy. Dè. *Ieh ! nom Dè ! i sô ne poûere fŏn·ne* ; Eh ! par le nom de Dieu ! je suis une pauvre femme.

Nom Dè ! oui (*oui* est néopat.) = le *Dame ! oui*, de l'Ouest.

Nom Dè ail (ail = oui, *oil* ; *arch.*).

« *En nom Dieu !* Gentil prince, c'est vous et non un autre, » dit Jeanne d'Arc, à Chinon, à Charles VII, dissimulé sous un vêtement de peu d'apparat.

Nônmaî, Nommay, 1er vge au sud de Ch. (Montb.) où commence le pat. de Montb. Novomas en 1147.

C'ât nôete Cŏthrinote
Qu'ŏn *ât* ollai faire dêes *vouicotes* ; voy. *vouit·yes*.

– *Soillot, Onchot.*

Non·naî, Non·nate, aj. ; voy. noûenai.

Nonef, surn. à Bourogne (Janvret), parait form. enf. de Joseph.

Nonpîe ? N'est-ce pas ? Cette express. a un pl. de forme verbale comme la 2e pers. ind. pr. des v. en *re* !!

Nonpîetes, employé en s'adress. à plus. pers., ou en « *Vou sai·yant* » ; voy. ce mot et *pîe*.

En p. aj. et autres *N'ât ce pê*, au pl. : *N'ât-ce pêtes*.

Nonpipoitchant, [Non pas pourtant*, cependant, pour ça non (Mandeure).

Oh ! pi poitchant. [Oh ! pas pourtant*, cependant, pas pour ça (Chamesol) (2).

Nŏntă·yîe, Nettoyer. Ind. pr. *i nŏnta·ye*, conj. sur *aivancîe*.

Ietre nŏnta·yîe, avoir perdu au jeu ce que l'on peut jouer.

Nŏnta·yu, Nettoyeur.

Nŏnta·yures, s. f. pl. 1° Nettoyage ; 2° s. f. sing., Délivre, chez les bestiaux.

***Noque**, Montg, Mont. et Sous-Mont. ; syn. de *bolate* ou de *guenêfêle* : *Brue de Noque* (Salbert), bouillon, où cette pâte a *bouilli*, chose de rien ; en pays d'Aoste, *Nioque*.

(1) Les Français ne doivent pas adopter le n. de « Suisse romande », mot fabriqué et employé dans un esprit d'hostilité contre la France, tandis que pr la Suisse germanophone, « Suisse allemande » est conservé.

(2) Dans Villeh contin. pr H de Valenciennes : Et nonpourquant, sé il feust remés, trop fust vilaine chose à nous (p. 173).

Digitized by Google

Nouces, pl. [Noce-s, célébration et fête du mariage, *Nouça·yu*, [*Noçoyeur*], *gent* de la noce.

Le pat. a gardé le pl. *nouces*, comme le Lat. *nuptiæ*.

Nouche, sf. Noix, pat. aj. (Bretagne, Vermes, etc.); voy. *Ietchalon*.

Noüé, Eteimbes, Felon, Lachapelle-s-R...., pat. ± aj.

Noûe, sf., Id. en fr.; [*Neu**. en p. mont., pré ou pâturage humide; *Noie, Nau, Nols, Nos* ou *Nôz, Noye, Nolz. Noix, Noe, Nouais*, en TBf.; n. de l.dit très fréquent. Il se retrouve en Alsace rhénane en formes nombreuses. L.dit à Ch., *Ies Noûes. Les Nols*, Chavannes-le-G., Foussemagne (Stoffel), Dim. *nai·yate*; *Noyates*, Etueffont-B.; *les Noyes*, Trétudans, fr. cad; *Les Naux* ou *Nols*, Chavannes-l-G., Foussemagne.

L.dits : *Noll* (Murbach), *Nollen* (Niederbruck, Ligsdorf). *Nollmaten* (Lutter), etc.

Node, l.dit à Courtavon (Hte-Alsace); *Noden*, l.dit Ferrette, Sentheim; *Nodenweyer*, étang à Lebeucourt (Liebsdorf), con Ferrette).

Nœhlen, l.dit à Colmar; *Nolla*, torrent con Grisons; *Nant*, vge fribourgeois; *Nol*, hameau zuricois; *Nollenberg*, ferme con St-Gall (ancienne aire celtique de la Suisse); *Nœllely*, l.dit à Vge-Neuf, Hte-Als.; Nollersperg, à Sickert, terr. Masevaux (Stoff. (1).

Noz d'Aijou, à Réchésy, etc. *Neu*, l. dit à Plancher, mare (Poulet).

VFr. : *Noue*, Terrain humide ou traversé par des *ruisseaux*.

Haute *Nau*, Haute *Noue*, Grandvillars; *Varderc Nollen*, Masevaux (Noia).

Sur la *Noz* (Terrier St-Ulric, 1568), Stoff. — B. Lat. : *noa*, *noda*, *nodula* Lgdoc, *Naou*, auge, fosse à tan, etc. Orig.-Celt.: *Naoz*, Celt.-B.; Savoie, *Nant* = ruisseau (2).

Non Mangeot (= noue...), à Fontaine; La *Favernau*, l.dit à Cunelière.

Dunand, n. pr., S.-E. de la Comté, à parler Sovoyophone (se trouve aussi à Bourogne, TBf). *Dunod*, anc. n. pr. à Chatenois, mais n'en paraissant pas indigène, compatriote au précédent.

(1) Remarquer la conservation de notre mot en vges germanophones.

(2) *Nant*, ruisseau, n. commun et n. de lieu presque caractéristiq. des pays savoyophones, partie Est du dt de l'Ain, Savoie, Suisse française, l'anc. dt du Mont-Terrible, bien entendu excepté, sud de Franche-Comté.

Digitized by Google

Le bois de *Nan*, près Chagey (Héricourt).

« *La brëtche des Ainans* » (chs. Rosemont, TBf.).

Les Aynans, vge près Gouhenans, vallée de l'Oignon (c^on Lure).

Esnans, vge (c^on Baume-les-Dames) = *Ès Nans*. *Nans*, c^on Rougemont (B.-les-Dames).

Les Nans, c^ne d^t Jura (ar. Poligny).

Nans, s. de l'arr. de Besançon. — *Nods*, c^on Vercel.

La Nos ou *La Nods*, à Charmois (Stoff.). *Nos* ou *Nods* d'hiver, au Valdoie.

La Nobrodie, à Joncherey, prés. (Stoff.). *Aux Nods*, l.dit à Maiche (Doubs).

Noûene, sf., [None], Goûter. Collation de l'après-midi, à 3 heures J. V. ou 4 heures.

Anc. fr du pays *nonne*. — *Non·nate*, à Vermes.

C'est la 9me heure des cloitres de jadis, heure des Romains, dont la 1re heure était de 6 à 7. — Du L. *nona* = 9me (1).

Noûenaî, vn., Goûter, manger l'après-midi.

A Trétudans, Salbert, etc. *Vîepralaî*, *Vépralaî*, du mot *Viepraie*.

En p. aj., à Mandeure, c'est *moirandaî* (L. merenda).

A Froideconche (Luxeuil), *banquetâ !*

En VFr., *noner*, vn.

Noûes, Nous ; *Nouêtre*, nôtre ; *lou noûetre* ou *l'noûetre*, etc.

Noûë-yîe, Noyer, sm.

***Nous-ons**, Bf., Nous avons, patoisisme.

Nouvê, [Nouveau* ; au fém. *nouvelle* ; id. en fr.

***Novale**, Anc. fr. « La Dime novale est la dime sur une terre réduite en labour depuis 40 ans, et que de mémoire d'homme n'avait pas été cultivée, dit Innocent III ». Terre *novale*, terre qui paie cette dime. Cette dime est adjugée aux curés (édit royal de 1731) *Manuscr. de la cure de Châlonvillars*. La forme masc. pl. est *novaux*. — L.dits *Nouvaux*, *Nouvale*, *Nouvets*, *Novelat* (Valdieu), *Nouveleux*. — *Novier*, n. pr. à Auxell., peut aussi se réclamer de *noue*.

Nôv'laî, Novillars. — La syll. pat. *nô* — neuf se retrouve dans la forme française. — Vge à pat. aj. : *onc.hat.* oncle.

Noye, Noz ; voy. *noûe*.

---

(1) Il fut bien *nonne* quand il orent cil atirement fait (Villeh. Paris).

Digitized by Google

N'tille, 1° Lentille, 2° tache de rousseur. Bf. Pic., Berry, *Nentille*; « un demi *pénal* de pois ou *nentilles*, 1679). H. Porr. Vautrey).

Nun·nun, 1° Espèce de mirliton formé d'une coupe de la tige fistuleuse à nœuds d'un roseau, dont l'un des nœuds est conservé à un bout, l'autre bout ouvert, à embouchure latérale, dont l'étui médullaire, partiellement mis à vue, mais respecté, sert de membrane vibrante (onom.)

2° Le roseau qui le fournit, *Arundo phragmites Non·non* à Etobon.

O

On doit chercher à cette lettre les homologues fr. ou pat. autres que celui de Châtenois, commençant par *en* ou *an*, lesquels en ce patois sont ordt rendus par *ŏn*.

Ô, Oui, VFr, *Ô*; du L. *hoc*; [*Eu** en p. Montag.]; c'est le *oc* du Lgdoc, ou plutôt le *ô*, car on prétend, qu'en ce dialecte, on a toujours prononcé *ô* et non *oc*. *I crai qu'ô*, je crois que oui. Voy. *hô*, voy. *âil*, l'autre affirmation corresp, au *oïl*, VFr. *Oui* est employé aussi, mais c'est du néopat. ou plutôt du fr.

Ŏffrande, Id. en fr. Don de la plus menue monnaie, fait à la messe des morts, par les assistants, passant à la file derrière l'autel et au sortir de celui-ci.

Œuvrard, N. pr. à Châtenois, Dorans, G-y ; 1° forme de Ouvrard ; 2° de Eberhard.

Ofmon, Offemont, vge, pat. cent. Bf. comme à Argiésans, etc. Ex. de son pat. comp. à celui de Ch. : *È maindjănt dês blôches* = è maindjŏnt dies bloûeches ; *Ène tiulate* = ne tiulate ; *Păndu* = Pŏndu ; *Piere de lai Miate, souvent vos en dites. Boutchie* = boüëtchie ; *Yeut'* tchevâ = lu tchouvâ ; *Yôs tchevas* = lus tchouvas. *Travai·yie lou bo* = Traivai·yie lou boûe.

L'étym. Jovis Mons a été proposée.

Oï *! voi !* ou *Ŏ·ye ouai*, exclam. de douleur, de compassion.

Ollâ (aller) *tirie les poirotes*, à Étobon où cesse l'*orrâ* mont.

Ôn, pr. On. En pat. du TBf il prend aussi le plur. ; ex. : *ŏns varront* (*Ons*) ou les gens verront; *ŏns l'ont revu*, les gens l'ont revu ; *ŏn* fait liaison.

An, à Vézelois et autres pat.

Digitized by Google

Ŏn, sm , An. Dér. *ŏn·naie*, année.

Ŏn, En (De cela) ; *É i ŏn n'trâ*, pr *è i ŏn‿ē tra*, il y en a trois

Ŏn, prép. En : *ŏn tra côs*. en 3 fois (Fait liaison devant voyelle.

Ŏnâvaî, [*En-eauvé*]) Couvert ou imprégné d'eau, voy. *âve*

Ŏnbafenaî, Embarbouiller, parlant de la figure ; rad. *baive*.

Rappelons que les part. pas. et les infinitifs des conj. en *aî*. *îe*, *i*, ont même forme réciproq pr ces 2 modes ; id. du reste en fr. populaire.

Onbâmaî [Embaumer* par l'odeur.

Ŏnbarais, Embarras*. Le v. est *Ŏnbaraissîe*.

Ŏnbarboûēyie, 1° [Embarbouiller* ; 2° adj. pr un cochon qu, commence à être engraissé.

Ŏnbarlificoutaî, Empêtrer dans des raisonnements ± entortillés. Rab. : *emberlucoquer*. — R. *berlue*.

Ŏnbâsse, Fosse faite dans le sol pour y prendre de la terre, ou pour une autre cause, mais non destinée à la sépulture.

Ŏnbiaivaî, [Emblaver*, conj. *ainmaî*, comme tous les verbes en *aî*.

Ŏnbid·yenaî, couvrir la tête d'un *béguin*, ou d'autre vêtement.

Ŏnbîetaî, [Embêter*.

***Ŏnbitiounu**, Ambitieux.

Ŏnbolaî, Pelotonner (du fil). Voy. rad. bôle.

Ŏnbouèrnaî, Enrhumé du nez, de la gorge (Grosne). Voy. *bouron* : *i so tout enbouèrnaî*.

Ŏnboûetaî, [Emboîter*, mettre en boîte, en un trou. Mettre des personnes en voiture ; ex. : *tiai ! lies voilai bin ŏnboûetaîs*. Fourrer un bois dans un trou.

Onboŭētche, Baisure du pain (litt. en bouche). Lgdoc, *embouchat*.

Ŏnbouētchi, Emmêler, parlant de fils, cheveux, etc.

Ŏnboûetenaî. Serrer avec un *boûeton* ou garrot ; Entortillé de fichus de linges (personnes ou choses).

Ŏnbourbaî, Sali ou salir par la boue.

Ŏnbourelaî, Harnacher (un cheval) ; voy. *bourê*, lui mettre son collier ; par extens., mettre son fourniment.

Grandvillars, Felon, Angeot. La Chapelle-s-R., aj. *embouèrlaî*.

Digitized by Google

Ŏnboussu, Entonnoir ; voy. *bôssc*, rad.

Ŏnboutaî, va. Exciter une personne (contre q.q un). Voy. *boutaî*.

En·nenboutaî, à Exinc.

Ŏnbraîjenaî, Mettre le foin en « braîjons » ; voy. ce m. ; *enbraidjenâ*, à Vézelois.

Ŏnbraîssîe, Embrasser, prendre, ou non, dans ses bras et appliquer joue contre joue, c'est l'anc. manière fr. ; voy. *baîjîe*.

Ônbra·yîe, Voy. ônbre.

Ônbre, Ombre. Dér. *Ônbra·yîe*, donner de l'ombre ; *c't airbe ônbra·ye tout p·yē*.

Dim. : *Onbrote* ; aivoi les onbrotes, avoir la berlue (en Montb),

Ŏnbre, Framboise, *Ŏnbrîe*, framboisier. A Meroux, Grandv., et en général TBf. *ănbre* et *anbrie*.

Ŏnbretchîe, [Embrocher], passer les « broches » ou aiguilles à tricoter dans les mailles d'un bas qu'on veut *rempiéter*.

Ŏnbrevaî, [*Enbreuver*]. Mettre l'eau dans un pré ± sec. *Aibrevaî*. abreuver (pour les animaux).

Ŏnbroûe·yîe, [Embrouiller. *Ŏnbroûe·yamini*, sm.. affaire embrouillée.

Onbrŭere, Mettre en mouvement une chose qui doit rouler ou tourner. Ind. prés., *i ŏnbrue* ; pas. déf., *i ŏnbrui* ; part. prés., *ŏnbruant* ; part. pas., *ŏnbruè*. — Du L. *in ruere*.

S'embrouiller = s'élancer, Bf.

Ŏnbrussâlaî, Remplir de brouillards (*brussâles*) :

Lou tŏn s'ât bin ŏnbrussâlaî.

Ŏnbru·ye, [Nombril). Du L. *umbilicus*. *Breuillo*, à Dijon, cicatrice de l'attache du cordon ombilical. Les mammifères coupent ce cordon avec leurs dents.

Ŏnbru·yîe, [Enverrouiller], Renfermer q.q.un au verrou (*bru·ye*).

Oncamoûëtchie, Embarrassé du cerveau (Sinus frontaux) ; voy. camoûëtchot.

Onçate, Ongle des bêtes à cornes, d'un ruminant, d'un porc. VFr. *oince*.

On·yate, à Vézelois, dim. d'*on·ye*.

Ŏnc·haî, [Enfler* ; conj. *ainmaî*, le part. pass. *ŏnc.haî* ; état récent, actif.

Ŏnc·he, [Enfle*, Bf. ; Enflé, état permanent ou passif ; (voy. *onchaî*).

Digitized by Google

Enfle, en Berry.

Ŏnc·hu, [Enflure*

Ŏnc·hŏre, [1° Enclore* ; 2° mettre sous clef.

Ŏnc·hô, [Enclos*.

Onc·hot, [*Onclet*], Oncle ; [*Onc·hat**, pat. aj. à Grandvill., Etcimbes. — Vermes, etc. (Delémont), *Onchat*.

Onchat, id. à Mandeure ; *Onciat*, Epauvillers (enclos du Doubs).

Onciot ? Eloye, Rethenans (Belfort) ; Gros et Petit-Magny, Etueffont V. *Onchot*, p. de Montb., Maiche, Etobon, Brevilliers.

Onc·houtot, dim. et surn.

En p. de Besançon :

Pansâ-vous que son Sirot (père) (litt : petit Sire)
Set ce poüere veille *Oncliot*
Que tint l'aiquielle (qui tient l'écuelle).
L'ot bin mairi de sai Dam (mère),
Main sa mère ot pucelle.
(9me Noël, Bes...).

Onc·hlc·hot, en Gruyère, con Fribourg, où le c·h comme en dépt Jura, est tj combiné avec *lc·h*.

Onciot à Eloye, Gros et Petit-Magny, Etueffont qui ont le même patois où l'on dit *arraî* pr *arrâ* de Sermagny.

[Onthiot*, à Ronchamp, Lure ; *Ŏnthien*, à Melisey (Hte-Sne).

Ont·ye, à Villars-le-Pautel (Jussey).

Dim. *Onc·houtot*, surn.— Au Grand Sancey (Clerval), *onclin*.

Ŏnc·hēne, Enclume. *Enkyëne*, montg.

Ŏnc·mŏncîe, [*Encommencer*], Commencer un travail pr la 1re fois. *Ecmoci*, Ban de la Roche, B.-Rhin, chute lorraine de l'*n*. *Encommencement*, St Bernard (Sermons, p. 561, *in* 4 livres des R.).

Ŏnçŏn, [Encens. *Ŏnçoncîe*, encenser.

Ŏncombre, sf., personne ou chose qui encombre. Bf. *encombre*.

Ŏncrâtre, v. imp. réfl. Avoir de la peine à se décider ; ex. : *È m'oncrât de t·yitie nouète majon*, il m'en coûte de quitter notre maison. Mandeure. *encrâtre*. *È m'encrâchaît bêcô*, il m'en coûtait beaucoup (Mandeure).

[*Écrâtre**, Avoir peur de, avoir la crainte de rester seul (St-Vital, Savoie).

Ŏncre, [Encre*. *Ŏn·nŏncraî*, tâché ou tâcher d'encre.

Ŏncrētche, Qui reste accroché, sens permanent ; pe le sens actif, voy. *aicretchi*.

Digitized by Google

Ŏncrŏn·naî, Voy. *crŏn.*

Ŏncroûtai, Enfouir (1). Voy. *crô*, Fr. local, *encrotté.*

Ŏndaivaî, Endêver ; syn. d'*ŏndiâlaî.*

Ŏndefô, En dehors.

Ŏndiaidjie, [Engager*.

Ŏndiain·naî, [Engainer*; *s'o...* s'introduire.

Ŏndiâlaî, Tourmenter comme un diable.

Ŏndiâle (îetre), être en diable, avoir le diable au corps.

Ŏndiai·naî. Voy. *Diain·ne.*

Ŏndiugne, sf. Bosselure. *Ŏndiugnîe*, bossuer, parlant de vaisselle métallique.

De *Diugne*, peu usité. — Bourg., *embeugner* ± homol, de *D* et *B*.

Ŏndjaivelaî, [Enjaveler*.

Ŏndjin, [Engin, manière d'exécuter, de faire.

Malengin, n. d'une anc. rue du Vieux Bf., qui aboutissait à l'arsenal d'alors.

Ŏndjôlaî, [Enjoler*. *Ŏndjôlu*, enjoleur.

Ŏndouere, [Endormir (peu usité). Dim., *Ŏndouerelaî*, étourdir, par la danse, un choc ou une cause quelconque. *Ŏndoûerelure*, étourdissant.

..... *endeurai·yie*, étourdi (sens phys.), Ronchamp, là où *oue* de Ch. devient *eu.*

Ŏndragonc·haî, adj. Après le vêlage. Gonflé avec ou sans phlegmon sec, de la mammelle de la vache ; engorgée parlant de la vulve de la vache.

Endravonc·haî, à Danjoutin. Voy. Rad. *Gonchaî et ŏntre (intrŏ).*

Ŏndrait, Endroit, village.

Ŏndremi (s'), [Endormir ; ind. pr., *i m'ondoûe*, *nᵉ noûes ondremŏns*, *vᵉ voues ŏndoûetes* ; pas. déf., *i m'ŏndremi* ; p. prés., *s'ŏndremant* ; p. pas., *ŏndrĕmi.*

Ŏndrillenaî, Habillé ou enveloppé de chiffons (voy. *drille*).

Voilai in aifan rudemŏnt ŏndrillenaî.

Ŏndurie, Endurer. *Endeure*, douleur, à Auxel.

Ŏnd·yĕlnaî, Avoir le rectum engoué par des noyaux de cerises, ce qui arrive avec les cerises sauvages dont le noyau est gros. Voy. *D·yenê.*

Dans l'express. Montb.. *end·yĕlnaî de Caquelotte* (patiss.

(1) « En 1760, un homme qui s'était coupé la gorge... (fut) *encrotté* sous les Fourches ». (M. Vautrez, hist. Porrentruy, T. 2, p. 120).

Digitized by Google

avec œufs cuits), Mr Rosener, Alm. de Montb. 1893, il s'agit d'engoué par la *d yële* (le gosier).

Ŏnd·yëtche, [*En guiche*], arrêté et accroché dans les branches, parlant d'un objet q.conque, sens passif, permanent.

En Bourg , *Guiche* = Juchoir. Vosges, *Guiche*, bâtonnet.

Confr. avec *Diucê*, son cong.

Ŏnd·yëtchi, fixé, arrêté dans les bronches, sens actif.

Ŏnfagoutaî, va., Mettre en fagots.

Onfairenaî, [Enfariner*.

Ŏnfelaî, [Enfiler*.

Ŏnfîe, [Enfer. *Reprŏns, rebeille pou allai ŏn ŏnfie,* dicton d'enfant à l'égard de celui qui veut reprendre ce qu'il a donné.

Ŏnfin, Enfin.

Ŏnfôncîe. [Enfoncer*. *Ŏnfonçure*,. buffet triangulaire dans un coin.

Ŏnfrîetaî, Enfaîter un toit, couvrir un toit de tuiles.

Onfoûënaî, [Enfourner*.

Ŏnfrŏnmaî, Enfermer à clef ou autrement.

Ŏnfûe, [En feu*, Enflammé.

Ŏnfuere, enflammer, allumer ; ind. pr. *i ŏnfue*, j'allume ; *voues ŏnfûetes*, v. allumez ; *i ŏnfui*, j'allumai ; part. pr , *ŏnfuant;* p. pas , *ŏnfûe*.

Ŏnfuelaî, 1° En flammer ; 2° parlant d'une partie du corps (inflammation) ; voy. *onvîelaî*.

Ŏngamoûe·sie, Barbouillé de « *moue·se* ». sirop ou confitures poisseux ; de l'Als. *Gemuss*.

Ŏngoulaî, Prendre dans la *gueule*, la bouche.

Ŏngoulenaî, Engouer par aliments ou d'autre chose, d'avoir difficulté de les avaler.

Ŏngourdje, [Engorgé], sens permanent ou passif, *Éngoué*, qui a l'œsophage contracté (ex. : par certains fruits trop astringents.

Ongourdjie, engorgé, sens actif, part. ou engorger, inf.

Ŏngraichi, Engraisser ; fertiliser une terre, un pré.

Ŏngrandjîe, [Engranger*. Introduire une voiture chargée dans la grange.

Ŏngrenaî, [Engrener*.

Ŏngrignîe, Fâcher, rendre *grigne* ; voy. ce m.

Ŏnherbaî, Etre ou mettre en herbe. *Ce praî ât bin ŏnherbaî.*

Digitized by Google

Ŏnlain·naî, Couvert, garni de laine.

Ŏnmaî, [Emmi, au milieu de, parmi. Du L. *in medio*.

Onimus, n. pr. à Mulhouse ; abrév. de Hieronimus (Jérôme).

Les noms en *us* sont ordt rhénans germanophones quoiqu'à termon latine.

Ŏn main, En main ; *C't uti ât bin ŏn main* (à point pr la main).

Ŏnmai·youlaî, Emmailloter.

Ŏn·mâlaî, [Emmêler*.

Ŏnmandjie, [Emmancher*.

Ŏnmêle, Souple, flexible (membres, jeunes branches, manches de fouets).

(A Niort, mêle = blet). — *Ŏnmêle c'mŏn in îetchevou.*

Ŏnmenâî, [Emmener*

Ŏnmidenaî, Amidonné, voy. *midon*.

Ŏnmiedjaî, Salir d'excrément (l'inf. et le part. sont semblables dans les verbes en *aî*, *ie*, ou *i*.

Ŏnmiefignie, Enchifrené.

Ŏnmielaî, Emmiellé ; voy. *mie*.

Ŏnmoncelaî, Amonceler.

Ŏnmueraî, Arroser de *mûere* (purin).

Ŏn·naie, Année, voy. *ŏn*. — *L'ônnaie de lai tchîere on·naie*, la chère année, 1816-1817 (Thér. Chardoillet, mater). *Ŏn·naie que vint*, année prochaine.

Ŏn·nit·yaî, Sali de *nit·ye* : voy ce m.

Ŏn·niûere, Ennuyer. Ind. prés., *i ŏn·niûe*, *noûes on·niuŏns* ; pas. déf., *i ŏn·nîui* ; p. prés., *ŏn·niuant* ; p. passé. *ŏn·niûe*.

± Conj. sur *boire*.

Ŏn·niu-se, ennuyeux-se. *Ŏn.niu*, sm. [Ennui*.

Jadis, ce v. a eu la forme *èniûere*, XVIIIe se (Fes Cheux, avia patern...).

En'neu·yie, à Auxel. ; *Ènеu.yé*, à Uriménil (Vosges).

Ŏn·noŭëlaî, [Enhuiler], imprégner d'huile.

Ŏnpaipenaî-e, Enduit-e de *paipai* ; pâteuse, parlant de la bouche ; autre forme, *enpaipignîe*.

Ŏnpâlaî, Empêtré, enfoncé des jambes dans la terre molle des prés, parlant des chevaux.

On a comparé aux *pâs* ou *pals*, pieux enfoncés en terre, les jambes des chevaux ; q.q.chose d'analogue se retrouve dans

Digitized by Google

ŏnpitiaî. — *Empâlaî*, à Angeot, pressé entre un mur et une voiture.

Ŏnpăle, empétré dans la terre, forme passive. Voy. cong. *pâl* ou *pâ*.

Ŏnpâlemŏnt, Bâtis placé sur un cours d'eau d'arrosement ayant une ou plusieurs *pălles* (voy. ce mot), ou vannes; id. en Berry.

Ŏnpêtchîe, Empêcher. *Enpautchie*, p. montg.

Ŏnpêtre, Empétré, arrêté dans q.q.chose, parlant d'une personne; Auxel, *enpéturie*, empêtrer.

Ŏnpiaître, [Emplâtre.

Ŏnpianture, sf., [Emplanture], plants ; ou action de planter.

Ŏnpiâtre, [Emplir. Ind. pr., *i ŏnpiâ, nˢ ŏnpiâchŏns, v. ŏnpiâtes* ; pas. déf., *i ŏnpiâchi* ; les part. *ŏnpiâchant, ŏnpiachu.*

Ŏnpitiaî, Ficher [empiquer], un objet pointu, en terre ou ailleurs ; part. passé, *onpitiaî*, état actif.

Ŏnpit·ye, 1° fiché, état passif ; 2° arrêté debout sans bouger, parlant d'une personne.

Ŏnpoûjenaî, 1° Empoisonner ; 2° sentir mauvais ; 3° infester.

Ŏnpousseraî, couvert de poussière.

Ŏnpoutchaî, [Emporter*.

Diale ŏnpoutchait !, Diable emporte.
Mai fŏn·ne ât moûetche,
Lou diale l'ŏnpoutche.

Ŏnprĕtaî, Emprunter. *Ŏnprĕtu.* emprunteur.

Ŏnpri, Pris ensemble, collé : Qui a commencé à prendre.

Ŏnprijenaî, [Emprisonner*.

Ŏnp·y·eillîe, [Employer*. *Ŏnp·yei*, Emploi*.

Ŏnp·yĕmaî [Emplumé* garni de cheveux.

Ŏnraicenaî, [Enraciné*, qui a pris racine.

Ŏnraidjîe, [Enragé*.

Ŏnrĕ·yîe [*Enroyer*]. Mettre la charrue en terre pour le 1ᵉʳ sillon (voir *roûe* ; pat. Bes. *areillie.*

Ŏnrĕ·yîe, v. n. Arrêter une roue avec une chaîne, pʳ faciliter la descente d'une voiture, sens actif.

Ŏnrĕ·yîe, part. Immobilisée, arrêtée par un obstacle, une ornière, parlant d'une voiture.

Ŏnrĕ·ye, adj. Couché, sans pouvoir se relever, parlant d'un cheval ; arrêtée dans une ornière (voiture). Sens passif ± permanent ; en détresse parlant d'un véhicule q.conque.

Digitized by Google

A. Auxel., *Enro·yare*, enrayure.

Ŏnreû·yie, Enrouillé, Enrouiller, répétons que le part. pas. et l'infin. sont semblables dans les conj. en *aî*, *îe*, *i*.

Ŏnreutchenaî, Enroué, Enrhumé avec voix rauque : Lat. *raucus*, *raucisonus*.

Ŏnroûetchie adj.f Entortillée, emmitouflée.... Voy. *roûetche*.

Ŏnsaiguenaî, 1° Infecté par l'odeur. 2° Dérangé de la bonne voie, mal influencé : *Lies djŏns sont ŏnsaiguenais pă lies gazettes*. Rad. *Saiguenait*. 3° Vêtu de souquenilles.

Ŏnsaingnie, Ensanglanté, taché de sang, (comp. *îesangoŭënaî*) Bf *Ensaingné*.

Nous‿Ons. Nous avons, Bf. ; en pat. n*‿ans*.

Ŏns, pl. du pr. indéf *Ŏn*. on : *on'‿ŏnt aivu di mâ*.

Ŏnsaitchie, 1° [Ensacher*. 2° Tasser dans un sac, en le soulevant et le laissant retomber.

Ŏnsaitchîe lîes poumes de tîere.

Ŏnsemoillie, [Ensommeillé], qui sommeille.

Ŏnsigne, [Enseigne*. *Ŏnsoŭegnie*, 1° enseigner, 2° indiquer.

Ex. : *i li ai ŏnsoŭegnie in ni de djaîs*.

Ŏnsŏnb·ye, [Ensemble*. *Ensoinne*, à Montreux-Ch.

Ŏnsourcelaî, [Ensorcelé*.

Ŏntairpai (s') v. réfl. S'acharner à un travail, s'y appliquer fortement. Voy. *tairpe*.

Ŏntă·yie. Mettre un oreiller, un traversin, dans une *taie*, (p. *toûe*) Bf. *entoyer*.

Ŏntchâtchie, Entasser en foulant ; voy. *tchâtchîe* ; *ŏntchâchîe lîes valmons*.

Ŏntchemaissie, Assoupi, alourdi par le someil.

Ŏntchenă yie, *Coputati*, (canes). Rad. canis, *tchin*.

Ŏntchôfaî, Recouvrir d'étoffe un moule de bouton ; voy. *tchôfe*.

Ŏntchevîetraî, [Enchevêtré.

Ŏntchîetelai, [*Enchâteler*] 1° Mettre en tas bien arrangé (le fumier, etc.) 2° Mettre en tas de quatre, l'un sur les trois autres (noix, etc.) ce qui constitue « *in tchîeté* ». 3° Charger une mesure de graines (bonne mesure).

Ŏnte, [Ente, greffe, — *Ŏntaî*, enter.

Ŏntemi, Engourdi, paralysé momentanément par la pression sur un membre.

Ex. : *i aî lai tchambe ŏntemi*, VFr. *entomi*.

En pic. *étumi*. A Metz. *Étoumi*, étourdi, étonné.

Digitized by Google

Étomi, sans énergie, à Bournois.

Öntenă·yie, Mettre (le linge) dans la cuve à lessive, voy. *tenail*.

Önterraî. [Enterrer*. Le contraire, *dîeterraî*.

Öntîe-re, [Entier-re*.

Öntîechi, [Entasser) mettre en tas régulier (*tîeche*) les fagots, les gerbes, le foin.

Öntîetaî, [Entêter*. Alourdir le cerveau par les odeurs, les fleurs.

S'öntiêtaî, v. réfl. S'entêter.

Öntöndre, [Entendre*, conj., *röndre*.

Öntön·nai, Entamer. *Öntòn·nure*, 1° Entamure ; 2° Entame.

Öntönte, [Entente*.

Öntourtillie, 1° [Entortiller*. 2° circonvenir, prendre dans ses filets (au moral).

Öntraî, [Entrer*. *Öntraie*, entrée.

Öntrăpaî, [Entraver* accident' ou non ; part. pass. *Öntrapaî*, sens actif.

Öntrăpe, adj. sens passif, ord' accident' dans q.que pièce d'harnachement, longe, traits, etc.

Du L. *trabs*, poutre dans le chemin, pour *entraver* la marche (Stap).

Öntre, prép. [Entre*. *Les Bessessentre* l. dit d'étang Leval-Roug'. voy. *Besse*.

Öntre, Entre, Imp. du V. *Öntraî*.

Öntrebâtchie, Troubler dans un travail intellectuel, ou matériel. Aux Fourgs-Pontarlier, *Entrobaitsi*, entrebaillé.

Öntrelädjie, va [Entrelarder* ; le part. *Entrelädjîe*, 1° entrelardé ; 2° entremêlé de rouge et de blanc, parlant de chair de bœuf.

Öntretchaître, Coffre à grains, bas et long, avec séparations p' chaque espèce de graines.

De *öntre* entre, et *tchaître* = chartre = prison, coffre. Aux Fourgs (Pontarlier) *Entsaitrou*, compartiment.

Öntre-lies-due-Aves, l. dit de pré entre 2 bras de la Savoureuse, Ch.

Öntretin, [Entretien*, par *balancement*, la syl. mouillée fr. est sèche en patois. — *Biete d'in bon öntretin*, bête qui profite.

Öntrevoûer, Entrevoir.

Öntyëvelaî, [Encuver), mettre en cuveau (= *t·yevé*).

Önvăchot, Orgelet. *Envachot*, à Vézelois ; sign. aussi abcès.

Digitized by Google

Ŏnvărmeuchelaî, attaqué par les vers, parlant des fruits, légumes.

Ŏnvâsenaî, [Engazonné), fourni de gazon, gazonné.

Ŏnvâssie, plaqué de boue, de *vase*, surtout après s'être assis ou frotté.

Ŏnvēlmaî, [Envenimé) avec réaction inflammatoire locale.

Envelmenu-se, venimeux-se, Montb. (O. Claude). VFr. *envelimer*, St Bernard, et *Velin*, Venin. *Vlin* à Bournois.

Ŏnvi, [Envis* VFr., avec peine ; dans l'express. *Voûër ŏnvi*, voir *avec peine*, voir d'un *mauvais œil* : ex. : *Elle lou voit ŏnvi.*

VFr. : *A envis* iert ja de grant pris
Polains de malvais estalon,
Bonne semence fait bon grain (Bible Guiot, Roq.)

Ŏnviaî, Envier, désirer. — *Ŏnvie*, 1° Désir, 2° envie. Voy. *Ŏnvi*, du L. *invidere.*

Ŏnvie (ai l'), [A l'envers] Du côté Nord, côté d'une maison où le Soleil ne donne pas. Bois de l'*Envers*, fr. cad. Rougegoutte. Du Lat. *in verso.* Ban. de la R. (B. Als.), *Envié* = hiver.

Ŏnvie s. f. petite languette de peau ± douloureuse se séparant sur le côté des Ongles.

Envé, Furoncle à Auxel. ; Plancher, Montb. Étym. *ver*, croyance de l'existence *d'un ver*, voy. *vie.*

*Ever**, à Albertville furoncle ou la chute de l'n est ordin^m, confirme l'étym. ver. Dim. *ŏnvăchot*, orgelet.

Ŏnviechelaî [*Envesseler*], Devenir gonflé comme un tonneau, parlant de bêtes à cornes ayant la panse ballonnée par ingestion de fourrages frais, surtout trèfle, quand ils sont chargés de la rosée du matin — ; a signifié ailleurs, mettre en tonneau.

Ŏnvielaî, En flammes, form. arch. d'*ŏnfûelaî* ; *Envélâ*, à Auxel.

Ŏnvirevôtai, Entortiller, enrouler en pelote, voy. *virevô.*

Ŏnviron, prép. Environ.

Ŏnviron, s. m. Tarière de charpentier, de *ŏn vîrie.*

Ŏnvoi·yie, [Envoyer*. — *Env·yie*, à Vermes.

Ŏn vôs te, ŏn voilai, [En veux tu, en voilà*, à foison.

Ŏnvôtaî, Couvrir d'une voûte.

Ŏnvoulaî, vr. [Envoler*. *S'évoler*, s'envoler, Bf.

Ŏn·ye, [Ongle*. Dim. *On·yate* à Vézelois ; voy. *onçate.*

On·yîere s. f. [*Onglière*] Arêtier d'un toit.

Ŏnzain·ne, Environ onze.

Digitized by Google

Opeloudje, = [Happe *loudjé*] Attrappe-lourdaud, en fr. ; bévue (Exinc.)

Ŏpûe, (lou prai d') pré situé au fond du Vallon venant de la Gd Combe, à Ch.

Ôquel, s. m. (péj.) Importun, qui vient où il n'a que faire.

Oquelot, desœuvré, (ar. Pontarlier) chanteur de cabaret (Tissot).

Lgdoc, *Caoucal*, butor, lâche. All. *Gaukel*, bouffonnerie.

Oqueluse, bavarde.

En Bourg : ocle = monstre.

Ein pecho (un peu) pu pré de la pote (porte)
Des *Ocle* de tote les sote (sorte). (Virg.vir. p. 198).

Orgnësse, à G-y, Frelon, All. *Horniss*; *Vormeuse*, à Auxel.

Orillons, Ouies (des poissons) à Sermamagny, comp. avec *arbaillons*.

Orjâle, s. f. Oseille, Angeot, ne pas confond. avec *ojeraie*, Angeot, voy. *oûejerale*. *Ayaule*, à Fougerolles — *Reujiale* à Vermes ; voy. *malate* et *neusillate*.

Oremins (Mr Germain d'Auxel.) ou *aurmains* ; ormans ou aurmans à Sermamagny. [Allemands* ou germanofônes, *Olmans*, à Vescemont.

Orrâ, Aller, Etueffont, Romagny, pat. montag., *Arraî*,? Evette. A Ronchamp, Mélisey, *Orrâ*, donc pat. mont.

Orvâle, s. f. Dommage, dégats produits par les orages et autres causes. *Ôvâle*, à Bournois.

Orvâlu, exposé aux « *orvâles* » : *Cè tchan ât bin orvalu.* Du L. *arvalis*.

« Quand il survient *orualle* de temps ou de guerre. » 1678 Bonv.

Le fr. : *orvale* s'applique à la Sauge sclarée, du L. *aurum valens*.

Ossarot, ou aussarot, habit. d'Auxelle, pat. de Sermamagny.

Quichelot, à Auxel.-Haut, à Plancher (Poulet).

Ostolet, forme pat. du n. pr. Montb. de Oustalet, voy. *Oûetâ*.

Otheney, dim. de *Othon*, anc.n. pr. de Petitmagny, XVe S., L. Rouge Bf.

l'Othile, prénom, « Othilde, à Bourogne » (Janvret). On trouve dans les anc.n. de Porrentruy ; Dlle *Otille*. — Belèze, cite « Ste Othilde en All-d ; Ste *Othilie*, Vierge à Strasb. VIIIe Se et Sie

Digitized by Google

Odile patronne de l'Alsace, fille d'Adalric 3e duc d'Alsace, honorée le 13 décembre. »

Otille, Odile et *Othilie* sont 3 formes du même n.. *Othile* est n. fém. fréq. en Ajoie, Odile, patr. de Chavan.-l.-Gr. en 1441 Liblin).

Où, ou Vou, adv. où ; *ou ç que*, pr *où ât ce que* = où est ce que.

Ou ! Voy. *Hou*.

Ouait, Voy. *houaî*.

Ouche, s. f. Ours, *Ouchon*, ourson (Doubs), Arch.

Ôche, en Rosemont.

Étang de l'Ours à Lachapelle-s.-C. (Stoff) rappelle l'anc. existence de cet animal en notre pays.

Oche, en p. montag.

Oudjeniere [*Ordenière*], ornière, VFr. et Pic. *ordière* ; Wallon, *orbire*, du L. *Orbita*, ornière d'où l'hypoth. *orbitaria*. Ex. : de chang. d'*rb* en *dj*.

Oudjon, [Ordon, Ordre, rang, VFr. et l. dits, TBf. ; *oudjon*, au Val d'Ajol. *Eudon* à Uriménil (Epinal) 1° Tâche ou partie de tâche ou travail, 2° Le personnel de ce travail. *Voilai in bê oudjon*, voilà un beau personnel de travailleurs en besogne faisant le même travail (moissonneurs, mineurs, bucherons, etc.) En Champagne, *Hordon* groupe de vendangeurs. Le VFr. *Ordon* = rangée. L. *Ordo*. En Berry, *Ordon* = rangée de javelles, andain, tâche. 3° *Ôdjon*, à Plancher-les-M. Bande de terrain bordée par 2 lignes parallèles (Poulet).

Ordon, à St Vital, (Sav.) tâche de céréales que l'on a à couper.

Lourdon fr. cadast, l. dits de forêts en Vosges du TBf. et voisinage. — *Eudjon*, à Auxel.

Leudon à Gerbépal (Vosges) ; *Udion*, tâche d'un bucheron à Vouxey (Vosges) Haillant.

Du Lat. *ordo*, ordre, rangée, ligne.

Oudjure, « Chaine » formée des fils d'un tissage ou d'un tissu dans le sens de la longueur. Du L. *Ordo*.

Oûe, s. m. Août (mois).

Oûe, s. m. Or, ailleurs ôe ; voy. Loûe.yi, pr *Loui ye d'oûe*. « *Louri*, ou *Leuri*, montagne à Plancher-les-M. renfermant un filon d'or exploité au moyen âge. » Poulet.

Réapparition de l'*R* originel.

Oûe, s. m. os, *Ôchaille*, Echinée de porc, (Montb.)

Digitized by Google

En 1390, « La Chapelle des *osses* de St Germain » à Porrentruy (Vautrey).

Oûë, [Oint*. *Veîl Oûë* [Vieux oint*, Graisse de panne, non fondue, laissée vieillir à la cheminée, réputée bonne contre les clous, tumeurs, etc.

Oûe·dre, [Ordre*.

Oûe·jê, [Oisel] 1° Oiseau ; *Ojê*, Aj. *Ôesê*, Montb 2° terme de maçon, oiseau, pr porter le mortier sur les épaules. 3° En style badin. personne connue, individu. *Voilai l'*oûejê. Voilà l'oiseau. *Ç'ât in rude oûe·jê*, c'est un rude o. capable de faire des choses extraord. — *Oûe·jê dîes djërënes*, oiseau des poules, buse, ou autre.

Das‿usés, = des oiseaux, près Besançon.

Dim. *Oûejelot* : En Montb. *ôselot*, ex. : ext. d'un manusc. confié par J. V.

Lai ! qu'i vourôe bin êetre,	Là ! que je voudrais bien être,
L'ôselot des bôs voulant;	L'oiselet des bois volant ;
Tout drait i m'envoulerôe	Tout droit je m'envolerais
Lou traivée des bôs di Roi.	Le travers des bois du Roi.
Ès‿êetans de mon paire,	Aux étangs de mon père,
I m'en vierôe baingnoulai ;	Je m'en irai « *baignoler* » ;
Chu lou djiron de mai mie	Sur le giron de ma mie,
I m'en vierôe rêechuai.	Je m'en irais (me) ressuyer.

Poutchaî ai l'ôjelat, à Mandeure, porter à califourchon (un enfant) sur le cou comme on porte « l'oiseau » du mortier dont la forme rappelle vaguement la forme d'un oiseau, c.-à.-d. à chèvre-morte, ou en St Christophe ; pr porter en hotte, voy. *craîtche*.

Chantoiseau, l. dit, Lepuix. *Choix d'oiseaux*, probl. barbar. du m. précéd., à Essert.

Oûe·jelaî, [Oiseler*, 1° Chanter (oiseaux). 2° Parler avec certaines intonnations involontaires de joie, qu'on a comparé à un chant d'oiseau. — p. aj. *ôjelaî*, (Angeot).

Oûe·jaî, [Oser*, conj. *ainmaî*. En Montb. *Ôserot* (Contj.) qui ose, hardi.

Oûe·jerâl, Auzerole, érable champêtre, du L. *Acer arbor*, Angeot, *ôjerâ* ; Bourge. *euserôle*. L. dits à Meroux, champs : *Dozeral*, *Lozeral*.

Oûële, s. f. Huile. *Ôn·noûëlaî*, [Enhuiler]. *Oûëlîe*, [huilier.

Lollier, n. pr. TBf. Auxell.-Etueffont ; ce n. peut avoir aussi

Digitized by Google

une autre origine. *Loillier*, n. pr. à Dorans. Mr Haillant cite *ollier* pr huilier en 1502 (Lorraine). *Olier*, n. pr. à Morvillars. VFr. *Olier*, huilier.

Oûële, s. f. Ourlet, (orle VFr.) *Oûë·laî*, ourler. — (A G.-y. [*Oilâ**, ourler.

Oûe·r (vŏnt d'), Vent d'orage, grand vent. En Montb. *ôe·r*, grand vent ; air (Contej.) Lgdoc, Aourŏ.

Oûeraidje, Orage. È vait c' mŏn in vŏnt d'oûe·r, il va comme un vent d'orage.

Oûe·rdje, Orge. *Oûerdje d'erbâ* ; voy. *erbâ*.

Fr. cadast. *les Orgeries*, Fontenelle ; *Orgeval*. Perouse (Stoff).

Odje, Orge, au Ban-de-la-Roche, où *rd* = dje, comme chez nous. Du L. Hordeum.

Oûe·tâ, [Hôtel] (autre p. [*Ôtâ**) Demeure, logis quelconque, le *home* des Anglais. Bourg. *hoté*, Mign. ; Lgdoc. *Oustal ;* dim. *Oustalet* : Auvergne, *Ouchtal*. (L'*hôtellerie* (hôtel de voyageurs) s'est emparée du m. hôtel).

In bêl‿oûetâ, Une belle demeure, *Ai l'oûetâ*, au logis.

In bê devant l'oûetâ. Un bel espace libre devant la maison.

Ouetau, à Etobon, form. Montag. *Outau*, en Bourg. *Ôtau*, Auxel. *Outâ*, à Mégevette en Faucigny. *Oustot*, en argot parisien. *Outau* ou *houtau*, cuisine, près Bes. — *Delautal*, n. pr. à Luxeuil.

« *Bonhotal*, n. p. « curé de Chenebier, en 1586. ».

Chef d'hôtel, anct chef de famille à Florimont (Feltin).

Oûe·tche, s. f. [orte] Champ clos, près des habitations, ou ordt. ouvert, bien amendé, servant ordt. à la culture potagère, ou autre ; bien soignée, VFr. [*Ort**, cadast. *ouche*, *oy·che*. — Tous mots du L. [*hortus*].

Oche ou *hoche*, dict. Boiste. Forme Montag. et S.-Mont., *Eutche*.

Oyche anc, fr. cad. con Bf. *Lai vie dîes Oûetches* ou *dîes Roudjes-Pëtchus*, à Ch. Dim. *Oûetchate ;* montag. *eutchote*. Cadast. *oychote*.

Ouchates, l. dit à Beaucourt. — *Ouchematte*, à Levoncourt, mot patois de tête, all. de queue, Hte-Als. — *Oiches foitrecul*, à Etupes.

Oueches, l. dit, Menoncourt.

È ouèche, l. dit, terre à Vauthiermont.

Oûe·tchon, s. m. [*orton*] La charge de fil d'une bobine, d'une

Digitized by Google

pelote, ou d'un fuseau qu'on est en train de faire ; fil qu'on enroule autour de ces objets.

I aî pedju mon oüetchon (partie du fil qui finit de s'enrouler.

I aî dj' in bê oûetchon, j'ai déjà une belle pelote.

? Lat. *ortum*, commencement, extraction.

Oûe·ye, Oie : les autres p. TBf. *ô·ye*. Lés *ô·yes di Vâdôe*, sobriq. des gens du Valdoie (Salbert).

Oüë·yon, oison ; aliàs, *ô·yon*, *ou·yon*.

Oüë·yate, jeune oie : aliàs, *ô·yate* ; [*ô·yote** en Montb.

Source du *Cul d'Oillon*, fr. cad. à Badevel.

Oûe·ye, village détruit, *Oye*. (*Lou vaîdoûe*, village (Valdoie) ne renferme pas *oûeye* dans son nom.

Ai lai pîe d'ô·yote, à Cloche pied. Exinc.

? *Houillon*, n. pr. TBf.

Oûe·yi, Ouir, entendre ; autres pat. *ô·yi* ou *ôe·yi*. — *Oûe·yi dire* = oui dire.

Oupisse, surn. à sens inconnu.

***Oui,** affirm. fr. ayant passé en pat. et remplace ± le *ail* de Ch. (= oïl) qui a vielli. *Oïl* ou *O·y'* est constaté à *Mende ?* quoi qu'en Lgdoc ; *ouai* ou *ouè* à St Vital (Savoie) voy. *O*, autre affirm. de Ch.

***Ourdiu**, Orgueil, en ps. *Montb.*

Ourfenot, Petit orphelin. Du L. *Orphanus*. VFr. *Orfenin*.

St Ouri, St Ulric, vge, vallée de la Largue, où commence le pat. als. germanophone.

Olry, **Holry**, **Horry**, anc. n. pr. TBf. et Porrentruy, dont les dim. aj. sont *Holriat ; Horrel*, anc. n. pr. à Vescemont ; *Oriat*, n. pr. St Germain, Anjoutey ; *Orenat*, à Réchesy ; *Oriez*, à Chaux, à Eloie.

Ouali, au Ban-de-la-Roche.

Mont Ori, Mont et anc^t chateau à Rougemont (Liblin).

Le nom d'*Ouri*, *Ulrich* et cong. se trouvent surtout dans les vges ou au voisinage dépendant des Seigneuries de Rougemont, de Ferrette, où régnaient les Ulrich.

Ourme, Orme. Cet arbre tend à disparaître du TBf. Dans la vente des coupes de bois annoncées, on relève rarement la présence de l'Orme, tandis qu'en 1896 à la vente de Pennesières (Hte Saône) 57 ormes y figurent.

Chu l'Ourme, coteau à Chât. où jadis, à la foire, se tenaient les chevaux, au siècle passé.

Digitized by Google

Dormoy, anc. n. pr. à Héricourt.

Ous' voy. *Hous'*.

Outata, m. et f. Écervelé, qui agit sans réflexion, onom.

Outchîe, s. m. [Ortie*, [Ortier Bf. *Outchîe djönti*, ortie blanche, *Lamiun album*.

Outchîe pitiant, ortie piquante. *Urtica urens*.

Ötchie, à Meroux et TBf.

Outchignîe, form. de *'houtchignîe*.

Ouvert, (La porte est) Bf. ne s'accorde pas ; de même en p. *îevri*, m. et f. De même à Bf. Je veux lui *offert*, pr offrir (patoisisme). Inf. = participe.

Oü·ye, ou **ouil** ! exclam. d'étonnement à la suite d'un coup, de la chute d'un corps ; 2° Sens moqueur, ou narquois ; 3° au jeu de quilles à la suite d'un coup : *ouil ! tiaî cô !*

Comp. à *oïl voi :*

Ouil ! qu'a i ë avu de djens saingnies
Dans lês tchans dês Roudjes-Vies (Ch. de Frahier).

Ôvai, [Œuver], Pondre, voy. *ûe*. *Ôviere* (TMontb.) l'ovaire ou l'oviducte des Poules.

Ôve ou **Auve***, forme montg. de *âve* = Eau, ex. : à Sermamagny (1) 1er vge a parler montg.

Ovouenne, à Etobon, avoine.

Ôvre, [Œuvre]. L'œuvre par excellence, la 1re qualité de filasse de chanvre.

VFr. *Ovre*, travail.

Ôvrâ, m. f. ouvrable. *Djoüë n'ovrâ*, jour ouvrable ; l'*n* du L. *diurnus*, reparait à la fin du mot *djoüe*, quand il précède *ovrâ*.

Ôvrain·nes, s. f. pl., inusité au sing. Les journées pendant lesquelles on fait les récoltes. Pendant *lîes ovrain·nes*.

Ôvrîe-re, [Ouvrier-e*, *c'ât in ôvrîe*, c'est un vrai ouvrier.

Ovraidje. [Ouvrage*, travail.

En fr. de Montb. vers 1503 : *Ouvrie* (Tuetey). mot fr. pat. ouvrier.

A Mandeure : *Ç'ât in bon ôvrîe, mais ç'ât in baraillat* (buveur).

---

(1) C'est peut-être ce vocable qui a fait penser à M. Liblin que *oye* signifiait la rivière de la Savoureuse.

Digitized by Google

P

P', voy. *pîe* et *poüë* ; *p'aissaî*, pas assez.

P' chez les ajoulots ; *i n' peut p'*, = je ne puis point.

Pă, [Par*. *Pa dan*, par dedans, dans ; *tout pă dans*, partout dans.

Pă ç' que, Ch. Bf. etc. Par ce que.

Pă de dan, Par dedans, à l'intérieur : *Pă chi*, par ici ; *Pă lai*, par là.

Pă dechu, par dessus ; *pă dedô*, par dessous ; *Pă vîe*, par vers.

Pă devîe, par vers du côté de ; *Pă ce que*, parceque, id. à Bf.

Pă cars et pă coüënots, litt. par angles et par coins = de tous côtés.

Tout pă lu, tout seul (tout par lui). *Tot poua lu*, au B. de la Roche, B.-Rhin. *Per lu*, en pat. messin ; VFr. *par lui*.

Pâ, *Pâl*. s. m. q. f. *pâle*, en fr. cad. (Ne pas confond. avec *pâle*, pelle). Pieu, poteau.

Pâ, en pat. Montb. : « *Enne serpent djŏlaie achi roide qu'in pâ.* » (Morel).

Pa, en pat. du Ban-de-la-Roche. B.-Rhin, perche ; *Pâ*, [palis), à Bournois.

Enpâlaî, embroché par un pieu ; ex. : en p. aj. chs. de Petignat.

> Prignans des *pas*, dit Petignat...
> Ataint d'entraîs, ataint d'enpâlaîs (2me version de la chs.)

Pour un autre sens voyez, [*Ŏnpâlaî**.

Pâ, la partie fondamentale, ou poteau, supportant le balancier du *Pâ-de-poui*, ou puits en cigogne, à Frahier, Angeot, etc., ou puits à bascule, encore usité, pour tirer l'eau du Nil, en Egypte, d'où il a pu nous venir.

Pâ-de-pouche, au *Puits*, vge, con Delle (en pat. local : *â Pouche*), où puits se dit *pouche* : id. à Bretagne, etc.

[*Pau*-à-boiche, (pou tirie l'aure)* à Etobon = [pal à bec), pour tirer l'eau. Comp. *boiche*, à *boitchi*.

Pâl ou **Pâle**, s. m. dans nombreux l. dits : *Ès grands pâles*, Ch. Les *Pâsles*, St Dizier, mot q. f. au fém. peut-être par confusion avec le m. *pâle*, s. f. pelle. On trouve aussi pêle. Celt.B.

Digitized by Google

Pal ; Lat. *Palus* ; Als. *Pfohl* (n. pr. à Bf.), All. Pfahl, tous cousins aryas (1).

Le *poteau*, pr puits, se trouve à Saverne : *Schtændl'*, puits, (All. Stænder, poteau).

Păcan, Manant : *Groûessîe pacan !*) Dict. Boiste : *pacant*. En argot parisien, paysan.

Du L. *paganus* (adj. de *pagus*). Rural, et plus tard, payen, après l'établiss. du christianisme, le culte des anciens dieux s'étant refugié dans les *pagi* ± reculés.

Pâchait, Monceau, couche épaisse.

In pâchait de nodje : Exinc. comp. le fr. *päquet*.

Păcharaite, surn. à Ch.

Pâc·henaîe, Fessée avec les mains. All. *Pochen*, frapper.

Păchenaie, [Poissonnée]. Dans cette expres. : *Çoulai sŏnt lai pächenaie*. cela sent le fond de rivière ou d'étang. les herbes qui en sont retirées, enfin l'habitat. des poissons, ou l'odeur sentie pendant la pêche. Voy. *pächon*.

Păchîe, [Percer*.

Păchon, Poisson, p. aj., mont. et s.mont. *Poichon*. *Pouchon*, à Montreux-Château ; *Pochon*, à Plancher.

Pachenu, Poissonneux. — *Pachon de boue*, larve de phrygane, qui sert d'appas pr la pêche ; elle vit au fond de l'eau tranquille, entourée d'un étui cartonné, agglomérant des pierrettes.

Pädjê, [pä Dê* TBf. ; voy. *Dê*. *Pädei*, en Bourg. : *Pôdê*, et pŏdjé, en Montb.

Pädjon, [Pardon*. — *Padjenaî*, pardonner.

Les Pages ; voy. *Epaches*.

Paî, s. f. Paix. Jadis à Luxeuil, à l'arrivée solennelle de l'Abbé, les gens de corvée, la nuit, aux grenouilles coassantes. Pâ ! pà, ! Ranottes, pâ ! Voici M. l'Abbé que Dieu gâ, (garde).

Paî, adj. adv. pire, [pis*. Fr. de Montb.) en 1301 : *Soit que elle vaille peix que*. (Tuetey), D. M.

Ex. d'une certaine parenté, dans certain cas, entre l'i fr. et l'aî pat. ; voy. *ŏn maî* [emmi* ; voy. aussi *brijîe*, pat. qui a donné *braîjon*.

---

(1) A Dijon : Aux reproches de Didon :
Que Nan·non pleure que Nan·non braille,
Ainiaî plantaî lai, comme in *pau*,
Vô iai regarde tot étau.
El ât pu froi que n'ât in mabre.

(Virg. viiai p. 127.)

Digitized by Google

Paicâ, Maigre repas ; faire son *paicâ*, manger à part, faire sa popote, être à sa miche. Exinc. Comp, le VFr. pagæ, paiement, du bas L. *paga*, id. sign.

Paî, s. f. [Part*. *Paitchîe*, partie. *Lies paitchies*. L. *coles*.

Paitaidjîe, Partager. — *Paî de boûe*, syn. de *Găbe*.

Pâ, viande, ar^t. de Baume-l.-D.

Paî di bon Dûe, Le vide produit dans un œuf entier cuit dur.

Pâil ou **pâ·ye**, (Chambre où est) le « poêle », Salon de Vge, ou anc^t de Chateau.

[*Pau·ye** !, en Rosemont.

Pâil bîe, Salon bas, du rez-de-chaussée ; *paîl-'hâ*, Salon au 1er étage.

Dim. *Pâillot*, petit « pâil ». — *Poille*, à Maîche ; en 1486, id. à Montb. ; id. à Bf. au XIVe S^e ; id. à Porrentruy en 1511.

Pôle, en p. Vosgien. *Pèlou*, à Chatillon (Jura) ; *Pâlle* = poêle, au Ban-de-la-Roche.

Pélot, s. f. poêle, aux Fourgs-Pontarlier où *pail* se rend par *Pélou*, s. m. ; VFr. *Poisle*, Chambre à étuve, fourneau ; du Bas-L. *piselum*. voy. (Stappers).

Pailaî, [Parler*. *Casaî* est plus employ. à Ch., *djâsaî*, ailleurs. Voy. ces mots.

Pain, id. en fr. — *P. de coucou*, *oxalis acetosella*, alléluia ; *Coucou*, à Meroux.

Pain di Bon Due. épine vinette (le fruit).

Pain, n. pr. à Eguenigue. *Pain-bieu* surn. an Salbert.

Pain·nate, s. f. Bout de la chaine d'environ 1/2 mètre que les tisserands ne peuvent tisser, que l'on rogne après chaque pièce de toile et qui sert à faire les *glanes* d'ognons.

Pain·ne ou **Pin·ne**, maitresse poutre faitière d'un toit.

Pin'nate, syn. de *Tŏnp·ye*, arbre reliant les 2 trains d'une voiture. Mandeure.

Paipai ou *pèpet*, Bouillie épaisse. *Păpă*, à G-y. Voy. *Ònpaipenaî ; Paipenu*, qui tient du *paipai*, ou qui l'aime.

*Păpă**, à Auxel.

Papin, en pat, Wallon, cataplasme.

Lat. *Pappare*, manger ce qui ne se mâche pas. Le radic, se retrouve en it. ± en Als.

Pop-schlekr, Sobriq. des gens de Soultz (Guebwiller) = mangeurs de bouillie.

Digitized by Google

Paipie, Papier, **Pôpillate*, papillote (bonbon enveloppé de papier).

Paperot, à Besançon, papier sur lequel on a cuit des massepains ou des biscuits.

Les confiseurs en vendaient ! 2 ou 3 f^lles pour un sou ! aux enfants qui trouvaient à lècher ou à gratter quelques miettes restées dessus. Ce mot conviendrait aux prétendus *confetti* de papier parisiens.

Pairaî, [Parer*. Donner l'apprêt au fil, p^r tisser. *Pairu*, apprêt de tisserand fait avec farine.

Pairdjemin, Parchemin, du n. de la ville de Pergame, où ce produit a été inventé.

Paîre, s. m. Père. — Bf. Ch, (fr,) *pêre*. — *Pairaître*, paràtre, mari de la mère. Rab. *parastre*.

Pêre, père en Aj., Vézelois, Bf. au Ban-de-la-Roche (B-Rhin).

Pemme, corrupt. du mot père, Bourogne (Janvret) surn.

Roland recevant le commandement de l'arrière garde, remercie Charles :

Sire parastre, mult vus dei aveir chier
La rere-garde avez sur mei jugiet. XIe S^e.

Paîre, s. f. 1° Paire ; 2° Environ deux.

Pairi, [Paris*.

Parisel, Parisot n. pr. TBf probable dér. du n. de St Paris.

Pairiaî, Parier. — *Pairiure*, Pari.

Pairpait, s. m. Qui l'emporte sur les autres, qui a le pompon.

Du fr. *Parapet*, anc^t *parapect* créneau au *sommet* d'un mur de défense. = [Pare-poitrine), de l'Italien *parapetto*.

Pairpillot, [Parpaillot* VFr, papillon ; huguenot, *arch*. voy. *Mèmonit·ye*.

Paîs, Impér. du v. *paitchi* (1).

Pairtchait s. m., Perche ; *pois*.

A Rougemont : Iès aidiaits dain les sâsses, sain pŏ·in·ne la pàtchuse.

Prignait cârpes, aind·ylles, tchăvonâs at partchăts. (La loutre du Châtelot, trad. en pat. de Roug^t).

---

(1) Répétons que les *s* et les *t* terminaux non apostrophés ou non, suivis de ‿ou —, ne se prononcent pas, mais ne sont pas absolument parasites, ils servent à indiquer le plur. ou la forme dim. (pour *les* mots en *ot*, ou en *at*) ou augm. (pour les mots en *ait*) ou les personnes des verbes.)

Digitized by Google

Paitaidje, [Partage* ; *Paitaidjie*, [partager* ; *Partagert*, anc. n. pr. Trétudans, XVIe S^e. = *Cohéritier, copossesseur*.

Paitchi, [Partir*; ind. pr. *i paî, n' paitchŏns* ; p. déf. *i paitchi* ; p. prés. *paitchant* ; p. pas. *paitchi*. L'inf. à Maîche = *paitchi*.

*Pätchi**, p. Mont., S-Mont., Roppe, Etueffont,.

Paitchifô, [partis for] de l'hiver. Le printemps ; id. à Bourogne.

Pätchifeu, C^on de Giromagny, et Salbérien ; p-Vosg. *paitifieu*.

Paitchîe, vay. *paî*.

Rappelons que les voyelles, ou dipht. non accentuées sont brèves.

Au pl., parties naturelles.

Paîtes, ou **pettes**, s. f. pl. Langes. Dim. *Paiton* (ailleurs).

A Besançon, *pas* : ex. : Das petë mailloulots.
Das pas et chemisottes (Noëls).

Paissot, Lange (semble dim. du *pas* de Besançon) à Montb. (O. Claude), ou Paite = Débris de vieux linge blanc.

A Mégevette en Faucigny, *Pattes*. — Aux Fourgs-Pontarlier, *Potot*.

Moutiers, Sav., *Patin*.

A Digne (provenç.) *Pedas'* ou *Pedail*. Prov. patŏ.

Lgdoc, *Petas'*, morceau d'étoffe p^r rapiècer un vêtement, chemise.

Esp *Pedazo*, id.

Dér. *Paitîe* [Pätier]. Chiffonnier, marchand de chiffons, de linge.

È hoûe c'mŏn in Paitîe. — Il crie comme un « *paitie* ».

Patier, n. p. en Montb. ; id. sobriq., à St Vital (Savoie).

A Etobon : *poutchâ tiétiun à patié*, c.-à-d. comme un chiffonnier porte sa hotte, = *ai, lai craîtche*, Ch. voy.

Paite â tiu lai *diain'ne*, crie-t-on à ceux qui laissent voir un *pan* de chemise, ou un mouchoir blanc par derrière, voy. *Diain'ne*.

R'potossi, en p. Fourgs-Pontarlier, en fr. *Rapetasser*, contient notre Rad. B. Lat. *Petacia*, morceau d'étoffe Kymr. *Peth* ; Bret. *per*, morceau cong. à pièce. Il faut écarter l'all. *Bettel*.

Paite ou **pette**. Mou, flasque.

Paite, Pâte ; *Paîtu*, pâteux ; *Paîti*, 1° paté, 2° coup de férule sur la paume de la main, à l'école ; *Pätiche*, espèce de patisserie, Montb.

Paîti, [Pätir*.

Digitized by Google

Paiturie, Paturer.

Paît·ye, Pâques ; *Paît·ye c·heuri*, [Pâques fleuries*. *Pâcŏt*, à Plancher, Froideconche... (± qui vient à Pâques). Têtard de grenouille.

Paît·yis, m. pl. [Patis*. Paquis, en fr. local, m. qui se retrouve jusqu'à Genève ; paturage communal, à Ch. et cimetière, (qui est aux Paquis).

L. dits *Le Pâquis*, Lutran, Reppe, Le Valdieu... Le Pasquier 1581, Ter. St Ulric (Stoff), d'où Pâquirat ; alias, le *Paquirat*, dim. à Réchésy... Du L. *pasticum* et *pasquerium*.

A Courtavon : « *pré du Pasqual*. 1391 ; plus tard, *Pescal*, puis *Peccal*. »

Paivru, Voy. pavou.

Paiy·e ou **Peille**, [Paille.] Balle. ou enveloppe du grain dans l'épi des balles de grains.

Pai·yaisse, Paillasse. — *Pai·yu-se*, qui a des pellicules sur la tête, le corps.

Bf. *Paillasse à ressorts*, Sommier. — *Paillard*, n. pr. à Bf,

Pai yie, [Payer*, *I pai·ye*. je paie. *Paiye*, s. f. paie ; id. à Paris.

Lîes conseillus ne sont p' lîes pai·yus (payeurs).

Paiyis et paiyisan, id. en fr. Ce dernier devient [paiyisain* en ajoulot : écrit paysan, en aj. par *erratum*, en 19me page de l'introduction.

Bas de la Pal. l. dit à Sevenans.

Pâl, **Pâle** ; **Pêle**, fr. cadastral. Voy. *pâ*.

....Les Espales, champs à Florimont ; ici, *Espales* est pour *Ès pâls*.

Pâle, s. f. [Pelle) : [*Paure**, en Rosemont ; *Pălăte*, 1° Espèce de latte en spatule, servant de levier pour faire mouvoir le *treuil* de la corde à foin ; 2° Racloir pour nettoyer le versoir de la charrue ; 3° Omoplate.

Pală·yîe, Enlever ou déplacer de la terre, ou autre chose à la pelle.

Pala·yu, qui « pălăye ». *Paletaie*, Pelletée.

Beillie de lai pâle â tiu, express. employée plutôt au figuré qu'au propre = chasser rudement. En Bourg. *Lai paule au cu* (Virg.)

Ŏnpalaî, voy. ce m.

Pâle, Epaule (de porc) cong. au fr. *paleron*.

Digitized by Google

Pălе, [Pel ou peau.] Levée d'écorce de chanvre en tillant.

Pălûere, pelure. A Bournois, *pŏl*.

Palle, s. f. Vanne ; id. en VFr. Voy. son dér. ŏnpâlemŏnt. Celt. Breton, *pâl*.

Pălot-ate, [Palot-te*.

Pălot, 1° [Palet ; 2° Jeune enfant gros et gras qui se laisse tomber comme un palet.

Même radic. que pâle (pelle).

Palson, à Leval, (Rougt) Faux plancher ? en torchis et paille roulée (M. Cordier) peut être congénère à paille.

Pâmaie, s. f. Empan, à Mandeure, voy. *panne*. *Pâme*, à Angeot [Palme*; id. au Ban-de-la-Roche (B. Als.) Du L. *palma*.

Pâmelle, Paumelle, dim. de paume.

Pandâne, Tussilage, (pas d'âne), (Salbert).

Pandoûër, [Pandour], Pillard, mauvais sujet. Nom d'une milice pillarde lors de la guerre de la Succ. d'Autriche.

Pand·yillon, Languette glanduliforme qui pend à chaque côté du cou de certaines chèvres, q f. chez les porcs, simulant vaguement des *pendants* d'oreilles. Voy. *Merdjelle*. Montb. *Manguillon* (Contej.) ; ex. de P = M. Voy. *pŏndre*.

Panne, s. f. Empan ; *Pan·nă*, à St Vital, Sav. Dans le midi *pan de nez* = *empan* de nez, dont un barbarisme a fait *pied de nez !* qui n'a aucun sens (1).

Pănaî, terme de jeu de billes, mesurer les distances avec empans. L. Palma — Vha. *Spanna*, empan. Voy. *Pâme* et *pâmaie*.

Panre, Prendre, (*Pâre*, en p. aj.). Ind. pr. *I prŏn*, *ns prignŏns*, vs prŏntes ; p. déf. *i prigni* ; les part. *prignant*, *pri* — ; *i pânraî*, je pendrai. Voy. *pri*, et *ŏnpri*. *Painre*, à Eguenigue. *Panre*, en VFr.

En Fr. de Montb. (1301) Charte citée par Tuetey : *nos porriens panre*.

Pansiron, Pansard, ventru.

Pătiche, Panse, à Pont-de-Roide.

Pantôt, Le bas libre de la chemise ; c.-à-d, le petit *pan*, qui à donné aussi *pŏn·naî* ; voy.

Pantoûëc·he, 1° [Pantoufle* ; 2° Œuf, ordt le dernier de la

(1) Ce barbarisme existait déjà au commenc. du XVIIIe siècle en Bourg :
Tu laisse, ai prée l'aivoi grugée
Tai fanne aivô deu *piè de nèe*. (Virg. Vir. p. 115.

Digitized by Google

poule, dont la coquille n'a pas été formée, et mou comme une *pantoufle*, surtout chez les vieilles poules.

Papon, n. p. au TBf. à Rechotte signifie grand-père. Ex. : En Ajoie, en 1499 ...l'hopital recevra, comme prébendier Perrin Rouhier, « le *papon* » d'Agnelat, bourgeois de Porrentruy... Vautrey I. 155. Dn L. *papus*, grand-père. En Lgdoc *papon*, id. sign.

Clos Papon, Verger à Plancher-B.

Papreusse, à Vermes, *popreusse*, = la clochette des bois.

Parail. [Pareil*. *Pŏrail*, en Montg. — *Sanparail*. extraordinaire.

Parail se trouve en VFr.

Paurail en Montg.

Paramouinde, A cause de, à Exinc.

***Parapel**, Bf. Parapet.

***Parcours**, Paturage communal.

Pardîe, Pardieu (néop.) ; voy. Dê.

Pŏrê, Pardieu, = [Par Dê).

Pâre, Voy. panre.

Parë, [Parrain*, 1/4 règle, chûte d'*n*. Les enfants crient aux parains peu généreux. *Parë roûenaî* = à Paris, parrain à la crasse !

Parë, surn. de qui est souvent parrain, *Salbert*.

***Paressu-se**, [Paresseux-se* ; *Poirâju-se*, en pat. aj. ; *Paraju*, ailleurs.

Poirasu, Montb.

Parfond de Vaux, l. dit champs, à Perouse.

Paris, **Parisot**, **Pariset**, **Parisey**, etc, n. pr. TBf. et Montb. peuvent venir de 1° St Paris, 2° de Paris.

***Parole**, id. en fr. [*Pareule** en Rosemont et Salb. Ce mot vient du fr. et n'est pas indigène.

Parrot, n. pr., voy. Pîere.

La Paru (Etang de) fr. cadast. du Lat. *palus*, s. f. marais (R = L) à Suarce.

Pas, id. en fr.

Pas de lai poûetche. — Pas de la porte*, Bf. Seuil.

Pas-des-masses, expression adoptée par les Als. germanophones, empruntée à nos soldats, pr dire pas beaucoup : Ex. : avez vous mal à la tête ? rép. *pas-des-masses !* Id. à St Vital, Sav.

Digitized by Google

***Pataclâme**, Cataplasme.

Pătal, **patu**, voy. *Pot.*

Pâtal, Ecraser, piler ou fouler. [*Pautâ*, en Rosemont.

Groûe pâte-lîes-tchôs, s. m. = gros foule-les choux = (Lourdaud). Voy. à *Fraîtchi*, *Frélechoux*.

On prend des hommes lourds chaussés de sabots neufs, pr fouler la choucroute récente.

Pâtăte, s. f. Calcaire crayeux, de l'étage Corallien, que l'on pile grossièrement pr le réduire en gravier, pour *récurer* les planchers, les tables etc.

Cette pierre est hygrométrique et gélive. Telle est la carrière de Dorans.

La patote ou *La patate*, l. dit à Danjoutin.

Pâtot, Espèce de pilon, ou de masse de fer, emmanché propre à écraser la « pâtate », ou les fruits pr faire du cidre.

L. dit fr. cadast. *La patote.* — *Pâtat*, forme aj. de *pâtot*, Reppe ; n p. d'Auxel. ; cette terminaison en *at* est étrangère au pat. de ce lieu (1). *Patat*, n. pr. Aj.

Pâtait, Pâton. Dér. de pâite, voy.

Patait ou **Patet**, n. de lieu, pâturage, Vfr. *pastel*, *pata*.

Le Patat, forêt à Vellescot. — *Le Patet*, bois et pré à Perouse.

Rue du *Patat*, anc. rue à Porrentruy.

Le Mapatey, Ferme à Lachap.-s.-Ch. (Stof).

Patapouf, onom. du bruit de q. chose de lourd qui tombe. *In groûe patapouf*, un gros hom. massif.

Pâtche, [Pêche* ; *Pâtchu*, pêcheur. *E fât laichîe lai revière îes patchus* = à chacun son métier. *Riat Pequaire*, n. à Porrentruy, 1394.

Pătchi, forme Montag. et sous Mont. de [*paitchi**; voy. Grand-*Patchy*, écart à Bitschwiller.

Pătchou, [Partout, peu usité, remplacé par *Tout patchou* [tout partout* partout.

Pâtenîere, 1° Poche libre, à l'usage des femmes, suspendue à la taille par un cordon. Bourg. [*pauteneire**.

Ce mot nous ramène à *pautonier*, *pontonnier*. qui entre nomb. significations avait celle de receveur de péage de pont, d'où nécessité d'un sac, ou poche.

(1) Il est à noter que dans les anc. documents TBf. on trouve souvent dans nos patois non ajoulofones, des noms de personnes à termin. *ât*, alors que, en temps contemporains les noms à termin. *at* ont ± disparu et restent ± cantonnés en pays ajoulofone.

Digitized by Google

D'ailleurs *Paulonnière* en VFr. = bourse ou gibecière, d'après Carpentier (Roquef.).

2° Poche dans les pans d'habit, ouverte sur les côtés, recouverte d'une patte (à Delle).

Pâterate, [Petteuse) s. f. Populage ou souci d'eau ; *Caltha palustris*, L. cong. à *pâtaî* (petter). A Montb. *Topote* (Contej.) confirme l'étym. (Petteuse) ; Montb. [*Pòtotte*) (Contej.).

Vie d' poterote, à Bournois, voie de petteuse.

Patois, id en fr. et en tous les parlers français. du L. *paternus*, anc' *patrois*. En gascon, *patouès*'.

En Lorraine, Hayange, Landonvillé, *patelin*, pays natal, compatriote (1).

Patelin, s. m. en argot parisien, compatriote.

Patiuè, à St Vital, Savoie.

Patié, *Poutchâ tiétiun au patié*, (Etobon), porter q.q'un sur le dos, voy. *craîtche* ; et *paite*, rad.

Pâtiche, voy. paite.

Patiŏnce, [Patience*.

Pâtot, Voy. *pâtaî*.

Patroŭsgnie, [Patrouiller), c.-à-d. marcher dans l'eau boueuse.

Patte, id. en fr. Patte d'Alouate (*Rethenans* Bf.) patte d'alouette.

Syn. de *pipi d'Oûcejelot*. (Lotus pied d'oiseau).

Pattes lâtchu, s. m. [Pattes lècheu Bf.) Lourdaud ; ne serait-ce pas une allusion aux ours, qui jadis habitaient sur les montagnes et passent pr se lècher les pattes l'hiver.

L'adj. *Pattu*, id. en fr. — *A Friesè*, Hte Als. *Topă*, patte ; *Tœpelă*, petite patte. — Anc. germain *pat'*., Celt. B. *paz*.

Pattu, Voy. pot.

Pavon, Pavot coquelicot ; id. à Meroux. *Paveu*, à Angeot, et en Rosemont.

Pavou, s. f. Peur (pavor). *El è pavou de s' noiyîe en têre sâtche*, (Angeot), il a peur de se noyer en terre sèche, en parlant des gens riches qui travaillent toujours. *Épavântai*, épouvanter (Eguenig.).

L'étain d' la Mëtche qu'ât crevaî,
Tos lés pachons s' sont *épavantaî* ; (ou, s' sont en allaî).
È n'i ât rèchtaî qu'in bretchait,
C'ât lo Brâte que l'aitrapaî. (Eguenig)

(1) Landonvillé, près le château d'Urville, dern. vge. francophone (Metz). notre *Tch*, et notre *Ch.*, pr *FI* ou *CI*, n'y existent pas.

Digitized by Google

Paivru-se, peureux-se ; ici l'*r* de *pavor*, reparaît.

P'cillie, abrév. de *peucillîe*.

Pê, [Pel, peau*, [*Pê** en p. aj (Angeot), *Pëletîe-re*, [pelletier-re, tailleur, TBf. Ce mot doit remonter au temps ou les peaux servaient à faire des vêtements. Ch., Eschènes, Phaffans, Grandvillars...

Peltier, n. pr. à Evette, Salbert, Valdoie. Essert, *Pelluy*, anc. n. pr. à Sermamagny.

Pëlson, Vêtement de peau ou de laine, couverture. A Plancher, = *tacon*.

Pelisson, n. pr. TBf.

> I prît pidie de lieu misère
> I lieu feset das *pelessons* (couvertures)
> Comme on cret, de *pés* de moutons (28e Noël anc. p. de Besançon).

Pêlaie, Plein la peau (de boisson) ; à Exinc.

Enpelsenaîe, gazonner par places un pré, à Eguenig.

Pe, ou **p'** (aj.) ; sont des abrév. de *poŭë*, point (nég.) ; *poŭè* (point) Cent. Bf. Phaffans.

Chât. *è n'i ât pe* ; Aj. *è n'i ât p'* ; Meroux, *è n'i ât poŭè*.

Pe, au f. **pëte**, [put, pute], Laid-e, du L. *putidus*, puant ; Onom. = mouvement d'expulsion des lèvres.

Voilai in pe tchin, (pe chin en fr.-pat.) ; Voila un vilain chien.

L. dit, *peux*, champs, fr. cadast. (St Dizier).

Pëvène, à Plancher, Bourdaine, voy. *vîene*.

Notre mot se retrouve dans l'Est de la France.

Il reprend son *t* originel dans *Pëtaivu !* (qui a été pë, qui s'est mal conduit) = vilain ! (Voy. *avoi*).

Le contraire est *bin-aivu*, inus. à Ch., mais usité ailleurs.

Malaivu, Malheureux, qui a eu du mal.

On trouve en VFr. *put affaire*, *putes œuvres*, *pute foi*, dont le sens se rapproche de notre m.

Putain·ne, s. f. prostituée, parait dérivé du fr., mais a pris la term. fém.

On trouve *putine*, dans Scarron.

Notons que le Latin *puta* = jeune fille.

De même le mot « fille » a pris un sens péj. Paris.

Pëcë et **Pèchais**, forme enf. de François ; Voy. Français.

Pèce, voy. *pesse*.

Pëdju, perdu·e, voy. *pîedre*. *Prëdju*, en Montb. ; à Vézelois,

Digitized by Google

Bessoncourt. Parlant du jeu des œufs à Pâques : *tiu contre tiu, lai poüëte pedju.*

Pëdri, Perdrix.

Pelaî ou p'laî, Semoule de millet ; id. à Montb. (1) A Fougerolles, *polaî* ; *Pelâ*, à Etobon.

[*Prâ**, à Vescemont et Rosemont, Plancher, Sermamagny.

Maî, voy. *millërate*, à Froideconche (Luxeuil). *P'laî*, (Pontarlier (Tissot) = piler, pilé.

Me, à Bulle (Fribourg).

Le « pelaî » se vendait, à Châtenois, il y a une soixantaine d'années, sous forme de semoule ou de farine en petits sacs. Un marchand, *lou Pëtë Pëlaî* (= petè = petit) venant de la Hte-Saône, à Ch. criait : *â pelaî* ! *â pelaî* ! *i ön aî di gru·yaî, de l'iecätchelaî* (réduit en gruau, concassé).

Avant l'introduction de la pomme de terre, le millet, (le pilé par excellence) jouait un grand rôle dans l'alimentation, témoin la fameuse et colossale bouillie que les zuricois apportèrent toute chaude par la voie du Rhin, à Strasbourg en 1576 ;

Et ce fragment : Sô, voichi lai Lise...
Elle ât toute mouillie.
Aipoutche lou *pelaî ;*
I feraî pou lie
Ene bouène fuelaie (Dr J. V.)

Et l'express. d'Exincourt : *Vendre di pelaî*, faire tapisserie à la danse.

Pélâ, Mets avec pommes de terre, chataîgnes, *écrasées*, etc., à Albertville.

Peloter, Bf. faire et lancer des pelotes ou boules de neige.

Pemme, surn. corrupt. du m. père (Janvret) à Bourogne.

Penà. pat. aj., 1° Boisseau (Angeot) ; adj. 2° [panier) sans anse, panier à faire lever le pain (Bretagne, vge, etc. = *Vön·nate* de Ch.). Rad. « penie ».

Penal, boisseau en Porrentruy, en 1350 (Vautrey) ; id. en VFr. *penal de terre* = à peu près un huitième de « journal » ? au pl. *penaux* (fr. local).

Penasse, Punaise des framboises (Salbert).

Penase, punaise à Bes.

P'enc', abrév. de *p' encoüë* [pas encore). Bf. p' encore.

Pënelle ou p'nelle, [Prunelle), fruit du *prunus spinosa.*

Dîes p'nelles, dîes belles pënelles = dîes bell' p··

(1) En 1716, Dijon en joie, cit. Mignard :
Dé bon cusenei lai maignie
Composire torte et patai,
Garnisire in foudri (tonneau) de *plai*
De jubié de tote nature.

Digitized by Google

Belosse, à St Vital (Savoie), voy. *Bêloûeche*.

P'nellîe, s. m. prunellier, épine noire.

[*Penalle**, en pat. montag. prunelle, prunelle de l'œil.

Peni, punir, T. Montb.

Penîe ou **p'nîe**, [Panier* en osier, ordᵗ à anses saillantes.

P'nîe côquin [panier *cotien*), panier aplati sur le *côté* (d'où l'adj. *côquin*, voy. ce m.) Gibecière de pêcheur. Voy. *penâ*.

Pëneraie, s. f. le contenu d'un panier rempli. Du L *panarium*, corbeille à pain ; (pʳ le panier en charme, etc. voy. *tchairpigne*)

Pagnard, n. pr. TBf. Tous noms descendus du L. *panis*.

Pensaî, [Penser*. *Pensaî voûer in pô !* pensez voir un peu, exclam. familière d'étonnement.

***Pepée**, Poupée, Bf. Voy. *poupe*.

Peraille, [Pierraille*, lieu couvert de pierres, voy *pîêre*.

Îeperaillîe, enlever les pierres (d'un champ).

Peräle, [Pierrette*, voy. *pîere*.

Les perattes, l. dit de champ, à St Dizier, Mézîré.

Percquet, Anc. n. pr. à Vourvenans, 1500. Comp. le L. *pertica*, perche. Actᵗ nᵉ avons *Peuquet*, en ce vge — *Precquert*, maire d'Offemont XVIᵉ Sᵉ.

Piecquet de Derney (Denney) XVIᵉ Sᵉ.

Pêri, [Périr*, misérablement.

Periere, Lieu où on extrait des pierres, carrière.

***Perlinpinpin**, un des n. de la Primevère ou «*croûebairbe* ». TBf. Rosemont, Salbert, Plancher.

***Perpignân**, Manche de fouet flexible en micocouiller, venant du midi (ville de Perpignan).

Pertchi, Etage au-dessus du compartiment de la grange, formé ou non de *perches* destiné à loger les gerbes, voy. *pîertche*.

Pesse ou **pèce**, n. de l dit de champ à Ch. ex. : *îes londjes pesses* (pièces).

Les Placettes, l. dit de champ à Villars-le-sec. fr. cad.

Pesse la Clef, l. dit de champ, à St Dizier

B.-Lat. *petia*. pièce ou morceau de terre. Celt. B. *pez*, pièce.

Péssiere, (tiulate ai), c.-à-d. culotte à pont, Mandeure.

Péssiere devient [*péchiere** (Contej.) Montb., pont du pantalon, empiècement de corsage.

Pëtchu ou **p'tchu**. [Pertuis* trou. L. *pertusum*.

Digitized by Google

P'tchugîe, [pertuiser* VFr. — *P'tchu di tiu*, anus.

Sur le Pertu, l. dit champ, à Offemont.

L. dit à Chât., *lîes Roudjes Pëtchus* (ici ë après syl. muette).

Pëte, Voy. pë.

Pëtë, au fém. *pëtëte*, petit-te, *c'ât in bê p'të*, c'est un beau petit enfant.

Petez, *petet* ou *p'tè*, (en pat. aj.) *Petey*, n. pr. à Chaux, à Buc, Cravanche, Chèvremont, etc. Celt., *pit*, pointe.

Petitat, Anc. n. pr. Porrentruy.

Dim. *Petiot*, au f. *petiate* ; surdiminutif, *pëtignot-ate*, en pat. aj. *petignat*. En durc^t le *ti*, ou a *Pequignot*, n. pr. TBf.

Pequingney, C^on Héricourt.

Pichenot, à G-y.

Les *Petignots*, en aj. *Petignats*, les partisans de Petignat, lors du mouvement populaire de 1740, en Ajoie. Plusieurs chants à Chât., en Porrentruy, en Delémont rappelaient cet événement. *Petey*, (petit) voir *petet*, n. propre, devenu à Ch. *Pètaî*, *lou p'të pètaî*.

Petitat, n. pr. en Ajoie, (1740) ; *Petit Jean*, à Etueffond-H., Grosmagny. — Pour *Piot*, voy. *Py*.

Le fr. *Péquin* qu'il faut écrire ainsi, et non Pékin, (barbarisme) a le même radical ? En Esp. *pequeno* (1).

P'të-Cru, Petit-Croix, Vge ajoulofone, devient *P'tè-Crŏ*, à Vézelois : *P'tè-Crou*, à Croix, à Angeot.

Pecquignot, Anc. n. pr. XVIe Siècle, à Danjoutin, Buc. — *Piquignot*, anc. n. pr. à Bessoncourt.

Petit-Jean, n. pr. N. TBf.

Petôe ou **p'tôe**, (Voy. *Vaget*), mot franc-comtois, Montb.

Pette, Voy. *Paite*.

Peu, Puis, usité seul^t dans *et peu*, voy.

Peuce, Pouce, *peucie* s. m. [Poucier]. Doigtier p^r le pouce, ou même pour un autre doigt.

Peucillîe et *p'sillîe*, Pignocher, éplucher, retourner ses aliments dans son assiette, ne pas manger franchement. Doit dater de l'époque où l'on mangeait avec ses doigts, ce qui se faisait encore sous Louis XIII. *Peucillu*, qui « peucille ».

Peucillîe, devient *peucignâ*, à Plancher-l.-M.

---

(1) A Commentry : pauvre *p'quit5* (petit), fä·ye bin attention, cou est in bërgŏ (frelon), quant ou pique ou fait bin mau.

Digitized by Google

Lou P'tē Peuçot, le Petit-Poucet.

Lou Tchîe Peuçot, [Le Char Poucet], ou du petit Poucet.

Tchê peuçat, p. aj. ou *Ponçat*, (Vermes). *Tchê peuçot*, à Etobon. = Grande Ourse. Déjà à *Ronchamp* c'est *lo tchairot*, et *peuçot* ne va pas jusque là à l'Ouest ?

Ce nom provient de l'antique légende du Petit Poucet, qui originaire des pays slaves et germaniques, s'est propagée dans le voisinage seulement des autres pays. Cette légende était originair[t] inconnue aux peuples celtiques.

En effet, à Morey (ar. Jussey) c'est chariot.

A Ligny, Morvan, près Côte d'Or, e'est *chairiot*, ou *chairiotte* du roi David.

A Chatillon (Jura), c'est *tsă·y'* = [char) ; à *Mouthe* (ar. Pontarlier) *tseu*, char.

A St Vital, en Savoie, la Grande Ourse c'est le grand « *Stropélè* » (troupeau) ; la Petite Ourse, le petit « *Stropélè* ». C'est le troupeau de bœufs, (*septem triones*), que le petit voleur est censé avoir dérobé, et qu'il conduit à reculons pour égarer la poursuite, à cheval qu'il est, sur l'étoile du milieu du timon. Il est représenté par une petite étoile située très près, et au-dessus de la précédente, un peu visible à l'œil nu. (1) A Chatillon, (Jura) *Tsă·y* (char). Perrault a pris dans cette légende le sujet de son conte.

Peuchtume, Voy. pôtume.

Peupre, (Salbert), voy. [pôpre* Ch.

Peur ou **peure**, voy. *poûer*.

Peuri, Pourrir. — *Peuriture*, pourriture.

Peri, à Besançon (Noëls).

Phaffans, Voy. *Fâfan* ; même pat. qu'à Menoncourt.

Q.q. mots : Lo soi i aî pu tchâ ; ma fri, i traveilleue tôt piè ; tŏ les traj-hures ; voilà, chu man vantre, din là ; gonc.he ; binteu prâte ; i aiveu (= i aivŏ, Ch.) pri ēne gotte de vin, diemoine ; ce n'ât pouè qu'i raiveuche (prés. du Subj. que je rêve), ou [rêvasse* (imparf.) ; même forme que p[r] le futur et l'imparf. de ce mode).

Pi, 1° [Pic*, (outil) ; 2° genre d'oiseaux.

Pi-grivaî, pic varié, p. Épeiche.

Pi-tourtcherot, [*Torcheret*], pic maçon, ou torchepot, Sitelle.

Pi-voi, [Pic-vert* ou pivert ; Pivŏ, à Ronchamp, voy. *pitiaî*.

Pi, n. pr. Pierre, dans les noms composés ex. Pi-Fance, Pi-Dioud·ye = Pierre François, Pierre Joseph. Voy. *Pîere*.

(1) Voir « Le Petit Poucet et la g[de] Ourse, par Gaston Paris », 1875, Paris.

Digitized by Google

Piâchon. Glouton, gros mangeur, gros buveur. Voy. *ŏnpiâtre* dont le part. pr. est *ŏnpiâchu*.

Piaice, [Place*. [*Piace*, Rosemont et Salbérien ; *Piaicîe*, placer ; *Rŏnpiaicîe*, remplacer ; *Rŏnpiaiçant*, remplaçant.

Piaîdie, 1° Plaider* ; 2° prendre à son service, *Se piaîdie*, Se louer, se mettre « en condition » c.-à-d. en service, *se plaider*, en anc. fr. TBf. ; et Porrentruy (Mgr Vautrey).

Piaîdu, plaideur. — Anc. fr. local du XVIe Sc. Réunion pr rendre justice, *plaid*.

Piaie, [Plaie*.

Piaîji. Voy. *piaîre* ; [Piâji* en Rosemont.

Piaindre, [Plaindre*. Ind. p. *I piain*, *ne p·yignŏns*, ve *piaintes* ; les part. *p·yignant*, *p·yignu* ; (*Piaindu*, Chèvremont, Eschènes.)

Pyignait, plainte, gémissement. *P.yignu*, qui se plaint (1).

Piain·ne, s. f. Erable plane, *Acer pseudo-platanus*.

Piain·ne d'Alsace. C'est la *magna planities* de J. César, lors de la bataille contre Arioviste, dont il faut tenir compte pour la détermination du lieu de cette affaire.

Piain·ne, [Plaine*. Dim. *Piaîn·nate*. Caresse avec la main à un chat, etc., dans la direction des poils qu'on *aplanit* ; Caresse à un enfant.

Ai·piain·ni, aplanir; *Raipiain·ni*, raplanir, faire *piain·nate*.

L. dit, le *Plainot* (Chèvremont) fr. cadast. ex. de dim. masculin d'un nom fém. ; voir autre ex. : *Noirmouchot* (voy. *moûetche*).

Le Planot, l. dit, con Maîche).

Piaîre, [Plaire*, ind. p. *i piaî*, *ne piaîjŏns*, ve piaites ; p. déf. i piaiji ; les part. *piaîjant*, *piaîju*. — *Piaît-i* ? plaît-il ?

Piaîji, [Plaisir*.

Piait-e, 1° [Plat*, s. m. ; 2° adj. plat-e. *Piaitê* [plateau], plat (vase). *Piaitelaie*, [platée) Bf., le contenu d'un plat.

Piait‿et‿coüē, [plat et court] adv. nettement, sans détours.

Piaitine, [Platine* de fonte qui garnit le devant d'un four, d'un poële, voy. *tchanpain·ne*.

---

(1) Ex. en pat. d'Eschène, au prés. subjonctif : *devain qu'ę s'pigneuche* avant qu'il se [plaignisse] Imparf. en ce vge et en nombre de vges ajoulofones à l'Est et au Nord du TBf., l'imparf. du subjonctif sert de présent ; il sert aussi de futur et de condition., ex. : *ę farē que vôs l' voi-yeuchins* = il faudrait que vous le (vissiez).

Digitized by Google

***Piaitre** [Plâtre* blanc. Voy. *dji*, pr le plâtre à amender la terre. *Ŏnpiaître*, emplâtre.

Le Plâtre, l. dit de pré au Salbert, vge.

Piantaî, [Planter*. *Plant avoine*, anc. n. pr. à Etueffond en 1488 (Liv R.) D. R.

Piai·yie, [Ployer*, plier (1), conj. sur *aivançie*, tous trois venus du L. *plicare*.

*Pra·yie**, en Rosemont et Salbérien.

Piai·yant, pliant c.-à-d. gros bâton *ployant*, agissant à la manière du garot pour maintenir, les « iet.yevesses », ou les grosses charges sur une voiture (un chêne, par ex.)

Piandée, Primevère, à Vermes (Délémont).

Piantche, [Planche*. Dim. piantchate. *Piantchîe*, [plancher*.

Piantche ai boitchi, voy. *boitchi*.

Piantche, [Planche*, champ, pré, pelouse dans une situation ± élevée, mais plane. Le dim. est *piantchate* [planchette*.

Ces 2 mots servent de n. nomb. n. de lieux. *Planche du Ban*, bois à Plancher-Bas.

A Chalonvil. Champ cultivé en pré.

Piantchîe, Plancher, Vge de IIe Sne. *Planchewasen*, l. dit à Felleringue, Hte Als.

***Piante**, [Plante*. *Piantaî*, planter.

Pianton, [Plantain*. *Long-Pianton*, Plantago Lanceolata (*lancéolé*) employé pr le pansement des plaies.

Rond-pianton, Grand plantain ; P. major. L.

Ranpianton, plantain, à Meroux.

Picâ, piquâ, Auxelles-B., G-y. Voy. [*pitiaî**, à *pit·ye*). *Pitiâ*, à Vescemont, à G-y.

Al e *pitiâ* son tchevau moirot (noirot, à Vescemont) pŏ sautâ la bariere (Ch. Rosemont).

Pica·yon ou **picaillon**, très menue pièce de monnaie, un liard, ou un sou. (Styl. badin).

Le picaillon était en Piémont une ancienne pièce qui valait moins d'un centime (Stappers). *El ē dîes pica·yons*, il est riche.

Ce mot a passé en Louisiane, chez nos créoles, d'où le n. d'une gazette. « *The Picayune* », journal à bon marché.

Pichēlē, (à Leval-R.). Bourrelet-tournure, destinée à retenir

(1) Ces deux mots français viennent de *plicare*, et avaient le même sens. Le pat. *piai·yie* a gardé ces deux sens. Un des nomb. ex. de la rectitude du pat. indispensable pour décider de certaines questions linguistiques.

Digitized by Google

les jupons un peu plus gros derrière que devant (Mr Cordier) ; à peu près syn. de *Pouchelot*, cmp. *Bissëlë*.

Pichie, [Pisser*. *Pichot*, pissat, urine. — *Pichu-se*, pisseur-se; au fém. péj... (1)

Pichoûerate, 1° Organe pr pisser; 2° Tuyau donnant de l'eau.

Pichŏntê, [1° Pissenlit ; 2° Qui pisse au lit.

Pichelu, n. pr. 1750. *Pissaloup* n. de lieu, et n. pr. en Ajoie.

Picherot, (*poutot*): pot de chambre. — *Piche sang*, TBf. voy. *pir-sang*.

***Pichtoulet**, [Pistolet*.

Pidie, [Pitié*. *Pidu*, pitoyable, qui a de la pitié, ex. :

Lies mèdicins pidus
Fant lies djöns boûetus.

Poutchaî pidîə, inspirer la pitié.

Pidon, s. m. Gros rhume, à Exinc. *i ai raimée·saî in bon pidon* ; cmp. *piton*.

Pie, s. m. 1° Pied ; 2° Négation : ex. : *è n'i ön ë pîe pu de du*, il n'y en a pas plus de deux ; souvent *pîe* est remplacé par *Pe*, négation (point) ; *p'* devant voyelle ou après voyelle accentuée (c'est une abrév. de *poŭè* (point), ex : *è n'i ât pe*, il n'y est point, *è n'ât p' venu* Voy. *non pîə* ; *pipi d'oûejelot*.

La négation *pe* devient *p'*, en pat. aj. : *è n'i ât p'*.

Pîe de roi, pied, mesure de longueur.

Pê, (nég.) pas (Salbert). A Chalonvil., *vos n' saîtes pê*, vous ne savez pas.

Pîe boudjot, pied bot; voy. *boudjot*. Ce mot provient probabl. du Celt. *bulga*, sac de cuir. Jadis dans les campagnes au lieu de souliers pour pied bot, difficiles à faire, on se contentait sans doute d'une pièce ou sac de cuir ± bien approprié à un pied déformé (2) Le mot *boujote* est l'homolog. bourg. fém. de notre *boudjot* (voy. ce m.)

Pê de boulet où *pê bot* à Châtillon (Jura) ; *Pie boudot*, à Abbenans, (Con Rougemont), Doubs.

Pie d'aye, (*barb.* de pied'âne) pas d'âne, Tussillage, à Meroux.

Pie-de-bue (pied de bœuf) pied-bot cité par M. Contejean pr Montb. corrobore la sign. de *pié de bou* de St Vital ; voy. *boudjot*.

(1) Iarbas à Jupiter : C'a be joli qu'éne *pissouse*
Qui ven chê no tote drillouse (Virg. Vir. p. 108).

(2) Le bonhomme de sai *boujote*
Tire éne pare de lugnôte (id. p. 240).

Digitized by Google

Dans Villehard, notes page 315, 2e Contin. de Guillaume de Tyr.

Le comte Loys blessé à mort, dit à l'Empereur Baudoin :

...Que sé vous ales avant, saches de voir que jà pié n'en eschapera.

Ici le mot *pié*, (pied) comme en patois, peut servir de négation (pas) mais garde aussi sa signific. originelle.

Pîetŏn, 1e piéton, 2e facteur rural, 3e chausson.

Pietton, petit pied d'enfant, peton ; *Piêtot*, id. ; *piétot*.

Pie, s. f. [*Piée*] Sole, ou partie d'assolement, les 3 parties sont :

1e *Laï pîe dîes biaîs*, la sole des blés.

2e *Lai pîe dîes boidjes*, la sole de l'avoine, de l'orge, du seigle des vesces, du « *boidjun* ».

3e *Lai pîe dies sombre* devenue *dîes poumes de tîere*, *di traîye*, la sole des jachères, ou des p. de terre, du trèfle.

L. dit, le Haut de la *piée* (Grosne). *Piée* des bois, Bermont, etc.

Pie, (è), il perd, voy. piedre. *Pie*, en p. aj. (Angeot).

Pie, anc. nom ? de la Savoureuse, à Sevenans (Coutumes Assise, Bonv.) (1)

Piece, Pièce. voy. pesse.

Péciere, pont de pantalon (à Mandeure et Montb.) *Tiulate ai péciere culotte* à pont.

Piedre, v. a. [Perdre*. *Pédje*, à Plancher. Ind. p. *i pîe*, *ne pedjŏns*, *ve pîetes* ; p. déf. *i pedji* ; les part. *pĕdjant*, *pĕdju*. Voy. *pedju*.

Ne lou pîedre pîe = (je vous recommande de) ne le perdre pas.

En fr. on trouve aussi l'inf. employé pour l'impératif. ex. sur les écriteaux : *marcher au pas* !

Piedre, s. f. Perte.

Piere, s. f. [Pierre*. Voy. les dér. *perate*, *peraille*, *perîere*.

Pîere ai raidiujoûëre, Pierre à [*raiguisoire*]. — Cong. à *Pruse*.

Pîere-â-păchon, pierre-au-poisson, à Bf. sur laquelle on étalait ou on lavait le poisson au marché. (2)

---

(1) « La Pie, nommée rivière de l'Assize, passe au bas du village ».

(2) Belfort, Montbéliard, Porrentruy, avaient chacune leur pierre au poisson. C'est sur celle de Bf que Farel avait pris place, pour prêcher la Réforme, lorsqu'il fut expulsé du TBf en 1524 ou 1525 par Hugues Chardouillet bourgmestre

Digitized by Google

Piere, n. prop. Pierre. Voy. Djan-Piere.

Dim. Pierot [*Pierat** en Aj. Pierrot fr. ; *Pierrat*, fr. aj. ; *Pierlot*, *Pierli*.

Perrot et son dim. *Pererot* (environs).

Peterlë, en Als., *Peterli* en Suisse all.

1° *Pir* dans n. comp. *Pir*-Français (voy. Français), *Pir-Djoûesè*.

Pir·ancais, (p. François) avec un *c* dur.

2° *Pi-Djouton*, (voy. Djoûesè). *Pi-Fance*, (voy. Français).

Pi-Dioud·ye, (voy. Djouesè).

3° *Pîe·yi*, Pierre-Joseph ? ou Pierli ; 4° Pai-Fauche, (p. François ?)

Py, est un n. propre, TBf. Auxell.-H. — *Parrat*, n. pr. dim. aj. Réchésy, Romagny ; *Pienot*, à Ch. ; *'Perrot*, n. pr. à Chaux.

Dim. *Perrin*, dim. *Perrenat*, Ajoie, *Prenat*.

Belperin, n. pr. à Banvillars, id. à Cornol, (Porrentruy) en 1440.

Pîrnot, anc. n. pr., au fém. *pirnatte* XV° S° à Porr. ; *Penot*, anc. n. pr. devant *Pîenot*, à Ch.

[*Piâre**, en Montag. à Etobon. *Tiê affâre mon ami Piâro* (Etobon).

Prin, anc. n. pr. à Porrentruy (Perrin).

Pé, n. pr. à Beaucourt.

Perrod, n. pr. à Rougegoutte, avec le *d Savoyophone* ; *Perros*, au Puix, même observation.

Pedro, en Espag. a donné Pepe (= répétition dê Pe) dont dim. = *Pepito* ; *Perico*, autre D. esp.

Bidrement, (Petermann*), anc. n. pr. Bf.

Pêtre, forme all.-patoise, en Montb., introduite par la Dynastie all. et la Réforme. *Pétrequin*.

Pierson, à Vellescot ; *Pierçon*, à Bretagne, (*son* en langue germ. = fils).

Pierlo, frère de Jeanne d'Arc.

Pierchi, [Persil*.

---

de Bf. Ce petit monument historique était placé derrière la Grande Fontaine ; il a disparu en 1869 lors de la réfection de la Fontaine. C'était un banc de calcaire jurassic compacte légert excavé mesurant environ 75cm sur 1m et plus. La pierre au poisson de Porrentruy, en 1575, vit le prédicaut Hélias Philippin. précipité de cette tribune improvisée par un serrurier du nom de Jolat (voir Mgr Vautrey h. Porr).

Digitized by Google

Piertche, Perche, D *Pertchi*, voy. L. dit *Gran Piertche* (pré). Andelnans. fr. cad. en *perchates*, Montb., Epauvillers. *Pée·rtche*.

Pie saivant, passavant, (passe avant).

Passavant, 1° anc. n. pr. de Bf., Montb., etc.

2° cri de guerre de Thibaut, comte de Champagne (1).

Piessai, Passer. [*Péssâ**, Montag. Pont-de-Roide, etc. *Piessaies*, s. f. pl. (*passées*), traces des pas.

Piesse-pâtchout, s. m. grande scie horizontale de charpentier à 2 manches, maniée par 2 hommes, p^r scier en travers [passe-partout], (par opposition à scier de long).

Piessu, [*Passoir*], s. m. bati fixe en forme d'H, dans une clôture livrant passage aux personnes qui enjambent la traverse.

Piesse-laiçot, [Passe lacet*.

Péssavant, Passavant, l. dit de forêt, à Champagney, anc. château.

Piesserai ou **pie·seré**, [Passereau], moineau.

A Vermes, *pésselai*. Du L. *passer*.

Pietenai, [Piétiner], jouer des jambes ou des pieds ; voy. *pie*.

Pietenaie, s. f. paquet de neige aux pieds qui s'est détaché des pieds ; traces des pieds sur la neige.

Pietenaie, s.f. [Panais] sauvage ou grande Berce, *Heracleum sphondylum*.

A Offemont, *poupainne* ; voy. ce m.

On la donne aux lapins, voy. d'autres syn. à *Coucûe*, à *Târpe*.

A Lyon : panais des vaches, Me Nay-V.

Pat·messin, *petenaye* = carotte sauvage.

A Mégevette au Faucigny, *pateniâlle* = carotte.

---

(1) Citons notre adresse inédite aux Sauveteurs de l'Aube, qu'on peut adresser à ceux du Haut-Rhin :

PASSAVANT !

Quant les Barons, au temps jadis,
Guerroyèrent en anarchie,
Contre la Reine aux fleurs de Lis,
Thibaut sauva la Monarchie
Au cri de : En avant !
Passavant ! Passavant !

Joinville, brave champenois,
Sauva le camp à la Croisade,
En éteignant le feu grégeois,
Mit Sarrasins en reculade
En criant : En avant !
Passavant ! Passavant !

Quand le Feu ou l'Eau, nous menace,
On ne voit devant le danger,
Pas de Champenois qui s'efface
Ou qui songe à se ménager ;
Mais on crie : En avant !
Passavant ! Passavant !

Et qui sera au premier rang ?
Contre l'ennemi en Champagne ?
Qui versera le premier sang ?
C'est le Champenois en campagne.
Au cri de : En avant !
Passavant ! Passavant !

Digitized by Google

Le L. [Pastinaca* (de pastus, nourrit.) = panais.

Pietichte, [Piétiste*. *Lou pietichte de Tchevraie* (Brevillers).

Pietre, Piètre*, parlant de la mine.

Piéyie, voy. piaiyie.

Pilaî, Piler, voy. *pelaî*.

Pile, Bf. volée de coups.

Pilŏne, Pelote ou balle en peau, remplie de son, pour lancer, au jeu de ce nom.

Bf. *Pilone* et *pilome* ; *Pilome* à Plancher ; du L. *pilumen*, résidu d'une chose pilée (1), d'où le L. *Pilumni* = pileurs (de blé).

Pilote, Cheminée, à Etobon (Héricourt). — A Bournois, point culminant d'une cheminée, c.-à-d. une petite *pile* ou tas.

Pilure, Pilule, Ch., Nommay.

> Ces trois petits morceaux bécuz, (biscuits).
> Le m'appelez vous pillouères ?
> Ils m'ont gasté les machoueres (Farce de Pathelin, Roq.)

***Pil-vinette**, Bf. Epine vinette. Ex. d'*n* devenu *l* ; p^r^ *vice versa*, voy. *ainate*.

Pincîe, Pincer. *Pinçate*, pincette p^r^ le feu. *Pinçot*, pincette (en pinçant), pincée. *Pince-araille*, forficule, ou perce-oreille.

Pindjon, Pigeon. *Pindjenot*, pigeonneau. *Pindjenîere*, s. f. pigeonnier.

Pingenot, n. pr. TBf. Du L. *pipio*.

Pin·ne, *Pin·nate*, voy. *pain·ne*.

Pinfô. Houx, à Mandeure ; *Bifô*, à Laire (Montb.) ; Montagn. Vescemont, *Pifeu*.

L. dit, Le [Piffeu*, montagne près Etueffont-H., (Stoff) ; parait venir du L. *aquifolium*.

Le *qu* du L. *aqua* est devenu *v* dans *ave*. Ici, *qu* d'*aquifolium* est devenu *p*, ou *b*, ne différant du *v* que par l'aspiration (2).

Pingne, Peigne. *Pingnate*, 1° peignette, Bf. peigne fin ; *penetă* à St Vital, Savoie.

2° cardère (G^re^ Dipsacus), chardon à foulon et autres.

Pingnîe, peigner ; conj. *aivancîe*.

Peignot, anc. n. p. à Héricourt.

---

(1) Voc. Lat. fr., m. lat. de diff. époq. Paris, Guérin, r. St-Jacques, 1754, par Chompré.

(2) En 4 livres des Rois, autre ex. de *qu* chang en f :
Uns vers fu fa en *lantif*, (*antiquus*) pople Deu.. (XIIe S^e^).

Digitized by Google

***Pintaille** (poule), Pintade. Les œufs en sont très durs, on refuse de « *djoucaî* » (voy.) contre eux.

Pintchie, Dormir assis en *penchant* la tête de temps à autre, à Exinc. = *pioncer*.

Pion, s. m. q. f. **Plon**, Paupière ; en L. *palpebram*.

Rad. L. *Pellis*, par un intermédiaire. *Plon d'œuil*, en Montb.

Pion, [Plomb. *Pionbaî*, plomber.

D'aipion, d'aplomb. A Bf. à la St André, les jeunes filles font tomber du plomb fondu dans l'eau pour voir leur futur mari, ou l'indice de sa profession !

Pion·naî, Pleurnicher, demander en pleurant.

Pion·nu·se, qui « pion·ne ».

Piôre. Pleuvoir. Ind. pr. *è piôt* ; p. déf. *è piouvit* ; fut. *è piôrë*, ou *è vôt piôre* ; les part. *piouvant*, *piô* (1).

Dicton enf. mais juste :

È piôt, è faît tchâ.
C'ât lai fiete dies crapâs.

Voy. *pyëdje*.

Piotot, Pédale de rouet, à Exinc., dim. de *piê*.

Piot, Voy. *py*.

Pioupiou, 1° onom. du cri du poussin.

2° petit fantassin ; voy. note à Py.

Pioulaî, Piauler, faire entendre le cri de la poule demandant à manger.

Piouli ! mot pr appeler les poules et poulets. *Pulli gallinacei* (T. Live, Stappers). (Voy. *pipi*). C'est un nominatif L. conservé. *Pioulate*, poulette.

Piouli, liard d'All. dont une face présente l'aigle héraldiq. éveillant l'idée de poulet.

Pipe, id. en fr. *Pipaî*. fumer la pipe. *Pipe de yan*, cupule de gland.

Bf. *ne pas piper*, ne pas soufler mot (2

Pipăte, 1° petite bougie roulée en pelote, ou rat-de-cave, qu'on allume pour aller à l'offrande ; voy. c. mot : [*Pivate*, à Angeot (ici p change en v).

(1) L'Onc·hot, qu'était bin étouenaî,
Croiyait qu'è piouvaît pa mouchê. (par morceaux).
Oh n'ainni, oh mon onc.hot !
Lai f'nêtre me sert de.... Chs burlesq. du Valdoie.

(2) Enée devant Didon : Ainiaî ne pipe ni ne mue,
Ai se ten lai come êne grue. (Virg. viraî, p. 118).

Digitized by Google

2° Bf. vieille baleine de parapluie que les enfants fument en guise de pipe !

En VFr., *pipe* signif. petit tuyau p^r siffler, tuyau, etc., du L. pipare, *piauler*, Stappers.

Pipi d'oûejelot [*pied pied d'oiselet*], Lotier pied d'oiseau, dont les gousses affectent la forme d'un pied d'oiselet.

Le pat. *pîe* (long) répété, devient bref, en même temps que cette répétition indique un objet petit ; voy. *patte*. *Pipi d'ôjê*, Angeot.

Pipi, Mot pour appeler les poules, poulets, ex.: *piouli ! pipi !*

Le Lat. *pipere* = glousser. Dans Buffon, crier *pipi*, parlant des poussins.

Piquebô, Pic-vert ; *ois.* à Mandeure. Litt. pique bois.

« Frère Piquebœufs, ou bouvier. »

Piquerey, N. pr. à Vézelois, etc. Voy. *pit'ye*.

Pir, N. prop. voy. Pîere.

Pîrchu, Persil, à Meroux, voy. *Pierchi*, passage de l'*I* à l'*U*.

Pirgâtîe, s. m. [Pirouette ?) parlant d'un enfant jouant. Un tour de roue, la tête en bas.

L'étymolog. de ces mots qui paraissent congénères est inconnue.

Montb. *pilegatie*. Comp. le vosgien *Pironde*, toupie.

Le Lgdoc *viro-passo*, *viroulet* fait penser à *virîe*, à *virvô*, *virvôtaî*, voy. ; d'autant plus que l'*o* final devient souvent a, dans les composés.

Pir sang, Aliàs, TBf. *Piche-sang*, Cornouiller sanguin, dont les baguettes droites servaient, à nos ancêtres celtiques, à faire des flèches ; « chez les Romains, au supplice des verges, et à former le faisceau des licteurs, que ceux-ci portaient avec la hache devant les consuls, p^r indiquer leur droit de vie, et de mort. Ce supplice était précédé de celui des verges, p^r les non-citoyens romains » (Sauvages).

Pissenem, n. pr. à Anjoutey. Cette term. en *em* peut provenir du *heim*, all.

Pistaî, v. a. Faire *pst'*. *Pistaî in lîevre*. Quand on fait *pst !* à un lièvre non lancé, cela peut le faire arrêter, temps qu'on met à profit p^r le tirer !

Pitchîe, [*Picher*] [*Piquer* du bec les grains, ou autre chose, Montb. Voy. *Pichegru*, au m. *gru*.

Digitized by Google

Pitchôle, s. f. Duvet qui précède l'apparition de la barbe chez l'homme, ou la plume chez les oiseaux.

Pitchrole, ou *pichrole*, à Bournois.

Pit·ye, [Pique*, *Pitiate*, s. f. partie qui s'avance, piquante en pointe. Semaine enf: *Lunlun*, *maîmaî*, *mitye mit·ye*, *djûedjûe*, *van van*, *san san*, *lai pitiate* (Dimanche) *s'ôn vait* devant (Devinette).

Pitiate, [Piquette*, boisson faite avec des prunelles, etc.

Pitiot, [Picot*, petite pointe piquante, aiguillon.

Pitiant, [Piquant* part. pr de pitiai; voy. *picâ*.

Mour-pitiant, voy. *Mour*.

Picquard, anc. n. pr. à Trétudans XVIe S^e. B. Lat. *Picardus*, soldat armé d'une pique. *Picquey* et *Picquet*, anc. n. p. TBf. — *Pical*, n. pr. Bourogne.

Pitiait, 1° [Piquet* ; 2° jeu de cartes. — *Pitiure*, [Piqûre*.

Pitiaî, [Piquer*. — Auxelles, G.y, Besançon, [*picâ*. Sermamagny, *pitiâ*. Dim. *Pitioutaî*, [Picoter*, sens de piquer en attaquant avec le bec, une pointe, ou autre chose, toucher avec quelq. chose de piquant : tourmenter en piquant.

Ce glouglouf ât tout pitioutaî: On en a enlevé les raisins par gourmandise. (En Ouest de France la petite verole = la *picote*).

Sâtaî lîes pit·yes, Sauter un pas dangereux. périr, être battu au jeu : litt. sauter les hallebardes ou les piques.

Tout pit·ye, [tout pic] tout à fait ressemblant. *C'ât son paire tout p.*

Le radical *pic* se trouve en Celto-Bret. en all. et dans les principales langues d'Europe. Voy. *les*, cong. *Pi*, et *Pyëtche*.

Barbisier, le guignol de Bes. :

I a, morguenne, bin manquâ, d'en sautâ lâs piques (mourir).

Pivate. Voy. pipate.

Pivoi, Pivert, *ois*, *Pivŏ*, à Ronchamp.

Plançon, Plauson, anc^s n. pr. XVe S^e au Puix.

VFr. 1° Épieu, 2° jeune plant.

Plètche, s. f. claque ou coup à plat retentissant, *onom.*, par ex. : sur les fesses

Piatche en Rosemont.

Plitche plètche, *onom.* p^r désigner le bruit des savates ou autres chaussures claquant.

Il va p. p. c.-à.-d. il marche en faisant claquer ses souliers, ses pantoufles.

Digitized by Google

Plettel, syn. als. de *fioûese*, (voy. ce m.), à Niederbronn.

Pli de lai tieuche. Aine.

***Plîe**, s. f. Levée au jeu de cartes. A Albertville, *pli*, s. m., Rad. plier.

***Plumou**, id. à Bf. Couverture de lit, en sac (*toûe de lê*) remplie de plumes, ou de duvet.

Pŏ, prép., pour, (voy. pou), p. aj. cent. Bf. et Con Giromagny, Frahier. *Pò nô pôs*, pour nos porcs (Angeot).

Chibin qu'ne demouéré d' tot yot' rote.
Que l'officie pò boire l'ai gote. (Ch. Petignat).

Pô, porc, en Aj. Rosemont, etc. — Voy. poue.

Pŏ nôs pôs, pour nos porcs, (Angeot, Grandvillars).

Pô, 1° adv. peu. 2° s. m.

Pô ou **Pau**, Pas, neg. d'Auxell.

In petē pô, un petit peu, Express. très rég. critiquée à tort par nos grammairiens. En Lat. *paululum*.

Pô (i), Je puis, voy. *poûē·yai*,

Pŏ, [par* Frahier, voy. pă, ex. :

Pŏ lo Doubs à vignant,
Tot l'ave à remontant,
A faisant in gran détoué,
Po les panre à l'arneboué (Ch. Frahier).

La portchiere, Voy. *poûe*.

Pŏf' ! Terme de jeu de billes [Paf] onom. du bruit de la chûte d'un corps, (ici de la bille), que l'on fait tomber de haut, ce que l'on ne peut faire, si le partenaire a dit : **pas de pŏf !*

Pŏfe, s. f. Grand moule de bouton, destiné à être recouvert d'étoffe. All. *Knopf*, bouton.

Pôfile, Espèce de toupie faite à l'aide d'un bouton en os, traversé par un axe en bois.

C'te voiture, rôle *c'mŏn* ne pôfile. Comp. avec *pŏfe*.

[*Peufile**, Rosemont et Salberien.

Lai poi. Voy. *aipoi* ; *Lapoy*, anc. n. pr. Porrentruy, 1423, (Vautrey).

Poi, s. m. [Poil*, cheveux. Jadis les perruquiers de Paris « faisaient la frisure, le poil ». *El" mâ â poi*, il a mal aux cheveux (après ribote, Angeot).

Poi de tchin, [poil de chien], herbe (graminée) courte et drue, formant un gazon serré, dans les terrains secs.

Poil du Chien, l. dit, Salbert ; Le Bonhomme (Stoffel).

Poi feu, [Poil follet), (Eguenigue, Montg., Sous-Montg.

Digitized by Google

Poi rebouche, poil qui se (*rebrousse*) en tourbillons (Eguenigue).

Foûe poi, (*Fôpoi*, à Eguenigue, etc.) [Poil fort*, poil raide, mal planté (cheveux).

Lîes foue-poi de Meru, *Lou foue-poi de Menoncoüë*, surn.

Poi de froment, à Luxeuil = couleur de froment (ou *falate*, voy.), pour les bêtes à cornes de race femeline ; *Poi rondot*, pr le poil rouge de ces animaux.

Poi, Poids ; n. pr. *Poisot*, Hte Saône ou *Poisot* TBf. : *Poisat*, forme ajoulote, TBf. Voy. *Poinzaz* (à l'art. *poisot*), origine possible, voy. aussi, le m. suivant.

Pois en Vfr. = poids, gravité.

Lai veille Pesate, surn. à Angeot (1) c'est le fém. de *pesot* (peson) en p. montagn.

Poi, Pois, *lég.* voy. dér. *besillon*. *Pesô*, l. dit champ à Montb. (Contej.).

Poi, [Par* Auxelles ; chans. du Rosemont. Granvil., Angeot, Meroux, Offemont, etc.

Poi crainte, ou pɔ̃ (pour) *ne pô* (pas) *dépiâre* (Auxelles-B).
Ou bin encore pô d'autre affâre.
(Fable du Loup... traduite en pat. d'Auxelles-Bas).

Poirê, [= Poi Dê) par Dieu. aj. etc, Voy. Dê. *Ô poirê ô*, ô par Dieu oui (Chalonv., Angeot).

Poichi, Par ici, Angeot, Montagn.

Poir ou **pouèr**, (voy. poûer), pauvre, à Meroux, etc.

Poiraju, Paresseux, Grandvillars, aj. [*Poirasu**, en Montb. (Morel). Ailleurs, *poirâje*, paresse.

Poire, id. en fr. *Poire de fîe*, espèce de poire rustique très dure, âpre, qui n'est mangeable que cuite.

Poire de sang, Poire violacée, à chair rouge, Ch.

P. vadjate, [*Verdette*] petite p. vert jaunâtre. *P. boüëtchäte*, p. âpres.

P. moûechon. p. du temps de la [moisson*. *P, di Bon-Dûe*. fruit de l'aubépine, etc.

Poirîe, [poirier.

Dim. *Poireret* l. dit, champs, fr. cad. à St Dizier. *Poirerat*, à Montreux-Ch. forme aj.

Poire de tiere, Poire de terre, pomme de terre, Fougerolles.

(1) Marie Demouge.

Digitized by Google

Poirate, Pomme de terre. (voy. *poume de tîere*), Bretagne, Angeot, Salbert, Argiésans.

Poirote, Com G-y, (Evette, Sermamagny, Chaux, Lepuix, Lure, Ronchamp, Laire (Montb.)

Poirate, l. dit de forêt, à St Dizier.

Poirê, Chalonvil., Angeot, voy. Dè.

Poirŏn, [Parent*. *Mîes poirŏns*. Mes parents, mes père et mère.

Poirŏntaie, parenté.

La Poirrière, l. dit de champ, à Suarce.

Poisot, n. pr. TBf. Hte Saône. *Poisat*, forme ajoulofone.

Poinzaz, 1279, anc. n. pr. de Delle, peut provenir de Poins, n. de saint qui a pu donner aussi Poinsot.

Poitrâ, [Poitrail]. Fanon des bœufs, à Vermes (Délémont).

Pôli, [Polir* ou poli.

Pôlie, [Poulie*. Angl. *to pull.*, tirer. Rosemont [*peulie*.

Pommate. à Vermes, pomme de terre.

Pommerats, Vge du district de Saignelégier, où l'on dit *pôn·he* pour point, aussi les gens d'Epauvillers disent, en s'en moquant, qu'è *poncenant* ; pat. ± ajoulot.

On y dit *onciat*, (oncle) *sôheciat*, soufflet, comme à Epauvillers ; *Dince*, pour *dinchi*.

Notre *C·h* n'existe pas en ces localités. Existence de l'*in* 1/2 nasal.

Pommes-Veuve, Bf. A la St André, les enfants qui font ou faisaient, pommes-veuve, vont crier à la porte des veuves, pommes veuve ! pour obtenir des pommes, ou autres fruits, (Fy. L. *ux*).

Poncenai, voy. Pommerats.

Pŏndre, [Pendre. Ind. p. *I pŏn, nˢ pŏndŏns, vˢ pontes* ;

P. déf. i pondi ; les part. *pŏndant-du*.

Poires pŏndant, Espèce de poires, à longue queue, qui pendent.

Pand·yillon, ou *pŏnd·yillon*, pendant d'oreilles. voy. pand·yillon.

Pŏndrille, Effilochure, frange ou filandre, qui pend.

Pŏndrillîe, Pendiller, pendre par un fil.

Pŏndrillerîe, Ensemble de *pŏndrilles*.

Pŏndrillon, augm. de *pŏndrille*, vêtement ou partie qui a des « *pŏndrilles* ».

Digitized by Google

Pŏndû, 1° pendu ; 2° personnes dont les bans de mariage ont été publiés à l'église ou [pendus], allusion à l'affiche placardée.

En fr. Montb. XVIe S^e « ordonnance... qu'on la publiât et la *pendit* » (Tournier. Prot. Montb. p. 427).

Pŏn·naî, [Panner]. Nettoyer en essuyant avec ou sans *pan* de linge, pour enlever une saleté occasionnelle. Voy. *nŏnta·yîe*, *îechûere*.

Notre m. a passé en argot de Paris avec le sens de ruiné, *panné*, (d'où *panade* ruine, gens peu fortunés). Confusion de rad. avec *panade* de pain.

Pônne·mains, Essuie-mains ; — *Pŏn·ne tiu*, torche c...

Pana cu, à St Vital = Nénufar ! (Savoie).

Pŏn·ne, [Panne* *graiche de pŏn·ne*, cong. au précéd.

Ponpon, à St Vital, Savoie. *Typha augustifolia*, typhacées : fr. massette.

Pŏntecoûete, [Pentecôte*. Voy. *goûërdje*.

Pont-roudje, = le pont de Bermont, n. d'un pont de bois ? qui, dit-on, a précédé le pont actuel en grès bigarré rouge.

Pôpillîe, Peuplier. Du L. *populus*. Souvent on verra, comme ici, que, plus que le fr., notre patois serre le latin, comme plus près de sa source linguistique.

***Popillate**, Voy. paipie.

Pôpre, [Propre* bien habillé. *Peupre*, Mont. et Sous Mont.

Pôpre *c'mŏn in sou*, ou c'mon in sou nó.

Popereusse, En Délémont, la clochette des bois ; voy. *papereusse*.

***Porichinel**, Bf. Polichinelle.

Portchîere, Constellation comparée à une truie avec ses petits (Salbert).

Les Pleiades ? ou poussinière.

***Porte-à-cou**, s. m. Bf. Qui porte (au cou) la balle de contrebande p^r le compte d'un autre contrebandier en gros.

Pŏt, [Pet* ; *pat*, en pat. aj. (Angeot) ; adj. *Patu-se*, petteur-se.

Poume patuse, pomme douçâtre, contenant assez de gaz libre dans ses cellules.

Pätai, [petter*. Voy. *päterate*.

Patouri, sobriq.

Pôt‿letre, Peut-être.

Pôtume, s. f. [Apotume), VFr. pus. *Peuchtume* [Apostume) VFr., Salbert.

Digitized by Google

Pou, nég. [point), à Perouse, Dr J. V. Voy. *pe*. Ce mot confirme l'homolog. de *pe* et *pouè* = point.

Pou, prép. [pour*, id. à Argiésans. voy. *pŏ*, prép. et *poi*, *Pouche que*, pour ce que.

Pouche, s. m. [Puits* aj. (Bretagne, Le Puits (Delle), Angeot, Epauvillers.

Lo Pouche = Le Puits, vge, in loco, et à Bretagne, etc.. Angeot.

C'ât i pouche, c'est au Puits, vge (Delle).

Lepuix, vge, (G-y) = *Lou Poui*, Ch. *El ât â Poui*, il est au Puix. Voy. *Poui*.

Pouchê, [Pourceau* ; voy. *poûe*.

***Pouchession**, [Procession).

Poudje, *Lou pont de lai* P. — Pont situé sur un affluent de la Lusine entre Brévilliers et la route de Bf. à Héricourt, Dr J. V. (*Pouge*, en fr. cad.). *Poudjevîe*, l. dit TBf. — « Pont-levis (*Pouge-vie*) » à Porrentruy (Vautrey)(1); « le pont-levis (la *Ponge vie*) » (2). Comp. *pouge* (Ouest) colline, *cong*. à *Puy* (d'Occitanie).

Mr Contejean cite *poudjé* = terrain indivis, clos, parc, le rapportant à ce dernier m. ; et *poudjie*, fruits tombés des arbres.

Poûe, [Porc* ; *Pô*, *pôe*, aj. Montg et Sous Montg. et Bf. porc qui a sa croissance.

Pouchê, [pourceau*, jeune porc qui ne tette plus.

Pouchelot, 1° [porcelet* (au fém. *pouchelâte*) petit cochon de lait qu'on sèvre à 6 semaines ; *Pouchelat*, à Mandeure.

2° Espèce de boudin ou rouleau d'étoffe, placé à la ceinture sous les jupons, pour les faire bouffer.

Pouchelâte, Cloporte, à Mandeure.

Pouchelîere, 1° mère truie ayant petits (*trûe*) : 2° matrice de la truie.

Pŏchelière, au Salbert, etc. ; Constellation, syn. de *pŏrtchîere*, voy.

Poûërtcherie, [Porcherie], 1° mauvaise viande.

2° Choses sales. Ex. : *è fait dîes poûërtcherîes* (*portchetaie*) en Montb.

Pourtchŏt, porc frais (viande).

Poue sa·yaî, [porc sanglier). Ajoie. (*Por singlaî*, en Bourg.).

Nôs tchains poi vos tch'vâs sont tripais,
Vos poues sa·yats y v'niant r'boichi (labourer) (Ch. Petignat).

(1) P. 50, hist. de Porr. 1328, Vautrey.
(2) P. 49, id, 1329.

Digitized by Google

Pouè Sinliâ, à Châtillon (Jura) ou l'*l* sèche est suivie d'une *l* mouillée ou *i* mouillé. Du L. *Singularis* ± = solitaire.

Poucheliez, n. pr. en Ajoie (1494), Mgr Vautrey.

1er âge du porc, *pouchelol* (tettant) ; 2me âge ; *ivenâ*, 2 mois 1/2 ; (né en hiver). 3me âge, *pouchê* (adolescent) ; 4me âge, *poûe* (adulte).

Quante ŏn·ât moûe, d·yille de poûe, réflexion ultra-filosofique.

Poûe barboüë·yîe (barbouillé) c.-à-d. qu'on commence à engraisser.

Pourtchot, Porc frais.

Pourchot, n. pr. à Essert. *Pourcelot*, n. pr. à Lavoncourt (Hte S.). Voy. Sanglie.

Poüë, s. m. et adv. Point (punctum). *Poüëte*, pointe, clou, adj. *pouëtu*.

Pouëte de Pairis. « *pointe* » à corps cylindriq. ; les anciens clous étaient ± carrés, ou anguleux, étaient faits au marteau.

Poüè, négat. Point, pas, (inus. à Ch.) Bessoncourt, Chavannes, Argiésans, Phaffans ; *Pou*, à Perouse. *Pouè*, point, a dû donner *pe*, voy. pie.

Poüë, bref. a dû moins résister que *pîe* qui est long, et s'est encore abregé en *pë* et p'.

Prêt·ye pouè, presque pas (Meroux).

Les gens d'Epauvillers en parlant de ceux de Saignelégier disent *è' poncenant*, c.-à-dire : ils disent *pon·ë* pour point ! ! Toujours le purisme local intransigeant !

Poüë, s. m. Poing. *Pouëgnait*, poignet : *Pougnat*, aj.

Ŏnpoüëgnîe, empoigner.

Poüëçon, [Poinçon*. Poinçon, en Rosemont et aj. *Poüëcenaî*, poinçonner (percer au poinçon).

Poincenot, n. pr. TBf. peut provenir de *St Poins*, voy. *Poisot*.

Poüëdre, [Poindre*. Joindre quelqu'un pr lui faire un mauvais parti, *piger*.

Réd. *Repouëdre*.

Poüëjon, s. f. 1° Poison, [potio). Le pat. a gardé le genre original ; *c'at de lai poûejon*.

2° Mauvaise odeur. Ex. : *n'once d'oüëgnon, n'ŏnce de poûejon*.

Digitized by Google

3° Personne inspirant répulsion, mauvaise au moral. *C'ât ne poûejon !* voy. *ŏnpoûejenaî.*

Poûëne, Peine. En 1340, *poinne.* Arch. Montb., Tuetey, p. 274.

Poûër, Pauvre ; poûèr, à Meroux ; id. en Ajoulofonie.

Poûeretaie, pauvreté.

Mâgraî pouretaie et veîllesse,
Santaie pîësse rëtchesse.

En p. montg, [*peur** = pauvre.

XIV° S° à Bf. Hôpital des *poules* = pauvres ? (Bardy), peut être un exemple d'homologie entre *L* et *R*. Voy. l'introduction 17° page (1).

Poue·rtche, [Porche], corridor, (Etobon).

Poûesaî, Poser (q.q.chose). *Repoûe*, repos, le v. = *repoûesaî,*

Poûetche, [Porte*. *Pouetche*, Etobon. — *Poutchote*, 1/2 porte, Etobon.

Poûëtchate, porte d'agrafe.

Poutiate, porte d'agrafe, boutonnière, petite porte (Savigny, Vosges) Haillant.

Poûëtche, [Poche] pochon ; [*Pŏtche** Montg. Salbert, Ajoie.

Poûëtchate 1° form. dim. p^r pochon ou louche. *Poûëtcheraie*, le contenu d'une louche.

Poutchote, 1/2 porte, à Etobon.

Poste = [poûetche*, à Albertville.

Poûëtchiniot, s. m. Un petit peu (express. correcte malgré avis contraire, (en Lat. *paululum*), dim. de pô, qui, comme le fr. *peu*, est s. m. et adv.

Poûëte, *poûëtu* ; voy. poûë, s. m.

Poûetê, Poteau, petite poutre fichée en terre. *Lies poûetês d'in‿ŏnc·hô.*

Poûë·yai ou **Poûë·yè**, Pouvoir. Ind. p. *i pô, n^s poûë·yons, v^s*

---

(1) Le mot *poule* s'appliquait aux pensionnaires de l'hospice. Etait ce à l'origine des femmes ?

L'abbé Humbrecht cite «.. dix *pauvres poules, chacune* des dix *pauvres poules*..» Mr Marty (18° Bul. S. Em. Bf.) parle de *vieilles femmes* hors d'état de gagner leur vie.

Ces citations n'appuient pas l'étymologie *poule* = *pouere* ; il y aurait pléonasme.

Dans aucun de nos patois *pouere* n'a donné poule : le 1er est long, le 2me est court.

Enfin nous voyons le mot *Djërëne* = poule, être appliqué aux femmes en pat. de Sermamagny, en style badin.

Digitized by Google

pôtes ; p. déf. *i poŭë·yi* ; fut. *i pouraî* ; les part. *poŭë·yant-poŭë·yu.*

Poûe·ye, [Pouil* dans Rabelais ; *Poûe·ye bian*, pou du corps.

Poûe·yîe, [pouiller* chercher des poux.

Poûe·yu, [pouilleux*.

Poûe·yër'vi, (au figuré) pouilleux prétentieux, à Exincourt (1).

Poufaî, Eclater (de rire ou de gaz contenu, etc.) onom.

Pouille-revi, [pou (qui) revit], pou mal écrasé ! (injur. à Dijon).

> Quan je voi lai chance qui tone, (tourne)
> Qu'i n'é pu qu'ai faire lé cone. (les cornes) Voy. *coûene*).
> Ai cé meichan pouille-revi (Injure à Turnus et à ses gens).
> Qui no velein maingeai to vi ; (Virg. virai p. 300).

Pouih ! int. [Pouah !] Le pat. indiq. la répulsion matérielle et non morale comme le fr. fi. *Foui*, en Montb. (Contej.).

En Celt-B, *foui* ; *Pfui*, en all.

Poui, s. m. Puits ; id. Etobon. *Pouche*, voy. ce m. Pour *pâ de poui* ou de *pouche* ; voy. *pâ*. *Poiche*, anc. n. pr. de Porrentruy.

Â Poui, vge du Puix, Con G-y.

Lou Pouche, vge du Puits (Delle).

Poui-poui, Pinson, à Mandeure, Maîche ; onom.

Poulë, [Poulain* anc. fr. Montb. *Poloing*. *Poulitche*, [pouliche*.

Polan, à Mandeure.

Poulignîere, [poulinière* mère jument, sa matrice. *Poulë tasserot*, poulain tetteur.

Polin, n. pr. des environs. Du L. *pullinus* ou de Paul (Paulin).

Poulot, 1° Coq. [*Poulat**, en pat. aj. (Angeot). Voy. *piouli*.

Poulat, anc. n. pr. en Porr.

Pouleré, petit œillet rouge. Exinc. dont la fleur éveille l'idée de la crête du coq, comme pr le coquelicot.

Du L. *pullus*, petit d'un animal, dt *pullinus* est dim.

Poulo se dit *co*, en pat. Rosemont, Sermamagny, Vescemont.

2° *Poulŏ* en Montb. clé· de la cannelle.

***Poultraî**, Portrait, Bf. *Porteraî*.

***Poultron**, Poltron.

Poume, [Pomme*.

(1) Liste E. Laurent.

Digitized by Google

Poumate. 1° petite pomme, 2° pomme de terre, Mandeure, Fougerolles, Vermes.

Poume (ou *poune*) *de tiere*, pomme de terre. Elles sont dites « *rondes* » quand cuites en « robe de chambre ».

Poumîe, [Pommier*. L. dit. *Es Pommerots*, dim. *Pommerats*, vge de l'anc. dépt du Mont Terrible.

Poumîe, Géranium à feuilles *bonodorantes*.

Poumaî, cidre de pommes, à Dorans. Dr J. V.

Poumaî, pommelé, n. de bœuf rouge ; ex. : *atte ! poumaî !* Voy. *atte*. *Pŏmaî*, Rosemont, Salbert.

Pommeray, anc. l. dit à Perouse. (1)

Poumaî, fourtchaî, Jeu dans lequel on place 2 épingles dans la main fermée, tantôt les 2 têtes (*pommes*) du même côté, (*poumaî*). tantôt la tête d'un côté, la pointe de l'autre (*fourtchaî*) Si le partenaire dit *poumaî*. ou *fourtchaî*, et qu'il devine la situation, il gagne les 2 épingles ; dans le cas contraire, il en donne deux.

Poupe, Poupée. Le Lat. *pupa*, = petite fille, poupée.

Poupon, enfant au maillot, commence à être employé en fr. ex. : La pouponnière. — En argot paris. vol préparé de longue main.

Poupon à Plancher = aussi pruncile des yeux, du L. pupilla ayant les 2 signif.

Poupenot, dim. id. à Bes. — *Poupote* fém. terme de caresse, Montb.

Poupain·ne, 1° poupée ; 2° fleur de la Bardane, etc., du Nénuphar selon d'autres ; 3° Torsade de filasse se terminant en haut par une partie un peu renflée ; 4° s. pl. Espèce de filasse de qualité intermédiaire entre l'*ôvre* et l'étoupe ; 5° grande Berce, voy. *pietenaie*.

Poupelain·ne, Bardane (Vézelois).

Popain·ne, patience, à Vescemont.

Poupeli, dim. syn. de poupon, dans cette expr. *Dô dô, poupeli dô*.

Poupenaî, traiter en poupon, dorloter, *Poupotaî* T. Montb.

Bê poupon, pë găchon ; *pë poupon, bê gachon*, dicton qui se vérifie souvent.

Poupeney, n. pr. TBf. à Denney.

(1) Livre Rouge Bf. cit, Dubail-Roy.

Digitized by Google

Pourbeli, peut être de pel-bulli peau-bouillir (1). Echauder les légumes, verser eau bouillante sur eux p^r^ oter le goût de cru.

Perbeli, à Bournois ; cela se dit de la viande fraîche qu'on fait revenir p^r^ la conserver q.q. jours (Roussey).

***Pourcelain·ne**, Porcelaine, Bf *pourceline*, par réaction fautive ; contre la tendance du pat. à mettre *ain·ne* pour *ine* fr.

Poure, Poudre à tirer, voy. *poussîere*.

Pourintru, Porrentruy, ville ; [*Poirintru**, en Aj. (Vermes) ; *Poiraintrui*, *in loco* 1386.

Anc^t^ *Pons Ragentrudis*. En 1417 « *Éberhart Juene* (voy. djuene) comte de Wurtemberg, comte de Montbéliard, *signur de Pourrentru* » (Vautrey).

Pourpîe, [Pourpier] Notre pourpier est une renoncule (vénéneuse) des prés humides. Le pourpier fr. *portulaca oleracea* L. est alimentaire. — Du lat. *Pullipedes*, pied de poulet (poulpied) allusion à la forme de la feuille. Voy. *coqueu*.

Piapeu, à St Vital, Savoie, autre espèce de renoncule des lieux secs.

Pourŏ, Poireau (Allium porrum).

Pourseure, Poursuivre ; conj. com. *seure*. *Pourseute*, poursuite.

Bf. *poursuè*, poursuivi, en p. *poursu·yè* ; (*Porche·yè*, à Croix).

Poussîere, [Poussière*, *Pousserate*, petite poussière, poudre p^r^ l'écriture, poudre médicamenteuse en paquets petits.

Poussot, poussière végétale de foin, de paille, etc., dim. de *pousse* ; id. sign. à Plancher. Du Lat. pulsare. La poussière du blé est *poussée* par le van, etc.

Tiaî poussière q'è tint, quelle poussière qu'il tient = quel tapage, embarras, remue-ménage, ou gronderie, il fait. *El ât aivu i faire de lai poussîere.*

Pout ou **Pou**, [Pot*, *arch.* anc^ne^ mesure de liquides, ex. : *in pout de vin.*

C'at lès filles de tché Mid·yeli.
Qu'elles sant (savent) bin boire,
Rintintin, dra la la ;
Qu'elles ant bin bu t·yinze pous,
Ancoi enne pinte (bis). Chs d'Ajoie manusc. J. V.

(1) Bœuf bouilli se dit *bouli*, à Bf, par balanc^t^ compensateur.

Digitized by Google

Poutot, dim. a remplacé *pou* ; *Potat*, en p. aj. Eguenigue, Menoncourt, Phaffans : *Pŏtot*, Salbérien.

Brije-poutot, [Brise-pot) m. badin à l'adresse d'un enfant remuant. *Brije potat*, aj.

Brise-Poutot, domaine à Pierrefontaine (Blamont).

Poutîe, potier. Voir *poutie* (*tiu di*). *Poutîes de Bonfô*, potiers de Bonfol.

Fr. de Montb. en 1503 : bailler à Jeham des Poutotz... pour les poutoz (Tuetey D. municipal 291).

Poutchaî, [Porter*.

Poutche-paquet, 1° rapporteur en secret ; 2° qui porte quelque chose de ridicule dans le dos, sans qu'il le sache, attaché par plaisanterie, ou par hasard. D'où l'expression lancée au porteur : *poutche paquet, sans l' savoi.*

Poutchaî pidîe, faire pitié.

Poutchaie, portée.

Êepoutchaî, [Eporter] Epuiser le sol par la culture. Exinc. Liste E. Laurent.

Poutchant, portant, part. prés. de *Poutchaî—Poutchu-se*, porteur-se.

Poutchant, [Pourtant* adv. devient [*Poitchant** en aj., à Mandeure, Chamesol, ordt remplacé par le néo-pat. *pourtant*, à Ch. — Voy. *non pipoitchant.*

Poutiē (lou tiu di..) Pour empêcher les enfants, qui ne sont pas encore venus à Bf, de tourmenter leurs parents pour y venir, on cherche à leur faire croire que, la 1re fois qu'un enfant entre en ville, il faut « *baijîe l' tiu dî poutîe.* L'homolog. rég. fr. serait *potier*, ce qui n'a pas grand sens, pour une ville fermée comme jadis était Bf, sans faubourgs, *portier* conviendrait mieux ; mais l'homolog. pat. de portier serait *poûetchîe*, m. qui n'existe pas. L'*rt* = tch pat).

Ce serait une exception, qui ne serait pas impossible. En fr. nous voyons poterne, anct porterne, avoir perdu son R primitive. En pat. Montb. nous avons *pouteraie* (Contejean) au lieu de notre *poŭëtcheraie*. voy. *poûetche* (1)

(1) Et cette citation qui appuie l'étym. *portier*.
Ce cheitea n'aivô qu'ene *pôte*, (porte).
Mâ si massife, mâ si fote
Que Dieu ne Diale ne porrein
L'ebranlaî quant ai vorein...
Lai *poteire* (portière, ât éne dialosse.
Pu pete, pu noire, pu fausse... (Virg. virai, p. 224).

Digitized by Google

Notre expression se disait aussi pour St Dizier, probabl. à cause du pélerinage, dont jouissait ce village, Dr J. V.

A Angeot, il y a un dicton analogue au précédent, mais c'est un être imaginaire, *lo raîtchait*, qui remplace notre *poutie*. On retrouve ailleurs, à peu près le même dire ; ex. à St Vital Sav. : *È faut mômo* (ou *ébraché*) *le cu d'enä groussä viel·ye*. Il faut baiser le *tîu* d'une grosse vieille ! On comprend que les enfants reculent souvent devant cette épreuve !

La Poutrai·ye, La Poutroye, ville du H. Rh. de *pulchra aqua*, en L. ; *Lai Poutra·ye* (en pat. du Bonhomme) dont l'all. *Schnierlach* est une traduction barbare, avec la conservation de aqua (*ach.*)

Comme Aix (la-Chapelle) barbarisée est devenue Aachen (de *aquae*) avec un plur. all. sur le rad. Lat.)

La 1re syllabe du n. all. a même signif. que l'all. *schœn*, beau. Donc, les 3 noms de La Poutroye sign. belle eau.

***Poutrevèqe**, s. f. Petit pain au beurre d'un sou, droit oblong. All. *butterweck*.

Voy. son cong. et syn. *rouit·ye* qui est plus ancien, plus patoisé.

Poutse, s. m. Charbon des céréales (uredo Carbo) Voy. *chpotse* ; *potse*, à Eguenigue, Vescemont.

Poutse, Charbon du blé, à Etobon — *Potse*, à Vescemont, à Plancher, Ergot de seigle (Poulet, Ruez).

Poutsaî, atteint du *poutse*. — A Augeot. *Potson*, ergot de céréales, grain *potsaî*.

Praî, Pré*. *Prâ*, à Vescemont et Montg. *Praie*, s. f. prairie, usité seul dans l. dits du territ. ex. : *Ai l'airalläie de lai praie ; La pré*, la prée, à Froidefontaine, Petit Magny.

Praîrot, petit pré, *prairât* en aj., l. dit — *Les prêlots*, à Etupes.

Prélot, n. pr. Cen Delle. — *Prairel*, à Perouse fr. cad.

Praî di varet, di Touërâ, pré affecté à ceux qui tenaient le verrat, le taureau ; diff. vges.

Prés l. dit, en *Prelle* (Morvillars) fr cad. *Pratmatten*, Burbach-le-H. (Stoff) pléonasme latino-all.

Pratum im bratell (= pré) en 1297 à Fislis Con Ferrette) Stof.

Prê·ye, ou *Praî·ye*, et *Praî·yot*. Voy. ces m.

« *Le maix aux Espreuils* » à Grosmagny, XVe Se.

Esprels, vge Con Noroy (Vesoul).

L'*l* en général indiq. ici un dim. (B. Lat. *pratellum*).

Digitized by Google

Vfr. *praïel* — R. L. *paratum*, *parare*.

« La pré (= prée) du prince ou grande pré, contenant 18 faulcies. située entre Bf. et Danjoutin que les sujets de la mairie de Châtenois (Ch. Vourvenans, Bermont Oye, Botans) sont obligés de fener en foin et regain » (1).

Prés Bourbets, l. dit au Puix (G-y). Voy. *bourbe*.

Preyel, l. dit à Oberbruck (Masevaux) (2).

Praijure. [Présure*.

Praiti, Pétrir, conj. *fini* ; du L. *pinsere*, *pistum*.

Praiyot, Hab. du moulin de la *Preille* (entre Eschènes et Vézelois) sur le ruisseau de ce nom. Voy. son cong. ? *Praî*.

Prât-e, **prêt-e**, (paratus). *Praut*, en Rosemont. Dér. *aiprâti*, apprêter.

Prâ, en Rosemont, pré.

Prëdje, Purge. *Prëdjie*, purger.

Purdje, à Argiésans, Phaffans, où le v. est *purdjie*.

Prëdju, Perdu, à Vézelois. Voy *pîedre*. *Përdju* (Morel, d'Allenjoie)

Prelle, l. dit de pré. voy. *praî*.

Prëmie-re. [Premier-re*. Pat. Montb. *prinmaî* chercher à *primer*, prendre des airs prétenticux.

***Prëpoûe** (ai), A propos. *Prepouesaî*, proposer ; *Preupeusaî*, s-montg. *Preupeusâ*, montg.

Prëtaî, [Prêter*. (Voy. *ënprëtaî*). *Prunter*, Bf.

Prêtchie, Prêcher. *A prêtche* = à la « conférence » à l'église, Chalonv.

Prêt-ye, [Presque*.

Prevaî, [Privé*, cultivé (c.-à.-d. non sauvage) apprivoisé sens passif ; *aiprevaijîe*, apprivoisé sens actif.

Prevai, au fém. *prevaidje*, Le vrai cerisier aigre de Cérasonte.

Prévôt, n. pr. C^on G-y, Lachapelle-s-C. etc, *Preveu*, en p. montagn. ; du L. *præpositus*, préposé direct du roi ou du Seigneur, pour surveiller ses intérêts espèce de lieutenant du Seigneur en notre pays, = *Proust* au centre de France ; *Probst*, n. pr. à Mulhouse.

Prê-ye ou **prai-ye**, Vézelois, Ruiss. venant de ce vge et tombant dans la Bourbeuse, en fr. cad. *Praille*. Voy. *Praiyot*.

---

(1) Provosté de Bf. D-R. Soc. E. Bf.

(2) Nombre de n. de l. dits en Als. germanofône ont surnagé au naufrage du langage latin ou néo-latin, surtout en vallées vosgiennes.

Digitized by Google

Prî, Part. p. du v. *panre*, au f. *prije*.

Prije, s. f. prise. La *prise* de tabac est com. en fr. **prise*.

T'îes pri grillot, (grillon) dit'on à quelqu'un qui est pris, ou surpris, dans quelque situation ; allusion à la difficulté de prendre le grillon du foyer.

Prie, Près, adv.

Prie, s. m. Prix.

Prietche, s. f. Pêche. *Prietchîe*, pêcher, originaire de Perse, d'où le nom.

Prijon, [Prison*. *Prijenîe*, prisonnier. *Ŏnprijenaî*, emprisonner.

Prinmal, Chercher à [primer] par la tenue, les manières, Exinc.

(*Prin*, anc. n. d'Ajoie 1487 ; parait contract. de Perrin, voy. *Pîare*).

Prin, en p. des Fourgs-Pontarlier = *mince*.

***Prisie**, [Priser*. *Prisu*, [priseur*, voy. *pri*.

Pri·yie, [Prier*, conj. *aivancîe*. *Pri·yu-se*, [Prieur-se*.

Dim. *Pri·yerote*, pays montb., petite prière.

Marie J. F. André, de Bf., était « *prieure* » des Annonciades de Porrentruy en 1688 (1).

Probst, n. pr. à Mulhouse, forme als. de prevôt.

***Prônă**, (2) Puits (*ă* 3/4 muet) à Strasbg., Sélestat. Cong. à l'all. *brünnen*, ne varie pas au pl.

Prou, id. en fr. Assez, en p. Montb., aj. A Ch. c'est « *aissaî* ».

En 1793, lors de l'occupation de Montb. un des nouveaux venus, s'adressant à un groupe de gens causant des événements, dit d'un ton emphatique : Tremblez aristocrates ! Une femme du peuple répondit en pat. de Montb. *iéh*, *mon tchîe monsieu*, *nôe' grûläns prou* !... Thér. Chardoillet, *mater mea*.

Proûe, s. f. Le troupeau mené par le berger communal, composé des bêtes des particuliers ; du L. *proles*, race, troupeau.

Proumŏntre, Promettre. Ind. pr. *I proumòn*, *nª proumŏntŏns* ; p. déf. *I proumŏnti* ; les part. *proumŏnchant* ou *proumŏntant*, *proumi*.

(1) Le dernier « prieur » du prieuré, ordre de St Augustin, de Châtenois fut Guillaume de Bal, mort en 1435. Ce prieuré avec ses revenus fut alors réuni à la mense du Chapitre de Montbéliard (Tournier, H. du protest, Montb.).

(2) Prononcé q.q.chose comme *prôhe nà*, cet *ôhe* est analogue à l'ôe de Montbéliard dans gôeruje ou gôhe·rdje.

Ici aussi toujours l'*ă* 3/4 muet alsacien, héritage des langues indo-européennes.

Digitized by Google

***Prouvignance**, [Provenance. **Proveni*, provenir.

Ind. p. *i prouvin* ; p. déf. *i prouvigni*. Les part. *prouvignant*, prouvenu.

Prudat (1), n. pr. aj. cong. à prudhon et à prudent, de bon conseil, expert.

Prun·ne. [Prune* à pruneaux. Notre m. ne s'applique qu'au *Prunus domestica*, voy. *blouêchîe*. *Prun·nîe*, prunier ; Bf. *prun·ne* et *prun·nier*.

Psoncoüë, Bessoncourt, vge Con Fontaine, anct de la paroisse de Phaffans.

Ex : de son patois composite : *Bêche*, bas fond ; *impeussib ye : in peu meux* ; *lou doze di moi d'a·out ai Bîefô* ; *Paitchifeu*, printemps : *tchanpaî ses sabots* ; *tuliot* tilleul ; lou bô, le bois. N. pr. Richardot, Charpiot, Caillot ; l. dit Essert Courbot.

Pruse, Perouse, vge près Bf. Lat. *Petrosa* (via ?) = Pierreuse.

Prouse, Bf. — *Pérousé*, en pat. als. d'Hindlingue.

Als. anc. *Pheterhusen*, 1241 ; *Perouse*, 1295, fr. ; *Pherusen* 1394.

La Perouse, l. dits, Essert, Grandvil. (Stoff).

La Preusse, à Perouse, Froidefontaine, l. dit ; *Purusse*, *Peruse*, aux siècles précédents.

La Presse, Grandvil. l dit.

(2) — ? *Proise*, en Hte Saône.

Au Canton d'Hirsingue, im *Pfetterhausen*, all., *Perouse* en fr., = *Fetterouse*, en pat. ; en lat. *Petrosa*, 728 ; *Perosa*, 1139, etc. ; ayant ± les mêmes appell. als.-all. de diff. époques, que notre *Pruse*, TBf., mais à parler als. germanof. faisant front à notre pat. devant Réchésy.

A Dorans : champ *Perusse* (Stof.), Bois la Presse ; Goutte Peroux, à Lachapelle-s-Ch.

A *Fréland*, à l'Allemand-Rombach (H. Rh.) *Perreuse Goutte* ou *Pruse Goutte* ou Pierre goutte, l. dits de ces localités à pat. ± Lorrain ; mais en fr. cadast.

A Plancher-Bas : Les *preurupts*, fr. cad., l. dit de bois.

---

(1) N. porté par un enfant de Delle mort pendant « la guerre » (D·R).

(2) Les formes als. et all. de notre m. procèdent du Lat. *petrosa*, le 1er en date ; Le *p* Lat. devient regt *ph* (écrit als.) et *pf* en all. ; la term. Lat. adj. *osa*, par jeu de mots ou consonnance, devient *hüs'*, als. ou *haus' all.* ! qui = maison ! ! Notre pat. peut se reconnaitre dans la citation als. *se Perrusen* (1394 Stoff.) = *à Perousse*, ou *Pruse*.

Digitized by Google

En 1470 « feu Thyebaulx Tyelaire, de Perusc » (hist. de Porrentruy, Vautrey, 149).

En la *Perousse*, l. dit à Chalonv., au vge, lieu où, dit-on on mettait les pestiférés, et où l'on découvrit des ossements, au XVIIIe siècle.

Pson, Ruche (d'abeilles), forme de *bësson*.

P'tiot, au f. **P'tiate**, surn. dim. de *Pëtë* ; petit, voy.

En Pic. (Corblet) on a *P'tiot*, *P'kot*, *P'quiot* ; voy. *Pëtë*, *Pequignot* et *Piot*, petit ; *min piot*, mon enfant (Corblet). — Mr Haillant cite le surn. de *Piot* homme petit ; comp. aussi *pioupiou*, fantassin = petit soldat.

Piot, à Bar-le-Duc (Corblet). Le n. pr. *Piot*, TBf. parait se rapporter de préférence à ce voc., plutôt qu'aux autres origines possibles, citées au mot *Py*.

Pu, adv. Plus ; id. à Bf.

Puce, id. en fr. — *Puce maline*, pustule maligne.

S'îepucîe, prendre ses puces.

Pûeraî, Pleurer, pat. *ajouiot* et Montb., Bourogne, Salbert, Charmois ; à Ch. c'est *crîaî*.

A Vescemont, *Puerâ* et *criâ*, vge à pat. composite.

Pujîe, [Puiser* ; prendre de l'eau dans ses chaussures.

Pujot, petit seau emmanché pour puiser le purin, la lessive, l'eau, etc., Bf. *puisot* ; *Peuju*, en pays de Montb. S-E. ; *Peugeot*, n. pr. T. Montb. Même rad. que *poui*, puits.

Peusu, à Abévillers (Doubs), ou l's fr. remplace le *j*. de Ch. comme à Montb.

Pure, id. à Bf. Puer. Ind. *i pu*, *n^s puons*, *v^s putes* ; p. déf. *i pui* ; part. pr. *puant*.

Puraîsîe, Pleurésie.

Putaine, putain, *pute*.

Comp. la rue du *Petit Musc*, à Paris, altér. de *Putimus !* ainsi nommée à cause de celles qu'on y rencontrait.

Pusque, [Puisque*. Voy. *et peu ?*, et *pu*.

Pussin, [Poussin*. *Pussenate*, jeune poulette. Du L. *pullicenus*.

Py, Voy. *Pi*, et *Pîere* ; Dim. ? ? *Piot*, n. pr. TBf. Bourg. (voy. *p'tiot*). — Comp. *Pyö*, Serpollet à Bournois — *Pillot*, en Montb. (1).

(1) *Pillôt*, n. pr. à Bourogne, peut être aussi abréviation de *Verpillot* ; id. *Pilliat*, à St Germain TBf.

Digitized by Google

Comp. aussi *Piot*, Boisson, Vin ; en Norm., Bretagne ; L. *potus* (1).

P·yō-ne, Plein-e. *Tout p·yë*, tout plein ; en grande quantité.

Aux XIVe et XVe Se, quand les navigateurs Dieppois abordaient la Côte de Guinee (découverte par eux avant les Portugais), les nègres arrivaient en disant en fr. : *maniguette, maniguette, tout plein !*

Tot p·yë, à Bretagne, aj. Angeot, Danjoutin.

P·yëdje, Pluie. *P.yedjenaî*, pleuvoir en pluie fine ; *pluvotter*. *P·yëdjenu*, pluvieux. Voy. *îep·yëdjîe*, et *piôre*.

P·yëme, [Plume*. *P·yemaîdje*, s. f. [plumage], grand plumet à nombreuses petites plumes panachées, porté par les conscrits.

P·yemait, plumet. *P·yemaî*, plumer, dépouiller ; Bf. *plumer*.

P·yemu-se, 1° Qui plume, qui dépouille (fig.) ; 2° qui pelle, ex. : *p·yemaî lies pounes de tîere*. Bf. *plumé* = emplumé (me Pélot). *P·yëmu !* tenancier de maison. . à Montb.

P·yemure, Epluchure (de pom. de terre), pelure.

P·yëtchie. Pioche, (Voy. *pi*, rad.). *P·yëtchîe*, piocher.

P·yëtchais, sobriq. des gens de Viques près Délémont.

Q

On doit rechercher, à la lettre C. les homologues du fr. qui ne se trouveraient pas ici, ou à T·y ou Ti. quand le pat. mouille les mots commençant par un Q. — On a supprimé l'*u* de *qu* (comme en Lgdoc). S'il est sonore en Latin, il est aphone, ou parasite, en pat., comme en fr., et n'ajoute rien à la clarté. Il est respecté en noms propres et en citations.

Qant, Quand ; *Quain*, à Rougemont ; [*tiaint** en aj., con Rougem. : *Qain q'i en v'raî, i en panraî* = *Quand que* j'en voudrai, j'en prendrai.

Le *t* final de notre m. fait liaison devant voyel ; ex. : *quant‿è fun·nent*.

Qasimō, Quasiment.

***Qar**, Quart, la 4me partie ; voy. *tiaî*. [*Coir**, à Petit-Croix. *Au coire*, l. dit de champ à Méziré, aj.

***Qatre-doubles**, Bf. châle fr. se pliant en 4 épaisseurs.

(1) Rabelais dit : la vigne dont nous vient cette... céleste... liqueur qu'on nomme le *piot*.

Digitized by Google

Qe, Q' (devant voyelle, ou même après prononciation accentuée), 1° que ; 2° qui (1) ex. : *c'ât lu q' faît tout*, c'est lui qui fait tout.

Qê, (temps) Bf. pr quel (temps) ; anct mouillé, en fr. Bf. *tiê* ; voy. le pron·*tiu* (ex. : *pou tiu ?*) : *tiel*, devant voyel. ou *h* muette : *tiel‿homme !* Bf.

Qedemaine, l. dit, Ch., voy. *condemine*, cong.

Qeiot, surn. à Bourogne (Janvret). Qui crie comme un pinson (Qeiot), peut-être cong. à gai.

Qèniat, Batard. *Q'nieu* (= tiaignô de Ch.) à Mandeure. Voy. *tiaignô*.

Qeniche, Calotte, chiquenaude, à Exinc.

Qerate, Petite grenouille verte (Leval, Rougem.). Voy. *rain·ne*.

Qerqevelle, Bavarde, Exinc. (2).

Qesen, Souci, est l'homolog. Bes. de notre *diaisin* (3) ; id. à Bournois.

***Qinet**, Voy. *fioulot*.

***Qinot**, Voy· Jâque ; *Qinette*, dim. fém. à Bourogne (Janvret).

Qinqerê, Cousin, insecte, à Fougerolle. — *Quinquenâ*, tinter, bourdonner, à Plancher-l..M. ; à Mandeure, *T·yint·yenaî* (ici les *q* sont mouillés). On peut rapprocher notre m. du VFr. *Tintener*, tinter, carillonner. Chacun connait le bourdonnement aigu des cousins.

L. dit *Quiquerelle* (Chavannatte) et *quinquerelle*.

Gigenrell, à Bisel (Hte Als.), Stoff.

A Bournois, *Qinquerê* ou *Kinquerê*, « 1° moucheron, incommodant les bœufs et les laboureurs, cherchant à se poser autour des yeux ; 2° jeune bœuf nouvelt sous le joug : 3° petit enfant courageux au travail, *mordant* à la besogne », (Roussey).

Quiquerê, n. pr. en *Ajoulofonie* (4), XV° Sc, n. illustré par un explorateur de la 1re heure, le lieutenant de ce n., à la Côte d'Ivoire, inhumé à l'embouchure de la riv. de San Pedro.

Qincarniau, = cousin, près Besançon.

Quammus, Surn. de Porrentruy, 1405, = Camus ; Dim. *Camuset*, anc. n. pr. T. Montb.

(1) Ex. de notre *que*, ou *qe* pr qui, en fr. du XV° Sc «... et assy (*achi*, aussi) es boys de la vylle *que* (qui) sont en bant (ban). Urb. Bf. 1472. cit. p. H. Bardy, 18° Bull. p. 24.

(2) Liste E. Laurent.

(3) Voi qui bin di *quesen* d'in couë
Que t'ê fourâ dans tai tête (36e Noel anc. Bes.).

(4) Pays à parler ajoulot, Ajoie, Cn Delle, Delémont, etc.

Digitized by Google

Quaquai, Xavier, à Bourogne.

Quaresson, anc. mesure de grains de Florimont (Feltin. Bul. Soc. Em. Bf. nº 17).

? = Quarte ou le Vfr. *Quareignon* = le 1/4 d'un sac. Voy. *câtche*.

Quarteron, mesure pr l'avoine (L. Rouge Bf.).

Coijtron ?, à Eguenig., n. dit pr double décalitre.

La Quanche, l. dit à Trétudans = altération cadast. de *conche*.

Quefemme, n. pr. à Colmar ; Bourogne (Janvret), Méziré, peut provenir d'expression favorite.

Quelain, n. pr. d'Ajoie, Dér. de Jaquelain ? ou de Miquel ? voy. Jacques.

Quellain, n. pr. à Delle, ex. : le colonel de ce n. mort à Sedan (D. R.). *Quélane*, à Delle XVe Se.

Grande **Queue** de champs, l. dit TBf. ; voy. *coûe*. Queue d'Agace, q. d'Alandre.

Quillery, à Ch. l. dit de pré ; n. pr. à Ronchamp. Voy. *T·yilleri*.

Quilleric, anc. sujet à Ch. du Comte de Montb., forcé d'aller au prêche à Dambenois.

Quoichat, 1427, n. pr. curé à Réchésy, peut-être cong. à cachot, *catchot* (= étui, à Châtenois).

La Quoye, l. dit à Anjoutey, à Sevenans.

R

***Râbi**, Bf. Rabbin. De l'hébreu *rabbi*, docteur de la loi hébraïque.

Râbiaî, [Rablé* de *Râb·ye*, rable.

Răboûeton, s. m. Petit être trapu, ou rabougri.

Râdjie (se), [se ranger] ; chûte de l'n, 1/4 de règle. *Râdje te Grije*, range toi, *Grise* (n. de jument).

Raidjîe, haie, fr. cadast. *rägie*, *rägée*. voy. *raidjîe*.

L. dit *Les Régies*, *les Regiers* ; *les Rangiers*, à Courcelles (Stoff.), à Porrentruy.

**Röndjie*, Rangée : en Montb. et TBf. *rändjie*, dont le dim. **randjette*. Pour d'autres ex. du passage, dans les dérivés, de la syl. longue à la brève, voy. *coûene*, *coûedje*.

Demârâdje, voy. ce m.

Digitized by Google

*Röndjîe, rangée, (néo-pat.).

Raflot, Roitelet à Vescemont (J. Ruez).

Ragachin, n. pr. TBf. Comp. *Ragachɔ*, en Norm. qui menace ; cong. ? à *agache* [agasse] ; *Ragassou*, ou *Ragach*, en Lgdoc, valet d'armée (L. Larchey).

Răgăpôg'ê ou **pôg'ē**, (ê faible), Arc-en-ciel, à Soultz ; *Radpôg* à Friesen, Hte Als. *Ragŏpogŏ*, (1) Vallée de Zermatt (Valais). All. *Rag'en'bog'en'*, arc de pluie.

Răgă·yîe, Grasseyer, rouler les *r*, en parlant.

Răgă·yu, qui « *ragaille* », sobriq.

Ragot, 1° Saillie dure à une surface plane (bois) ; 2° Courtaud, court et ramassé ; 3° Jeune sanglier ; 4° Cheville servant à maintenir la ridelle sur la voiture.

Dim. *Ragotin*, hom. petit et contrefait (Stap.) dans Roman comiq. de Scarron.

Ragoŭënaî, Grommeler. — *Ragoŭënu*, qui grommelle.

Raî-re, [Rare* m. et f. — L. dits : *îes Raîs Tchênes* ; *ès Rays* Chaines, 1580, St Ulric (Hte Als.) *terrier* (2).

L. dits de forêts du TBf. Ch., Croix, Courcelles ; à Boron, Raichênes...

Raibêetai, Embêter (q.qun) Exinc.

Raibîechî, Voy. *aibîechi*.

Raicâtaî, rédupl. de *aicâtaî*, ramasser, attraper (un mal, etc), le reprendre.

Raicēne, [Racine*. *Raicenaie*, ensemble de racines d'un seul tenant.

Raicenu·se, 1° Qui a beaucoup de racines ; 2° qui tient de la racine ordin^r non cultivée, ex. : *Voilai dîes cärätes bin raicenuses*.

Bois de la Racine, à l'O. de Botans.

Raîc.haî, [Racler*.

Raic·hate (fém. de *Raic·hot* [Raclot*, inusité, petit outil p^r racler, racloir.

R. de lai tchairue, de laî mē.

Raic·hu, qui racle. — *Raic·hure*, [raclure*.

Raic·he-tchēmenaie, ramonneur.

Raichi, [Rassis* (pain). *Se Raichieti*, se rassoir, conj. *fini*.

(1) ŏ final très faible, comme les *ă*, à finaux des dialectes germanofones savoiyofones et en général des langues indo-européennes primitives.

(2) Stoff. dict. top. Ht Rhin.

Digitized by Google

Raichurîe, [1° rassurer*, 2° réassurer.

Raicôlaî, [Racoler* ; rechercher l'amitié, courtiser.

Pat. des environs :

Si te n'ée dje pu sòle,	Si tu n'es déjà plus fatiguée,
Lise è te fât dermi.	Lise il te faut dormir.
Te sais qu'i te rècole,	Tu sais que je te recherche,
Et qu'i sô ton ami.	Et que je suis ton ami.

(Manusc. Dr J. V.)

Voy. *récolaî*.

Raicoudjaî, [Racorder*, faire répéter ses leçons (voy. *aicoûe*), faire la classe, = faire ressouvenir. L. *Recordari*.

Raicoutchi, [Raccourcir*.

Raidiujîe, v. a. rédupl. [*Raiguiser*], Aiguiser. *Raguiser*, Bf.

Raidiujoûere, s. f [*Raiguisoire*] action d'aiguiser, place sur un grès pour le faire ; voy. *pîere*.

Raidiuju, rémouleur.

Raidiusson, Reste de mets, (Montb.(, cong. à *ragoût*.

Raidjâlou, s. f. Viorne Obier, *Viburnum Opulus*, L, arbrisseau qui servait à faire des quenouilles et des liens.

Rache de tchin, à Sermamagny ; *Rasse de tchin* à Plancher (Poulet). Voy. *mënecevè* (Gre Viorne).

Il y en a 2 espèces (non distinguées) l'une à feuilles et à fruits plus larges.

« **Rèdjâlou** (Rage au loup) » à Bournois = Hellébore (Roussey).

En Montb. « *lai raidje â loup* » c'est l'Hellebore fétide (Contej.).

Vorze, à Joinville (du Sire) se dit de l'Obier et de la *mancienne* (mënecève).

La Viorne Obier stérile = boule de neige.

Raidje, Rage. *Ŏnraidji*, enragé. En Bourg. *Maule raige*, [mauvaise rage, L conservée indiq. fém. Dans cette cit. c'est au figuré.

La Sibylle à Enée : Voi deu foi, ce diâle d'endroi,
Que c'â tro de voi éne foi,
Devant que vote maule-raige
Vo feze faire le viaige (Virg. virai p. 18) (1).

Raidjîe, Rager.

Raidjîe, s. f. Haie ; voy. *râdjîe*. Voy. *Soie*, syn.

(1) Voy. Demaràdje. Le Vfr. *male-rage* = faim extraordinaire.

Digitized by Google

Rager ou *Ragié*, fr. cad. l. dit de bois à Bretagne. — *Röndjie*, haie vive à Plancher-l.-M. (Poulet).

Les *Rangiers*, l. dit entre Porrentruy et Delémont. *Raindjîes*, en p. où sont des haies de noisetiers.

Notre mot sert de n. de lieu de bois, comme cela a lieu p' le mot *haie* ; il est traduit par *broussailles* ? dans Bf. et T, par Liblin : voy. *râdjie* (ranger).

La *Rägie* était jadis, sans doute ± comme la haie de Normandie, une haie à grands arbres fermant des pièces de terre, ou rideau de bois de futaie ou de taillis, ex. : « A l'égard des *bois communs petits* et *raigiers*, hors des hautes futaies, les sujets pourront y couper du bois *pour la construction*, le chauffage et autres nécessités... » Bonvalot, coutum. du Rosemont.

Dans le Livre Rouge com. par Dubail-Roy (1) « terre... la plupart en *rägers* « accensement d'une *rägière* ».

La rägie Pernot, bois au N. de Bourogne. La *Ragée* au bailly, bois, S. O. de Perouse.

Les grosses Rangées, bois près de Gouhenans (IIe Se).

La *Ragie des Genèvres*. Froidefontaine. *Rangée de Blochiers*, à Seloncourt.

La *Foragée*, Forêt à Banvillars. *La Rägie dessoubz Molamont*, 1468 ; voy. *Mourê*.

Raidjuêni, [Rajeunir*.

Raiduci, [Radoucir*.

Raie ou **roie**, voy. *roûe*.

Raîjin, Raisin.

Raijinot, 1° Petit raisin noir ; 2° Espèce de petites « *bloûches* » (voy. ce m.) rappelant le raisin par sa petite dimension ; 3° l'Orpin blanc, *Sedum acre*, L. ; Raisin de Crapaud, Bf.

Raîlaî, [Râler]. Pleurer à grands cris, à gorge déployée.

Railu-se qui « raile » m. et f., à la moindre cause.

Raîlait, cri de celui qui « *raîle* ».

Rai·llûere ou **Rè·yûere**, Raccommoder les vêtements ; voy. son rad. *aîllûe* ; ici *ai* = *èi*.

Raim ou **Rain**. Rameau de bois détaché vert ou sec ; id. à Bf.

Ramaî ses pois, Salbert ; garnir de rameaux ou tuteurs ses pois.

Raimaidje, s. m. [Ramage], Bruit importun. Ex. : *tiaî raimaidje* qu'è *tiniönt*.

(1) Bull. S. d'Emul. Bf. 1888-89, trad. de l'all. 1487, en 1667.

Digitized by Google

Raimaisse, s[e] f. [Ramasse], VFr, Rosemont, et Salbert. *Ramassés* en VFr. = ramée (Roq.).

En pat. sign. balai.

Raimaissîe, Balayer.

Dim. *Raimaissate, sarriette*, affectant la forme d'une petite *raîmaisse* (Vézelois).

Raimê-elle, [Ramel-le]. Ramé-ée, (Montb., Villars-les-B.), dont la peau a une disposition en gros rameaux, plaques ou bandes irrégulières sur fond blanc en plaques rouges et blanches p[r] la race bovine montbéliarde; à Ch. *Rönmaî*. — *Raimelaî-e*, autre forme de ce nom.

Mai belle Raimelaie, que te vois derrie moi.
Ait boèssenaî, en son de ce routchait tout noi.
(Qui a eu deux *bessons* au sommet de ce rocher). (Morel d'Allenjoie).

Raimai-noi, Montb. qnand les plaques sont noires.

Raimîe, [1e Ramier, 2° pigeon ramier.

Raimîessaî, Ramasser, caser, placer. A Bf. : cette fille a été ramassée (casée).

Rain ou **ran**, **rang**, n. de lieu fréq. en TBf. à La Poutroye, Ste Marie-aux-Mines, Orbey et D[t] des Vosges. Dans les communes de pat. als. germ. à Fellering. Oderen (*Raingott*) etc.

Rain, VFr. et All. bord d'un bois, limites, extremité. Fontaine des *Remprés* à Argiésans ; Sur le *Rang*, Bavilliers, Charmois, etc. (Stoff). Pente bordant un plateau (1). *Grandrampeux*, forêt à Méziré.

Rain, bord d'un bois en Vfr. en Pic.

Schützenrain ou *rein*, en Als. germonofone = butte des arquebusiers (Stoff) indique pente.

Rainbre, Eteindre une dette, rembourser (L. *remunerare*).

Fr. de Montb. en 1488, pour *rainbure* de six lettres en parchemin (Tuetey D. munic.).

Rain·ne, Rainette, grenouille verte. A Ronchamp, *raine guërote*. La *Raynière*, l. dit (Trétudans). *Chanteraine*, anc. l. dit, près la porte du moulin, anc. Bf.

Raîpe, [Ràpe* ; *Raîpaî*, râper. *Raîpu*, râpeux.

Raipe ou **Reppe**, Grappe (chute de la conson. de tête. Kymro-celtic. *crap* ; et Vh. A. *Krapfö*, crochet.

(1) Au Val d'Ajol, *ran* est terrain en pente raide ; Les *Rans* de Remiremont = espèce de remparts naturels (Haillant) « origine obscure » voy. *ran*.
Ran, en Lgdoc = rocher. Radicaux celtic. et all. paraissent avoir confondu leurs dérivés.

Digitized by Google

Raipaî-e, Garni-e de fruits, comme grappe, parlant des prunes, etc. Voy. cong. *reppe*.

Raipêne, Petit cours d'eau à Angeot, [La Rapine*, affluent de la riv. de St Nicolas.

Raipê, [Rapel*, Ranpeau. VFr. [Rapeau].

El' ant raipê = ils ont le même nombre de quilles abattues au jeu de la « blanque ». On *rappelle* p' ainsi dire à un nouveau jeu.

Raipelaî, [Rappeler*.

Raipiain·ni, [*Raplanir*], 1° les poils, par ex. en passant la main sur le dos d'une bête ; réd. de *aipiain·ni* : 2° aplanir.

A Croix, *se Raipian·na* = *se raipiain·nit*, Ch.

Raipôndre, Faire une appondure, rattacher les deux bouts d'une chose, fil, corde, étoffe.

Raiponse, appondure : Bf. *raponse*.

Raiprêtchi, [Rapprocher*.

Rairŏndjie, [*Rarranger*].

Raisai, [1° Raser* sa barbe. 2° faire la cour galante, du fait d'un garçon à qui jadis, on avait demandé ce qu'il avait fait pendant une absence, lequel avait répondu qu'il avait *rasé* sa barbe, alors qu'on savait qu'il avait courtisé « *ne mugnate* ». *Raisè* à Urimenil (Vosges).

Raisu. [Rasoir*. Voy. *Reset*, cong.

Haut de la Raîzate et Raîzenate, l. dits à Foussemagne ; comp. *Rezille*, voy.

Rai·senêdai, Calmer un enfant pleurant, le remettre en son *sens*. Voy. *Senê*, son rad.

***Raisounai**, Raisonner.

Se Raissădji ou **Rai·sadji**, Devenir rassis, posé, parlant par ex. du caractère d'un enfant.

Ra·soidji, (Salbérien et aj.), voy. *aissadje* ou *ai·sadje*.

Rai·sadje, rassis (caractère), sens permanent ou passif : *Ra·soidje* (Salbert) adj. verbal.

Rai·sadjî, part. pas. sens actif ou récent.

Raîsse, 1° Grande scie de scieurs de long, manœuvrée ord' par 3 hommes, 2 en bas, un en haut sur la bille inclinée sur un haut tréteau.

2° Scierie mécanique ; L. dit à Montb. — Autre forme fr. cad. *Râsse*.

Digitized by Google

Raîssîe, faire aller la « raisse » pour obtenir des planches, *Raussâ*, scier, forme du Rosemont.

Raîssu, scieur de long. [Raissou*, à Mandeure.

Raîssun, sciure.

Raîssenîe, qui tient une « *raîsse* » scierie, où y travaille, scieur de long, Montb. Bourogne.

[*Rassinier*], n. pr. à Bourogne (Janvret) ; francis^en du précéd. VFr. *Resse*, scie. Du L. *Radere*, scier.

Raisse, [Rasse*, grand panier pour le charbon, p^r le haut-fourneau de Ch. ; mesure, subdivision du cuveau, voy. *t'yeré*.

Raissoûetaî, Cesser de pleuvoir ; voy. *aissoûete*, et *soûete*.

Raîs-tchaînes, n. l. dits de bois en TBf. et voisin. (Voy. *raî* et *tchaîne*) = chênes espacés ou *rares*.

Rait, [Rat*, Le fém. *Raite* = souris ; *Rate*, à G-y L'ancien rat noir pouvait paraître, étant de petite taille, le mâle de la souris.

L'AhA (1) *ratto*, *ratta*, se disait déjà pour le rat et la souris, indiff. Ce rat passe p^r avoir apparu en France au XIIe S^e à la suite des Croisades, (2) et ± disparu sous l'invasion du *Surmulot*, au XVIIIe, venu comme lui de l'Asie. La souris seule était connue des Romains (L. *mus*, All. *maus*).

Raite dîes tchans, campagnol.

Rate, n. pr. TBf. *Raite*. sobr. à Ch.

Raitaî, Rongé par les rats, ou les souris.

Raitun, déchet laissé par les rats, ou les souris, de ce qu'ils ont rongé.

**Raitîere*, [Rattière.

Raitoûere, Rattière, souricière.

Raitot, petit rat, mot de caresse d'une mère à un enfant, surnom.

[*Roita*,*, anc. n. pr. aj. Anc^t *oi* = *ai* (3) fonétiq^t.

Raitate, 1° petite souris ; 2° Luette, à Angeot. TBf. 1° petite souris ; 2° petite dent de lait des enfants, en Lgdoc *Ratetos*, les 1res incisives comparées à dents de souris.

---

(1) L'anc. h. all. est du VIIe au XIe Siècle ; le moyen, du XIe au XVIe.

(2) M. Milne Edwards dit que le rat parait originaire d'Amérique ?? Le Rat qui n'a apparu en Angleterre qu'au XVe S^e en est a peu pres disparu.

(3) Le dict de la langue fr. de Letellier, édité en 1814 est encore intitulé « de la langue *françoise* » ! De même *Tchâtenais*, ne s'est prononcé Châtenois que par lecture erronée.

Digitized by Google

Raite-Voirfe, (à Mandeure), Muscardin des noisetiers. *Raite neusilliere* du p. Montb.

Rait d'ave, Rat d'eau.

Rait-de-tiaîve. [Rat-de-cave* (Contrib. indirectes) ; qf. *rait*, seul.

L. dit « Champ des *Rattes* » à St Germain. *Rativaux*, l. dit de terre à Bavilliers.

Raiboudau, près Bes., Muscardin.

Raîtche, s. f. [Râche], 1° Teigne des prés constituée par une plante parasite, la Cuscute ; id. à Meroux.

2° Maladie qui fait tomber les poils du dos chez les bêtes, ou les poils de la tête, chez les gens ; Teigne, Dartres. *Rasco* en Lgdoc. Raste, à Albertville ou st = notre tch.

Raîtchu, qui a la « *raîtche* », voy. *rietche*.

Raitchait, Rabougri. [Rachitique ?].

Baîjie lo tiu di Raitchait, expression, à Angeot, qui remplace « *baîjie l' tiu di poutîe* ». Voy. *Poutie*.

Raîtchillon, dim. de *raîtchait*.

Raiteni, Retenir, surtout parlant d'une voiture attelée, en marche : voy. *reteni*. [Retro ad tenere*.

Raitinioûere, Courroie ou chainette de reculement, attachant l'avaloire (*tiuliere*) au brancard de la limonière.

Raitirie, [*Rattirer*]. *Attirer* q.q'un. *Raitire*, s. m. 1° lieu ou on est attiré, où l'on va souvent ; 2° personne qui est attirée, qui recherche la société : ex. : elle a un tas de *ratires*. Bf.

Raitrapaî, [Ratrapper*, rejoindre quelqu'un en marche, au travail ; ratteindre.

Raîtroupaî, [*Ratrouper*]. Rassembler en troupe, en groupe, surtout en parlant des bêtes ; pelotonner : rassembler (les plis d'une robe).

Ranger, remettre en ordre.

Raitujie, [*Rattiser*]. Attiser Voy. *aitujate*.

Raivâderie, [*Ravauderie*], chose de rien, crudités sans valeur mangées par les enfants. Dérivé de *raive*, voy.

Raivaidjie, [Ravager*.

Raivălaî, Redescendre (Réd. d'*aivalaî*) ; Descendre.

Revale, s. f. Descente de la route de Perouse, devant la porte de Brisac (1) à Bf.

(1) La porte dans la direction de « Neuf Brisach ». « Vieux Brisach », anc^t en L. *Mons Brisiacus* (en 1690 Neuf-Brisac, cit. Stoff), et qu'un caprice du Rhin

Digitized by Google

Raivâtchîe, S'écrouler, parlant de murs de pierres, de tas de bois, etc.

Raivâtchie, T. Montb. écroulement, grêle de coups.

Raîve, [Rave*. Le refus grossier exprimé par *raive !* correspond au « des navets ! » parisien.

Raîves-salaies, Raves coupées en petites lanières par la « *roûebate* » préparées à la manière de la choucroute, *sürrüb'* en Als.

Raîve reutche, id. à Eguenig., Eschênes... Ravenelle à fleurs jaunes, blanches, lilas; id. à Angeot, les fleurs y sont blanches. *Raive rutche* à Delle. *Raphanus raphanistram*, L. se distingue du Senovre par sa silique articulée indéhiscente.

Ravoleuche, à Fougerolles, (Lat. *leuce*, rave sauvage. Voy. *s'novre*.

Rabanelle, à Commentry.

Role, à Froideconche (près Luxeuil). *Renorala*, à St Vital, Savoie.

Raiverottes et *Riverottes*, l. dit de champs, à Charmois ; *Ravières*, à Frambouhans.

Raivi, Radis, syn. du suivant.

Ravi, *Raviot*, n. pr. Bf.

Rai'yi, (Arch.) Radis, (ra'yi à Plancher), à Ch., Angeot, Retenans, Bf.

**Ravonnet*, id. Bf. petit radis rose ; *Raiviton*, à Ch. Voy. *snovre*, *reutche*.

Raivaî ou **Rèvaî**, Rêver ; *Rère*, id. en fr.

Raivêne, [Ravine]. 1° Grand écoulement d'eau pluviale qui *ravine* ou creuse le sol des champs, ou des terres meubles ; 2° les parties creusées ravinées.

Raivigoutaî, [Ravigoter*.

Se Raivijaî, Se souvenir ; *se raivisaî*, Chalonvil... Montb.

Raivoüenaî, Rédupl. de *aivoüenai*. Montb. [*Raivoinaî**.

Râjon, [Raison*. (**Raisounaî*, raisonner). *Raujon*, en Rosemont.

---

a rejeté du coté de l'Allemagne, est un n. d'origine celtique. Il convient dans ce n. de rejeter le suff. all. relativ[t] tard venu et d'ecrire *Brisac*, comme pour d'autres n. als. Petite revendication fr. dira-t-on, mais convenant à notre taille ! La termin[n] *ac* est celtique ; elle est passée en Lat. sous forme, d'*acus, acum* après en all. sous forme d'*ach*. En Occitanie, elle est restée *ac*, mais en francofonie (oïl) elle a donné *ais* ou *ois*, *au*, *ay*, *ey* (= *é*), *é*, *y*. Ex. : *Tchatenais* (Châtenois), TBf. ; *Châtenau*, Châtenois, dpt. Vosges ; *Tchanpaigney*. Hte Saône ; *Châtenay*, *Neuilly*, près Paris ; *Attegney* (all. Altenach), C[on] Dannemarie, (Hte Als.).

Digitized by Google

Râjure, id. à Bf. [Rasure] Raclure ou gratin adhérent au fond des marmites; crasse épaisse sur le linge de corps, ou les vêtements.

Rajurîe, racler, ronger (un os); du Lat. *rasare*.

Rălaî, [Raler* VFr. Aller de nouveau ; voy. son rad. *alai*, ou allaî.

Rămaî, Garnir de *rameaux*, mettre des tuteurs aux haricots, etc. Ex. : *i reu ataî rămaî mês favieules* (Salbert).

Ramaî blonds, *R. nois*, selon que les plaques de *ramure* sont en blond ou en noir, parlant des bêtes à cornes.

Ramaî, s. m. à *Angeot* à peu près syn. de *tirignô*, c.-à-d. pain allongé en brioche de campagne, renfermant des poires tranchant en brun (sur la coupe) avec la couleur claire de la pâte.

Rameunaî, Maronner, gromeler, grogner, pour se plaindre de ce que l'on reçoit ou ne reçoit pas, de ce que l'on a à faire.

Rameunu, qui rameune*.

Se dit des porcs à l'étable demandant leur pâture.

***Rămiers**, Branchages, dans les coupes de bois Bf ; cong à *rămaî*.

Ramoulair, Remouleur, réd. de *moulair*.

***Ramouler**, Bf. Ramoner (Mˢ Pélot).

Rams', Espèce de jeu de cartes. *Ramsaî*, battre ou battu au jeu de cartes, ou autres.

Ran, TB;. (voy. rain) ; *rang*, St Dizier, l. dit de champ, Voy. *rain*.

Rain-des-chênes, Cime 1/2 circulaire entre le val d'Orbey et la vallée de Munster (Hte Als.) Celt. *ram*, élevation. Voy. *rain*.

Sous le Rang, l. dit de terre. *Dô l' ran* à Menoncourt. En notre région francofone et voisinage, le sens de pente et élévation semble indiqué. Le Rang des Monts, l. dit, Fêche-l'Eglise. En Als. germonofone en plaine; le sens de bord prévaut. Confusion possible de rad. celtics, germains.

Dans notre région et en vallées vosg. et als. francofones, le rad. paraît celtic et signifie élévation ou pente.

Rancă·yîe, Râler, d'agonie ou non.

Ranca·yu, qui racle de la gorge, ou des 1ᵉˢ voies respiratoires.

Ranca·yot, râle d'agonie. *Rancoi·yat*, à Mandeure. *El' lou ranca·yot* ; ici l'apostrophe remplace *ē*, 3ᵉ pers. du prés. ind. de *avoi*.

Digitized by Google

Celt. Bret. *Ronkel*, plainte, râle de moribond. B. Lat, *rascare*, cracher. Voy. *Rontchie*.

Ranbour, Espèce de belles pommes jaunes ; du vge de Rambure, près Amiens (Brachet).

Rambour, anc. n. pr. Danjoutin.

Randuchure, Durillon TBf. *Rŏnduchure*, à Ch.

Râne, id. à Bf. Bette-rave, (*Rône*, en Montb.) principt la betterave rouge, employ. en salade. *Rouene*, à Epauvillers.

Comp. avec le L. *Rapa*, rave, qui a donné *ravenelle* (élévat. d'une n) et *renorale*, à St Vital. All. *Runkel*, rave.

Ranpianton, [Rond plantain], Plantain, à Meroux, voy. *pianton*.

Ron-pion, à Plancher, Grand plantain. (Poulet).

***Raousser**, v. a. Bf. Repousser durement, de l'All. *Heraus !* dehors ! ; provient de l'occup. pruss. en 1871.

***Rappe**, s. f. Liard ; employé seulement dans : *i n'ŏn beillerô pîe n' rappe.*

Raŭpe, à G-y (1).

Rŏpa, à Barr, Bas Rhin.

Rapp' à Interlaken (Berne), à Zuric et en Con du Valais. Cette petite monnaie alsatico-helvétique, valait environ un liard ; actuelt en Suisse, se dit pr un centime par les anciens ; inconnue en Allemagne.

Rapp', incon. à Chélighé (Schiltigheim, en all.) près Strasbg ; connu a Ribeaupierre. En 1416, connu à Bf.

Cette petite monnaie, ainsi que d'autres, parait avoir été importée de Suisse, par la famille de Habsbourg ou Habichtsbourg (2) (dont le burg était en Argovie) lors de son intronisation en Sundgau.

Ce mot venu avec les Habsbourg en notre Ter., a à peu près disparu avec eux.

Les Rătăs, Sobriq. des habit. d'Evette, altération moqueuse probabl. de *ératas* (gens d'*Évate*, à Sermamagny, = Évette).

Râtaî, Cesser. Cong. *airâtaî* ; ex. : *è n' râte pe d' piôre.*

Râte, s. f. cesse : Ex. : *C't aifant n'ë pe d' râte*

---

(1) « En 1573, chasques sujets de la mairie de Châtenois, excepté ceux de Botans, doiuent trois *rappes* pour la garde de l'estang d'Offemont ». fr. de 1657, cit. par Dubail-Roy.

(2) Habichtsburg = Tour du Vautour (Rolland, maison d'Autriche, p. 5) ; au XIIIe S° ; bati par Radbod.

Digitized by Google

Rätche, [Crèche), ou mangeoire, placée sous le ratelier ; [*Roitche** à Angeot (aj.) ; id. au Salbert.

Rantche, à Exinc. VFr. *Grepe*. VhA. *Krippä* ; all. *Krippe*, mangeoire.

[*Rötche**, à Etobon (mont.)

[*Roiche**, en pat. de Besançon = armoire de cuisine.

Vai, Pierot, queri ce bari
Qu'i mis au soi dedans lai roiche,
Pou fare in glou ai mon plaisi. (T^e Noel, Bes..)

Rävoi, [Ravoir*, Rentrer en possession de ; cong. *avoi*.

Rävoïti, Regarder : rad. hypoth. *voïti*, voir ; cong. à *voïti*-voüer, Ch., voy. voir. Mot ajoulot caractéristiq., Grandvillars, Bretagne, etc.

Ravoïtie vor in pô, Regardez voir un peu. Voy. *voüër*

Au Ban-de-la-Roche (B. Rh.) :

Quand dj'a v'ni fieu do môtée
Il m'*ervouètinent*, dje lis '*rvouètois*. (Oberlin).
(Quand j'*ai* venu *fors* du moutier).
(Ils me regardaient, je les regardais).

Râ·ye, Raie. Râ·yie, rayer ; conj. *aivancie*.

Râ·yeu, sm. Toile de ménage ou cotonnade, à petites *raies*, ordt blanches sur fond bleu.

Rebairbe, sf. Guimbarde (espèce de petit instrum. de musiq.) en forme de lyre dont les enfants jouent, en la plaçant entre leurs dents, en soufflant lentement et faisant vibrer la languette d'acier centrale, avec un doigt.

Vfr. *Rebec*, *rebebe*, *reberbe*, espèce de petit violon à 3 cordes, en ital. Ribeca.

Rebeillie ou *rebai·yie*, [*Rebailler*] Redonner.

Rebeur, sm. Recoupe, farine de 3me qualité, brune, retirée à la fin de la mouture après qu'on a enlevé la meilleure recoupe.

Form. rédupl. subst. de « *beuretter* » bluter, Vfr. TBf. ; Vfr. *buleter*, tamiser ; All. Beuteln.

Lgdoc, *rebulet*. — *Bulteux*, n. pr. Nord TBf.

Se Rebiantchi, [Se reblanchir] changer de linge.

Rebifaî, Rabrouer. *Rebifade* [Rebuffade*, action de rabrouer.

Reboichaî, Labourer en parlant des porcins (aj.) = [Rebachai] Ch. ; voy. *bächaî*.

Rebôlaî, *rebolu*, voy. *bôle*. *Reboulai* (les yeux), rouler les yeux (Montb.).

Digitized by Google

Rebouche, adj. Rebroussé, parlant du poil (cheveux) mal planté, en tourbillons. (Eguenig.).

Rebouisade. En Montb., Rebuffade ; de *bouise*, moue, Contej. ; Vfr. *boise*, bâton.

Reboutaî. 1° Replacer. 2° remettre une luxation ; voy. *bout*.

Se [rebŏtai*, se remettre, se rappeler (Vézelois).

Rebrâtaî, Voy. *brâ*.

Rebrure, Voy. *brure*, réd.

Rebutez, n. pr. TBf. voy. cong. ? *Herbuté*.

Recaboulaî nos trifes, Rechausser ou butter nos pom. de terre (Mandeure) comp. *cabou*, rad. ; les traiter comme des *cabous ?*

Reçăc·haî, Recercler. Ex. *i vô reçăc·haî noûes sä·yes*.

Recâlaî, Remonter en toilette ; voy. rad. *Câle*.

Se Recăraî, Se pavanner ; voy. Carê.

Rechitiaî, Voy. *chitiaî*, arranger. Ex. : *lou tŏn s' ât rechitiaî*.

Rec·haipi in soiyon, à S-y, Regonfler les douves d'un seau dont le bois a été *îegrieli*, desseché.

Rèche, Crible à Lure, au Val d'Ajol, à Uriménil (Vosges).

Voy. *Rondje*, crible à Bretagne, Vge TBf.

Rechtaî, [Rester*. Demeurer ; Danjoutin, Offemont, Evette, Chavan.-les-G. Bf. *rester*, se dit pr demeurer.

Recignîe. [Reciner] VFr. Faire un 2me repas après le diner (goûter), ou plus tôt.

Après le souper (2me souper), à 9 h. à Angeot. Montagn. aj. voy. *dinaî*, *soupaî*.

Du Lat. *Recœnare* — (*Recignon*, ce 2me souper) — du L. *cœna*, diner, souper.

Récolaî, va. Faire l'école à q.q.un, pays Montb. ; ne pas conf. avec *raicolaî*.

Recoŭënai, [Recorner] aux oreilles, répéter d'une manière importune (péj.) voy. *coûene*.

Recour', Revenir. Ex. : *è ne poïo poi en recour'*, je ne pouvais point en revenir (E. Moritz) à Anjoutey.

Se Recraire, [Se Recroire] Se croire, ex. : *è se recrait*, il se croit important.

Recrîevi, [1° Recouvrir, 2° recouvrir un toit).

Recreuillie, Réd. de *creuillie*, découvrir en « *creuillant* » en cherchant.

Digitized by Google

Recrovaince, in loco, [Recouvrance* vge, TBf. pat. ajoulot comme l'indiq. sa term. *ainсe*, pr *ance*.

Recrûe, sf. [Appentis, un *recouvert* au côté de la maison.

Reçudre, [Recevoir. Ind. pr. *i reçu* ; P. déf. *i reçu·yi* ; les part. *reçu·yant*, *reçu*.

***Rëdicule**, Bf., Ridicule.

Rëdjîe, Ruminer, parlant des ruminants. Du L. *rumigare*, ruminer.

Rëdje, sm. Faculté ou action de ruminer.

Lies bîetes rëdjönt, è n' fât p' lies aipièyîe mitenant.

« En Fr. les chasseurs disent : le cerf fait le *ronge* » [*redje*). Voy. *raidjîe* = [rangée), comme ex. de chute d'*n*. Du L. *rumen*, 1er estomac des ruminants.

Redjindiait, ou, **ot**, Refrain, ritournelle.

Redjipaî, [Regimber], Ruer, parlant des chevaux et autres animaux. *Djipâ*, à Bournois. *Djibâ*, à Plancher (Poulet).

Rëdjonfaî, Déborder, parlant de l'écume, ou d'un liquide mousseux. Rad. *Djafe* ; voy. *Djonfä·yîe*, patauger dans prés marécageux (environs).

Redjön·naî, Contrefaire, singer une personne. Vfr. [*rejanner**.

En Bourg. *Rejannaî*.

Redjön·nu, qui « *redjön·ne* ». L. *Gannare*, railler, rad.

Redrässîe, [Redresser*. *Se redrässîe*, se tenir fièrement.

È se redrässe c'mön in poûe.ye (pou) *chu n' bousse* (galle).

Rêefouaî, Répondre avec impertinence. Rabrouer. Exinc. c.-à-d. mettre *de fô*. En Vfr. *mis fuers*, chassé, Roq.

Rêetiôpaî, Renippé, Exinc.

Refaire, 1° id. en fr., 2° tromper, 3° *S'ön refaire*, faire le fier, avoir des manières de supériorité, ou de la vanité, à cause de telle ou telle chose. *Jaquot ait ne belle moûetre, è s'ön refaît.*

Refoûejenaî, [*Refoisonner*] Fournir beaucoup sous le même volume, ou la même qualité.

Ex. : *Voilaî di foüe que* refoûejëne.

Refoulaî, Fatigué, dégouté (de prendre telle chose) ; à Roppe, syn. de *regoulaî*.

Refu, 1° Refus ; 2° Réjouissance (boucherie), ex. : *Beillie* ou *bai·yîe di mour pou di refu.*

Refujaî, [Refuser*.

Refudje, **refudjîe**, [Refuge, refuger*. Tour Réfouse à Porrentruy (L. *Refugium*) ?

Digitized by Google

Regnauld, anc. n. pr. d'Oye, 1553 ; id., La Chapelle XVIe S^e ; *Renaud, Renaudin*, anc. n. pr. à Dorans XVIe S^e. — *Renal*, 1366, à Bourogne, J^1 La Croix Bf.

Regônc.hai, [*Regonflet*], voy. *Gonc·haî*.

Regônsîe, Rebondir, parlant de projectiles, ou d'objets mis en mouvement, repoussés par le corps sur lequel ils frappent, comme une porte qui revient sur ses *gonds* (radical).

Regond, en Berry, remous de l'eau.

Regotsaî, Vomir (bas). Le vrai terme est *retchanpaî*. All. *gotzen*. Montb. *Regoue·sie*.

Regotsun, sm. (trivial) matières vomies = *Retchanpun*.

Regoulaî, Rassasier, rassasié à l'excès, Dégouter-é.

El‿ŏn at regoulaî. Cong. à *goulaie* et au fr. gueule.

Rein·ne ou **Rin·ne**, [Reine.

Rein·ne dies boûes. Reine des bois, ou Aspérule odorante, dont l'odeur est due à la coumarine.

Relaichîe, [1° Relaisser* ; 2° *laisser* en location une terre ; anc. et actuel, Fr. local, relaisser, amodier.

Relaîtchîe, [Relacher*.

Relaiver, 1° [Relaver ; 2° Laver (la vaisselle). *Relairure*, eau de vaisselle.

Relă·yie, 1° Relier*, *Reloiyie*, en Aj.

2° *Recercler* un tonneau, un seau. *Rela·yu*, qui recercle, *Reloiyu*, en Aj. et salbérien ; *Reloyert*, n. pr. en 1487, à Porr. (H. Vautrey). *Kîrpin'gnr'* (recercleurs de *cure*) Sobriq. des gens d'Hindlingue.

Roloyert, n. pr. à Porrentruy, 1487.

Relëdje ou *R'lëdje*, sm. Horloge sf. Vfr. *Reloge*.

Relevaî, 1° [Relever* ; 2° avancer dans ses affaires (iron.). Ex. *El ŏn ât bin relevaî*.

Relure, [Reluire*. Ind. p. *i r'lu* ; p. déf. *i r'lui* ; les part. *reluant*, *relu*.

Remagnenaî, Raccommoder les ustensiles de cuisine, faire œuvre de *magnin*, voy.

Remaîrt·ye, [Remarque* point de repère.

Remerciaî, [Remercier). En Montb. *remaichiaî* q. est + rég^t pat.

Lai Reme, sf. [Le Rhume* ; id. en VFr. Le L. *rheuma* est aussi f. ; Bf. *La rhume*, du Grec *Rheo*, *rhuo*; Je coule.

Remignon, Reste d'un plat, Montb., du L. *remanere*.

Digitized by Google

Remoûëille, sf. [*Remouille*] nouvelle infusion sur du café ou autre matière déjà infusée. Alias, *Remoille*.

Remoûëtchîe, [Remoucher*, souffleter.

Remoûetrai, [Remontrer. A Mandeure, *remôtraî*, donner des éclairs.

Lou breuille se remôuetre, La tricherie réapparait.

Remprés ou **Rainprés** à Argiésans, l. dit = prés près du bord d'un bois, voy. *rain*.

Remuaî, [Remuer*. Conj. sur *ainmai* excepté la 2me p. du plur. du prés. de l'ind., et de l'imp., qui serre de près le Latin. Ex. *remûetes, lou soucre ât i fon*.

Renaî, [Renard*. *Renäquai*, 1° vomir, parlant, des *renard*, chien, chat, etc. ; 2° rendre gorge, restituer de force. *Renocâ*, à Bournois ; *Noquaî*, en Montb.

Renaidjâ, Renarder, à Bournois et *Renaidjun*, le vomi de chien ou chat, d'enfant. (Roussey).

Goupil (*vurpil*, *verpil*) était jadis le nom du renard ; il a pris ce dernier nom (1) (n. d'homme) de Raginard dans le roman de ce nom.

Renä·yie, Injure, litt. [Renégat).

Renoillie-Diaibe, (Angeot) Traitre, qui fait de faux semblants.

Rendôe·senaî, Montb. Rabillé, qui a [*endossé*) des habits, qui est recouvert. Rad. *doûe* (dos).

Renichaî, 1° Flairer, Montb. ; 2° [Renifler*, car *fl* = *ch*. Montb.

Renoncîe, 1° [Renoncie* ; 2° Répondre, dans cette express. : *è ne renonce pîe in mout* ; 3° répudier son nid ou ses œufs, quand on y a touché ; ex. : *lîes vadjoûeres* (verdiers) *ant renoncîe lu ni*.

★**Renter** un bas, Bf. En retricoter un pied ; syn. de *rönpîetaî*, comp. avec le fr. *ente*.

Renterre, sm. Rente ou redevance annuelle sur les fruits de la *terre* (ms de la cure de Chalonvillars, XVIIIe Se).

Les Repeus, l. dit de prés, à Ch. près la rivière. Aux *Repeus* l. dit, champ, prés, bois à Argiésans.

Repîe, [Repas). *Îe*, rend q. f. *â* fr. *Repaî*, à Urcerey.

Repîessaî, 1° [Repasser) ; 2° donner une volée de coups.

---

(1) Si par l'influence du Roman du Renard, ce n. d'homme a servi à désigner le *goupil* ou *vurpil* (Vulpes). En dépt Vosges à Uriménil, le n. d'homme *Regnaud* désigne le chat mâle.

Digitized by Google

Repitiaî, 1° [Repiquer]; 2° reprendre bonne mine; 3° reboiser. *Repitieu*, lieu reboisé, ou en train de l'être.

Se Repŏntre, Se repentir. Ind. pr. *I me repŏn*, v^s v^s repŏntes (2e pers. pl.); p. déf. *i m' repŏnti*; les part. *repŏntant*, *repŏntu*, Bf. *repenti*.

Repoûe, [Repos*. *Se repoûesaî*, se reposer.

Repoüëdre, [Repoindre]. piger. *I vô bin te repoüëdre*.

Reppe, Vge TBf, *Riepe* en pat. Ch. ; all. *Rispach*. Pat. aj. ; près le ru de la Loutre.

Reppe, Nombreux l. dits : *La Reppe*, à Bavilliers, à Delle ; ruisseau de la *Reppe* (forêt). Aux *Rèpes*, Vourvenans (Stoff). Etueffont-H. La Reppe, (forêt).

La Rapine, ru, voy. *Raipëne*. *L'Herpe*, l. dits champs à Angeot.

Reppe ou *Raîpe*, coteau (à Trétudans) escarpé ; peut être congenère à *rampe*.

Vfr. *ramper* grimper, monter. B-All. *rapen*, s'accrocher (Stappers). Voy. les cong. *raipe*, *graipaî*.

Bois de la Grande Rèpe près Puzy (Vesoul). Le *Repais* mtgne du Distr. de Porrentruy.

Nombr. l. dits en Als. germanofone, commençant par *rappen*.

Considérons aussi le L. *ripa*, et le mot de Ch. *Repeu*, l. dit plat près la rivière.

Reprëdjîe, Reprocher. De *repredje* [reproche].

Rebrëtchie, Rabrouer à Exine.

Reprendjîe, part. pas. dans la chans. de Frahier (Poly) est traduit par épargné, en p. Montb. ; *rêprandjie*, économiser, épargner, faire grâce, à l'infin., en Montb. ; id. à Bournois.

Rère ou **Rière-sur-la-malice**, fr. cadast., l. dit de champ au Valdoie. voy. *Derrîe*.

Rère, du L. *retro*.

Rérot, n. pr. Bf. Danjoutin. [Rérat*, en Ajoie, à Reppe, St-Dizier ; anc. n. pr. à Porrentruy. Forme dim.

Rérote, (Chaise). Bf. Espèce de *selle* formée par 2 mains de bras pendants de deux personnes, pour en porter une troisième (entr'elles) dont le *derrière* est supporté par ces 2 mains croisées. Voy. Sellate.

A la chaise Rérote.

Porte, porte ma culotte, Bf., disent les enfants, se livrant à

Digitized by Google

cet exercice. — Notre mot peut-être un dim. de *rère ??* mais *rere* se dit *dairie* en pat. Ch. (1).

A Metz, [*Chaire* dudu.*

Re·sairaî, 1° [Resserrer* ; 2° Constiper, ex. : *re·sairaî c'mŏn in foiyin.*

Re·sairci, [*Re·sarcir*]. Repriser ; conj. *fini.* Le VFr. *sarcir* = coudre, ourler, racommoder. Du L. *Sarciare*, repriser.

***Rescontrer**, fr. local ex. :

Trois rois nous sommes rescontrés, Venant de diverses contrées ;
Nous sommes ici tous trois venus, Pour adorer l'enfant Jésus (Noël de Ch.)

Rē·sonbiaî, [Ressembler*].

Re·seute, [*Re·suite*] La somme qui revient pour parfaire un échange.

Résille ou **Rézille**, fr. cad. l. dits, TBf. En Montb. *grésille*, sf. terrain pierreux. Contej.

Dernier la Réselle, l. dit, champ, à Méziré (Journ. de Bf. *Le Résillon*, à Lutran. *Resillon Zug*, à Dessenheim (Neuf-Brisac) Stoff. ; pré *sous la Receilles*, à Vézelois. Voy. *grēsillîe.*

Reset, n. pr. à Delle. *Reiset*, n. pr. à Chavan.-l.-Grands. « Le lieut^t *Réset*, de Delle, mort au Soudan à 34 ans » Dubail-R. *Reset*, en p. de Bf. ferait [Résot*, m. qu'on trouve dans « le *Bourg Résot* anc. partie de la ville haute de Bf. anc^t *Boresa* ou *Bouresa*, formes à termin. ajoulofone, *Boresot*, in loco.

Peut venir du Vfr. 1° *Rese*, tondu, rasé, et improb^t de *reis*, reseau, *mesure* p^r les grains, et les terres = *resal*, *rasal*, *résau* (120 lit. à Chatenois des Vosges). « Général *Reiset*, de Colmar, 1775-1836 ».

Raisè, (= *Reiset* homofoniq^t parlant) = Raser, rasé en D^t des Vosges. — La famille *Reiset* de Florimont originaire de Lorraine, dit Mr Feltin. Vfr. *Rese*, tondu, rasé.

Retacoŭenaî, [*Retaconner*] Rapiècer, mettre des « *tacons* » voy. — *Retacoènâ*, à Albertville.

Retchaindjîe, [Rechanger* *Lou tŏn s'ât retchaindjîe.*

Retchairdjîe, [Recharger. *Retchairdjeu*, cailloutis ou *rechargement* d'une route en pierre ou terre.

Rètchaîji, Réchésy, TBf. dernier vge de notre pat. aj. vers *Fetterouse*, (all. Pfetterhausen).

---

(1) A noter que *Rairot*, en p. des Fourgs-Pontarlier, = « espace entre 2 incisives de la machoire supérieure ; lacune dans un tissu » ; mot cong. à *rai*, *raire*, rare, voy.
Comp. aussi *Raherius* anc. n. TBf. ponvant donner notre diminutif.

Digitized by Google

N. pr. *Galliat* ; *Parat*, (voy. *pîere*) ; *Vallat*, *Trouillat*.

L. dits : Entre les *Chênats* ; au *Murat* ; *Paquirat* (voy. *Pait·yi*).

Etang de la Houebe, Voy. ce m. Aux *Naigeattes*, comp. *naîjt* ; Noz d'Aijou comp. à *ège*.

N. pr. *Jobin* ; *Chalmey* (voy. *Tchaume*) ; *Gorey* : *Rodier* (voy. *rue*).

Retchanpaî, 1° Vomir, rejeter ; 2° *Retchanpun*, matières vomies. Voy. *tchanpaî*.

Retchâssîe, [Rechausser*. Butter (les pommes de terre).

Retchâsson, la terre qui butte, Dt Doubs.

Rëtche, [Riche*. *Rëtchesse*, richesse.

L. dits à Vézelois, fr. cad. *Rechot* ; voy. Routchot à l'art. Routche. *Rechelot* (Stoff.) voy. Retchoüëte.

Retchîetraî, [*Rechâtrer*] Rapiécer, ou raccommoder grossièrement.

Retchîgnîe, [Rechigner* 1° Refuser le travail ou autre chose en faisant la grimace ; 2° imiter les manières, les grimaces de q.q.un. A Bf. *rechigner*, contrefaire (q.q.un).

Retchoüër, [*Rechoir*], Retomber. *Retchoüëte*, [*rechute*], « *L'ave de R...* » est l'eau ayant servi à l'arrosage d'un pré, qui s'écoule à la partie déclive, pouvant encore servir à un arrosage de 2me qualité.

Rëtchoüëte, Vgc, Ch. Rechotte, comp. Rëtche ; XIVe Se. *Rechiotte* et *Richefontaine* (Liblin) fait partie du chapelet des Vges ± ajoulots garnissant la rive droite de la Madeleine Bourbeuse. *Ertchote* (à Petit-Croix). Sabot y fait Sabat.

Reteni, 1° [Retenir* ; 2° Concevoir, parlant des bestiaux ; 3° prendre en location ; 4° faire *passer par la langue*, éplucher une personne au moral.

Retientiaî, [Requinquer*. Réd. *Retient·yenaî*.

Retient·yenaî voûes, lai veille ! invitation iron. à se bien attifer, à une vieille coquette, par une autre femme, naturellement !

Au XVIIe Se « Gounel (voy. gouné) de drap rouge *reginqué* (rehaussé) de ver » Tournier prot. Montb. p. 223.

En Pic. *Repimpé*.

Retieure, [Recuire*. *Retieuture*, [Recuiture* Bf.

Reqeujure en Montg.

Ecume albumineuse qui se sépare du beurre, après sa cuisson faite pour le conserver, (voy. *rîetieure*). Une partie de cette

Digitized by Google

matière s'attache au fond du vase sous forme de *râjure* : v. ce mot.

Retirîe, [Retirer*, *Retirîe aiprîe*, avoir des airs de famille avec.

Retiulaî, [Reculer*.

Retiunioûetre, Reconnaître, (*Retiunoûechance*, reconnaissance). *Recoèniatre*, aj.

Retoûedre, [Retordre*. Ind pr. *i retoûe*, *nˢ retoudjŏns*, *vˢ retoûetes* ; pas. déf. *î retoudji* ; les part. *retoudjant-u*. Voy. *retoûe*, adj. (voy. m. *fi*) qui a un sens perman., passif ou adj., tandis que *retoudju* a sens actif ou verbal.

Rettenans, Ecart de Belfort *sous* l'étang de Rettenans ou Rethnans. Stoff. cite les formes *Doratenans*. *d'Oratenans et Rettenans*. La 1re syll. *Dô* = peut être le pat. *dô* = dessous.

Ex. comparatifs des patois de

Rèttenans	Danjoutin	Châtenois	
Yus‿Aifans	Yeus‿Aifans	Lu Aifans	leurs Enfants
pâte d'Alouate		Pipi d'Oûejelot	lotier pied d'oiseau
Anbourlaî	Anbourlaî	ŏnbourlaî	Harnacher
	Ardillons	Arbaillons (1)	Ouïes des poissons
lou Bô	lou Bô	lou Boûe	le Bois
Cancouaîdje	Cancouaîdje	Cancouaîdje	Hanneton
Ciôtot	Ciôtot (haut du vge) C·hôtot (bas du vge)	C·hôtot	Sifflet
è Demoure	è Rèchte	è Demoûère	il Demeure, il reste
Djôsè	Djôsè	Djoûesè	Joseph
el ât Fô	el ât Fô	el ât Fô	il est Fou
el ât Fô	el ât Fô	el ât Foûe	il est Fort
Fure (q. f. Ritaî)	Fure	Ritaî (id. à Andelnans)	courir, Fuir
ène Gaille	ène Gaille	ne Gaille	un morceau de v. linge
c't' Hivé	c't' Hivé	c't Huvie	cet Hiver
in Homme	in Hönme	in Hönme	un Homme
mai Marigne	mai Marigne	mai Marigne	ma Marraine
Maitchelot	tiu bianc	Maitchelot tiu bianc	petit Martinet
è Maindjänt	è maindjönt	è Maindjönt	ils Mangent
el ât Mô	el ât Mô	el ât Moûe	il est Mort
el·le ât Môtche	el·le ât Môtche	el·le ât Moûetche (2)	elle est Morte
el ât Mô (f. môle)	el ât Mô (f. môle) qf. Mou, tôtche	el ât Mô (f. môle	il est mou (f. molle)

(1) *Oroillons* ou *orillons*, à Sermamagny ; qui peut donner *orboillons* (Montb.) ± cong. à oreilles ?

(2) les 2 *l.l* se prononcent séparément pour distinguer du masculin *el.* (il).

Digitized by Google

Rèttenans	Danjoutin	Châtenois	
Môtche	Môtche	Moûetche	Morte
Môtche	Môtche	Moûetche	Mouche
*Muet	Miot	Miot	Muet
Muate	Miate (1)	Miate (1)	Muette
Miate	Miate	Miate	Miette
Piere de lai Miate	Piere de la Miate	Pìere de lai Miate	Pierre de la Miotte
Muniate ou Mugnate	Feille	Mugnate	[Mignote] jeune fille
On‿ant	On‿ont	On‿ont	les gens (*Ons*) ont (= le plur. de *on*).
Onciot	Onciot (le haut du vge) / Onc·hot (le bas)	Onc·hot	Oncle
tous lés Pachons	tous lés Pachons	tous lies Pachons	tous les Poissons
lou *P'laî*	lou P'laî	lou P'laî	[le Pile] le Millet
tout P·yè	tout P·yè	tout P·yë	tout Plein, beaucoup
Raiyi	Raiyi	Rai·yi, Raivi	Radis
Saidje-fönne	Saidje-fön·ne	Saidje-fön·ne	Sage-femme
la Saîrie	lai Saîrie	lai Saîrie	(voy. ce mot)
Sôciot,	Sôc·hot	Souec·hot	[Soufflet*
i sô Sole	i sô Sôle	i sô Sole	je suis fatigué (*solutus*)
	S'ru·ye	Serail ou S'rail	Soleil
Tchevâ	Tchevâ	Tchouvâ	Cheval
les O·yes di Vaî-doue	les O·yes di Vaîdoue ou Vaidô	lies Oûe·yes di Vaî-doûe	les Oies du Valdoie (sobriq.)
i m'an Vais	i m'an Vais	i m'ön Vais	Je m'en Vais; Bf. je m'en vé
lou Véprâ	lai Vépraie	lai Vîepraie	la Vesprée.
Vépralaî	Vé pralaî	Noûenai	Goûter (verbe)
lou Voiyin	lou Voiyin	lou Voiyin	[le Regain)
lou Yutre	lou Yeutre	lou Lu	[le Leur)

Reuîlle, Rouille. *Reuîllîe*, rouiller. *Dîereuillîe*, Dérouiller. Anc. Fr. local, *Déroiller* (Montb.).

Reuillard, n. pr. à Rougemont, peut sign. un peu roux; cmp. *reui*, rouissage, lieu de rouissage, en Dt Vosges (Haillant).

Reujiale, Oseille, à Vermes.

Reujure, Forme de *Râjure*, voy.

Reupaî, Roter. *Reupait*. sm. éructation,

Reusillîe, [*Rongiller*). Ronger, mordiller.

Reusillot, 1° Le centre ou le reste d'un fruit ou autre, après avoir mangé après ; 2° Sobriq. d'une « *gent* » personne grêlée, *couturée*, maigriote.

Rel' Reziâle, [Ratte rongeuse, souris des champs, à Bournois.

(1) Ces 2 formes sont hypothétiques ; on n'observe pas de muettes en ces 2 localités.

Digitized by Google

Reutchâ ou *Rëtchâ Préveû*, Richard Prévôt. (chs. Rosem. p. Auxel.-B.

Reutche, sf. Espèce de sac, ou cornet fait d'une levée d'écorce de saule des bois fraiche, repliée transvers^t par le milieu, destinée à contenir les fraises cueillies au bois — Vfr. [*Rusque*) écorce d'arbre. Celto. Br. [*Rusck**. Pat. Besançon, *Retchote*, panier d'écorce. Celto-Kymric, *Rhisg*.

Reutche (raive) sf. voy. *raive*, probabl. du L. *rusticus*, plutôt que de L. *Reuce* ; voy. *roûetche*, p^r ne pas le confondre avec.

Reutche, sf. à Angeot, cercle de bois qui entoure les cribles. Voy. [Rouetche* Ch.

Reuti, [Rotir*. *Reuti*, sm. roti.

Reuti, sm. un des supports horizontaux, en bois, dans la cheminée, pour la *fumaison* de la viande de porc.

Beillie me dies coûetis.
Que pöndönt ai voûes reutis, tchantöns, noé !

Reutataî, en Montb. trop rôtir, altérer par le feu

*Reutîe** Rôtie, tartine.

Révale, l. dit TBf. à Bf. forte descente à la porte de Brisac, (all. Brisach) à Bf. où l'on « *raivale* » (pat. Ch.) fortement.

Les *Révalles* fermes, à Etueffont-Bas (Stoff).

Revartchîe, 1, Fouiller ou retourner le sol, ou les choses, en tous sens (1) ; 2° Se dit du fouissement des porcins. Du L. [revertere]. Angeot [revoirtchie*.

Revartchun, 1° Choses mises en désordre ; 2° Labourage des porcins.

Reveni, [Revenir*. Ind. p. *i revin* ; p. déf. *i revigni* ; fut. *i reveraî* ; cond. *i reverô* ; les part. *revignant*, *revenu*, le reste sur fini.

El "ne fidiure que n' me revint pe.

Revenue, sf. taillis. *Revignant*, Esprit qui revient.

Les Revenues du Ban = Les taillis, à Champagney.

***Revenant-bon**, Bf. Boni provenant de la vente des produits accessoires de la coupe du bois des Censiers du Salbert, et qui revient, en le trouvant *bon*, aux *censiers*. dont le cens est en nature de bois — *Revegnant-bon*, à Bournois, pourboire, héri-ag e.

(1) Ç'au Djan Neuri que Due l' bote en gloire.
Al eu r'vortchie trô djö trô neu, pö rassenbiâ son monde. Chs Rosemont, en p. d'Auxel.

Digitized by Google

Rever-d'ave, Petit fossé ou dépression à bord très élargis, tracé à travers un chemin, pr l'écoulement des eaux. J. V. ou le passage d'un petit cours d'eau.

Revîere, Rivière. *Revërate*, petite rivière, l. dit ; fr. cadast. *Reverote*.

Revîetche, Revêche.

Revirîe, va. 1° Retourner ; 2° Arrêter une bête pour lui faire rebrousser chemin.

Se revirie ud.yenot, Passer au Protestantisme.

Revirîe, sf. Rebuffade, coup ; 2° Linge lessivé resté dans la cuve après l'enlèvement du drap contenant les cendres. ; 3° coup de main, service que l'on rend à l'occasion en retour, Exinc.

Revirot, sm. 1° Retour de la fête le lendemain ou le 8e jour ; 2° Pensées qui reviennent ; 3° Nouveau repas donné à ceux qui n'ont pas assisté à la fête.

Revit·yënaî, 1° Revenir à la vie ; 2° faire *revivre*. Rad. *vit·yenaî* et *rönvit·yeraî*.

Revoiri, [*Reguérir*), Guérir de nouveau, guérir.

Revŏndje, Revanche.

Revŏndre, [Revendre*. Détailler ce qui a été acheté en gros.

Revŏndu-se, Revendeur-se, ravaudeuse qui revend en détail, des fruits achetés.

Revoŭëdje, [Revanche); se *Revoŭëdjîe*, prendre sa revanche.

Revoŭëtche, Revêche.

Revoŭër, va. Revoir. *Se revoûër*, se reconnaitre : *è n'e pie l' tŏn de se revoûer*.

Rê·ye, [Règle*. *Rê·yîe*, Régler. *Rê·yemŏn*, Réglement.

Rhome, Rivière d'Auxelles ; ou des *Routchotes* (Sermamagny), *Rhône*, fleuve. *Rhone*, ruisseau à Niederbruck, (Masevaux) Mr Gendre (1) *Rhoin*, riv. Côte d'Or. *Rhin* (fleuve).

Rahin, riv. passant à Ronchamp.

Rhien, l. dit, sur un petit cours d'eau, au N. de Ronchamp.

Riai ou *Riè*, part. passé de *rire* ; voy. Ex. : *è y'e lontŏn qui n'aî tan riè*.

Riapaî, 1° Choquer une porte ouverte, (sur le chanbranle) ; 2° battre q.q'un à tour de bras ; ex. : *i l'aî riapaî*.

---

(1) « La Syénite du Balion renferme de la fluorine... échantillon recueilli aux environs du *Rummel* (cascade de la Savoureuse » Mr L. Meyer, Bull. 14, p. 180, Soc. E. Bf.

Ce n. se retrouve pr la riv. de Constantine, et parait parent au grec *Rheo, rhuo* ; voy. *Rème*.

Digitized by Google

Ropâ, à Bournois.

Ribe, sf. Foulon, ou moulin à broyer l'écorce de chanvre. All. *Reiben*, broyer.

Ribaî, passer le chanvre à la « ribe ». *Ribaie*, la charge d'une « ribe »,

En Dt Vosges *ride* ; ex. de *b* devenu *d*.

Ribe-chu-l'on·ye, Rubis sur l'ongle, p. Montb.

Ribŏn, [Ruban* (TBf. riban); id. en anglais. B. Lat. *Rubanus*, 1367.

Ribŏntaî, garni de ruban.

Ribonribain·ne, Bon gré mal gré ; id. à Dijon, Vfr. id.

Ribote, [Ribote], ivresse ; *Ietre ŏn ribote*, être pris de vin ou d'alcool.

Le Vfr. *Ribaut* = Pillard, débauché.

Ric-ai-rac, Ric-à-ric, tout juste.

Ridiâ, Rideau, à Mandeure.

Rîebiaî, [re oublier] du Lat. *oblitare* et du préf. *re*.

Rîebraissîe. Voy. *brais*. Rebrassier, n. pr. à Grandvillars.

Se Rîebrussi, réd. de *brussi* ; voy.

Rîec·haire, sf. [Réclaire* ou éclaire. *Chelidonium majus*, L.; est en fleur pendant tout le séjour des hirondelles (1) (Chelidon en grec). L'eau distillée passe pr *éclaircir* la vue ; le suc passe pr détruire les cors, les verrues.

Rîec·hairi, 1° [Réclairer* ; 2° à Exinc. (*Rêechairi*) exposer au grand air.

Rîechavaî, Rincer, laver à grande eau.

Rîechavaie, sf. Lavage à grande eau ; baignade de courte durée ; premier plongeon d'un baigneur.

Rîechavure, 1° Eau de lavage, rinçure ; 2° boisson de mauvais aloi.

Réchuaî, forme de *Rîechûere* (aux environs). Voy. au m. *oûejaî*, la cit. manuscr. J. V.

Reuchue, sm. temps de la matinée, après le *ressuage* de la rosée (Exinc.).

Riechûere, Ressuyer. Ind. pr. *i rîechûe* ; pas. déf. *i rîechui*, les part. *rîechuant-ûe*.

Rîecriaî, [Récrier, saluer de la parole de loin, reconnaitre un parent, un ami.

Rîechte, [Reste*. *Rechtaî*, voy. ce m.

(1) Ou d'après d'autres « que les hirondelles, croyait-on, s'en servaient? pour préserver leurs petits des maladies des yeux ».

Digitized by Google

Rîecôlaî, faire l'école à q.q'un.

Rîecrire, [Récrire*, répondre à une lettre, en écrire une.

Rîediaidjaî, [Regarder*. Ind. *i riediaî*, *n' rîedjaidjöns*, part. pas. *rîediaijaî*, le reste sur *ainmaî*. En aj. *ravoiti* (Grandvil. — *Rîediaî*, regard, vue d'une chose désirable. *Bêrêdiaî*, l. dit, Ch. Beauregard.

Rêediaitche, regardant, avare, et *Rèdiaisse*, en pays Montb.

*Rêgädjâ**, regarder, à Auxell. G-y (1) ou le G est resté dur.

Rîedjonfaî, Déborder par affluence d'un liquide moussant, versé dans un tonneau, un vase quelconq. voy. rad. *djäfe*.

Rîedjonfant, débordant en moussant.

Rîedure, [Réduire. *Ietre rîeduè*, être exténué. Ind. p. *i rîedu*; p. déf. *i riedui* ; les part. *rieduant*. *rieduè*, conj. sur *röndre*, avec le rad. *rîedu*.

Rédute, Villars-les-B., conduite rangée, *réduite* de ses excès.

Rîedjoûe·yi, Réjouir*. [Réjoui*.

Rîefreusignie, Pris de frisson ; arr. Montb.

Rîesoûenaî, Résonner, faire écho.

Rîetchâdaî, va. [*Réchauder*] 1° Réchauffer; 2° au passif, avoir chaud en temps froid, ex. : *t'îes bin rîetchâdaî*.

Rîetchâdun, aliment réchauffé.

Rîef-e, [Ras-e, plein sans dépasser le bord parlant de grains etc. *Lai meujure îêtait rîefe*. All. *raffel*, racloir.

Rîefe, Règle pour raser la mesure ; *Riefaî*, faire cette opération.

Rifaî, [Rafler), érafler, all. *Raffen*. Le L. *Rapere* ± cong. enlever, saisir.

En coutume du Rosemont, Droit de *Riflerie*, ou du bourreau, droit de faire le métier d'équarrisseur, d'enlever la peau des animaux abattus, malades ou hors d'usage (2). L'équarrisseur se dit *bouriâ*, en pat.

En géologie, *rôflä* (m. savoiyofône), partie de rocher jurassique ± unie, comme raclée, râflée par les eaux diluviennes. Ex. à Bermont.

Se Rîefiaî, [Réfier]. Mettre sa *fiance* en. *On n' s'i saîrait rîefiaî*.

Riefourmaî, [Réformer*.

Rigoutaî, Travailler à la diable. Exinc. (3).

(1) *Rêgädje en 'hau*, rêgadje en bê, (*g* dur montg.), (Chs. Rosemont).
(2) Voy. Bonvalot, cout. du Rosemont
(3) Liste E. Laurent.

Digitized by Google

Rîeme, sf. Fouet de conducteur d'animaux ou de voiturier. Dim. *Rîemate.*

En pat. messin, *Remote* = petit rameau, voy. *raim.*

Rîemaîe, coup de « *Rîeme* ». Als. *riemè*, fouet (à Soultz, à Friesen, als. Friesè) (1). All. *Riemen*, lanière.

Rîepe, Reppe, vge du TBf. aj.

Riepôndre, [Répondre ; part. *Rîepondant* ; en aj. *réponjaint* (Chs des ajoulots).

★**Rière**, *Rière-la-ville,* Rière sur la malice, l. dit au Valdoie.

Rier Lepuix, l. dit au Puix (G-y) c.-à-dire Derrière Lepuix.

Rierveścemont, vge Cᵒⁿ G-y, en pat. *Dario-Vescemont.*

Rîesâtaî, [*Ressauter*], Tressaillir.

Rieseraillie, v. (ou Rieserä·yie) 1° v. [*Rensoleiller*) Exposer au soleil ; 2° sf. temps ± long pendant leq. le soleil donne, après avoir été caché

En pat. Salbérien et voisinage, Argiésans, Perouse, [*Réseru·yie** (lieux où le mot soleil devient *seru·ye* ou *s'ru·ye*).

Rîe·signoulait, [*Rossignolet*), Rossignol.

Rîe·soûec·haî, [*Ressouffler**, prendre son souffle, se reposer un peu. J. V.

Rietaimu, Rétameur ; [rétaimou*, à Mandeure.

Rîetâler, [Re étaler* pʳ faire sècher. *Se rîetalaî,* faire de l'étalage par sa toilette, prendre une pose pʳ se faire valoir.

Rîetchaipaî, [Réchapper, sortir d'un danger, d'une maladie. Ex. : *el ön e rîetchaipaî.* (Réchappé Bf.).

Rîetche, [Rèche*, âpre au toucher ; aigre en parlant du temps, de l'air.

Rèche ou *rèsch*, id. sign. à Friesen (Hte Als.). All. *Resche* rad.

Rîetê, [Ràteau*. VFr. *Rastel.*

Rîetelot, petit râteau.

Rîetelaî, manœuvrer le râteau pʳ ramasser le foin.

Rietelaîe, la charge d'un râteau.

Rîeteli, Ratelier ; Rételŏ, à Etobon.

Champ du *Rètey*, l. dit à Plancher-Bas (Hᵗᵉ Sᵉ).

Lai foire dîes rîetê', la foire des râteaux, qui a lieu à Bf. le 1ᵉʳ lundi de Juin, Dʳ J. V.

Rietellaî, va. Appliquer un bandage sur une fracture d'un membre, à l'aide d'attelles [ietelles].

---

(1) Ou *riemè*, cet è ou ĕ est affaibli et se rapproche de l' ä als. 1/2 muet final.

Digitized by Google

Rìeteni, Faire la litière (*d'ietrain*). Ind. p. *i rìetene* ; p. déf. *i rieteni* ; le reste sur *fini*.

Rietenure, l'élément quelconque de la litière ; Étenure à Plancher.

Rìeteni, parait la contract. de [*rie ietreni*], du rad. *ietrain*, (L. stramen litière).

Rìeteûni, Faire rejoindre, au contact de l'eau, les douves d'un vaisseau en bois, disjoint par la sècheresse, ou *îegrieli*, voy.

Rétin·ni, à Bournois. *Réc·haipi* à S-y.

Rìetieure, [Récuire* Bf. Cuire à siccité, trop cuire, dessècher par la cuisson : ne pas confond. avec *retieure*.

Rìetiurîe, [Récurer*.

Rìetraici, [Rétrécir*. *Rìetraice*, sf. partie d'étoffe rétrécie ou à rétrécir.

Rìetre, [Re être] Etre de nouveau. Ex. : *noûes viöns rìetre moñeillîes* : conj. *îetre*.

Rìetremoitchi, syn. du suivant, TBf.

Rìetremoulaî, Eprouver un tremblement spasmodiq. général. Rad. Lat. *tremere*, *retro*.

Rìetroûe·yaissìe, [Retrousser) parlant des pantalons, des manches.

Rìet·yipaî, [*Re* équipé], *re* nippé. *Rèetiopaî*, à Exine.

Rìevoil. [Réveil*. *Rìevoillîe*, réveiller, éveiller.

Rìevoil-maitin, Reveil-matin, Euphorbe, qui vous réveille le matin quand on s'en est touché la figure.

El ât rìevoillìe c'mön ne tchairpignìe de raites.

Rìevöntaî, [*Réventer*] réfroidi par le froid ou le vent.

Rievönti, autre forme. *Lou tön s'ât bin rìevönti.*

Rifaî, Arracher brusquement en frottant, [Rifler, Rafler], faire une éraflure. All. raffen. Voy. *riefe*.

Rigôliss°, Réglisse ; id. à Meroux. Auvergnat, *régalisse* ; Espagn. *régaliz* ; L. *Liquiritia*.

Argaliche, St Vital, Savoie.

Rinclìe. [Rincer. *Ietre rinclìe*, subir une averse, ou autre chose désagréable, être nettoyé (lavé) de son argent au jeu, ou autrement.

Rincenaie, f° Rincée, averse sur le dos.

A Reims, les gens qui n'ont pas été bien traités, on les dit *rincés* ou *Reimsés*.

Rindje, s. m. Crible, à Angeot. *Rundje*, à Bretagne.

Digitized by Google

A Barr *Ringnä*, manipuler, tourner. Val. d'Ajol. *rège*, crible.

A *Frîesè*, B. Rhin (all. Friesen ; fr. Fréchone), *riterē*, Hte Als. voy.

Rind·yenaie, [*Ringuenée*], Grande quantité de même chose, fruits, etc. ou même animaux poussés ou non par quelqu'instruments (ringard, etc.).

Ex. : *è sŏnt ne gran rînd·yenaie.*

Rind·yenure, ramassis, raclure en grand.

Rintri, adj. m. et f. Ratatiné, Ridé ; id. Bf. *Poires rintri*, espèce de poires ridées à maturité, peu après leur cueillette. *Rätri*, en Bourg. (Vir. Virai) ce qui indiq. qu'il faudrait *rain·tri* en notre p. *Retri*, en Pic.

Riole, en Montb. fable, conte. En argot parisien, partie de plaisir.

Riouquaî, Pousser le cri de joie, [*iou !** que l'on retrouve chez plus. peuples, par ex. chez les Arabes. Il semble le cri de joie des humains ; voy. *you*.

Riouquait, l'émission de ce cri.

Ripe chu l'on ye, Rubis sur l'ongle, Exinc.

Riquiqui. N. d'un comédien saltimbanque ayant séjourné à Ch. En argot parisien, eau-de-vie. A Granville, petite voile au sommet d'un mât.

***Ripŏpette**, Chose de rien ; Bf. et T. Ripôpette ou de mauvaise qualité ; *Ripopée*, fr. mélange de restes de vin. Lat. *Ripaupatum vinum* = vin ± frelaté, de cabaret (Stappers).

Ripôpette, à Albertville, gens de rien.

Rire, id. en fr. Ind. *i ri*, *ns riòns* ; p. déf. *i rîeji* ; les part. *riant*, *riai* ou *riè* ; le reste sur *rondre* avec le rad. *ri*, sauf pr le p. déf. avec *rîej*.

Rîjes, sf. pl. rires, choses gaies : Ex. *Ca n'ät pîe dîes rijes.*

Rijoulu-se, rieur-se, [*Rigoleur-se*), qui aime à rire, à s'amuser.

Rijoulaî, (aux environs sud) rire [rigoler) ; *Rijoulâ*, à Bournois.

Riaison, syn. montb. de *rijes*.

Riselaî, Faire glisser transversalt sur le sol le train de derrière d'une voiture, coinser, froler, parlant de corps ± durs, onom. ? Exinc.. C'est un dim. ; comp. *fisä*, voy.

Digitized by Google

Ritaî, Courir (*Ritâ* à Gy, Rougemont (1). *Ritu*, coureur. — All. *reiten*, chevaucher. Celt. Bret. *redek*, courir.

Ritaî, se dit depuis Angeot, Rougemont, au N. jusqu'au Lomont au S. et jusqu'à Vermes, frontière Soleure ; mot de notre région ; mais ne dépasse guère Bf. à l'O. ; au Salbert on dit déjà *fure* (fuir) id. à Romagny ; à Argiésans, *couri* [*ritaî*, y est inconnu). A Angeot on dit aussi, *fure* (et *ritaî*). *Ritaî*, à Croix, à Montb. *Ritâ*, à Bournois, Cⁿ Rougemont (Doubs).

Rütre ou *Ritter*, n. pr. Bf.

Rite, Rue, à Meroux, *Ruta graveolens* (plante).

Riterè, crible, à *Frîesè* (all. Friesen) vge germanof. comp. moy. H. All *riden*, tordre.

Rive, id. en fr., Bord, « rive » de l'eau, d'un champ, d'une table, d'un toit, d'un bois.

Rôbuchte, [Robuste*. [*Reubuchte** en p. Montg. sous M., et à Brevillers (Hᵗᵉ Sⁿᵉ).

Rôdaî, [Roder* peu usité, mais les rédupl. *Rôdinai*, *Rôdaillie* (péj.), le remplacent.

Rôdaîllü, qui « rôdaille », débauché ; plus usité.

Rœsch, N. pr. à *Frîs'ë*, (Frie'sen, en all.) *Frechone* en fr. Hᵗᵉ Als.

Roi, id. en fr. au fém. *rein·ne* ou *rin·ne*. *Roi* se pron. *rouè*, comme jad. en fr. jusqu'à Louis XIV.

En fr. des environs de Paris : le *Rouè*, *touè et mouè*, *ça fait trouê*.

Roi (= rouè), au fém. *roide*, [Raide*.

I sô roi, c.-à-d. j'ai les membres ou le corps un peu raidis, un peu courbuturés.

Pont-de-Roide, vil. arr. Montb., sur le *roide*.

Roitche, voy. Rätche.

Rôlaî, 1° Rouler* se servir du rouleau ; 2° Courir (péj.) n'avoir pas une bonne conduite ; id. à Bf. *Rôlu* qui « *roule* », rodeur, *coureur*.

Rolot, [Rouleau* pʳ écraser les mottes de terre après les semailles.

Rolate, sf. [Roulette*, petit rouleau pʳ écraser les pâtes.

---

(1) Djain-Piere à Tchêtelat... a (il) rite à la mâjon,
Pinre son pi, sa pare (pelle), at piètche de façon,
Que la larre atiulaie à fon d'sa teuniere,
Pèrit des cœus de pi que li bä·yit Djain Piere. (Fab. Loutre du Châtelot trad. en p. Rougemont).

Digitized by Google

Rôlaî carousse, Bf. rouler carosse, mener grand train.

Rollin, n. pr. à Ch. et environ sud (à Exincourt 1555). Dim. *Rollinot*, surn. de Rollin, peut dériver de *Rolle* ou *Raoul*, ou du n. de St *Chrodonilus*, etc.

« Le coutelier Jean Rollin, ayant embrassé la relig. catholiq. pendant l'occupation fr. se vit contraint après la paix de Westphalie d'abandonner Montb. sa ville natale..., alla s'établir à Paris, où il devint père du savant Ch. Rollin, en 1661... » Duvernoy Ephém. p. 319.

Roullin. n. pr. cité dans la Charte de 1307, avec la 1re syll. patoise.

Rulin, avec l'*u* = ou, 1347 (Cité par Bardy).

Romer, Rhomer, n. pr. als. Pelerin ayant été à Rome. *Rœmer*, l. dits en Als.

Le Rôme ou **Rhôme**, Rivière d'Auxel. — Moulin du *Rone* à Ch. 1573, n. actuel[l] inconnu.

Rŏn, [Rang*.

Rŏn, Rien. *Rän* (ailleurs, TBf.). *Ron-que-veille*, voy. ce m.

Rôn ou **Rond**, id. en fr. *Rôndot-ate*, Rondelet-te. *Rondate*, sf. Lierre terrestre.

**Rondinage*, Bf. bois de chauffage en *rondins*. *Rondenaie*, sf. coup de rondin.

Ron ; ou **Rone**, 1573, n. du moulin de Chatenois (1) « Le moulin du *Rône* ».

Rŏnbaitre, [*Rembattre*] Rabattre* battre en concentrant, surtout parlant du soleil.

Ex. : *lou s'rail i rŏnbait.*

Rŏnbâlai, [Rembarrer* 1/4 Règle L = R.

Rŏnbâlai, [Remballer* ; *È pôt ronbâlaî sies compliemönts* ; il peut cesser de faire ses c.

Ronboûetaî, Remboiter*, rebouter, réduire une luxation.

Rŏnbraissie, [*Re* embrasser*, embrasser.

Se Rŏnbrouguenaî, Se couvrir la tête et le haut du corps avec les jupons relevés, ou avec un vêtement, ou une toile quelconq. pour se mettre à l'abri = [*Rembéguiné*).

(1) Prévosté de Bf. com. par Dubail Roy, trad. fr. de 1667. Ce moulin est antérieur au moulin actuel bati au XVIIe Se, et probabl. placé ailleurs, vu que ce nom est actuell[t] inconnu, peut-être placé là ou au XVIIe Se le Haut Fourneau a été construit ; car : 1° L'ancien moulin du Rône, à Ch. est cité en 1573 donc près d'un siècle avant la construction en 1672 du moulin actuel par les Welfele ; 2° le nom de *Rone* est maintenant inconnu et n'a du céder le pas qu'a un nouveau nom « le Fourneau » etabli en 1671, un an avant le moulin actuel ; 3° la rectitude du canal du moulin actuel, et la sinuosité de ce cours d'eau après le moulin.

Digitized by Google

Rŏnbrûere, réd. *d'ŏnbruere.*

Rŏnchemellaî, Ressemeller. [*Rensemeller** à Bf.

Roncin, 1° Cheval étalon. [Runcin*, (Chs Roland). All. *Ross.* Vfr. *Roncin*, cheval de service, mauvais cheval. — *Roncenîe*, qui tient un *roncin* pr la monte. 2° *Roncin*, patisserie épaisse (œufs, farine, lait, q.f. cerises ou pommes) cuite au four ; *flŏn* (flan), à St Vital, Savoie.

Rŏncontraî, [Rencontrer*, voy· rescontrer.

Rŏndê, [Rondeau*. L. dit à Ch. Bf. (*Lîes rŏndês*), à Chaux (vge). En 1563, à Montb. ordonce.., Les Sergens feront leur devoir pour le fait des danses, *rondeaux*, chansons impudiques... Duvernoy, Eph. *Rondê* ou Martinet, l. dit de pré près de l'Arsot.

Rondat, l. dits à Bessoncourt, Phaffans. Stoff.

En 1562, visite des Eglises... « Ceux d'Exincourt jurent Dieu, les saints et le diable après le bétail et autrement... Les jeunes gens s'adonnent à *danser des rondeaux* ou aux quilles... ». (Eph. Duvernoy), Notre mot *rondê* parait donc être une danse, une ronde.

Rondiot, en p. messin, Danse à la chaîne ; comp. l'*ajoulote* et la *gran.*

Dim. *Rondelot* (1) sert aussi de l. dit de pré à Nommay.

Rondefontaine, Fontaine dans les prés, à Ch. — *Ronde*, surn. fém.

Rŏndenaie, Colique intense, tranchée. TBf. et Montb. *Randenaie.* En fr. *randon*, secousse, violence, impétuosité. *Randonnée*, course en circuit d'une bête lancée. — *Randenâ*, Bouffée d'air, Bes.

En Montrandon, l. dit de pré, à Magny-Vernois (Lure).

M. Contejean rattache à notre m. le v. Montb. *randaî*, exténuer, être épuisé ; voy. *rŏndre.* Comp. le provençal *Randa*, point extrême, violence (Stapp.).

Rŏndiain·ne, [Rengaine*.

Rondiain·naî, [Rengainer*. *Rondiain·naî sies compliemŏnts.* Cesser de persuader. Bf. Rengaine, air musical ou chanson, remontrances, vieillis ou démodés (Ms. P).

Rondin, id. en fr. *Randenaî*, à Exinc. syn. de *bouetenaî*, voy.

---

(1) Prenans-nous de ne bande
Au rondelot
Juête ne sarabande
Saute Pierot. (Noels de Besançon, 100°, Belamy).

Digitized by Google

Rŏndje, Crible, à Bretagne. *Lo rige*, au Ban-de-la-Roche (B. Als.).

Rondot, adj. Rouge (robe des bovins).

Rondot, dim. de *Rond.* — *Ronde*, surn. fém. à Ch. — *Rondot*, anc. n. pr. en Montb.

Rŏndre, [Rendre*. Voir sa conj. *Rŏndu*, Rendu* Bf., exténué (1), arrivé.

On se *rend* devant une force supérieure, on ne résiste plus ; à la guerre on se *rend*.

Rŏnduchure, Durillon, *randuchure* (ailleurs).

En Rôneu ou **Rôeneu**, au crépuscule, entre le jour et la nuit. Exinc. *Ai lou roue neu* = à lai raie nuit (Montb.). *Ai rô neu*, à Bournois.

***Rônflaî**, Ronfler, néo. p. Voy. *rôntchîe*.

Rŏnfoûe, sm. [Renfort*.

Rŏnfoŭënaî, [Renfourner*. Le part. *rŏnfoŭënai-e*, = aussi, qui a la mine rembrunie.

Rŏnfoncîe, Enfoncer de nouveau. *I sô rŏnfoncie pŏ cent‿ans* (Vézelois) = Je suis reculé dans mes affaires p^r^ longtemps ; allusion à la prétendue apparition centennale de la Dame de Breyval.

Rŏnfrâtchi, [Rafraichir). Bf. [renfraichir*.

Rŏnfrietaî, [Renfaiter* un toit, *retenir* un toit de tuiles.

***Rŏnfron·maî**, [Renfermer*.

Rŏnfroŭëgnîe, [Renfrogné*.

Se Rŏngaillenaî, 1° Se mieux habiller, revenir à l'aisance ; rad. *gaille*, style badin ; 2° remettre de nouveau de mauvais habits.

Rongaillenaî, remettre dans sa « gaille » son argent (figuré) c.-à-d. remettre en place son argent.

Rŏnmaî, 1° Ramer ou ramé, garnir, ou garni de *rameaux*, ou tuteurs ; 2° [Ramé*. Tacheté de plaques, ord^t^ rousses sur fond blanc ; telle la race de vaches montbéliarde. Bigarré ; n. de bœuf. L'autre bœuf consort se nomme ord^t^ *poumaî*, pommelé, qu'il le soit ou non. L'infin. et le part. prés. sont homoformes. Le fém. de *Rŏnmaî*, serait *rŏnmelle*, *Ramelle* ou *ramelaie*, ailleurs.

(1) Six forts chevaux tiraient un coche,
Femmes, moines, vieillards, tout était descendu.
L'attelage suait, soufflait, était *rendu* (Lafontaine).

Digitized by Google

[*Ran·maî**, au Salbert se dit pr les bœufs jaunes.

I vëu ranmai mês fávieules, je veux garnir de tuteurs [rameaux) mes plants de haricots, Salbert.

Rŏnpiâtre, [Remplir*. Ind. p. *i rŏnpiâ* ; p. déf. *i rŏnpiâchi* ; les part. *rŏnpiâchant-rŏnpiächu*. Cong. *piâchon*, voy.

Rŏnpletaî, Refaire un pied à un bas, Rempiéter* Bf.

Rŏnpli, [Repli*.

Ronpu, [Rompu], qui a une hernie. Vfr. de Bf. *rompure*, hernie.

Ronp·yëmaî, 1° [Remplumer* ; 2° Regarnir de poils, cheveux.

Rŏn-que-veille (ou **vai·ye**), Rien qui vaille, vaurien ; id. en Montb.

Se Rŏnsemoillie, S'assoupir de nouveau (cong. sommeil).

Rôntchan, Ronchamp, où règne le pat. montagnon et notre *Tch*, mais pas notre *C·h*.

Allai ai Rontchan, ronfler, jeu de mot avec le part. pr. de *rôntchîe*.

A Champagney près Ronchamp, nous avons les « *champs ronds* » l. dit, ce qui tend à infirmer l'étym. *Romanus campus*, donnée pr Ronchamp à l'occas. de la public. du Chant de Frahier.

Ex. de mots p. du lieu : *beu*, bois ; *Pie boudjot* (pied bot) ; *ç'ô l' lu*, c'est le leur ; *guiaichote*, jeune fille ; *onthiot*, oncle ; *orrâ*, aller ; *afan*, enfant ; *Tiargote*, Clairegoutte ; *sôfiot*, soufflet ; *tiaipab·ye*, capable.

Rŏntchîe, Ronfler. *Rouchier* Vfr. — Lat. *rhonchus*, ronflement. En Celt. B. *roc'ha*, ronfler ; comp. *run*, voy.

Rŏntchîetelaî, Remettre les noix ou autres choses en « châteaux » ; *rŏntchîetoulai*, au jeu des noix, regagner des « *tchîetê* » ou châteaux = = 4 noix dont une sur les 3 autres. Pr *entchaitoulaî*, en Montb. Mr Contejean donne étym. *Tchaîtâ* (cong. à cheptel) matières premières d'un artisan, du L. *capitale*.

Rŏntieuni, Qui sent l'odeur du linge mal lavé, mal sèché.

Berry, *rancoui*.

Rŏntiujaî, [*Re encuser*] ; VFr. *Encuser*. Dénoncer une chose cachée, accuser.

Rŏnvächaî, Renverser* un liquide, une voiture, une clôture, du etc. ; L. versare.

Rŏnvâtchîe, Démolir, faire écrouler une muraille, un tas ; du L. *vertere*.

Digitized by Google

Ronvit·yenaî, Rappeler à la vie. *Çoulai m'ë tout rönvit·yenaî.*

Rôpe, Roppe, vge ; *in loco* [*Reupe**. Patois sous-montagnon « *baroutchais* » occidental, les suffixes *ot*, y font au fém. *ate* comme à Bf. et Ch. ; la syl. *an* fr. ou pat. Ch. y fait *ain* comme en Ajoie. Ex. : *grain* = grand ; *tchevillate*, dim. de *tcheville* ; *oûe* de Ch. fait *eu* : *lês eutches* (*oûetches*).

Keupaî lo bo ; *Ritaî*, courir ; *Biffot*, *Potot*, *Graingourdjot* ; *Muniate*, *tchevillate*, *muate* (tandis qu'à Eguenigue, on dit : *Couri*, *Biffat*, *Potat*).

Ex. de *n.* en *ot*, *Seigeot*, *Graitrot*, *Prairot*, *Thurillot*, *Courbot*.

Rôpillie, Battre d'importance (bas).

***Rôpitre**, Hydropique, à Angeot.

Rôquille, Roquille ; *boire sai rôquille*, boire sa petite dose habituelle d'eau de vie. La roquille de Paris mesurant 29 cent. cubes.

Roquillu, buveur d'eau de vie.

Les Rosées, (Les Roseaux) l. dit au Puix, G-y. *Rosières*, (Welschrohr) vge soleurois devant lequel s'arrête le p. ajoulofone ; voy. cong. *roûesê*.

Rosemont, un des 5 districts du Comté de Bf. avant la Révolution. Le Haut Rosemont, forme le C^on^ de Giromagny, plus le Valdoie qui patoise Salberien ou Sous-Montg. La Chs. de ce n. renferme le mot *cavalie* qui n'a paru en fr. qu'au XVIe S^e^, (cavalier).

Roube, Robe.

Roudje, [Rouge. [*Roidje**, à Ronchamp, *Rodje*, au Ban-de-la-Roche (B. Rhin) où se trouve notre *dj*.

Roudje-Pëtchus, [Rouges Pertuis* = Coinot, ou quartier de Ch. ; on peut aussi écrire *Routches-Pëtchus* = Roches pertuis.

Roudje goûerdje, rouge-gorge, ois.

Roudjoulot, l. dit de champs ; l. dit les *Rougeots*, à Bavilliers.

Rougé, n. pr. à Delle.

Roudjot-ate, Rouget-te, *Poires roudjates*.

Revirîe mon p'të bue roudjot, i vôe' deneraî in diucê de ç'raije (cerise) en Montb. (Thér. Chardoillet, *mater*).

Roudjate, à Eguenigue ; *Roudjete*, à Bournois, *Melampyrum arvense*, L. ; passe p^r^ nuisible, dans le pain qu'elle colore en rouge violet ; *Rougelle*, blé de vache en fr.

Digitized by Google

Bîete roudje, [Bête rouge* ou bovine, spéc^t p^r les bœufs.

Roudjîere, Espèce de poires (= *roudjate ?*), Angeot.

Roudji, [Rougir*, teindre en rouge, devenir rouge.

Roudjaillîe ou *ä·yîe*, avoir une apparence générale ± rouge ou rougeâtre, [Rougeoiller*.

Roudjemont, Rougemont, TBf. dont le pat. Montag. est teinté d'ajoulot ; il a les dim. en *at-ate*, tandis q. celui de G-y les a en *ot-ote*.

Roûe, Sillon, trad. en fr. cadast. par *raie*, *roie* ou *roye* ; Berry, *roie*. — Ex. l. dit, *Longes raies* (Villars-le-Sec, Réchésy) *Roûe·di·tiu*, sillon interfessier, Mandeure, Ch.

Roûebate, Rabot ou plaque de bois, portant des lames séparées par des trous, et sur laquelle on frotte les raves, pour les réduire en lanières prismatiques (voy. *raive*) = All. *rubé*, Als. *ruebé*. A Hindlingue, Als. *roueberlé*, orth. fr.

Roûechîe, v. a. [Rosser*, frapper à tour de bras, une *gent*, ou une bête. Se dit aussi de la pluie qui *fouette* (pluie battante) sur une habitation. Ce mot est *indigène* et ne provient pas du fr.

Roûechîe, sf. pluie battante, rossée ; comp. aussi l'all. *Rauschen*, bruire.

(*Roueche*, à Croix, syn. de rain ou rameau. Voy. *roûetche*, son cong.).

P^r ŏ fr. homolog. de *oue* pat., voy. *broûeche*, pat. = brosse.

Roŭëgne, [Rogne*. Ex. *è t·yîe roŭëgne*, il cherche *rogne*, querelle.

Roŭëgnon, [Rognon*. *Roillenaie*, en Montb., pièce du rognon.

Roŭëgnîe, [Rogner*.

Roûenaî, 1° Ruiner ; 2° appauvrir une terre (*voilai in tchan R.*) ; 3° Epuiser une bête par un travail excessif, ou par faute de nourriture ; 4° perdre au jeu ce qu'on a de disponible.

Parë roûenai = le parrain à *la crasse* de Paris.

Roûenaî, Grogner, parlant des gros animaux, surtout du porc, qui font entendre un grognement sourd de mécontentement (rad. *run*, voy.).

Ron·na, en pat. savoyard, Gruyère etc.

Roûese, [Rose* ; Salbert et Montag. [*Roûse*. — *Roûsie*, rosier, Ch. *R. en bâton*, Rose Trémière.

Roûesîe ou *Roûesi*, (rosie, Mandeure, aj.) bœuf à robe rouge ± sur fond blanc, par ex. la race montbéliarde.

Digitized by Google

Roûese, surn. de personne ayant bœufs de labour.

Tchan Lai Rouese, à Ch., St Dizier. Pré *La Rose,* fr. cad. au Puix, G-y. Rose d'Etang, Nénufar à Froideconche. *Reuse d'étang,* à Vescemont.

Roûesê, Roseau ; *Roûsé,* Eschênes, Besançon. *Rosé*, ailleurs, Angeot ; *Rosière*, l. dit fr. cadast. Vézelois.

Rosê peut donner Rossé (1) avec la prononc. als. comme Masevaux = Massevaux dans une bouche als. germanofone. *Roselis*, l. dit Bethonvilliers. Dim. les Roselets (Joncherey).

Rosserat, forme ajoulot, l. dit à Oberlarg. *Rœseris*, 1299, *Rossers* à Fetterouse (Pfetterhausen), (Altkirch).

Rosevaux, l. dit à Buc.

En All. *Rohr* = roseau.

Rosières, vge soleurois, à l'est de Moutier. Limite de notre patois ajoulot (en all. *Welschenrohr* = Rosières des Gaulois ou français) où commence l'all. suisse. Ce n. indiq. que jadis notre pat. y resonnait; par contre le vge soleurois de Granges est act^t franco-germanofone.

Rosière, l. dit Chèvremont, Vézelois, Vourvenans, Stoff.

Roûësse, adj. f. [Rousse*. Roussâtre, parlant de noisettes mûres. *Roussel* (le g^al), Bf. 1782-1851.

Roûësselaî, Tacheté de rousseurs « *n'tilles* ».

Roûësselure, Tache de rousseur, syn. de *n'tille*, quand taches circulaires.

Roûe·selot, [Rosselot* n. pr, ; En pat. aj. ou du D^t Mt Terrible. *Rosselat.*

Louis *Rossat*, de Grosne, n. du « Petit Chasseur » âgé de 20 ans, tombé glorieus^t au combat du 11 octobre 1870, à St-Jean-de-la-Ruelle.

Rossé, [Rossel*, n. pr. en Ajoie et en TBf. (1) à pat. aj. ex. Grandvillars, Fontaine, Chavannes-l.-G. (et vges annexés).

Rossée, à Delle (2).

A Buc, Urcerey, l. dits, fr. cad. *Rossée* peut venir de *roûesê* et = roseraie.

Roussiaux, n. pr. au Salbert.

Russat, à Rougegoutte et *Russal*, *Rossel*, anc. n. pr. à « Grumaingny ». (L. Rouge, Dubail Roy) XVe S^e, alors où l'*u* était pour *ou*.

(1) Ce nom est à cheval sur la frontière linguistiq. Belforto-Alsacienne. Il doit provenir ± exclusivement de *Rossel* ; voy. Roûesse.
(2) Rossée, n. porté par un enfant de Delle, tombé en Crimée (D-R.).

Digitized by Google

Roussin, (dim. *Rossenat*) 1422, anc. prevôt de Bf. H. Bardy.

A Paris, *Rouquin*, surn. argotic, de qui est roux.

Rou, surn. à Ch.

Roûessignoulet, [Rossignolet*. Rossignol. *Rossignolat*, n. pr. d'Ajoie (1567).

Roûetaî, [Re ôter]. Oter, ôter après avoir mis.

Roûetche, [*Rorte*]. Lien de paille pr les gerbes, formé de deux faisceaux de paille (ou *yeu*) ± tordus, noués du coté des épis. Lat. *Retorta*, retordue ; Vfr. [*riorte*).

Roûetchot, 1° retroussis circulaire au bord d'un bonnet de coton ; 2° bordure circulaire d'un bas tricoté à côtes ; 3° cordon de pierre ± saillant à l'extérieur, indiquant la séparation des étages d'un clocher ou d'une maison.

Reutche, voy. ce m. — Ruisseau la *Rorte*, à Colombier-Fontaine.

Rouëtchot, [Rochet] paletot, à Etobon.

Rochet, n. pr. Héricourt, qui peut provenir aussi de *roûtchot*.

Roûeton, sm. Trique, bâton pr frapper. *Soueton*, à Exinc. ; à Croix, *souetenaî* ; *Roûetenaî*, Ch. batonner durement, assommer avec une trique. — *Routenaie*, sf. coups de trique ; *souetenaie*, à Exinc.

Rôte, à Bournois, lien en bois tordu (voy. *roûetche*) pr les fagots ; *Rôtchot*, dim. de Rôte, brioche.

Rotenaî, frapper avec la rôte, à Bournois (Roussey).

Notre mot est congén. à *Roûetche*.

***Rouflait**, Coup avec frottement, coup d'un projectile qui arrive précédé de soufflement, frottement d'un projectile.

Roufler (Contej.) à Montb. *Souffler*, gronder parlant du chat en colère.

Roufaî, (en pat. Montb.) est dit aussi pour être en colère contenue.

Pline dit que les Gaulois appelaient le lynx, *Rufius*. Le P. *Bach*, cité par Ch. Gérard, avance que le n. gaulois de cet anim. était *ruf*, ou *rouf*, animal félin qui à les manières du chat.

Roumaingny, Romagny. vge près Rougemont, on y dit *fure*, au lieu de ritai, pat. Rougemont (aj. montg.).

Rouŏn, adj. Rouan, cheval à poils rouges et blancs mêlés.

***Roupette**... (En Celto Breton, *Kell*) ; id. en Montb.

***Roupie**, Humidité découlant du nez des priseurs, teintée par le tabac, Bf.

Digitized by Google

Rouquat, [Roquer]. Faire changer de place un corps lourd et dur, à l'aide d'une forte poussée.

Routche, [Roche. Dim. *Routchate*, [Rochette. *Routchot*, 1° monticule rocheux ; 2° partie d'un sillon que la charrue n'a pu enlever. — Bois de la *Rochote* à Botans.

R. devient *Rouche* en fr. cad. — *Alandre de rätche*, hirondelle de roche ou de fenêtre à Mandeure.

Rouche, n. pr. à Chèvremont, à Felon.

Retchie, sm. rocher, Mandeure.

Lo Roitchat ou *Rouètchat*, lieu pierreux à Angeot où est la fontaine « *de lai sorcière* ».

Rouèche, n. pr. à Brebote, Delle, Faverois.

Route, 1° Voie dépt^le^ ou nationale. L. *Rupta*, (via) = *brisée*, chemin pratiqué.

2° *Route* sf., *Routait*, sm. (Dim.) groupe de personnes en marche, ou petite troupe en désordre. VFr. *rote*.

Les *Routiers* (bande de gens de guerre ± pillards), étaient ainsi nommés parce qu'ils étaient tj. en *route* ou bande.

Routhier, n. pr. TBf.

Roy, n. pr. cité en 1307 dans la Charte Bf.; Urcerey, Argiésans, Banvillars, Réchésy. VFr. « chef de société ou confrerie, Seigneur d'une terre, huissier, bedeau » Roq. ; au service du Roi.

Ru, id. en fr. Ruisseau, petit cours d'eau artif. ou naturel, lit d'icel ; a vieilli en fr., mais très employé en pat. — *Rou*, à Mandeure. *Riole*, ruisseau, en argot paris.

Blancrupt = Ru blanc, La rivière de la *Weiss* en Hte-Als, francofône à Orbey. *Weiss* en all. = blanc.

Russie, sm., Ruisseler, avoir un courant ± rapide formant des ondes.

Russant, sm. partie d'une rivière, ou d'un ru ou existe ce courant, espèce de léger rapide.

(Ces mots deviennent *Roussaî* et *roussant* à Exine., Mandeure et environs ou l'*u* dev. *ou*.

En fr. cadast. *Ru* est souv^t^ orthogr. *rupt*. Ex. : Le *rupt de* Reppe (Foussemagne).

De même sur les 2 versants des Vosges, ex. : *Fenarupt* (Ste Marie-aux-Mines.

Ru de lai Voirŏn·ne, Ruisseau temporaire, provenant d'une source temporaire (Fontain·ne de Dèjirè) ou *font*, à Ch.

Ruâle- sm. (*Rouable*, Dict. Boiste, ratissoire) 1° Espèce de

Digitized by Google

gros racloir à long manche, pour la boue, le mortier, les cendres, la braise du four. *Roale*, dict. Boiste ; pr ce dernier sens = tire braise).

2° Enfant remuant. *C't aifant, c'at in ruale.*

Ruâlaî, manœuvrer le R.

Rue, s. f. Roue. *Ruăte*, petite roue légère mécaniq, ou non ; *riate*, Villars-les-B. (Doubs) ; rouet, [*Ru·yote** en Montb.

Ruot, sm. Roue de la brouette.

(*Rouote* en pat. de Besançon = ruelle, petite rue).

Ruelle, roue de la charrue ; *Lies ruelles*, l'avant-train de la charrue.

Ru·yîe, Charron, en Montb. (Contej.).

Rouhier, *Royer*, n. pr. fabr. de roues, charron, Bf. et Ajoie.

Ruez, n. pr. à Rougemont, Vescemont, TBf., G-y, peut provenir aussi de *ru* ; *Rhué*, Bf.

Lai reuë de St Banar (Bernard) arc-en-ciel (En bourg. vir. virai) (1).

---

(1) Lai Reue de St Banar. Ici, la roue est pour le nimbe dont les images des saints sont ornées. Ce nimbe présente souvent des rayons concentrics qui peuvent éveiller l'idée de roue. Il est vrai que l'arc-en-ciel peut donner aussi cette idée. Ailleurs c'est la couronne, ce qui appuie un peu la 1re interprétation.

A Argiésans, Urcerey, TBf. c'est la *couronne* tout court, peut-être sous entendu de St Denis ; à Laire, près Montb. à Bournois c'est la *coulonote* ; a Mandeure, arr. Montb., à Epauvilliers (Clos du Doubs, Suisse fr.) c'est « lai *couènate* de St Boinai ; à Maiche (arr. Montb.), la *Couonote de St Bouanâ.*

A Châtenois : « *lai coüenate* », tout court.

Près Lunéville : « La *courône de St Bernard* » Oberlin. St Bernard né près de Dijon (1091-1153).

En TBf. l'ancien patron du vieux Belfort, St Denis a laissé un souvenir dans l'expression : *lai coironne de St Dèni*, à Angeot, Anjoutey, Bermamagny, Chaux, Vescemont, Petit-Croix ; à Danjoutin, c'est la *couronne de St Deni.*

A Etobon (Hericourt) c'est la *couroue Saint-Dingni.* — Egl. Col. St Denis Bf. 1342.

En l'arr. de Lure, St Del ou St Diel, fondateur au VIIe Se de l'abbaye de Lure, domine sans conteste : à Ronchamp, Plancher, Faucogney, etc. *Chon Dé* ou *çon Dé* = *Arçon Dé* ; voy. *achon.*

Mr Haillant cite *Auchon Daye* et Auchon de naye, pour Fontenay-le-Ch. etc.. En dépt. Vosges St Léonard (VIe Se), *Yènaî*, à Montb. où il avait une chapelle, a un domaine assez étendu. La *couroïe de St Linaid*, au Ban-de-la-Roche (B. Rhin), Oberlin.

En dept. Vosges, cit. de M. Haillant. La *couronne de St Luâ* à Uriménil ; la *couronne de St Lunâ* à St Ame ; la *couronne de St Ninâ*, à La Bresse. En certaines parties de la Comté : *Couronne de St Léonard* ou *Liénard*, (Dartois cit. p. Haillant ; à Gray *Roue de St Linâ.*

Naturellement, St Gérard (Xe Se) de renommée vosgienne n'a pas été oublié. M. Haillant cite la *couronne de St Girâ*, et même la *Gran-pôt·ye de St G...* — *Coüenate*, *coulonote* (et peut-être *couroue*, *courôe*, *couroïe*, qui paraissent ± homologues à *couroie*) peuvent être l'altération de *couronne.*

A Charmes (Mirecourt) on a arc-en-cié, à La Salle (St Dié) arc-en-*cieu* ; à St Vital, Savoie, *arc-en-ché* ; *arc*, en Val d'Aoste, à Locarno (Tessin) ou règne sous un vernis italien, un langage quelque peu francofône. En Con Grisons, *art·ye.* En Italie, *arcŏ baleno.* En Picardie, Arc-de-St-Jean. (Corblet). *Achivol*, à Givet.

Digitized by Google

Ruedol, n. pr. bourgeois Bf. 1422, = Rudolph. n. pr. all.

Run, sm. Ton rude et grave des cordes vocales des grosses bêtes, ou des gens.

Ex. : *C'te fille ait in run !* (*ait* 3e pers. ind. pr. d'*avoi*, dont l'abrév. ou assourdt *ë* est le plus ordt employée).

Le Russey, vge (arr. Montb.) qui doit son nom à un *ruisseau* qui n'existe plus (1) et où notre *Tch* est conservé, tandis que plus au Sud apparait le *Ts*. savoyard. (Saugeais, Neuchatel, Morteau, Pontarlier, Absence de notre *C'h*. *Tchaivot*, Chabot, (poisson) ; *Hô*, houe ; *Tchevâ*. cheval, et jadis *caval* (import. espagnole). *Chô* (ou *Tchô ?*) clou = *c'hô*, Ch. ; *Cheuri* (ou *Tcheuri ?*) fleuri, = *C'heuri*, Ch. On commence à y entendre le *Ts* savoyard.

« *Boute t'ai bëte-eu qu'i t' saute* ».

Bët'-eu (= *bët'-tiu* Ch.) indiq. aussi la position génu-cubitale com. à Ch.

In tchin, un chien ; *Tchan*, Champ. Pour l'*in*, voy. lettre *i*.

Rûssîe, russant, Voy. *ru*.

S

L'S fr. surtout devant *e* muet, *i*, *u*, est assez souvent rendu en pat. par *ch*. ex. : *chemelle*, *Chimon*, *Chyb'ye*, *chu*, *chire*

S', pour *si* conjonct. devant voyel. ou *h* muette : ex. *s'è n' vint pë*, s'il ne vient pas. Voy. l'adv. *chi* (= si).

S', pour *se*, réflech., *è' s'amusŏnt* ; et pr nous, vous, reflechis ; *noûes s'amusŏns*, *voûes s'amusaîs*. Ce *se* ou *s'* reflechi, pour la 1re et 2e pers. du plur , a été constatée à Bf.

Ex. : *Papa, nous s'amusŏns bien !*

Sâ, sm. [Saut. *Sâtaî*,]sauter*, *sâtu* [sauteur* sans persévérance, sans sérieux.

Sâtërlaî, sautiller. *Sâterelle*, [sauterelle.

« Saute pour la Nation » (2).

En Hte Als. germanofône, *Rag' pog* = arc-de-pluie, à Frisen, etc., à *Brumt'* (Brumath) *Rèy' beug'* ; à Berne *Règ'è-pôg*.

Nos appellations, en notre région et voisinage ± étendu, indiquent quel enthousiasme a présidé à leur formation, sentiment, portant *aux nues*, c'est le cas de le dire, nos patrons spirituels.

(1) Les petites fontaines du bord des bois se tarissent ordt, quand ceux-ci sont détruits, ou q f. deviennent temporaires.

(2) Vers 1793, sur la route de Ch., peut-être lors de l'expédition de Bf. à Montb., des « patriotes » armés rencontrant quelque passant, s'amusaient pour éprouver son patriotisme ! à tendre en travers un fusil, en l'invitant à sauter par dessus, en disant « saute pour la Nation ». P. J. Vautherin (pater).

Digitized by Google

Sâ, s. fém. [Sau* VFr. Sel. *Ai mai sâ !* (à ma sel), formule dont se servent les joueurs à *la chèvre*, voy. *tchîevre*, pour arrêter le jeu, et prendre le temps de poursuivre un partenaire qui n'est pas resté sur son bâton. Cette express. et cette poursuite nous reporte au temps de la contrebande du sel entre le Montb. non encore annexé et l'Alsace, époque ou les gabelous donnaient la chasse aux contrebandiers en sel, qui ne devaient leur salut qu'à la vitesse de leur course.

Sal ma cabre, à Châtenois des Vosges, express. analogue à « *ai mai sâ* ».

Mouissâ ; = anc. fr. local, (n. pr.) *Mouillesaul*, = [mouillesel* ; mot analog. à *Mouillefarine*, n. pr. fr.

Sâlaî [Saler*, *Sorâ*, à Auxel. ; *Raives*, *tchôs salaîs*, [*Raves*, choux salés] Raves, choux étant préparés à la façon de la choucroute. Voy. *Saulroube* pr les 1res.

Sânot [Saulnot* vge (IIe Se). *Sanaire*, *Salnerat*, n. pr. à Porrentruy (1483).

Sabine Barthol, la Belle, « le canal de toutes les grâces » née à Montb. en 1626 ; à la mort du Pr. Frédéric, se refugie à Châtenois, pr éviter la condam. qui l'attendait, de la part de son successeur. (Eph. Duvernoy).

Sabot, id. en fr. et dans les villages non teintés d'ajoulot ; à Bourogne, id. à Eguenig. (pat. sous aj. montag.), ou jadis on disait *Sabat*, m'a-t-on dit.

[*Sabat**, en pat. ajoulot et en général dans les pat. teintés d'ajoulot, à Angeot, Rechotte, Mandeure. *Saibat*, à Chamesol sur le versant mérid. du Lomont, jadis à Menoncourt, actuellt *sabot*, etc. [Sobot* en Montb.

Saboutîe, [Sabotier*. *Saboutaî* [saboter] faire claquer ses sabots en marchant.

Baraillats, (Buveurs, petits *barils*).

Train·ne-sabats (à l'adresse des gens de Valentigney) à Mandeure, voy. barail.

Saboulaî, [Sabouler* donner une correction manuelle.

Sabouler, en argot parisien, maltraiter, décrotter.

Sâb·ye, [Sable*. **Sabiaî**, [Sabler*. [**Sabiu*** Sableux.

Sâce, [Sauce*. *Sâcie*, saucer.

Sâce ou **Sâsse**, sf. Saule (salicem). *Sauce* ou *sausse*, en l. dits. *Sâcie*, sf. buisson de saules, Mandeure.

Digitized by Google

Mâ sacie, voy. ce mot. *Saussey*, l. dit à Trétudans. Ailleurs, *Saucy*, *Saulcy*, *Saussy*.

Aux *Saussates*, Dim. n. de l. dit fr.-pat. cad. avec notre suff. fém. *ate*, au *Valdieu*, Hte Als., où finit notre patois, en N.-O.

Pré *La Sauce*, à Eguenig. ; aux *Saucés*, prés à Menoncourt.

Zu Sœserote, l. dit à Dirlingsdorf ou Triaucourt, 1318, (Stoff.) Cn Ferrette.

Sacinet, anc. n. pr. à Trétudans.

Sacrebois, Sabine, à Vézelois, à Meroux.

***Sacredie**, à Bf. Sacredié, [Sacre D..* juron. Atténuation, *sapredie*.

I aivô mon bê tchaipê, rôn, carrê, poïêtu
Que me coûetaît, 59 sous, prêt'ye in ietiu. saprdie. (Chans. comiq.).

Sadjaîs ou **Sâdjet**, Saugeais, pays entre Morteau et Montbenoit (Doubs) dont la *Chaux de Gilley* occupe le centre et lui a peut-être donné son nom. Ex. du pat. *Lernet*, lune, *cheïre*, chien ; changement des N en R. et vice versa. *Das poutières*, des cuillères à pot. ; das *aquelles*, des écuelles.

Sâdje, [Sauge* ; id. à Meroux.

Cur moriatur homo cui *salvia* crescit in horto ? (éc. de Salerne).

***Sâgneur**, Seigneur, à Vescemont. *Beauseigneur*, n. pr. à Châtenois.

Sai, adj. pos f. [Sa* le m. est *son*, le pl. *sîes*. En 1332 « *sai* femme... » (D. Mun. Tuetey, 263).

Sai, Sac. Dim. *Saitchot* [Sachet* qualific. injur. à l'adresse des hommes et surtout des enfants censés difficiles à remplir.

Au Salbert, *Sâtchot*.

Saitchait, secousse imprimée à un *sac* pour en tasser le contenu, etc. Rab., *saiquement*.

Saitchîe, *Saquer*, donner « *in saitchait* ».

Sai-de-mine, poche ou excavation en calcaire jurassic remplie de minerai de fer pisolithiq., à Ch.

Sai-san-fôn, trad. libre, « panier percé » dépensier.

Sai-san-tiu = qui ne peut être rempli !

Saichet, anc. n. pr. de Montb., pat. de tête, fr. de queue.

***Sait** (**Dûe-**) **béni** ! Dieu soit béni ! exclam. de satisfaction.

Saibait, [Sabbat*. Cong. *Sanbèdi*, samedi. Rad. hébr. *schabat'*, repos ; comp. VhA. *sambaz-dag* ; All. mod. *samstag*. Lat. *sabbati dies*. Stapp.

(*Raffut* sabbat des sorciers, en *Grandvaux* (Jura).

Digitized by Google

Saic·haî, Sarcler, enlever les mauvaises herbes d'une terre ; ou les arbustes qui gênent la croissance d'un haut taillis.

Saic·hot, 1° Sarcloir ; 2° Enfant ou jouvenceau-elle, mal venu, avorton.

Sŏ (sec) *c'mŏn in sai·chot.*

Saic·heu, 1° bois sarclé ; 2° l. dit de bois à Etueffont-B.

Bois sarclé, à Etueffont-B., ou *B. cerclé.*

Saidje, Sage. *Seigeot*, n. pr. à Roppe, Lacollonge.

Saige, Sage n. pr. en Dt du Doubs. *Seiget* anc. n. pr. au « Vaidhoye » 1487.

Sagot, à Eschêne-Autrage, Denney.

Saiguenai, id. à Angeot, Faguenă. odeur de souquenille; voy. le Dér. *ŏnsaiguenaî. Faiguenais.* en Montb. (Contej.).

Saille ou **Să·ye**, [Seille* Rab. ; seau, baquet à deux anses ; St Vital, (Savoie), *Seille*, du L. Sitellum ; *Soille*, en aj. etc. *Saillîe*, sf. (= să·yîe) plein une *seille*, Vfr. *sayel*, seau.

En 1350, à Porr. une « *soille de vin* ».

Dim. *Saillot*, VFr. *Seilleau*, Bf. *siau*, petite seille à une anse. *Saillate*, petite seille, ou seau, suspendue à une perche ou à une corde pour puiser de l'eau d'un puits.

Surdim. *Saillenot*, seau à traire les vaches.

Ne pas conf. avec et voy. *să·yîe* ou *saillîe*, faucher.

Redevance « d'un bouillon de sel de sept vings seillot » en 1197. (Donation à l'abbayie de Belchamp d'une redevance de sel à Salins. Doc. TBf. L. Viellard p. 25.

Soillot, Salbert, Dijon (Virg. vir.).

Soillon, à Sermamagny ; id. à Uriménil (Vosges).

Saillie ou **să·yie**, [Soi·yie* sous-m. etc., Salbert, Chalonvillars, etc., Faucher, *seyer*, D. Boiste. Conj. *aivancîe.*

Saillu ou *să·yu*, faucheur. *Soi·yu* (Salbert, etc.). Du L. *secare*, couper.

L. dit, *ès soyeux*, fr. cadast. Montg. ; qui peut dériver de *soi* (haie) voy.

Saingnîe, [Saigner*. Voy. *ŏnsaingnîe*, et *îesangoŭënaî*; saingnant, sanglant.

Saingnîe, sf. 1° Saignée ; 2° petite rigole, à coupe triangulaire, pratiquée chaque année dans le gazon, pr l'arrosage (1).

(1) C'est l'auteur du curieux recensement de Belfort en 1790 (voir Bull. S. Emul. n° 11), P. Noël Chardoillet, de Bf. Ch. (avus patern.) qui introduisit à Châtenois, vers 1800? les couteaux à faire les saignées d'irrigation. La lame inclinée en arrière est fixée à un long manche un peu cambré que l'ouvrier debout pousse devant lui. Dr J. V.

Digitized by Google

Sain·nàdjie (à Epauvilliers). Saignelégier [St Léger*, distr. des Franches Montagnes, anc. Dt du Mont Terrible, où règne un pat. ± aj. — *Sain-Dligie*, à Abbévillers (O. Claude).

Saint Arbin, ou **arba**, à Vescemont, sorbier des oiseaux ou oiseleurs. — *Arbe de St Matchin*, à Sermamagny, (arbre de St Martin).

En Montb. *Saintourbin* (Contej.).

A Plancher « Saint-Arbin, Sorbier ou Cormier » M. Poulet le rattache « à la légende de St Albin du Cormier ».

A Uriménil, *Arbois* (Vosges).

Sainte-Iecriture, voy. au m. iecritoûerë.

Sainte-Siezŏn·ne, Voy. Siezŏn·ne.

Saint Côme, vge annexé (*St Koschmé*, en als. d'Hindlingue), vge de notre pat. en bassin de l'Ill.

Saint-Nicoulas (St Nicolas). La veille de la fête de St N. les enfants mettent leurs sabots à la cheminée, le lendemain on y trouve 1 botte de foin pr l'âne du St, des jouets, avec une verge ± pr les enfants.

Saint-Ouri, en pat. de Petit-Croix. Voy. Ouri. Le preuost de Saint-Oury (1266) (Stoff).

Saint-Deni, St Denis. *Couronne de St Denis*, Arc-en-ciel, à Angeot, Petit Magny, Vescemont, Etobon, Sermamagny, etc. Déja en l'arr. de Lure, Luxeuil, Froideconche, Plancher, St Del remplace St Denis, et *Chondé* = Arc-en-ciel, voy. achon.

L. dit à Petit Magny, *Couronne de St Déni*.

Saintib·ye, [*Saintible*]. Sain, c.-à-d. bon pr la santé ; ex. : *lîes carates sont saintib·yes*.

Saipin, Sapin. Vfr. *Sap*, ex. : *Si tient une lance de Sap*. (Rom. de Perceval, Roq.).

Sape en Montag. : *La Goute du Sape* l. dit de bois, à Rougegoutte (ou *du Saipe*).

Les Sapeux, bois à Sôpe.

Les *Essapes*, l. dit à Vézelois (Stoff). *Essapeux* ou *Les sapeux* l. dit Hte Sne ; id. de forêts, TBf. à Bretagne, Charmois (Stoff). *Sappenheim*, vge détruit près Ottmarsheim (Stoff).

Sairaidin, 1° Sarrasin ; 2° Bohémien (1). Ex. : *lai vîe dîes Sairaidins* (bois de Ch.).

(1) 1° Les Gitanos [Egyptiens) sont les descendants des Sarrasins d'Espagne, Maures, ou Arabes, expulsés d'Espagne ; 2° Les Bohémiens romanichels, les tsiganes sont originaires de l'Inde et ont une langue indoue.
Tous ont teint bronzé et cheveux noirs, c.-à-d. le teint des anciens Sarrasins.

Digitized by Google

Ce mot a été importé par les invasions des Maures ou Sarrasins. Terre *au Sarrazin*, l. dit Etueffond-B.

Sairaidine, injure à fillette commettant un petit méfait.

Djan-Djaît·ye, save ! save ! voichi lîes sairaidins, Ch.

Ès sarrasin (Stof) à Danjoutin. — *Sarrazin*, n. pr. aux environs, Cᵒⁿ Giromagny. Le blé sarrasin, se dit boucate, en TBf.

Saint-Yâde, in loco, St Claude (Jura).

Saircelle, 1° [Sarcelle* ; 2° bavarde.

Saîrîe ou **Sêrîe**, *Sârie*, Montag., Ronchamp ; Sassoire, ou traverse savonnée supportée par les 2 fourchons, ou branches en V renversé, terminant en arrière l'armon, dans le train de devant d'une voiture chevaline. Elle glisse sous la « *tŏnp·ye* » ou flèche, selon les mouvements du timon, qu'elle tient en position relevée. Id. à Boncourt, Luxeuil... *Serrière*, fr. Bf. (Mʳ Beuglot). Est dite aussi *lisse*, à Bf., *Sarrière*, ailleurs.

L'échamet, à La Lanterne près Luxeuil (Vfr. *eschamel*, marche-pied).

Essaîrie, à Mandeure ; [*Échaîrie** à Epauvilliers (clos du Doubs). *Seûhiêre*, à Dôle ; *Sulaire*, à Santans (arr. Dole).

Échaîrie à Epauvilliers.

Sali, en Dt des Vosges.

La tseréjetă, (à Châtillon Dt Jura) ar. St Claude, ou règne le pat. genre savoyard (le *ts* pʳ le *ch*, et l'*ă* 1/2 muet final pʳ l'*e* dit muet).

C'est *Rejeu*, sm., aux Fourgs-Pontarlier ; où il sign. aussi glissoire ; voy. le cong. *riselaî*.

Dans les voitures modernes, remplacée par le *brochement*.

Les chars à bœufs n'ont pas de « *saîrie* » ; aussi le timon non soutenu, repose à terre.

Sairvaîjâle, Serviable, voy. servi.

Saîssîe, [Sasser* la mine de fer oolithique dans l'eau pʳ en enlever la terre, ou les pierrettes.

Saîssu, 1° Sas, espèce de tamis portant 2 longues poignés ; 2° ouvrier qui *sasse*.

Saitchîe,-*ot*,-*ait*, voy. *sai*.

Saitchot, **Satchot**, voy. *sai*. *Saichet*, anc. n. pr. à Montb. n. fr. pat.

Saivaite, [Savate*. *Saivaitaî* [*savater*] mal raccomoder, mal travailler.

Digitized by Google

Saiveru-se, [Savoureux-se*. Le n. de Savoureuse pr la rivière est inconnu. Voy. *Savoureuse* et *savon*.

Savoûe, pommier et pommes de ce n. L. *sapor*, saveur.

Saivu, Sureau, du L. *sambucum* ; id. à Meroux et TBf., mais non en Montg. et Sous-M. où il devient [*savu**.

Saivu, Part. pas. du v. *sâvoi*.

Sai·yin ou **seillin**, Saindoux. Du L. *Sagimen* = VFr. sain ; *saïn* ± homophone à notre *sai·yin*.

Sâjon, [Saison*.

Salaidje, Salade ; l'homol. fr. serait [*salarde*]. *Saladjîe*, saladier.

Salbîe (lou ou l') Le Salbert, montagne (1). — [*Saurbé*, en Rosemont, Sermamagny.

Derrîe l' Salbîe = vge du Salbert. *Darie l' sorbé*, en pat. du Rosemont, ou mieux *Saurbé*.

Ex. du p. : i veu ramai mês favieules.

Salebert et *Saleberg* 1472-1474, cit. Stoff., *Salleberg*, autre forme, 1472.

Salberg, n. pr. à Paris.

Paronymes : *Zellenberg* (Cellamberch 1120) Cn Kaiserberg = montagnes de la cellule de l'ermite.

Zollenburg, anc. burg, val. de Masevaux, près Sickert ; mais ici *Zoll* = péage.

Salbert, n. pr. dès le VIIIe Se en France, abrév. de Salabert (L. Larckey) = (Noir renommé).

Salignonsâ, l. dit, bois près la borne des 3 Dépts, là où la contrebande du sel devait se faire le plus. *Salignon*, = pain de sel, *sâ* = sel. ; voy. sâ ; c.-à-d. salignon de sel.

Salignon, l. dit à Plancher-Bas.

Sam'li, Dim. de Samuel ; un n. biblic apporté par la Réforme, en Montb.

San, Sans, [Sain* aj.

Ex. Les bogres allennent c'ment des matans.

Sain q' Petignat s' doteuche de ran.

Sain, à Pont-de-Roide.

Sanbèdi, Samedi, vx ; actuel *Sanmedi* ; voy. son cong. *saibait* c.-à-d. le jour du sabbat. En 1337, « le *sambedi* ».

---

(1) Composée d'un grand bloc de schistes azoïques, rangée dans le Devonien inferieur. Mais peut être il y a-t-il lieu d'examiner les pretentions du silurien à ce sujet.

Digitized by Google

***Sanglie**, Sanglier. *Sin·yia*, à Bournois ; voy. *poûe*, p' d'autres formes.

L. dits : Montagne des *Chinglins*, à Felon (Stoff). *Chingulier*, forêt à Levoncourt (Hte-Als.).

Pouè Sin·liâ, à Châtillon (Jura).

Sanpărail, Sans pareil, extraordinaire.

Santaie, [Santé*.

Lou vin chu l' laissaî, *ç'ât lai santaie*,
Lou laissaî chu l' vin, ç'ât di tchaigrin.

Sap ou **Sèpe**, l. dit, en TBf. *Sápe*, sapin, à Vescemont. Voy. *Saipin*.

Sape = Seppois, vge germanofône, 1256.

Săpait, (Choppet VFr.) Heurt, secousse, gros cahot.

Nous y voici désiapâ !
Aîlemâ voues torches
Afin de ne vouës *soppâ*
Dedans ce maichant porche. (Noels Bes.).

Aux Sarres, l. dit champ Bf.

Sardjan, Sergent. *Sordjenot*, [Servant), enfant de cœur ; arr. Montb.

Sargot, Sargoulait, Cahot. *Sargoulai*, cahoter ; Lgdoc, Sargoutâ.

Sarvaî, Sevrer, du L. *separare*.

Săssiron, Espèce de champignon (Angeot).

Sătai-u-erlaî-relle, voy. *sâ* (saut).

Sătchain·ne, Sentène, D. Boiste, ou fil attachant, au milieu, un écheveau de fil.

Sătchot, voy. saitchot.

Sătie, sătche, sat, sătchun, sătchi, Voy. *sŏ* (sec).

Sătu, Faucheur, à Dambenois, voy. *saillu*, ou *să·yu*.

Saulrouebe, q.f. employé à Bf. (Dubail Roy) = *raives salaîes* de Ch. *Surruebe* à Haguenau (ortograf. fr.). All. *sauer*, suret, acide, *rubè*, rave (Als. *rübē*). *Seulcrute*, choucroute (pays Montb. (1). A Strasbourg, Haguenau *sürkrüt'*, *sür* = sauer ; L = R, com. précéd.

Savaidje, Sauvage, du L. *sylva*, forêt ; *savaidjun*, sauvageon.

(1) A Montb. au moins 2 fois, ou plus, de mots d'origine all. qu'à Châtenois, amenés par la dynastie all., et la Réforme pour laquelle les all., suisses (et autres) ont fourni de nombreux prédicants, et par un certain nombre de cultivateurs après la guerre des Suédois ; tandis qu'à Ch un seul n. de famille all., de notre temps.

Digitized by Google

Sauvageot, anc. n. pr. Nord TBf., C^on G-y. Anjoutey, etc. *Savaigot*, anc. n. pr. fr. pat.. *Savaigeat* (1328) et *Sauvaigeat*, anc. n. pr. en pays *ajoulophone* (Est TBf. et Ajoie.., Dépt Mont Terrible).

Savamont, n. fr. de Sigolsheim ; où se trouve le l. dit Ebenig (Ebenœte en 1407. cens camer. de Munster) Stoff. ; = notre *îepenate*.

Sâve, Sauf-e. Bf. *sauve*, ex. : il est *sauve*. Manusc. Pelot *saufre*, Bf.

Sâvaî, [Sauver*. Ex. : Djan Djaitye, *sâve ! sâve ! vôichi lîes sairaidins !*

Savoi, [Savoir*. Ind. p. *i saî*, *n^s sans*, *v^s saîtes* ; pas. déf. *i saivi* ; fut. *i sairô* ; les part. *saivant*, *saivu*. *Voûes saites*, correspond au savez-vous des Belges.

Ex. : *Ŏn n' sairait* (on ne saurait) *roûenaî lîes poûeres djŏns*.

Savoiyar, 1° qui est de la Savoie ; 2° à Eschènes, peigneur de chanvre. Le patois savoyard, jusqu'ici ± négligé par les linguistes, occupe la Savoie, Gex, Belley, Nantua (Ain). Une grande partie (S. et S. E.) du Dépt du Jura, arr. Lons-le-Saulnier, St Claude, le Sud du dépt du Doubs, arr. Pontarlier ; il comprend toute la Suisse française (1) moins le *Jura* dit Bernois (2) ; en Italie, le Val d'Aoste.

Dans le sud du Doubs, il subit l'influence du pat. franc-comtois et les dim. en *et* savoyards tendent à devenir en *ot*. (Pontarlier) ; cet idiome important est donc notre voisin du Sud, ou du S. E. En pays Saugeais, C^on de Montbenoit (Doubs), on rencontre le *Ts* savoyard et les dim. en *et*. Là où se rencontre le mot *caïon* (cochon) c'est du savoyard.

Savon, id. en fr. *Savoŭënu-se*, savonneux-se ; *Savoŭënate*, saponaire, vov. *Savoureuse*.

Savoûe, Voy. *Saiveru*.

La Savoureuse, Riv. de Bf., parait être un barb. pour *savouneuse*, m. hyp. franco-patois. On n'a pas dû en trouver l'eau savoureuse ! *Jamais* on ne boit d'eau de rivière, en TBf. mais de l'eau de source ou de puits qui est excellente. A Bf. les lavandières ont remarqué que l'eau de la rivière était très bonne pour le savon, ne renfermant pas ou peu de sels calcaires, que les terrains granitics porfirics ou siliceux n'ont pu

(1) Que les Gallophobes ont appelée romande ! !
(2) Anc. Dt du Mont Terrible qui a le pat. ajoulot.

Digitized by Google

lui céder. Les autres riv. du TBf. ajoulofone n'ont pas cette qualité (F. L. *uxor*).

1re citation : *Sauoureuse*, 1695 (fonds Mazarin) Stof. En *1678*, c'était la rivière de l'Assise, voir Cout. de l'Assise renouvel. par Th Chardouillet en 1678. (Bonvalot).

Source *Savonneuse*, à Bains (Vosges).

Savraî, Sèvrer ; du L. separare. *Époni*, à Auxel.

Sa·yaî (poue-) aj. [porc-sanglier), Boncourt, aj. Le porc et le sanglier appart. à la même espèce.

Sain·yaî. sanglier, Mandeure, Vermes, aj. Du L. *singularis*. (*Sen·ye*, cochon, à Aoldzé (Holsheim). B. Rhin). Voy. *sanglîe*.

Săze, Seize ; Săzieme, seizième. *Săzainne*, environ seize.

Schu-Estrées, Voy. *Etrai*. Ce radic. se retrouve dans *Étrébourg* en parler de La Baroche, cité par C. Pfister, = Strasbourg = *Strata-burgus*, comme n. d'origine gallo-romaine.

Sciaî, **Scieure** ; voy. à *siaî*.

Se, pr. refl. 1° se ; 2° nous : *noûes s'ŏn vans* ; 3° vous : *voûes s'ŏn allaîs*.

Sébastien, a donné Bachtien', à Angeot ; *Bache* et *Bachtien*, à Bourogne. Sebyle, n. de fem. à St Dizier, 1346, cong. à Ste Sybille XIVe Se.

***Scapulaire**, à Meroux, pr capillaire, Genre *Asplenium*.

Schélighé (ou Chéligué) en alsacien, vge près de Strasbourg, (Schiltigheim en all.).

Scheurer, n. pr. als. = métayer.

Schmorosc, Ecornifleur ; mot des Alsaciens émigrés à Bf ; all. *Schmarotzer*.

Schteklbŭrg, Strasbourg, à Ilkirch ; *Steklbŭrgîer*, Strasbourgeois, *Chteklpour·yîr*, orthog. fr.

Sĕdje, [Siège] ou emplacement d'une veillotte, Exinc.

Sĕdje, [Singe. *Sĕdjerie*, Singerie*. Syn·de *Semeture*.

Seigneur, id. en fr. ; *Sagneur*, à Vescemont. *Beauseigneur*, n. pr. à Ch. etc.

Sĕcie, Sucer. *Sece-mie* (suce-miel), plante labiée ou papillonacée dont la corolle enlevée et *sucée*, donne du miel. *Secerot*. *Tussilago petasites ?*

Secoure, Secouer, ind. p. *i secou*, *ns secouŏns*, *vs secoutes* ; les part. *secouant*, *secouè* ; le reste sur *rŏndre*, avec rad. *secou*.

Sed·yillie, [*Séguiller*], Châtier, donner des coups de verges ; *Seguillie* à Bes.

Digitized by Google

Seille, Voy. *saille*.

Sélesta, vil. du B. Rh. All. Schlettstadt!! Chelestat ou Sélesta, à Aoldzé (Holsheim) B. Rhin ; *Selatstatt*, en 728. *Selestatt*, 1826 (L'Alsace, par Aufschlager) ; 1865. Schlestadt (Baquol) ; en Lat. Selestadium.

Le pat. als. a conservé le nom de *Sélesta*, ou *Chèlestä*, malgré l'autorité fr. ! ! qui favorisait le n. all.

Selle ou **S'lie**, Serans, Dict. Boiste, ou peigne à chanvre à plusieurs rangées de clous pointus. *Selaison*, à Mandeure.

Slaîjîe, Sérancer, peigner le chanvre.

Slaiju, qui « *slaîje* » = « mari ». Les peigneurs de chanvre sont ordt originaires du sud du Dépt. du Jura, ou d'autres pays à parler savoyard d'où ce n. de *savoyar* à Eschènes = *slaîju*.

A peu toi mon peure Frä·yie
T'ès todje avu bin s'laîjie (ravagé). Chs. de Frabier).

Selle, Chaise, siège. [*Sälle** à Vescemont. *Sellate*, petite chaise ; (*poutchai ai*) *lai sellatte* = et voy. *rérote* (chaise). Du L. *Sella*, siège. *Sellä*, à St Vital, Savoie.

Semain·ne, Semaine.

Semetures, sf. pl. Simagrées. Bf. *Simagries* ? de « *sima vultu* » en faisant la grimace (cit. Stap.).

Semmadon, vge près Combeaufontaine ou notre *Tch* n'existe pas.

Semoillie, Sommeiller.

Semondre, Offrir à l'usage, en vente ou en location. Du L. *submonere*. VFr. *Semondre*, avertir, inviter, prier (Roq.).

Semoûe, sm., et Bf., Tresse ou lisière, pour fixer la quenouillée à la quenouille, ou la couverture d'un enfant au berceau. Lgdoc, *simous*.

***Semouille**, Bf. [Semoule*. De même par *balancement*, on dit à Bf. *boulli*, sm. pr bouilli (bœuf).

Senâdjie, Présager, augurer. *Voilai in brut. que ne me senadje rön de bon* (1).

Vfr. *Senaz*, prêtresse gauloise. Les *sénages*, classe de prêtres gaulois.

Lai Sena·ye, fontaine, près de Vourvenans ; *Senaille*, cadast.

(1) Plaintes de Didon : Qu'Ainiaî n'aivô qu'ein cœur de piarre,
Que ne seu-je ai çan piè sous tarre,
Criô-t-elle lai neu, lo jor !
Tö sannô *senongeai* sai mor (Tout semblait annoncer sa mort (Virg. vir. p. 127).

Digitized by Google

Senê, sm. [sen) Vfr. sens. Sens, sens commun. Voy. *sŏn*, p^r sens fisic.

N'avoi pîe lou senê de faire çoulai, n'avoir pas l'idée de faire cela.

Senelle, Fruit de l'aubépine voy. Cenelle.

Senelle, ou **s'nel** !, terme du jeu de billes, pour déclarer le coup nul. Quand la bille a été touchée pendant son trajet le joueur prend les devants en criant: *pas de s'nel*, ou *pas d' sënel*, tandis que si l'adversaire dit le 1er *s'nel* ! le coup est nul. Peut être du VhA. *snel*, prompt, rapide, qui a donné le VFr. *isnel*, rapide.

Sèneudjie, (à Epauvilliers), Saignelégier, (Franches montagnes) ; anc. Dépt du Mt Terrible.

Septante, a vieilli en fr., se disait dans le plus grand nombre des pays francophones, compris les iles anglo-normandes ; a cédé le pas devant le soixante-dix incommode, mais parisien ! ! (1).

Settain·ne, environ sept. *Settîeme*, septième.

Set‿euils, Lamproie, id, à Mandeure. Sept yeux, ou ouvertures branchiales, d'un côté et de l'autre.

Serail, ou **s'ra·ye**, Soleil.

A Meroux, 1° id. ; 2° Arnique (2) ou Tabac des Savoyards, Arnica.

Seru·ye ou *s'ruye*, Sermamagny, Angeot, Perouse, Le Salbert, Urcerey, Argiésans, ...Rougemont, Rosemont.

Seraillîe, temps de la journée pendant lequel le soleil donne après avoir été caché.

Rönseraillie, exposer au soleil.

Sêrai, sm. Caillebote de lait égoutté, fromage d'un jour. *Séracha*, à St Vital, Savoie. *Sêrä*, à Grandvillars, aj. du L, *serum*. *Sârä*, à Sermamagny.

Seri, ou **s'ri**, sm. Musaraigne ; elle ressemble un peu à l'extérieur à la souris (*soricem*) ; *mouzet*, *moèzet* en pays savoiyophones.

(1) Pierre dit à Jésus : pardonnerai-je... jusqu'à sept fois ?
Jésus : Je ne vous dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à *septante* fois sept fois (St Mathieu, vulgate trad. pa. Le Maistre de Sacy). Septante-sept, sobriq. de boiteux à Bf (Dr Corbis). La Belgique a gardé avec raison le « septante » et le « nonante ».
Nos citadins provinciaux moins indépendants, ont passé sous le joug du parler parisien. Les patoisants, ordinairement fidèles à leur nationalité primitive résistent : disent septante.

(2) J. J. Jacques de Meroux.

Digitized by Google

On devrait ± la respecter comme tous les insectivores, selon les cas. On dit à St Vital qu'il mord ? le pis des vaches, alors le lait se caille ± dans la mamelle et sort caillé à la traite ?

Un souris, à Bf. = une souris.

Sermamaingni, vge TBf. *Sarmanmaingni, in loco ; Sermamagny.* en fr. ; par abrév. S-y.

Ex. comparatifs des p. de S'-y et de Châtenois (R = fréq. L).

à S-y	à Châtenois
Afan	[Aifan* (enfant
Auçar	[*Acel** où *Assel* (Auxelles)
Auçarot	(hab. d'Auxelles)
Avotcherot	*Onvachot* (Orgeolet)
Barres brues	[*Belles blues** (Myrtilles)
Barre fŏn·ne	[*Belle fŏn·ne**
Bijot-ote	*Bijot-ate* (Biset-te)
Les Boro·yots di Vâdô	[*Lies baraillots di Vaîdoûe**. (Les gens du Valdoie (sobr.) voy. *Barail*, rad.
Bôtche-tiu	(Fruit de l'eglantier.
Reulâ dans la brobe.	*Rôlaî dans lai bourbe.*
Brôche	[*Bloûeche* (prunes ± rondes).
Boichê	(Boisseau), coupot
La camoudje	Lai *Rĕme de cervè* (ou humidité du nez)
Ceréje de St Matchin	[*Cerise de St Martin*]
Les cŏ' d'Elôe	Les coqs d'Eloye (styl. badin) ; les garçons d'Eloie
Lo cœu	Le coup
Corou	[*Coulu**. (passoire pr le lait)
a Cor	*è rite* ; (il court)
Lés Djerênes d'Elôe	(Les filles ou femmes d'Eloye) (styl. badin) ; litt. *les poules*
Lés Diaibes de Vescemont	(Sobr. = les Diables...)
Dés Dreutches	(*Petasites officinalis*)
Eludâ	*Ielusaî* (donner des éclairs)
Eludâ dan l' deu	(Elancer, avec des douleurs vives dans le dos)
Échapâ	[*Iechaipaî**
Évate	[*Ievaite** (Evette, vge)
Les Espagnols	(Les gens de Chaux, de La Chapelle (sobr.)
Frăsse (adj. Frassot)	(Fresse, vge, Hte Saône)
Frôtche, Frotchot	(*Fourtche, Fourtchôt*
Meu	[Mô* (mou)
Môtche	[*Moûetche**, (mouche)
Môtche	[*Moûetche** (morte)
Mausauci	(Malsaucy, étang)
Paüre (ou pŏre)	[*Păle**, (Pelle)
Alle.s' au pitiâ la tieuche	Elle s'est piqué la cuisse
Prâ	[*Praî** (pré)
Piantchorot	(Hab. de Plancher)

Digitized by Google

à S-y	à Châtenois
La Piantche des Barres Muniotes	(La Planche des Belles-Filles)
Rec haipi in soiyon	*Rieteuni in sa·yot*
Reubiâ	*Riebiaî* (oublier)
Riäles de la tcharue	*Ruelles de lai tchairue*
La Reviere dès Rioutchotes	(La rivière ou ru du Rhome)
Darîe l' Saurbé	[*Dèrie l' Salbte** (le vge du Salbert)
Salle	*Selle* (chaise)
Sorî	[*Soulie** (*Solier*, grenier)
S'ru·ye ou *Seru·ye*	Serail
Täc·hiote	*Taic·hate*
Tarèc·he	*Terrietre* (Lierre)
La Tchapare deu Tchâ	[*Lai Tchaipelle dô Tchâ**.
La Tchène (au fém.)	*Lou tchêne*, (le chanvre)
Tauliron (rad. *tabula*)	*Tenie* (alias *mettrot*, dressoir)
Tcheus aigres	[*Tchôs* salaîs* (choucroute)
Tchapê	[*Tchaipê**
Vieulote ou vieurote	[Vioulate*
Voidje	[*Vâdje** (verte)
Vru·ye de pô	*Bru·ye de poûe* (verrou de porc)

Noms propres du lieu : *Bardot*, *Belot* [Bellet], *Follot*, *Pequignot*, *Marconnot*, *Morot*, *Sauvageot*.

Evette, Chaux, Lachapelle-s-C., S-y ont même pat., qui reste mouillé.

Tandis que Giromagny, Auxelles, Plancher ont pat. ± semblable et sec, ex. : *alle s' au picâ la cœuche*. Voy. ci-dessus. A Vescemont, à Riervescemont, c'est un patois un peu composite à cause de la destruction de ces villages, en 1632 ou 1633, par les Suédois.

***Sermŏn**, Serment. Bf. *Sermenté*, pr assermenté.

***Sernade**, Ch. et Bf. Sérénade.

Serpŏn, sf. [Serpent*.

Serrai, 1° [Serrer* conj. *ainmaî* ; 2° Enrayer, ou arrêter, une roue de voiture ; *Serru*, sm. chaîne pr cet usage. [Serrou* à Mandeure, sabot de voiture ; *Se serraî*, se ranger.

Serre, n. pr. Bf. non fréq. ; en Occitanie il = sommet de montagne, défilé. *Mont* de *Serre*, près Champagney (Hte Saône).

Servi, Servir ; Ind. pr. *i serve**. *Serviate*, serviette,

Çoulai ne sê d' rŏn, cela ne *sert* de rien.

Servaîjâle, Serviable. Q.q. rares adj. sont en *âle* au lieu de *âb·ye* = [able*, fr.

Servin, vge, Con Baume-l.-D. Ex. du pat. *Tchin*, chien. *Tchain*, champ, *Tchait*, chat. *Soillot* = (*sa·yot* de Ch.) seau. Notre *Tch*,

Digitized by Google

y est conservé ; l'*n* 1/2 nasal, s'y remarque com. en Montb. à Mandeure, à Vermes.

Setie, [Sentier* chute de l'*n*, 1/4 règle. Du L. *semitarius* (Brachet). Celt-B. *Hent*, chemin,

Sënntie, à Angeot.

Set, Sept ; voy. septante.

Set‿euils, [*sept yeux*] Lamproie, poiss. ainsi nommé en pat. à cause de ses sept paires d'ouvertures branchiales.

Seufri, Souffrir, conj. *fini*.

Seuillie ou **seu·yie**, Couvert de buée, ex. : les vitres.

Seure, Suivre, du L. *Sequere*. Ind. p. *i seu*, *nˢ su·yŏns*, *rˢ seutes* ; p. déf. *i su·yi* ; les part. *su·yant*, *su·yè*. Le reste sur *rŏndre* en suivant les rad. des 5 temps primitifs.

Seute, suite.

Re.seute, voy. ce m.

Seutiu, sm. (suit c...) qui suit souvent q.q.un par derrière, qui est ordˡ avec lui.

Seutche, Suie. Celto-gaëlic, *suith* (Stappers).

Seuje, à Bes. (La crèche).

Seute, Corde à deux chefs pressant à l'aide d'un treuil placé derrière une voiture de foin, la perche maintenant la charge, Salbert, Montbéliard.

Sêve, 1° Subst. sève ;

2° adj. en parlant des saules en 1ʳᵉ sève au printemps, et dont l'écorce se sépare du bois ;

Ex. : *è fât trŏnpaî cîes sâces dans l'âve pou lîes faire veni sêves* ;

3° adj. parlant des pommes de terre dont le tissu est transparent, qui pendant leur séjour en terre sont ± en partie exposées au soleil ;

Ex. : *Cîes pounes de tîere sont sêves* ;

4° Les enfants à Mandeure en frappant une branche de saule au printemps pʳ détacher l'écorce du bois, pour faire un sifflet, chantent cette adjuration burlesque :

Sève, sève. mon *chôtrat* (sifflet),
Pă lai roue-di-tiu d'Djaicat (Jacquot), voy. *roue*.
Quan Djaicat serait crevaî
Mon chotrat serait savaî (A. Henriet).

Se Seveni, [Se souvenir, ind. p. *i m' sevin*, *nˢ nˢ seviniŏns*.

Se re·seveni, se ressouvenir.

Digitized by Google

Conj. sur *veni*, voy.

Seviniance, souvenance.

Sèves, vge de la vallée de la *Dôren* (Doller, all.) ; en all. *Sewen*, C^on^ Masevaux, germanofone, et *Sew*. « Montagne de *Sèves* ».

Si, conj. condit, *s'* devant voy. ex. : *s'è t' piait*, s'il te plait.

Si, affirmation. ex. : *i dîs que si*.

Chi, dans *chifaît*, voy. ce mot, et *chiâ*.

Siaî, [Scier* avec la scie à main. Ind. p. *i sîe*. *n*^s^ *siöns*, *v*^s^ *scîetes* ; p. déf. *i s·yi*, le reste sur *ainmaî*. Bf. *sieure* ou *scieure*. sciure, fr. et pat. voy. *raîssîe*.

Sibel, 1481, **Sebile** anc. n. pr. de femme, en Ajoie (Mg^r^ Vautrey). *Ste Sybille* XVIe S^e^.

Siejant, Séyant, voy. chiere.

Sierdje (1) ou **cierdje**, [cierge). *Arum maculatrun*, pied de veau, voy. *Damote*.

Sies, pr. pos. [Ses* en fr. et *ès* autres pat. du TBf. (sês.

Sîezŏn·ne (Ste), Ste Suzanne, vge près Montb.

Signeule ou mieux **Cigneule**, Manivelle à Etobon ; cigneure à Plancher, du L. *ciconia*, *cigogne*. *Simieule*, à Urimenil, Vosges.

Se Signîe, [Se signer* faire le signe de la croix sur sa personne, Rab. *se seigner*.

Silaî, forme de *Cilaî*, voy.

Sille ou **si·ye**, Simple et non double, parlant d'une feuille de papier. Du Lat. *singulus*, qui a donné aussi *sin·yai*, *sa·yaî*, voy,

Simaî, Suinter, parlant d'une plaie. *Cha va simé*, cela va suinter, à Selvigny (Cambrai). All. *Seimen* rendre un liquide mucilagineux. « Val d'Ajol *simbuâ*, suinter ».

« Huguenin Simonatre » anc. n. pr. de Ch., 1500, maître eschevin ». L'S fr. a remplacé le *Ch*. pat. de *Chimon*.

Sinaî, Signer, ici le gn devient *n* sec, balancement compensateur du mouillement ordinaire).

« Les tesmoings sont *sinées* manuellement ». Livre Rouge de Bf. 1553, Dubail-R.

Sinb·ye, Renoncule flottante à feuilles capillaires, habitant les « *russants* » peu profonds, formant des crinières sans cesse

(1) Ortograf. J. J. Jacques de Meroux.

Digitized by Google

agitées par le courant. *Ranunculus fluitans* L. — En Montb. *Sain·me*, Contej.

A Urimenil, Vosges, *Sème*, algue d'eau douce.

Sinpc·he, [Simple* voy. *sille* ; *Simp·ye* devient rég. *simpc·he* aspiré par le *p*.

***Siŏnçu**, Savant, qui a de la science, [siŏnce*, scientific.

Sisŏ, Carvi ou Cumin des prés, *carum carvi*, sert de condiment à la charcuterie du pays (saucissons) et au fromage façon de Giromé (Géradmer).

Du Lat. *Sison*, petite semence. (Voc. Lat. fr. univ. Paris, Guerin et D.) *Sijŏ*, à Vézelois, (Mr Rœsch) et à Meroux.

Snovre, Con de Delle, Sinapis arvensis, genre *sénevé* (fleurs jaunes), donne tisane dépurative. — *Senobre* en Montb. (Contj.) Souv. confondue avec *ravenelle*.

Sidobre, n. pr. Hte Sne (ce n. se trouve en Provence ou en Occitanie, dont il parait originaire).

Bois les **Sires** (en p. *chires*), l. dit de bois à Roppe, *Les Sires*, fr. est une forme du VFr. pour *des sires*. De même à Romagny, « bois le Seigneur » pr *du* Seigneur (1).

Bois la Dame, à Beurnevésin.

Bois la **Sise** ou **Lasize**, Andelnans, c.-à-d. *de l'Assise* (1), anc. district divisé en 2 mairies relevant du tribunal du Château de Bf. Assise en Vfr. = Plaid où on jugeait en dernier ressort. Roq.

L. dit, verger et pré : Les Assises, à Fontaine.

Sitre, Cidre. Sitre eu Sav., en Bretagne francophone (Les sots bretons), à Laroche Bernard. Anc. fr. *sidre*. Celto. Bret. *Sistr*, Lat. *sicera*.

Sitse, Siège d'un char-à-banc rustic. All. *sitz* même sign.

S'novre, Se distingue de la *raive*-reutche par sa silique, non articulée, indéhiscente. Sénevé des champs, fl. jaunes, donné comme *raive-rutche*, Con Delle, M. Fleury.

Senobre à Montb. (Contej.) *sinapis arvensis*, donne tisane rafraichiss.

La *raive-reutche* de Ch. = Ravenelle (voy. *Raive*) fleurs jaunes, blanches ou lilas.

---

(1) Au XIIe Siècle et après, l'art. *le* était q. f. employé dans les cas obliques : (surtout devant les n. pr. importants) par élision de *de* :

1° *E li reis curnandad à Joab qui esteit maistre cunestables de la chevalerie le rei*, de la chevalerie *du* roi (Les 4 livres des Rois, p. 215). ...*Li hoeme Deu* = L'homme *de* Dieu. p. 287 et non l'homme-Dieu.

2° En sa banière portait les armes l'empereour.

Digitized by Google

Ces 2 plantes ± semblables, infestent les champs ; elles voient leur noms confondus.

S'ivô, pr *si i vô*, si je veux. *S'i vô* (six veaux) *ç'ât chaî vîelots* (jeu de mots).

Bois **La Size**, l. dit à Andelnans, qui relevait de la mairie de l'Assise sur l'eau. « Il y a une rivière appelée l'Assize » (1) = la Savoureuse, n. qui n'existait pas alors.

Sô, si. Sœur. *Sô·sô*, redupl. enf. **Seurette*, petite sœur. Ces 3 vocabl. servent de surn.

Chue, au Salbert. (Voy. *chur*) pr le p. Montg., du L. *soror*.

Sô. sm. Satiété (L. *satur*). *El maindjîe tout son sô*. Du Lat. *satullus*, soûl, rassassié (Brachet).

Sou, adj. ; le fém. *soule*, [soul-e] qui est en ivresse ; anc. fr. *saoul*.

Le fr. sign. 1° plein de vin ; 2° plein d'aliments, rassasié.

En 1632, les domestiq. d'Ulric, aux obsèques du Duc Léopold Fréd. à Montb. *ont été très satisfaits d'avoir éte saouls* tous les jours (rassasiés). (Man. cit. par Duvernoy, Eph.).

Soulaî, énivrer. *Ressoul'naî*, réd. en Montb.

Soulon-ëne, [soulard-e*, qui est ivre, ou l'est souvent ; id à Bourogne ; à Bf. *soulot*.

Sŏ, Sec, au fém. *sätche*, [Sèche*. En Aj. *sä* ou *sät*, f. *soitche*, Angeot, Eschène, Charmois. *Sŏ soitche*, Salbert, Chalonvil...

Sätchi, Sècher, conj. *fini*. [*Soitchi** Salbérien, Meroux, Chalonvillars, aj...

Satie, sf. 1° sècheresse météorologiq. ; 2° soif ardente ; [*Soitie**, aj. et Sab.

Sätchun, fruits (pommes poires, prunes) séchés au four.

Sätchirun, sm. pré, ou partie de pré, naturellement sec.

Remarquons que les dérivés, partent du rad. féminin, comme on peut le remarquer souvent.

Sätche, sobriq. fém.

***Sobritiait**, [Sobriquet*.

Sôci, Souci (plante), du L. *solsequium* (c.-à-d. qui suit le soleil) ; anc. *Solcie*.

Sôci, Voy. le m. suivant.

Se Sôciaî, [Se soucier*, conj. *ainmaî* ; du L. *sollicitare*, inquieter. Ex. : *I n' me socîe pe d'allaî pâtchîe adjed'eu.*

(1) Coutumes et Terr. de l'Assise 1573. (A cette époque le n. de Savoureuse n'existait pas). Statut Bonvalot. — En all. *Essis*' qui parait une forme ± patoisée, fr. Bf.

Digitized by Google

D. *Sôci*, souci.

Sodè, soté ou **Sodē**, en als. d'Hindlingue, de Friesen = Le Puits, vge, Con Delle.

Sood', autre forme des anc. scribes germanofônes ; soot, en 1576, Stoff.

Soden', en 1394, = Lepuix, vge, Con Giromagny.

Sôdä, autre forme, plus als. que la 1re qui est plus all. On trouve surtout en Haute Alsace, surtout au sud, où ont dominé les maisons de Ferrette et d'Autriche les n. de lieu suivants cités par Stoffel.

« *Sod*, anc. écarts de la vallée de Masevaux, à Kirchberg, *Weegscheid*.

Sodfeld, à Felleringue (St Amarin).

Sodlen', à Riedisheim (Mulhouse).

Sodwald à Ranspac (St Amarin).

Sœdlen', l. dit, à Wintzenheim (Colmar).

Wegesode, anc. rue à Turckheim ; *Wegesot'* n. pr. de famille, 1278 » la plus anc. citation de notre rad.

Actuellt en Argovie, *sot' prŭ·nen* ou *sod' brŭnnen'* = puits à Schtein (Stein) ; mais *sot'* ou *sod' wasser* = eau minérale saline ou sodique, du côté de Rheinfeld, où sont de petits puits servant à extraire cette eau, et où *sod' brunnen'* = puits, même quand l'eau n'est pas minéralisée.

En Canton de Berne, *sod' proûna*, ou *sod' brŭnnen'* = puits.

En Hte Als., anc. Cté de Ferrette, à Friesen, à Hindlingue *sot' proûna*, = puits, tandis qu'une source se dit *lif proûna* (source vive).

En Con Fribourg, on trouve *sodbach*, n. de cours d'eau. A Delle, Loudevic *Soder*, anc. n. pr. en 1529, cité par L Viellard (Bull. Bf. no 9).

Engelsod (Anget, Angette, Angeth, en 1234), semble un barbarisme apparu plus d'un siècle après, (Anget ou Andjat en 1350), et dû sans doute aux scribes germanofones des nouveaux maîtres. Le n. pat. actuel *Andjat*, existait déja en 1300, car *Eniat* se prononçait *Enjat*, en écriture et *Andjat* en prononciation usuelle. Nos scribes fr. en ont fait *Angeot*.

Dans un intéressant travail, M. Gendre tire notre mot du Lat. *surgere* (se lever, sortir, jaillir) qui a donne *sourdre*. La question ne parait pas encore resolue en ce sens. Il faudrait examiner les prétentions de *sod'* dans *sod' wasser*, à la paternité.

Digitized by Google

Dans ce nom, en Argovie, *sod'* ou *sot'* indique la qualité minérale ou sodique de l'eau tirée de petits puits. Ce mot a pu s'appliquer au puits lui même. En all. *sodé* ou *sodă* signifie soude, et pas autre chose. *Sod*, quantité d'eau p^r^ un brassin, *sauce*, acrimonie dans l'estomac.

Notre radical n'existe pas seul, dans les cit. précédentes actuelles, mais par sa position adjective dans *sot' proûna* ou *sod' brünnen* sert à distinguer les puits, des sources ; tandis que le latin *surgere* a servi, au contraire, à former le mot source.

Remarquons que *sod' proûna* ou *sod' brunnen* (inconnu en Hte Alsace francofône) n'est employé que dans les pays germofones où ont régné nos anciens maîtres germanofônes ou dans leur voisinage, ou dans leur pays d'origine.

Sôfiate, Sophie. P. Montb.

Soi, sf Solf. *Sä*, à Mandeure.

Soi, sm. Soir. Arboi (arc-en-ciel) chu l' soi, Bé chu l' maitin (à Vermes).

Soi, sf. Haie, à Eguenigue. En lat. sœpes, Vfr. *Sepe, Seip. Essôpi*, faire sècher (linge) Auxel., c.-à-d sur les haies ?

Dans le règlement de la C^no^ de Leval, addit. de 1618 « a été réglé qu'une personne qui sera prise *ès soys*, doit être amendable », Liblin, Bf. et Ter. p. 205.

A Eguenig., *vais te coitchi derrie la soi*. A Sermamagny (1) *soie* = palissade, tandis que « *bês bossons* » = belle haie.

Le bois *des Soyaux*, près Chalonvillars (manusc. de la cure 1727), forme francisée.

Essoyeux, bois près Chalonv. et Frahier (voir chans. de Frahier, Poly), forme pat.

Dim. *Soyote* à Bournois ; sur le *Soye*, l. dit champs à Vézelois ; *lai Sœ* au B. de la Roche.

VFr. Soëf, haie fermant un héritage, Roq.

Soidje, au fém. soidjelle, [Sourd*-e, à Mandeure.

Soile, Seigle. En 1270, à Soissons : *un mui de Soile* (Thés. n. anecd. cit. p. Fallot).

Soisot-ate, abrév. dim. de François-e ; *çoisot* est mieux. Voy. *Français*.

Soitchi, v. inf. et part. Salbert, Châlonv., voy. [*Sätchi**.

Sôle, Fatigué, (du L. *solutus*). Fatigué, las. (En p. aj. etc. c'est *foulaî*).

(1) Sermagny, forme abrég. de Sermamagny, employée par Bonvalot.

Digitized by Google

En p. Bf. Rethnans *Sôle*. Rab. *Solu*.

Solaî, fatiguer, lasser, sens prop. et fig. *Solant-e*, fatiguant-e au moral.

Seulâ, en Ballon.

Sôle, fr. cad. = *pie* = sole fr. *En la solate*, à Meroux, 1655, Stoff; du L. *sol*, terrain.

Sol, l. dit, à Ligsdorf ou Lechincourt, (Ferrette) Stoff. ; à Volgesheim, Cⁿ Neuf-Brisac ; à Hüsseren (en 1488), et le composé Gesol (Colmar).

Solmont, l. dit à Kruth (Val St Amarin) où nous trouvons d'autres vestiges francofones, ex. *Bramont*.

Les Soles, l. dit à Botans (Stoff).

Son, sai, sîes, adj. pos. [Son, sa. ses*fr. ; id. en Salbérien. *Sai*, sa, en aj.

San, son à Chalonvil. ex, : *San‿hanme*, son homme. *Sés*, un peu partout hors de Ch.

L'n de *son* fait liaison.

Son, sm. Sommet en Montb.

Sɔn, id. en fr. *Soûenaî*, sonner. *Soûenu*, sonneur. **Sonnailles*, collier de grelots en forme de clochettes.

Soûenate, sonnette.

Sŏn, sf. [Sens), côté. Ex. : *sŏn dearnt derrîe*, sens devant derrière. *D'ëne sŏn*, d'un côté. *Fraîre d'ëne sŏn*, 1/2 frère.

Carousse ou voiture *d'ëne sŏn*, voiture dont la caisse est dirigée sur le côté et placée sur deux brancards, sans place pour le cocher. Elle est spéciale à notre région où résonne notre patois, Bf. Montb. et Porrentruy. Elle est en train de disparaître ; en dernier l., les Juifs s'en servaient comme voiture démodée c.-à-d. à bon marché. Voy. *senê*, cong. pr le sens moral.

Sŏnbiant, Semblant.

Sŏnbie, Espèce de nœud coulant, formé par une boucle de corde dont les deux branches non nouées repassent côte à côte dans cette boucle. Lgdoc *Sunbel*, cordon, filet. A Bes., *Sanbé*, chiquenaude, cong. (1).

Du L. *Cymbalum* ? cloche, probabl. à cause du nœud coulant ou de la corde de la cloche elle-même.

Sonbre, adj. id. en fr.

Sonbres, sm. pl. Jachère. L. dit, *les Sombres*, champs à Plancher-Bas.

(1) ...Faut li roussenâ las‿épaules, li baillie in bon sambé su lou nâ. (La crèche, de Besançon).

Digitized by Google

Sombrot, l. dit, St Germain (Stoff).

Sonbraî, Labourer un champ p^r le laisser en jachère ; *Sombrer*, en anc. fr. local et *sommarâ*, à Albertville ; id. au Val d'Ajol. — *Soma*, à Uriménil = *sombre*.

Sôndje, [Songe*. *Sôndjîe*, Songer, penser.

Sŏn·ne, sm. [L. Sommus*, somme, sommeil. *I aî sŏn·ne*.

Sŏnti, ou **sŏntre**, Ind. p. *i sŏn*, *n^s sŏntons*, *v^s sŏntes* ; pas. déf. *i sŏn*. Les part. *sŏntant*, *sŏntu*.

Sŏnti-bon, Hysope ; santi-bon, à Meroux.

[*Sánti-bon** *sâvaidje*, Serpolet, à Meroux.

Sŏntu, sf. senteur.

Sôpe (sôbâ), Soppe, vges de Hte-Als. parait congén. aux formes *suspa*, 1105 et *sulerbach*, 1185 (C^on Masevaux). « Sope, autrement Mormaingny, 1453, Trouillot, cit. Stof.

Sôpi, [Soupir*.

Sorfue, Cerfeuil, à Meroux.

Soté, p. als. d'Hindlingue (Entreigne), Lepuix, vge TBf.

Sou, Soûl, ivre.

Sou, id. en fr. Aitrape-sou. espèce de filou, Id. à Bf.

Souci, [Sourcil* à Mandeure.

Soucre, Sucre. *Soucraî*, sucrer ; [*Socraî*, Aj. (Eschênes), etc.

Soûe, sf. 1° Soie ; 2° poil long et rude (des porcins par ex.) *in vîetu de soûes* = porc, (jeu de mots).

Soûe de poûe, Etable à porcs, litt. toit de porc. En Aj. [*Sô de pô**.

Soûe, avant-toit d'une grange.

Soûë, sm. [Soin*.

Soûëgnîe, [Soigner*.

Soûec·hai, [Souffler*. En Montb· [Sôechai*. *Soûec·hai l' poi* (souffler le poil).

1° Provoquer. *È n' ferait pîe bon li soûec·haî l' poi.*

2° Respirer par la bouche pendant un sommeil profond, de sorte que chaque expiration distend ± les joues avant l'expiration, comme lorsqu'on fume la pipe (congestion des centres nerveux.

Sôechaî, en Montb.

Soûec·hu, [souffleur*.

Soûec·he, [Souffle* subst. verbal.

Soûëc·hot, [soufflet*. *Sôc·hot*, C^on Bf. ; [*Soc·hat**, aj. ; *Sociot*, Rethnans ; *Sociat*, à Epauvillers.

Digitized by Google

Chôchat, à Vermes (Delémont).

[Souechot*, à Etobon (Héricourt). [*Sôechot**, Montb.

[Sôfiot*, à Ronchamp, où n'existe plus le *C·h* de Ch. p^r *Fl.*

In chè·ŋat, un soufflet, au Bonhomme (Lapoutroye).

Soûegnot, [Signet]. Jeton, avec n° d'ordre, que les teinturiers donnent p^r reconnaître les vêtements (ou autres choses) donnés à teindre.

Se soûëgnie, se signer ; voy. *Souegnîe*, voy. *soûë.*

Siniot, anc. n. pr. à Bessoncourt, XVe S^e.

Soûenaî, Sonner, voy. *Son.*

Soûene, Saône. L. *soccona.* Rad. *sequana*, le même que p^r Seine (*sequana*).

Rivière des Séquanes ; ou qui vient du pays des Séquanes (la Seine) peuple qui jadis occupait les sources de la Seine.

Soûeqaî, [Souquer* D. Boiste. et Bf. chercher, fouiller, péj. (de l'all. *suchen*, chercher), flairer, en cherchant, parlant des chiens. *Soûeqe, Tanbeau ! Soûeqe !*

Soué, à Exinc. = *Soûege.*

Soûequ, qui met son nez où il n'a que faire ; *triv.*

Scurce, id. en fr. Bf. ressource. (Manus. Pélot).

Sourcîe-re, Sorcier-re. *Sorcîe-re*, à Angeot. Voy. au m. Fontaine, F. de la *Sorciere.*

Soûeron ou **Çoûeron**, 1° [Ciron] ? Bas-L. [Siro]. VhA. *Siuro* (Stappers) ?

Vrillette, petit coléoptère dont la larve perce le bois, le rend vermoulu. Genre *anobium.*

Le fr. *ciron* est un petit arachnide, *Acarus sirô*, mite du vieux fromage.

2° dard des hyménoptères et d'autres espèces voisines.

Soûerenaî, attaqué par les « *soûerons* » (bois), vermoulu.

A St Vital, Sav., *on Sâron* = un *ciron*, fr. mite du fromage etc.

A St Vital, na (une) *Zorsä* = une vrillette qui *vermoule* le bois.

Soûertche, Jupon, jupe. All. *Schurz*, sm. tablier.

Soûetche, [Sorte*. *Ai·soûe·tchi·*, assorti.

***Souetchi**, [Sortir*. Le m. employé est *paitchi.* Voy. ce m. J'ai sorti, Bf. je suis sorti.

Soûete = et voy. aissoûete. P. Messin, *Sôti*, adj. à la maison.

En fr. *Soute*, anc^t *assoute* = réduit p^r le charbon ou les poudres.

Digitized by Google

Lgdoc, *assousta*, mettre à couvert.

Soûetenaî, Rosser, (syn. de *roûechîe*, Ch); à Croix, ex. :

Di cô i veu le souetenaî.
Sain attendre, è baittait ai grans caus, son tchin,
..,. aivé ène roneche (1).

Montb. *sôe·te*, massue ; dim. *sôe tot*, trique, Contej...

Soûeteni, [Soutenir. *Soûetin*, sm. verbal, soutien.

Ind. p. *I soûetin, nˢ souetinions, vˢ soûetenis* ; parf. *i soûetigni ;* fut. *i soûeteraî* ; les part. *soûetignant, soûetenu.*

Montb. *Sôe·te*, « bâton à grosse tête, Contej. ; dim. « *sôe tot*, trique ».

Soulaî,-on,-ëne, Voy. *sou* et *sâ*.

Soulâdjie, [Soulager*.

Soulîe, [Solier* VFr. et Celto-B. Fenil, grenier à foin reposant sur l'étable d'une « *grandjerie* ». En Celto-B. *Sôl* = poutre.

Soume, [Somme*.

Soupe, id. en fr. et en all. (Suppe). Rosemont, *Sope. Soupaî*, v. et s., souper, repas vers les 7 h. ; *Sŏpaî*, à Angeot. — VhA. *Saufe*, orig. germ.

Soupe à la grand mère, Soupe à la farine roussie, à St Claude.

***Sourcîe-re**, [Sorcier-re*, l'anc. mot est *Djenâtche*, voy.

Soutain·ne, Soutane.

Spoule, Bobine, à G-y, de l'All. *Spule*, qui a donné le n. pr. *Spuller*.

Sri, sm. Musaraigne ; id. à Angeot. Du L. *Soricem* souris. Id. en Comto bourguignon.

Au midi de la Comté, en pays savoiyofône, c'est *moèzet*, muzet (2).

Stevenot, n. pr. a donné Thevenot, cong. d'*Ietienne* ; voy.

Stoba ! Arrête ! à Frahier ; *Stabe* ! à Auxelles (E. Moritz).

En Berry *Stabo !* (= le L. *sta bos*) « exclam. des laboureurs pʳ *arrêter* les *bœufs* ».

Stoffel, n. pr. H. Rhin, Altkirch, abrév. de Christofel.

Sudaî, [Soudar] Soldat ; p. aj. [*Soudaî** (3). Ban de la Roche, *Soudaire*.

---

(1) Fable du Loup... trad. en pat. de Croix (Delle), par M. Colin.

(2) Rappelons que le Dépt. du Jura au sud de la Forêt de Chaux est savoiyofône.

(3) Petignat dié : Nos n' sans que cintiain·ne, mais Aidjolats,
Euvrite yo les poûetches *tot'* lairdje...
Vite les *soudais* tiuden·nent entrais
Main tain d'entrais, tain d'enpâlais.

Digitized by Google

Lunéville, *Soudar*, Oberlin.

Suderasse, femme à soldat, péj.

Sudaî, Souder.

Sufi ât‿ê, [Suffit est-il]. Toujours est-il.

Suisse, 1° id. en fr. ; 2° surn. Con Bf. qui « fait suisse » ; 3° « qui a servi dans les Suisses » (Bourogne, Janvret). Au fém. *Suissate*, Bf. *Suissette*, = *Chuitzerasse* au B. de la Roche (B. Rhin). *Suiches*, form. d'anc. écrits. *Svychetz* (1499) Suisses, Arch. de Belfort. *Suichet*, n. pr. arr. Montb.

Lou **sun**, ou lou **sun·ne**, Le sien. *Lai sun ne*, La sienne.

Supri-sumi. Sur le champ.

Sur, adj. Sur, à Friesen ou Friesè (Hte Als) en fr. Fréchone ; all. *sauer*.

Sur, incon. à Ch.

Su·yant-Su·yè = les part. du v. *seure*, voy.

Su·ye, [Seuil*.

Su·yot, Hoquet. *Sangliot*, en p. de Vanclans, Doubs. Pic. *Souglot*. Du L. *singultum*.

Svirôncoûē, l. dit, Ch. *Sevironcourt*, fr. cad. Stof.

Rapprochons de ce n. *Wyrascort*, 1189, cité par L. Viell, p. 314 pr Voujeaucourt.

T

Comme le plus souvent le *C* latin et autres *C* durs étrangers à notre parler (Lgdoc, Norm., Picard., etc.) ; et toujours le [*Ch** fr., comto-bourguignon, bourguignon et autres dial. de langue d'oil, qui en dérivent, les Ts (1), [St* (2), et S·h* (= Th anglais) (3) savoiyofônes, qui en proviennent aussi, se rendent en notre patois par [Tch*, c'est donc à la lettre T qu'il faut ordinair* chercher leurs homologues en notre patois.

On remarquera, par *balancement compensateur*, que notre patois, *mouilleur* en général, sèche le T où le fr. le mouille, ce

(1) La Tarentaise, la Suisse française (sauf le Jura Bernois) ; le pays de Gex, le Bugey ; le dpt du Jura au sud de la forêt de Chaux ; l'arr. de Pontarlier (Doubs) le val d'Aoste, q.q. peu en Tessin ?

(2) Albertville, et la vallee de l'Isère jusqu'à St Vital. A coté, à Montailleur ; à Gresy-sur-Isère commence l'*s·h* qui descend.

(3) Occupe Chambéry ; la vallée de la Maurienne ; Mègevette en Faucigny, Les Bauges (vallée du Chéron) Minzier (St Julien) etc. Plus au sud en Occitanie, c'est une *s* ou un *ç* doux qu'on trouve souvent ; ex. en Dauphiné occitanien on dit *Çambéry* (Chambéry) ; en Ardèche, du *ciendent* (chiendent) ; en Limousin, *Vicy* = Vichy ; id. en Piémont méridional, à Venise.

Digitized by Google

qui arrive aussi pour les autres consonnes mouillables. Le T final de notre pat. du suff. *ot* est ordt rendu par *d* en savoiyofônie. Dans St Bernard (sermons) le T final est rendu par *D*, à la 3me personne des verbes.

Tâ à Etobon, Taupe-grillon ou Courtillière, voy. son syn. congénère *Ertaî*, et [*taî**.

Tăbă·yon, anc. n. des notaires, Tabellion, du L. *Tabulæ*, testament.

Lieu dit de pré à Ch. — Même rad. que *tavaillon*. L'étude de notaire en Vfr. = *tablier* ou *tabelier*.

L'argot parisien *talbin*, huissier, est peut-être un descendant dégénéré.

Tăbërlë de Mourvelai (Morvillars) c'était jadis un individu extravagant.

Cette appellation servait de qualificatif aux jeunes gens peu sérieux (Me Fe Cheux, avia paterna). Midi de France, *tabourin*, un peu fou.

En pays Montb. *tanberlan*, Tintamarre.

Cong. au *Tabarin*, du Pont-Neuf de Paris, et au suivant.

Tăboŭërai, Faire un grand bruit ou vacarme en tapant sur corps résonnant ; id. en VFr. (tabourer). Bf. *tambourer* pr tambouriner ; voy. *tanbournaî*. Rad. *Tabour* (1).

Tâb·ye, [Table*. *Tale*, en aj. (Grandvil.). *Taule*, près Bes. *Tâbiaie* [Tablée*. Bf. *tabier*, tablier. Rad. L. *Tabula*. — *Tauliron* et *mettrot* se disent pour dressoir pr vaisselle à S-y.

Tăcaî, (Taquer, Bf.) 1° Toquer* ; *se tăcaî*, se donner un coup sur un corps dur ; onom. ou toquer. Quand il s'agit des jambes on dit, *se b·yëtchîe* [se bucher].

2° donner des coups secs ou secousses brusques au van, de côté, pour séparer les mauvaises graines (*tacures*),

3° passer le fil de la trame dans la chaine, et le pousser avec le battant pour faire un tissu serré (d'où bruit sec).

4° tricoter, tisser serré : ex. : *cîes tchâsses, c'te toile sont bin tacaîes.*

Tăque, sf. Heurt ou coup reçu en se heurtant contre un corps dur.

Tăcure, sf. La trame d'un tissu, sur laquelle on *taque*.

---

(1) Baligant s'apprêtant contre Charlemagne :
Par tute l'ost font lur *taburs* suner.
E cez buisines et cez graisles mult clers. Ch: Roland, v. 3137.

Digitized by Google

Tăcaidje, action de « *tăcaî* », le résultat de ce travail.

Tacates, cliquettes se manœuvrant comme les castagnettes.

Tacoutaî, fréquentatif de *tacaî*. — Onom.

Taic·hăte, (voy. ce m.) qui peut provenir d'un v. rédupl. hyp. *taquelaî* ou *taclaî* (dont le *quel* ou *cl* donne rég^t *c·h*. — Aussi l'instinct populaire en parler de Bf. retablit le *cl* (ticlette). Remarquons l'homologie ± de *ai* et *i*.

Taquard, n. pr. TBf.

Tâchon, [Taisson* ou blaireau. VFr. Tesson ; du L. *taxonem*.

Tâsson, près Bes.. L. *Taxo*. Vha *Dahs*, (*Dachs*. all.). *Dars'* à Louèche (Valais).

Comp. Lgdoc, *Tessou*, jeune porc. *Creux-du-Tesson*, l. dit de champ, St Dizier.

Teunîere, voy.

Tăcon, id. dans Rab. 1° Empiècement ou morceau d'étoffe employé à rapiécer un vêtement, ou une étoffe ;

2° par analog. morceau ou partie de pré, ou autre chose à surface plane ;

3° Gras-double.

Tăcoüënaî, mettre une pièce, rapiécer. Le réd. *retăcoüënaî* est plus employé.

Tai, adj. pos. Ta. Ne pas conf. avec *tiaî*, quel.

Taî-e, adj. Tel-le. L. *talis*.

Taî, [Tard*. *Tardy* ou *Tardi* (Tardif) anc. n. pr. d'Aj. = lent.

Aitairdjie, voy.

Taî, sm. Courtillère, à Eschêne, Angeot... [Hérétique); abrév. d'*ertaî*, voy. ce m. qui lui même est abrév. d'*éritaî* (Abévillers, O. Claude).

Tê, Salamandre, à Bournois. D'après M. Roussey, il fallait tuer le *tê* et en appliquer la peau sur la partie mordue par le dit *tê*, pour échapper à la mort ! *Tuetey*, n. pr. à Montb. voy. *tiuaî*. — [*Tâ* à Etobon.

Tai (bref) à Exincourt. salamandre, ou Triton.

Taic·hâte, [*Ticlette** Bf. Loquet, composé d'une touche à l'extér. de la porte, basculant à travers la porte sous la pression du pouce ; ce qui relève une tringle à l'intérieur retenue d'un côté, de l'autre, entrée dans un arrêt et mobile sous la touche.

Taic·houtaî, Loqueter, *ticler* ou *ticleter*, Bf. faire entendre le [cliquetis) de la « *taic·hate* » agitée.

Taic·houtu, qui « *taic·houte* ».

Digitized by Google

Bf. *Ticlet* ou *ticlette*, loquet. *Cliqued* en Celt, Br.; Lgdoc, *sisclet*. St Vital, Sav. *Lequet*.

Tac·hote, à Sermagny. *Taquiote*, à Plancher, ce qui nous mènerait à *tacaî*, (voy. ce m.) à *tioche* des Vosges, clanche, loquet (Haillant) et au fr. *cliquette* auquel il est homol. par transposition. Tous m. onom.

Taiclet, n. pr. TBf. Florimont. Voy. *tacaî*, radic. possible.

Tan, Tant. [*Tain**, Aj., Pont-de-Roide, Sancey.

Tainte, Voy tante.

***Taipaidje**, Tapage.

Tairi, [Tarir* parlant des bêtes laitières ayant perdu leur lait. Employé passiv. : *noûete vaitche ât tairi*.

Tairietre, Lierre. — [Terrestre], arbuste ne quittant pas la terre ou son support.

Terrintre, à Meroux ; *Tarêc·he*, à Sermagny.

Taitche, [Tache*. *Taitchîe*, tacher (*ai* est bref).

Bête à mille [*tätches** ! Salamandre terrestre, Ronchamp.

Taitchie, Poche d'un pan d'habit en arrière. Bf. Tâche ; G-y *Tâtche*. All. *tasche* qui a pu donner *Tascher* (de la Pagerie) ; voy. La Blotière.

Tape-Taîtches, Un des sobriq. des gens de Chamesol (Mandeure), c. à-d. que les pans de leurs habits tapent sur les jambes.

Tâcä, à Albertville, besace.

Taitchie, Tâcher. Conj. *aivancîe*.

Tâcher moyen, expression spéciale à la langue d'oc et au parler savoiyofone, faire en sorte. Ex. : en pat. de Châtillon, dpt Jura. *On* [*taiset* mayan de meu faire*.

Taivan, Taon ; du L. *Tabanum*. Rab. *tavan*. [*Taivain** en p. aj. (Angeot). *Tavaî*, à Ronchamp.

Tai·yie, [Tailler*. *Tai.yan*, sm. [taillant*.

Tai·yandîe, taillandier.

Taiyie, ou **teillie**, Voy. *Teillot*.

Tâlai, Contusionner, meurtrir, par pression ou coup, sans blessure extérieure.

Se dit des fruits et des êtres animés ; ex. : *Ne poire-de-fîe tâlaîe ; avoi l' tälon tälaî*.

Taulâ, en p. Montag.

Tâlure, Contusion (êtres animés, fruits, etc.),

Ce vocable, assez répandu en France, mérite d'être francisé.

Digitized by Google

Taloiyie, courbaturer, en Montb. (Contej.).

Tâle, aj. ; voy. tâbye.

Talon, 1° id. en fr. ; 2° partie postér. de la base de la charrue qui termine en arrière la *choûelaie*.

Talvŏn·ne, (à Bf. *Talvanne*), à Ch. mur de pignon, même signific. à Bf. ; *Talbenn'*, en Celt.-B.

Talvan·ne, à Angeot, mur ± bas supportant une cloison, au logis, ou à la grange, ce sens le ramenne à l'all. *Theilwand*, mur de refend ou *Teilwand*, car les All. nous précèdent dans la réforme inévitable de *l'ortografe* qui doit consister à bannir les caractères parasites ou inutiles.

Tân ou **tant**. Tant. *Tân pu*, tant plus ; *tan paî*, tant pis.

Tanberlan, Tintamarre, en Montb. Voy. *Taberlë*.

***Tanbournaî**, Tanbouriner, battre de la caisse. Vfr. *Tabourner*, et *tambourner*. Notre m. est de forme moderne, voy. l'anc. m. *taboŭëraî*.

Tandique, conj. Tandis que.

Tannenkirch, Vge Con Ribeauvillé, en partie patois francophone (Aufschlager).

Tante, id. en fr. ; [*tainte**, en Aj. ; à Maiche. Gd Sancey (Doubs) *Tainti*n. (1)

Tantate, petite tante. Du L. *amita*.

Tantairie ou *Tante Airie*. Être ou esprit féminin surnaturel qui faisait des siennes vers la Noël ou autre temps. (Ch., Salbert ..) tourmentait les enfants paresseux, dérangeait les joujoux, embrouillait par petits endroits, les ouvrages qu'on n'exécutait pas avec assez d'activité. Au pays de Montb , elle remplace St Nicolas pour les bienfaits. D'après Mr P. E. Tuefferd, on la confondait au moyen-âge avec une Comtesse de Montb. (Arie, ou Henriette) populaire par ses bienfaits, en Montb. et en Porrentruy, jadis sous le même régime. On dit que dans le pays de Montb. : la Tantairie, visite les fours l'avant veille de Noël, et dérange tous les travaux de femme qui ne sont pas achevés pour cette époque et qui doivent l'être.

Ex. de chute de l'*n*.

Tantiuè ou **tant·yuai** ! (Abrév. de *Mâtantiuè*) 1° Juron favori du Comté de Montb., à Etobon, et usité aussi en Porrentruy.

(1) Petite *n*, pr indiquer un vrai *i* à 1/2 nasalisé. Cet i n'existe pas à Châtenois ni en bassin de la Savoureuse. On le rencontre à Vermes (Délémont) Mandeure, Le Russey, Servin (Baume les Dames), Pesmes, Vesoul (Hte Sne) et environs.

Digitized by Google

3° Un des sobriq. des « *Montbillaidjots* ».

Tantoûe, (Tantôt* ; au Ballon, [Tanteû*.

Taoute. de Montb. est une forme de notre *âoute* ; voy. *Aoutŏ*, en Dt de Lozère, a la même sign. que notre aoute.

Tapaî, 1° Taper ; 2° donner une *tape* ; 3° éclater (par air comprimé).

Red. *Tapoutaî* [Tapoter*. Dim. *Tapîllîe*, pétiller.

Tapot, tout corps ou instrument pouvant détonner par pression, ou ayant l'apparence gonflée.

1° Silène enflée (caryophyllée) dont le calice est très renflé.

2° Espèce de clifoire en sureau, contenant de l'air entre 2 boulettes d'étoupe mouillées, cet air comprimé entre elles par la poussée que fait une tige de bois, éclate par le départ de la boulette antérieure.

3° avec une feuille, un sac de papier on fait un « *tapot* ».

4° Grasse personne et ronde. A Bf. *tapote*, jeune fille boulote.

I sô gonc·he c'mŏn in tapot (c.-à-d. comme une chose gonflée prête à éclater.

Tapate, Batte, battoir de lessiveuse. *Un coup de langue, un coup de tapate*, Bf. ou tapette.

Tapette en argot parisien, langue bien pendue, bavarde.

Tapoûere, sf. [*Tapoire*]. Ustensile de bois, formé d'une plaque épaisse de bois avec manche oblique pour aplatir et fouler la glaise molle d'une aire de grange.

Tape-taîtche, un des sobriq. des gens de Chamesol (Mandeure) voy. *taîtche*. C.-à-d. dont les pans d'habits battent les jambes.

Tape-tîu, 1° Espèce de beignet, ou crêpe épaisse, espèce de « *roncin* » voy. ce m., qui tape plus fort que les crêpes en le retournant.

2° Tilbury ou voiture de promenade à 2 roues [*tape-cul**.

Tapaie, Tapée, un grand nombre.

Tapaî-baliveau, 1° marqué pr être reservé de la coupe ; 2° resté vieux garçon. J. B. Vautherin (avuncul.).

Topaissîe, en pays Montb.) Éclater, fendiller.

Târpe, Grosse patte onguiculée d'animal (ex. loup, ours, etc.), par extens. grosse main d'homme.

Tairpîe, à Vermes, plante à feuilles découpées, des terres humides.

Digitized by Google

Tairpailouè, à Boncourt, plante (*taîrpe ai louè*, ou *l'ouè*) = patte de loup ? ou d'ours ?

S'ŏntairpaî, redoubler d'efforts au travail manuel ou autre.

Tapailor, [patte d'ours*, à Vermes, grande Berce.

Tapaîlo, grande Berce, District de Delémont = *Tarpe de-Loup*, à Montb. (Contej.), grande Berce.

Bæren*tôpă*, en Als , *Bærendopen*. en forme germanisée, Patte-d'ours ; grande Berce (Branc-Ursine ou Branche-Ursine (Heracleum Sphondylium) voy. *tutue*. — *Topă*, en als. de *Friesè* (Friesen) = patte ; ce mot se retrouve dans les mots ci-dessus cités, *taipailor* etc., et *tairpailouè*, sert de trait d'union avec les autres.

Tôpă, à Brumt' (Brumath) ; id. en roman*tche* (Grisons). *Tôpè*, en Argovie.

L'all. a *Pfote*, ± rapproché de patte Tous de la même famille.

Tape (étang de la) TBf.

La Tappe l. dit de champ à Argiésans.

Tăssie, Téter. Celt. B, *tez* = tette.

Tasserot, *jeune* qui tête encore ; *in vîelot tasserot* ; *in poulē tasserot*.

Tăssoitche, ou *tasse voitche* (Salbert, Eguenigue), Salamandre. *Tŏsse vaitche*, (Plancher-les-M., Ronchamp), c.-à-d. Tête vache, (croyance popul. lui attribuant la propension à téter et par suite à épuiser les vaches (M. Poulet) ; chose ayant lieu p^r^ les serpents d'après des personnes dignes de foi ? et qui se dit à St Vital (Albertville).

Bai·yîe ai tăssîe, Allaiter.

Tosse ou *tâŭsse*, mamelle, à Vescemont (Joseph Ruez).

Tasticoter, forme Bf. donnée par Dr Corbis, = *asticoter* du dict. Littré et autres dict. fr.

Tathien ou **tat·yin**, [Taquin*. Ex. du *qu* mouillé.

Nom sous lequel sont désignés les habitants des vges situés au Sud de Bf. par ceux situés au Nord, (par ex. par ceux de Sermamagny) Dr J. V.

★**Tătouille**, Bf. Rossée ; Dr Corbis donne *Toutouille*. *Etouillă*, à Albertville.

Tauliron, voy. *Tab·ye*.

Tavaillon, Id. en fr. dict. Littré. Bardeau, petite tuile en bois servant à garnir la *talvanne* ou mur à pignon, pour le garantir de la pluie battante amenée par le vent du S-O.

Digitized by Google

Comp. le Vfr. *tavel*, bouclier, et *tavelé*, tacheté.

Tavel, n. pr. Bf. — Du Lat. *Tabula*, table, tablette, ou *Tabulatio*, plancher, ou de *Tavel*, vge du C^on de Fribourg (Taberna); même rad. que *tabaillon*, voy.

Tavernier, n. d'un anc. professeur de l'anc. collège de Bf. (1); n. cong. à Saverne (*Tres Tabernæ*).

Ta·yate, voy. *toue*, taie d'oreiller.

« **Tayote** » Corneille, fr. montb. 1628, Duvernoy.

TCH

Les grands monuments, après leur destruction, laissent tj. des vertiges dans le sol, de même le Tch de notre parler ne pouvait avoir existé depuis si longtemps, quoique repudié par les écrivains de tous les temps, en notre pays, sans laisser dans notre sol linguistic, des traces de son existance. Elles sont cependant très rares et peuvent passer inaperçues.

Dans l'intéressante étude de M. Feltin, sur Florimont, (Bul. S. Em. Bf. 1898, p. 221), on trouve, parmi les particuliers appelés dans une franchise, en 1431 *Tschan* Denu du Puix (= Jean Denis,. (Ici le *Tsch* all. est pour notre [Tch* qu lui même durci à l'allemande, est ici pour Dj de Djan ; puis *Tschan* Goly, du Puix ; *Pittisschan*, de Beurnevésin, (= Petit Jean, en pat. *Pètè Djan*) ; *Tschan Nia*, de Suarce = Jean Nia, en pat. *Djan Nia*, voy. *Niâ*, et Henry Nia (Déja indications de n. pr.) voy. *niâ*.

On a aussi *Schetenay*, Châtenois en 1341, ± homofône et homolog. à *Tchâtenai*, n. anc. et actuel en patois. Ce *Sch*, est peut-être une tentative de figurer *Tch*.

A Belfort, nous avons le n. pr. *Tschaine*, (= le pat. *Tchaine*, sign. chêne ou le fr. chaîne), en 1813, cité par M. Dubail Roy dans Bul. S. Em. Bf. 1898, p. 11.

« Le 25 décembre 1813, le garde d'artillerie Maître brûle les maisons *Tschaine*, Longchamps, Vinot, Piney, au fg de France, situées entre le Pont et les Capucins ». (Revue d'Alsace 1885) ; à Rougemont, *Tschirett'*, n. pr. ; voy. :

Le *Tch de la tête des mots* a pour ancêtre le *c* dur Latin, ou autre *c* dur. Il est représenté en fr. par *ch ;* en Savoiyofônie du Nord, Sud de la Franche-Comté, Suisse française (excepté le Jura Bernois), en Val d'Aoste, par *Ts* ; par S.h (= th anglais) en Faucigny, en St Julien, en Chambéry ; par ST à Albertville, St Vital, etc. par S en Provence. Notre *Tch* existe en *romantche*.

On trouve q.f. *Tch* égaré en pays du Ts, ex. *tchâ*, chaux à Châtillon (Jura) On le trouve aussi à Beaujeu, près Digne.

Notre région du Tch est bornée à l'Est par le Canton germanofone de Soleure; au sud, par le Ts de Neufchâtel et de Pontarlier; au sud et à l'ouest, par le *Ch* du parler bisontin ou comto-bourguignon, au nord en plaine, par l'alsacien germanofône ; mais au nord vosgien il s'étend assez loin, en ilots, dans les hautes vallées lorraines et alsaciennes francofônes, et même en q. l. dits en vallées als. germanof.

Notre *Tch* occupe tout le TBf. et les vges voisins francofônes annexés, Por-

(1) Le bon père Tavernier, notre anc. professeur de 8me, mort octogénaire, nous a laissé un bon souvenir avec son accent alsacien, et son épingle de cravate avec laquelle il nous donnait en l'imprimant, des *satisfecit preceptori* ! Que Dieu aie son âme ! disons-nous, selon le pieux dicton de nos pères.

Digitized by Google

rentruy, Delémont et voisins sud francofônes de l'anc. Dépt du Mont Terrible, l'anc. pays de Montbéliard, ± l'arr. de Baume-les-D. ; à l'ouest une bande ± étroite de la Hte Saône confinant le TBf. le Montb. et Baume-l.-D. On le trouve à Plancher, à Ronchamp, à Etobon, mais n'est déjà plus à Lure, à Fougerolles, à Vesoul, etc.

Sur le versant vosgien, on le trouve en arr. de Remiremont, à Saulxures, à Ventron, à Cornimont, à La Bresse ; En arr. de S. Dié : à Gerbépal. à Fraize, à Bertrimoutier, à Wissembac.

Sur le versant alsacien francofône à Saales ? Schirmeck ; peut-être à Urmatt (à 30 kil. de Strasbourg) où d'après Aufschlager, (l'Alsace, 1825) resonne le pat. fr. Lorrain. On le trouve q. f. en noms germanofônes, ex. : *Tchudi*, n. pr. Suisse ; au Ban-de-la-Roche ; au Val de Ville ; en Vallée de la Liepvre ; au Canton de la Poutroye ; en lieux dits d'origine francofône, en Vallée germanofônes de St Grégoire ou de Munster, en la vallée de St Amarin, en celle de Masevaux :

Ex. : *Tschar*, à Oderen (voy. *tchâ*) ; *Tschaderen*, à Rimbac ; *Tschæti*, à Bourbac-le-Haut ; en la plaine germanofône als. ; *Tschaderat'*, à Vanchelle ou Winckel, (voy. *tchaderate*) ; *Tschæslis*, à Fetteroise (Pfetterhausen) ; *Tschambel* (= *bê tchan*), à Retzviller ; *Tschæmbele*, à Reiningen (Mulhouse) (Stoff.) ; *Tschain* ou *tchain* = forme ajoulot ede *chan* ; Tschell (= celle), à Roderen (Thann).

En général, il faut soupçonner un n. d'origine francofône pat. dans les n. als. germanofônes commençant par *Tsch*.

Le *tch dans l'intérieur de nos mots patois* provient de *rt* ; ex. : parti = *paitchi*, en pat. ; *Patchi*, en p. Montag. ; et en un lieu dit Grand-Patchy près de Bitschwiller, proven. de ce mot patois d'après Baquol (op. cit. p. 60) habité par des ouvriers qui *partaient* q f. sans payer. On disait : il est au *Grand Patchy !* parlant d'un mauvais payeur.

Tchâ, sf. Chaux ou calcaire calciné. *Caltchin'*, à Locarno (Tessin) où pierre = *Tsassŏ*, donc présence du *ts* savoyard.

Tsau, à Santans (Montbarrey, arr. Dôle) (1), au sud de la forêt de *Chaux*, (ici déja *Ts* savoyard).

Tchâ, Chaux, vge du TBf. et lieux dits de forêts. Nom de l. dits *caractéristique* de la Franche Comté et voisinage, [*Tchau**, à Auxel., Sermagny.

Tschabrunnen, Con du T. de Rimbach (Stoff) en All. cadastral. — Et autres l. dits avec le rad. *Tschâ* en Als. germanofone.

Lachat, *Suchaut*, *Lachaud*, n. de fam. dans la région.

(Ne peut-on rapprocher de notre mot les n. pr. de Ch. *Lacheux* et *Cheux* ? voy. ce m.)

Lai Tchâ, forêt de *L'Achat*, en fr. cadast. à Grandvillars.

---

(1) Notons q.q. mots du canton de Montbarrey, (de Santans) où commence le pat. genre Savoyard : *Tsan*, champ ; *Tsin*, chien ; *Tsau*, chaux (de la pierre) ; *Dsi*, plâtre gypse ; *Dsisseu*, maçon ; *midsie*, manger ; *Quieu*, clou ; *Gaille*, truie (parent au *caïon* savoyard).

Digitized by Google

Pré sous La Chaux, à Montbouton. — *Chauxrain*, l. dit, Ste Croix-aux-Mines, Hte Als.

Pré Lachat, à Fontaine. Ferme de *lai Tchâ*, près Courtetelle (Delémont).

Chaudane, près Besançon, hauteur boisée escarpée, « où on est censé n'y aller qu'avec des *ânes* » ?

Chaudanne, riv. en Valais.

Soûetchâ, Sochaux, vge près Montb. anc' *Souchaul*, en 1506, situé sous la colline boisée de Chaux, *Tchâ*, près Montb.

Lai Tchâ, forêt près Brevilliers.

Latscha, n. pr. à Rimbac, Hte Als. (Masevaux).

Tchar, à Oderen (St Amarin) Hte Als. (Stoff), vallée où se rencontrent plusieurs de nos l. dits.

La grande forêt de *Chaux* (Dôle), sépare le patois ± bisontin ou comtois prop' dits du patois savoiyofone en Dépt du Jura, de même que les « Grands Bois » séparent le pat. ajoulot du pat. cent. Belfortain.

Notre mot devient *chaul* dans *Souchaul* = Sochaux; ailleurs, *cal*, *chal* et *char*, ex. *de Calmonte* 1182, *Chalmont*, Charmont 1196, *Vilchalmont*, Vieux-Charmont (près la colline boisée de la Chaux. près Montb.

Bois de la *Chaume*, à Grosmagny ; id, à Eloye.

En Lat. vers 1170, *Calme* de Arli = *Le Chaux* d'Arlier, (la Tsà d'Ali), près Pontarlier, (ou d'Arlay, Viellard, p. 295).

Ici, *Chaux* est représenté par *Calme* qui a p' homolog. fr. *Chaume* = friche (1), plus tard bois. De même *Calmosiacum* = Chaumousey (Epinal) donne *Cal* ou *Calm* = *chau*.

Les *Hautes Chaumes*, Hte Als. = en all. *Hochwelden* = hautes forêts, (en Lat. *calvi montes* (A. Maury) = monts chauves.

Nombreux sont les « Chaux » dont la forme ancienne est *chas*.

Ex. : En 1219, « *Henricus sacerdos de chas* » = *Chaux*, près Bf. ou près St Hippolyte-du-Doubs.

Dans le Morvan, la forêt « *De Callibus* » a donné *Chau*, en passant par *Calz*.

Roussey cit. par Maury fait venir le mot Chaux (la grande forêt de Dôle), du celte *Chod*, qui est une forme de *coat*. *Caoul*, autre forme celtiq. = forêt.

(1) Le mot friche « du gaëlic = *Frith* (= le cousin de l'AhA. Brustiä. *Brosse* f.. cad. en TBf., devenu *Bruche* en Jura), et originair' ayant désigne buissons forêt » voy. A Maury, Forets de Gaule, p. 247.

Digitized by Google

Pour notre mot passé en dial. als. germ. (*Kalmèt*), voy. *Tchaume.*

Remarquons aussi en germanofônie als. *Schalm* ou *Chalm* = [Chaume*, l dit montg. à Oderen (St Amarin) ; *Scholis* ou *Chals* en 1136, à Lucelle ; *Schosrain*, à Kayserberg (1), Stoff.

Tchâ-de, 1° adj. [Chaud-e* ; 2° sm. (Le) chaud. *Lou tchâ di djoŭë*, temps de la journée où il fait le plus chaud.

Tchâ tan, [chaud temps*. Eté (Grandvil.) ; Aj.

Tchâ de lai main, sm. La paume de la main.

Tchâde, sf. Chaude, affaire qui *a chauffé*, qui a échauffé ceux qui s'en sont occupés.

Tchâdîere. Chaudière.

Tchâderate, 1° Petite chaudière, l. dit ; 2° L. dit *Tschaderat'*, côte, à Winckel (Hte Als.).

Tchâdiron, Chaudron. *Chauderon*, l dit, à Vezelois.

Chaudiron, n. pr. à Vesoul.

Tchâdot, Chaudeau, chaleur communiquée à la couche ; *faire lou tchâdot*, tièdir le lit en y précédant son compagnon.

Tchâfoŭë, [Chaufour*, l. dit ; *Tchâfoŭënîe*, Chaufournier. Id. à Menoncourt.

Tchălu. Chaleur. *Tcholu*, en Montb.

Tchâre, Chaloir, (du L. *Calere*, avoir chaud), rad. de tous ces mots, mettre de la chaleur (à faire telle chose).

È n' m'ŏn tchât, [il ne m'en chaut] = peu importe.

Tchâdernîe, Chaudronnier (arch.). En 1314, charte 6, Tuetey, *Estevenins li chadereniers*, est l'un des bourgeois de Montb. Chacun à cette époque avait son surnom, les n. de famille n'existant pas encore (2).

L'*s* était au nominatif sing. : notre langue possédait encore 2 cas (sujet et régime).

Tchâru-se, [chaleureux-se) qui a naturell' le corps chaud malgré le froid, qui n'est pas frileux.

Ietchâdaî, îetchâdure, voy. *îetchâdaî.*

Tchai, Tête, de [*caput*, lat. ; anc' [Chef* en fr. Usité seul' dans les n. composés, ex. :

Tchai-bietaî, 1° Etourdi ; 2° 1/2 assommé.

(1) Il y aurait encore à examiner l'origine d'assez n. n. de lieu (en Hte Als. germ. commençant par *Schor*, mais évitons qu'on ne nous applique le : ne sutor ultra crepidem.

(2) De même en Moyen-Age pour nos anciens Rois ou feudataires, alors qu'on n'avait pas encore recours aux adjectifs numéraux.

Digitized by Google

El ât tout tchai-bîetai, il est tout bête [ébêté).

Tchai bîetoûe. [Tête de travers). *È tchēmène* tout *tchai-bîetoûe*, il marche tout de travers (*bîetoûe* = L. *bis tortum*).

Tchai-bîetun, sm. *Elle faît di tchai-bîetun*, elle coupe tout de travers.

Tchai-r'veuchelaî, Placé tête bêche. Le gros bout d'un côté, le petit de l'autre, par rapport à un objet ou corps semblable ; se dit des pierres, des gerbes, etc. [*Caput reversum*, *Lat.*), avec le suff. dim. et verbal *elaî*.

Tchavon, *Tchavŏn·nê*, voy. ces mots.

Tcharborue = [Tête des [*blues**, Ch.) brimbelles ou airelles myrtilles. M. Poulet, Plancher-l-M. « montagne faisant face à celle des Belles-Filles ».

Tchaicoechie, Faire tomber les fruits d'un arbre à l'aide de gaules, ou de batons lancés. (Exinc.). — A Etobon, *Tchocouechie* (1).

...*Tchaicouot*, Ramuscule feuillu avec fruit ± mur ainsi abattu, ou cueilli, (Exinc.) = ± le *tchaircot* de Ch. avec lequel il est congenère ; en ce cas *tchaicôechie*, signifierait abattre des « tchaircots ».

En fr. nous avons *chef* (ou *chai*) *d'œuvre*.

Tchevêcîe, voy. ce mot.

Tchaidjun, [Chardon*.

[*Tchŏdjon*, à Etobon, ou mieux *tchăudjon*.

Ietchaidjenaî, Enlever les chardons d'un champ, d'une gerbe.

Tchaidjēneri, [Chardonneret). En L. *carduelis*. *Chardoillet*, n. pr. de Bf., Châtenois (2).

Tchallăt, Dim. [Charlot*, à Mandeure. *Chales*, C^on Delle, n. pr. = Charles.

---

(1) Noues voilà de *tchocouechie*
Aprés ce groue nou·yie (noyer)
Noues_ i ŏn_ôns tan ba·yie, (nous y en [ons] tant *baillé*)
Que noues l'ôns tout défu·yie. (M. Goux, maire d'Etôbon).

(2) Pendant 3 siècles, le nom de Chardouillet ou Chardoillet (**Chardoiè·yet*, en p.) s'est fait remarquer plus d'une fois, dans les annales de la ville de Bf. depuis Hugues, en 1524, jusqu'à Ch. Chardoillet qui fit partie de la municipalité installee en 1794. La famille de ce nom, fut alliée aux principales familles de Bf. Ce fut au commencement de ce siècle XIXe, que Pierre-Noël Chardoillet, l'auteur du curieux recensement de Bf., en 1790, (reproduit au Bull. Soc. Em. Bf. n° 11, p. 133) s'établit à Châtenois, où il dirigeait le haut fourneau.

Le nom écrit Chardouillet commence, au XVIIe S^e, à s'écrire Chardoillet, comme il en advint pour le n. de La Trémouille, qui vers la même époque devint La Trémoille. Et comme la rouille s'écrivit la *roille*, en fr. Montb.

Comp. le savoyard *stardollet*, train de devant de la charrue (où st = ch).

Digitized by Google

Pré Chalot, l. dit à Auxel.-Bas. *Chalonvillars*, vge, voy. *Tcharonv'laî.*

Tchaîlê, Châlit, de *capsa lecti*, croit-on.

Tchailemigne, [Charlemagne*, arch.

È fat laichie lîes boûenes, lai voù que T... lîes e piantaie.

Tchaincê, à Epauvilliers, stalles des chantres au chœur. [Chancel]. « Espace entre le maitre-autel et la *balustrade...* » Roq. Mot ajoulot (1). L. *cancellum*, grille. *Tchancê*, en Montb. (parenté linguistiq, en Aj. et Montb).

Tchaindjie, Changer. *Retchainjîe*, réd. voy. ce m.

Tchandjîe, à Nommay, etc.

Tchaindje, sm. 1° Echange ; 2° Enfant francofone placé en pays germanofone als., en échange d'un enfant de ce pays, et *vice versa*, ponr y apprendre le parler du pays.

Tchaîne ou **Tchêne**, Chêne. *Tchaîgne*, à Eschênes, *Tchâne*, à Etobon et Montg., Vescemont, S-y. *Tchainot*, petit chêne, *Tchaîneré*, à Exinc. ; l. dit TBf, *chêneré*, cadast.

Tchânais, l. dit, *Chânois* ou *Chênois*, fr. cadast. = chênaie.

Chaignot, n. pr. à Reppe ; voy. *Êtchaigne. Chagnot*, à Méziré ; *Tchaine*, anc. n. pr. Bf.

Duchanois, n. pr. TBf. ; *Chassignet*, anc. n. pr. TBf. ; *Chainon*, n. pr. en Ajoie.

Entre les Chênats, l. dit à Réchésy.

« La Maison Tschaine à Bf. en 1813 ».

Chenillet, anc. n. pr. de Bf. XV° S°.

Tchain·ne, [Chaine*.

Tchain·non, chainon.

Tchaî·yon, chaine qui unit l'avant-train de la charrue (paroisse de la Barouche) avec la haie, à l'aide d'un grand anneau, Phaffans Dr J V.

Tchaintre, Voy. tchintre.

Tchaipê, [Chapeau* ; manteau de la cheminée, à Angeot. *Tchăpê*, en Salbérien, en Rosemont (2).

Tchapelîere, Nord de Bf. *Petasites officinalis*, *parasol*, à

(1) En 1394... 35 bourgeois..., Renauld Braidefert.... Jehan Vaillard, vohcble, Henriat, dit Galine. Perrin dit Bossat fondent une chapelle « devant le pynacle ou *chancel* d'icelle église... » (Mgr Vautrey, H. de Porrentruy). Nombreux encore sont les surnoms pour remplacer les noms de famille.

(2) Le parler du Rosemont est le parler montagnon du haut du bassin de la Savoureuse, et voisinage est et ouest.

Digitized by Google

Ch., plante à très grandes feuilles des prés humides. Lat. *petasus*, chapeau à larges bords. Grec : *petasos*, parasol.

En Montb. *tchaipê*. (*Dreutche*, à Sermagny.

Tchaipelate, sf. clou court et à grosse *tête* pour garnir et défendre les semelles. Voy. *tchai*, rad.

Tchaipelot, [chapelet*. Le L. *cappa* ou *chape*, fr. manteau à capuchon, a donné le dim. *chapel* qui a donné *chapelet*, petit chapel ou couronne de fleurs, de roses (ou rosaire), ou guirlande placé sur la tête de la vierge. Chapelet a ensuite désigné une guirlande de grains.

Tchaipelat, en pat. aj.

Lai Tchaipelle, vge Cⁿ Rougemont), au parler ajoulofône un peu altéré. N. pr. en *at*, *Noblat*. comme à Angeot. Le mot fr. Chapelle vient de *capella* 7ᵉ siècle, avait le sens d'abord du sanctuaire où la chape (ou *cappa*) de St Martin était conservée (A. Brachet).

Tchaipelons, hab. de La Chapelle-s-Rougt (Angeot) ; autre, *tchaipelates*.

[*La Tchapăre-deu-Tchâ** (in loco). La Chapelle-sous-Chaux. *La Tchapelle-deu-T.* (Salbert).

A Plancher-les-M. c'est [*Tchapore** pᵉ *Tchaipelle*. N. pr. en *ot*, *Prevot*, *Bardot*, *Cardot*, *Marconnot*.

Tchai·piai Donner du tranchant ou du fil à une faux, à l'aide de coups de marteau sur la *Tchaip·ye* espèce de petite enclume qui reçoit, la faux, [*Chapler** Dʳ Boiste.

Tchaipotê, sm. (Angeot). Espèce de porche ou entrée couverte à St Cosme (vge annexé).

Comp. *Chaipeu* avant-grange, Dt Vosges, et *tchaipê*, manteau de cheminée, à Angeot.

Tchaipu, Charpentier, *arch.* ; actᵗ **tchairpŏntîe* (néo-p.).

[Chapuis* n. pr. TBf. Dim. aj. *Chapusat*, n. pr.

Chapuijot, seul habit. resté à Riervescemont, vers 1632 (1) et après.

Tsapouté, chapuiser, Pontarlier.

Tchaipujie, VFr. [Chapuiser* (2) Tailler du bois de charpente

---

(1) Après les Suédois et la peste. « ...*Darievescemont, ă n'y on rejetâ que un homme nommâ Chapuijot* » ; tradition rapportée par Joseph Ruez de Vescemont.

(2) Li Borguignons tint le coutel tranchant (Ici l'*s* au sing. du VFr).
Desous la table va dou pain chapuissant (Chs d'Auberi le Bourgoin).

Digitized by Google

(arch.) à la *hache*; act. tailler du bois au couteau, à la serpe. Bas-L. *Chapuisare.*

Tchaipuju qui « *tchaipuje* ».

Hierbe â tchaipu, voy. *hîerbe.*

Tchairate-ot-outaie,-ri-rti-rue-ruaî-ron ; voy. tchie.

Tchaircot [*charcot*] Trochet ou assemblage naturel sur le même rameau de plusieurs fruits ± rapprochés ; in *tchaircot d'ietchalons, de neusilles.* Cmp. *tchaicouot* ; voy. *tchai.*

[*Tsarcou**, petite souche présentant nombr. racines ou rameaux (aux Fourgs-Pontarlier). Voy. *tchaicôetchie.* Se dit aussi de 2 grenouilles *copulatæ.*

Tchaircoutaî, rassemblés en *tchaircot. Tchaircouot*, à Exinc. *Djaircat*, aj.

Tchaîrdjie, [Charge. *Tchairdjîe* (aî devient bref, comme souvent les syl. ou voyel. longues dans les dérivés augmentés de syll.) Charger.

Tchairdjîe, Charger. *Tchairdjemŏn*, Chargement.

Tchairi, lieu couvert où l'on remise les voitures, les *chars* ! (*Charry** en VFr. Bois du *Charri*, à Plancher-Bas, l. dit.

Tchairivairi, [Charivari*. Bas-L. Chalvaricum. En Norm. *Carimaillot.*

Tchairmê, sm. Charme (arbre). L. dit. *La Charme*, à Dorans. Les *Charmottes*, l. dit. TBf.

Tchairmelê, Reine des prés, à cause de la ressemblance ±, trouvée ; à Vézelois.

Tchairmelot, id. sign. à Ch., Meroux, etc. *Les Charmotes*, fr. cad. l. dit de champ à Beaucourt. Les Charmates, l. dit à Etueffond-Bas.

Tcharmoi, Charmois, Vge. *Tcharmoi·yaî*, habitant de ce Vge.

Tharmillat 1405 et *Charmillot* 1574, anc. n. pr. en Ajoie : *Charpiot*, TBf, (*Charpiat*, *Charmat*, n. pr. 1523, en Aj. VFr. *Charpe* = [Charme).

Tchairon, Voy. *tchîe.*

Tchairot-ate. Voy *tchîe.*

Tchairpi sm. Charpie. VFr. *Tharpir*, mettre en pièces ; du L. *carpare*, effiler, arracher.

***Tchairpigne**, [*Charpigne** Bf. Panier ovale fait avec des lames de *Charmes*, avec ouvertures laissées sur les 2 côtés pour servir d'anses. Du L. [*Carpinea**.

Digitized by Google

Tchairpignîe, sf. plein une « *Charpigne* ». *El ât îevoillîe c'mŏn ne tchairpignîe de raites.*

Tchaipignîe, sf. qui fait des *tchairpignes*. Voy. *tchairmé*, son cong.

★**Tchairpŏnte**, Charpente, *Tcharpŏntîe*, voy. *tchaipu*, du L. *Carpentarius*, fabr. de chars (Bessoncourt, etc.) à Angeot.

Tchairue sf. voy. *tchie*. Dans les Vges de la Barouche, les charrues versent à gauche ; à Châtenois, à Perouse et aux environs, en Comté, elles versent à droite. D. J. V du L. *Carruca*.

Tchairvaîchri [Chauve-souris] du L. *Calvus* chauve qui a donné les Dim.-fr. (noms propres) (*Calvin*, *Calvet*, *Chalvet*, *Charvet* = *Tchairvaî* ; et du L. *Soricem*. qui a donné *Chri*, reg^t^, et *sri*.

Tchavoichri (Angeot). *Tchaivocheuri*, Vermes ; à Semmadon (Combeau-Fontaine), *Chauvichri* ; (1) id. au Magny-Vernois (Lure).

Tchenvêchri, à Exinc.

Volant-Souris, c^on^ La poutroye. *Souris-Volante* à Châtenois des Vosges.

Tchait ou **tchai**, [Chat^t^. Le fém. *Tchaite* (2). *Tchaî*, interj. pour chasser les chats.

Chait, en p. bourguignon et Bes. où n'existe pas notre Tch. *Tchat* à Auxel.

Tchat, à Beaujeu, près Digne ou se retrouve notre Tch.

Tchaiton, 1° petit chat ; 2° Chaton ou fleurs des amentacées.

Tchaitenîère, Chatière.

Tchaimiânaî, (*chat miauler*) marcher à quatre pattes, parlant des petits enfants ; marcher ou quémander à la manière des chats qui miaulent en demandant ; se dit aussi des chats, *tchaitenaî*, à Exinc.

---

(1) Le m. Calvin est devenu *Kælblin* (parlant de montagnes) à Frèland, à Roderen (Thann), St-Hippolyte etc., n. de lieu cit. par Stoff., en H. Rh. *Lai Chauve*, montagne ⊥ chauve en dép^t^ Vosges.

(2) Le Chat est féminin pour l'espèce chat, en Lorraine vosgienne, Lunéville (Oberlin), D^t^ Vosges à Urimenil (Haillant), où il est dit *Chaite*. De même déjà au Val d'Ajol. Celà tend à rapprocher du patois Lorrain, le pat. du Bonhomme (Lapoutroye), celui du Ban-de-la-Roche (B. Als.) où le chat se dit *lai tchaite*.

Dans ces localités et dans les hautes Vallées Lorraines (Vosgiennes), à Cornimont, Ventron, Fraize, Gerbépal, Wi-sembach, Saulxsures, La Bresse, Bertrimontier, se trouve notre *tch*, comme dans les vallées alsaciennes francophones (C^on^ Lapoutroye, Ban de la Roche, Schirmeck etc.), et même dans des noms de lieu des vallées germanophones : *Tschar*, à Oderen ; *Tscharbrunnen*, *Tschæti*, à *Burbach*-le-H., etc.

Digitized by Google

Tchai-r'guè.yŏ ; en Montb. *Tchai-guèriŏ.* Ecureuil ; le L. *Sciurus, sciuriolus* [écureuil] a formé le 2e terme de notre mot ; le 1er est suffisamment expliqué par les mots suivants : *Tchai griŏ*, à Leval-Roug. ; *Chragriot* n. pr. Bf. A St-Georges, près Issoudun, *Chat‿acoureuil* ; dans le Perche, *Chat‿écureuil* ; en Berry, *Chat‿écurieux* ; *Guério*, à Bournois (Isle-s-l-Doubs), écureuil ; *Écuron*, à Auxel., voy. *Gatillîe.* Le rad. existant en celtiq., all. etc., n'a apparu en Lat. que tardivement (Stap).

Tchaitâ (*Chatal*, à Montb.) [Cheptel) [Capital) matières premières possédées par un artisan. Exincourt.

Tchaitche d'ûe, voy. *tchâtchîe.* Un des nombreux ex. du passage de la longue à la brève dans les mots composés ou allongés.

Tchaitubîe, Chatebier, Vge, Hte-Saône.

Tchaîtiun, [Chacun* *Ìn tchaîtiun*, aj., un chacun. *Tchaît'ye*, chaque.

Tchaî-yîere, Chaire (d'église), du L. *Cathedra. Chaire*, à Péry (Vesoul), à Dijon, à Metz = Chaise. [Tsaieure* chaise, chaire, aux Fourgs-Pontarlier, voy. Selle.

Tchai-yîere, chemin à Chât., point de départ du chemin vicinal allant à Brevillers. Il paraît avoir été établi il y a plus de deux siècles, pour faciliter le charroi du minerai de fer aux patouillets de Ch. Son nom paraît congénère à *Charrière, Charère*, pat. Besançon.) Avant l'extension du village (déterminée par l'exploitation des mines de fer, et l'établiss. du Haut-Fourneau) jadis concentré autour de l'église, il n'avait pas de raison d'être.

Le mot hypothét. [*Chaillère*] qui serait un homologue apparent à notre *Tchai-yîere* et signifierait ± terrain à *chailles* (1) ou à [*cailloux*), ne se rencontre pas à notre connaissance en TBf. dans les l. dits. On trouve le bois de *Chailles*, à Villersexel. (Notons le pluriel), et la *Chaillie*, entre Champagney et les Granges Godey (Hte-Saône).

Tchâlaî, v. [Chauler ; voy. Chaux ; imprégner de vitriol bleu (ou à l'eau de *chaux*) les semences et céréales, avant de les semer.

Tchălaie, sf. Chemin ou sentier rendu praticable ou pratiqué dans la neige, par le passage des gens, des voitures, ou par le

(1) La *Côte*, devers Danjoutin est du terrain à chailles, géologiquement parlant.

Digitized by Google

balai. D[t] Vosges, *Cholaye*. A Albertville, Savoie, *Stâlâ*, *v.* (*St* = notre [*tch**), marcher dans la neige, faire une ligne de démarcation avec les pieds dans herbe ou blé. Rad. L. *Callis*, sentier frayé, qui a donné *Callisco*, fouler aux pieds.

Tchân, Champ ; id. au Bonhomme, H[te]-Als. ; au *Ban* de la Roche, B. Als. (présence de notre tch.). *Ies tchans* = en pature.

Tchain, en Aj. ; id. à Clerval, à Servins (Baume-les-D.). Vfr. *chan* ; id. à Magny-Vernois (Lure).

Menaî lîes bîetes îes tchans îes praîs, mener les bêtes pâturer aux prés.

L. dits. *Tchambel* à Retzviller ; *Tchæmbele*, à Reiningen (Mulhouse) ; *Tschimpolie*, (Stof) forme aj. de tête à *Largue*-le-Haut (*Lairdje*, en p. de Petit-Croix).

Tchânais, Chênaie. *Derrîe Tchânais* l. dit de prés, [*Chanois** en fr. cadast. Voy. *tchaîne*.

Tchanbe, Jambe. *Djanbe*, à Bournois. *Tchanbon*, Jambon. [*Tchaimbe** jambe, aj. Dim. *Tchanbot*, Croc en jambe, Faux pas. *Faire tchambot*, fléchir à 1/2 une jambe, donner un croc-en-jambe. *Grosse Chambe*, anc. n. Porrentruy, 1417.

***Tchançu-se**, [Chanceux-se* en parlant des choses, avec le sens de hasardeux, exposé à des mécomptes.

Tchandeluse, Chandeleur.

Tchan ne, Channe, environ un peu plus de 2 litres, inusité à Ch., mais encore usité en pays de Montb. pour le lait.

Tchanpaignon, Champignon, (*Tchanpaignô*, en pays Montb). Ici par balancement contraire *ign* fr. devient *aign* ; alors qu'ord[t] *aign* fr. devient *ign*. pat. Ex. : *tchîetigne*, Chataigne.

Tchampaî, jetter à terre (= aux champs) pour abandonner ; tandis que jetter pour envoyer ou lancer, c'est *youpaî*, voy. Le part. pas. *tchampaî*, a son analogue (berrichon, et VFr. *champi* né dans les champs et par suite bâtard. Lgdoc, *escampâ* jeter, abandonner aux champs. Bourg. *Jampai*.

Tchanpaî l'vélat (veau) vêler (Angeot).

Tchanpaî aî mâ, jeter à mal, gâcher, dissiper. En Berry, *amaujeter*. [*Stanpâ**, jeter, à Albertville.

Tchanpoi, Parcours pour pâturer ou picorer, Ch. Salbert, etc.

Tchanpoi·yie, pâturer, picorer aux champs ou ± loin de la maison.

Digitized by Google

Tchanpain·ne, platine horizontale garnissant le seuil d'un four ou d'un fourneau. Le Vfr. *Champaigne* = plaine.

Tchanpaignon, Champignon, voyez ce m. Kembs, ville d'Als., [*Campanenses*], en Lat.

« *Tchanpelie* » hab. de *Chanpey*, T. Montb.

Tchanpsŏ, Chamesol, Vge. (crête sud du Lomont) Aussi dit-on *Dèrie Tchampsô*. Sobr. *Tch.-lés-fôs* ; *Grôs pies* : *Tape taîtches*. Voy. *bouè* (Mandeure).

Tchanpsô ! *Dans lai boirbe* (boue) *jusqu'â cô* (Mandeure).

Tchamseu, à Montécheroux.

Tchantaî, [Chanter*. Dim. *Tchantërlaî*, chantonner ; *ă Tchaintraillâ*, il chantonnait (Auxelles-B.). *Tchantoulaî*, en Montb.

Chanterey et *Chantereel*, 2 form. de n. pr. p^r la même pers. au XVIe S. à Pérouse (Liv. R.)

Tchantê, [Chanteau*. Ce qui reste d'une miche entamée. Dim *Tchantelot*, 1° Restant d'un pain bénit, réservé pour le porter au voisin qui doit fournir ce pain le dimanche suivant ; 2° Conscrit de l'année prochaine accompagnant les conscrits de l'année pour apprendre les chants et les usages.

Dans la chs du Rosemont, il faut : *tos lés djöns de Djéraumaingny* **tchantaint** *c'ment des andjes* au lieu de *et tchaulaint*, qui est inconnu et qui parait devoir son existence à une *coquille*.

Tchanterelle, Chanterelle, champignon d'un jaune chamois à pilier plein s'élargissant en un chapeau sinueux, très estimé. (Gillet-Magne).

Tchapelon, tchapelière, voy. *tchaipê*.

Tcharate-ote-ă-yie-â·yu, voy. *tchîe* (char).

Tcharbon, Charbon. *Lai Combe-Tcharbon*, l. dit de vallon dans les champs, à Ch.

Tcharboüënîe-re, Charbonnier-re.

Tcharboüënaî, Charbonner, rôtir au feu.

Tcharboinaie, en Montb., grillade (Contej.)

Tcharboüë·yie [*Charbouiller*, Bf.] Tacher de noir, d'encre, etc., gribouiller. *Lou tŏn se tcharboüë·ye*, Le ciel se tache de nuages. Le Lat. *Carbonculare* parait l'ancêtre de notre mot.

Tcharcoue, à Auxel-B. *Tchacue* ou *chacoue*. à Plancher-l-M. indiqué comme *Galeopsis* et signifiant queue de chat, par M. Poulet.

Digitized by Google

Tchâre, Voy. *tchâ*, Chaloir. *È n'm ŏn tchât*, peu m'importe [il ne m'en chaut*.

Tcharmo·yaî, Voy. *tchairmê*, pat. ± aj. ex. : *mai tainte malaite ne pueraît pouè di tot* ; *çola*.

Tcharmont-di-Boue, Grand Charmont ; *T'-chu-l'Ave*, Vx Charmont.

Tcharonv'laî [*Chalonvillars** R = L, 1/4 de règle. Pat ± Cent. Bf. Ex. de p. : Man-hanme, poirê, rêdjimant, sotchi ; moillie yeu·fan·nes, muniote. *I m'en vai* i boue vos dire ; Man Due, el amboi‿dje tot (il mêle tout). Raivisaî vos, mâtin chiât (*I*ⁿ n'existe pas). Yeu tché (Leur chair). Man parë, in veîl *bouebe* (boûëbe, Ch.). El at coutchie dans lo vardjie. I l'i beillerô tot l'butin, mait·yedji. Fure desô lai grandje (*ritaî* n'existe plus) Nos li pai·yerans ne boteille. Matou ! èm'tutai·yaît. È demouraît ai Fraihie. Le point de Châlonvillars Bf., un point compté en trop au jeu de cartes.

Tcharvoûete, sf. mot d'injure = charogne. *Carougnadŏ* en Lgdoc qui a aussi *Carn-mortal*, ± congénère à notre mot (1).

Aux Fourgs-Pontarlier, *Tseroupot*, cong. à notre m. pouvant venir « de caro corrupta », Tissot. En ce lieu règne *le Ts* Savoyard, pour notre *Tch*, et les dim. au lieu de mots simples. [*Tsarvotôt*, autre mot homologue à *Tcharvoûetê*, mais dim. comme ordᵗ en ce pat.

Tchâsse [Chausse] Bas, sm., *Tchausse* Montg., Etobon.

Tchassîe, v. chausser (ses bas).

Tchâssîe, sf. Chaussée. *Rêtchâssîe* [Rechausser], butter (les pommes de terre).

Dîetchâssîe, Déchausser (ses bas).

Tchâsson, Chausson, *Tchâssenîe*, [Chaussonnier] qui fait des chaussons.

Tchâtchie, [Chaucher* VFr. Presser, fouler avec force du poids de son corps. Du Lat. *Calcare* qui a donné aussi *Caucher*, VFr.

Ai lai tchâtche ! A la presse ! au pillage ! Exclamation poussée par des enfants peu délicats, qui s'entr'excitent à faire main basse sur les enjeux (de noix, de billes,) d'honnêtes joueurs, en se poussant, les uns les autres.

Tchaitche-d'ûe ! (ici, *â* est devenu *ai* bref, à cause du déplac. de la toniq. = écrasement d'œufs, cri d'avertissement,

(1) Le passage d'une nasale à une labiale est possible, et vice-versa ; ex. : à Bournois *minmouètche* = Pinbèche, *Demnote*, devinette.

Digitized by Google

indiquant qu'on va jeter des œufs crus à ceux qui sont pris à partie. *Quaiqued'ue* en Montb. Contej. *Tchâtcheu*, l. dit en Montb.

Tchatchait, Tas foulé, presse. Grand monceau, grand nombre de « *Châteaux* » (voy. tchieté, de noix, etc. Se dit aussi de gens pressés tombant les uns sur les autres, en tas.

Tchâtcheu, l. dit en Montb.

Tchaume, à Sermamagny, TBf, bois entre ce vge. et Eloye ; au Bonhomme, Hte-Als., [Chaume* (Fr. local TBf, et VFr) ; id. au C^on^ de La Poutroye. En Lorraine, chaume = pâturage sur le sommet de montagnes chauves. VFr. Terre inculte, en friche, où le bétail peut pâturer ou se reposer. Nombreux l. dits de forêts dans les Vosges, TBf. Als. où les « têtes » des Ballons deviennent chauves, *calvi montes*. *La Chaume*, forêts à Roppe, Grosmagny, Rougemont. *Chaumote*, dim. l. d. à La Chapelle-s-Chaux. Les *H^tes^-Chaumes*, entre le dép^t^ des Vosges et la Hte-Als. ; *Hoch-Walden*, *all.* = Hautes forêts. Terre : *Haute-Chaume*, à Grosmagny. Pré des Chaumes à G-y. En Als. germanophone : *Kalmen*, à Willer ; *Calmet*, à Waldighofen ; *Kœlmet*, à Biderthal ; *Kælmet*, à Vieux-Ferrette (Stof).

Tchavê, Chauveau, à Bes., Chopine. All. Schoppen (v = p. adouci). VFr. Chauveau, Chovelot.

En 1328, Jehan, dit *Chavelier*, à Porr. *Chavé*. Anc. n. m. à Porr.

Tchăvon, Le *bout* d'un fil qu'on roule ou qu'on déroule, ou chef* de fil ; voy. *tchai*, tête (caput. v = p. adouci).

Tchavon serait la *tête* du fil.

Tchăvon Dechus (dessus) [*Chavon** en fr. cadast. Bout, partie qui s'avance, tête ou « coinot » Ouest de Meroux. *Tchăvon Dedô* (dessous). « coinot » Est. Dr J. V.

[*Stavon**, en Sav. Le bout d'un chemin, d'une allée, but, Albertville ou *St* = [Ch*.

Tchavŏn·ne-lles-Grands, Chavannes-les-Grands ; Vge du TBf. à patois aj. Les 2 Vges voisins :

T.-chu-l'ietan, et *Tchavŏn·nate*. Le 1er est annexé, (ici v = b ; de Cabane) = Schavanné-am-Weier, (Hindlingue)

Tchavanate = « *Saîrie* » (Salb.)

Chavanier, s'est dit anc^t^ en fr. local p^r^ habitant de cabane [Chavane*, = ± colonger ± fermier.

Digitized by Google

Chavandier, anc. n. pr. d'Ajoie.

Tchavanes, Feux de réjouissance ou brandons s'allumant le 1er Dimanche de Carême. Leval (Rougemont), Mr Cordier. Jadis on faisait des [Cabanes* de branchages pour y metire le feu ; voy. *fă·yes* et *bouetches* = [Bordes) ? = *Boude*, *Boudate* (1). A Porrentruy, il y avait au XVIe Se « le *jour des Bordes* » en fr. local. Ce dernier mot a la même sign. que *Chavanes*, (1er Dimanche de Carême).

A Chavannes, on trouve les n. pr. ajoulots, *Gautherat*, *Henrissat*, *Crevoiserat*.

Êtchauvoinâ, Disperser, surtout parlant de poules apeurées. Auxell. = sorties de la cabane.

Tchăvon·nè, Chevanne (ou Meunier), *Cyprin* ainsi nommé parce que, dit-on, ce poisson a une tête, en général, plus grosse que ses congénères, moins peut-être que celle de la carpe ; rad. *Tchai*, tête. Quand petit, il est compris avec d'autres sous le n. de *bian* [blancs].

Tchē tchē ! interj. onom. pr exciter les porcs à manger.

Tchê, voy. *tchie*.

Tchēlaî, Téter ou sucer autre chose que le bout de la mamelle ; ex. : le doigt, la réglisse, ou le *tchelot*. *Chouler*. Bf.

Tchelot, Suçot, nouet ou pli de linge trempé dans du lait ou un liquide sucré ou laiteux pour donner à sucer aux nourrissons.

A Bournois. *Tchēlâ*, téter. sucer, pr téter, voy. *tâssie* ; cmp. *secîe*, *tassîe*.

Tchēlu-se, qui « *tchēle* ».

Tchemin, Chemin. *Tchemin de tchie*, chemin de chars ou charretier.

Tchemenaî, Cheminer, marcher.

***Tchēm'naie**, Cheminée. Voy. *t·yuaî*.

Tchenâ, [chenal] Chéneau, du L. *Canalis*. L'a conservé de *tchenâ* appuie l'étym. indiquée. Rigole en bois traversant un ru.

Goutte-Cheneau, (Dr Corbis) petit cours d'eau venant de la forêt du Salbert, contribuant à former le ru de Cravanche qui tombe dans la Savoureuse.

---

(1) N. de lieu à Montreux-Château, Argiésans.

En Bourg. (*Virg-Viraî*, p. 97) nous transportant en Carthage de Didon :

Le soir ç'â des festin, dé *bode*, (Bordes, feux de joie
On lai prarrô por ène sode. (Sourde).

Digitized by Google

Tchenă-ye, fait en fr. chenille, comme *barail* = baril. *Tcheneille*, à Mandeure.

Tchenă·yîe, attaqué par les chenilles, les vers ou larves (fruits). Voy. *ŏntchenă·yîe*, autre rad.

Tchenă·yes, sobriq. à l'adresse des gens de Corban (Délémont); du Lat. *Canicula*.

Tchëne, s. m. Chanvre ; *La Tchène*, à S-y est au fém. de même à Plancher.

Bousson, s. m. Chanvre femelle, rad. bôsse.

Tchënevaî, s. m. Chenevis. Rab. *Chenevé*. L'*i* comme dans le L. *Cannabis* ou le fr. *Chenevis*, a q. q. f. p^r homologue, *aî*, en notre pat. ; voy. *brijie* : et vice versâ.

Tchënevâ, Chanvre femelle, à Maîche.

Tchënevîere, Chenevière ; *oûetche* est employé de préférence.

Tchenevu ye, Chenevotte, du L. *Cannabium*, ou par l'hypothétic *canabiolum*. *Chan·not* à Montb., portion d'un paquet d'étoupe, Contej. *Chanvrier*, n. pr. (environs).

Tchêne, voy tchaîne.

Tchëneble, Vge Hte-Saône, Chenebier. Ex. du p. *i aî mâ i deu* (dos).

Tcheni, s. f. [Chenil], balayure, fétu de paille, etc., ordure légère, troublant la pureté d'un liquide, de l'œil, ou la propreté du plancher, etc. (En fr. chenil signifie logement de chien ou petit local sale). *Cheni*, en Bourg. et en Saône-et-Loire, où le *Ch* remplace notre *Tch*. Ce mot est presque caractéristic de la région à parler Comto-bourguignon, comme *Caïon*, cochon de la région à parler genre Savoyard ; voy. Savoyar. En dehors de cette région, on m'a indiqué notre mot comme existant près Raon-l'étape ; n'est pas indiqué dans le dict. des Vosges d'Haillant.

On trouve *Cheni* ; id. sign. à Mégevette en Faucigny ; en Bourgogne (Mignard) ; au Creusot.

Tchësse, 1° Chasse ; 2° Chasse-clou, chassoir, outil de tonnelier.

'Hâte-tchësse, [Haute chasse]. est une chasse, aérienne et infernale à la fois, censée se passer dans les airs, *menée* par une troupe invisible et bruyante sous la conduite d'un chef variant avec les traditions locales. Voir Bull. Soc. d'Em Bf. notes sur *Breuilvâ*.

Digitized by Google

Tchëssu, Chasseur *Chasserot, 1° fr. p. petit chasseur ; n. pr. à Beaucourt ; 2° Châtenois (des Vosges) oiseau de proie (épervier). Ojau *tsotseret* [Oiseau chasseret*, Epervier, aux Fourgs-Pontarlier.

Tchessouere [Chassoire* Vfr Ficelle tordue serrée qui forme la mèche d'un fouet.

Tchëssie, 1° Chasser ; 2° aller à la chasse

Tchevâ, ou **tch'vâ** (voy. *tchouva*) forme ajoulot salbérien, etc.

Tchevanton, Tison, VFr. *Chevanton*, que Roq. dérive de *candescere*.

Tchevêcie, Coussinet placé sur la tête (*Tchai*) d'un bœuf pour y recevoir le joug (Vézelois).

Tcheville, Cheville.

Tchevillate, Cheville ou malléole. *Tchevillie*, cheviller. Èl (e) *l'ânme tchevillie dans l'coûe.*

Chevillôt, anc. n. pr. Bf. XVI° S°.

Tcheviron, Chevron, bois supportant les lattes d'un toit. **Tchevron*, chevron, insigne militaire.

Tchevrate, voy. *tchièvre*. *Tchevraie*, *Tchevriot*, l. dits.

Tchëvri, voy. *tchièvre*.

Tchëvrue, Chevreuil.

Tchiâ-le, voy. *tchière*.

Tchicon, TBf. Tige centrale ou trognon d'une salade : laitue, etc. A Sombernon (Côte-d'Or) *Chicon*, Laitue, Romaine, id. en fr. A Bf. *Chicon*, Trognon de romaine. *Salade de chicon*, S-y. TBf. *Tchicot*, morceau de quelque chose. (un *tchicot* de pain. (Sermamagny. Montbéliard, *ai lai tchicote*, chichement (Contej).

Le fr. *Chicot* « ce qui reste en place ou planté d'une branche, d'un tronc, d'une dent cassée. Norm. : Blé *Chicot*, *petit* blé. Fr. *Chiquet*, *petite* partie.

Tchie, prép. 1° Chez. *Lai fon·ne tchîe Antoüëne. Tous tchîe Antoüëne sont venus.*

2° Signif. aussi les gens de la maison. *Tchîe Antoüene* sont venus.

3° La maison. *Voilai tchîe mon ônc·hot-di-boûe.* [Lat. *Casa*).

Tchie, s.m. [Char), voiture à 4 roues, [*Tché**, ailleurs, TBf.

Digitized by Google

Dim. *Tchairot* (1), Chariot, petite voiture d'enfant. *Tchairate*, Charrette ; *Tcharote*, en Rosemont.

Tchairiat, à Mandeure, 1° Chariot, 2° Gde Ourse.

Tchairi, s.m. remise pr les voitures. VFr. *Charry* id. en Rosemont, à Pont-de-Roide.

Tchairti, Corps ou caisse de *Char-à-banc* rustique, supportant le « Sitse » ou siège.

**Tchairtie*, *Tchairton*, Charretier, Charreton.

Tchără·yîe, 1° va, charroyer ; 2° s.f. plur. traces des roues sur un gazon ou une terre.

Tchara·yu. [*Charroyeur*] qui fait des charrois dans les petits chemins du territ. communal ou autre, se disait spécialement pour le minerai de fer. **Voiturîe* se dit pour les grands chemins ou les plus grandes distances.

Tchairoutaie, plein une voiture de gens ; [Charretée*:

Tchaîron, Charron.

Tchairue, *tchairuaî* ; Charrue ; labourer à la charrue.

La Tchărate, (Salb.) La charette, la grande Ourse, Constellation. *Cherre* ou *Charre*, s.f. VFr. local, charretée.

Tchemin de *Tchie*, est pour *Charrière*, ce qui indique que jadis, à l'origine de notre pat. à Ch. il n'y avait pas de *Charrières*, ou chemins pour les chars.

Tchîe·peuçot, [Char-Poucet] ; voy. *Peuce-Tsă·y*, 1° Char ; 2° gde Ourse, à Chatillon (Jura). Sous la *Charrière*, à St-Dizier l. dit (2).

Aux Charrières, l. dit champ et pré à Courtelevant ; c'est le [*carrière** méridional.

Tchai‿rîère, [Charrière*.

Tchîe, s. f. 1° Chair ; 2° Viande. Ce dernier mot moderne en fr. pr chair, n'a pas d'homologue pat.

[*Tché** (ailleurs).

Tché feule. au Salbert [Chair folle], chair qui bourgeonne de trop dans une plaie.

---

(1) « Pour avoir mené 14 *Cherrat* de bois, *dès vers* la Justice ou gibet, jusqu'en la Maletière... pour mettre à exécution par le feu un malfaiteur », en 1509. (Mgr Vautrey, hist. de Porrentruy).

« Donnez au dict Philippe pour cinq journées que son *cher* à charroyei (Tuetey, D. munic. Montb. 1488, p. 284).

(2) Les *Charères* sont bourbeuses,
Les bergères sont crottâ.
Elles sont in pouë honteuses ;
Elles n'oueserint entrâ (9e Noel Bes. p. 38).

Digitized by Google

Tchîe-dè-bue, (Chair de bœuf) « Bloûeche » ou petite prune ronde ayant ± une couleur brune foncée. Composition du Magistrat en 1646. « Pierre Chardouillet, taxeur de *chair* et grand forestier » (1). A cette époque le mot viande (vivres) n'avait pas encore supplanté chair.

Tchîe, syn. *Tchsilles*, voy. ce m.

Tchîe-re, adj. 1° [Cher-e* ; 2° qui est cher, d'un prix élevé.

Tchîefillon (de poume), Trognon de pomme, partie centrale de ce fruit qui reste après avoir mangé le reste. Voy. *D'yënelière*, à *D'yënê*.

Tchîere, [Chier* *căquaî* et *tiaitiaî*, autres formes du L. *Cacare*. Ind. pr. *I tchîe*, *n*ᵉ *tchiöns*, *v*ᵉ *tchîetes* ; p. déf. *I tchyi*. Les part. tchiant, *tchîe* : *El tchîe dans mîes taîtches* ou *mîes tchâsses* = il m'a poussé à bout par sa conduite vers moi.

Tchiâle et *Tchîerîe*, Lieu où l'on « *tchîe* » Bf. chiote.

Tchîâ, [Chiard*, au fém. *Tchiâle*, adj. qui « *tchîe*). A servi de sobr. Il y a l'île du Chiard, à Chatou, près Paris. Tchie'yon, syn. de *Braijon*, en Ajoie, voy *brijîe* ; id. en Montb. Rad *tchîere*.

Tchiöntiulate, [Chie-en-culote] pej. petit gamin.

Tchiönlé, [Chienlit* Dernier né ; gamin qui salit sa couche ou ses vêtements.

Tchiön'ni, Dernié né d'un nid, le dernier enfant. *Tchièn'ni* (Angeot).

Tchîerŏt, adj. (*poutot*), au Sud de Ch. Vase où on « *tchîe* ».

Aux Fourgs de Pontarlier [*p'tot tsîrot**, adj. f. = laide (Peu galants les gens de ce pays.)

Tchiŏ, s.m. 1° Fiente de mouche ou autre insecte ; Tache de sang provenant de la piqûre de puce, Bf. *Chiot*.

Tchuătaî, piqué de « Tchiŏ » ; Bf. *Chioté*, ex. : les draps sont tout *chiotés*, Bf. *Voilai in murot qu'at bin tchuătaî*, Ch.

Tchîesâ, s m. Chésal, anc. fr. local, Sol qui supporte une maison, la maison elle-même ; Terrain à bâtir.

Lgdoc *Casal*. Du L. *casa*, maison. *Chésal*, VFr. Maison, église (Roq.)

« *Tchæslis* » l. dit, à Phetterouse, vge germanoph. All. Pfetterhausen) = *Schesal*, en 1338 (Stoff.)

Les « *Chaselz* » dont il est question dans les chartes de Bf. et de Montbéliard, et dont l'assistance est nécessaire pour prononcer

(1) H. Bardy, 18ᵉ Bull. Soc. Bf. Em. p. 94.

Digitized by Google

les plus fortes amendes paraissent être des notables propriétaires de maisons. Voyez note (1).

Tchîetê, 1° [Château* *Tchêtê* à Eschênes (aj.) 2° au pl. se dit des nuages en balles de coton, ou *Cumulus*.

3° Petit tas de 4 noix ou autres fruits, dont l'un placé sur les 3 autres forme enjeu ou partie d'enjeu, que gagne celui qui l'abat avec une autre noix. Rab. *Castelet*. Midi, Castelè. St-Vital, Sav. [*Statelet** (là, ou *St* = notre *tch.*) Erasme parle de ce jeu (Sauvages).

Rŏntchîetelaî ; voy, ce m. *Rŏntchîetoulaî*, voy. ce 1er m. Dim. *Tchietelot* [Châtelot* lieu dit d'un monticule rocheux en *calcaire jurassic* à *ptérocères*, situé entre Ch. et Trétudans, taillé en forme de témoin, par les eaux diluviennes qui creusèrent la Vallée de la Savoureuse.

[*Tchêtelat**, en ajoulot ; n. pr. à La Collonge (*Chêtelat*), voy. *ŏntchîetelaî*.

« La Chaitey » en pays de Montb., fête du 8 septembre ; est et était la fête de l'anc. église (2) détruite de *Châtê*, près de Pont-de-Roide, fondée au Ve siècle. *Tchêtê*, en pat. de Mandeure, de Sancey. Faire la *Tchêtê*, faire la tête en général à Sancey.

Tchîetê = [Castel devenu [*Kastel** en Hte-Als. en l. dits, ex. : *Kastelacker*, à Oderen ; *Kastelbergen*, cons Ferrette, Masevaux,

(1) Le VFr. local *Chasé* peut indiquer, possesseur de fief ou de maison. Ici en examinant les 2 cit. suivantes, on peut penser qu'il s'agit de possesseurs de maisons, ou de notables.

«...Et si aussi estoit que l'amende fut plus (de 60 sols) lesd. neuffs bourgeois doivent *appeler* trois ou deux *des chasels des d. lyeu* et doivent accorder ensemble, sinon le jugement doibt revenir à Seignour » (Chart. Bf. 1307. Bul. S. ém. H. Bardy, n° 16, p. 29) « ..et le diz maires ne puet et ne doit lever amende se ne est par le consentement des nuef borgois juriéz et de treis *chasés de la vile de Montbéliard* .. et se la plus granz partie de lour, ne se posient accorder, le jugemenz doit repairier à Seignor, et li sîres endoit rendre bon droit et loial... 1283. Chart. Montb. (Tuetey, D. municip. 234). Au point de vue du droit et de la loyauté, l'appel au Seigneur pour départager les voix serait contestable, si les « *3 chases* » le représentaient. Les *chases* étaient des gens de « la vile » ou « du dit lyeu » [*casés*], *appelés* par leurs combourgeois élus.

Remarquons la cit. suivante latine, mais où *casati* est seul, non suivi du mot *homines* «*...in morte etiam et nos et alii casati in jam dicta ecclesia sepeliri et reponi debemus, tanquam in sinu matris nostrae, ut quæ vivos nos habuit, habent et défunctos* ». Lettre d'Etienne de Bourgogne d'environ 1225. D. TEf. L. Viel. Ici *casati* (chasez) = de la *maison* ou famille des posses eurs *du* fief. M. L. Viellard fait remarquer lo vassalité de la famille de Montfaucon envers l'Eglise St-Etienne, de Besançon, dans laquelle elle avait le droit d'être enterrée.

Le Vfr. Chasé = possesseur d'un fief, d'une maison. Mignard dit : « *Chases* = Vassaux logés par leur Seigneur. Franch et Saulx-le-Duc XIII Se ».

(2) Ab. Richard (cité par Tournier H. prot. M. p. 18).

Digitized by Google

Guebviller, Munster, Rouffac, etc., en lieux où le parler latinofone a été submergé le plus tardiv[t].

Tchietchŏn, [cher-temps] ; ici, *r-t* est reg[t] devenu *tch*. Aj. *tchietchan*, Temps de disette. Voyez tchie = [Cher*.

Tchietigne, [Chataigne*. Cong *Tchâtenais* ; p[r] a originel devenu *ie*, voy. *tchietraî*, *tchietê*, et autres n. commencent par *tchie*, lesquels commenc. par *ca* en rad. latin.

Tchietraî [Châtrer*. *Tchietraî ne grenoüë·ye*, Couper une g. en deux en séparant le train de derrière du reste du corps.

Tchietre-tchait [châtre-chat] mauvais couteau qui n'est censé bon qu'à l'usage indiqué par son nom.

Tchietru, Châtreur, lequel annonce son passage en modulant dans un instrument circulaire de la grandeur d'une montre.

Tchietrignie, péj. Coupailler, *abîmer* en coupant. Bf. *Châtrigner*.

Tchietrillon, 1° Pomme mal venue ; 2° Espèce de petites pommes brunes, claires.

Le VFr. [*Chatrillon** se dit des jeunes animaux castrés.

**Châtrerie*, anc. droit fiscal de la mairie d'Assize, sur la castration, avant 1789.

Tchievre, [Chèvre, 1° du L. *Capra* ; 2° trépied formé de la trifurcation d'une tige, coupé dans un arbre pour le jeu de la chèvre ; il est gardé par un joueur, tandis que les autres cherchent, du but, à la renverser, à l'aide de leurs bâtons, qu'ils ne peuvent aller chercher que quand ladite chèvre est renversée, ou par une course assez habile pour éviter le contact du bâton du gardien. Voy. *Sâ*.

Tchevrate, 1° jeune chèvre. [Chevrette* ; 2° très petites « *bloüëches* » rondes.

Tchevratie, prunier à « tchevrates » blanches, plus grosses que des prunelles.

Tchevri, chevreau, 2° au fig. et pluriel. *Grésil*, dont les petits grêlons sautent comme des chevreaux : *Tchevris d'aivri*.

Tcheviron, chevron de toit, *tchevrûe*, voyez ces m.

Tchievre-fu·ye, [Chèvrefeuille*. Voy. *boûe ai lai tchievre*.

Praî de Tchevraî, (*Chevret*, en fr. cadast.) ± cerné par le bois du même nom, situé entre Ch et Brevilliers, sur cette dernière c[ne], avec une source d'eau très bonne, se perdant dans le sol. Fait partie du bassin de la *Gran-Combe*. En 1573,

Digitized by Google

ortografié *Chevray*. *Chevrel*, *Chevrot*, châtelains de Bavilliers, XIVe S^e.

Combe Tchevriot, affluente de gauche de la *Gran-Combe*.

Lai Tchîevre, sobr. d'un hom. grand et maigre, portant aussi le syn. *Kebette*, dim. de *Keb.*, voy.

Tchîevremont, Chèvremont, vge. En 1105, l'ablat. Lat. = *Chyurimonte*, fait voir que le n. actuel pat. existait déjà.

Ex. de son patois : *È s'at piaindu in pouètchiniot* ; *ran di tot. Di laissê pri, vos‿en ais* ; *diemouène. I dremerô, mais lo soi i aî l'vantre gonc'he* ; *pŏ coutchie* (p^r coucher) *pa l'bé* (par le bas). *Et·yemouere. Elle les va avoi. Lo covie* (Lou couvie, à Ch).

Tchie·yon, voy. *tchîere*.

Tchifaî, 1° Ebouriffer, crêper, mêler (les cheveux avec les doigts) en grattant ou griffant. *Se tchifaî*, (sens réfl). 2° fripper (ses vêtements). VFr. *Chiffe*, Chiffon.

Tchifoŭēgnîe, Chiffonner, froisser (papier, étoffe).

Tchignîe, Pleurnicher, voy. *Houtchignîe Tchignot*, surn. de pleurnicheur, à Bourogne (*Janvret*) (1).

Tchigne, s. f. Chignon, à Angeot : *Sai tchigne ât tot tchoufaie* (Me Demouge).

Tchin, Chien, un des mots mouillés en fr. devenant sec en pat. Dans certains vges : Mandeure, Vermes, Servin (Baume-les-Dames), Le Russey, l'*i* n'est qu'à 1/2 nasal, *Tchi*^{n} (2), l'*n* ne se faisant qu'à 1/2 sentir, cette consonne tombe tout à fait à Croix, où chien devient *Tchi* ; à Fougerolles où il devient *chi* (là cesse notre *Tch*) ; *Chin*, à Bes., à Gray, à Gy (Hte-Saône) ; *Ki*, Celt. Br. ; *Tsin* à Santans (arr. Dôle) au Sud de la g^{de} forêt de Chaux (pat. genre Savoyard).

Tchigne, Chienne. *Cagne*, d'origine mérid. est un péj. q.f. sert d'injure fém.

Tchindŏn, Chiendent*.

El ât c'man les tchins d'Eché,
È mairtchănt tout d'travé (pat. Danjoutin.

Tchintchant, adj. fabriqué pour signifier chuintant, comme représentant mieux que *Ch* fr. devient *Tch*, ce qui est tj. accompagné de *dj*. p^r *j* ou ge fr.

(1) En Bourg. Elle cueudô que por Aignée, (Elle (Didon) pensait que pour Enée.)
On ferô comme po Sichée,
Qu'on *chognerô*, qu'on braillerô
Et qu'ensuite on se couzerô (ou se tairait) (Virg. vir. p. 131).

(2) L'*i* de *in* en fr. et à Châtenois n'a plus le son de l'*i* ; il se prononce comme *ai* dans *ain*, mais l'i de i^n (c.-à-d. avec un petit *n*) se fait entendre, à 1/2 nasalisé, en Montb. en Ajoie, etc., Mandeure, Vermes.

Digitized by Google

Tchintre, 1° Chintre, en fr. cadastral ; bout d'un champ sur lequel après chaque sillon, on *retourne* la charrue pr labourer en sens contraire ; 2° le champ affrontant une série de champs, sur lequel ceux-ci *tchintra·yŏnt* (t muet).

Tchintra·yîe, retourner la charrue après chaque sillon en faisant 1/2 cercle. Du L. *Cinctura* [Cintre* en fr. = 1/2 cercle.

Les Chaintres, fr. cad. l. dit de champ, Bavilliers et TBf. *Chintre des Aiges*, Charmois ; voy. *ège*.

Tchipoutaî, [Chipoter]. Tracasser pendant qu'on est occupé ; contrarier, parlant d'enfant. *Tchipoutu*, qui *tchipoute*.

Tchitche, 1° Glande, à Mandeure ; 2° Espèce de petits fruits en grappes analogues aux pommes VFr. *Gietz*, bosse, saillie.

Tc·hi·yie, s.f. [Cuiller*, on peut écrire *t'yi-yîe* ; l'*y* influencé par le *t*, devient aspiré ou, *c·h*.

Tchŏ ! *Tchŏ*, *hûe* ! interj. pour chasser les chèvres, les moutons. Tchou ! à Bournois.

Tchô, Chou ; *Tcheu*, en p. Montg. et Sous-M ; Etobon, Essert, Villersexel (A. Henriet).

Cheux, n. pr. à Châtenois, voy. *Cheux*.

Tchôs baquais, 1° Choux verts, hâchés, cuits ; 2° *Rumex*, à feuilles lancéolées.

Brisechoux, anc. n pr. de Montb. = *Fréléchoux*, n. pr. TBf. comp. *fraitchi*.

Tchô latchu, id. à Meroux, à Vézelois, patience (Rumex patientia), Rœsch ; sign. Chou gourmand.

Tchôs graîs, Rumex à feuilles ovales ; on les mange qf. en *tchôs boitchis*.

**Gras choux*, Bf. feuilles de Bette, voy. *Blette*.

Tchôs boitchis, voy. *boitchi*, on mange q.f. les « tchôs graîs » en *tchôs boitchîs* (*Boitchi* peut signif. [baquais). *Bac* peut être congénère à *Boitchi* ; voy. *pâ*.

Tchôs sàlaîs, s. m. pl. Choucroute ; voy. *Saulroube*.

Tcheus aigres ; id sign. à Sermamagny. A Essert : Nos tcheus sont cœus.

Tchôfe, calice ou enveloppe de la noix (brou), de la noisette. Enveloppe en étoffe d'un bouton.

Tchŏfaî, recouvrir d'étoffe (un bouton). *Dîetchôfai*, dépouiller de son enveloppe *Îetchôfaî*, rompre l'enveloppe ou une enveloppe.

Digitized by Google

Tchofouè·yie, ne manger que le meilleur d'une chose, laissant le reste (Bournois).

Tchoisi, [Choisir, choisi*. Ind. pr. *i tchoise*; conj. *fini*.

Tchŏpolê, s.m. Manteau de la cheminée, cong. à *Chappe*; voy. (Angeot)

Tchoûe, Chouette, à Mandeure : Quê *veille tchoûe*, VFr. [*Chô**) (parlant d'une vieille femme désagréable.

Tchoŭëgnîe, Pleurnicher. Bf. *Chigner* Adj. *tchoŭegnu-se*.

Tchoŭër, Choir, tomber. Ind. p. *I choŭë*, *nˢ tchoŭe·yŏns*, *vˢ tchoŭëtes* ; p. déf. *i tchoŭë·yî* ; les part. *tchoŭë·yant*, *tchoŭë* ; le reste sur les 5 temps primitifs. Auxel.-B. *Tchŏre*, ex. : *son tchăpaî au tchŏ en darie...* (chs Rosemont) (1).

***Tchoûese**, Chose ; a servi de surn. *Tcheuse*, en Rosemont et Salbérien.

Tchoufaî, Emmêler (les cheveux, le fil) ; ébouriffé : ex. : *elle ât tchoufaie*.

Tchoufe, s.f. [touffe) : *tiaie tchoufe de poi*, quel *emmêlement* de cheveux. All. *Zopf*, tresse de cheveux, queue.

Tchoufait, chignon ou faisceau de cheveux mal peignés.

Tchoufon, paquet de cheveux mêlés, tortillés.

Tchoufillot, Petit paquet de choses tortillées, papillote ; démêlure de cheveux (Salbert).

Tchoupait, grande masse de cheveux. *Tiaî tchoupait de poi*. L'ancien fr. toupe = toupet, dér du germ. : ex Bas-all. *topp.*, touffe de cheveux (Brachet). All. suisse *Zuffe*, ou poignée de q.q. chose (Stapp).

Tchoufaî, Manger goulument (Exine) (2) avec bruit de mâchoires.

Tchoulot, Entre-deux de bouts de banc d'église joints en bas, sur lequel les jeunes filles peuvent s'asseoir en regardant de côté la nef. Dim. de l'All. *Stuhl* (siège) ; fait l'office de strapontin. [*Choullat**, n. pr. en Ajoie, en 1517 (Vautrey).

Tchoutche, Sobriq. à Chât. Ailleurs, femme désordonnée.

Tchouvâ, Cheval, en p. à Chât, Andelnans, Châlonvil., Salbérien ; Mandeure, Montb. ; *Tch'câ*, ou *tchevâ*, Ajoulot, Brevillers, *Tch'vau*, Auxell., G-y.

---

(1) En fr. de Franche-Comté « en ès cas esquels il *encheait* en la volontè du Seigneur » « *Enchoir* » = ici, tomber, en (Charte d Orgelet 1266, cit. Tuetey. C'est du vrai VFr.et non du parler local savoiyofone.

(2) Liste E. Laurent.

Digitized by Google

Tchouvau, à Etobon.

Chevalx, ancien fr. Montb. XVe S^e.

Tchevâ moirat, à Angeot = Cheval moreau, ou morel (1).

Tchouvâ mourê (moreau) à Mandeure, Carabe des jardins = *Tchouva-di-Bon Due*, à Ch. Se nourrit d'insectes morts, de petits mollusques.

Lou Chouvau, le cheval, près Besançon.

Tchouvâlot, [Chevalet* 1° Chevalet composé de 2 pièces de bois inégales, jointes en compas, servant à supporter le train de derrière de la charrue en marche sur les chemins, le train étant renversé ; 2° haut tréteau à longs pieds. (des scieurs de long) supportant une *bille* à scier en planches.

Sätchot, *tchevalerot* (petit chevalier) *nôbiesse pëdju*, disait-on à un bâtard mendiant se croyant d'une noble extraction (Salbert). Voy. *sai*.

S'aitchovvalaî, se mettre à califourchon. A Auxel.-B. *al‿eu picâ son tchevau* (chs. Rosemont, en p. d'Auxel.). Chevalier, n. pr. à Dorans, Ch... Brebotte.

Tchouvâtre, [Chevêtre) Bride en corde, ou en ruban de fil, pour mener les chevaux à la foire ; du L. *Capistrum*. Quand une fille va souvent à la foire, on dit : *elle ât encoüë aivu train·naî son tchouvâtre ai lai foire*.

Tchsîlles, sf. pl. Dans cette express. *avoî lîes tchsilles* = avoir les dents agacées par l'usage des fruits ou des acides. *Tchîe*, à Angeot. *Eceliä*, à Albertville. Ce dernier mot pourrait appuyer l'ortografe : *avoi l'îetchsille*, Ch.

Tchuate, Chouette, voy. *tchoue* ; *paivru c'mön ne tchuate*. *Tchiote*, en Montb.

Te, **tu**, voy. toi.

Teillöt ou **tai·yô**, [Tilleul) (*tuliö*, à Bessoncourt ; *Tu·yö*, à Meroux). L'i lat. ou fr. souvent rendu en patois par ai (ou ei). C'est une form. dim. du VFr. *Til*, du L. Tilia. Celt. B. *til*. *Tillot* en fr. de notre région, en l. dits. *Tylia* en latin régional. Le *t* final est afône, comme dans tous les n.

(1) A Roncevaux :

Li Quens Gerins siet el' Cheval Morel
Et sis cumpains Geriers en Passe-Cerf ; (nom de cheval).
Laschent lur resnes. brochent ambdui ad ait,
E vunt ferir un païen Timosel. (Chs Roland, V. 1379).

Le manuscrit de Lyon donne *Morel* qui est le bon ; mais M. Paris y substitue *Sorel* qui lui paraît mieux justifié ! Notre patois lui donne tort. Pour la couleur il a aussi *Boyat* = [Bayard*, *Bacin*, baucant.

Digitized by Google

en *ot* ; il indiq. la brièveté de l'*o* précédent. Sert de n. de lieu à nombr. endroits. *Tio* en Vosges (Haillant) ou Thiot. Le tilleul rare dans les bois A Argiésans, la coupe du Fahy en a présenté trois.

Teillîe, Tiller ; de l'anc. fr. Tille ou Teille = 1° 2me écorce des jeunes tilleuls ; 2° écorce de chanvre (par extens.) L'écorce de tilleul est fibreuse et textile ; elle sert à faire des cordes de puits, mais pas en TBf *Ai Îechie* (Essert) *dan l'boûe de lai Coûete, è y e dies teillots et dies piain·nes*. Sur le *Tillon* (champ) l. dit, à Menoncourt. Au *Thaillot*, l. dit à Bavilliers. Terre : *aux Tilles*, Dorans. *Tillon*, l. dit à Suarce *Tiamont*, un ham. d'Evette ou Stoffel cite *Quasimont*, ham. ?

Tille, bouquet de bois, cité pr M. Contejean, en Montb.

Cmp. *Tille*, Echinée de porc, ou tranche, VFr. et Porrentruy en 1350.

Tillat, en Porrentruy. anc. fr. local, (Mgr Vautrey, hist. Porr.)

Temaî, Laisser verser ± involontnt une partie du contenu liquide d'un vase plein. En Celt B. *tumpa* = verser.

Tëmerê [Tombereau) voiture à 2 roues, qui se décharge en *versant* en arrière. VFr. *Temereau* ; id. à Petit-Croix. *Tourmê*, à Exinc, d'où *tourmelaî*, charroyer au tombereau.

Tenail, s.m. Cuve pr la lessive, tonneau dont un fond a été enlevé. *Tonoil*, s.m. Cuve, à Epauvillers.

Tenate, s.f. Tonneau dont un fond est enlevé, pour préparer et conserver la choucroute et les « *raives salaies* ».

Tendon, à Meroux, Tenon ou arrête-bœuf, *Ononis spinosa*.

Tëne, s.f. Tonne (Vosges, *tinote*, = tinette).

Tinne, en pays Montb. mesure de vin de 50 litres (Tuetey). *Tenne*, XVe Se ; comptes de la v de Montb. (Tuetey, D. mun.).

Tëni, 1° [Tenir* 2° *posséder*, avoir (q. q.-un) sensément sous son pouvoir ± surnaturel ou d'influence. Ind. p. *I tin*, *ne tiniŏns* ; p. déf. *i tigni* ; fut. *i teraî* (1) ; les part. *tignant*, *tënu*, le reste sur *fini*, avec les rad. des 5 temps primitifs.

Tenu, possédé du démon ou d'un humain.

Petë, *tin te*, petit, [tiens toi* (tranquille). Ex. de balancement, le t mouillé fr. = *t* sec pat.

Tenîe, Dressoir rustique, placé ordinairement en la cuisine.

---

(1) Guillaume de Champlite « à Jeoffrois de Vile Hardoin » :
Sire, je viengs d'une terre qui mout est riche et a nom la Morée...
Ce que vos m'en voldrez doner, je le *tenrai* de vous... (XIIe Se).

Digitized by Google

En Lgdoc *estagné* ; c. à d. vaisselier ou dressoir pr mettre la vaisselle d'*étain*. Rad. *stannum*. Mot moins rustic (1) que *mettrot*, voy.

Tenre ou **tanre**, Tendre. Du L. *tener*.

Tanretaîe, s,f. tendresse au fisic, cité par M. Contejean.

Tentiuait, forme de *tantiuè* ; voy.

Têrâ, [Terrail*, VFr. Levée de terre, pays Montb. Fossé dans la terre, à Bournois.

Tereillon, courtillère ; rad. Terre. *Terrage*, impôt de la dîme, Porr.

Terlantaî, Flâner, perdre son temps.

Terlo, forte toile de fil croisé ; forme ? à Exinc. du *Cairlo* de Maîche (voy. *carê*) [*Treillis*) ou grosse toile ; voy. *trâsse*.

Terrîetre, forme de *Tairîetre*, voy. *Terrintre*, à Meroux. Bois du *Têtre*, Lepuits (Delle).

Terrun, [Terrain),

Tos les boûbes a s'enreulant.
Jusqu'ès fennes que s'armant,
A peu de César, d'chu lu tarruns,
A l'adant à dètrure les Vormuns (Chs Frahier).

Tertau, Bavard, forme de *Fertelle*, Bourogne.

Querquevelle, en Montb.

Terlo, Montb., platine de langue, peut-être du mot *Terlore*, rouet ± bruyant.

Tervê, (souenaî ou-) sonner le fêlé, Exinc (2).

Têt, Salamandre à Exinc, forme racourcie de *Ertaî*, voy. ce m. c. à-d. hérétic.

Tâ, à Etobon. A Sombernon, *tâ* = Salamandre terrestre.

Teuchîe, Tousser. Réd. *Teuchenaî*, Toussailler.

Teuche, s.f. Toux.

Teunîere, Tanière ; VFr. *Tesnière*, ; dér. de Taissonnière ; Trou du *taisson*, l. dit TBf. La grande *Taunière*, l. dit, champs, à Morvillars.

Teure, s.f. 1° Partie supérieure de la tête d'un bœuf [VFr. *Tor*, L. Taurus) entre les 2 cornes (Salbert-Angeot), partie de la tête qui *toure*. *I li aî flanquaî in cô chu lai teure* (Angeot).

(1) La terminaison *ique* est fém. ; pr le masculin elle est fautive et moderne ; il faut *ic* pr le masc. comme dans le public. laïc, qui commence à prendre le *que* au masc. Jadis *maniaque* s'écrivait *maniac*, *astèque*, (masc.) commence à remplacer *astec* ; mais *flic*, en argot parisien a gardé la terminaison masculine (= Sergent de ville).

(2) Liste E. Laurent.

Digitized by Google

2° Colline allongée, vue du Salbert à gauche de la tête d'Etobon, en fr. cadast. *La Thure*; à Montb. *Ture*, mine renfrognée (Contej.) (voy. *toüërê*).

★**Teurlipe**, [Tulipe], fleur du Nénufar (1), Offemont. Ailleurs c'est la Rose des Etangs ; mais à St-Vital, Savoie, c'est.... le pannacu !! pr la sign. voy. *pŏn·nai* et *tiu*.

Têve [Tiède), L. *tepidus*.

Teyaut, forme enf. de Frérot, à Bourogne (Janvret).

La **Thâle**, l. dit de forêt, à Bavillers, paraît form. francisée de l'all. *thal*.

Thannenkirch, commune du con de Ribeauvillé, comp. de plus. écarts, dont les uns parlent le patois fr., les autres le p. als. germ.

Thieulien, anc. n. pr. ar. Montbéliard 1665 ; faut-il voir dér. de Mathieu ? *Thiollon*, Mathieu appuie l'étym. *Quélain*, n dit en pat. *Tiellin*.

Thiois, en vx écrits = teutsch.

Tiă. En avant ! pr les vaches. *Tiätiä* n. enf. des vaches (Tissot).

Tiai ou **T·yè** ! c'est le té ! gascon, le tiens ! fr.

Tiaî, **Quart**, *Lou Tiaî*, l. dit à Ch. c. à d. le [quart* d'une *fauchée*; environ 6 ares. *Esquarts*, l. dit à Autechaux (Blamont) fr. cad.

Tiaî-e, [Quel-le* L. Qualis. En fr. local de vge, *Tiel homme* ! Quel h.

Nota. Le *t* suivi d'une voyel ou dipht. est mouillé en notre pat. et se prononce *T·y*.

Tiaît·ye [Quelque*. *Tiaît·ye-cô* [Quelque coup] (fois). Bf. *Quê temps*, quel temps.

Se **Tiaibelaî** = se *Diaibelai* ? hypothétiq. Se chamailler, Exinc., voy. *Diâle*, rad.

Tiaidje, [Cage*.

Tiaigne, 1° forme patoisée de [Cagne* voy. ce m. ; 2° Chose de peu de valeur.

Tiaignâsse, (sur péjor.) au fig. femme dévergondée.

Tiaigne-Rodese, l. dit à Ch. ; *Gagne-Rose*, en fr. cad.

Tiaignô [Quignon) Pâtisserie rustique contenant des fruits, dans la croûte supér. de laquelle sont enfoncés des sous, donnée le jour de Noël, par les parrains à leurs filleuls Sa

(1) On dit aussi nénuphar. Ici on va au plus court.

Digitized by Google

forme rappelle vaguement la forme d'un poupon, un corps ovale et les 2 extrémités arrondies, globuleuses. *Cugnu*, en Gruyère (u = ou). Voy. *Queniat* et *q'nieu* ; d'après Stappers, quignon ou cuignon, gros morceau de pain, dérivé du L. *Cuneus*, coin, voy. *tiugnîe*. (*Cœugnŏ*, Bâtard au Russey, se rattache à *tiugnot*).

I m'en vais ai Taraignô (quartier de Bes.)
Môre pou fâre in *Quignô* (anc. Noël, Bes)

Quignŏ, en Bourg. (Vir virai) cité en 1424, présents des parrain et marraine le 1er jour de l'an.

Tiaimaie, ou **t·yaimaie**, forme plus patoise que *camaie*, voy. ce m Exincourt.

Tiain, Quand, en p. Ajoulot, et à Bourogne. *Quan*, à Ch. et ailleurs.

Tiainson, ou **t·yinson**, 1° Pinson [Quinson*, D. Boiste ; 2° timbre aigu, oppressif, ou sifflant de la voix. Ex. : *c'te fonne ait in t·yinson* ! voix aiguë d'un enfant ; 3° Pomme sauvage attendrie par la gelée, l'intérieur, alors renfermant un jus rafraichissant. Voy. *t·yinson*. *Queyot*, surn. de « qui crie comme un pinson », Bourogne (Janvret).

T·yinsenaî, faire entendre une voix aiguë, ou une toux sifflante [*Quinsonner*]. *Îetre t·ynsenaî, avoi l'ou naî t·ynsenaî*. être soi disant gelé, aussi froid qu'une pomme gelée.

★**Tiaipab·ye**, Capable à Ronchamp.

Tiaîsse, [Casse*, VFr., Casserole ; ou mesure (1), avec laquelle le meunier prélève de la farine, pr se payer du prix de la mouture, opération indiquée par le verbe *Tiaissîe*, et l'adj. *Tiaissu*, péj. à l'adresse des meuniers qui « *tiaissent* » trop.

« Leurs liets (lits(, *linceulx*, (linceuls, draps de lits) ; *casses* » (= *tiaîsse*) ; fr. Porrentruy, 1511.

Tiaissate, [*Cassotte**, Plancher-les-M. (Poulet), casserole en fonte à 3 pieds et à queue. D'où la devinette : *tîete dans tîete, set' pîes et dûe coûes*, lorsqu'un chat met sa tête dans la casserole pr lécher.

Tiaîsse, Caisse ; malgré l'*î*, emprunté du fr., ce mot provient du L. *capsa* comme le précédent, de même que *câsse*, voy. ce mot. VFr. *Capse*, boite.

(1) C'était la 24e partie de la carte, à Bf. et voisinage.
Aux molins nostre mugnier... ne doivent prendre fors que don froment et don soigle la *vingt quarte* partie ; d'orge et d'avoine la *sasime* partie. (Tuetey. D. M. F. Comte, 206. Charte de Poligny, 1288). Ceci n'est pas du dialecte comtois qui n'existe pas en documents, mais du fr. de chancellerie avec q.q. patoisismes.

Digitized by Google

Tiaitiai, 1° syn. de *tchîere*, mais forme plus ancienne. L. Cacare, celt. B. *Kac'ha* (c'h dur = ch. all. dur). 2° prendre peur devant le danger qui en effet détermine chez les poltrons ou nerveux un flux de ventre.

Tiaitiu, 1° qui « *tiait·ye* » ; poltron.

**Cacade*, Bf, Chose ou opération ridiculement petite, après avoir paru ou être annoncée ± importante ; la montagne accouchant d'une souris.

Tiaityignu-se, Bf. *caquinieux-se*, chicaneur, chipotier.

Tiaitre[Quatre* *Tiaitrîeme*, quatrième *Tiaitrain·ne*, environ 4.

Tiaitchoûeje-îeme, Quatorze-ième.

Tiaitre-vë, Quatre-vingts.

Tiaitre-ai-tiaitre, 1° au galop ; descendre les escaliers ou les monter 4 marches à la fois ; 2° quatre par quatre, en grand nombre et en marche, parlant des souris, rats et autres animaux.

> Quan ce fut pour se coutchie,
> *Tiaitre-ai-tiaitre* d'chu in soulie, (solier, grenier),
> I.ai mai*riaie* d'chu in fagot.
> Reguinguette et reguiguot (Chs burlesque du Valdoie).

Tiè ! ou **t'yai** ! c'est le « tiens » ! interj. fr., le *tè* du Lgdoc. L'impér. du v. *teni* = *tins* (tiens).

Tiaît·ye, Quelque. *Tiaîtium*, quelqu'un. *Tiète chose*, q.q. chose fr. Bf.

Tait·ye-i ; anc. formes, voy. Catherine.

Tiaîve, [Cave*. *Tiaiveude*, Excavation souterraine, ex. : *i creuille, i faî dîes tiaiveudes* (*aî* devenu *ai* bref) dans le n. composé

Tiai-yŏ, [Caillou* en Montb. voy. *Caillô*.

Tiâmon, un des hameaux d'Evette ; bois à l'Est de Moval.

Tiant·yi, Tiant·yelot. etc. voy. François.

Tiârpe, Carpe, à Vescemont, à S-y. *Tiârpiere*, Carpiere, petit étang.

Ticlette, Bf. voy *taic·hate*.

Tie, Tiers, *Tircelin* [Tiercelet], Le mâle de l'épervier, plus petit que la femelle.

Tiebâ, n. pr. [Thiébaud* ; a donné *Tiau* ou *Tiault*, à Bourogne (Janvret), et *Diouba*. *C'ât c'mŏn lou mairtchîe de Tiebâ Bêli* (Bély). *c'at fin fini*.

Thiault, n. pr. à Melisey.

Tièbrie, forme pat. de *Kébrie*, voy.

Digitized by Google

Tieche, s.f. [Tas) [*tâsse*]) indiq. homologie par 1/4 de règle, c. à-d. pas fréquente. Monceau de foin, de fagots, *entassé* régul. sur le « *soulîe* » ou ailleurs.

Ŏntiechi, mettre en *tîeche*. En Néerlandais, en Anglais, *tas'* = tas.

Tasse, en anc. pic., poche portée à la ceinture = [*taîtche*).

Tiecheran, Tisserand.

L'âtre djoüë qui fëlit tan...
Trâ gremieché' de fi bian ..
Tiecheran, bê tiecheran,
Fais me mai toile couran. (Vieille ronde, de Ch.)

Tixeram, nom pr. Montb. XVIe S^e, « Jehan *Tixeram* », en 1502 (1) dont l'*x* se prononçait *ss*).

Tiefion, Punaise ; *Têfion* (Angeot, Fougerolles) ; un des sobr. des gens d'Héricourt ; ailleurs *Teufion*.

★**Tiel-le**, Quel-le, fr. local, p^r *tiaî-e*.

Tiele, Tuile. *Tîelîe*, Tuillier. *Tîelerie*, tuilerie. *Tîelaî*, de couleur de tuile, parlant du teint du visage rouge brique. « *Tyelaire* de Perouse » en 1470, à Porrentruy n. pr. = Tuilier. « *La Tillière* (*La Tieillière* 1655) » Bf. Essert, Stof. *Teul'lie* (Vosges) ; *tieulerie*, anc. fr. local Bf, se prononçant comme en pat.

Tielleur, n. pr. Keller*, anc. n. pr Bf. XVIe S^e; La Chapel. s. C.

Tiemoüë, Témoin, chute de l'*n*, 1/2 règle.

★**Tiette** [Quête).

Tiental, ou **t'yintal**, Quintal (cent livres) anc. mes.

Tiere, Terre. *Foûe-tîere*, Terre forte, argileuse.

Tiete, 1° Tête ; 2° Sommet de montagne arrondie, ex. : La Tête d'Etobon ; La Tête de Moine, à l'Est du Fayé, TBf ; La Tête de Faux, au Bonhomme, etc. ; 3° Sobriq. Qui a une grosse tête. Le Lat. rad. *Testa* = vase en terre, analoge d'attrib. de sens avec *Câquelle*, voy.

Tietŏt, 1° Têt ou tesson de poterie ; 2° petit homme qui a une grosse tête.

Têtot, Têtard, au Russey.

Ŏntîetaî, voy. ce m.

Têetaie, coup de tête, à Exinc. *Tête d'albrichte*, se dit à Angeot des germanophones du voisinage et de loin (d'où

(1) Extr. des compt. de Montb. par Tuetey.

Digitized by Google

albrichtaî, parler leur langue) ; traduction libre : *tête de boche*, qui se dit en Suisse ; ex. : à Rances (Lausanne). Ch. *Tiete de p'yetche* (=pioche).

Tieuche, 1° Cuisse [Cœuche* à G-y ; *tieusse*, à Bes. *Lou tchâne* à *trô tieuches*, à Etobon ; 2° un demi Cotylédon ou une des 4 divisions de l'amande de la noix. Lgdoc *cuiêisso de nôzë*.

Tieuchate [Cuisette] *Allaî ai lai tieuchâte*. Aller à la *planchette* ou assis à poil, *de travers*, sur le dos d'un cheval, et non à califourchon.

Tieuchîere, Maitresse branche d'un arbre. En fr. c'est le bras et non la cuisse qui a servi pour faire le mot. Le pat. a aussi le mot *brance* qui a un sens général. Au Ban d. l. Roche, *queuc'he de buos*, rameau, *queuc'hate* petit rameau. Le chêne des 3 cuisses, à Etobon, qui, à 2m du sol, a 3 maitresses branches.

★**Tieue** [Queue* de cheveux de l'anc. régime. Voy. *coûe* du latin cauda.

Tieufate, Espèce de poire, à Angeot.

★**Tieur**, Cœur (neo-p). *Tiûe*, s.m. Arch. usité à Abbevillers, etc. en Montb. Voy. *tiûe* = cuir.

Corâil, *Cœur* et organes y attenant, *foie*, etc. à Vermes ; en fr. *levée*. Voy. *coûërâ*.

T'yevaî, v.a. Désirer pr q. q. un, souhaiter (q. q. chose) de *cœur* à q. q. un. Voy. *t y'vaî*

★**Tieur**, Chœur.

Tieure, 1° Cuire ; 2° Fermenter, parlant du foin nouveau qui s'échauffe. Donner de la vapeur. Ind. pr, *i tieue*, *ns t'eujöns*, pas. déf. *i tieuji*. Les pat. *tieujant*, *tieuju* (actif ou *tieu* sens passif). Conj. comme boire. *Îetre tieu*, 1° être cuit ; 2° perdu. *Ave tieujante*, Eau bouillante.

Tieujëne, Cuisine. *Tieujenîe*, cuisinier. Tiujëne, à Vescemont. « *Cusenate*, petite cuisine à Porrentruy, 1511, fr. cad.

? *Diaisin*, voy. ; *Quesen* (1), à Besançon ; Vfr, *Quesine*, cuisine, du L. *coquina*.

Tieujenaî, Cuisiner ; *Cusener*, anc fr. de Porrentruy.

Retieure, *retieuture*, voy. reticure.

Tieute, cuite.

Tieujante, s f. 1° Dyspepsie-acide, ord' suite de ribote (Angeot), à peu près syn. de *grillots* ; 2° brulure d'estomac.

(1) Voiqui bin di Quesin (souci) d'in couë
Que t'ê fouiâ dans tai tête (Noels Bes, 181).

Digitized by Google

Tieuterie, Aiguillée de fil, même rad. que le suivant. Montg. *cœuturie*.

Tieuture [Couture] de 2 parties ensemble. Voy. *coudre*, du L. *cousuere*, *consutum*. [*Cœulure** en Montg. A St-Vital (Savoie) *cœuteriâ*.

Tigrelai [Tigré]. *Ne belle vaitche tigrelaie*.

Tifait, Gros morceau (de pain). *Lifret*, en Montb. Contej. *Chiffon*, en Norm.

Tignaisse, Chignon en désordre. [Tignasse].

Tille, Echinée de porc. Ajoie, VFr.

Tin, *tiniöns-t* ; voy. *teni*.

Tintin, forme enf. de Célestin, Bf.

Tiossie, Salb. syn. de *C'houquenaî*, voy. C'houquaî.

Tircelin, 1° Tiercelet. Le mâle de l'Epervier (plus petit que la femelle, d'où le nom). En fr. ce m. s'applique aussi aux mâles des faucons, et rapaces voisins, ex. : un T. de faucon ; 2° Anc^t à Montb., espèce de tissu.

***Tiretain·ne** [Tiretaine, étoffe laine et coton en fr.] Femme des carrefours ; comp : La grisette qui a deux sens, 1° espèce d'étoffe ; 2° ouvrière de ville ± sage.

Tirîe, 1° Tirer ; 2° Aller dans un sens déterminé. *Tire*-poi. (Tire cheveux) fruit de la Bardane.

Tirîe ai vâ, Tirer en bas [Tirer aval]. *Tirvâdaî*, parait formé de la locution précédente, tirailler les vêtements, le corps ; ex. : *elle se laîche tirvadaî*

Tirie ne lâtre, in poultrait, Ecrire une lettre, faire un portrait.

Tirîe â bout, tirer à la fin.

Tirate, s.f. tiroir ; *Tirot*, s.m. TBf., *Tirat*, Angeot.

Tirli, Mauvaise ou grossière étoffe, TBf.

Teurli, Dr Corbis, « Toile grossière » (1).

Terli, en Montb. (Contej.) Etoffe en [treillis*, cong. à *terlo*, voy. et qui est syn. et cong. dim.

Tirli, cri du rouge-gorge (1).

Tiroignîe, tirailler en Mont.

Titch ou **Titsch**, forme als. de Deutsch = all. (de langue) *Thiois*, en fr. Tütsch ou Dütsch, c^on Zoug (Suisse). On peut

---

(1) (1) Content de son acquisition, un villageois porteur de droguet, revenant de la foire de Bf, en cheminant par le bois des « Creuses du Salbert » lorsqu'il entendit un oiseau paraissant le suivre et répétant avec persistance *tirli* ! *tirli* ! *tirli* ! *Ma foi non* ! dit-il, impatienté, *ce n'ât p' di tirli, mais bin di bon droguet.*

Digitized by Google

placer ici, *Tige gronde*, l. dit forêt au Puix (mots d'ouvriers, all.) altération de *Titsch grund*, terre all.

Tiu ? [Qui ?* *Tiu qu'ât lai* ? ou *tiu ç' qu'at lai* (ç, pr *ât ce*). *Qui est là* ? *qui est ce qui est là* ?

Tiu, (ietre ai). Etre à *quia*, être réduit.

En p. bourg. du *Vir viraî* : *el ât ai cou, è n'en peut pu.*

Tiu, [Cul* notre mot est homologue à plus. mots fr. c'est-à-dire que plusieurs mots fr. aboutissent à notre mot pat. comme cela a lieu d'ailleurs en fr.

Tiussŏ = *tiû sŏ* [Cul sec) homme gros comme rien, ou qui a de petites fesses. Si nous avons *tiu-sŏ*, à Bournois on a *boc-sô* (bec sec) = figure maigre) Châlonvil. ; Bourogne, *Tiusso.*

Tiu d'apoi, à Bourogne, sobr. de cordonnier. (Janvret) voy. *aipoi.*

Tiulate, Culotte*. *Tiulate ai beuillate* ; voy. *beuillîe.*

Tiulouton, petit qui porte culotte, Montb.

Tiulîere, [Culière* dans Joinville et Dict. Boiste. Avaloire, croupière de derrière d'un cheval attelé, pour faciliter la descente sur une route ou maintenir le harnachement.

Tiu b'ni, voy. *beni*,

Tiu di poutîe, ou *di raîtchait*, voy. *Poutîe.*

Tiu bêeche, cul bas, en pays Montb. bas sur jambes.

Tiu-bian, petit martinet ou hirondelle de fenêtre. *Biain-tiu* à Vermes ; voy. *Maitchelot.*

Tiu-de-tiulate, fond de pantalon. *Ai bët'tiu*, position genu-cubitale ; id. TBf. Montb., au Russey ; voy. ce m.

Bôtche-tiu, Gratte cul ou cynorrhodon ; litt. bouche-c.

Jehan Féburc, dit *rougecul*, un des 3 maitres bourgeois, à Porrentruy, XVIe Se, (Mgr Vautrey).

Montrecul, l. dit de champ, à Fêche l'Eglise. (Près Paris l'aspect est plus étendu, Montretout).

Grôsses tiulates, sobr. des gens de Vauthiermont (Angeot), qui ont un caractère spécial.

Tiuaî, Tuer, conj. *ainmaî.*

Soûec haî c'mon in bûe mâ tiuaî, souffler comme un bœuf mal tué.

Tue-bête, Tue-bête à Bournois ; *Tuanme* tue-homme : c. à-d. travail ou machine qui éreinte les bêtes, les hommes.

Tûe-tout, s.m. [Tue-tout].

Tuetey, anc. n. pr. à Héricourt et Montb. voy. *tai* (tè) et *tâ.*

Digitized by Google

Tue-chiens, ou chasse-pauvres (XVIIe S^e) le dernier des agents de police à Montb. (Duvernoy).

Tiubrâ, Primevère, à Etobon, voy. *croûebairbe.*

Tiudaî, [Cuider* VFr. (1) en Dict. Boiste), croire, penser, s'imaginer. En p. ajoulot, ex. : « *Vite lés soudais tiudennent* entraî ». *I m' sô tiudè.* Je me suis pensé, à Bretagne, Montreux, etc.

Tiudot, Présomptueux, Vézelois, Châlonvill. etc. Qui ne réussit pas dans entreprises.

Tiudrat, c^m Delle, ne réussissant pas dans ses entreprises.

La Cude, l. dit de pré, à Méziré.

Cude, Tour, niche à Plancher-l.-M. (Poulet), mais pas à Auxelles-B.

Cude, Bévue (Montb.) (Contej.)

Tiudè, Sobriq. d'un habit de Ch. orig de la région de Montreux, où l'on dit, *i tiudè.*

Tiudre, Cueillir. Ind. p. *i tiu*, *n^s tiu·yŏns*, *v^s tiutes* ; p. déf. ; *i tiu·yi* ; fut *i tiudrô* ; les part· *tiu·yant*, *tiu.yai* ou *tiu·yè.*

Tieŭdre, à Urcerey.

Tiûe, s.m. Cuir. *Tiû*, à Auxel, *Tiûá*, se rapprochant de *tiûe*, à Etobon.

Mathieu le *corvaissier*, (=le cordonnier, qui travaille le cuir) bourgeois de Porrentruy, en 1317, *Courvoisier*, n. pr. en ajoulofonc.

(Comp. VFr. *Escofier*, tanneur, *Escoerie*, *escoberie*, cuir apprêté) du L. *Corium.*

Tiueille, ou **tiuai·ye**, Nappe. En VFr. *Touaille*, 1° Nappe, serviette, etc. ; 2° étoffe composant le turban des Sarrasins (Joinville) ; 3° étoffe de soie, Bas-L. *Toalia.* L'ancêtre est le V. L. *texere.* [*Tiua·ye**, en Rosemont.

Tiûe, s.m. Cœur ; voy. *tieur* qui a remplacé notre mot. Cong. *Corail*, à Vermes, cœur, foie, entrailles.

Tiuê voy, *T·h'vê.*

Tiuefăte, Espèce de poire allongée, Angeot ; alias, *tuefate.*

Tiûenin, *Tiûenot*, etc. voy. *Ietien·ne. Cuene*, 1394, bourgeois de Porr.

Tiûgnie, Enfoncer un coin [cogner) à coups de marteau ou de

---

(1) Dans Lafontaine : Tel, comme dit Merlin, *cuide* engeigner autrui. Qui souvent s'engeigne soi-même.

Digitized by Google

massue, une cheville. Dans le Roman du Renard, Cuignée = Cognée.

Tiugnot, Coin, du L. *Cuneus* ; id. à Auxel. [*Tiugnat**, à Angeot. Voy. Cœugnŏ.

Cugnot, l. dit de pré, à Rougemont.

***Tiuivre**, [Cuivre).

Tiultron, Feu follet, *Culard* en Berry ; *Culâ*, Vosges.

Tiulton, id. signifie à Montb. 2° petit tourbillon soulevant poussière (Contej) = le *fôulotot*. Dr Corbis donne pr Bf. *Cultons*, (m. francisé).

Quelar, en Bourg. En Celt. Br. an*keler*.

Tiuniouûetre [Connaître). Ind. p *i tiunioûe*, *n*s *tiunioûechŏns*, *v*s *tiunioûetes* ; p. déf. *i tiunoûechi* ; les part. *tiunioûechant*, tiunioûechu. En aj. *Coignâtre*, ex :

Di tan de ço-li, in_officie
Diaît â prince · « I coignâ l'métie,
I aî cinquante Kaiserliques
Pou pâre Pètignat et sai clique ». (Ch: Petigat).

Tiunoûechance, Connaissance.

Tiuperot, Salive des glandes salivaires expulsée, crachat de salive, voy. *îetiupaî*.

Keupote, p. messin. Salive Le français ne distingue pas les c. de salive et de glaire.

***Tiuraissie**, [Cuirassier.

Tiurbolaî, [Griboulai) Ch. ; drap fait avec des fils chinés, bleus, rouges et blancs. Montagne, Angeot, etc.

***Tiure**, Cure. *Tiurîe*, Curé. Bf. *tiuré*. (*Curie*, n. pr. TBf. peut provenir de cuir, de *curiez*, VFr. char).

Tiurieu-se [Curieux-se*. *El âl tiurieu c'mŏn ne veille fŏn·ne.*

Tiurieusitaîe, [Curiosité*. Représentation ou comédie de village. Du L. *curare*, VFr. *Curious*, plein de zèle, curieux.

Tiute, Hâte. *Avoi tiute*, avoir hâte (du Lat. *citus*). *Tiutu*, hâtif, précoce. *Lîes boûebes de Tchâtenai* sont *tiutus*. Lgdoc *côitô*, hâte.

Tiutiue, Grande Berce, TBf. *Tuetue*, à Vézelois. Voy. *tarpe*.

***Tiuvie**, [Cuvier* n pr. en pays Montb.

Tiuvate, Corps de cheminée maçonné (Angeot). Dim. de t·y'vê. Voy. ce m.

Tiuvote, l. dit à Frahier, [Cuvette* ou fond de vallon très encaissé. *Ès Tiuvattes* (Cuvotes) l. dit de champ, à Angeot.

Digitized by Google

Toi, id. en fr. pr. pers. souvt en régim indirect comme son ancêtre tibi. *Te* (id. en fr.) souvt sujet ex. : *te vin*, tu viens. *Toi* se prononce *touè*, comme jadis pendant et avant Louis XIV, id. obs. pr toute dipht. *oi*.

Toi ou **Toit**, id. en fr. *Toitŏ*, couvreur (de toit). Aj. [Toită*, anc. doc *toictot*

Toytot, n. d'un curé de Porrentruy, orig. de Dôle (1714).

Toile, id en fr. Toilate [Toilette] ; à Bf *toile grasse*, c'est l'épiploon du porc qui sert à envelopper les « griblates ».

Toitŏ, voy. toit.

Tŏmelai, assommer, aj., asséner des coups de poing.

Èl alemandé : fòtre nom de Tié ! (Dieu)
Il faut tome'er cette clique (chs Petignat)
Que n'tiuâ p'ai boire è Kaiserliques. Voy. *toûene*.

Tŏn, 1° Temps* ; *Tan*, en Aj. Montb. et voisinage, en dehors du p. Chât ; 2° Le ciel athmosphérique.

Tŏn, [Tan*. *Tŏn·naî* 1° tanner ; 2° battre (q. qun) Bf. *Tonâ*, à Plancher-l.-M.

Tôndre, id. en fr. Ind. p. *i tôn* : p. déf. *i tôndi*, les part. *tŏndant*, *tŏndu*.

Tôndu pelaî, tondu jusqu'à la peau.

Tòndure cloison pleine.

Tŏneau ! Exclam. ou léger juron. *Touenitche*, autre forme de juron, adouciss' du juron supérieur toûenaire ?

Tônelē, à Barr dim. de *Tòni* ; voy. *Antoüëne*. Vers Mulhouse et en Suisse, le suff. *li*, remplace le suff. lë plus partic. au B. Rhin. *Tôni*, Aspac (1) et Ch. *Tôneli*, Ch *Toni*, en Lgdoc.

Tŏn n', Thann. vil. als. *Tanne*, en All. = Sapin.

Tŏnp ye, Flèche ou arbre de jonction des 2 trains d'une voiture. *Pin·nate*, à Mandeure.

Tŏnp·ye, [Temple* VFr. = tempe. A Roncevaux :

Li quens Rollanz ad la buche sanglante ;
De sun cervel rumpuz en est li temples.
L'olifant sunet à dulur et à peine. (Chs Rol. v. 1785).

Le Dim. *tŏnpiate*, Tempe, est seul employé pour éviter la confusion avec *tŏnp ye*, (flèche de voiture ; néo-pat*, *tŏnpe*.

Tŏntche, [Tanche* pois.

Tors-champs, l. dit, fr cad. à Grandvil. voy. *toûedre*.

---

(1) Aschpach, en Als. (le Pont d').

Digitized by Google

Torte, sobriq. formé de Georges, à Angeot.

Tou ! Interj. pr appeler les chiens. Rédupl. *toutou*, s.m. chien, enf. comp. pr la formation à *yuyu*.

Toubac ou *Toubă*, Tabac ; *Touboc*, en Rosemont ; du Caraïbe des Antilles, *topahiba*, Calumet, qui a donné *toba*, *Tabago*, *Tobacco*, angl. (*Petun*, en Bretagne).

Mange-tabac, surn. de chiqueur, à Trétudans.

Toudju, [Tordu*. En Montb. *Tordju*, mot irrégt patois.

Toŭē, s f. Tour (bâtiment). *Toŭēnelle*, Tournelle.

Toûe, s.m. [Tort* ; *avoi toûe*, avoir tort.

Toûe, adv. (tôt. *Tantoûe*, tantôt. *Binteu*, bientôt, à Phaffans.

Toûē, s.m. Tour à tourner, manière ± bonne d'agir. *Toûēnaî*, tourner (autour) *Toûenure*, 1° tournure ; 2° planche sur laquelle on retourne la pâte pr les gâteaux, la pâtisserie.

Toûēnant, s.m. lieu où chemin *tourne*.

Retoûēnaî, retourner. Pour tourner, se mouvoir en rond, voy. *virîe*. *È tŏnaî·ye* ; il tournoie (Ronchamp).

Dietoûē, [Détour*.

Toûēnaîe, s f. ex. : *ne toûēnaîe d'ave*. L'eau d'arrosement qui revient à tour de rôle.

Toûe, Taie ! *Toue de lê*, Taie d'édredon ; *Toûe de traîvîe*, Taie de traversin, voy. *tayate*. *Tô* en Rosemont.

Que vait ai lai revîere et que laîche sai panse ai l'oûeta ? devinette pour indiquer « *lai toûe de lê* ».

Toûe, adj. voy. toûēdre.

Toûecô, [Torcol, ois. de passage.

Toûedjē, Toujours.

Toûēdre, [Tordre*. Ind p. *I toûê*, *ns toudjŏns*, *vs toûētes* ; p. déf. *i toudji*. Les part. *toudjant*, *toudju* ; conj. le reste sur *rŏndre*, gardant les rad. des 5 temps primit

Retoûēdre, Retordre. A Exinc. *Retôe·dre*, donner l'inflexion au langage et l'accent spécial de chaque vge : ex. : *retôe dre l'erbaton*, le *golutchie*, parler comme à Etupes, à Bethoncourt.

Toûe, Toûetche au fém, tors-se, sens permanant, passif, tandis que *toudju* a sens ± actif. *Elle n'ât pîe toûetche*. *Pîe-toûe*, pied natur tordu ou de travers, voy. boudjot.

Retoûe, retordu en parlant du fil, en tenant 2 ou 3 brins tordus ensemble pour le tissage.

Toûe d·yēle [*Tord gueule*], mot injurieux. *Toue-cô*, voy.

Toûejon, [Toison*.

Digitized by Google

Toûenaî, Tonner*. *Toûenaire*, tonnerre.

Toûenitche, petit juron, voy. *Toneau*. *Tondre*, n. pr. à Angeot. All. *donner*; als. de Soultz *Tounnr* et à côté *tounndr*. (orth. fr.) = tonnerre

Toûenaî, [Tourner*, avec le sens de travailler au tour, voy. *toüë*.

Toüënaie, tournée ; *Toinée*, s.f. canal d'irrigation (Leval-Rougem., Cordier). Toüënaie d'ave, tournée d'eau, d'irrig.

Tonayîe, [Tournoyer* avoir les dernières convulsions, à Ronchamp.

Toûene, Masse ou massue en bois à manche, pr enfoncer le coin dans le bois de chauffage, pr le faire éclater.

Tône, à Angeot, aj. Dim. *Touenote*, en p Montb.

Montb. *Touenaî* (Contej.) assommer. Ajoie *tomelaî*.

Tône, Marteau pr briser rochers, au Ban-de-la-Roche (B.Rhin). *Toun'*, bâton renflé d'un bout, à Bournois.

Toûenitche, voy. *Toûenaî*, tonner.

Toüërê [Taureau* [Torel*. *Toüëraî*, donner de la tête, parlant des bêtes à cornes. *Se toüëraî*, lutter de la tête, surtout en parlant des vaches. *Toüereliere*, adj. de vache tj. en chaleur.

Toüërelot, petit taureau (arch.) *Thorelot*, anc. n. d'homme (Montb.)

Thaurin, n. pr. Delle. *Thourot*, (environs) ; *Thurillot*, n. pr. à Cunelière et l. dit à Echêne, Rechotte. Pastourot, peut donner aussi *tourot*, comme notre m.

Toûertche, s.f. [Torche* Bf. 1° Linge tordu, (*Tortum* en L.) Règle *rt* = *tch*) en couronne, pour coussinet sur la tête, et destiné à supporter un fardeau, ordt une « seille » pleine d'eau; 2° Pain en couronne, id. à Bf. ; 3° gifle.

Tourtchon, Torchon.

Tourtche, 1° touffe de plantes sur pied ; 2° petit faisceau de paille, roulé en coussinet pour être placé entre 2 pierres de taille.

Tourtchîe, 1° Torcher, 2° pousser par touffes.

Tourtchenaî, v.n. Pousser par grosses touffes. Ex. *Lou traîye tourtchëne*.

Tourtchenaie, s.f. (homophone au précéd.) Grosse touffe de plantes.

Toüëtchi, Toucher.

Digitized by Google

Toûezic, Espèce de juron adouci, marquant déception, ou manque d'un coup au jeu.

Toufe, Employé dans l'express. : *è faît toufe*. Il fait *étouffant* (par la chaleur lourde) : *es toufŏ*, en gascon.

Cras du **Toul**, l. dit à St-Dizier, l. dit de pré et forêt. En VFr. *Toul* = fossé ; en Celt. B. *Toull*, fosse, rad. possible.

La *Toulle*, pré à *Lutran* et Valdieu (Stoff).

Toumelaî, Syn. Ch. de l'Aj. *Tomelaî*, voy.

Tourmŏntaî, Tourmenter. *Tourmŏntine*, 1° jeune fille *tourmentant sa mère* ; 2° à Montb. Térébenthine (Contej.)

Tourtchîe, **Tourtchenaie**, etc., voy. toûërtche.

Toutchê, [Tortel*, en VFr. Tarte aux fruits, Galette. *Tourtou*, à Commentry, [*Tortel** en anc. fr. Porr. 1611 (1). [*Toitchê**, à Angeot, Aj.

Toûtchelot, petit « *toutchê* ».

Toutchelaî, faire des « toutchê », en faire souvent.

Toutchelu, qui en fait souvent, qui en est amateur.

Toutchê de fiete (T. de fête patronale). Ici les fruits sont remplacés à la surface d'un gâteau de brioche par un battu d'œufs, de crème et de beurre (*yavoüënure*).

Toutchê de Brignaî (Brognard),
E i ë ai moûedre jusqu'à nai.

Touchaux, n. pr. TBf. (2).

Tout, m. et f s. *Tout-e*. Au pl. *tous* ; néo pat. et *tus* (arch. à Ch.) vestige de déclinaison, anc. fr *tuit*. *Tot*. en p. Aj. et *tus* au pl.. *Tot* en Montagn. et central Bf. *Tot* et *tos*, à Frahier.

Trîetus, Tous sans exception, VFr. *Trestuit* = très tous.

Tout cŏntŏn, [Tout comptant]. Tout de suite.

Tout pă lu, [Tout par lui ?] tout seul. *T.-pă lie*, T-par elle, toute seule ?

Tout pă tchout, [Tout par tout*, partout. *Tot poi tchŏt*, à Montreux et autres aj. Ici, l'*r* de *par* et le *t* de *tout* donnent *rt* = [*tch**. Bourg, *Tot po tot*.

Tout p'yë, Voy. p'yë = *bêcô*, en cent. Bf. *bêqeu*, Mont et Sous-Mont = beaucoup.

---

(1) En 1611. Réglement aux prébendiers (ou pensionnaires de l'hôpital de Porrentruy... « Item est déf ndu à tous ceux du dit hôpital de non partager la *chaire* (voy. *tchîe* = viande), pain, *tortels* et autres *viandes* (aliments) et breuvages pour les donner à autruy, au dommage du dit hôpital... 1623 » (Mgr Vautrey, cit. I. p. 160).

(2) Les n. pr. comme les n. de lieu sont souvent d'une homologie fautive (ou en fr. cad.)

Digitized by Google

Tous lies fŏn·nes, toutes les femmes. En Savoie, *tout* est aussi m. et fém.

Rapprochons *Ètou*, aussi avec (le contraire est *nètou*, à Bournois). *Itou* en fr.

**Toutiet*, [Toquet] Espèce de bonnet de femme à deux pièces, un peu à la manière d'une *capotte* (Héricourt).

Touxon, Mot vague = maraud ; aliàs, *Toxan* ; Norm. *tocson* = femme grossière. Celt. B. *Tuzum*. Lgdoc, *Tocosiaou*, butor, dissimulé. A Rennes *tocson*, homme grossier.

Trâ, Trois, *Traze*, Treize. *Trajîeme*, Troisième. *Trazai·ne*, environ treize. VFr. Treizaine.

Traî, s.f. Poutre supportant le plancher. Du L. *trabem*, poutre ; Norm. : *Tref*. VFr. *Trez*.

Traî, s.m. Trait, du L. *tractum* ; cité par rapport au précédent, une des 2 longes ou cordes par lesquelles le cheval tire la voiture

Traidjie, Marcher ou se frayer un chemin, là où il n'y a pas de piste ; frayer à travers les herbes, les céréales, les broussailles. *Trădjie*, Eschène. Le VFr. *trachier* = suivre à la trace. [Trajicere*, traverser (1).

Traidju, qui va, vient, cà et là à travers les terres.

Traidje, s.m. passage frayé. subst. verbal. *Au Trage*, l. dit champ à Ailloncourt (Lure). Voy. *Atraidje*, TBf. Vge, *Autrage*.

Traihien, ou **trai·yin**, Grand bruit fait par les bêtes ou les gens ; Explication bruyante, vulg[t] *boucan*.

> Le roi Marsile dit à deux chevaliers sarrazins :
> Vus êtes filz à l'rei Maltraïn (2),
> Ki suleit faire messages volontiers, Chs. Rol. v. 2571.

VFr. *Traïn*, *Trahin*.

Tiaî trai·yin qu'è « tiniont = Quel *train* (vacarme) qu'ils tiennent.

Traimontain·ne, Tramontane, le Nord, la direction. *Tramontana*, l'Etoile polaire, en Italie, qui paraît au-delà des *montagnes*, au N. *Pîedre lai T.* Perdre la tête.

Train·nai, [Trainer*.

---

(1) . ...Nouëte juenesse ..
Età si débauchie,
Qu'on la voyâ *traigie*
Pathou dans Besançon (*pathou* se pron. *patiou*)
(37e Noël Bes. p. 185).

(2) Cité pour la facture et non pour le sens.

Digitized by Google

Train·naî lai *diain·ne*, voy. ce mot. *Train·ne*, maladie de longueur (Exinc).

Train·ne diain·ne, s.m. Homme flemmard ; au fém. femme qui laisse trainer sa robe ou qui laisse les choses en désordre ; id. Angeot.

**Train·naie*, 1° femme des rues. Bf. *traîn·nâe* ; 2° piste d'une charogne vers un piège à loup.

Train·naie, ou *train·naisse*. **Trainasse**, qui paraît ramper sur le bord des sentiers (polygonum aviculare, L) ; [*Traînâ*) Clématite à Plancher (Poulet.

Train de pai·yisan, Train de culture.

Train·nê, Traineau.

Train·ne-Sai, Traine-sac, pillard Sobr. des gens d'Héricourt, (Montb.) auxquels ceux de *Montbéliard* ont reproché à tort ou à raison, des velléités de pillage. en 1793.

Train·ne-boûe, Troëne, Ligustram vulgare, L.

Traîti, Traiter, *Matraîti*, maltraiter.

Traiveil ou **Traivaî·ye** [Travail* *Traiveillîe*, Travailler, *Traveillu-se*, Travailleur-se.

Traîre, id. en fr. Ind. p. *i traî*, *n*ˢ *trai·yŏns*, *v*ˢ *traîtes* ; p. déf. *i trai·yi*. Les part. *trai·yant*, *trai·yu*.

Trai yant, s.m., pis de la vache.

Trairot, adj. Dans quoi on trait ; *Saillot trairot*. Employé substantivᵗ ; *in trairot*. VFr. Trayot.

Traivîe, s.m. 1° Travers ; 2° Traversin.

Traivelot, Traversin, à Eschènes, traversin d'enfant. Ici, dim. en *ot*, quoiq. ordᵗ en *at* en ce vge.

Aux Traversots, l. dit de champ, Beaucourt, etc. Champ *Traversin* (Fêche l'Eglise), c. à-d. champ ayant direction transversale par rapport aux autres. Au *Travers*. autre l. dit.

Traitiait. s. m. Vieille chaussure éculée, Savate.

Trait·yenaî, trainer la savate.

Trait·yenu, qui « *trait·yëne* ».

Trai·ye ou **Trê·ye**, s.m. Trèfle ; *Trâ·ye*, à *Trétudans*, Meroux, Vézelois [*Troi·ye** à Sermamagny ; **Tréf* à Nommay.

Tranbelaî, Chanceler, surtout parlant des ivrognes, tituber ; (ne pas confondre avec *trŏnbiai*) (1) Bournois, *Tranblâ*, (et *tranbyant*, tremblant).

(1) « Sans s'enyvrer, ni *trembeler* dans les rues ». Régl. de Hop. de Porrentruy, 1611 (Vautrey).

Digitized by Google

Un des rarissimes cas où la syll *an* n'est pas devenue *ŏn*, en p. Châtenois.

Trapu, id. en fr. Dim. *trapot*, au f. *trapote*.

Traquenă, [Traquenard]. Dans l'express. *avoi l'traquenâ*, TBf, marcher comme si on traînait un piège derrière soi.

Trăsse, [Tresse*, ruban de fil. *Trăssate*, lacet, petit ruban de fil. *Trassoutie*, vendeur de *trässes*.

Trâsse, s.m. Gros coutil de ménage servant à faire des draps de lit, des pantalons ; voy. *Terlo*.

Traugâ, à G-y. All. *tragen*, porter.

Trē, s.f. Trident servant pour enlever le fumier, la litière, etc.

Trabais, nom sous lequel, en TBf, seraient désignés les habitants de Strasbg. ?? d'après un correspondant de M. Dubail-R., et qui pourrait être dérivé de *triboques* ? Strasbg. se dit *Etrébour*, en pat. de La Baroche (Hte-Als.), forme qui a pu fournir cet adj. (1).

Trebesburg, un ancien nom de Strasbourg (Aufschlager), l'Alsace, p. 39, dans leq. on pourrait voir ± le radical de *Triboques* ?

Trebète, fils fabuleux de Ninus et Sémiramis, qui aurait fondé Strasbg ?? Dans la fable, on peut q. f. *glaner*, si peu que ce soit ; *Trébète* se rapproche davantage de *Triboque*. Rapprochons *Éterbais* = habitants de Brette, vge annexé près TBf., francophone.

Trebe, Bac, à Voujaucourt, etc.

Trebillie, [Tourbillonner], parlant de petits corps.

Trebillot, 1° Os métatarsien du pied de porc, percé en son milieu d'un trou dans lequel passe, croisée avec elle-même, et tenue par les deux bouts, une corde double, à l'aide de laquelle en tournant et détournant, on imprime un mouvement alternatif de rotation, déterminant un ronflement. (A Bf. *toupie* qu'on fait tourner) au fouet.

2° Enfant remuant.

Tredain·ne, Aventure à Urcerey. *Tredai*, aux Fourgs-Pontarlier, róder.

Trēm'roûe, (lai) l. dit de beau chemin en forêt, à Banvillars.

---

(1) C. Pfister, Limite de lang. fr. et all. en Als.-Lor. ; Berger-Levrault, 5. r. des Beauts-Arts, Paris.

Digitized by Google

Trëtchie, 1° Tranchée, (chute de l'*n* 1/4 de Règle). 2° Colique violente qui semble vous trancher.

Tretchi, Trancher, parlant du lait, Cailler. Celt. Bret. *Treuk*, aigre.

Tret·yie s.m. [Turquie], maïs. blé de Turquie. La farine ou la bouillie de maïs = *gaudes*.

Treuil, [Treuil] presse ou pressoir.

***Treuver**, anc. forme de trouver, (*treuvaî*) que les anciens employaient, en parlant fr. (P. J. Vautherin pater) *Trouvaî*, est seul employé.

Triboirate, Espèce de petite poire (Angeot) analogue aux poires « *Vadjates* ».

***Trie**, Marque du superlatif, *Très* ; c'est du néo-patois

Le préfixe *trie* ordt vient du L. *trans*.

Triebeutchie [Trébucher* (1). Formé de *Trie* (=trans) et de *byëtchie* (± cong. à *buche*, du germ *busch*.

***Trichte**, [Triste*.

Tricon, Voy. Trique. A Bf. « gros morceau de pain » Dr Corbis.

Tricot, gros bâton noueux [trique). Tricot se dit aussi en fr. d'où *tricoter*, bâtonner. De l'all. *Streichen*, frapper.

Tricoutaî, tricoter*. All. *Strickten*, tricoter.

Triedre, donner les premières pousses, parlant des graines semées ; se dit surtout des graminées. Ind. p. *è trîe* ; imp. *è trîejaît* ; p. déf. *è trîejit*.

Les part. triejant, trieju.

Trîejun, Les premières pousses hors de terre (surtout des graminées. Montb. [*triesun*.

Trezi, Surgir, dans Barbisier (le guignol de Bes.)

Triefilate, [*Tréfilette*] Vrille pour percer le bois ; voy. *riote*.

Triejun, voy. triedre.

Triepachie, [Transpercer*, chute de l'*n*, 1/4 règle.

Trîe·sâter, Tressaillir. Le subst. *Tressaut*, VFr. = en pat. *trîe·sâ*.

---

(1) L'Emir et Charles aux prises :

Si s'vunt ferir, grans colps s'entreduneront...
Fraites (voy. *fraitchie*) *les unt desus ces bucles lées* (larges).
De lur osbercs les pans s'en dèsevrerent (voy. *die·sarvat*)
(De leurs hauberts les pans s'en séparèrent)
Rumpent ces cengles, et ces seles versèrent,
Cheent li rei, à terre se trabecherent (se renversèrent).
(Chs. Rol. v. 3566-3574)

Les auteurs ne pouvant expliquer notre mot que notre patois connaît bien, Muller propose : *se trouvèrent* !! et Paris *s'en turnèrent* !!

Digitized by Google

Trîe·sătchi, [(*Trans.*) Sécher]. Devenir trop sec, Aj. Salb. etc, *trê·soitchi*. Voy. *Sŏ*.

Trîesoûe, [Trésor*.

Trîetê, [Tréteau* Espèce de tréteau à claire voie, incurvé, et à 4 pieds, à l'usage des bouchers. *Trêtat*, à Mandeure, forme aj.

Trîetelaî. Chanceler sur ses jambes, surtout en parlant des animaux, comme un *tréteau* mal assujetti.

Trîetelle de lai tchairue, Pièce de bois verticale unissant la « *haie* » à la base de la charrue, pour la consolider, (charrue de ci-devant) Dr J. V. *A* Denney, c'est la *coulonate*.

Trietudan, Trétudans, vge, pat. de Ch. — T. très prudents.

Trietus, voy. tout.

Trîevirîe, Tourner un peu, parlant d'un corps lourd dont on change un peu l'orientation. Voy. Virîe. Se *Trêvirîe l'pîe*, se donner une entorse (Sermamagy). *Trîe* est l'abrév. de *trans*, à travers.

Q. q. chose d'analogue en VFr. : *en altres granz colps i vait ferant, L'un mort sur l'altre suvent vait tresturnant* (Ch. Roland, V. 3371).

Trîevoûër, [Entrevoir]. Voy. *voûër*, et *trîevirîe*.

Trife, Pomme de terre, un des 8 ou 10 noms de la pomme de terre en notre région, Mandeure, Montb.

Trifle, autre forme. A St-Vital, *tiferă*. Trouflé·ye, à Commentry.

Treuffe, à Morey (Morê, in loco) con Vitrey (Jussey). [Trouche], en Mont. Contej. Fl. = [Ch*. *Truche*, en Norm. *Trĕfe* à Sombernon (Dijon) : *Trèfe*, près Vesoul. *Toufla*, à St-Sauves (Puy-de-Dôme). *Truffe*, en argot Paris.

Tuferŏ, en Lgdoc, pomme de terre (truffe rouge) ou Trufŏ = truffe. En Cevennes *trufŏ*, 1° truffe ; 2° Pomme de terre. *Truffe*, en VFr. signifie aussi tromperie, plaisanterie, ornement de tête, *bonbance* ! et *truffêeur*, trompeur, moqueur. (*La Truffe*, anc. surn. à Delle, 1342 ; Liblin Bf. et T. p. 134). — ± Cong. *Terræ tuber* ; Germ. : [*Tartoffel*), *Kartoffel* (Stap), dont *terræ tuber* peut être l'ancêtre. En Lat. *Tuber* et *Tuberus* = Truffe, fruit, tumeur, pomme, champignon (1). On trouve à Albertville *Tartifla* et *Tiféra*.

En pat ± bisontin de Dôle : *i vons faire caire* (cuire) *das* tartouches (pommes de terre) et *çairclai* (sarcler) *las disettes* (betteraves). Cette cit. appuie l'étym. fr. de *Kartoffel*.

(1) Voc. univ. Lat. fr. Champré, 1754.

Digitized by Google

Notons qu'il y a des truffes au Salbert, près Bf, mais de petite qualité.

Triflouare, Angeot, Vêtement, Chaussure en lambeaux.

Trijoulaî, Carillonner un baptême, en frappant les cloches avec le battant (mu par les mains), ou avec autre chose Bourg, *trézelaî*. Bes. *trézeillâ*. VFr. *treseler*, c. à-d. carillonner avec *3 cloches* d'où le nom. Le fr. *carillonner*. (ou *quadrillonner*), quand il y avait quatre cloches, ce qui ne se voyait pas en nos campagnes.

Tring·elt, s.m. Pourboire. All. *Trinkgeld*, qui s'est simplifié en *g'elt*. Pour le boni donné aux employés sur la vente de certains produits. A Paris, le boni de survente = *surbine*, (selon la *binette* !).

Tripaî, [Triper* Bf. Piétiner, marcher sur quelque chose ; ex. : *Ne tripâis pë chu mai roube*. Pat. messin, *treupler*. Celt. Bret. *Tripâ*, piétiner. Le red. *tripoŭëgnîe*, tripotter, marcher à petits pas.

Tripoŭëgnu, qui « *tripoŭëgne* » marchefin, qui *tripotte*.

Tripaît, Palier, à Exinc. Liste E. L.

Triponez, anc. n. pr. de Porrentruy et TBf, dérivable : 1° de *Tripon*, mou ; 2° de *triper* (L. Larchey ; 3° de St-Triphon.

Tripotée, grêle de coups, argot paris.

Tripe, id. en fr. *Stripen*, en Celt. B. rad.

Trique, et *Tricon*, Gros morceau de pain. Ces 2 mots peuvent être congénères. Voy. *tricot*.

Trissie, Emettre un liquide ± épais sous la pression. Bf. *Trisser*. éclabousser, avoir le dévoiement.

Trisse, s.f. Dévoiement, émission du corps de matières ± liquides.

Trissu, qui a la « *trisse* » ; Sobriq. injur. à l'adresse des bourgeois de Bf. et de Montb.

Trissous, Sobriq. pour Auxelles ; Sobriq. des gens de Délémont. Donc mot régional.

Trissait, Emission d'un jet de « trisse ».

Tritri, Poisson minuscule, se réfugiant dans les petits *rus* (Angeot). Ce mot se trouve à la Martinique sous la forme de *titiri*.

Trŏ [*Tronc*], Chute d'*n*, 1/4 règle, [*Trognon*).

Tro de tchô. T. de chou. En p. Bes. *Qu'on grille in bon trou de boudin*.

Digitized by Google

Trôlaî, Montb. (Contj), Trôler, dict. Littré, de l'all. *trollen.* **Bf.** *Trauler*, Dr Corbis. *Troleuille*, Libellule (Contj).

Trŏnbiaî, Trembler. *Tronb·yemŏn*, Tremblement.

Trŏnbye, Tremble, *populus tremula*, L. Dim. — *Trŏnbiot. Combe dîes Trŏnbiots*, l. dit forestier à Ch. ; *Trembiot*, en fr. cadast.

Ès Tremblatz, Ter. St Ulric, Stoff 1580. *Tremblat*, à Charmois, Reppe, aj. l. dit en fr. cadastral et où règne l'*at* ajoulot.

Lai Trênbiaie, à Angeot, bois.

Trŏnpai, [Tremper*. *Trŏnpai-moŭë·yîe*, ± Trempé-mouillé, Bf. mouillé à fond, parlant d'un humain.

Trŏnpate, [Trempette*, Mouillettes de pain avec vin sucré.

***Trônpaî**, Tromper ; mot ordt remplacé par *aitrapaî*.

Trônpaî, Trompeter, jouer de la trompe. *Trônpe*, id. en fr. peu usité (trompe) du Lat. *tuba* (Diez) ; elle est faite avec de l'écorce de Saule (ou autre) rentré en tube spiral.

***Trŏntchant**, [Tranchant*, néo-pat. = *lou cŏpant.*

Trôntche, [Tronche, D. Boiste] VFr. Tronce, grosse souche, ou tronc d'arbre ± écourté, sur pied ou détaché.

Dim. *Trontchot*, 1° Souche d'arbre sur pied vert ou sec (*Îes trôntchots* l. dit, où était une forêt) ou *détaché* (billot). *Nois Trontchots*, un hameau de Frahier.

Tronchet, fr. cad. l. dit de Champ, Plancher-Bas.

Trontchenaie, augmentatif = *Tronche*, munie de racines nombreuses.

Trŏnte, Trente. *Trŏntain'ne*, Trentaine, environ trente.

Trental, s. m. en fr. Porrentruy, au XVe Se, une trentaine, comme on dit un quintal.

Trŏnvăchie, [Traverser].

Trosŏ, s m. Soufflet, ou coup sur la face (Chans. de Frahier) (1). A Bournois, *Trosâ*, [trousser),

Trou, adr. [Trop*.

Trou-de-Bu, Bf. Intervalle d'horizon, entre le *Salbert* et le *Mont*, à l'Ouest de Bf , par où s'annonce la pluie pr cette ville. Il n'est cependant pas précisément dans la direction de *Bu* (Buc) vge.

---

(1) Ma Arnesse qu'état fô ă sŏ (fort et sec)
A César al e fotu in *trosŏ* ;
A (et) bouines tchanbes y ant savâ le cô (le corps).

Digitized by Google

Trou du Renard, trou horizontal ou espèce de tanière, actl comblé, et où ont été enterrées de nombreuses victimes du siège de Bf. en 1814, au N.-E. du Rocher supportant le Château de Bf. Un autre trou situé sous la Roche, supportant le Château de Bf, était appelé par nos condisciples « trou du Renard », n. qu'il avait sans doute hérité du vrai trou. A Châtenois, il y a 50 ans, un renard avait de même établi son gîte dans un trou au *coinot* assez dense des « Roud·jes Pëtchus ». Voy. *troufignon.*

Troucaî, 1° Presser, fouler avec les pieds (le foin mis en tas, etc.). All. *Drücken*, presser.

2° Imprimer à la main avec des plaques de bois. *Trocâ*, à G-y.

Troucaidje, Toile imprimée à la main, Express. générique. Opération par laquelle on fait le

Trouqeu, Toile imprimée à fleurs, ordl fil et coton ; ex : les mouchoirs bleus à points et cadre blancs, chez les catholiques. ou à fond vert chez les *Hud·yenots* du voisinage (ici le vert des blouses huguenotes reparaît. (Nous parlons d'avant 1870).

Troucu-se, adj. qui « trouque ».

Parmi « la dotation de la Chapelle de la Trinité, au cloître de l'Eglise collégiale Bf, vers la rue Boresot..., l'autre (missel) en papier en lettres impressées ou *troquées* (XVIe Se). Liblin. Eglises Bf, cit. H. Bardy.

Troûe de derrîe, s. m. Train de derrière d'un animal.

Troûe·se, s.f. Lie, ou dépôt boueux, dans vin, cidre ou autres liquides épais, surtout d'un mare pressé. *Trousse*, à G-y. All. Drusen, lie.

Ietroûe·senaî, voy. ce m.

Troue·senaî, barboter, pays de Montb. c. à-d. remuer la *troûe·se* ou *trôe-se.*

Etrô·saî, à Mandeure, écraser, c. à d. faire sortir de la « *troûe-se* ».

Troûe·sê, [Trousseau*. *Troussîe*, [trousser*. Au passif : *el ât bintoûe aivu troussîe*, il a bientôt été *ad pâtres*. Du L. *torquere*, *torsum*. VFr. *torser*, *trosser*, mettre en paquet.

Jadis, le choléra se nommait, *trousse-galant* !

Troufignon, 1° Chignon [Sens badin), 2° Anus, à Blamont (et même à Bf, Dr Corbis). En ce cas *trou* serait suivi du rad. de *finte* ! voy. ce mot.

Trouillîe, TBf, [*Troüë yîe*, *Ch*] Trouiller, VFr. presser avec la presse, cong. à *Treuil*. Différents sens extensifs. A Bf.

Digitized by Google

lâcher pet saccadé. A Vescemont, *Trouille*, lait 1/2 caillé ± rappelant ce qui sort de la presse. Réd. *Troillenaî*, à Mandeure, sens Bf.

Troüeillie, à Bournois, lâcher excréments liquides avec bruit. (Roussey).

Trouillait, pet « *trouillé* ». *Troillat*, qui « *trouille* », à Mandeure.

Treû·yîe, presser, à Bournois, pressurer.

Trouille-belôches, Sobriq. au Salbert, voy. *bloûeche*. Les « *bloûeches* » déterminent souvent un dérangement intestinal.

(*Tru·yot*, à Bournois = le dim. de *True* (truie) (voy.)

Le VFr. *Trouiller*, signifie aussi chiffonner, en pressant, salir. *Trouille*, tourteau.

Drouille, en Pic. = Foire, excrément. Entendu à Paris : avoir la *trouille*, avoir peur devant l'ennemi.

Terouille, (à Plancher, Mr Poulet) « Lait commençant à se cailler. Se disait à Vescemont, ne se dit plus.

Trouille, femme de mauvaise vie, à St-Vital, Savoie.

Trollier, à Albertville, *presser* le raisin, pr en extraire le jus (F. Brachet).

Ces mots sont congénères au fr. treuil : du L. *torculum*, pressoir de *torquere*, tordre (Stap), ou d'origine onomatopique.

Trouilloter, en argot parisien, puer, par extension.

Rapprochons pour les distinguer de leurs paronymes, les 2 mots suivants :

Esprit-Trouillot « esprit *trompeur*, fantôme, revenant » Montb. (Contejean) autre radical ; voy. le suivant cong.

Le Fr. *Trouille*, truble, filet pour la pêche, du L. *turbare* = Troubler, remuer.

Le Lgdoc *Troulia*, fouler la vendange, *patrouiller*.

Trouillat, Troyat, n. pr. Aj. : *Trouillot*, Dt Doubs, etc. *Trouillet*, à Lyon, forme savoyophone. comp. aussi avec *Traîye* ou *Troi·ye* qui peut donner *Troyat*, en Aj.

Troulat ou **Tourlat**, Tourniquet permettant le passage d'une personne à travers une clôture, mais arrêtant les bestiaux (Mandeure)

Trulot, à Exinc, syn. de *pîe·su*, et du précédent.

Troussaî, Jouer des jambes ; dim. *troussillenaî*, Exinc., même rad. que *Troue·sê*.

Digitized by Google

Trouvai, [Trouver*. Anc. fr. local TBf, venu jusqu'à nous, *treuwer* (P. J. V. pater).

Trovaire, Ru qui prend sa source à Pérouse, passe à Chèvremont.

Truche, fr. cad. Forêt entre Fontenelle et Chèvremont près du ru de l'*Atretche* ou de l'*Autrētche* (1) dont les francisants ont formé notre prétendu mot. Dr Jos. Vautherin.

Truche, l. dit, forêt à Méziré. *Trucher*, VFr. Mendier. *Truchot*, n. pr. Bf. Voy. *Trifle*.

Trûe, (Truie* De troja (Troie, anc. ville), allusion au cheval de Troie. Les Romains garnissaient de volailles le ventre de jeunes porcs, que l'on rôtissait..(Porcus trojanus) Brachet.

Trûerie, Cochonnerie (au moral) acte honteux ; au phys. Saleté.

Tscheiller, n. pr. als. en TBf. forme patoisée de tête, de *Zeller*, voy. *Zell*. Le z all. se prononce *ts* qui devient rég. tch. en pat. fr. que les germanofones écriront *tsch*, ainsi que le font ordt nos compatriotes Bf. et environs francofones en y introduisant une s qui devient parasite et encombrante pr les fr.

Beim Tschell, l. dit à Roderen (Thann). ici *Tchelle* = *Cella*, celle, hermitage ; comp. *Scheller*, Sonneur, crieur public.

Tschirett, n. pr. à Rougemont. *Chirette*, n. pr. à Bf., à Offemont. L'anc. fr. *Chiere*, *Cire* et *tchiere* cité par Haillant = Visage, tête.

Tuefie, forme pat. de *Tuefferd*, n. pr. Montb. Malgré l'apparente ressemblance avec *tuferô*, (voy. au mot *trife*) peut descendre du n. germ. *Teuferd* ? (pacific de la nation), vu certaine homologie entre eû et *ue* pat. et la présence du *d*. *Pré Tueffet* à Charmois. En fr. *Truffier* et *tuffier* = moqueur, etc. ; *Tuffier*, = carrière de tuf, L. Larchey.

Turquemagny, l. dit de terre à G-y.

Tutue, Grande-Berce TBf, Vézelois, Offemont. A Mandeure, *Coucûë*, *Corcu*, en Jura Bernois. *Cocue* à Plancher-les-M., Mr Poulet, qui indiq. étym. Hercule. (Voy. l'art. *tarpe*). A St-Vital, Savoie, *Cocoua*, au sing., *cocoue*, plur. (2) Plante consacrée à *Hercule* (Heracleum Sphondylium L) d'où les noms précédents.

---

(1) C'est de ce mot pat. dérivé d'Autriche que le cadastre a aussi fabriqué Autruche !! mot ridicule qui doit être remplacé par sa forme originelle ; on n'a jamais prononcé Autruche que par la forme erronée du cadastre.

(2) A St.-Vital les n. en ä font ê, au plur. (é aigu 1/2 muet ou très bref). C'est un des caractères du parler savoiyophone qui a une flexion pr le pluriel en certains mots.

Digitized by Google

Tun ou **tun·ne**, m.f. Tien ; au f. *tun·ne* ; tienne, adj. poss.

L', ou *lou tun·ne*, Le tien, etc.

Turlutain·ne, 1° Orgue de barbarie, serinette ; 2° Personne qui se laisse facilement influencer par le monde.

Tus, m. et f. pl., tous, toutes. Voy. tout ; à vieilli à Ch.

Tuta·yie, [Tutoyer* le contr. est *Voûesa·yîe* ; voy. *Tutai·yie*, à Chalonvillars.

T.yaignô, autre orth. de *tiaignô*.

T·yait·yi, forme de Catherine, ou mouillage de *Caqui*.

Et d'autres mots commençant par T·y qui sont placés à son homologue mouillé, *Ti*.

T·yēchignot, [Coussinet) sur le dos d'un cheval attelé à un tombereau (Exinc.). Se dit *Selle* à Paris, où cet organe plus compliqué rappelle ± une selle de cavalier.

T·yēlûe, [Couleur*, arch.

T·yemenâ, Communal (Terrain). *Cumenaille*. l. dit forêt commun. Bermont, Dorans, fr. cad. (Stoff). En 1678, *La Guemenelle* (bois de chênes) Dorans (1).

T·yemenâtaîe, communauté = les gens de la commune.

È farait l'dîetrure de *t·yēmenâtaie* ; trad. libre : il faudrait le lyncher, au nom et entre gens de la commune.

T·yēmataie, se trouve en ancien fr. Bf. sous la forme de *commun*, ou commung, cong. (2).

T·yemin dîs prais, [Cumin des prés*, Carvi (Angeot), voy. *Sisŏ*.

T·yēnn·liere, Cunelières, vge TBf. à pat. aj., aussi y trouve-t-on les n. pr. aj. *Mercelat*, *Guéritat*, *Joliat*. Les scribes autrichiens croyant voir le mot cuillère, ont traduit le n. de notre village en Lœffeldorf.

T·yēnon·ye, Quenouille. *Corongne*, à Auxelles.

T yenon·yie, s. f. Quenouillée.

T·yenon·yates, s.f. pl. Espèce d'étagère carrée, formée de chaque côté du carré de deux rangs superposés de bâtons tournés, passés dans 4 supports fixés au plafond ou au plancher du haut, et au-dessus du poêle, destinés à suspendre les grands écheveaux de fil, et à sécher le linge. B.-Lat. *Conucula* (de *colus*) quenouille).

---

(1) Coutumes de l'Assize, Thomas Chardouillet, grand maire (Bonvalot).

(2) « Composit. du Magistrat en 1646... Viron, maître bourgeois... Pierre Noblat, maître du *commun* ». Soc. E. Bf. Bull. 18, p. 94, H. Bardy.

Digitized by Google

T'yëri, [Quérir*, Chercher. (Réd. *rët·yeri*) Ind. p. *i t·yîe*, *nˢ t·yerŏns*, *vˢ t·yîetes* ; p. déf. *i t·yëri*. Les p. *t·yerant*, *t·yeru* ou *t'yeri* [*Queri**, à Bes.

T·yëtchëne [Courtine* Rideau, à Etobon (M. Goux), Courtine en ce cas est une acception extensive du mot courtine mur de *protection*, courtine en fr. (1)

T·yëtchi, [Curtil*. L. dits : *Lîes t yetchi*, *Combe t·yetchi*.

Quechi en fr. cadastr. ; *Curti*, *Culty*, id. (2) : *Couti*, en Fr. Comté.

Quetschy, fr. cad. l. dit à « *Lairdje* » ou Largue-le-haut, IIᵗᵉ-Alsace.

---

(1) *Cortina*, en L. et Bas-L. avait de nombr. signif. Ex. Tapisserie, étendue d'un théâtre, grand vase, chaudière, trépied de la prêtresse d'Apollon. Dict. Chompré (Guérin, édit.) 1754, Paris.

(2) L'ancêtre latin de notre mot est *chors*, *cors*, *coors*, (au génitif Chorris, etc.) enclos, basse-cour, ferme, famille, et palais du prince (Stap), qui a donné *curtem*, à l'acc. en Bas-Latin, = « *résidence rurale* d'un grand seigneur franck (où il résidait volontiers) sa maison, ses officiers enfin *cour de justice*, qui se tenait en son nom. Ex. : « Lex alamanorum : *de eo qui in* curte *Regis hominem occidit* ». Ici, *Curtem* a le sens de cour princière. Autre ex. où le mot *curtem* a le sens de cour judicière «...*ad placitum* (plaid) *sive curtem* veniens. » A. Brachet. Cour et court d'après cet éminent filologue ont même racine, contrairement à l'opinion de l'auteur Bf. cité plus bas. Cependant *curia*, désigne qf. en nos documents, le mot *cour* colongère (L. Violet) ou colonge.

De plus nous voyons Bressaucourt, en lat. *Bersacuria* (voy. Vautrey cité p. 149), où *court* est représenté par *curia*. Donc q. f. confusion de racines et de rejetons, ce qui a déjà été signalé. Toutes deux sont du genre fém.

Le normand a encore conservé *cour* = maison rurale. La forme VFr. *court* ou *cort* (ferme, etc.) qui termine le n. de n. vges, en notre région, a donné le dim. *courtil* = petit jardin potager, « Jardin qui est ordᵗ fermé de murailles, de haies ou de fossés » (Roq.) dont les autres formes sont *curtil*, *curti*. (et q.f. *culty*,, homologues à notre *t·yëtchi*, car le *RT* est représenté en notre pat. par *Tch*.

Notre pat. s'oppose absolument à voir, dans le m. *culty*, le descendant de *cultus* (culture), comme le dit M. H. Bardy (Bull. Soc. Em. Bf. p. 98, nᵒ 17).

Notons en plus que L, devant T, tombe toujours en pat. En VFr. populaire, cela arrive, et culture est représenté par *couture*, dans le n. de l'anc. *rue Couture* Ste-Catherine, à Paris.

Courtil ou *curti*, a donné q.f. *culty* en TBf, comme le L. *cera*, cire, a donné *cile*, en notre pat.. Ce qui distinguait le *courtil* ou *culty* du champ, ce n'était pas d'être en culture, tous les deux l'étaient, mais la clôture que seul le premier avait.

Le grec *C'hortos*, le L. *Chors* ou *Cors* (qui a donné *t yetchi*); le *L. Hortus* qui a donné *oûëtche* ; le Vha *Gard'* qui a donné jardin, en passant par *garten*, sont cousins aryens.

Le pat. en général, tout pauvre qu'il est, est au point de vue linguistic, *bien plus pur que le français*, car il s'est formé avec autant d'indépendance que l'anc. parler populaire fr. Le nôtre serre le latin de plus près.

Les patois ne sont pas des dialectes provinciaux dégénérés ou devenus patois, comme les filologues le disent, mais ont leur vie propre absolument indépendante et en général n'ont *jamais été écrits*. Ils constituent une mine lingustique d'une richesse inépuisable, dont on commence à apprécier l'importance, mais cependant pas autant encore qu'elle le mérite.

Digitized by Google

T yëtchirat, l. dit à Courtelevant (l' L de Courtel = R) forme aj comp. à *Paquirat* ; voy. Pait·yis.

T·yëtchitot, Jardinet, Montb. Contej.

T·yetchëlvŏn, Courtelevant, vge du TBf. à pat aj.

Tyëtchenaie, 1° Débris de plantes et herbes en tas, provenant du potager (*t·yëtchi*) ; 2° petit tas de fumier, où l'on jette les débris, les balayures.

Si l'homme savait l'effet du céleri,
Il en planterait plein son *couti* (prov. de Comté).

T·yëtchëne [Courtine*, Rideau, Montb. Etobon. Du sens d'enclos, front de muraille. Courtine, par extension, a signifié tour de lit ou d'autel.

Lacour, n. pr. anc. à Trétudans et autres loc. du TBf.

T·yevaî, va, formé de *tiûe*, cœur, voy. *tieur*; *tiuâ*, en aj. = Inf. et Ind. pr. ; voy. citation au mot *Tŏmelaî*.

T·yevâtre, en Montb. Contej.

T·yevêche, s.m. [Couvercle*.

T·yevesse, forme simple *d'îet·yevesse* ou *îet·yevaisse* ; cong. à *t'y'vê* ; voy.

T.yevîetche, s.f. [Couverte, couverture de lit (*tch* = *rt* fr.) : Toile à franges, contre les mouches, placée sur le dos du cheval.

Dim. *T.yevîetchate*, petite couverture, petit « *plumon* » d'enfant.

T·evri, Couvrir, à Audincourt. voy. *crîevi*.

T·yilleri, l. dit, pré, en la *Combe-â-Faivre* ; Cadast., [*Quillery** probabl. : de *Quelleric*, n. pr. d'un des sujets à Ch. de Montb. forcés par le comte de Montb. d'aller au prêche protestant, en 1603 (1).

T·yillîe, 1° Cuiller* ; 2° Truelle ; 3° Evidoir, pour creuser les sabots.

T·yillerate, petite cuiller ; *Cuillerote* (Exinc), Têtard ». [Cœuillerate] ou *Kë·yerate*.

T yilleraie, s.f. plein une cuiller.

T·yinson, autre orth. homoph. de *Tiainson*. [*Kinsou** en Lgdoc.

Queiöt, à Bourogne (Janvret).

T·yint·yenâ, voy. *Quinqueré*. *Tyint·yenaî*, Ch. avoir respiration sibilante, avec râles ± aigus d'oppression.

T·yinze, [Quinze* T yinzain·ne [Quinzaine* ou environ quinze.

(1) Tournier, H. du prot, en Montb.

Digitized by Google

T·yitîe, [Quitter* conj. *aivancie*. *Ait·yitîe*, acquitter.

T yite, adj. [Quitte*.

T·yit·ye s.f. [Tette), Bout de la mamelle, se dit aussi de la mamelle. Ex. : *c·te fon·ne ait dies belles t·yit·yes.*

T·yit·yi, forme enfantine [*Quiqui** forme francisée. *Quique*, surn. à Bourogne.

Titot, à *Plancher* (Poulet). *Titiyon*, petite mamelle, à Bournois. VFr. *tithine*. All. *Zitze* ; à Celt-Breton *Tez* ; Anglo-Saxon *tite*, mamelle ; parenté arya. *Titi*, à Bournois.

T·y·vê ou **tiuê** [Cuveau] 1° Manteau de cheminée ; 2° Cheminée elle-même, dont la partie inférieure est composée du manteau ± en forme de *cuve* renversée. *Tué*, à Exincourt.

Tiuvate, [Cuvette] Cheminée à Angeot, ou *Tiuâ* = tuyau de Cheminée.

Lai Tiuvate, un hameau de Frahier. *La Cuvotte*, l dit pré au Puix, G-y.

3° *T·yevê*, mesure p^r le charbon, le minerai de fer, ou [Cuveau) jadis en usage au haut-fourneau de Châtenois.

« Le [Cuveau* de charbon comble, était la 12e partie de la *benne* (*bënnde* en p. voy. ce m.). « Il mesurait 1^m de long, sur 0^m351 millimètres de large, et 0^m458 de profondeur ; il contient 241120 centimètres, comble. Il se subdivise en Rasses (*Raisse* voy. en pat.) et en 3 *combles*.

Pour former une benne de charbon ; il faut 3 cordes et 1/4 de bois de quartier, Il faut une corde de plus lorsque le bois est en rondins ». (J^al des mines. Duhamel) « 450 à 550 cuveaux de mine sont employés par an, à Châtenois » (id).

Digitized by Google

Contribution à la Flore du Territoire de Belfort

(QUATRIÈME ARTICLE)

La plupart des plantes que nous désignons ci-après n'ont pas encore été rencontrées dans notre Territoire ; les autres se trouvent dans des localités non explorées jusqu'à ce jour.

Belfort, décembre 1899.

BONNAYMÉ.

FAMILLE DES RENONCULACÉES.

HELLEBORUS *L.*

H. niger *L.* Viv. janvier-avril. Cultivé dans plusieurs jardins de Belfort. — *Hellebore noir, rose de Noël.*

FAMILLE DES CRUCIFÈRES.

BRASSICA *L.*

B. elongata *Ehrh.* Var. *integrifolia Boiss.* Bisan. mai-juillet. Cette plante, originaire de l'Orient, n'existe que sur quelques points de la France. Depuis 1896, nous observons chaque année un pied dans les environs de la cible du fort de la Justice à Belfort. — *Moutarde élancée, à feuilles entières.*

BUNIAS *R. Br.*

B. erucago *L.* Ann. Juin-Août. Deux échantillons parmi les rocailles des glacis du fort du Château, à Belfort. Plante du Midi de la France. — *Bunias fausse roquette, masse de bedeau.*

B. orientalis *L.* Viv. mai-juillet. Plusieurs pieds sur les glacis des forts de la Justice et du Château, à Belfort. — *Bunias d'Orient.*

Digitized by Google

LEPIDIUM *L.*

L. latifolium *L.* Viv. juin-août. Signalé précédemment à proximité de la station de Bourogne. Rencontré de nouveau au bord du fossé de la route longeant une propriété en ruine, à l'entrée du village d'Offemont, ainsi qu'à l'intersection de la route de Perouse et du chemin du tir de la Justice, à Belfort ; ass. ab. — *Passerage à larges feuilles.*

FAMILLE DES HIPPOCASTANÉES.

AESCULUS *L.*

A. hippocastanum *L.* Arbre, mai. Planté un peu partout, dans les allées, promenades et parcs. — *Marronnier d'Inde.*

A. Rubicunda *DC.* — Arbre, mai. Moins répandu que le précédent, dans les mêmes endroits. — *Marronnier à fleurs rouges.*

FAMILLE DES OXALIDÉES.

OXALIS *L.*

O. stricta *L.* Viv. juin-septembre. Lieux cultivés. Verger Piertot, à Rougemont-le-Château ; ass. ab. (*Sauvageot*). — *Oxalide raide.*

FAMILLE DES PAPILIONACÉES.

ULEX *L.*

U. Europaeus *Sm.* Viv. mai-juin. Arbrisseau très rare dans la région et qui ne se trouve qu'au Salbert. M. *Ch. Rœsch* a découvert trois pieds à l'entrée d'une batterie située au Nord de l'étang Rudolphe, à Offemont. — *Ajonc d'Europe, jonc marin, landier.*

LATHYRUS *L.*

L. annuus *L.* Ann. mai-juin. Un échantillon sur les glacis du fort du Château, à Belfort. Plante du Midi de la France. — *Gesse annuelle.*

Digitized by Google

FAMILLE DES ROSACÉES.

FRAGARIA *L.*

F. collina *Ehrh.* Viv. mai-juin. Abondant à l'origine du chemin couvert du fort de la Justice, à Belfort. — *Fraisier des collines, craquelin.*

FAMILLE DES PARONYCHIÉES.

SCLERANTHUS *L.*

S. perennis *L.* Viv. juin-août. Vallée sablonneuse de St-Nicolas, près Rougemont-le-Château ; ab. — *Gnavelle vivace.*

FAMILLE DES OMBELLIFÈRES.

BUPLEVRUM *L.*

B. rotundifolium *L.* Ann. juin-juillet. Bord du chemin couvert du fort de la Justice, à Belfort ; deux pieds. (*Ed. Chatton*). — *Buplèvre à feuilles rondes, perce feuille.*

FAMILLES DES SYNANTHÉRÉES.

CENTAUREA *L.*

C. collina, *L.* Viv. juillet-août. Endroits rocailleux près de la cible du fort de la Justice, à Belfort. Deux échantillons. Plante méridionale. — *Centaurée des collines.*

FAMILLE DES GENTIANÉES.

GENTIANA *Tourn.*

G. pneumonanthe *L.* Viv. juillet-octobre. Cette plante a été trouvée en 1894 par M. *L. Pourchot fils*, dans les parties découvertes et herbeuses, à l'Ouest du bois Lardier, situé à gauche de la route de Giromagny à Auxelles-Bas, non loin d'un étang d'où sort le ruisseau Combois ; ass. ab. — *Gentiane pneumonanthe, pulmonaire des marais.*

Digitized by Google

FAMILLE DES BORRAGINÉES.

CERINTHE *Tourn.*

C. minor *L.* Var *maculata L.* Viv. mai-juillet. Un beau pied derrière la cible du fort de la Justice, à Belfort. Plante des Alpes, des Pyrénées. — *Mélinet petit à fleurs tachées.*

NONNEA *Médik.*

N. pulla *DC.* Viv. avril-juin. Un échantillon près de la cible du fort de la Justice, à Belfort. Plante du Midi de la France. — *Nonnée brune.*

FAMILLE DES VERBASCÉES.

VERBASCUM *L.*

V. montanum *Schrad.* Bisan. juillet-septembre. Disséminé dans le bois de Ste Catherine, à Rougemont-le-Château. (*Sauvageot*). — *Molène de montagne.*

FAMILLE DES LILIACÉES.

MUSCARI *Tourn.*

M comosum *Mill.* Viv. mai-juillet. Champs La Corre, à Evette ; rare. (*Sauvageot*). — *Muscari à toupet, ail à toupet.*

FAMILLE DES ORCHIDÉES.

EPIPOGIUM *Gmel.*

E Gmelini *Rich* (*E. aphyllum Gmel*). Viv. juillet-août. Cette orchidée a été rencontrée le 19 juillet 1885 par M. *Pourchot*, l'un des collaborateurs de la Flore du Territoire, dans la forêt du Ballon de Giromagny, en suivant l'ancien sentier du Saut de la Truite au Rummel, avant l'établissement de celui qui existe actuellement ; très rare et fugace. — *Epipogon de Gmelin, Epipogon sans feuilles.*

Digitized by Google

FAMILLE DES CYPÉRACÉES.

RHYNCHOSPORA *Vahl.*

R. alba *Vahl.* Viv. juin-août. Bord de l'étang Rudolphe, à droite en venant d'Offemont ; ab. — *Rhynchospore blanc, choin blanc.*

CAREX *L.*

C. pilosa *Scop.* Viv. avril-mai. Pour bien arriver sur l'emplacement qu'occupe cette plante, mentionnée dans le Bulletin n° 14 de 1895 de la Société Belfortaine d'Emulation, on prend à droite du premier étang du Petit-Haut, le chemin qui se rend à l'hôtel du Ballon de Giromagny. Elle s'étend sur les côtés du chemin jusqu'à l'approche du Chalet Bonaparte. — *Carex poilu.*

FAMILLE DES GRAMINÉES.

CALAMAGROSTIS *Roth.*

C. epigeios *Roth.* Viv. juillet-août. Lieux humides à l'extrémité de la Sablière des Barres, vers la ferme, à Belfort ; ass. ab. — *Calamagrostide commune, roseau terrestre.*

FAMILLE DES FOUGÈRES.

CETERACH *Willd.*

C. officinarum *Willd.* (*Asplenium ceterach L.*) Viv. juin-septembre. Cette fougère a déjà été signalée à Chèvremont, dans le Bulletin n° 17 de 1898 de la Société Belfortaine d'Emulation. Elle vient d'être découverte à Belfort par M. *Ed. Chatton*, au commencement du mur en pierres sèches qui suit le chemin allant au fort de la Justice ; une douzaine de pieds. — *Cétérach officinal, dorade, doradille, herbe dorée.*

Digitized by Google

FAMILLE DES LYCOPODIACÉES.

LYCOPODIUM *L.*

L. annotinum *L.* Viv. août-septembre. Cette espèce très rare, a été rencontrée en 1899 par M. *L. Pourchot fils*, en montant, à partir du kil. 4, 6, perpendiculairement à la route du Saut de la Truite au Ballon de Giromagny, dans la forêt où l'on venait de faire une coupe de bois. Elle existe à trois endroits différents ayant chacun une superficie de quelques mètres carrés. — *Lycopode à feuilles de genévrier.*

Digitized by Google

ÉTUDE HISTORIQUE SUR BELFORT

SUITE [1]

CHAPITRE DOUZIÈME

Les Seigneurs de la Famille Mazarin. — Armand-Charles de la Porte, duc de la Meilleraye.

1654 — 1684

§ I.

Ce n'est pas en vain que tant de maux et de désastres viennent, dans le court espace d'un quart de siècle, fondre sur un pays. Les pauvres gens de Belfort et des environs avaient éprouvé toutes les souffrances, toutes les privations imaginables, et se trouvaient, suivant une expression bien juste, ruinés jusqu'aux cendres du feu. La situation, cependant, sembla s'améliorer et peu à peu, avec le calme, revint l'espoir en des temps plus propices.

Nous avons vu à quel nombre restreint était réduite la bourgeoisie. Il fallait l'augmenter dans l'intérêt des ressources communales, et pour cela, il importait d'être coulant dans les réceptions. De nouveaux admis le furent sur la promesse qu'ils se libéreraient des droits exigés dans un moment plus favorable, ou bien en paiement de dettes contractées vis-à-vis d'eux par la communauté. Nous citerons, comme exemple de cette dernière manière, un acte du 20 mai 1654, moins de trois mois après la reddition aux troupes du roi de France :

« Messieurs ont accepté pour ung de leur cobourgeois Jean, « fils de Nicolas Cuenat, habitant de ce lieu, sur promesse « qu'il a fait de vivre catholiquement, obéyr aux Mtrebourgeois

(1) Voir pour les onze premiers chapitres (XIIIe, XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles), les bulletin n° 15, année 1896, p. 1 à 75, année 1897, p. 77 à 186, n° 17, année 1898, p. 187 à 282.

Digitized by Google

« et Conseil, leur pourter tout honneur et respect et rapport de « tout ce qu'il pourroit entendre contre leur bonne fame et « réputation, faire le proffit et éviter le dommaige de la ville, « maintenir de tout son possible les bonnes et laudables cous- « tumes et franchises d'icelle, et sur ce et sur son bon compor- « tement a été reçu moyennant quattres vaches à lui dehues et « fournyes par cy devant pour l'entretien des soldats durant le « siège de M. le Mareschal de la Ferté, et trois pistoles en « argent. Sur quoy il a faict le serment en tel cas accoustumé ».

Parmi les dégâts causés par ce siège, les Annales belfortaines n'ont gardé que le souvenir de l'incendie de l'église de Brasse. La nef et le clocher furent la proie des flammes, mais le chœur, heureusement épargné, subsista et conserva pendant de longues années encore l'aspect gothique de ce vieil édifice.

En 1655, on y fit les travaux de réparations, qui furent terminés au commencement d'octobre, ainsi que le constate un document portant ce titre : *Compte que rendent George Bellot et Christophe Pelletier, comme menandiers* (1), *et honorable David Keller, comme ayant charge de faire relief une somme d'argent selon deux divers jects sur les paroissiens pour le restablissement de l'église barochiale de Brasse, bruslé pendant le siège dernier de la ville. — 12 octobre 1655.* Les deux « jects » ou impositions produisirent 611 livres 8 sous 2 deniers et ne suffirent pas pour couvrir la dépense qui, outre les corvées, s'éleva à 819 l. 1 s. 10 d. Il restait encore à exécuter quelques travaux de détail, qui furent faits l'année suivante (2). Faute de fonds, la reconstitution du clocher fut remise à plus tard.

Ce fut au point de vue fiscal que le désordre se fit alors sentir. Tout changement de régime amène dans la répartition et la perception des impôts, des modifications plus ou moins profondes. C'était une nouvelle administration financière à organiser et cela ne pouvait se faire du jour au lendemain. Que de

(1) Les *menandiers* de Brasse étaient chargés de percevoir de chacun des chefs de famille de la paroisse, pour le compte de la fabrique, des cotisations annuelles. Ces collecteurs étaient désignés chaque année par le magistrat, administrateur de la fabrique, au nombre de deux, un pour la ville et un pour les villages environnants, paroissiens de Saint-Christophe. ils étaient tenus de remplir gratuitement cet office et d'en rendre compte au Magistrat tous les ans le 31 décembre. (V. J. Liblin, *Les Eglises de Belfort*, p. 9).

(2) Cf. J. Liblin, *loc. cit.* p. 16.

Digitized by Google

bouleversements dans le service ! Que d'abus d'une part et de réclamations de l'autre !...

Les magistrats de Belfort avaient profité d'un séjour que fit en leur ville, au mois de septembre 1654, l'intendant de Baussan pour lui adresser à ce sujet une supplique conçue en ces termes :

« *A Monseigneur de Baussan, Conseiller du Roy en ses* « *Conseils d'état et privé, commissaire genéral de l'armée* « *allemande, Intendant de justice, police et finances en la* « *Haute et Basse-Alsace.*

« Supplient très humblement les mre b. et Conseil de la ville « de Belfort qu'il plaise à V. S. ordonner et faire en sorte que « les rentes du Roy en Allemagne ne se payent que dans un « lieu comme de tous temps, ains ayant acquit du premier « rentier l'on ne soit obligé de les payer une seconde fois dans « d'autres lieux ; ce faisant V. S. fera ce qu'est de droit et « d'équité ».

M. de Baussan écrivit au bas de cette requête la réponse suivante, qu'il scella de son cachet :

« Les Bourgeois de Belfort ayant acquitté le péage deü au « Roy en un lieu ne pourront être obligé de payer une seconde « fois pour même marchandise, et le second péager les laissera « passer franc, pourvu qui luy apparaisse du certificat du lieu « où ils ont chargé, et l'acquit du 1er péager ; sera tenu le 2me « péager de visiter les marchandises pour connoitre sy les « droits de toutes les marchandises ont été acquitté et s'il s'en « trouve d'avantage que ce qui est porté par lesd. certificat et « acquit et qu'ils ne justifient qu'ils ayent chargé depuis « l'acquit, saisira lesd. marchandises avec les chariots et « bestiaux servant à la conduite dont il nous donnera avis et si « les voituriers apportent certificat qu'ils ayent chargé entre « les deux péages, fera payer les droits et en donnera « quittance.

« Fait à Belfort, le 17 Septembre 1654 ».

La perception des contributions se faisait, dans les villages de la seigneurie, avec une extrême difficulté, non seulement par suite de la misère engendrée par les événements, mais à cause des mauvaises récoltes de l'année précédente, qui avait

Digitized by Google

été d'une sécheresse désolante (1). Aussi le Chapitre de Belfort, qui levait annuellement une taille de 90 livres sur les habitants de Meroux et de Vézelois, indépendamment de la dîme en grains, provenant de l'union du prieuré de Saint-Nicolas à la Collégiale, ne pût-il se procurer que 3 livres 15 sous ! Et encore la perception en avait été si difficile qu'il proposa au receveur général du Roi de se charger de l'opération. La proposition fut acceptée, et il fut convenu que la part du Chapitre qui, sur cette dîme, payait au Domaine 1 bichot, 4 quartes de froment et 650 bottes de paille, serait désormais proportionnée au rendement annuel ; que pour l'année 1655, la taille produit 45 livres, sa part serait de 25 livres, et que les dîmes levées il resterait au Domaine du Roi un demi-bichot 7 quartes de graine, 325 bottes de paille et une livre de cire (2).

Il y avait, dans la noblesse indigène, beaucoup de mécontentement et de défiance. Très attachée à la Maison d'Autriche, elle ne dissimulait pas ses sentiments contre une autorité encore si peu régulière et qui blessait ses habitudes et son patriotisme. Les Reinach de Foussemagne, étaient de ceux-là : ils affectaient des allures indépendantes vis-à-vis du nouveau pouvoir et prétendaient se soustraire à certaines obligations. C'est ainsi qu'ils avaient cessé de se fournir de sel aux magasins de Belfort, dont ils étaient tributaires comme paroissiens de Phaffans, en vertu de lettres archiducales et notamment de celle du duc Albert de 1463 (3).

On ne tarda pas à les rappeler à l'ordre. M. Colbert (4), conseiller du Roi et subdélégué de l'Intendant des justice, police et finances en Alsace, était justement de passage à Belfort. Le 8 août 1659, une citation des magistrats de la ville appela le baron de Reinach et Georges, son châtelain, à comparaître devant le subdélégué qui leur fit part des plaintes portées contre eux par les admodiateurs des saulneries de Belfort et Giromagny. Le baron, dit le document auquel nous empruntons

(1) V. le *Recueil mémorable* de H. Bois-de-Chêne, p. 144 (du tirage à part).

(2) V. J. Liblin, *loc. cit.* p. 53.

(3) V. cette lettre au chap. VIe § III de cette *Etude*.

(4) Charles Colbert, fils du premier président du Parlement de Metz, devint procureur général en 1658, puis premier président du Conseil souverain d'Alsace, en 1662, en remplacement de M. Colbert de Croissy, devenu ministre et secrétaire d'Etat, auquel il succéda également comme intendant d'Alsace. Il est mort président, au Parlement de Metz le 4 avril 1722, âgé de 105 ans.

Digitized by Google

ces détails, « auroit promis à M. le Conseiller de prendre à « l'advenir sel desd. saulneries (1), et led. chastellain, n'ayant « aussy voulu entendre, s'y est aussi submis d'en prendre et « de n'en user d'aultres, ayans confessé qu'il n'avoit pris cy- « devant que deux fois du sel estranger. Le tout faict et « desclaré en la maison de François Le Sœur où estoit logé « mond. Sr de Colbert et par devant les honorables Henri Roy, « mayre d'Essers : Mouat, mayre à Grandvillars, et Nicolas « Ferriat dud. lieu ».

---

§ II.

Les articles 73 et 74 du traité de Munster avaient stipulé la cession à la Couronne de France du Landgraviat de la Haute-Alsace, dont fait partie le Sundgau (comté de Ferette et seigneuries de Belfort, Delle, Thann, Altkirch et Isenheim), et tous les autres domaines qui appartenaient alors, dans la Haute et Basse-Alsace, soit à l'Empire, soit à la maison d'Autriche. A l'époque de la conquête, ces domaines, possédés par une branche impériale à titre patrimonial et héréditaire, formaient l'apanage de deux princes de cette branche, Ferdinand-Charles (2) et Sigismond-François, désignés dans le traité sous le nom d'*archiducs d'Insprück*. Ces princes, en renonçant, de concert avec l'Empereur et les Etats de l'Empire, à toutes les parties distraites de l'association germanique au profit de la Couronne de France, réclamèrent, comme propriétaires fonciers et en qualité de possesseurs territoriaux, une indemnité qui fut fixée d'une part à la somme de trois millions tournois, payables pendant le cours des années 1649, 1650 et 1651, un tiers pour chaque année, dans la ville de Bâle ; d'autre part, la France s'engagea à acquitter, à la décharge des archiducs, les deux tiers des dettes de la Régence d'Ensisheim. Elles furent exactement payées (3).

---

(1) L'esprit d'opposition de cette famille de Reinach dura peu : elle devint bientôt toute dévouée au roi, et ses membres, entrés au service de France, s'y conduisirent avec tant de bravoure qu'en 1718 leur baronie fut érigée au comté.

(2) Ferdinand-Charles, né le 17 mai 1528, succéda à son père Léopold dans le Landgraviat d'Alsace, sous la tutelle de sa mère Claude de Médicis. Ce fut pendant sa minorité que les Suédois qui avaient fait la conquête de l'Alsace, la cédèrent par le traité de Paris (1er novembre 1634) à Louis XIII, leur allié. (SCHŒPFLIN-RAWENÈZ, t. V, p. 453.

(3) Cf. *Rapport de Geoffroy à l'Assemblée Constituante, au nom du Comité des Domaines, le 15 juillet 1790.*

Digitized by Google

En décembre 1659, Louis XVI, voulant récompenser le cardinal Mazarin des services qu'il avait rendus à la France, et notamment de la part qu'il avait prise dans la conclusion du traité des Pyrénées, signé le 7 novembre précédent, lui fit une importante donation comprenant le comté de Ferrette et les seigneuries de Belfort, Delle, Thann, Altkirck et Isenheim, c'est-à-dire tout le Sundgau, le tiers environ de l'ancien département du Haut-Rhin.

Après un éloge pompeux du donataire, les lettres de don, datées de Toulouse, s'expriment de la manière suivante :

« Et désirant luy témoigner et aux siens en toutes occasions « combien nous en avons de satisfaction et de sentiment, et « avec combien d'affection et de bienveillance. Nous affection- « nons sa personne et ce qui le touche, Nous avons jugé que nous « ne pouvons luy rien donner maintenant de plus convenable « que quelque partie de ce qui nous peut appartenir en terres « et revenus dans le pays d'Alsace tant en conséquence de la « cession qui nous en a été faite par l'Empereur, l'Empire, la « Maison d'Autriche en Allemagne, par le traité de paix conclu « à Munster en Westphalie, que de la cession et renonciation « expresse faite par le roy d'Espagne comme chef et aîné de « ladite Maison d'Austriche par le traité de paix conclu à l'Isle « des Faisans le septième novembre dernier ; desquelles terres « et revenus nous avons la pleine et entière disposition tant à « cause que jusqu'à présent nous n'en avons fait aucune « réunion expresse au domaine de notre Couronne, que nos « Receveurs et nos Comptables n'ont rendu aucun compte en « nos Chambres des Comptes des fruits ny du fond des terres « et autres biens à nous appartenans audit pays et lieux à nous « cédés par lesdits Traités ».

Les lettres-patentes font ensuite l'énumération de tout ce qui constitue la donation, ne réservant au roi que « les foy et « hommage, souveraineté et ressort » ; c'est-à-dire que les fiefs relevant de ces terres seraient sous la suzeraineté immédiate du roi, comme ils l'avaient été des archiducs d'Autriche, et non sous la directe du cardinal donataire et de ses successeurs ; puis, elle ajoutent : « Et d'autant que le feu Roy, nôtre « très honoré Seigneur et Père, et Nous, avons accordé à divers « officiers de nos Armées d'Allemagne et autres, dont aucuns

Digitized by Google

« sont décédés, la jouissance d'aucune desdites terres et « seigneuries en vertu de simples brevêts ou lettres patentes « non vérifiées et enregistrées en nos compagnies souveraines, « auparavant même de la conclusion du traité de Munster et « lorsque nous jouissions desdits pays que par le droit de « conquête faite par nos Armes. Nous avons expressément « révoqué et révoquons par ces présentes le contenu aux-dits « Brevets ou Lettres patentes comme nuls » (1).

Ce cadeau, vraiment royal, avait été fait au cardinal Mazarin, « à ses hoirs, successeurs et ayans cause, pleinement, paisi- « blement et perpétuellement ». A défaut d'héritiers de son nom, le cardinal, voulant cependant le perpétuer, désigna l'une de ses nièces, Hortense Mancini, pour être l'héritière d'une grande partie de ses domaines, à la condition expresse que son mari quitterait son nom et ses armes pour prendre le nom et les armes des Mazarin, le roi ayant promis d'ériger en duché-pairie féminine, sous le nom de duché de Mazarin, soit un des domaines du cardinal, soit un autre qui serait acquis à cet effet.

Ces duchés féminins qui, à défaut de descendant mâle, passaient aux femmes, donnaient à leurs maris le titre et le rang de pair de France. Armand-Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, accepta cette position, et, en février 1661, il épousa Hortense Mancini, reçut en dot le duché de Mayenne, avec une somme de quinze cent mille livres de rente, et prit le nom de duc de Mazarin. Peu de jours après, le 9 mars, le cardinal mourut, après avoir, par ses testament et codicille des 6 et 7 du même mois, légué tous les biens meubles et immeubles dont il n'avait pas disposé, à Hortense Mancini, sa nièce, et à Armand-Charles, duc de Mazarin, époux de cette dernière, à la charge par eux de les transmettre, par suite de la substitution qu'il instituait, à l'aîné de leurs enfants mâles, ou, à défaut de mâles, à l'aîné de leurs filles, dont le mari serait tenu de prendre le nom et les armes de Mazarin. Les biens situés en Alsace, et provenant de la donation faite en décembre 1659 par Louis XIV, étaient compris dans cette substitution indéfinie qui embrassait

(1) V. le texte complet des Lettres dans les *Ordonnances du Roy et Réglements du Conseil souverain d'Alsace (1657 à 1738)*, par M. de Corberon, t. I, ou dans les *Ordonnances d'Alsace* par de Boug, t. I, p. 11.

Digitized by Google

tous les sexes et toutes les branches jusqu'à l'extinction totale de tous les individus de la famille Mazarine.

C'était donc plutôt à l'héritier de son nom qu'à sa propre nièce que le cardinal léguait cette immense fortune.

Le comte de la Suze a été le premier seigneur français de Belfort ; le duc de la Meilleraye en fut le second, (1) mais comme par lui commence réellement la série des seigneurs de cette famille de Mazarin qui a laissé dans notre pays tant de souvenirs, plus mauvais que bons, nous lui devons mieux qu'une simple mention.

Armand-Charles de la Porte de la Meilleraye, était le fils unique du maréchal de la Meilleraye, qui avait obtenu de lui transmettre la charge de grand-maître de l'artillerie dont il était pourvu. Il devint ensuite duc de Mayenne, comte de Ferrette, de Thann, de Belfort, de Marles, baron d'Altkirch, grand-bailli de Haguenau, gouverneur capitaine-général pour le roi en la Haute-Alsace, gouverneur particulier des villes, citadelles et châteaux de Brisach, Philipsbourg, Nantes, Hennebon, Quimperlé, Saint-Maixent, Chastenay, La Fère et Vincennes, lieutenant-général pour Sa Majesté en ses pays et duché de Bretagne et en ses Armées, pair du royaume, etc.

---

(1) A vrai dire, il en fut le troisième ; mais nous n'avons pas cru devoir faire figurer le cardinal de Mazarin comme seigneur de Belfort, parceque sa domination fut trop éphémère, et que c'est à peine s'il a pris une part active aux affaires du pays. Une seule fois, dans nos Annales, il est fait mention de « son Eminence ». Voici dans quelles circonstances : La bourgeoisie de Belfort, decimée par les malheurs de ces temps nefastes, et ne pouvant qu'au prix d'énormes fatigues et de sacrifices coûteux faire le service de la garde de la ville, demanda a être remplacée par des soldats de la garnison. Le marquis de Saint-Geniès, qui commandait pour le roi dans la forteresse de Brisach et en Haute-Alsace, fit droit à cette requête par la lettre suivante adressée à *Messieurs les Preuost et gens de justice de la ville de Belfort :*

« Messieurs,

« Le zèle et la fidélité que vous auéz tesmoigné pour le service du Roy et « de son Eminence depuis que je suis en ce pays, m'oblige à vous accorder « avec plaisir la demande que vous me faittes d'exempter vos bourgeois de « faire garde dans la ville, j'ecris pour cet effect au sieur de Latouche, vostre « commandant, afin qu'il la fasse désormais par des soldats de la garnison. Je « serois bien aise de vous pouvoir donner des marques de mon affection, soyez « en persuadés et que je suis,

« Messieurs,

« Vostre très affectionné
« LE MARQUIS DE SAINT-GENIÈS ».

« Brisach, ce 15 Janvier 1661 ».

Nous possédons l'original de cette lettre, qui nous a été donnée par J.-P. Tallon (de Saint-Dizier). Elle est cachetée à la cire rouge aux armes du marquis.

Digitized by Google

On voit, par cette longue énumération de titres et de charges, bien qu'arrière petit-fils d'un apothicaire de Parthenay, que ce n'était pas un personnage ordinaire. Sa fortune particulière devait être prodigieuse. Il eut le palais Mazarin, avec toutes ses richesses artistiques. Le roi l'admit dans tous ses conseils, le distingua, le combla en toutes manières. Pour tout cela, cet heureux homme n'eut que la peine d'épouser la plus belle femme de France. Mais quel original, quel excentrique! Sa dévotion était outrée, ses scrupules inouïs. « Les jansénistes de la Fronde, dit M. Amédée Renée, le charmant historien des nièces de Mazarin, s'étaient scandalisés qu'un cardinal eût dans sa maison des statues et des portraits légèrement vêtus; le duc de Mazarin s'en fit aussi un cas de conscience. Toutes ces nudités le révoltèrent, et que fit-il? Il ne se borna pas, comme Tartufe, à y jeter son mouchoir; un marteau à la main, il parcourut, un beau jour, sa galerie, en brisant de ces beaux marbres ce qui choquait le plus ses regards. Les peintures des Titien et des Corrège, quand elles s'écartaient des règles expresses de la décence, subirent des réformes tout aussi radicales: elles furent religieusement barbouillées..... Malheureusement pour sa femme et ses héritiers, ce réformateur de la statuaire ne devint pas positivement fou. Au milieu des singularités que l'on raconte, il conservait de la gravité, les manières d'un grand seigneur, la conversation d'un honnête homme» (1). Il était jaloux à l'excès. Les fréquentes visites que le roi faisait à sa femme le mettaient dans la plus affreuse inquiétude. N'osant lui fermer sa porte, il imagina, pour soustraire la belle Hortense aux excitations du péché et échapper aux morsures de la jalousie, de la tenir dans un état de locomotion perpétuelle. Il se fit accompagner par elle de ville en ville, de gouvernement en gouverment, de Bretagne en Alsace, l'exposant, dans ces courses vagabondes, à mille fâcheuses aventures.

Tel était le seigneur de Belfort et autres lieux qui, par son rigorisme pudibond, méritait plus que l'épithète bien peu méchante de *Pieux* que lui décerne Saint-Evremond (2).

---

(1) Amédée Renée, *Les Nièces de Mazarin*, 1 vol. in-8°, Paris Firmin Didot, 3e éd., 1857, p. 330 et *seq.*

(2) « On ne prête qu'aux riches », suivant un proverbe qui, au cas particulier, est d'une exacte et étonnante vérité. Aussi, a-t-on prêté au richissime duc et

Digitized by Google

Quant à ses qualités, car il en avait, malgré tous ses ridicules, voici ce qu'en dit Saint-Simon dans ses *Mémoires* : « Gracieux, affable et poli, il était de la meilleure compagnie et fort instruit ; magnifique, du goût à tout, de la valeur ; dans l'intime familiarité du roi, qui n'a jamais pu cesser de l'aimer » (1). Cette appréciation, toute élogieuse, qu'elle soit, doit être vraie, car en ce qui concerne le comté de Belfort, qu'il gouverna pendant de très longues années puisqu'il ne mourut qu'en 1714, il n'y aura guère de griefs à formuler contre lui. On n'en peut dire autant de ses successeurs.

Un des premiers actes de son administration, et qui décelait en lui le grand-maître de l'artillerie de France, fut une ordonnance datée de Thann, le 20 décembre 1662, rendant obligatoires les exercices du tir à l'arquebuse :

« Il est ordonné à tous les bourgeois et habitants des Paroisses « du Comté de Belfort de s'assembler tous les Dimanches dans « les lieux qui leurs seront indiquez par nos officier aud. Comté « aueq leurs armes et carabines à rouët pour s'exercer et « apprendre à tirer au blanc, affin de se discipliner au faict des « armes et se rendre capables de les porter lorsqu'il en sera « besoing, pour le seruice du Roy suiuant et conformément à « ce qui s'obseruait anciennemenf pendant que ledit comté « estoit sous la domination de la maison d'Austriche. Et affin « que lesdits habitans s'y applicquent aueq plus d'affection, « nous ordonnons qu'il leur sera fourny des prix à nos dépens « pour la récompense de ceux qui auront le mieux réussy de la « mesme valleur qu'on les fournissoit du temps de lad^e domina- « tion de la Maison d'Austriche jusqu'à la somme de cent huit « liures six solz huict deniers tournois, dont les deniers seront « déliurés par notre receueur en chascune année, auquel nous

seigneur de Belfort des excentricités vraiement inimaginables et que raconte sommairement l'auteur des *Nièces de Masarin* (p. 338). « Il voulut, dit-il, faire arracher les dents de devant à ses filles, qui étaient belles comme leur mère, pour qu'elles fissent naître moins de tentations. Il défendit aux villageoises de traire leurs vaches dans l'intérêt de leur chasteté, et aux nourrices de donner à têter à leurs petits enfants le vendredi et le samedi. Il enseignait aux femmes dans quelle posture pudique elles pouvaient battre le beurre ou filer. Il s'en allait faisant le missionnaire de village en village, et répandait partout des catéchismes de sa façon ; il voulait convertir en couvents tous les corps-de-garde. Il avait la passion des règlements ; il en fit un des plus burlesques sur les règles à observer par les garçons apothicaires, pour concilier la décence avec leurs fonctions ».

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIX, p. 162, édit. in-18.

Digitized by Google

« mandons de ce faire sans aucune difficulté, enjoignons au « preuost dud. Belfort de faire publier nostre présente ordon- « nance partout où besoing sera a ce que personne n'en pré- « tende cause d'ignorance.

« Fait à Tannes, le vingtiesme jour de Décembre 1662.

« Le Duc Mazariny

« *Par Monseigneur:* Lourcillière ».

Le duc de Mazarin se rendit ensuite à Belfort. Il était acompagné de sa femme, qui le suivait partout et voulait voir de ses yeux tous ces beaux et riches domaines dont elle était, par le fait, la véritable propriétaire, puisque c'était à elle, et non à son mari, qu'ils avaient été légués. Les Belfortains purent faire connaissance avec leur dame, qui était, disait-on, « non seulement la plus belle des nièces du cardinal, mais aussi une des plus parfaites beautés de la cour, et à laquelle il ne manquait que de l'esprit pour être accomplie et pour lui donner la vivacité qu'elle n'avait pas » (1).

Les magistrats se mirent immédiatement en mesure d'exécuter l'ordonnance du duc de Mazarin. Il fallut d'abord reconstituer la compagnie des *Chevaliers de l'Arquebuse*, complètement désorganisée depuis les guerres et la dépopulation de la ville. On remit en vigueur les anciens statuts. C'est ainsi que, comme autrefois, les tireurs ne devaient faire leurs assemblées et exercices qu'à des époques déterminées et avec la permission du prévôt et des membres du Conseil ; qu'au cas où le prévôt et le maître-bourgeois se présenteraient pour tirer à l'arquebuse, les officiers de la compagnie devraient leur déférer les premiers honneurs ; que s'il arrivait des contestations et des difficultés, à l'occasion de leurs exercices ou pour les rangs, entre officiers et chevaliers, la connaissance en appartenait aux prévôt et magistrats ; de même, pour le choix de tous les officiers et bourgeois qui devaient composer la Compagnie.

Le lieu des réunions et des exercices fut maintenu au même endroit, c'est-à-dire en dehors du mur sud-ouest de la ville où se trouvait la Porte-basse ou de Bourgogne, entre la tour de Montbéliard et celle des Ladres. La maison des tireurs, abandonnée depuis si longtemps, tombait en ruines (2), et sa recons-

(1) V. Amédée Renée, *loc. cit.* p. 331, d'après les *Mémoires de Madame de la Fayette.*

(2) Elle était située tout près du champ de tir, non loin du Fourneau. Elle a existé jusqu'en 1870 et était connue sous le nom de *Maison de l'Arquebuse.*

Digitized by Google

truction était urgente. Le 3 avril 1663, les magistrats passèrent un marché avec Jacques Moinnin et son beau-frère pour « rebas- « tir, en ce qui despend du charpentage, la maison des tireurs « de deux estages auec la rammure et deux chappoutez, mesme « de faire les formes des portes et fenestres. » Le prix était de 33 liv. 15 sols, et deux pots de vin, à la condition qu'ils se mettront incontinent à la besogne. (1)

La bourgeoisie était alors fort mécontente des malhonnêtes agissements du meunier. On se serait cru en 1569, où les plaintes avaient été des plus vives et où le Conseil des IX profita des débuts de l'administration d'un Grand-Bailli pour demander justice. La situation était la même qu'à cette époque. Le meunier, soutenu par le tabellion du comté, refusait tout contrôle de la part des magistrats. Le seigneur était tout nouveau dans ses terres, et les bourgeois espéraient qu'il se montrerait plus particulièrement bien disposé en leur faveur. L'occasion était plus que favorable, et, pensant avec raison que, suivant un vieil adage bien connu dans le pays, il valait mieux avoir affaire au bon Dieu qu'à ses saints, ils s'adressèrent directement au duc de Mazarin :

« Remonstrent en toute humilité les m^re^ bourgeois et habitans « de la ville de Belfort que de tout tems ils auroient eu *le chas-* « *toye politique sur ung monnier de Belfort comme sur ung* « *autre bourgeois*, cependant il fait refus d'obéir, *étant sou-* « *tenu par le sieur tabellion de Belfort, qui, par un sinistre* « *prétexte, veut attirer cette direction à Mrs. les officiers de* « *la seigneurie, ce que au grand préjudice des droits de la* « *ville*, et intéresse grandement les pauvres bourgeois et autres « habitans de la seigneurie qui sont obligé de moudre audit « moulin, laissant le meunier impuny lorsqu'il rend mal la « farine. Ce considéré, Monseigneur, il vous plaira les remettre « *en leurs anciens droit et pouvoir sur led. monnier*, qu'ils « feront paroitre en cas de besoin *avoir eu de toute ancienncte*, « et ils prieront Dieu pour vie, santé et grandeurs ».

Le seigneur trouva que les habitants étaient dans leur droit, et répondit par cette phrase, aussi péremptoire que brève, écrite et signée de sa main :

(1) Arch. de Belfort, BB5. — *Chappouté* ou chaperon : couronnement d'un mur en forme de toit.

Digitized by Google

« La connoissance de la police sur les moulins est renvoyée « au maistre-bourgeois de Belfort ».

En 1664, Jean Noblat, d'une des plus anciennes familles bourgeoises de la ville (1), fut institué à la charge de prévôt par une lettre ainsi conçue :

« Estant nécessaire de pourveoir une personne fidelle et « capable pour exercer la charge de prévost en nostre seigneu- « rie de Belfort, et estant plainement informé des bonnes vie, « mœurs, capacité et suffisance de Jean Noblot, bourgeois de « lad. ville. Nous l'avons constitué et estably, constituons et « establissons en lad. charge de prevost pour en ycelle faire « tous les actes requis et nécessaires, tant pour veiller soigneu- « sement a ce qu'il ne se passe rien contre le service du Roy, « qu'à la conservation et bien de nos droicts et intérests, et « nous faire un fidelle rappport des choses qui viendront à sa « cognoissance au preiudice d'yceux. Mandons aux Maistre- « bourgeois et Conseil de nostre ditte ville de Belfort de l'ins- « taller et le laisser paisiblement jouyr et exercer lad. charge « de prevost de lad. ville et seigneurie. En foy de quoy, nous « avons à ces présentes signées de nostre main faict apposer le « sceau de nos armes. A Brisach, ce troisième Juing mil six « cent soixante quatre.

« Le Duc Mazariny

« *Par Monseigneur :* Lourcillière »

Le duc de Mazarin revint quelques années après revoir sa ville de Belfort. Il profita du séjour qu'il y fit à la fin du mois de Juin 1667, pour aller à Montbéliard visiter le prince George, qui le reçut au château avec distinction. « M. le duc, dit une chronique, fut fort gai et témoigna beaucoup d'amitié au prince ; il voulut voir la bibliothèque, quoique chétive encore » (2).

Nous avons laissé (Chap. 10e § I) la Collégiale St-Denis dans une situation des plus précaires. On conçoit facilement que cette interminable période de guerres et de calamités de toutes sortes n'était pas faite pour l'améliorer. Malgré le rétablissement, en 1618, des deux prébendes supprimées en 1622, la mort et la misère avaient tellement réduit le nombre des chanoines

(1) Deux membres de cette famille, *Jehan* Noblat et *Jehan* Noblat le jeune, figurent déjà dans une liste de bourgeois dressée le 24 juin 1442.

(2) Duvernoy, *Ephémérides du Comté de Montbéliard* (28 Juin 1667), p. 242.

Digitized by Google

qu'en 1670 il n'y en avait plus que quatre, y compris le prévôt, pour composer le Chapitre. Cela devait naturellement préoccuper le dévôt duc de Mazarin, et le 17 Juin de la même année, il nomma deux chanoines, François Ladoubar et Jean-Pierre Keller. L'année suivante, il pourvut encore à deux autres canonicats ; mais les anciens prétendirent que, suivant les statuts capitulaires, les deux nouveaux devaient subir quatre années de carence. « Le 11 Mai 1671, intervint une transaction par laquelle le chapitre se désista de cette prétention, le duc de Mazarin s'obligeant, de son côté, à n'augmenter le nombre des chanoines qu'en proportion de l'augmentation des revenus (1) ». En conséquence, le 26 mai, les deux chanoines nouvellement nommés, dont un se nommait messire de Cantenach, furent reçus et installés par leurs confrères.

Le Chapitre se trouva donc à ce moment, composé de huit membres, chiffre qui fut bientôt réduit à cinq, qu'il ne devait plus jamais dépasser.

---

§ III.

Parmi les menus faits relatifs à la vie intime de la commune, il en est quelques-uns que nous croyons devoir mentionner. Bien que peu intéressants par eux-mêmes, pris isolément, et au risque d'encourir le reproche d'entrer dans des détails oiseux et futiles, il nous a semblé qu'ils pouvaient figurer utilement dans une monographie historique, à titre de renseignements sur l'administration municipale, ainsi que sur les mœurs et les coutumes de cette époque.

Le 22 février 1663, les deux frères Thomas et Adam Delaporte furent reçus bourgeois de Belfort, à la prière du chanoine Géhand, leur oncle. Cette famille Delaporte, dont les branches se multiplièrent par suite de nombreuses alliances, est destinée à jouer un certain rôle dans les Annales belfortaines. Il ne sera pas facile de se reconnaitre dans l'enchevêtrement de sa généalogie, et on s'en fera une idée en feuilletant les anciens régistres des baptêmes, mariages et décès de la Collégiale, où sont cités les noms des innombrables membres de cette famille qui, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, fournira des person-

(1) J. Liblin, *Les Eglises de Belfort*, p. 54.

Digitized by Google

nages dont la notoriété franchira les étroites limites de l'histoire locale.

Nous connaissons les préoccupations des magistrats en faveur de l'instruction primaire. Il y a tout lieu de croire qu'elles ne se ralentirent pas. Le 10 février 1663, ils admirent pour un de leur co-bourgeois, Jacques Monnin, charpentier, originaire de Grandfontaine, dans le comté de Salm-en-Vosges, à charge par lui de reconstruire, en ce qui concernait son métier, la maison d'école « depuis le bas jusques au haut, « tant pour fenestrage, traix et faire les planches sur murailles, « ramures et toutes autres bastimens nécessaires, le tout à la « bonne foy et à ses frais, moyennant vingt deux livres dix « sols que la ville lui payera (1) ».

En 1664, le 21 juillet, ils reçurent Anne-Françoise Vallat pour maitresse d'école jusqu'au 24 juin l'année suivante, « pour le pris de 15 libures, et trois libures ballois pour le « louage de sa maison, et à telle condition qu'elle enseignera « les filles à lire et à escripre, travailler de la dentelle et de la « guille (aiguille) ceux qui désireront d'apprendre, les instruire « à la dévotion, le tout de son possible ».

Il fallait faire bonne garde pour empêcher la forêt du Salbert d'être en but aux dommages plus ou moins graves que ne cessaient d'y causer les habitants des villages voisins. Au mois de novembre 1672, le Conseil assigna les gens de Cravanche par devant les officiers de la Seigneurie « pour les veoir con- « damner à raison d'avoir fait champoyer le Salbert par les « bestiaux. Considérans que lesdits habitans ont cogneu et « confessé avoir très mal fait en cela, Messieurs du Conseil les « ont recu à mercy ; à quoy se sont soubmis et de ne point à « l'advenir, s'entremettre aux privillèges et droits de ladite « ville ».

---

(1) Voici la formule du serment prêté par Moinnin entre les mains des Magistrats, et qui devait être celle dont on faisait usage depuis la réunion de Belfort à la France : « Je jure de vivre en la foy catholique, apostholique et « romaine, pour le service du Roy, porter tout respect à Messieurs de l'Église, « aux sieurs officiers, spécialement à un Prévôt de Belfort concernant les « affaires de Justice, et aux Maitre-Bourgeois et Conseil de ladite ville ; les « obéyr en tout ce que de leur part luy sera commandé, comme aussy d'advan- « cer le proffit et éviter le dommage de ladite ville de tout son possible, et « généralement de se comporter en tout comme un autre et fidel bourgeois « doibt faire ». V. Arch. de Belfort, BB5.

Digitized by Google

Une ordonnance du 21 janvier 1673, interdit toute mascarade pendant le carême, « à peine de punition ». Il faut dire qu'alors on était fort sévère pour les contraventions aux réglements de police. Ainsi, telle personne était condamnée à 3 livres et aux frais pour être sortie, un dimanche avant la messe de paroisse, sans en avoir eu la permission du prévot du Chapitre. Telle autre, à la même amende « à cause de reniement de Dieu ». Tel autre, cordonnier, pour avoir travaillé le dimanche, la veille de Noël, le jour des Rois, etc. Tel autre condamné à 60 sols d'amende pour avoir, au marché, vendu du beurre avant l'heure déterminée. Tel autre enfin à 6 livres et à tous les frais pour avoir juré et blasphémé Dieu.

Une excellente mesure de police, qui a toujours été et est encore soigneusement prescrite par les officiers municipaux, est celle qui assure un bon et efficace ramonage. Le 10 octobre 1676, les magistrats firent un accord avec Jean Fraigne, dit *Huillecoppe*, natif du baillage de Locarno (Italie suisse), râcleur de cheminées, « pour avoir le soing de râcler, tous les « ans deux fois, les cheminées de la ville, à raison de cinq sols « l'une portant l'autre par chaque fois, moyennant quoy il sera « obligé d'en râcler six appartenantes à la ville une fois pour « rien ».

En ce temps-là, le maitre des hautes-œuvres (*carnifex*) de Belfort se nommait Jean-Joseph Comte. Il eut de sa femme, Madeleine Fleur-de-Lys, — un nom doux et charmant pour une femme de bourreau, — deux fils : Jean-François, né le 27 juin 1671, et Jean-Jacob, qui naquit le 21 juin 1686.

Au printemps de l'année 1680, on éleva une croix de pierre, que l'on appela la *croix de la Sainte Mission*, dans un endroit que la délibération du Conseil ne précise pas, mais qui était, selon toute probabilité, à gauche de la route du Valdoie, près de l'endroit où prend le chemin allant à Brasse. Le plan en avait été fait par le R. P. capucin Jules, et le travail exécuté par un maitre-maçon et tailleur de pierres d'Altkirch nommé Geschnand, avec lequel la ville avait passé un marché le 3 février. En vertu de ce marché, on devait lui payer la somme de 80 livres tournois, tant pour son travail que pour ses dépenses. Les matériaux, comme chaux et sables nécessaires pour les fondations, devaient lui être fournis. La ville était, en

Digitized by Google

outre, obligée d'aller chercher à ses frais, à Altkirch, les pierres de la croix et son piedestal. L'entretien de ses outils, pendant la durée du travail, était également à sa charge. Cette croix avait vingt-cinq pieds de hauteur, y compris le piedestal et les degrés.

La singulière coutume de sonner les cloches pendant les orages existait à Belfort comme en beaucoup d'autres endroits. Une décision du 17 mai de cette même année 1680, signée par le secrétaire de la ville, Jean-Pierre Noblat (1), dit que Claude Corette recevra pour sonner, « lorsqu'il y aura un temps monté et du tonnerre, 12 livres tournois pendant la présente année ».

---

§ IV.

Dès les premiers jours qui suivirent la conquête, la France vit et comprit tout le parti qu'elle pourrait tirer de l'excellente position stratégique de Belfort, comme place forte et poste militaire de première ligne. Ce serait une solide barrière contre l'Allemagne et la Suisse, en même temps qu'un entrepôt très important pour le commerce par les grandes routes qui y convergent. On commença donc par y mettre une bonne garnison, avec un gouverneur des ville, château et dépendances.

La tranquillité fut parfaite pendant un certain nombre d'années, mais quand, en 1672, Louis XIV eut déclaré la guerre à la Hollande, les appréhensions naquirent de nouveau. Toute l'Allemagne répondit à cette déclaration en prenant fait et cause pour les Hollandais. L'empereur et les princes, grands et petits, se coalisèrent, confondus dans un même sentiment de haine contre la France, pensant que l'heure était venue de ressaisir l'Alsace, « cette proie que l'Empire n'avait lâchée qu'à demi dans les équivoques et les obscurités du traité de Westphalie (2) ».

En présence des redoutables événements qui se préparaient, le prince de Montbéliard n'avait qu'à rester neutre ; c'est à quoi il se décida, malgré les propositions que lui fit la France. Mais celle-ci lui en garda rancune, et son hostilité ne tarda pas à se

(1) Il occupait déjà cet emploi en 1671.

(2) V. Charles Gérard, *La Bataille de Turckheim* (Colmar, Eug. Barth, éd., 1870), p. 10.

Digitized by Google

manifester, Le prince Georges avait ordonné dans toutes les églises de son comté des prières publiques où il était parlé de « l'ennemi de la chrétienté qui, par ses finesses et astuces, semblait vouloir troubler la paix de l'Empire ». Le commandant de Belfort, M. de Périgny, crut y voir une allusion malveillante à Louis XIV, et, le 14 Novembre 1673, envoya un de ses officiers à Montbéliard pour demander des explications. Le prince répondit: « que l'on n'avait entendu parler que du Diable, dont le but ne vise qu'à la guerre, la discorde et la désunion (1) ».

N'était-ce pas, de la part des Français, chercher une querelle d'Allemand? Ils ne se bornèrent pas là, et, malgré la neutralité strictement observée, passèrent bien vite des menaces aux faits. Le 8 Janvier 1674, douze cents hommes venant de Belfort pénétrèrent en Franche-Comté en traversant la seigneurie d'Héricourt et en commettant de grands dégâts. Le 21 du même mois, le marquis de Vaubrun entra dans le comté de Montbéliard avec quatre mille hommes de troupes, s'empara de plusieurs localités et ne se retira qu'au bout bout de dix à douze jours.

A M. de Périgny succéda, comme gouverneur de Belfort, le comte d'Aubigné, frère de la fameuse marquise de Maintenon, et le petit-fils de l'éloquent et brave d'Aubigné, l'ami de Henri IV. « C'était, dit Saint-Simon, un panier percé, fou à enfermer, mais plaisant, avec de l'esprit et des saillies, et des réparties auxquelles on ne se pouvait attendre. Il ne se contraignoit pas de prendre un ton goguenard, et de dire très ordinairement *le beau-frère* lorsqu'il voulait parler du Roi ». Avant de venir prendre le commandement de Belfort, il avait été gouverneur d'Amersfort, en Hollande.

Le 4 juin, il vint avec soixante cavaliers faire une reconnaissance jusqu'aux portes de Montbéliard. Son approche causa quelque épouvante parmi les habitants de la ville. Une sentinelle avancée lui tira un coup de fusil et le manqua.

Un écrit contemporain parle à trois ou quatre reprises du comte d'Aubigné, gouverneur de Belfort. Cet écrit, etrêmement intéressant, est une relation de « deux voyages et séjours

(1) Duvernoy, *Ephém. du Comté de Montbéliard*, p. 437. — Tueffard, *Hist. des Comtes souverains de Montbélidrd*, p. 554.

Digitized by Google

faits en Alsace en 1674-76 et 1681 » (1). Il est dû à la plume d'un commis de la *Maltôle*, — ce que nous appellerions aujourd'hui un employé de la Régie ou des Contributions indirectes — qui se nommait H. de L'Hermine. (2)

La première fois que ce fonctionnaire vit le comte, ce fut au mois de novembre 1674, époque à laquelle il vint à Belfort, comme employé au bureau du receveur général de la Ferme du Roi, et où il demeura trois mois. Voici ce qu'il dit de notre ville dans ses curieux mémoires :

« La figure que j'en ay dessinée (3) nous montre que cette ville étoit très-peu de chose en ce tems-là ; en effet, ce n'étoit qu'un trou, des rües étroites, sales, mal pavées, des maisons mal bâties et obscures, en un mot, la plus triste et la plus désagréable demeure du monde. Le soleil, qui répand partout ailleurs, n'y paroit — il faut entendre en hiver — que l'après-midi, parceque la hauteur de la côté où est situé le château, l'empêche de l'éclairer dès le matin..... Le château n'étoit qu'un nid à rats..... Il est fortifié, du côté de la plaine qui est vers le midi, de trois ou quatre bastions et d'un ouvrage à cornes bien

(1) Publié d'abord dans les Bulletins annuels du *Musée historique* de Mulhouse, il a été édité ensuite en un beau volume, sous ce titre : *Mémoires de deux voyages et séjours en Alsace, 1674-76 et 1681 ;* Mulhouse, imp. de Vve Bader et Cie, 1886, grand in-8° de 264 p., avec les vues d'Altkirch et de Belfort, dessinées par l'auteur. — Le manuscrit original de cet agréable récit avait été decouvert et acquis par un riche industriel mulhousien, M. Frédéric Engel-Dollfus. Il renferme des passages extrêmement intéressants sur la ville de Belfort dans les premiers temps de la dépossession de l'Autriche en Alsace, et, malgré leur longueur, nous avons cru devoir les reproduire intégralement.

(2) Ces *mémoires* ne sont pas signés ; mais H. de L'Hermine, le nom de leur auteur, se trouve en caractères lisibles, quoique très-ténus, et comme perdu au milieu d'autres traits de plume, sur la vue de Belfort qu'il a jointe à son récit.

(3) Cette vue de Belfort, faite à la plume, a été dessinée « sur le lieu, du costé de la paroisse de Brasse et de la montagne du Salberg, le 1er de mars 1675 ». Ce très curieux croquis est exécuté suivant la méthode de la perspective conique. Le dessinateur a pris soin d'indiquer sa position exacte, à l'Ouest de la ville, sur la rive droite de la Savoureuse, et sa plume a rendu très fidèlement ce qu'il voyait. Il existe un plan de la même époque, dressé par les ingenieurs militaires, sur la demande de Vauban. Dans le bel album qui accompagne sa *Notice sur l'Histoire militaire de Belfort*, M le colonel A. Papuchon a donné cette vue et ce plan sur la même planche, et grâce à la fidélité de la vue perspective, il a pu orienter le plan sous elle, de manière à faire coïncider les détails des deux dessins. Par leur comparaison, dit M. Papuchon, on voit « que la ville était entourée, du côté de la Savoureuse, d'une double enceinte dont l'une était formee par la continuité même des maisons, par analogie avec ce qu'on peut voir encore aujourd'hui à Saint-Ursanne, et l'autre, completement détachée, et formée d'un simple mur flanqué au moyen de petites tours. L'espace libre entre les deux enceintes était généralement plein d'eau d'infiltration du canal des moulins ». (V. la *Notice*, p. 21 et pl. 2).

Digitized by Google

revêtus, d'un fossé sec taillé dans le roc, d'un chemin couvert, d'une palissade et d'un glacis qui aboutit au niveau de la campagne. (1) Il y a une vieille tour ronde dans la petite cour de ce château, qui est la première chose qu'on découvre de loin, et un puits qui a 83 toises de profondeur. La ville, qui est au bas, n'avoit de mon tems aucune fortification, elle n'étoit fermée que d'une simple muraille sans deffence, telle qu'elle est représentée dans la figure. On voit qu'il n'y a que deux portes, encore n'ouvroit-on que celle qui étoit sur le bord de la petite rivière nommée la Savoureuse. Cette porte étoit double avec double pont-levis et un corps-de-garde à l'ordinaire auprès de la barrière. La première de ces deux portes cy étoit flanquée de deux tours rondes d'une espèce de pierre rouge fort dure ; il y avoit au dessus de l'entrée cinq armoiries de seigneurs de l'Empire, et celles de l'Empereur se voyoient au plus haut de la seconde porte au dessus d'une montre d'horloge. L'autre porte de Belfort, qu'on n'ouvre point pendant la guerre, est celle du marché.

« Il n'y a dans cette ville qu'une seule église, c'est une collégiale servie par cinq chanoines, dont le premier s'appelle le prévôt du chapitre. Ces bénéfices là sont de peu de revenu. Ils ont de certaines fêtes en l'année, où il y a fondation pour chanter trois fois de suite le *Magnificat* à Vêpres. Tout auprès est une petite chapelle dédiée à Ste Barbe. L'église paroissiale, dédiée à St Christophe, est située à un bon quart de lieue de la ville, vers le nord, à un lieu nommé Brasse, de sorte que c'est une chose incommode de porter si loin les enfants au batême et les morts à la sépulture. Près de cette parroisse il y a une belle forge de fer, qui travaille par le moyen de l'eau d'un grand étang. A deux ou trois cens pas de la porte de Beffort, sur le bord d'une des branches de la Savoureuse, il y a un couvent de Capucins, où ils étaient bien douze ou quinze religieux.....

« Au pied de la hauteur sur laquelle est bâti le château, il y a plusieurs moulins pour battre et preparer la mine de fer, et des fourneaux, où l'on la fond ensuite.

« A l'égard des habitans de Beffort, ce n'est que de la petite bourgeoisie, mais le comte d'Aubigni, frère de Madame de

(1) L'Hermine parle ici du *Couronné* du Comte de la Suze.

Digitized by Google

Maintenon, gouverneur de la place, et les officiers de quatorze compagnies d'infanterie qui y étoient, y mettoient du beau monde. La bourgeoisie suit les coutumes d'Allemagne soit pour la cuisine, les poëles, la monoye ; mais pour le langage, c'est un patois, qui n'est ni françois ni allemand, qui tient pourtant de tous les deux et que tous deux n'entendent point. Ils appellent ce jargon là le Romain. Personne ne m'a jamais pu dire la raison pour laquelle on donnait un nom si illustre à cet étrange baragouinage.

« Toute petite que soit cette place, elle est cependant fort importante, c'est une des clefs de l'Alsace, et la situation avantageuse de son château lui a fait donner le nom de Belfort, qu'on s'est accoutumé insensiblement de nommer et d'écrire Beffort. »

Au moment où L'Hermine arrivait à Belfort, les Impériaux s'en approchaient, avec le dessin de l'assiéger. Ils rêvaient de reprendre la Franche-Comté, et, pour eux, la forteresse de Belfort n'était pas seulement le nid à rats dont parlait le commis de la gabelle, mais un nid de gueux (*Lumpennest*), qui céderait à une volée de canon. A la fin de novembre, ils occupaient tout le Sundgau, et un de leurs chefs, le comte de Reiffemberg, un colonel de dragons, inondait le pays d'une proclamation au nom de la puissance impériale « dont les justes armes, disait-il, ne vont à autre but que de chasser du territoire de l'Empire, son ennemi déclaré, et de rétablir ses fidèles états et sujets dans leur ancienne liberté (1) ».

Le gouverneur d'Aubigné, justement préoccupé de la situation, demanda du renfort au duc de Duras, qui commandait à Besançon. Aussitôt, deux régiments de cavalerie, ceux de Le Câteux et de Boncour, composés chacun de six compagnies, entrèrent le 1er décembre 1674, vers cinq heures du soir, dans les murs de Belfort. Cette porte de la Comté devenait de jour en jour plus difficile à franchir pour l'ennemi.

Le gouverneur était admirablement secondé par le chevalier de la Poterie, officier des plus distingués par sa bravoure et ses talents militaires, qui, placé là en qualité de lieutenant de Roi, avait reçu secrètement pleins pouvoirs en cas de siège.

---

(1) V. Ch. Gérard, loc. cit., p. 65.

Digitized by Google

Laissons maintenant la parole à L'Hermine qui, témoin oculaire et à l'affût des nouvelles, raconte d'une manière véridique et pittoresque ce qui se passa dans notre ville jusqu'au 8 décembre, jour de son départ pour Langres :

« Les Impériaux s'étant rendus maitres de tout le plat pais d'Alsace, il ne leur restoit plus à prendre que Brisac qu'ils tenoient bloqué, le château de Landseron qu'ils tachoient de surprendre, et la ville de Belfort qu'ils prétendoient assiéger de jour en jour. En atendant cette entreprise, ils avoient établi des quartiers dans tous les châteaux circonvoisins, ils venoient tous les soirs en escadron jusqu'au bord du glacis du château et le long des murailles de la ville, pour la reconnoitre, de sorte qu'on s'attendoit fermement à être assiégés. Le comte d'Aubigni, que je fus saluer dès le lendemain de mon arrivée, ne nous entretint que de ce prétendu siège, et il faisoit fort l'empressé sur les précautions qu'il avoit à prendre ; il demandoit à mon receveur s'il avoit bonne provision de sel dans le magazin du Roy, il trouvoit que la quantité qu'on lui marquoit n'étoit pas suffisante, et il le menaçoit de le rendre responsable du dommage, en cas que la garnison vint à manquer de sel durant le siège. Il paroissoit fort en colère contre lui ; après tout, ce n'étoient que fanfaronades, car tous les jours, après midi, ce gouverneur venoit chez le receveur tenir son brelan avec les officiers de la garnison.

« Les fausses allarmes étoient cependant assez fréquentes dans la ville et aux environs. Nous en eûmes un jour une, étant en bonne campagnie à diner aux Capucins ; leur couvent est hors de la ville, comme je l'ay remarqué cy-dessus. Un valet tout échaufé nous vint dire qu'il paroissoit un parti d'Impériaux dans la plaine marchant vers Belfort. Nous receûmes diversement cette nouvelle, les uns en pâlirent, d'autres en plaisantèrent, et quelqu'un de notre bande demanda au Père gardien un habit et une barbe de Capucin, pour n'être pas emmene par les Allemands.

« Ce qui confirma de plus en plus la croyance où l'on étoit que la ville alloit être assiégée, c'est que le 1er décembre il y arriva 600 cavaliers de la brigade de Catteux, pour en fortifier la garnison, mais ils ne servirent qu'à désoler les habitans. Ils étoient au désespoir de voir jusques à vingt soldats dans chaque

Digitized by Google

maison, leurs bestiaux étoient dans la rüe, tandis que les chevaux des cavaliers occupoient non seulement les écuries et les étables, mais encore les salles et les magazins d'embas. On n'entendoit de tous côtés que des plaintes de ces pauvres bourgeois, qui vouloient tout abandonner plutôt que d'être tourmentés, mangés et ruinés par ces impitoyables gens de guerre. A cela près, tous les soirs ont étoit régallé des fanfares de leurs trompetes qui se répondoient d'un quartier à l'autre.

« On ne doutoit plus que la ville ne dût être bientôt assiégée. Le gouverneur, qui faisoit l'homme entendu dans le métier de la guerre, disoit tout haut qu'il alloit faire brûler la ville et les villages à deux lieues à la ronde et qu'il ne recevroit dans son château que la seule garnison. Toutes ces menaces là, feintes ou véritables, firent que le receveur général résolut de se réfugier dans quelque ville de Franche-Comté ou de Champagne. Le secrétaire du duc Mazarin (1) et son maître d'hôtel, qui étoient à Belfort avec une partie de sa maison, furent aussi de cet avis, de sorte qu'ils prirent leurs mesures ensemble pour en sortir au plutôt.

« Pour nous rassurer contre la peur du siège, le 7 déeembre, à une heure du matin, nous fûmes réveillés en sursaut par le bruit des tambours, des trompetes et le tintamare que faisoient des hommes et des chevaux courans par les rües. Nous nous levâmes au plus vite, pour savoir la cause de ce vacarme. Des gens épouvantés nous dirent d'abord que toute la garnison se retiroit de la ville à cause de l'approche des ennemis ; mais un moment après on sceut que c'étoit un détachement de cavalerie et d'infanterie qui alloit partir, pour tâcher de surprendre un quartier des impériaux à deux lieues de là. Cette réponce remit le calme dans nos esprits et renvoya chacun se réchauffer dans son lit.

« Sur les dix heures du matin, on nous vint dire qu'il y avoit déjà quelques cavaliers revenus de l'expédition. La curiosité d'en savoir des nouvelles nous engagea d'aller nous promener

(1) Il s'appelait Charles Briecquet. L'Hermine, qui fut son compagnon à Langres jusqu'au 27 decembre, en parle en termes fort avantageux. « C'étoit, dit-il, un petit homme bien fait, poli, spirituel, qui avoit de l'etude et chantait à charmer. Nous ne nous etions pas quittés durant les six journées de l'ennuyeuse et pénible route que nous venions de faire en Franche-Comté. Etant à Langres, nous étions d'ordinaire ensemble à nous promener, en visitant ce qu'il y a de plus curieux dans la ville ». *Mémoires*, etc. p. 234).

Digitized by Google

hors la ville au devant de ces aventuriers. Nous trouvâmes à la porte un officier impérialiste avec quelques cavaliers prisonniers qu'on faisoient attendre à la barrière, où ils mouroient de froid, car il geloit à pierres fendre, et ils n'avoient point de manteau. Nous vîmes ensuite revenir nos gens, qui alloient au petit pas par pelotons, ayant tous du papier blanc au cordon de leur chapeau, ou à sa place le mouchoir tourné autour de la forme. Nous interrogeâmes un officier et quelques cavaliers, qui nous dirent qu'ils venoient de Montreux, qu'ils avoient manqué leur coup pour être arrivés trop tard, et que l'infanterie ne les avoit pas soutenus, qu'elle devoit se jetter dans les maisons du vilage et faire un feu continuel, tandis qu'ils auroient attaché le pétard à la porte du château. Tout ce qu'ils avoient pu faire, étoit d'enlever quelques cavaliers avec leurs chevaux, de ceux qui étoient logés dans le vilage. Nos gens vouloient qu'il y eut plus de 600 hommes dans le château, mais les prisonniers assuroient qu'il n'y en avoit que trois compagnies de dragons en tout. Quoiqu'il en soit, on amena à Belfort 27 prisonniers et 60 petits chevaux maigres, et nous perdîmes à cette belle expédition le lieutenant-colonel de Catteux, jeune homme fort brave, qui fut tué et laissé sur le pont-levis du château avec cent louis qu'il avoit dans sa bourse, à ce qu'on disoit. Il y eut de plus trois de nos cavaliers blessés, deux desquels vinrent mourir à Belfort.

« Après midi, le receveur général et le Me d'hôtel du duc Mazarin, prirent leur résolution de partir dès le lendemain, et de se réfugier à Langres, et à l'heure même, ils se donnèrent tous les mouvemens nécessaires pour ce voïage. On fut demander un passeport à Monsr le gouverneur et une escorte de cavaliers pour une journée seulement. On chercha un chariot pour mettre toutes les hardes et les balots, et celui de l'équipage du duc, qui étoit couvert, servit pour porter sa vaisselle d'argent et la finance du bureau du Roi, ce qui montoit bien ensemble à la valeur de cinquante mil livres. On y trouva encore place pour la femme du receveur et sa mère, ses deux petites filles, dont la plus agée n'ovait pas neuf ans, et une servante. On laissa le soin du magazin à sel du Roi au commis de Tanne, qui n'avoit point d'emploi, depuis que les soldats impériaux l'avoient contraint d'en déloger.

« On m'acusera de faire le gascon, si je dis icy que je sentois du chagrin de voir qu'il falloit partir de Beffort. C'est cepen-

Digitized by Google

dant la vérité que les bouillons de la première jeunesse où j'étais, m'inspiroient la dangereuse curiosité de me trouver dans une ville assiégée. » (1)

Les princes allemands confédérés étaient de plus en plus sûrs de la victoire, et le duc de Holstein se targuait d'aller, à bref délai, lever des contributions sur toute la Champagne. Mais ils comptaient sans Turenne qui, venant de quitter l'Alsace pour passer sur le versant occidental des Vosges, paraissait leur laisser le champ libre. Où allait-il ? C'était le secret du maréchal. Pour tout le monde, il se rendait en Lorraine y chercher ses quartiers d'hiver.

Ce fut alors que commença cette marche fameuse, en plein hiver, qui fit défiler le long des Vosges lorraines l'armée française pour trouver l'endroit le plus facile à rentrer en Alsace et tomber brusquement sur l'ennemi. Le rendez-vous général était Belfort. Turenne avait fort justement deviné le plan des princes coalisés, qui méditaient une invasion au cœur de la France. En s'emparant de Belfort et en entrainant le prince de Montbéliard dans la coalition, la Franche-Comté leur était ouverte. Il fallait les prévenir, et, par un mouvement habile et précipité, les surprendre à l'improviste.

Grâce à la brigade de Le Câteux qui, par ses courses, tenait libres les environs de Belfort, la marche des Allemands était momentanément suspendue. Cela les irrita et pensant qu'il était temps, avant qu'il ne surgisse de nouvelles complications, d'envahir la Franche-Comté, ils formèrent deux corps d'opération. L'un, de 5000 hommes, devait aller s'emparer de Lure, de Luxeuil et de Vesoul ; l'autre, de 3000 hommes, devait, à la gauche du Doubs, pénétrer dans la province par Delle, Beaucourt et Audincourt. Le duc Auguste de Holstein les commandait. Mais il était déjà trop tard. La nouvelle de la prise de Remiremont et de l'approche de Turenne, qui était derrière les Vosges, arrêta net les deux colonnes expéditionnaires. Elles ne franchirent pas les villages d'Aspach (2). On était alors au 18 décembre. On ne soupçonnait pas encore que Turenne eût le

(1) *Deux Voyages et Séjours*, etc., pp. 217-220.

(2) *Aspach-le-Bas*, sur la petite Doller et la grande route de Lyon à Strasbourg, à 28 kilomètres de Belfort. — *Le Pont d'Aspach*, hameau de la commune de Burnhaupt-le-Haut, situé sur la Doller, que la même route traverse sur un beau pont à 25 kilom. de Belfort. Avant la guerre de 1870, ces deux villages faisaient partie de l'arrondissement de Belfort.

Digitized by Google

dessein de passer en Alsace, mais il était devenu impossible d'affaiblir l'armée des princes à un pareil moment (1).

Pendant ce temps, le maréchal était dans son camp du Longuet, près de Remiremont, occupé d'assurer le service des subsistances de son armée. Il y avait reçu la visite du duc de Duras, gouverneur de la Franche-Comté, qui lui avait amené la brigade de cavalerie que Le Câteux commandait dans le voisinage de Belfort.

Le 23 décembre, de grand matin, il leva le camp et se mit en marche avec son armée. Le 26, il prit quartier à Champagney et à Ronchamp. Il envoya de là un petit corps pour occuper la ville de Delle et son château, que les Français firent sauter peu de jours après leur arrivée, en même temps que la tour de Milandre. Le 27, il partit avec l'avant-garde et arriva après-midi au Valdoie, d'où il écrivit aussitôt à Louvois. Il annonça lui-même, avec une gaieté toute militaire, son arrivée à l'ennemi, en faisant tirer le canon.

« Le mystère, dit Ch. Gérard, dans sa superbe relation de la *Bataille de Turckheim* (p. 76) (2), avait été son grand intérêt, pendant la marche. Il en avait un tout différent maintenant, la publicié retentissante, l'ébruitement rapide de son entrée en Alsace ; car il était impatient de voir les impériaux rassemblés, afin de juger de leurs dispositions et de leurs projets, par les mouvements qu'ils feraient ».

Sa lettre à Louvois écrite et expédiée, Turenne fit préparer son logis dans la petite maison que l'on montre encore au milieu du village du Valdoie (3), et qui devint, pour quelques

---

Laguille, dans son *Hist. de la province d'Alsace*, qui, suivant Ch. Gérard, « n'est peut-être nulle part plus inexact et plus négligé que dans le recit de cette campagne », dit que le duc de Holstein fit battre Belfort par 24 canons. C'est une erreur évidente, dont Descharrières s'est fait l'écho et que plusieurs ont répétée après lui.

(1) Cf. Ch. Gérard, loc. cit. p. 67 et 68.

(2) Nous ne saurions trop recommander la lecture, aussi instructive qu'attachante, de cet ouvrage de Ch. Gérard, l'érudit et agréable auteur de l'*Ancienne Alsace à table*. Le recit de « la Bataille de Turckheim » a d'abord paru dans la *Revue d'Alsace*, année 1851, p. 377. Il a été réédité, en 1870, à Colmar, chez Eugène Barth, libraire (impr. J.-B. Jung), en un joli volume petit in-8° de 132 pages. C'était alors d'une saisissante actualité, et nous avons pensé devoir le mieux faire connaître en le reproduisant dans la *Gazette Vosgienne* de Saint-Dié (n°s du 4 septembre 1870 au 5 février 1871).

(3) Dans le village du Valdoie, à gauche de la route des Vosges et à quelques mètres plus loin que l'église, se trouve une maison d'humble apparence, paraissant remonter, par son architecture, au milieu du XVI° siècle. Elle était connue, dans le pays, sous le nom de « Maison de Turenne », et la

Digitized by Google

heures, le quartier-général ; puis il galopa à Belfort pour s'y renseigner. Il ne voulut pas monter au château, chez le gouverneur et, simplement, s'arrêta en ville dans la demeure du lieutenant de Roi, le chevalier de la Poterie, où il passa le reste de la journée et une partie de la soirée. Cela donna lieu à des propos malveillants pour le comte d'Aubigné, auxquels L'Hermine fera, un peu plus tard, allusion. Le soir, le maréchal regagna ses cantonnements, et coucha au milieu de ses troupes, afin de pouvoir le lendemain, à l'aube, prendre ses dispositions pour reconnaître l'ennemi.

Turenne est à Belfort ! Tel fut le bruit qui, comme un coup de tonnerre, éclata soudain et se répercuta de proche en proche dans toute l'Alsace. Les généraux de la coalition prirent peur, arrêtèrent leurs mouvements, et sentirent qu'il leur fallait accepter la bataille là où il plairait aux Français de la leur donner.

Turenne n'attendit pas que toute son infanterie fut arrivée au Valdoie. Le 28 décembre, au point du jour, il détacha le brigadier de Saint-Aoust et Maurevert, en éclaireurs, avec quelques escadrons, du côté de l'Alsace, et lui-même marcha, avec 1000 hommes de la gendarmerie, les brigades de Lucinge, de Sourdis et de Câteux, par Bessoncourt (1), sur Fontaine (2).

On sait comment se termina cette célèbre campagne : d'abord à Riedisheim, près de Mulhouse (29 décembre 1674), puis à Turckheim (5 Janvier 1675), les Impériaux furent battus à plate couture. Ils repassèrent le Rhin en désordre et l'Alsace fut délivrée.

---

tradition populaire n'hésitait pas à affirmer que c'était parce que ce grand capitaine y avait logé pendant la nuit du 27 au 28 décembre 1674. L'aspect de cette vieille construction, le style gothique de ses fenêtres à croisillons et à accolades, son escalier extérieur à balcon de bois, lui donnent, vis-à-vis de cet événement, un air de contemporanéité qui corrobore la tradition locale.

Le groupe belfortain de la Section des Hautes-Vosges du C.-A.-F., comprenant tout l'intérêt qui s'attache à cette maison, qui est pour notre territoire un véritable « monument historique », a fait placer, en 1888, contre la façade donnant sur la route, une inscription commémorative du fait qui lui a valu le nom qu'elle porte. — V. *La Maison de Turenne*, par HENRI BARDY, dans le Bull. n° 1 (1888) de la Sect. des Hautes Vosges, p. 46, av. planche.

M. Baumann, ancien professeur de dessin au lycée de Belfort, a fait un tableau représentant cet épisode. Par un temps de neige, Turenne, suivi d'un groupe d'officiers, arrive devant la maison qui va lui servir d'abri, et parlemente avec le maître du logis ; des paysans les considèrent curieusement, et un troupeau d'oies effrayées rappelle d'une manière heureuse et symbolique le nom du village où se passe la scène.

(1) Village situé à 6 kilomètres de Belfort.

(2) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Belfort, à 12 kilo. de cette ville.

Digitized by Google

Le 8 février 1675, L'Hermine revint à Belfort, après une absence de deux mois tout juste. « A notre retour, dit-il, la crainte des Impériaux étoit entièrement dissipée. Monsr de Turenne, qui parut tout à coup sur la fin de décembre à Beffort, les empêcha bien d'en former le siège ; il se mit à leurs trousses, les battit à Milhouse, à Turkeim et auprès de Strasbourg, et les obligea de repasser le Rhin sur le pont de cette ville là.

« Tout ce que je trouvoi de plaisant après notre retour, ce fut qu'étant allés, le receveur et moi, saluer le gouverneur de Beffort, il se mit à nous faire valoir la conduite qu'il avoit tenue durent ces dangereux tems, nous voulant persuader, comme à des gens venant de l'autre monde, que sans lui c'étoit une ville perdue pour la France. Nous n'eûmes garde de faire paroitre que nous le croyions pas, quoique nous eussions déjà appris par des officiers de la garnison que l'aproche des ennemis lui avoit presque troublé l'esprit, qu'il n'avoit pas osé faire tirer le canon sur eux, crainte de les irriter, lors même qu'ils l'insultoient jusqu'à s'approcher en escadron sur le glacis du château, et que le chevalier de la Poterie, lieutenant de Roi de la place, vouloit à toute force qu'on les escarmouchât. Ce gouverneur ne croyoit pas que nous savions que le Roi lui avoit envoyé un commandant avec pleine autorité en cas de siège (1). Il tâchoit, en se donnant de l'encens à lui-même, d'oublier les incartades que les moindres officiers de l'armée de Mr de Turenne lui avoient faites en passant, et de se dissimuler le mépris que ce grand général marqua pour sa personne, en refusant de loger au château, et préférant la simple maison du lieutenant de Roi, fort sage et fort expérimenté dans le fait de la guerre.

« La plupart des prisonniers impériaux qu'on avoit faits dans les dernières batailles avoient été transférés en France et en Catalogne. Nous ne touvâmes plus à Belfort que trois officiers colonels des ennemis. L'un se nommoit le comte Alieti, Florentin, les deux autres étoient allemans. Ils avoient la

(1) Il fallait que les talents militaires du Gouverneur de Belfort fussent de bien mince valeur, car il n'était que capitaine d'infanterie et ne put jamais obtenir un grade plus élevé. Mais il ne perdit pas la manie de se vanter, et, plus tard, « il parlait toujours de ses vieilles guerres, comme un homme qui méritait tout et à qui on faisait le plus grand tort du monde de ne l'avoir pas fait marechal de France il y a longtemps ». (V. SAINT-SIMON, *Mémoires* ; ed. G. Barba, 1856, t. II, p. 55).

Digitized by Google

liberté d'aller et de venir seuls par la ville, on leur permettoit même quelquefois d'en sortir ; mais pour lors ils étaient accompagnés d'un officier et de deux soldats armés de leurs mousquets, la mèche allumée ; ils ne portoient jamais d'épée dedans ni dehors. Voilà tout ce que je puis vous dire de la ville de Belfort et de ce que j'y ay vu de remarquable. Vers la my-mars 1675, je fus prendre possession de la recepte générale d'Altkirch ».

Les besoins de son service appelèrent L'Hermine trois ou quatre fois à Belfort, où il revit le comte d'Aubigné, notamment au mois de septembre suivant. On jugera du peu de sécurité qu'offraient alors les grandes voies de communication en lisant le récit qu'il fait d'un de ses voyages. Il raconte qu'ayant à chercher de l'argent à Bâle pour payer les troupes, il lui fallut une escorte de 60 hommes de la garnison de Belfort, commandée par un capitaine, le chevalier de Proüais, ayant sous lui un lieutenant, un sous lieutenant, un enseigne et plusieurs sergents. « Nous étions six personnes à cheval, car M. de Proüais avoit un valet de chambre avec lui, le reste de notre équipage consistoit en une charette vuide destinée à aporter l'argent. Nous partimes de Beffort en bon ordre, tambour batant. Nous arrêtâmes longtemps au bas de la ville, parce qu'il y avoit deux cents quaissons de vivres de l'armée qui filoient dans le chemin montant le long du fossé sec ». Ce voyage fut très accidenté, et ce fut, cette fois, l'escorte elle-même qui mit l'argent en danger. A Jettingen, les soldats se mutinèrent, et l'on eut toutes les peines du monde à ramener les fonds chez le receveur général du département de Belfort, à la porte duquel on posa une sentinelle comme chez un trésorier d'armée (1).

Le passage de l'armée de Turenne par la trouée de Belfort occasionna à la ville d'assez fortes dépenses, tant pour les charrois, fournitures de voitures et de chevaux que pour des indemnités aux conducteurs et les salaires aux individus qui servirent de guides aux troupes jusque près de Mülhouse (2).

Les mouvements de troupes continuèrent encore longtemps dans le pays, se succédant à d'assez courts intervalles et se dirigeant tantôt de Franche-Comté en Alsace, tantôt en sens

(1) *Deux Voyages et Séjours*, etc., p. 107.
(2) J. Liblin, *Belfort et son territoire*, p.

Digitized by Google

inverse. La principauté de Montbéliard, contre laquelle la France nourrissait des desseins hostiles, en était à chaque instant inondée, surtout du côté d'Héricourt. Le 9 novembre 1675, une conférence eut lieu à Belfort entre le prince Louis de Condé, le duc de Duras, et un envoyé du prince Georges, nommé Barbaud, natif d'Héricourt, qui avait acquis la terre de Florimont avec faculté de rachat. Condé manifesta l'intention de s'emparer de Montbéliard, alléguant un traité passé par le comte-souverain avec les confédérés allemands. Mais, sur les observations que lui firent le duc de Duras et Barbaud, il renonça à ce projet (1).

Cela n'empêcha pas Montbéliard d'être pris le 8 novembre de l'année suivante par le maréchal de Luxembourg (2). Le 27 du même mois, le gouverneur de Belfort, comte d'Aubigné, s'empara des arsenaux de Blâmont, d'Héricourt et de Montbéliard. Il y avait plus de 50 pièces de canon dans le dernier. Le matériel de guerre dont il se saisit fut évalué à plus de deux millions de livres tournois (3).

Cette même année 1676, il se passa à Belfort un événement qui produisit une profonde impression et que L'Hermine, dans ses *Mémoires*, rapporte ainsi : « Parmi les Capucins, il y en eut un assez fou, que je ne veux pas nommer. pour servir d'espion au Roy d'Espagne, après qu'il eut perdu la comté de Bourgogne. Bel emploi ! pour un homme qui a renoncé au monde et même à sa propre volonté, que de s'intriguer dans les intérests d'un autre prince que celui que la Providence lui a donné pour maître ; et de se mettre au péril de perdre la vie pour toute récompense. C'est aussi ce qui lui arriva en 1676, car ses lettres ayant été interceptées, il fut convaincu de trahison et

(1) Duvernoy, *Ephémérides*, etc., p. 429. — Tueffert, *Histoire*, etc., p. 558.

(2) Luxembourg commandait l'armée d'Alsace depuis le 24 mai 1676. Le 26 août, il avait marché sur Brisach et était entré dans le Brisgau. Mais le duc de Lorraine rassembla toutes ses troupes, dans le dessein d'entrer dans la Haute-Alsace, où il avait résolu de prendre des quartiers. Le maréchal de Luxembourg, pénétrant les vues de l'ennemi, repassa le Rhin au plus vite, envoya le comte de Roye et le marquis de Boufflers auprès de Bâle, le chevalier du Plessis à Belfort, et se posta lui-même à Reguisheim, à une lieue d'Ensisheim. Cette situation de l'armée française fermait entièrement au duc de Lorraine, non seulement l'entrée du Sundgau, mais encore celle de toute l'Alsace. Le duc de Lorraine fut obligé de prendre ses quartiers d'hiver sur les terres de l'Empire (commencement de novembre). Le duc de Luxembourg répandit les siens en Alsace, après avoir forcé le prince de Montbéliard à recevoir garnison française.

(3) Duvernoy, *Ephémérides*, etc., p. 453. — Id. p. 560.

Digitized by Google

Tout l'adoucissement que ses confrères purent obtenir, fut que condamné à être pendu entre la porte de la ville et son couvent, pour le respect de leur ordre, on le dépouilla de l'habit de S. François, on lui rasa la tonsure et la barbe de Capucin, avant de le conduire au gibet » (1).

Bientôt s'agita la grande question de fortifier la ligne du Rhin. Belfort, dont la Roche se dresse à 50 kilomètres du fleuve comme une sentinelle avancée, se trouvait au premier rang des places-fortes à créer. Déjà, au mois de juin 1675, le maréchal de Vauban, au cours d'une tournée d'inspection sur cette frontière, était venu jeter un rapide coup d'œil sur ce point stratégiqne, et, le 29 juin, avait envoyé de Nancy au Ministère un avis sur les ouvrages les plus nécessaires à la fortification de Belfort (2). Il s'était bien vite rendu compte de l'importance qu'il y avait de veiller à la garde de cette dépression de terrain qui s'étend depuis les derniers mamelons des Vosges jusqu'aux premiers contreforts du Jura, et qui porte le nom devenu historique de *Trouée de Belfort*. On sait qu'il y revint au commencement de 1677, pendant une visite des places-fortes de l'Est, par une lettre qu'il écrivit à Louvois, au sujet de Brisach, et qui est datée de Belfort le 29 Janvier de cette année (3). Il y retourna de nouveau à la fin de mai 1679, mais, cette fois, avec le marquis de Louvois, ministre de la guerre, en personne.

Le 3 Juin, l'intendant de Forstner, avec d'autres députés de la Régence et du Magistrat de Montbéliard, se rendirent à Belfort, et le lendemain obtinrent audience de Louvois et de Vauban. Le but de cette démarche était d'obtenir la levée du

(1) *Mém. de Voyages et Séjours*, etc. p. 215. — On peut s'expliquer jusqu'à un certain point ce tragique incident en songeant que d'après l'article 4 du traité passé le 15 juin 1619 entre le Père gardien de Montfort, provincial des Capucins du comté de Bourgogne et les officiers de la Seigneurerie et les magistrats de la ville de Belfort, les neuf religieux du Couvent devaient être sujets de la maison d'Autriche ou du comté de Bourgogne. Au moment où nous sommes, ils étaient tous Comtois. Or, la Franche-Comté, nouvellement conquise par Louis XIV (juillet 1674), n'avait pas encore complètement désarmé. *Comtois, rends-toi ! — Nenni, ma foi !....* Telle était la devise de ceux qui résistaient à la France. Le capucin du couvent de Belfort était de ceux-là ; et il expia par le gibet sa fidélité à celui qu'il considérait toujours comme son souverain légitime.

(2) *Relevé des passages de Vauban à Belfort, d'après les manuscrits de la Bibliothèque de la Section technique du Génie au Ministère de la Guerre.* (Communic. de M. A. Papuchon, aujourd'hui Général commandant le génie de la 6e Région, à Châlons-sur-Marne).

(3) *Relevé*, etc.

Digitized by Google

séquestre apposé sur le domaine du prince George : mais leur demande fut ajournée.

A ce moment, le comte d'Aubigné n'était plus gouverneur de Belfort (1). Il avait été remplacé à la fin de 1677, par Maurice de Saint-Just. Jacques de Latouche, seigneur d'Hauterive (2), ancien colonel de dragons, était major du château depuis près de vingt ans.

En 1678, le gouverneur demanda à la ville de lui allouer la somme de « six cent quart d'escus » par an pour son bois et son charbon. Le Conseil assembla, le 2 Octobre, une partie des notables de la commune, tels que Jean Bellot, Claude Joly, Adam Lamère, Henri Vernier le vieux, Gaspar Lefaibvre, Jean Clavey, Pierre-François Chardoillet, Jacque Fuchs et Claude Car. Tous déclarèrent « qu'on n'avoit jamais esté obligé de « fournir aucun bois ny charbon à un gouverneur de ce lieu ny « au chasteau, que par ainsi ils ne voulloient se résoudre à « donner deorsenavant aucun bois ny charbon que préalable- « ment on aye présenté requeste à Mons. l'Intendant (3) pour « maintenir la ville dans ses anciens droits ».

Nous voici arrivés au moment où les fonctions de Conseillers vont devenir extrêmement difficiles et pénibles, tiraillés qu'ils seront sans cesse par les prétentions du seigneur et de ses officiers au sujet de l'administration de la justice, et par les exigences exagérées des officiers de la garnison, sans compter l'obligation de faire face aux dépenses occasionnées par de lourdes charges militaires et des procès coûteux.

Au printemps de 1679, il y eut quelques mouvements de troupes. Les 12 et 13 mars, deux compagnies du régiment de *La Marine* (4) arrivèrent à Belfort pour demeurer en garnison au château. Deux autres en sortirent le 21 avril pour aller à

(1) Il était retourné à Paris et avait épousé quelque temps après, en 1678, « la fille d'un nommé Picere, petit médecin, qui s'était fait procureur du roi de la ville de Paris ». V. SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. II, p. 57.

(2) Ce de Latouche d'Hauterive est le premier membre de sa famille qui vint se fixer en Alsace. Il y succéda, en 1681, par bénéfice du roi, aux Zotten, qui avaient pris parti contre la France, dans divers biens féodaux répandus dans le Sundgau et dépendant en partie du château d'Altkirch.

(3) L'intendant d'Alsace était alors Jacques de la Grange.

(4) Ce régiment, formé en 1625 pour servir d'abord à la marine, fut en partie détruit à la suite d'un naufrage et reconstitué en 1635 dans l'armée de terre ; à son arrivée à Saint-Quentin, le 23 décembre 1659, où il allait tenir garnison, il était composé de quatre cents hommes seulement. C'est aujourd'hui le 11e régiment d'infanterie.

Digitized by Google

Landskron. Le 28, quatre compagnies allèrent au château, mais, dès le lendemain une en ressortit pour se rendre à Blâmont. Ce régiment avait été fortement éprouvé à la bataille de Turckheim, où il perdit plusieurs officiers, notamment M. de Barège, son major, Nous retrouverons *La Marine* à Belfort vers la fin du siècle suivant.

Ces allées et venues de gens de guerre, qu'il fallait loger pendant des périodes de temps plus ou moins longues, étaient fréquentes et tenaient la population toujours en alerte. Les derniers passages, quoique peu importants par eux-mêmes, venaient d'avoir lieu quand étaient arrivés Louvois et Vauban. Ils purent entendre les plaintes des bourgeois, écrasés par les logements militaires incessants et les nombreuses réquisitions, et résolurent d'y porter remède au plutôt, dans la limite du possible, en faisant faire les travaux d'aménagements et d'agrandissements les plus urgents, en même temps que ceux nécessités par la défense, en attendant mieux. On conçoit aisément que cela ne fit pas cesser le mal d'un coup, et que les charges pesèrent encore lourdement sur les habitants pendant quelque temps, car nous les voyons réclamer de nouveau, en 1683, disant que « la ville n'étant composée que de 80 maisons, il y a toujours une grande garnison, et particulièrement de cavalerie ; ces maisons sont fort petites et ont jusqu'à 15 cavaliers ».

Les murailles de la ville étaient dans un état assez satisfaisant. Dès le 12 Juillet 1672, on avait commencé à réparer la partie flanquée par la tour de l'Ecluse, comme étant la plus détériorée et la plus exposée aux coups de l'ennemi (1).

Mais les bâtiments du château étaient on ne peut plus étroits, défectueux et malsains. On n'y avait plus touché depuis fort longtemps et ils ne pouvaient servir à caserner qu'un nombre d'hommes très-restreint. Vauban indiqua les principales constructions et améliorations à réaliser de suite.

Les travaux commencèrent et furent poussés avec une telle activité que deux ans après, en juillet 1681, notre ancienne connaissance, de L'Hermine, faisant un nouveau voyage en Alsace et passant par Belfort, put y constater de notables

(1) C'est pourquoi la première chose que fit Vauban fut de faire construire l'ouvrage à cornes, dénommé alors *de la Miette* et actuellement *de l'Espérance*, jeté au nord de l'enceinte, et qui était à peu près achevé en 1681.

Digitized by Google

changements. Le « nid à rats », dont il nous parlait naguère, était devenu « un bâtiment de briques de 25 à 30 toises de longueur, percé de trois rangs de fenêtres en belle simétrie, dont les vues sont charmantes, situé comme il est sur le haut de ce rocher escarpé ». On pouvait facilement y loger un bataillon. On travaillait aussi à un ouvrage à cornes, au nord de la ville et sur le flanc de la *montée des Chèvres*, afin de protéger la place de ce côté. L'Hermine lui trouvait déjà un assez bon aspect, mais il faisait cette réflexion « qu'à moins que l'on ait applani le haut de cette même montagne qui s'appelle *la Miote*, il sera difficile d'en faire une bonne place de guerre, parce qu'elle en sera toujours commandée. J'en parle comme oculaire témoin, j'ai monté dix fois au haut de cette éminence, où le château même de Beffort, qui est si élevé, me paroissoit comme dans une vallée ; aussi découvrois-je de là les montagnes de la Forêt-Noire et de la Suisse » (1).

Dans ce voyage en Alsace, L'Hermine ne fit que traverser Belfort : c'est à peine s'il y resta quelques heures. Aussi le temps lui manqua-t-il pour pouvoir ajouter à son récit antérieur. Seules, son entrée en ville et les difficultés qu'il éprouva pour changer ses rixdales en monnaie française, lui parurent susceptibles d'être contées : « Arrivant à Beffort, les bourgeois qui gardoient la porte ne voulurent pas me laisser entrer dans la ville, à cause que la garnison en étoit dehors, qui faisoit l'exercice auprès des Capucins. J'eus beau me renommer des premiers officiers, appeler même des bourgeois que je connoissois, et que je voyais sur le pont en dedans la barrière ; ils firent tous la sourde oreille, sans faire semblant de m'entendre. Je savois bien qu'en pareil cas, on doit refuser la porte aux inconnus, mais je ne croyois pas qu'on dût me prendre pour tel dans une si petite ville, où j'avais demeuré près de trois mois, Cette cérémonie m'impatientant, je crus que pour abréger je n'avois qu'à aller prier M. le gouverneur, qui étoit au bataillon, de me permettre d'entrer dans la ville. Je fus donc dans la plaine des Capucins, je mis pied à terre par respect à trente

(1) A propos de la *Pierre de la Miotte*, voici ce que dit L'Hermine : « Il y a sur le sommet de la Miotte un pilier quarré de pierre d'environ 15 pieds de hauteur sur 4 de laigeur, qui sert de bornes à trois diocèses, savoir, à l'archevêché de Besançon, d'où relève Belfort, à l'évêché de Strasbourg et à celui de Basle. » Il y a erreur en ce qui concerne le diocèse de Strasbourg, qui en est bien loin.

Digitized by Google

pas de lui, et laissant mon cheval en garde à un paisan, j'allay lui demander la permission dont j'avois besoin ; mais quoique je fusse très bien connu de ce gouverneur, il me répondit, d'un ton de mauvais plaisant, que j'eusse la bonté d'atendre que la garnison fut rentrée. Je n'insistay pas sur cette belle réponce, je le quittay tout indigné, je remontai à cheval pour aller attendre à la barrière du corps de garde. Peu de tems après, les troupes battirent la marche, et le gouverneur, qui venoit à leur tête, fit signe de loin avec sa canne qu'on me laissât entrer dans la ville.

« Je fus descendre chez le nouveau receveur, qui me fit assez bon acceuil ; nous dinâmes ensemble, mais il ne voulut point me donner d'argent de France, quoique l'ancien lui en eût laissé une partie pour changer contre ma monoye d'Empire ; c'est ce que je connoissais par une lettre qu'il m'avoit écrite en partant de Beffort. Cette même lettre m'adressoit encore au prévôt de la ville pour la même fin, c'est-à-dire pour me changer mes Reichsdalles. J'en essuyay un pareil refus, je n'en pus tirer que de mauvais compliments et des bons souhaits pour mon voïage, qui ne coûtent rien. Cela fait bien connoitre qu'il n'est point d'amis si fort que l'intérest. Je fus donc obligé de porter mon argent à Montbéliard, où Kœnig le banquier me fit perdre 12 pour cent de change » (1).

Le roi aussi voulut voir de ses yeux cette trouée des Vosges dont on parlait tant alors et qui, par la fortification de Belfort, allait devenir, de ce côté là, le boulevard du royaume. Il y vint en juin 1683, accompagné de la reine Marie-Thérèse d'Autriche et du dauphin de France. Le marquis de Louvois les avait précédés de quelques jours. Ce voyage se fit sans le moindre apparat, presqu'*incognito*. La famille royale arriva à Belfort le 12 juin et logea, dit une tradition locale, dans une hôtellerie située rue *Sur-l'Eau* et portant l'enseigne *aux Trois Rois*. La reine et son fils acceptèrent d'être marraine et parrain d'un enfant du gouverneur M. de Saint-Just, qui, né le 20 mai précédent, avait été baptisé, ou plutôt ondoyé le même jour, la cérémonie rituelle ayant été ajournée. Elle ne put avoir lieu pendant le trop court séjour du roi à Belfort. La reine et son fils, sans tenir personnellement leur filleule Marie-Thérèse sur

(1) *Mémoires*, etc., p. 212 et 13.

Digitized by Google

les fonts baptismaux, n'en furent pas moins ses répondants, et ils figurent comme tels dans un des régistres de l'ancienne église collégiale où l'acte de baptême se trouve à la date du 23 juillet (1). La petite Marie-Thérèse de Saint-Just n'eut pas le bonheur de conserver sa royale marraine. Le 30 de ce même mois, la reine de Frauce mourait presque subitement à l'âge de 45 ans. Les fatigues de ce dernier voyage ne furent certainement pas étrangères au « coup imprévu » dont parla Bossuet dans l'*Oraison funèbre* de cette princesse (2).

A la suite des doléances que firent les bourgeois cette année-là, et que nous avons mentionnés plus haut, Louvois donna, en 1684, la permission de bâtir entre les deux murailles, du côté de la Savoureuse, et au delà de la porte de l'Horloge, jusqu'à une distance de 60 toises.

François Huet, seigneur de Dampierre, écuyer, était alors commissaire ou lieutenant du Roi. On le trouve pourvu de cet emploi dès le commencement de janvier 1681. Nous le voyons encore le 26 juin 1685 assister au mariage de son beau-frère Claude Chapperon, écuyer, seigneur de Fernanville, capitaine des grenadiers au régiment de Soissons, avec Mademoiselle Jeanne de Laistre (3).

---

(1) Cet acte se trouve dans le *Registrium baptisatorum ab anno 1671 ad 1690 ad usum ecclesiæ collegialæ Belfortensis* déposé dans les bureaux de la mairie de Belfort. Il est ainsi conçu :

Mariæ-Theresiæ de St-Jus filiæ nobilisimi viri Mauritii de St-Jus, in regiis exercitibus præfecti, gubernatoris ciuitatis et castri Belfortensis, et Dominae Carolae de Flauigny conjugum, natae et baptisatae die vigesimâ Maii an-mil-sex-octuag-tert. sacrae baptismi ceremoniae collatae sunt in eclsia colleg. et par. Belfortensi die vigesimâ tertia julii an-supradicti, cujus susceptores fuerunt serenissimus princeps Ludouicus Galliae delphinus filius Ludouici decimi quarti regis christianissimi, et Maria-Theresia d'Autriche Ludouici XIIII sponsa et Galliae regina.

(2) Bossuet et Fléchier, dans leurs *Oraisons funèbres*, font allusion aux fatigues endurées par la reine pendant les fréquents voyages auxquels l'astreignait le roi. Dans ses *Souvenirs*, Mme de Caylus dit « qu'elle mourut en peu de jours, d'une maladie qu'on ne crut pas considérable, et d'une saignée faite mal à propos.»

(3) Ce Claude Chapperon et sa sœur Geneviève, épouse de Huet de Dampierre, était né d'André Chapperon, écuyer, vétéran des gardes du roi, et d'Elisabeth Poligny. Jeanne de Laistre était fillle de Claude de Laistre, conseiller du roi, et de Catherine Flamand. Le mariage eut lieu en l'église paroissiale de Saint-Christophe (Brasse), en présence de Joachim de la Chétardye, brigadier des armées du roi, inspecteur-général de l'infanterie et commandant pour le service du roi à Brisach, et du chevalier Philippe de Géraudière, capitaine de cavalerie et commandeur des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de St-Lazare de Jérusalem. — La famille Chapperon portait *de gueules à un chevron abaissé d'argent surmonté d'une fasce haussée d'or.*

Digitized by Google

En 1686, le chevalier Dominique de Saint-Martin était major de place, et Jacques de Latouche, major au château.

Le régiment d'infanterie de *Villars* et celui de cavalerie de *Saint-Aignan* tenaient garnison à Belfort (1). Ils furent remplacés l'année suivante (1687) par ceux d'*Angoumois* et de *Royal-Comtois*.

Le gouvernement de la ville et du château était, à ce moment, entre les mains de M. de Mantefrans, qui avait succédé à M. de Saint-Just.

(1) Il y avait alors dans le régiment de cavalerie de St-Aignan un maréchal-des-logis nommé Jacquin de Bellegarde. Etait-il de cette famille du même nom que nous verrons à Belfort à l'époque de la Révolution ?

Digitized by Google

CHAPITRE TREIZIÈME

Le duc de la Meilleraye (suite).

1684—1713

§ I.

En 1683, un ancien prévôt de la Collégiale de St-Denis, nommé Jean-Joseph Emoinin, avait fait construire, près de la Croix de mission dont nous avons parlé précédemment (Chap. XII., § III.), une chapelle dédiée à la Vierge, sous le titre de Notre-Dame-de-Lorette. Il s'agissait maintenant de lui donner un chapelain.

Le 17 Janvier 1684, l'abbé Emoinin, accompagné de David Giboutet, Henri Vernier, Jean Keller, Thomas Delaporte, Pierre Pierron et Nicolas Viron, membres du magistrat, et de divers bourgeois du commun, se présenta devant le tabellion du comté, Adam Cuenin. Il venait « lui faire recevoir et rédiger l'acte de fondation du revenu qu'il entendait affecter à l'entretien du chapelain. Il dota cette fondation de la somme de 1000 livres tournois, dont la rente à cinq pour cent devait être annuellement et perpétuellement perçue par le chapelain, à la condition qu'il dirait dans la chapelle, tous les samedis, une messe pour le soulagement et la délivrance des âmes du purgatoire. L'acte désigne les créances qu'il livre à la chapelle pour constituer la somme de 1000 livres tournois et qui, en effet, la constituent et la dépassent même d'un dixième (1). Messire J.-J. Emoinin prend, en outre, à sa charge, la fourniture des ornements et meubles nécessaires à la célébration des messes

(1) Voici, d'après J. Liblin, les noms des trois créanciers, avec la somme due par chacun : René Renoux et consorts, de Trétudans, 666 l. 13 s. 4 d., Joseph Clerc, meunier à Belfort, 127 l., Jean Keller, maître-bourgeois de Belfort, 350 livres (*Les Eglises de Belfort*, p. 67).

Digitized by Google

pendant sa vie. En retour de cette fondation messieurs du Magistrat concèdent à perpétuité le terrain sur lequel la chapelle a été construite. En considération de quoi, Emoinin cède à perpétuité au Magistrat son droit de collature, de patronage et de présentation du chapelain. Mais il se réserve le droit de la desservir sa vie durant. Il stipule, en outre, qu'à son décès, son neveu, Joseph Bostant, lui succèdera et qu'après le décès de celui-ci un prêtre de la lignée des Keller sera investi par le magistrat, et qu'à défaut d'un sujet de cette lignée, le magistrat préfèrera à tout autre un prêtre issu de l'une des plus anciennes familles bourgeoises de Belfort ; moyennant quoi, le magistrat demeurera chargé de l'entretien de la chapelle, des ornements, du mobilier et même de la maison et du jardin du chapelain. Les troncs destinés à recevoir les offrandes appartiennent au magistrat, et dans le cas où, par suite d'accidents, guerres, incendie, etc., la chapelle serait ruinée, le service sera interrompu jusqu'à ce que les offrandes auront suffi pour la réparer. Chaque tronc aura deux clefs, l'une tenue par le chapelain, l'autre par le magistrat ; que si la chapelle, tombée en ruine, il ne devait plus être permis de la relever, l'intention et la volonté du fondateur est que le revenu serve à faire dire une messe, chaque semaine, au maître-autel de Brasse, en l'honneur de la Vierge et pour la délivrance des âmes du purgatoire. Les revenus éventuels qui adviendront à la chapelle seront employés à l'entretien d'un deuxième chapelain, que le magistrat choisira parmi les prêtres nés à Belfort. Dans les cas où elle serait ruinée, les revenus seront transférés à la fabrique de Saint-Christophe de Brasse, où les messes seront célébrées (1).

La fondation fut approuvée et confirmée, le 21 Décembre 1684, par Pierre de Grammont, archevêque de Besançon.

A peine livrée au culte, la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette fut très-fréquentée, et les deux troncs qu'on y avait placés reçurent de nombreuses offrandes. Les chanoines de Saint-Denis en prirent ombrage ; ils ne voulurent pas différer le moment de soulever des difficultés et de tâcher de s'approprier, en dépit de la fondation, l'argent déposé par les paroissiens là où il était, selon eux, indûment donné. Ils s'empressèrent donc

(1) J. Liblin, *les Eglises de Belfort*, p. 67 et 68.

Digitized by Google

de saisir le tribunal ecclésiastique de l'archevêché d'une requête par laquelle ils revendiquaient le produit des troncs et de toutes autres oblations au profit du prévôt du Chapitre comme curé primitif.

Le 19 Février 1686, le magistrat de Belfort fut touché de la requête du chapitre, par exploit de l'huissier Colin, et constitua le procureur Bûson pour le représenter devant le tribunal. Le 9 mars suivant, l'archevêque, siègeant en son palais épiscopal à Besançon, statua : « que sur chacun des troncs établis dans « la chapelle serait placée par le magistrat une inscription « portant : *Tronc pour la fabrique, entretien et décoration de « cette chapelle* ; que chacun de ces troncs serait muni de deux « clefs, dont l'une restera entre les mains du chapelain et « l'autre entre celles d'un commis du magistrat ; que tout ce « qui serait relevé, de temps à autre, desdits troncs serait « inscrit sur un livre signé chaque fois des deux clavistes et du « magistrat ; que le tout serait employé à l'entretien de la « chapelle et de ses dépendances, aux ornements nécessaires, à « la décoration et à la participation du chapelain, et qu'à la fin « de chaque année, ils rendraient compte de l'emploi desdits « deniers.

« Relativement aux autres offrandes et oblations, tant en « argent qu'en autres choses de toute nature, elles appartien- « dront au chapitre, représenté par son prévôt, comme curé « primitif, à la réserve toutefois des tableaux, ornements d'autel « et cierges qui seraient offerts pour servir de luminaire ; « déboute les parties du surplus de leurs prétentions et com- « pense les dépens. »

Une quittance du 10 mars atteste que le magistrat paya, pour sa part des dépens, la somme de 22 livres tournois.

La chapellenie était vacante en 1694. Le 22 mars de cette année, Jean-Pierre Keller, curé de Montreux-Jeune, fit signifier aux magistrats qu'ils aient à l'instituer comme chapelain de Notre-Dame-de-Lorrette, conformément aux stipulations du fondateur, attendu qu'il était prêtre de la lignée des Keller. Jean-Nicolas Chardoillet, l'un des membres du Conseil, répondit à l'huissier que ce corps n'étant pas assemblé au moment de la signification, il ne pourrait être donné satisfaction au requérant que dans deux ou trois jours.

Cette famille Keller, désignée par le fondateur pour être la

Digitized by Google

pépinière des chapelains de N.-D.-de-Lorrette, était une des plus vieilles, des plus estimées et des plus nombreuses du pays. Son principal représentant, à cette époque, était Jean Keller, dont nous venons de voir le nom parmi ceux des magistrats témoins du dépôt de l'acte de fondation au tabellionage. Magistrat très éclairé, excellent administrateur, il était la probité même. Sa réputation d'honorabilité et de sagesse lui attirait les respects de tous, et son opinion faisait sentence. Aussi, au Conseil des Neuf Bourgeois, la plupart de ses collègues se rangeaient-ils à son avis, sans même l'avoir entendu ; de là ce proverbe belfortain : « Je suis de l'avis de Jean Keller » (1).

Nous connaissons l'humeur tracassière du Chapitre ; à diverses reprises, dans le cours de cette histoire (2), nous l'avons vu exercer son esprit de chicane vis-à-vis de la bourgeoisie et de ses représentants, leur suscitant, par d'injustes et incessantes revendications, des embarras et des différends qu'il fallait résoudre par les moyens aussi longs que coûteux de la procédure. Presqu'au même moment où il cherchait à s'approprier l'argent déposé par les fidèles dans les troncs de la chapelle qui venait d'être érigée par un de ses anciens prévôts, il entamait un nouveau procès contre le Conseil des Neuf, au sujet de la desserte et du casuel de l'église de Brasse.

Dans ses recherches historiques sur *les Eglises de Belfort*, J. Liblin donne, à ce sujet, des détails circonstanciés. « En vertu, dit-il, du droit seigneurial et canonique, le prévôt de la collégiale de St.-Denis était bien investi du titre de curé primitif de la paroisse ; mais, par contre, le magistrat, c'est-à-dire l'autorité laïque, conservait en main l'administration du temporel de la paroisse et la défendait, avec un soin jaloux ou prévoyant, dans toutes les circonstances où elle était menacée d'empiètement par l'autorité ecclésiastique. C'était déjà la société civile en lutte avec la société religieuse. A cet égard, le Magistrat déploya, dans toutes les occasions, une grande fermeté et c'est grâce à cette attitude, conforme d'ailleurs au sentiment populaire, que l'église de Brasse conserva jusqu'à la

(1) Descharrières, *Essai sur l'hist. littéraire de Belfort*, pp. 58 et 152 (note 101). — Jean Keller mourut en 1695 et fut inhumé dans la petite nef de l'église collégiale, devant l'autel du Rosaire.

(1) Cf. Chap. v, § iii (à la fin) ; chap. vi, § iii (*passim*) ; chap. vii, § iv (à la fin) ; chap. viii, § iii (en note).

Digitized by Google

Révolution son titre et ses prérogatives d'église paroissiale en face de l'église de St.-Denis et de ses prébendés composant le Chapitre. »

Malheureusement, les paroissiens, dans la personne de leurs magistrats, n'obtenaient pas toujours gain de cause. L'archevêque de Besançon, devant le tribunal duquel se portaient ces sortes d'affaires, était souvent fort embarrassé. Comme il ne pouvait donner entièrement tort, dans beaucoup de cas, à des membres de son clergé aussi haut placés, il recourait à un expédient, encore usité entre plaideurs : il coupait le jeu en deux, octroyant la plus large part à ses confrères. Il est vrai que parfois — mais bien rarement, — les juges ecclésiastiques, mieux renseignés sur les insatiables exigences des chanoines, se firent un devoir de rejeter leurs prétentions.

C'est ce qui arriva en 1685. Le Chapitre s'était plaint que la desserte de Brasse était pénible et le casuel peu en rapport avec les soins qu'exigeaient une paroisse aussi étendue. Il demandait à l'archevêque de bien vouloir modifier le tarif des droits curiaux de manière à trouver désormais une rémunération plus satisfaisante pour les actes de leur ministière.

Le 27 Octobre, l'autorité diocésaine communiqua au Magistrat, administrateur de la fabrique, la requête du Chapitre et l'invita à y répondre par écrit.

Le Magistrat répondit que les paroissiens de Brasse espéraient qu'aucune modification ne serait apportée au règlement existant, par la raison que la cure était dotée d'une bonne partie des dîmes de Belfort, du Valdoie, Offemont et Cravanche, composant la paroisse de St.-Christophe. Le Magistrat ajouta que la desserte a toujours été l'annexe d'une prébende ; que quand les chanoines vont administrer dans les villages, « ils se font bien payer de leurs voyages extraordinaires ». Quant à la célébration de la messe à Brasse les dimanches et jours de fête, le Chapitre alléguait « une contre-vérité », car la messe n'y était pas célébrée dix fois par an. Les paroissiens espéraient que l'archevêque y obligerait de rechef les chanoines comme c'était leur devoir de toute ancienneté.

A l'égard des messes et enterrements, les paroissiens suppliaient l'archevêque de faire un règlement fixe, car les chanoines exigent jusqu'à 15 et 16 livres, non compris le droit curial et celui du marguillier, pour ce qu'ils faisaient autrefois à raison

Digitized by Google

de 4 livres. Quant aux messes, ils se les font payer 16 sous 8 deniers, « chose exhorbitante », dit le Magistrat. Celui-ci, à l'appui de son dire, produit deux pièces attestant que J. Dovin a payé 13 livres 6 sous 8 deniers pour l'enterrement de sa femme, et que Cessal a dû consigner à l'avance 24 livres pour les obsèques de la sienne.

Le Chapitre n'obtint pas satisfaction. Il persista dans ses réclamations et, l'année suivante, revint plus vigoureusement à la charge. Le 16 février 1686, il fit assigner le Magistrat « à « comparoir devant l'illust^me^ et révérend^me^ archevêque de « Besançon, en la salle de son palais, pour procéder sur le « contenu de la requête afin d'entendre régler les droits curiaux « et condamner les paroissiens à les reconnaître par procureur « légitimement constitué ».

La requête porte : que le casuel de St.-Christophe est fort modique ; que la desserte est extrêmement pénible ; qu'elle se compose de la ville de Belfort, des villages de Cravanche, Valdoie et Offemont, distants d'une heure de chemin, sans compter, les forges, fourneaux et les coupeurs dans les bois, auxquels on est obligé d'administrer les sacrements ; que l'église de Brasse, où l'on enterre ordinairement, est éloigné d'un quart de lieue de la ville ; que jusqu'à présent les paroissiens ont payé pour l'ordinaire seulement : 6 sous 8 deniers tournois pour l'enterrement des enfants, 4 sous 6 deniers pour la bénédiction aux femmes relevées, 3 livres pour les mariages, 3 livres pour les lettres de *recedo*, 20 sous pour la bénédiction des maisons neuves, 13 livres 6 sous 8 deniers pour les enterrements des chefs de maison les plus riches et ce, tant pour droit curial que pour six messes, dont trois dites à haute voix ; et enfin que les paroissiens ne vont pas à l'offrande aux jours solennels de l'année, ce qui déroge aux curiaux. En conséquence, le Chapitre demande un règlement qui améliore ces conditions et condamne les paroissiens, en la personne des fabriciens, à les faire respecter.

Qui l'emporta dans cette circonstance ? Aucune pièce de nos archives municipales n'indique qu'il y ait eu des modifications apportées au tarif ; mais on y trouve deux quittances des frais payés à Besançon, pour le compte de la fabrique de Brasse, par Thomas Delaporte, délégué pour la représenter devant le

Digitized by Google

tribunal ecclésiastique. Ceci serait un indice que le Chapitre eut gain de cause.

---

§ II.

Après la conquête, il n'y avait eu d'abord d'autre changement, dans l'administration de la justice, que la substitution du Conseil provincial d'Alsace à la Régence d'Ensisheim. Il continua à connaître, par appel, les décisions des juges du comté de Belfort.

Cependant le Conseil provincial ayant improuvé, par ordonnance du 6 septembre 1675, des degrés de juriction trop multipliés, il intervint, sur l'opposition du duc de Mazarin, un arrêt du 27 janvier 1678 qui rendit toutes les justices seigneuriales du comté de Belfort ressortissantes du Conseil de la province. Alors disparurent les justices des mairies, absorbées par le baillage seigneurial composé d'environ cinquante villages.

Les magistrats de Belfort, se jugeant, avec raison, atteints dans leurs privilèges séculaires, protestèrent. Ils s'adressèrent directement au duc de Mazarin par une lettre du 26 octobre 1680. Mais leur requête était conçue dans des termes trop soumis, trop humbles. Ils pensaient s'attirer ainsi les bonnes grâces de leur seigneur ; ce fut le contraire qui arriva. Leur réclamation fut considérée par lui comme un acte de complète subordination : puisque ces magistrats « espéraient de la bonté de son Excellence qu'elle les maintiendrait et les continuerait dans l'exercice de leur justice dans laquelle un prévôt y préside de sa part », c'est qu'ils avouaient ne tenir le droit d'exercer cette justice que de la bienveillance du seigneur et qu'ils ne considéraient pas la concession de 1307 comme un titre qui leur donnât une justice patrimoniale. Telle fut l'interprétation que le Mazarin fit, avec sa mauvaise foi accoutumée, de la lettre respectueuse des magistrats belfortains, qui furent forcés d'employer les voies judiciaires pour porter leurs doléances au Conseil d'Alsace devenu Conseil souverain.

C'était là tout ce que demandait le duc, dont l'amour pour les procès n'avait pas de bornes. Cet homme, qui avait tant de provinces à gouverner, tant de biens à régir, n'avait pas sans doute assez à faire, car il était heureux qu'on lui fit des procès ; il en eut jusqu'à trois cents, dit l'abbé de Choisy dans ses

Digitized by Google

Mémoires, et il les a presque tous perdus. « Je suis bien aise, disait-il, qu'on me fasse des procès sur tous les biens que j'ai eus de M. le Cardinal. Je les crois tous mal acquis, et, du moins, quand j'ai un arrêt en ma faveur, c'est un titre, et ma conscience est en repos » (1). C'est pourquoi il plaidait avec une véritable frénésie devant tous les parlements du royaume si bien que les millions d'Hortense Mancini finirent par entrer dans la poche des gens de loi. Malheureusement, tous ces démêlés, toutes ces batailles à coups de factums et de dossiers engloutissaient aussi d'autre argent, qui aurait trouvé un emploi plus profitable. A Belfort, l'ère des procès irritants, coûteux et interminables était commencée !...

En 1681, les magistrats levèrent commission « pour faire défendre aux officiers du baillage de connaître des différends entre les justiciables de Belfort « mais ils ne purent obtenir aucune décision au Conseil souverain d'Alsace. Il ne leur restait donc que la ressource de porter leurs réclamations au pied du trône. Soutenus par l'Intendant de la province, M. de la Grange, ils suivirent cette voie et dénoncèrent dans leur requête au roi, les faits qui s'étaient passés et le trouble qu'ils viennent d'éprouver dans l'exercice de la juridiction que la ville avait acquise et maintenue si longtemps. Mais, dans la crainte d'un échec, ils crurent qu'il était de leur intérêt de faire intervenir, dans leur requête, la personne du prévôt seigneurial. C'était une insigne maladresse, que leurs successeurs eurent à déplorer plus tard.

Un arrêt du Conseil d'Etat, du 21 février 1684, ordonna que les différends qui surviendraient entre les habitants de la ville de Belfort, banlieue et dépendances seraient jugés et terminés dorénavant en première instance, tant au civil qu'au criminel, par les prévôt, magistrats et conseillers de la ville, et qu'ils y exerceraient la justice conjointement en la manière accoutumée, sauf l'appel au Conseil supérieur d'Alsace ; Sa Majesté faisant défense au duc de Mazarin de les troubler dans l'exercice de leur justice et juridiction à peine de nullité, de 300 livres d'amende et de tous dépens, dommages et intérêts.

Cet arrêt, ayant une très-grande importance dans l'histoire judiciaire de notre ville, nous pensons devoir le reproduire *in-extenso :*

(1) Cf. Amédée Renée, *Les nièces de Mazarin* (3e édit.), p. 335 et 373.

Digitized by Google

« Sur la requête présentée au Roi, étant en son Conseil, par « les Prévôt et Magistrat de la ville de Belfort : Contenant, bien « que de tout tems ils ayent eu droit d'exercer la Justice et la « Police dans leur ville, ainsi qu'il se pratique dans toutes les « autres de la Province, sauf l'appel au Conseil supérieur « d'Alsace ; néanmoins ils ont été troublés dans ces fonctions « depuis quelques temps par le Sr. Duc de Mazariny, lequel les « a obligé de se pourvoir sur leurs différens pardevant les Offi- « ciers du Baillage et Seigneurie de ladite ville de Belfort, « quoiqu'ils ne soient pas Juges compétens des Habitans « d'icelle ; ce qui cause de forts grands frais aux Parties, dont « ils ont toujours été exempts, lorsqu'ils se sont pourvus par « devant les dits Sieurs du Magistrat, qui rendent la Justice « sans frais, à raison de quoi ils se sont pourvus audit Conseil « Supérieur, où ils ont traduits ledit Sr Duc de Mazariny, pour « être réglé sur leurs différens ; mais comme depuis quatre « années que le Procès y est pendant, il est demeuré indécis, « ceux-ci n'en ont pas pu avoir raison, ni obliger ledit Conseil de « leur faire justice ; a ces causes ils auroient très-humblement « fait supplier Sa Majesté, en confirmant leurs privilèges, de « les vouloir maintenir dans l'exercice de la Justice de Belfort, « et défendre audit Sr Duc de Mazariny de les y troubler, en « quelque manière que se puisse être ; ayant égard, vu ladite « Requête et pièces attachées à icelle, et tout considéré : Sa « Majesté étant en son Conseil, a ordonné et ordonne, que les « différens qui surviendront entre les Habitans de ladite ville « de Belfort, banlieue et dépendances d'icelle, seront jugés et « terminés dorénavant en première Instance, tant pour le Civil « que pour le Criminel, par les Prévôt, Magistrats et Conseil de « ladite Ville, et qu'ils y exerceront la Police conjointement en « la manière accoutumée, sauf l'appel au Conseil supérieur « d'Alsace : faisant Sa Majesté défenses audit Sr Duc de Maza- « riny, et aux Officiers du Baillage et Seigneurie dudit Belfort, « de les troubler dans l'exercice de leur Justice et Juridiction, « à peine de nullité, de 300 livres d'amende, de tous les dépens, « dommages-intérêts.

« Fait au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à « Versailles le 21 Février 1684.

LE TELLIER. »

Le fait d'avoir associé à leur juste réclamation le prévôt,

Digitized by Google

l'homme du Seigneur par excellence, fut de la part des Magistrats une très-grande faute. Si, plus résolus et plus confiants dans leur bon droit, ils avaient osé aborder franchement la question ; si, moins timides et moins éblouis par le prestige du pouvoir seigneurial, ils avaient eu, dans cette circonstance, la légitime fierté qu'eurent souvent leurs ancêtres et que leurs successeurs montrèrent dans la suite, ils n'auraient pas eu l'idée de mettre le prévôt en nom dans leur requête au roi, et l'arrêt du Conseil ne le mentionnerait pas en lui accordant la concurrence à l'administration de la justice.

Le prévôt était à cette époque Melchior Noblat, docteur en médecine. Un autre membre de cette famille, qui commençait à devenir marquante dans le pays, Jean-Pierre Noblat était secrétaire-greffier de la ville en même temps que prévôt de l'hôpital Sainte-Barbe, c'est-à-dire président de la commission administrative de cet établissement.

Ces soucis de procédure ne devaient pas détourner les membres du Conseil des soins qu'ils avaient à donner à l'administration communale. Ces soins devenaient, en effet, plus incessants depuis qu'en haut lieu on projetait de faire de Belfort une place forte de premier ordre.

Il fallut, avant les grands travaux, améliorer le système de distribution des eaux d'alimentation, qui avait toujours laissé grandement à désirer. On supprima la *Vieille-Fontaine* de la place de la Halle, et, d'après une délibération du 27 septembre 1689, (1) on conduisit le peu d'eau qu'elle versait renforcer le débit de la *Petite-Fontaine*, déjà convenablement restaurée en 1617. On décida, par la même occasion, la reconstruction de la *Grande-Fontaine*, qui ne suffisait plus aux besoins du quartier. Toutes deux furent munies de bassins propres à servir d'abreuvoirs aux chevaux de la garnison.

Cette garnison, ordinairement composée d'un régiment d'infanterie et d'un de cavalerie, était maintenant permanente. L'augmentation de population qui en résultait, ainsi que les rapports continuels entre civils et militaires, devaient donner un surcroit de besogne aux magistrats au point de vue de l'exercice de la police. Nous avons vu jadis, au greffe du tribunal civil, une série de dossiers remontant à cette époque de nos

(1) Arch. Bf. BB 6.

Digitized by Google

Annales. Presque tous se rapportaient à des démêlés, à des rixes, à des injures, en un mot à des affaires qui sont aujourd'hui du ressort de la « simple police », et dans lesquelles l'élément militaire joue le principal rôle. On conçoit facilement que la présence de tant de soldats n'était pas à l'avantage des bonnes mœurs, qui durent dès lors subir une orientation dans un sens des plus fâcheux. Aussi voit-on se dérouler, dans les interrogatoires que renferment ces dossiers, la chronique populaire et scandaleuse du vieux Belfort à la fin du XVIIe siècle. Ces réponses de plaignants et de témoins sont, en majeure partie, des histoires d'amourettes, dégénérant en propos diffamatoires et en querelles. On y voit défiler tour à tour les régiments en garnison, avec les noms des compagnies et les sobriquets des soldats. Les plaintes en recherche de paternité donnaient lieu également à d'amusantes informations ; telle est celle d'Anastasie Chardoillet contre Hyacinthe Mougenot, le fils du greffier et tabellion de la seigneurie de Belfort, en date des 5—26 novembre 1693. Il y aurait là une ample moisson à faire sur la vie privée de la petite bourgeoisie d'alors et sur les mœurs, us et coutumes de nos ancêtres belfortains.

Mais revenons en arrière pour dire ce qu'était devenu l'hôpital Ste-Barbe depuis l'année 1608. Nous avons parlé (Chap. VIII. § V) de quelques donations déjà faites à cette époque par des personnes charitables, dans le but d'augmenter les revenus de cet établissement. Il n'est cependant pas possible, jusque vers le milieu de ce XVIIe siècle, de fixer ces revenus d'une manière précise. M. l'abbé Humbrecht, dans son remarquable *Mémoire historique* que nous avons déjà souvent cité, dit « qu'il existe bien des titres de propriété de l'hospice, tels que maisons, jardins, vergers, prés et champs dans les communes de Belfort, Denney, Roppe, Essert, Cravanche : des titres aussi sur divers particuliers, depuis l'année 1405 ; il existe encore des constitutions de rentes, cens, fondations de messes et services religieux, moyennant des capitaux versés au profit de l'hôpital. La première lettre de constitution, du 8 mars 1464, est de sept sous bâlois de rente annuelle sur Jacques Vendele, bourgeois de Belfort. Jusqu'en l'année 1500, nous avons trouvé onze autres lettres de même genre ; vingt-trois de 1500 à 1596 ; enfin, de 1601 à 1691, il y a vingt et une lettres de constitutions de rentes au profit de l'hôpital, soit sur des bourgeois, soit sur des

Digitized by Google

particuliers des villages voisins. Mais nous ne pouvons donner le montant exact des revenus. Ce n'est qu'en 1638 que nous avons trouvé un compte exact des cens et des intérêts fixes dus à l'hôpital. Ils montent à la somme de 327 livres 13 sols. Plus tard Jean-Pierre Noblat, prévôt de l'hôpital, nous apprend aussi la somme exacte des revenus annuels de cette maison. Dans le compte, dressé par lui, des années 1675 à 1686, l'hôpital avait alors un revenu franc de 348 livres 3 sous 10 deniers. »

Les comptes devaient, autant que possible, être visés par l'archevêque de Besançon ou par son délégué, quand ils étaient de passage à Belfort. C'est ce qui arriva particulièrement pour le compte de 1665. Antoine-Pierre Ier de Grammont, dans sa visite générale du diosèse, « dans le lieu de Belfort » le 2 septembre 1667, visa le compte de l'année 1665 dressé par Courtot, receveur.

On peut se demander, avec M. l'abbé Humbrecht, (1), « pourquoi ce fut le prévôt de l'hôpital, Jean-Pierre Noblat, qui en évalua les revenus fixes pour les années 1675 à 1686 ». Il est à présumer que le compte de cette période décennale fut aussi minutieusement établi pour prouver clairement l'emploi et la destination des revenus, et empêcher qu'ils ne soient remis à l'ordre de N. D. du Mont-Carmel et de St.-Lazare de Jérusalem, en vertu d'un édit du mois de décembre 1672. Cet édit avait concédé à cet Ordre l'administration et la jouissance perpétuelle des maisons, droits, biens et revenus de toutes les maladreries, hôpitaux, Maisons-Dieu, aumôneries, confréries, chapelles et autres lieux où l'hospitalité n'était plus gardée. Tel n'était pas le cas de notre hôpital des Bourgeois.

Ajoutons qu'à ce moment un bourgeois de Belfort, David Hugonin, maître en chirurgie, était en même temps directeur de la Confrérie de Ste.-Barbe.

Les directeurs de l'hôpital avaient trouvé un excellent moyen de se procurer des ressources. On sait qu'au Seigneur appartenaient les droits de la halle et des marchés. Les archiducs d'Autriche avaient donc pu, de ce fait, accorder certains privilèges à la corporation ou confrérie des marchands. L'article 25 de leurs *Statuts* et *Règlements* portait, en effet, « que « comme de coustume, et de tout temps immémorial même

(1) *Op. cit.*, p. 34.

Digitized by Google

« depuis la fondation de cette ville de Beffort, ainsy qu'il paroist « par Lettres de confirmation des Seigneurs souverains des « années mil quatre cent soixante deux et mil quatre cent « quatre vingt douze et autres plusieurs postérieurs confirma- « tions que lesdits marchands auroient, ont et auront à « l'auenir, comme de toute ancienneté, le pouuoir et droit « de faire prester le serment à tous marchands fréquen- « tants les foires, aussy bien que ceux qui se feront passer « maitres de se comporter fidellement dans leur négoce et les « reccuoir dans leur assemblée, depuis la Rivière de Luze « en Bourgogne jusqu'à la Rivière de la Largue située dans « le Sontgau, et depuis la ville de Colmar tirant à Saincte « Hypolite jusqu'à Pontarlier aussy en Bourgogne ; et pour le « droit d'enregistrement une fois pour tout dans laditte maitrize « chacun desdits marchands paiera suiuant son négoce, sçauoir « de trois liures jusqu'à cinq liures par chaque enrégistrement, « qui seront rétribuées audit hospital Ste Barbe et employéz « aux pauures honteux, comme de toute ancienneté ».

Voilà comment les confrères avaient su se créer un revenu assez important, toujours sûr, et qui était susceptible d'augmenter au fur et à mesure du nombre croissant de nouveaux membres.

Nous venons de citer le nom d'un chirurgien. Il y en avait encore d'autres, à cette époque, dans notre ville, dont nous relevons les noms dans les régistres de baptêmes, mariages et décès de l'ancienne église collégiale ; Jean Dufaux (ou Du Féaux), en 1672 ; Melchior Durosoir et Etienne Pierre, en 1685 ; Jean Sybille, en 1695. Mais c'était Hugonin qui tenait le premier rang, tant pour la pratique de son art que pour sa situation de fortune. Il avait toute la confiance des magistrats et nous le trouvons habituellement chargé des expertises chirurgico-légales. Pour donner une idée de la manière dont les maitres d'alors rédigeaient leurs procès-verbaux de visite, nous transcrivons le suivant, provenant des vieilles pièces de procédure déposées au greffe du tribunal civil :

« Nous David Hugonin, maitre-chirurgien et bourgeois dudit « Belfort, certifions que par ordonnance à nous signifiée pour « visiter le sieur Jacques Chevalier, bourgeois et maitre- « chapellier, nous estant transportés chez lui, l'avons trouvé « dans son lit et l'ayant visité luy avons trouvé plusieurs con-

Digitized by Google

« tusions par toute la teste et sur le gigomas du côté sénestre « une grande contusion avec scoriation et du côté destre sur le « bras sur l'os humérus une contusion de quatre pouces de « grandeur, et sur la jambe du destre sur les os tébia et péroné « une grande contusion qui lui tient la moitié de la jambe, et « l'ayant exactement visité n'avons trouvé autre chose sur son « corps ».

« En foy de quoy avons fait le présent rapport. Fait audit « Belfort le 3e Aoust 1695.

« D. Hugonin. »

Quel était approximativement le budget de la ville de Belfort vers la fin du XVIIe siècle ? Deux pièces de nos archives municipales (JJ. 1) vont nous répondre. Elles se rapportent aux années 1682, 83 et 84. La première est un « Estat des reuenus » pendant cette période triennale, année par année ; la seconde est un « Estat sommaire de la despence fixe et casuelle » de la ville. Pour les recettes, en prenant la moyenne des trois ans, nous voyons qu'elles étaient à peu près de 4235 livres. Le chiffre des dépenses pour 1684 a été de 5910 l., c'est-à-dire supérieur de 1675 l. à la moyenne des revenus de trois années. Du reste, si la manière dont sont rédigés ces mémoires n'est pas d'une grande précision, elle suffit néanmoins à donner de curieux renseignements sur la nature des revenus communaux, des traitements des magistrats et employés, ainsi que sur les diverses charges de la ville.

Nous n'en donnerons qu'un court aperçu, en exprimant le désir de voir M. Dubail-Roy, qui a compulsé à fond nos archives, publier bientôt les documents les plus importants qu'elles renferment.

En fait de revenus, l'angale (Umgueld) a rendu 1765 l. 13 s. 2 d. en 1862 ; 1400 l. 15 s. 4 d. en 1683 ; et 1735 l. 18 s. en 1684. — Le Banvin, pous les années correspondantes : 80 l., 107 l. 10 s. et 56 l. 10 s. Le droit de saulnerie : 1805 l. ; 1642 l. et 1652 l. — Les pâquis de Brasse et de la Chapellate ont rapporté 565 l. 10 s., 425 l. 2 s., 393 l. 12 s. 3 d. — Les renthales (droit de 5 s. 4 d. que chaque nouveau marié doit à la ville) 10 s. 8 d. ; 0 et 16 s. — En 1682, on a reçu deux nouveaux bourgeois, qui ont payé chacun 30 l., non compris les seaux de cuir bouilli (pour les incendies) ; de même l'année suivante. Il n'y a eu

Digitized by Google

qu'une réception en 1684. — La *thuillière* (tuilerie), compris le jardin y attenant, rapporte par an 53 l. 6 s. 8 d.

Sur ce même état des recettes, on a inscrit les dépenses pour frais de procès intentés à la ville par les communautés du Valdoye et de Bavilliers, et par les héritiers Chardoillet. Elles ont été, pendant ces trois années, de 530 l.

On dépensait annuellement en charités, tant aux R. P. capucins qu'aux autres pauvres passants nécessiteux, environ 100 l. — Les dépenses de charrois et de la façon du bois pour les deux corps-de-garde de la ville, y compris les chandelles, se sont montées, en 1684, à 259 livres. Les mêmes dépenses, pour le château, ont été de 369 l.

Voici quelles étaient les principales dépenses *fixes :* Au maître-bourgeois, pour son gage annuel, compris les journées du secrétaire pour dresser le compte de la ville, 92 l. — A Messieurs du Magistrat, au nombre de huit, à chacun 20 l. = 160 l. — Au secrétaire-greffier, pour ses gages, compris les papiers, encre, cire, etc., 170 l. — Au maître de commun, 13 l. 6 s. 8 d. — Au valet de ville, tant pour son gage que pour la location de sa maison, 100 l. — Au maître d'école, pour ses gages d'instituteur et d'organiste, 143 l. — « A celui qui lève les soufflets de l'orgue », 10 l. — A la maîtresse d'école, 50 l. — Au fontainier, 50 l. — A l'horloger, 36 l. — Aux deux gardes de finage et des bois, et à un troisième pendant l'été, à chacun 2 l. par semaine = 260 l. pour l'année. — Pour faire sonner à midi et la retraite du soir, 15 l. — Aux vicaire, maître-bourgeois, secrétaire, maître du commun, valet de ville et sergent, pour leur droit de rogations, à chacun 1 l. = 6 l, — Pour le logement des officiers de l'Etat-major, 1000 l. — Pour location de la maison où demeure le major, 90 l. — Location de jardins pour le lieutenant de Roi et le major de place, 24 l.

Il faut ajouter à ces dépenses quelques indemnités dues aux Magistrats pour frais de visite au finage et leur droit des règlements des poids de saulnerie ; aux taxeurs de pain, vin et viande ; enfin, les 6 livres de cire que la ville doit annuellement au seigneur-comte, à cause de la forêt du Salbert. — « Plus, la « ville doibt pour censes de cappitaux à plusieurs particulliers, « par chaque année, 1026 l. 8 s. 10 d., et la plupart desdites « censes ne sont point estez payez depuis 1670. Plus, la ville « doibt en debtes courrantes de plusieurs années environ « 1000 l. »

Digitized by Google

En fait de dépenses *casuelles*, on pouvait calculer que celles nécessitées pour l'entretien et les réparations des pont, portes et autres bâtiments de la ville, ainsi que pour l'entretien des fontaines, horloges, et prairies, se montaient à 1000 l. par an. Ainsi, en 1682, la somme dépensée avait été de 917 l. et de 1120 l. en 1684.

Les frais occasionnés en 1683 par le passage du roi avaient été de 175 l.

---

§ III.

Dès sa première visite, Vauban avait été frappé des inconvénients qu'offraient les hauteurs qui commandent Belfort. Aussi voulait-il y parer, et dans le projet qu'il envoya de Brisach au ministre de la guerre le 1er mars 1687, il avait tracé l'emplacement d'ouvrages défensifs à la Miotte, aux Fourches (la Justice) et aux Barres, ce qui aurait, dès ce moment, constitué le camp retranché que l'on a fait de nos jours.

Mais Louvois trouva ces ouvrages par trop dispendieux et les supprima.

A ce premier projet de fortification, Vauban avait joint un très-succint aperçu de ce qu'était la place. Il est facile de voir, par quelques détails, que la description qu'il fait de la ville a été écrite très rapidement, avec des données superficielles et comme de mémoire, Ainsi, le chiffre de « 122 maisons fort serrées » qu'il dit exister en ville dépasse de beaucoup celui que donnent les bourgeois, dans leur supplique de 1683, et qui doit être le véritable. Il y a là quelque chose qui ne peut s'expliquer qu'en supposant que ceux qui renseignèrent le célèbre ingénieur comptèrent non seulement les maisons proprement dites, mais aussi leurs dépendances, telles que granges, hangards et écuries. Quant à la population, que Vauban évalue à « quelques 550 personnes à tout compter », c'est là un chiffre approximatif, mais qui peut être vrai en admettant qu'il y ait de 6 à 7 personnes par maison, ce qui n'est pas exagéré.

La ville était donc, ainsi qu'il le dit, « fort petite de soi, et il fallait de toute nécessité l'agrandir pour la rendre capable de contenir quelques troupes ». Il ajoutait qu'elle n'était fermée que « d'un petit mur de cloître fort mauvais, flanqué de deux

Digitized by Google

ou trois méchantes tours qui ne pouvaient servir à la fortification et le tout environné d'un petit fossé presque comblé qui n'avait de bon que le canal des moulins qui coule dans la plus grande partie, lequel canal étant forcé se pourrait ôter en demi-heure de temps (1). »

Malgré la suppression faite par Louvois « faute de moyens », les premiers travaux furent poussés, dès la fin de l'été de l'année 1687, avec une prodigieuse activité. Vauban vint à Belfort apporter ses plans et donner les ordres nécessaires. On fit venir des ouvriers de tous les côtés et on employa, à cet effet, la voie des réquisitions et des corvées royales. Il en vint de la Haute-Alsace, de la Lorraine et de la Comté. Des localités situées à d'assez grande distance fournirent leur contingent de terrassiers et de maçons. La petite ville de Bergheim, bien au delà de Colmar, reçut l'ordre d'envoyer des maçons (2). Epinal, en Lorraine, dut fournir une équipe de 43 travailleurs (3).

Ils arrivaient par bandes, à leurs frais ou à ceux des communautés réquisitionnées, sous la conduite de contre-maitres, de surveillants ou syndics, avec leurs voitures et leurs bêtes de trait, suivant l'ordre réglé par des commissaires. Pendant longtemps les routes qui aboutissent à Belfort furent couvertes de ces corvéables. Au fur et à mesure de leur arrivée, ils allaient camper aux Barres. Le lieu qui servait de dépôt aux outils des travailleurs, entre l'ouvrage à corne et Brasse, sur la rive droite de la Savoureuse, en a conservé le nom de *Magasin*.

Un vaste campement s'étendant, sur la même rive, depuis le couvent des Capucins jusqu'au Magasin et à la chapelle de N. D. de Lorette, avait aussi été établi, avec tentes et baraques, pour loger des troupes fournies par différents régiments d'infanterie afin de coopérer aux travaux pendant la période la plus active. Les régiments de *Limousin*, de *Normandie*, d'*Angoumois*, de *Poitou*, de *Guienne*, de *Piémont* et de *Royal-Comtois* envoyèrent des détachements plus ou moins nombreux. Ce furent *Poitou* et *Limousin* qui fournirent le plus de ces soldats-

(1) V. un extr. de ce mémoire dans le *Bull. de la Soc. belf. d'Emul.* n° 8 (1886-87), p. 92, et dans la *Notice sur l'hist. milit. de Belfort* par le colonel (auj. général) A. Papuchon, p. 21.

(2) Archives de Bergheim, AA 3 et 4.

(3) *Inventaire historique des archives anciennes de la ville d'Epinal*, rédigé par Ch. Ferry, archiviste de la ville et des hospices, et publié par l'Administration municipale ; T. II., p. 64.

Digitized by Google

travailleurs : neuf compagnies par le premier, quatre par le second. *Guienne* et *Royal-Comtois* en avaient détaché trois, et les autres régiments chacun deux (1).

Vauban revint l'année suivante visiter les travaux. Nous le voyons, le 12 mars 1688, tenir sur les fonts de baptême un enfant, né déjà depuis treize mois, mais auquel on n'avait administré que l'ondoiement dans la certitude de la venue plus ou moins prochaine d'un parrain haut placé (2).

La présence du célèbre ingénieur redoubla l'activité des travailleurs, et, avant de quitter la place, il put donner les instructions les plus précises à ses officiers du génie Louis Chevallier et Antoine du Portail, ingénieurs des places et des armées du Roi à la résidence de Belfort, ainsi qu'au directeur des fortifications Claude Jourdain et à l'entrepreneur François Lebleu, dit la Feuille (3).

(1) Il y a aux Archives de Belfort (FF. 36) un document des plus intéressants sur l'installation de ce camp pendant la période la plus active des travaux. M. Dubail-Roy a bien voulu nous en communiquer une copie. Il est intitulé : *Estat des vivandiers et autres du camp qui ont fait régler leurs mesures de vin, poids et ballances, du 12 Septembre 1687, en présence du Sr Preuost et du Magistrat, à la réserue de Vernié.* C'est une vérification des poids et mesures faites dans l'intérêt des ouvriers civils et militaires, à laquelle devait être soumis les hôteliers, cabaretiers et débitants, ainsi que les boulangers et bouchers de la ville de Belfort. Le tarif nous semble assez élevé ; ainsi, pour poinçonner un pot, une pinte, une chopine et une demi-chopine, c'était 1 livre ; 2 livres avec des poids. Cet *Etat* nous donne certains détails bons à noter. Nous y voyons, par exemple, qu'il y avait au camp un billard, à côté d'un « paticier », l'un et l'autre, sans doute, à l'usage des officiers ; qu'un Sr Artus, « sirurgien-major de *Limosin* », a fait régler ses mesures de capacité, mais non ses poids, car il était marchand en même temps qu'il tenait un bouchon. Nous y trouvons, avec les noms des compagnies, les sobriquets, alors si usités, d'un certain nombre de soldats ; presque tous vivandiers : *Brin d'Amour, Champagne, Belle-Rose, La Ramée, Sans-Soucy, La Violette, La France, La Verdure, etc.* Mais ce qui offre un intérêt plus directement local, c'est la nomenclature des hôtelleries et cabarets de Belfort en 1687. Les enseignes des hôtelleries étaient : *A la Croix d'Or, au Petit-Saint-Pierre, au Marteau d'Or, à la Croix blanche, au Saumon, à la Bague d'Or, à l'Ange, au Bœuf, au Soleil, aux-Trois-Rois.* Les cabarets étaient : *A la Ville de Molsheim, à Saint-Nicolas, à la Rose, à la Fleur de Lys, au Bon Vivant, à la Couronne, au Tailleur françois*, sans compter d'autres bouchons et débits sans désignations spéciales. Il y en avait surtout autour des Capucins ; près des magasins et écuries des entrepreneurs, en allant à Brasse ; près de Notre-Dame-de-Lorette, et jusque vers la croix de mission. Derrière le couvent, il y avait une brasserie, exploitée par Anthoine Jure.

(2) Voici la copie de cet acte de baptême, d'après le registre (de 1671 à 1690) de l'ancienne église collégiale :

Sebastiano filio nobilis et generosi Dni Francisci Huet, arcis et urbis Belfortensis pro Rege legati, et Dominae Genovefae Chaperon conjug. undecima die decembris anni 1686 baptisato, ritus et ceremonia fuerunt adhibita die duodecima martii anni 1688, cujus susceptores fuere Nobilis et generosus Dni Sebastianus à Vauban, copiarum gallicarum praefectus et Domina Lucretia Noblet domini Dyonisii de Baudouin pro rege Belforti commissarii uxor.

Vauban. Noblet.

(3) De lui descendent les membres de la famille Lebleu, une de plus notables du pays.

Digitized by Google

Le 21 Septembre de la même année, se trouvant de rechef à Belfort, Vauban écrivit au ministère une lettre accompagnée d'un croquis du corps de place, de la demi-lune 26 (qui couvre la *Porte de Brisach*) et du château (1).

L'entretien des ouvriers et de leur matériel coûtait fort cher aux communautés ; les dépenses étaient d'autant plus lourdes que le séjour des corvéables devenait plus long. Certaines localités se plaignirent de cet état de choses, et nous en trouvons un exemple dans ce qui se passa à Epinal, où la question fut, à plusieurs reprises, agitée au sein du Conseil de ville pendant cette année 1688 et les deux suivantes. Voici ce qui est mentionné à ce sujet dans l'*Inventaire historiques de Archives anciennes* :

« *13 mai 1688*. Emprunt de 2000 francs pour payer le quartier « d'hiver et l'entretien des 43 travailleurs aux fortifications de « Belfort. — *27 mai 1689*. Levée d'une contribution semblable « pour payer les pionniers qui travaillent aux fortifications de « Belfort. — *3 septembre 1689*. Nicolas Barbier va à Belfort « pour faire accepter des ouvriers étrangers, en remplacement « des 43 travailleurs d'Epinal. *Le 14*, on lève une contribution « pour subvenir à leur entretien. — *Le 28 octobre*. On repré- « sente à l'Intendant les charges de la ville, tant pour les 43 « travailleurs de Belfort qu'autrement. — *22 février 1690*, le Sr « Mossel demande si les pionniers d'Epinal doivent toujours « travailler aux fortifications de Belfort, quand ceux des autres « prévôtés n'y travaillent plus. — *Le 13 mars*, vote de 2 fr. par « jour au Sr Mossel, inspecteur des pionniers à Belfort. — « *14 septembre*, payement des frais que Joseph Vuillemin a fait « à Paris et à Versailles au sujet des pionniers qui travaillent « toujours aux fortifications de Belfort (2). »

On ne dit pas si le délégué spinalien obtint gain de cause auprès des autorités supérieures, et si ses compatriotes purent enfin quitter les chantiers de Belfort pour rejoindre leurs foyers après une absence de trois ans.

C'est que les premiers travaux étaient considérables et pénibles. Il fallait creuser ici, remblayer là, niveler en d'autres

(1) MS de la Bibliothèque de la Section technique du Génie.

(2) *Inv. hist. des Arch. d'Epinal*, t. II, pp. 64, 65 et 65. — On voit, à la date du 28 juin 1692, que Beauroger, bourgeois-gouverneur d'Epinal, prête 1230 fr. pour payer les pionniers de Belfort (*loc. cit.* p. 72).

Digitized by Google

endroits, notamment toute la partie qui devait servir à l'agrandissement de la ville. Vauban avait, en effet, fait démolir les vieilles murailles toutes décrépites de l'enceinte, en laissant debout néanmoins la Porte de l'Horloge, et, après avoir fait acheter, au nom de l'Etat, un grand espace de terrain, il traça des fortifications nouvelles d'après sa méthode et ménagea, dans l'intérieur de cet espace, une place pour une église, l'autre menaçant ruine et ne pouvant pas, du reste, être conservée au pied du château. D'autres places furent réservées pour un arsenal asez vaste, un magasin militaire des vivres et un moulin que ferait tourner le canal traversant la ville. Les rues furent tracées, alignées au cordeau, et les maisons assujetties à une façade régulière ainsi qu'à une même hauteur. Des casernes devaient faire le pourtour intérieur des remparts, au lieu du chemin de ronde, que l'ingénieur crut pouvoir remplacer par le terre-plein et le parapet de ce même rempart.

La nouvelle enceinte avait la forme d'un pentagone, dont un côté était constitué par l'escarpement de la roche du château. Les courtines sont flanquées, aux angles, par des tours bastionnées « n'ayant guère que la capacité d'une bonne tour, mais qui sont construites en forme de bastion, couvert d'un autre bastion ou contre-garde. Celles-ci sont coupées de plusieurs grandes traverses ponr éviter l'enfilade, L'escarpement du château, du côté de la ville, était censé une courtine. Les quatres autres furent couvertes d'autant de demi-lunes, dont deux couvrant les portes (1). » La ville était entourée de fossés larges et profonds, que l'on pouvait inonder sur les fronts ouest et nord. On pénétrait par deux portes monumentales ; celle dite *de France*, placée au milieu de la courtine de l'ouest, et celle *de Brisach*, pratiquée dans la courtine du nord-est, du côté de l'Alsace.

Au château, Vauban continua à faire les améliorations commencées depuis plusieurs années déjà, et le pourvut, en avant du couronné, d'un grand ouvrage à cornes « selon sa méthode particulière ». Il couvrit la porte de secours ou de la campagne d'une petite demi-lune à flancs. Le tout enveloppé d'un chemin couvert avec traverses et glacis. Dans l'intérieur du château proprement dit, il ménagea des casemates voûtées ; agrandit

(1) Suivant un *Extrait des manuscrits de Vauban* (*Tracé des fortifications de Belfort*), publié par Armbruster. (*Lectures courantes à l'usage des Ecoles ;* Paris, Delagrave, 1887) et reproduit par A. Papuchon (*Bull. de la Soc. belf. d'Emul.*, n° 8, p, 93, et *Notice sur l'Hist. milit. de Belfort*, p. 22 et 23.

Digitized by Google

le bâtiment principal, déjà reconstruit et transformé en caserne, de manière à pouvoir y loger un bataillon, et restaura la chapelle qu'avaient fondée les anciens seigneurs et dont l'aumônier, nommé par le roi, était à ce moment François-Joseph Obrier, docteur en théologie et curé d'Essert.

Tels étaient les grands travaux de fortification en cours d'exécution, qui allaient faire de Belfort une place de guerre redoutable en même temps qu'un considérable entrepôt de commerce. Nous en reparlerons bientôt, quand le gros-œuvre sera terminé et que le célèbre ingénieur en aura fait réception.

A M. de Montefrans succéda, comme gouverneur des ville, château et dépendances de Belfort, Simon Camus de Morton, nommé par provisions du 1er Juin 1689. Il venait de Bitche, en Lorraine, dont il avait été gouverneur pendant plus de huit ans, en même temps qu'il commandait une compagnie de cadets-gentilshommes. C'était un vieux et vaillant soldat qui, comme cadet de famille, (1) était entré au service comme simple troupier et avait conquis, dans le régiment d'*Auvergne*, par sa conduite et sa bravoure, tous ses grades, jusqu'à celui de brigadier des armées du Roi. Décoré, pour actions d'éclat, de la croix de l'ordre de Saint-Louis, il avait été chargé, en Janvier 1679, de l'inspection générale de l'Infanterie au département de la Lorraine, des Trois-Evêchés et de la frontière de Champagne (2).

(1) Ainsi que l'indique le lambel placé en chef de l'écu de ses armes.

(2) Etats de services de Camus de Morton (Simon) d'après la *Chronologie militaire de France depuis les premiers temps de la Monarchie*, par Pinard (Paris, 1758) : « Il entra dans le régt d'*Auvergne* en 1650 et parvint à une compagnie le 14 février 1655. Il la commanda aux sièges de Douai, de Tournay et de Lille, et à la defaite du comte de Marsin, près de cette place, en 1657, et continua de servir en Flandre en 1668. Sa compagnie ayant été réformée au mois de mai de cette année, il fut replacé à une autre le 20 août 1671. Il servit sous M. le Prince à la prise de Wesel, d'Emerick, au passage du Rhin, au siege de Doesbourg en 1672, au siège de Maestricht en 1673, au combat de Senef en 1674, au combat d'Altenheim, à la levée du siège d'Haguenau et de Saverne par les ennemis en 1675, au combat de Kokesberg en 1675, au siège de Fribourg en 1677, à l'attaque des retranchements de Seckingen, aux sieges de Kehl et de Lichtemberg en 1678. Nommé inspecteur général de l'infanterie au département de la Lorraine, des Evêchés et de la frontière de Champagne, par commission du 14 Janvier 1679, on lui donna le commandement de Bitche au mois de février 1681. Il se demit de son inspection et obtint par commission du 15 juin 1682 une compagnie de Cadets qu'on assembla à Bitche et dont on lui donna le commandement par provisions, du 4 juillet 1684. Il passa au gouvernement de Bèfort par provisions du 1er Juin 1689, en quittant celui de Bitche et la compagnie de cadets, et posseda le gouvernement de Befort jusqu'a sa mort. » — V. pour plus de détails notre notice sur *Camus de Morton, inspecteur général d'infanterie en Lorraine, etc. (1635-1712)*, publiee dans « Bull. soc. philomatique vosg., année 1897-98 » et tir. a part de 14 p., Saint-Dié, 1897.

Digitized by Google

Le nouveau gouverneur (1) avait pour officiers de place : MM. de la Sablière, (2) lieutenant de Roi ; de Fernanville, major (3) ; de Valmont, aide-major ; Jacques de Latouche, major du château (4) ; de Piballier, aide-major (5).

Du long gouvernement de Camus de Morton — car il dura près de vingt-trois ans, il n'est resté aux Archives de Belfort qu'une pièce datée du 1er Juin 1692, portant « défense de faire pâturer nuitamment les chevaux, bœufs et autres bestiaux dans les prairies et les champs ensemencés, sous peine de 6 liards d'amende pour la première fois, et, en cas de récidive, de punition exemplaire (6). »

Dans le cours de ses glorieuses campagnes, Louis XIV ayant reconnu l'importance d'avoir un plus grand nombre d'officiers de guerre, établit dans plusieurs places de son royaume des

---

(1) Un mémoire de l'Intendant d'Alsace, daté de 1700 (publié par le docteur H. Weisgerber dans la *Revue d'Alsace*, 1897), nous apprend que le gouverneur « touchait 11250 livres d'appointements, plus 600 livres que la ville lui accordait comme indemnité de logement, et 500 livres pour sa moitié de la cantine affermée 1000 livres. »

(2) Jean-Antoine Ligonet, sieur de la Sablière ; Armes : *d'argent à deux fasces de gueules*. Il fut le premier de sa famille, originaire d'Agde, en Languedoc, qui arriva en Alsace. Il était écuyer, chevalier de Saint-Louis, quand il vint à Belfort, en 1687, comme lieutenant du Roi. De là, il fut nommé major commandant pour le roi la place de Colmar (1738), où il mourut le 17 décembre 1753, à l'âge de 78 ans.

(3) Claude Chapperon de Fernanville, écuyer, seigneur de Brétigny et de Bental en partie. Sa sœur Geneviève avait épousé François Huet de Dampierre, ainsi que nous l'avons dit à la fin du chapitre précédent.

(4) Ce J. de Latouche (ou de la Touche) était, comme nous l'avons vu, officier-major du château de Belfort depuis 1659 ou 60. Il était originaire de la province du Nivernais. Il avait été un rude soldat. Dès 1637, il monta à l'assaut de la petite ville de Saint-Ursanne, dans l'évêché de Bâle. Il commanda en 1648, à la bataille de Lens, l'infanterie du célèbre d'Erlach. Il fut, en 1677, détaché de Belfort et appelé à la Cour pendant quelque temps pour apprendre les armes au Dauphin. Il avait épousé en 1649 Catherine-Ursule Meindel de Steinfels, en Souabe (Lehr, *Alsace noble*, II, 305). Il mourut en 1695, laissant sa famille établie en Alsace. Son fils Henri, écuyer, gouverneur du château d'Engelbourg, à Thann, avait épousé Elisabeth Kempf d'Angreth en 1656 ; sa fille, Anne-Charlotte devint abbesse des Bénédictines d'Ottmarsheim, en 1692. — Armes : *de gueules à un lion d'or et une fasce d'azur, brochant sur le tout, chargée de trois croissants d'argent* (Armorial d'Alsace, n° 288). L'Armorial du Nivernais (Paris, 1847, 150) donne pour blason aux la Touche ; *de gueules à trois besans d'or*.

(5) Louis-Jacques de Marbeuf, écuyer, seigneur de Piballier. — Armes : *d'azur, à deux épées d'argent passées en sautoir, les gardes et poignées d'or, la pointe en bas*. — Son prédécesseur, dans ce poste, d'aide-major au château, était Antoine Ducruzel.

(6) Le papier est aux armes de Morton : *d'azur, à trois croissants d'argent posés deux et un, avec une étoile d'or en abîme, et portant en chef un lambel à quatre pendants d'argent*. L'écu, timbré de la couronne de comte, est entouré d'un cordon auquel est suspendue la croix de Saint-Louis. Le lambel est une brisure qui indique que ces armoiries sont celles d'un puîné ou cadet de famille.

Digitized by Google

compagnies de jeunes gens, fils de gentilshommes ou de gens vivant noblement, à qui l'on donna le nom de « Cadets ». Ils y étaient instruits dans les exercices militaires, et lorsqu'on les trouvait capables de commander, on les faisait officiers dans les troupes. Ces compagnies, comme autant d'écoles où l'on apprenait le métier de la guerre, fournissaient continuellement de très bons sujets.

Nous avons vu que, dès le début de cette institution, Camus de Morton avait eu une compagnie à commander, au château de Bitche. On n'avait qu'à s'en louer puisqu'à peine installé à Belfort, on le mit à la tête d'une autre, que l'on caserna au château, et dont l'infirmerie fut placée dans le bâtiment de la halle, appartenant au seigneur (1).

Il y avait alors dans cette place-forte, en voie d'agrandissement et de transformation complète, un nombre assez considérable de fonctionnaires, dont les noms de quelques-uns ont été conservés dans les régistres de l'église collégiale :

Gédéon de Chauvigny, commissaire provincial de l'artillerie; Charles de Mongrif, commissaire du roi (en 1687); Jacques Collignet, commissaire des guerres (en 1687); Rodolphe Dorin, fermier général ; Jacques-Denus Baudoin, commissaire du roi (en 1688); Gilles Ferrier de Bavilliers (2) ancien commissaire des vivres et receveur des domaines du roi à Belfort, à ce moment l'un des fermiers des forges, mines d'argent et domaines de la seigneurie ; Jacques Dupin, directeur des mines de Giromagny ; Henry Emporté, maître de la poste aux chevaux et receveur du marquis d'Uxelles à Rougemont (1683-1698); Nicolas Bochet, directeur des postes : Jean-Ennemond de Billaud, chirurgien-major de l'hôpital militaire (3) ; Gabriel Broichot, commissaire des guerres (en 1695); Pierre Caillet, receveur des domaines du Roi et commissaire des poudres et salpêtres.

---

(1) Ce fut très-vraisemblablement une partie du côté gauche du quadrilatère de la halle qui fut affectée à ce service sanitaire, la même qui, plus tard, devint le dortoir du collège communal.

(2) Il fut le grand-père du général républicain Ferrier du Châtelet (Pierre-Joseph), né le 25 mai 1739 à Bavilliers, mort le 29 novembre 1828, à l'âge de 89 ans.

(3) Armes : *d'argent à une bande d'azur, surmontée d'une hure de sanglier de sable défendue d'argent, et soutenue d'un treillis de sable.*

Digitized by Google

§ IV.

On s'imagine les sommes prodigieuses qu'il fallait à Louis XIV pour faire face aux dépenses occasionnées par ses campagnes et la construction des places-fortes, dont il garnissait les frontières, ainsi que par le faste qu'il déployait à sa Cour.

Il avait donc besoin de beaucoup d'argent et il employait tous les moyens possibles pour s'en procurer. Il résolut de spéculer sur la vanité et l'orgueil de ses sujets en usant de l'anoblissement pour battre monnaie. Il est vrai, qu'autrefois déjà, la royauté avait, dans un but fiscal, employé ce moyen, mais d'une façon si discrète qu'il avait, pour ainsi dire, passé inaperçu. Plus pressé que jamais, le roi voulut, cette fois, en user largement (1)

L'édit de novembre 1696 fonda la Grande-Maitrise générale et dépôt public des armes et blasons du Royaume, sorte de Cour héraldique chargée de fournir, contre remboursement, des armoiries aux personnes honorables qui en désireraient, et d'enrégistrer les blasons de tous les gentilhommes, corporations, communautés et gros bourgeois (2). Le tarif des droits à percevoir fut fixé à 20 livres par personne, 50 livres pour les abbayes, et de 25 à 100 livres pour les compagnies, corps de ville, offices et communautés.

Cette mesure fiscale ne fut pas du goût de tout le monde. Des particuliers, ne voulant pas payer les droits, s'empressèrent de renoncer à leurs armoiries et de les faire effacer sur leur vaisselle, leurs cachets et leurs voitures. C'est que l'impôt héraldique était personnel, et chaque membre de la même famille devait l'acquitter. Or, on n'était pas libre de renoncer à son blason : un édit du 19 mars 1697 ordonna la recherche de ceux qui se refusaient « à profiter de la grâce que Sa Majesté leur a « voulu accorder en les autorisant, par l'enrégistrement à l'*Ar-* « *morial général*, de porter les mêmes armes qu'elles ont eu

(1) Le roi avait essayé de ce moyen et il lui avait réussi. Le 4 mars 1696 il avait publié un édit portant anoblissement, moyennant finances, de 500 personnes choisies parmi les plus distinguées du royaume, « pour servir de récompenses à ceux de nos sujets qui, en les acquérant par une finance modique, contribueront à nous fournir les secours dont nous avons besoin pour repousser les efforts combinés de nos ennemis. »

(2) Arch. nationales, X. 17454, Cf. *Recueil général des anciennes lois françaises depuis 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, par Isambert, etc. Paris, 1830.

Digitized by Google

« par le passé. » Bien plus, on donna des armoiries, d'office, à une foule de bourgeois qui n'en avaient jamais eu.

Pour donner une idée de la quantité des gens blasonnées ainsi, nous dirons que la province d'Alsace fournit 4152 enrégistrements d'armoiries, qui produisirent 103,638 livres. Parmi ces enrégistrements, il y en eut 1808 qui furent faits d'office, mais pour lesquels les intéressés payèrent (1).

Si nous sommes entré dans ces détails, c'est pour expliquer comment il a pu se faire qu'une toute petite ville, comme l'était Belfort à cette époque, avait eu autant d'anoblis. En effet, l'*Armorial de la Généralité d'Alsace* contient les noms et blasonne les armoiries de 42 habitants de Belfort, parmi lesquels il y a 16 fonctionnaires publics tant militaires que civils, déjà nobles pour la plupart et dont les armoiries n'ont été que confirmées. Ces armoiries sont décrites et peintes dans l'immense recueil connu sous le nom d'*Armorial général de France*, dressé par Louis-Roger-Charles d'Hozier (2), juge et intendant des armes et blasons de France, et dont la Bibliothèque nationale possède le volumineux manuscrit (3).

Nous pensons qu'il est intéressant de signaler ici les noms des 26 anoblis belfortains et de blasonner leurs armoiries, d'après les régistres dressés à Brisach et à Colmar au mois de novembre 1697.

Il y avait deux membres du Chapitre ; Bonenfant, prévôt de l'église collégiale de St.-Denis (*de gueules à un chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant de même*) et le chanoine Charles (*d'azur à un chevron d'argent, accompagné en pointe d'un croissant de même et un chef aussi d'argent chargé de trois étoiles d'azur*) ; un prêtre, Jacques Vauclair, curé de Danjoutin (*d'azur à un œil d'argent en fasce surmonté d'une étoile d'or, adextré de la lettre I et sénestré de*

(1) *Armorial de la Généralité d'Alsace*. Recueil officiel dressé par les ordres de Louis XIV et publié pour la première fois par *A de B.* (*Anatole de Barthélemy*). 1 vol. in-8° de 450 p. — Colmar, impr. lith. Camille Decker, 1861.

(2) Il était fils de Pierre d'Hozier, seigneur de la Garde, en Provence, et le père de Louis-Pierre d'Hozier, qui fit imprimer plus tard un ouvrage intitulé *Armorial général de la France ou Registre de la Noblesse de France*, qu'il ne faut pas confondre avec l'Armorial de 1695, plus connu sous le nom d'*Armorial de d'Hozier*.

(3) *Armorial général de France*, établi en vertu de l'Edit royal de novembre 1696 et resté manuscrit à la Bibliothèque nationale de Paris, comporte 34 volumes de texte, reliés sous le titre *Armorial Général*, et 35 vol. de blasons reliés sous le même titre, avec le sous-titre : *Blasons coloriés*.

Digitized by Google

la double lettre W de même, et en pointe un mont de trois coupeaux de sinople).

Puis, le prévôt Melchior Noblat, docteur en médecine et licencié en droit, et sa femme née Elissabeth Bourquenot (*de gueules à trois grenades d'or, tigées et feuillées de sinople, accolé d'azur à une bande d'argent chargée de trois roses de gueules et accompagnées de deux étoiles d'or*) (1), ainsi que son parent, Jean-Pierre Noblat, secrétaire de la ville (*de gueules à trois grenades d'or, tigées et feuillées de sinople*).

Venaient ensuite des bourgeois de Belfort, dont quelques-uns remplissaient des charges ou emplois publics, tels que Jean-Claude Cuenin, fermier des revenus de la ville, (*d'argent à une barre d'azur, accompagnée en chef de trois tourteaux de sable, et en pointe d'un lion contourné de gueules*) ; Jacques Cuenin, tabellion de la ville et du comté, (*d'azur à une bande d'or, chargée de trois cœurs de gueules*) ; François Passavant, grand-maire de l'Assise (*d'azur à une bande, accompagnée en chef d'un croissant et en pointe de deux grenades tigées et feuillées, passées en sautoir et surmontées d'une étoile, le tout d'or*).

Les bourgeois anoblis étaient de ceux que leur fortune mettait le plus en relief, les notables de l'endroit, qui pouvaient, sans se gêner, dépenser les 20 livres exigées par le fisc (2). En voici l'énumération :

Thomas Delaporte (*d'azur à une porte d'or, ouverte d'argent, garnie de sa herse ou porte-coulisse de sable, et un chef de gueules chargé de trois roses d'argent*) ; David Giboutet (*d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois geais de même, et un chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent*), Jacques Wacher, marchand en gros, (*d'azur à un arc bandé d'or, encoché d'une flèche en fasce de même, soutenu d'un croissant d'argent, et un chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent*) ; Jean Fortier, (*d'azur à une tour donjonnée d'une tourelle d'or, pavillonée de gueules, girouettée d'argent,*

(1) Ce Noblat possédait deux maisons situées sur la place devant la Halle. A ce moment, il était sur le point de quitter ses fonctions seigneuriales, ainsi que nous le dirons plus loin ; peut-être même ne les remplissait-il déjà plus qu'en attendant que le duc de Mazarin lui ait donné un successeur.

(2) On n'était pas exigeant, du reste, pour l'enregistrement. Il suffisait de produire un dessin colorié des armes que l'on avait déjà et dont on demandait confirmation, ou de celles que l'on désirait avoir ; ou bien l'empreinte de son cachet sur de la cire, avec la désignation écrite des métaux et des émaux (couleurs) dont les armoiries sont ou seront composées, en ajoutant en bas ses noms et qualités.

Digitized by Google

maçonnée de sable, posée sur un mont de sinople. et un chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent) ; David Hugonin, maitre-chirurgien (*d'argent à trois cœurs de gueules, deux et un*) ; Jean Cuenot, marchand (*d'or à trois têtes de lion arrachées de gueules, deux et une*) ; Jean-Pierre Chardouillet (*d'argent à un chardon de cinq fleurs de sinople, sur une terrasse de même, sommé d'un chardonneret au naturel, accosté de deux étoiles de gueules*) ; Henry Vernier (*d'or à un arbre de sinople*) ; Pierre Chapelle (*d'azur à trois croix recroisettées au pied fiché d'or, deux et un*) ; Camus, un des directeurs de l'hôpital (*d'or à une tête de More de sable*) ; la veuve de Jean Keller (*d'argent à un sautoir de gueules, accompagné de quatre roses de même*) ; Maurice Testu (*d'azur à une tête humaine d'argent, surmonté d'un maillet d'or*) ; Dufaux (*d'azur à une foi d'argent parée de gueules, mouvante des deux flancs de l'écu*) ; François Violand (*d'azur à une fasce ondée d'argent*) ; Pierre Pachon (*d'azur à trois cornes de cerf d'or, rangées en pal*) ; Carpentier, maître-perruquier (*de gueules à un pal d'argent accosté de deux lions accostés d'or*).

Nous devons ajouter à ces noms ces trois autres qui vont bientôt jouer un certain rôle dans la bourgeoisie belfortaine : Gilles Ferrier de Bavilliers ou du Châtelet, déjà mentionné (*d'azur à une autruche d'or, éclairée de gueules, laquelle tient en son bec un fer de pique d''argent, la pointe en bas, et un chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent*) ; François Lebleu dit la Feuille (*d'azur à un piedestal d'or, sommé d'une pomme de pin de sable sur laquelle est perchée une tourterelle contournée au naturel, et un chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent*) ; Charles-Joseph de Staal de Cravanche, ecuyer et seigneur de la Coste, capitaine-lieutenant du régiment de Surbeck (*de sable à un pied et cuisse de griffon d'or*).

La ville de Belfort fit également enrégistrer ses armoiries qui, désormais furent ainsi blasonnés : *d'azur à une tour pavillonnée d'or, ajourée du champ, maçonnée de sable, girouettée d'argent et cotoyée d'un B et d'un F d'or* (1).

---

(1) Voici le titre ou brevet délivré à la ville de Belfort pour constater l'enregistrement de ses armoiries. Nous le donnons pour montrer la manière dont étaient libellés ces sortes de certificats héraldiques :

« Par ordce rendue le 22e du mois de Novbre de l'an 1697 par Mrs les Com-
« missaires généraux du Conseil, députés sur le fait des armoiries, celles de la
« ville de Belfort, telles qu'elles sont ici peintes et figurées, après avoir été

Digitized by Google

Il en fut de même du Chapitre, dont le blason — chose assez extraordinaire — ne portait pas la figure de saint Denis, son patron, mais celle de saint Cristophe, patron de Brasse et de la ville : *d'azur à un saint Christophe d'or sur des ondes d'argent, chargé d'un Christ de carnation tenant un monde d'or à la main.* Le Chapitre avait-il repris ou conservé la tradition de Brasse, et saint Denis, le premier patron de l'église, s'effaçait-il devant saint Christophe, ou la tradition ? Telle est la remarque que fait à ce sujet J. Liblin, et qu'il faut noter sans chercher à l'expliquer (1).

---

§ V.

Cependant les rapports entre les bourgeois, représentés par leurs magistrats, et le duc de Mazarin, dans la personne de ses officiers, étaient des plus tendus. Les magistrats, justement alarmés des périls que couraient les droits de juridiction qu'ils tenaient de leurs Franchises, cherchaient tous les moyens possibles pour les sauvegarder dans leur intégrité. N'allèrent-ils pas jusqu'à se figurer que la vieille charte constitutionnelle qui leur avait été jadis octroyée, contre remboursement, par un seigneur souverain pourrait être confirmée telle quelle par un autre souverain plus puissant, aussi moyennant finances ?

Se rappelant les bons offices que leur avait accordé, quelques années auparavant, l'intendant d'Alsace de la Grange, ils pensèrent qu'il voudrait bien encore, dans cette circonstance critique, leur être favorable. Ils déléguèrent à Strasbourg un des leurs, Thomas Delaporte, muni de pleins pouvoirs. Il est regrettable de ne pas connaître les divers incidents de cette mission. Nous savons seulement qu'une proposition de versement d'une certaine somme d'argent — 13,000 livres, — fut faite par devant notaire pour le cas où le roi de France confirmerait à la ville de

« reçues, ont été enregistrées à l'Armorial général, dans le registre cotté Alsace, « en conséquence du payement des droits reglés par les tarif et arrest du Con- « seil, du 20e de Novembre de l'an 1696. En foi de quoi le présent brevet a été « délivré par Nous Charles d'Hozier, Conseiller du Roi et Garde de l'Armo- « rial de France.

« Fait à Paris, le 27e du mois de Décembre de l'an 1698.

« D'HOZIER. »

(1) Cf. *Belfort et son Territoire*, p. 85.

Digitized by Google

Belfort la libre jouissance de ses privilèges séculaires, ainsi qu'il l'avait fait pour Strasbourg (1).

Voici l'acte souscrit par le délégué belfortain :

« Par deuant moy, Notaire royal résident à Strasbourg sous-
« signé est comparu le sieur Thomas de la Porte, ancien m^e
« bourgeois de la ville de Beffort, au nom et comme fondé de
« procuration des m^e bourgeois et conseillers de lad. ville,
« lequel, aud. nom et en lad. qualité, a promis à Sa Majesté et
« à nos Seigneurs de son Conseil de payer en cette ville de
« Strasbourg la somme de treize mil liures tournois monnoye
« ayant cours dans cette prouince, sçavoir moitié aux festes de
« Pasques prochaines et l'autre moitié au jour et feste de St-
« Jean Baptiste ensuiuant, moyennant lesquels offres il supplie
« très humblement Sa Majesté d'accorder par édit aux magis-
« trats et bourgeois de lad. ville la confirmation de tous leurs
« priuilèges, les élections libres de toutes charges qui composent
« le corps dud. magistrat et qui en dépendent, leur Jurisdiction
« et l'administration des reuenus de lad. ville, ainsy que Sa
« Majesté a fait à ceux de Strasbourg pour iouir desd. priui-
« lèges, élection desd. charges, Jurisdiction et administration
« des reuenus à l'aduenir, ainsy qu'ils ont fait par le passé
« sans qu'il y soit innoué aucune chose ; en payement de
« laquelle somme de treize mil liures aux termes cy dessus dits
« le sieur de la Porte, aud. nom et en lad. qualité, a obligé tous
« les biens, rentes et reuenus présens et aduenir de lad. ville
« de Beffort. Fait et passé aud. Strasbourg le dernier jour du
« mois de Januier mil six cens quatre vingts treize, en présence
« de Benoist Barbaud et de Jean Gacon demeurans and. Stras-
« bourg, qui ont signé avec led. de la Porte et moy notaire
« sur l'original des pntes remis cejourd'huy à monseigneur
« l'Intendant. »

« Didier Dutel ».

Il y a loin de 1307 à 1693, et Louis XIV, roi de France et de Navarre, n'était pas Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard !... Inutile d'ajouter que la trop naïve proposition des magistrats n'eut pas de suite. Les pauvres gens, bien déçus, en furent quittes pour les frais d'un inutile voyage et le coût d'un

(1) « Sa Majesté confirmera tous les anciens Privilèges, Droits, Statuts et « Coutumes de la ville de Strasbourg, etc. » Art. II de la Capitulation du 30 septembre 1681.

Digitized by Google

acte notarié dont le duplicata, conservé dans nos archives municipales, rappelle seul ce singulier épisode de nos annales (1).

Plus que jamais, le duc de Mazarin persévéra dans ses entreprises usurpatrices. Son prévôt, Melchior Noblat, tout dévoué à sa ville natale, voyait avec chagrin ces agissements, auxquels sa charge l'obligeait de prendre part contre l'intérêt de ses concitoyens. C'était un homme capable : docteur en médecine, il n'avait pas hésité à aller se faire recevoir licencié en droit, quand l'Arrêt du Conseil d'Etat du 17 octobre 1686, dans le but de retrancher les abus qui se commettaient dans l'administration de la justice, eut exigé que tous les baillis et juges seigneuriaux fussent gradués. Il décida qu'il résignerait ses fonctions dès qu'il aurait été remplacé. Mazarin choisit un nommé Stadel, lieutenant de la Seigneurie du Rosemont. Mais ce Stadel n'étant pas né à Belfort, c'était au mépris le plus flagrant de la Charte de 1307 que ce choix était fait. On sait, en effet, qu'elle disait formellement que le Seigneur se réservait, pour lui et ses successeurs, le droit d'établir un prévôt ou maire, qui doit être un des bourgeois de la ville « ou ung altre si on ne « trouayt esd-lyeu qui le voulut estre (2) ». Or, le duc n'avait fait aucune démarche pour trouver, dans la ville, un bourgeois capable de remplir cet office. Aussi, les membres du Conseil des Neuf déclarèrent-ils qu'ils refuseraient de reconnaître l'intrus. L'énergique résistance de leurs ancêtres aux tentatives anticonstitutionnelles du sire J. J. de Morimont leur revenait à l'esprit (3).

Le Mazarin, furieux, se hâta de faire assigner les Maitre-Bourgeois et Magistrats de la ville de Belfort aux Requêtes du Palais de Paris « pour faire ordonner qu'il pourrait disposer de l'office de Prévôt de ladite ville en faveur d'un étranger. » Les Magistrats répondirent que cela était « au préjudice du droit des bourgeois auxquels lesdits Magistrats soutenaient qu'il était affecté suivant leurs titres ». Il s'adressèrent au Conseil d'Etat et, le 28 juin 1698, obtinrent contre le duc de Mazarin un arrêt qui défendait à celui-ci de se servir de lettres de Committimus ou d'évocation pour traduire les sujets d'Alsace hors de leur

(1) Arch. de Belfort, AA 1-2. — Communication de notre très-obligeant collègue M. Dubail-Roy, auquel nous adressons ici nos plus sincères remerciements.

(2) V. les Chapitres II § I et IX § II de cette *Etude historique*.

(3) V. Chap. VII § IV.

Digitized by Google

ressort, l'intention du roi étant de ne pas les distraire de la juridiction de leurs juges naturels (1).

Ne se sentant pas aussi soutenu au Conseil souverain d'Alsace qu'au Palais de Paris, le duc de Mazarin renonça à ses exhorbitantes prétentions, et bientôt il put pourvoir de l'office de prévôt un bourgeois indigène, François Noblat, destiné à être pendant de longues années à la tête de l'Administration Seigneuriale.

Tous ces travaux entrepris sur tous les points à la fois, tout ce remue-ménage de militaires et d'ouvriers, n'étaient pas sans changer les conditions d'existence de nombreux habitants et sans déranger la manière de vivre des bourgeois. Les chanoines, surtout, habitués à une vie tranquille et réglée, se sentaient plus troublés que d'autres. « Le cloître, dit M. Liblin, était menacé d'une ruine prochaine. La vétusté de sa construction, la poussée des terres remuées pour la défense du château, l'usage que l'on en avait fait pendant plusieurs années comme magasin d'artillerie, les dégats causés à sa toiture par l'éclat des mines mises en œuvre par les travaux de fortification, l'avaient mis dans un état déplorable ; sa charpente était pourrie, et le chapitre en demandait la restauration (2) ». Il s'adressa à l'Intendant d'Alsace pour le mettre en demeure d'y procéder au compte du roi ; il répondit que ce soin ne le regardait en rien.

En 1688, le moulin banal de Belfort fut démoli pour l'établissement de la ville neuve. On sait que le Chapitre avait sur ce moulin une rente de 22 livres, qui lui avait été donnée par la comtesse Jeanne, lors de la fondation de la Collégiale en 1342 (3). Il se trouva donc privé de ce revenu. Mais le moulin ayant été reconstruit dans l'intérieur de la nouvelle enceinte et sur le canal qui traverse la ville, le Chapitre fit assigner, le 17 février 1694, l'Intendant d'Alsace pour lui faire continuer la rente et le paiement des arrérages depuis 1688. Le 5 février 1695, le Conseil souverain rendit un arrêt, qui ordonna la continuation de la rente sur le nouveau moulin et le paiement des arrérages depuis le moment où l'ancien avait cessé de moudre.

---

(1) V. *Ordonnances d'Alsace*, T. I., p. 462.

(2) *Les Eglises de Belfort*, p. 54.

(3) Cf. Chap. III § II de cette *Etude*.

Digitized by Google

Le Magistrat et le Chapitre étaient, à cette époque, loin de vivre en bonne intelligence. Les conflits étaient fréquents ; il s'en suivait des procès dans lesquels succombait tour à tour l'une ou l'autre partie.

Dans l'année 1695, une contestation assez vive s'éleva au sujet d'un droit de 10 sous que percevait la fabrique de l'église de Brasse pour chaque baptême carillonné, conformément à un règlement du 12 mars 1689. Le Chapitre s'opposa à la perception de ce droit. Le 16 octobre 1695, le Magistrat, administrateur de la fabrique de St-Christophe, et les délégués des villages paroissiens prirent une série de mesures contre les prétentions du Chapitre. Non seulement, ils maintinrent le droit en question, mais ils décidèrent encore que la fabrique de Brasse resterait en possession de celui de faire payer, à son profit, la somme de 10 livres bâloises par les familles qui feraient enterrer l'un des leurs dans la nef de l'église. L'assemblée résolut en outre que, dans le cas où le Chapitre voudrait s'opposer à cette taxe, le Magistrat devra, au nom des paroissiens, la maintenir par toutes les voies de droit (1).

Presqu'en même temps, avait surgi une autre querelle, plus particulièrement grave, puisqu'elle fut accompagnée d'actes de violence. La fabrique de l'église paroissiale, c'est-à-dire encore le Magistrat, avait seule le droit de faire carillonner aux baptêmes, à l'aide des cloches qui lui appartenaient, et d'en toucher le profit. Le marguillier du Chapitre, Pierre-François Antonin, prétendit qu'il pouvait aussi sonner chaque fois qu'on s'adressait à lui. Les fabriciens ne voulurent pas souffrir cet empiètement, et, afin de l'empêcher, firent fermer, par une porte, l'endroit du clocher où était le carillon. Incité par les chanoines, le marguillier brisa cette porte. Arrêté par ordre du Conseil, il fut emprisonné, traduit en justice sous l'inculpation de bris de clôture et pour « avoir empesché le proffit qu'il « s'attribuait mal à propos en carillonnant les cloches qui « appartiennent à la fabrique, soit de sa part ou de la part de « Messieurs du Chapitre ». Condamné, il porta appel au Conseil souverain. Le 18 décembre 1695, les magistrats, auxquels s'étaient joints plusieurs des paroissiens les plus notables, résolurent de répondre à cet appel ; et, « vu que Messieurs du

(1) Cf. J. Liblin, *op. cit.*, p. 21.

Digitized by Google

« Chapitre estoient les autheurs de ladite fracture de la porte, « voullant attribuer à leur marguiller un droit qui appartient « directement à la fabrique, si elle veut bien en imposer sur « les parrains et marraines lorsque l'on fait des baptêmes », ils décidèrent de faire intervenir le Chapitre comme complice du délit commis par Antonin. Le Chapitre fut donc cité « pour « s'entendre condamné à se désister de ses prétentions et « entendre dire que les fabriciens sont maintenus dans la « possession des cloches et du clocher, dont l'entrée du bas « restera libre pour permettre à Messieurs du Chapitre d'aller « aux cordes pour sonner quand bon leur semblerait ; que les « veilles des jours de fête solennelle, la clef de la porte du « carillon leur serait remise, ainsi qu'on l'a toujours offert, à « charge de la restituer dans la matinée du jour suivant à celui « des membres de la fabrique qui en a la garde. » Les fabriciens et paroissiens déléguèrent à Brisach Thomas Delaporte pour poursuivre la cause ; nous ignorons quelle fut la décision du Conseil souverain.

Autre conflit, deux ans plus tard, à propos d'un maître d'école.

Nous avons dit précédemment (Chap. VIII § IV) qu'il y avait deux écoles : l'une plus spécialement cléricale et relevant du Chapitre ; l'autre, communale et aux frais de la ville. Mais il ne faut pas croire pour cela que celle-ci était complètement en dehors de la surveillance et de l'autorité capitulaire. Puissant comme il l'était alors, le clergé s'attribuait en beaucoup de choses — — ce qui souvent n'était pas un mal — certaines prérogatives, surtout dans les questions d'instruction. A Belfort, le Chapitre s'était réservé, sur le choix du maître d'école, un droit d'agrément dont il se montrait très jaloux. Aussi le Magistrat ayant institué un maître sans en avoir référé au prévôt de la Collégiale, celui-ci présenta, le 1er octobre 1697, au vicaire-général de Besançon une requête tendant à faire déclarer que le Magistrat devait soumettre les choix au prévôt. La requête concluait, en conséquence, à ce que l'interdiction des maîtres et maîtresses d'école institués en dehors du Chapitre fut prononcée par l'autorité ecclésiastique. Ce qui fut admis, et, le 7 octobre, la décision fut signifiée au Magistrat par le notaire royal Mangenot (1).

(1) Cf. J. Liblin, *op. cit.*, p. 56.

Digitized by Google

L'année suivante (1698), Jean-Antoine Savin, prévôt du Chapitre et curé primitif de Brasse, demanda que la paroisse lui fournisse une maison curiale. Le Magistrat, agissant comme administrateur de la fabrique, assisté des délégués des villages, se réunit le 20 avril à l'hôtel-de-ville et délibéra « qu'en réponse « à la requête du Sr Savin, l'on s'en met au refus de lui fournir « aucune maison curiale, ne lui étant point due de la part de la « fabrique. » L'assemblée décida à l'unanimité qu'en cas de poursuite ultérieure « par ledit Savin, on lui répondra par « devant le juge compétent (1) ».

Nouveau et plus grave différend en Janvier 1703. Voici comment s'exprime J. Liblin à ce sujet : « Le chanoine Charles venait de mourir et il fut inhumé dans la nef de l'église St-Denis. Thomas Delaporte, maitre-bourgeois, réclama à l'héritier du chanoine le droit de 20 livres, qui était dû à la fabrique pour la place donnée au défunt dans la nef. Le Chapitre prit fait et cause pour l'héritier et prétendit que, comme chanoine, le défunt était exempt de la taxe réclamée. Cette intervention n'arrêta pas le maitre-bourgeois, qui fit assigner l'héritier devant le bailli, dont la décision fut conforme à la demande de l'administrateur de la fabrique. L'héritier du chanoine, ou mieux le Chapitre, ne se soumit pas au jugement. Pour le faire exécuter, il fallut mettre en mouvement le sergent de la ville, Antoine Degez, qui signifia les actes et opéra la saisie. Elle fut validée le jeudi suivant en l'audience du prévôt-bailli et du Magistrat. L'affaire fut ensuite portée devant le Conseil souverain, où elle fut vidée en dernier ressort. Les pièces manquent pour dire quelle fut l'issue en instance d'appel (2). »

En 1704, le Magistrat refusa de délivrer le bois d'affouage de la forêt du Salbert auquel les chanoines avaient droit. Un arrêt du Conseil souverain, rendu le 21 février, maintint les chanoines

---

(1) V. Liblin, op. cit., p. 23. — Cette délibération du 20 avril 1698 porte les signatures de Henry Vernier, J.-P. Chardouillet, David Giboutet, Thomas Delaporte, J.-C. Bellot, David Pierron, Guillaume Clerc, Ch.-F. Monnier, F. Thomas, Jean Pierron, et la marque des illettrés : Pierre-François Rossel et Baptiste Voiland, de Cravanche ; Guillaume Rossel, Cl.-François Montel et Jacques Champagne, d'Offemont ; Jean Bourgeois et Claude Violand, du Valdoie, qui ont déclaré ne savoir signer, mais adhérer.

(2) Liblin, op. cit., p. 57. — M. Liblin ajoute, à tort, que le Conseil souverain siègeait alors à l'Ile-de-Paille (sur le Rhin, en face de Brisach). Il était à ce moment à Colmar, où il avait été transféré par Lettres-Patentes du roi du 18 Janvier 1698.

Digitized by Google

dans leurs droits et condamna le Magistrat à leur faire marquer le bois d'affouage comme du passé.

On voit par tous ces détails, un peu longs peut-être et que certains trouveront trop minutieux, que le Chapitre, cherchait noise, en tout et pour tout, au Conseil des Neuf, administrateur-né des deux fabriques. Non content de l'animosité qu'il semait et entretenait dans la paisible population belfortaine, il profitait de la situation créée par la transformation de la ville pour adresser d'incessantes réclamations à l'autorité supérieure, et toujours dans le but d'en tirer le plus de profit possible. Nous l'avons vu tout-à-l'heure demander la restauration du cloître attenant aux maisons canoniales. Nous allons voir maintenant comment il sut profiter des circonstances pour anéantir complètement l'hôpital de la comtesse Jeanne ou des *Poules*.

Ainsi que nous l'avons dit (Chap. VI § III), les chanoines s'étaient successivement emparés, par les moyens les moins avouables, de presque toutes les prébendes et de l'administration des revenus de cet hôpital. Ils en jouissaient en paix depuis de longues années, et personne ne songeait plus à les inquiéter. Quelques murmures arrivaient bien encore à leurs oreilles, mais ils étaient si anodins, si peu fréquents qu'ils songèrent à supprimer définitivement ce vieil établissement de charité et à en effacer même le souvenir (1). Il restait six ou sept prébendes que, petit à petit, ils méditaient d'éteindre, mais un obstacle à la suppression de ce reste était la maison qui servait d'hôpital. Cette maison était un témoin permanent de la fondation, et ce seul vestige suffisait pour troubler la tranquillité du Chapitre Celui-ci se détermina prudemment à faire disparaître tout ce qui pouvait rappeler l'idée d'hôpital, et il crut que rien n'était plus favorable à cette idée que de faire passer la maison entre les mains d'un tiers.

L'occasion n'était-elle pas on ne peut plus propice ? L'état de délabrement du bâtiment, les vieux fossés qui le joignaient comblés par les entrepreneurs des fortifications, les chambres des pauvres malades rendues inhabitables par suite de l'humidité et des émanations malsaines de flaques d'eaux croupies, n'étaient-ce pas de bonnes raisons à alléguer ? Les chanoines les firent valoir dans la requête qu'ils présentèrent, en 1690, au

(1) Cf. l'abbé Humbrecht, *Mémoire hist. sur les Hôpitaux de Belfort*, p. 10.

Digitized by Google

duc de Mazarin, patron de l'hôpital. Ils lui exposèrent que la maison des pauvres était dans une extrême ruine ; que tant par négligence des anciens administrateurs que par les travaux que le roi faisait faire à Belfort, cette maison était inhabitée, et, partant, inutile ; que les revenus de l'hôpital étant faibles et insuffisants, il convenait de vendre cette maison et d'en employer le prix au profit des pauvres. Le duc de Mazarin se trouvait justement à Giromagny, où il était allé visiter ses mines du Rosemont (1). Dévôt comme il l'avait toujours été, il ne douta pas de la sincérité de l'exposé ; il le crut véritable et y consentit le 22 juin 1690, à condition que le prix serait employé en œuvres pies, suivant que l'archevêque de Besançon le trouverait à propos. Ce consentement suggéra aux chanoines une autre idée ; comme le prix était destiné à des œuvres pies, ils se présentèrent à l'Ordinaire, auquel ils indiquèrent l'usage qu'ils comptaient faire du prix de la maison ; ils proposèrent l'établissement d'un nouveau chantre et de deux nouveaux enfants de chœur auxquels on fournirait le logement et les frais d'entretien. « Bien entendu, ajoutèrent les chanoines, que quand il n'y aurait pas d'enfants de chœur, le chantre aurait moins. »

Cela n'était pas du tout maladroit de la part des chanoines, car il aurait dépendu d'eux d'instituer ou de ne pas instituer d'enfants de chœur, et, par conséquent, de donner au chantre la plus petite portion, gardant ainsi pour eux ce qui était destiné aux deux enfants. Ils proposèrent, de plus, qu'il leur fut permis de faire la distribution aux pauvres, et comme d'eux-mêmes ils s'étaient déchargés de trois messes et qu'ils n'en

(1) Le duc de Mazarin se préoccupait beaucoup de ses mines de Rosemont et des établissements métallurgiques de Belfort (forges et fourneaux). Il venait quelquefois les visiter pour se rendre compte par lui-même de ce qui s'y passait et comment on les administrait. Le bourgeois-annaliste de Montbeliard, Hugues Bois-de-Chesne, dit, dans son *Recueil mémorable*, que « le 10 de May (22 mai, n. St.) 1664. Mazarin a esté traité à la forge de Belfort par le Sr Berba. admodiateur d'icelle ». En 1690, le directeur des forges se nommait Bregentzer. Quelques années après, nous voyons, comme directeur des mines de Giromagny et des forges de Belfort, Jacques Dupin, auquel succéda Philippe-Michel d'Anthès. Né, en 1640, à Weinheim (dans le Palatinat) d'une famille originaire de l'île de Gothland, d'Anthès perdit, à la suite des guerres une grande partie de sa fortune. Il se décida, en 1674, à quitter le Palatinat, ravagé par Turenne, pour la ville libre de Mulhouse, où il obtint au bout de vingt ans, le 8 Août 1694, le droit de bourgeoisie. C'est à cette époque que Mazarin, ayant eu l'occasion d'apprécier ses connaissances métallurgiques, le prit à son service en qualité de Directeur des mines du Rosemont, ainsi que des forges et hauts-fourneaux de Belfort. Il mourut en 1708.

Digitized by Google

disaient plus qu'une par semaine, ils demandèrent de transférer cette messe à la collégiale, L'Ordinaire conçut bien le but des propositions et les évita par son décret du 28 juin 1690. Il permit la vente de la maison, mais au plus offrant et dernier enchérisseur ; il ordonna que le prix serait employé en achat de fonds ou rente solide et que le revenu servirait à l'entretien des pauvres. Quant à la messe, il consentit à sa translation à la collégiale.

On avait hâte de terminer cette affaire ; aussi l'on passa sur les formalités. On ne fit pas de publication, et, quatre jours après la décision de l'Ordinaire, la maison fut vendue à Dufaux, bourgeois et membre du Conseil des Neuf, pour 2000 livres qu'on laissa en constitution à l'acquéreur pour en payer 100 livres annuellement. Comme c'était le bien des pauvres qu'on avait vendu, le contrat aurait dû être passé sous le nom de l'hôpital ; mais le Chapitre eut la prudence de le faire passer sous son nom, de sorte que cette maison fut confondue parmi les biens du Chapitre avec les autres revenus de l'hôpital, comme les dîmes de Meroux qui y ont été incorporées et mises dans la même catégorie qu'eux.

Il n'y avait plus de débris de l'hôpital des *Poules* que quelques pauvres malades qui furent obligés d'aller demander asile dans l'hôpital des *Bourgeois* (1).

La corporation des Marchands ou Confrérie de Ste-Barbe, à laquelle était due la fondation de cet établissement et qui continuait à l'entretenir avec le plus grand soin, était alors dans un état des plus prospères. Ses anciens Statuts avaient été successivement confirmés en 1462, 1492, 1515, 1567 et 1592 par les archiducs d'Autriche, mais à partir des guerres qui avaient désolé le pays, c'est-à-dire depuis celle des Suédois « jusqu'au « moment où la ville de Belfort a eu le bonheur d'être sous la « domination du roi de France », ils ne l'avaient été qu'indirectement par le traité de Westphalie. En 1697, les marchands adressèrent une requête « tendante à ce qu'il plaise au Roi leur vouloir octroyer acte de leurs Statuts et Privilèges, les remettre en possession d'iceux et de les en faire jouyr comme ils estoient

(1) V. Henri Bardy. *Coup d'œil sur l'histoire des Hopitaux, de la Médecine et de la Chirurgie dans le canton de Belfort* (Revue d'Alsace, 1851, p. 487). — L'abbé Humbrecht, *Mémoire historique sur les Hopitaux de Belfort*, pp. 12, 14 et 15.

Digitized by Google

supposés jouyr et jouissoient d'iceux avant la malheureuse guerre de Suède en ce pais. » Louis XIV fit droit à cette requête et, le 26 mai 1698, ordonna que les Statuts seraient homologués au Conseil souverain d'Alsace pour être exécutés selon leur forme et teneur, en y ajoutant néanmoins cette clause « que dans les assemblées desdits marchands il ne sera traitté autres choses que celles concernantes la manutention de leur négoce. »

Nous ne donnerons pas ici les vingt cinq articles des *Statuts, Règlements et Privilèges de l'honorable Corps de Marchands de la ville de Belfort,* dont nous possédons l'original, en un cahier sur parchemin petit in-folio de 16 feuillets. Ils ont été publiés dans la *Revue d'Alsace* de 1886 (p. 232—243) par P.-E. Tuefferd, d'après une copie sur papier trouvée aux archives de Montbéliard. Le texte de cette copie est conforme à peu de chose près à celui de l'original (1).

Ces Statuts avaient le plus grand souci des intérêts de l'hôpital Ste-Barbe, ainsi qu'on le peut voir par les stipulations de quelques articles.

« Lesdits marchands auront pour patronne et protectrice la « bienheureuse Saincte-Barbe auquel jour le corps des marchans « faira cellebrer la Saincte messe solennellement a Diacre et « Sousdiacres, à laquelle assisteront tous les marchans, mar- « chandes, garçons et apprentifs, à peine contre les defaillans a « l'esgard des maistres de vingt sols, moitié au proffit de la « maistrize, et *l'autre moitié à l'hospital Ste Barbe....* » ARTICLE 1er).

« Que celluy qui dans les assemblées ne parlera auec respect « et modestie, qui sera assez imprudent et téméraire de taxer « quelqu'autre d'injures ou baillera un démenty sera à l'amende « de trois liures, et même celluy, qui de querelles ne se « voudra recôncillier avec son aduerse au dire des maitres du « corps sera a l'amende de dix liures *moitié au proffit de l'hopital*

(1) Nous ferons observer à ce propos que M. TUEFFERD, dans les quelques mots dont il a fait précéder la copie des Statuts, a commis une grosse erreur en prenant le recueil des droits, usages et coutumes de la ville de Belfort, connu sous le titre d'*Urbaire de 1472*, pour de soit-disant Statuts délivrés à cette date par l'archiduc Sigismond d'Autriche. On a vu, dans le Chap. VI § IV de cette *Etude historique* que le recueil de 1472 est dû à l'Administration bourguignonne de Charles-le-Téméraire (1469-1474), et qu'à cette époque Sigismond n'avait plus rien à voir dans les terres du Landgraviat d'Alsace ou de l'Autriche antérieure.

Digitized by Google

« *Saincte Barbe*, et l'autre moitié à la maistrise..... » (Art. 5).

« ..... Le maitre d'apprentissage qui aura donné un certificat « (non véritable) condamné à cent liures d'amende, et les autres « certifficateurs chacun en cinquante liures, *moitié au proffit* « *dudit hospital* Ste-*Barbe* et l'autre moitié au proffit du corps « des marchands ». (Art. 12).

« Il ne sera permis à aucun marchand d'ouurir entièrement « ou à moitié sa boutique pour vendre sa marchandise les jours « de festes et Dimanches a peine d'un escu d'amende, *la moitié* « *au proffit dudit hospital Saincte-Barbe* et l'autre moitié au « profit du corps des marchands.... » Art. 16).

« Les maistres jurés ont et auront droit d'inspection, sans « préjudice de celluy de Messieurs du magistrat, sur tous mar- « chands tant sur ceux qui seront trouués vendre auec des poids « légers qu'auec des aulnes et mesures qui seront courtes, « comme aussy sur ceux qu'ils trouueront vendre ou auoir « vendu des marchandises de mauvaise condition, qualité ou « infecte, et sur iceux taxer amende au proffit dudit corps *par* « *moitié auec ledit hospital* Ste-*Barbe* suiuant l'exigence du « cas..... » (Art. 17).

« Lorsque ladite Kauffhaus sera édiffiée, les marchands « estrangers ne pourront descharger en aucun autre lieu que « ce soit leurs marchandises que dans icelle a peine de cinq « liures d'amende moitié au proffit de la maistrise *et l'autre* « *moitié audit hospital Saincte-Barbe*..... » (Art. 20).

« ... .. pour le droit d'enrégistrement, chacun des marchands « étrangers) payera suiuant son négoce sçauoir de trois liures « jusqu'à cinq liures par chaque enrégistrement *qui seront* « *rétribuées audit hospital* Ste-*Barbe et employez aux pauvres* « *honteux* comme de toute ancienneté » (Art. 25).

---

§ VI

Sur ces entrefaites les travaux de fortifications avaient été menés rondement. Au commencement du printemps de l'année 1698, Vauban vint les visiter, pendant le voyage qu'il fit sur les frontières par ordre de Le Pelletier de Souzy, commissaire-général des fortifications depuis la mort de Louvois en 1690.

Le 24 avril, Vauban, après s'être rendu compte de la situation

Digitized by Google

de la place, adressa à son chef le résultat de son inspection (1), et, le 28, il lui écrivit de Huningue : « Beffort m'a tenu plus « longtemps que je n'avois espéré ; j'y ai trouvé beaucoup de « choses à voir et y examiner qui, joint au mauvais temps qu'il « a fait, m'a empesché de faire plus de diligence (2) ». Après avoir visité le château de Landskron, dont il parle assez longuement dans cette lettre, il se dirigea, par Colmar, sur Brisach, d'où il envoya, le 13 mai, au commissaire-général une « instruction particulière des ouvrages qui restent à faire à la fortification de Beffort (3). »

Nous avons sous les yeux un très-beau plan manuscrit, très-bien dessiné avec teintes au lavis, et ce titre : BEFFORT. *Plan du nouueau Projet de Mr de Vauban chifré, 1698.* (4) Il a, très-certainement, été fait par ordre de l'illustre ingénieur et d'après ses indications, lors de son voyage en Alsace. Les ouvrages achevés ou en construction sont teintés en gris et en rose ; ceux à faire le sont en jaune. Un de ces derniers ne fut même jamais éxécuté ; c'est le grand ouvrage à cornes destiné à couvrir le bastion de la Tour des Bourgeois et dont Vauban parle en ces termes : « Sur la hauteur opposée au château vers le nord on « élève un ouvrage à cornes irrégulier construit par ressauts à « cause du commandement sur lequel il est assis. Son front est « couvert d'une demi-lune, et le tout enveloppé d'un fossé, « chemin couvert et glacis, excepté dans les endroits où l'es- « carpement ne le permet pas. »

Cinq ans après, le gros-œuvre était à peu près terminé et Vauban, revenant de Vieux-Brisach, dont il avait dirigé le siège, vint à Belfort faire la réception des travaux. Il était dans cette ville le 25 Octobre 1703, d'où il écrivit au marquis de Chamil-

---

(1) *Etat présent de la fortification de Beffort* (non signé). Manuscrits de Vauban, à la Bibliothèque de la Section technique du Genie à Paris.

(2) *De Paris à Brisach.* Lettres inédites de Vauban (Revue bleue, 2e vol. de 1897, p. 200).

(3) *Manuscrits de Vauban.* Biblioth. de la Sect. techn. du Génie.

(4) Ce plan mesure 0m 49 × 0m 38 et est à l'échelle de 120 toises. Il présente deux particularités qu'il est bon de signaler. La première c'est que le couvent des Capucins est marqué comme destiné à être rasé dans l'intérêt de la défense ; la seconde est l'indication que la Savoureuse devait être endiguée depuis le pont de la route de Bâle (qui, à cette époque, passait entre l'ouvrage à cornes de la Miotte et l'enceinte de la ville) jusqu'après les Capucins, en face du Fourneau. Les chiffres sont ceux de la nomenclature technique dont on se sert, en fortification, pour désigner chaque ouvrage.

Digitized by Google

[illegible] dans laquelle il les recommandait avec instance [illegible] l'ordre [illegible] reconnaissant l'abbesse Anne-Charlotte, qui avait vécu à Belfort chez son père le major de Lacourbe. L'abbesse le nomme pour la Direction générale des fortifications [illegible] Agenda des ouvrages de Belfort commencés et non achevés. Cette pièce [illegible] du chateau, le 25 Octobre 1703, est signée : le Mte de Vauban (1).

On put dès ce moment juger de l'aspect qu'offrira la ville de Belfort pendant une assez longue période de temps.

Elle est entourée de remparts nouveaux et très-épais, et, comme nous l'avons dit, on ne peut y pénétrer que par deux portes. Quand on arrive par les routes de France et que l'on a franchi l'avancée, une grande courtine se développe, flanquée à chaque extrémité par une tour bastionnée (2), très-solidement construite à l'épreuve de la bombe. Juste au milieu s'ouvre la Porte-de-France, d'un effet très-décoratif. Au-dessus de l'ouverture et entre les deux longues entailles verticales du pont-levis, est un superbe frontispice sculpté, d'un goût très-artistique et d'une excellente exécution, représentant l'écu fleurdelysé, entouré de trophées d'armes et surmonté de la couronne royale. Au-dessus, dans un cartouche, est la date MDCLXXXVII) de la construction de ce bel édifice, dont le fronton est orné d'un soleil, emblème du grand roi, avec son orgueilleuse devise *Nec pluribus impar*, et couronné en amortissement à chacun de ses angles d'une bombe flambante. Bien peu, parmi les villes fortifiées ou construites par l'illustre ingénieur, pouvaient se vanter d'avoir un aussi beau morceau d'architecture militaire.

La Porte d'Alsace ou *de Brisach*, d'une élévation moins grande et d'une ornementation plus sobre, était beaucoup moins imposante. Le voisinage de la roche du château et les difficultés du terrain avaient empêché de la mettre au milieu de la cour-

(1) V. la lettre de Vauban *in Bull. hist. et philolog. du Comité des travaux hist. et scientif.* Année 1888, p. 253.

(2) Bibl. de la Sect. techn. du Génie, à Paris.

(3) Les toits pointus qui les ont surmontés dans la suite n'étaient pas encore construits. Une *Veue de la ville et du chateau de Béfort dessiné sur le lieu par Mr le Chevalier des Touches*, a une date indéterminée, mais qui nous semble plus rapprochée de 1705 que de 1710, nous montre ces tours bastionnées avec une plate-forme crenelée ayant une échauguette aux deux angles les plus en vue. Ce dessin sera très-probablement reproduit dans le Bulletin, avec les commentaires qu'il nécessite, ce qui nous dispense d'en parler ici.

Digitized by Google

tine, qui ne pouvait ainsi présenter la régularité de celle de l'ouest. Mais ce qu'elle perdait en symétrie, elle le gagnait par un aspect bien plus pittoresque et guerrier, s'harmonisant mieux avec les impressions sévères et un peu tristes qu'inspirent d'ordinaire les forteresses.

Tous ces ouvrages militaires, lourds et massifs, n'étaient pas pourtant, dans quelques unes de leurs parties, dépourvus de détails gracieux. C'est ainsi que l'on remarquait, à l'angle saillant des bastions, de jolies échauguettes (1), très-étroites, en forme de poivrières, portées sur un encorbellement en cul-de-lampe décoré d'écussons et de trophées, surmontées d'un toit en dalles amorti par une pomme de pin sculptée. Il y en avait une fort belle à l'angle saillant du bastion qui couvrait la Tour des Bourgeois ; elle donnait un certain air monumental à cette partie de la fortification.

L'ouvrage à cornes de la *Miotte* ou de l'*Espérance* était surtout remarquable par la beauté, la solidité de sa maçonnerie, et ses arêtes en pierres de bossage où l'on voyait des culs-de-lampe armoriés.

En franchissant la Porte-de-France, on se trouvait dans ce qui sera la *Ville neuve de Vauban*, comprenant une surface presque double de celle qu'occupe la vieille ville. Mais au moment où nous sommes, tout est vide encore, à l'exception des casernes, adossées aux remparts et qui faisaient, sans discontinuité, le tour des trois-quarts de la cité. Le canal était creusé et faisait tourner le moulin banal reconstruit à neuf. Des places avaient été réservées tant pour les bâtiments royaux et militaires que pour les édifices publics, mais elles ne reçurent pas toutes la destination à laquelle elles avaient été primitivement affectées. C'est ainsi que lors de la visite de Vauban, en

(1) *Eschauguette*, *eschargaite*, *escargaite*, *esgaritte*, *garite*, petites loges destinées a abriter les sentinelles sur les tours, remparts, etc., particulièrement dans le voisinage des portes, aux angles des gros ouvrages. Dans l'architecture militaire, les échauguettes n'ont été abandonnées qu'après Vauban. On les regardait encore comme utiles, même avec l'artillerie à feu. Il va sans dire, qu'en cas de siège, c'était la première chose qu'abattait l'assaillant. « Cette persistance de l'échauguette constate son importance dans les ouvrages militaires puisqu'on eut tant de peine à l'abandonner, même après que tout le système de la défense s'était transformé. Le temps et les boulets ont laissé peu de traces de ces petits ouvrages que nous ne retrouvons plus que dans d'anciennes gravures ; et c'est à peine si, aujourd'hui, sur nos vieux bastions français, on aperçoit quelques assises des encorbellements qui les portaient. » VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné d'Architecture*, *art. Echauguette.*

Digitized by Google

1703. 1 on résolut de bâtir le magasin militaire des vivres là où l'on s'était proposé en 1691 d'édifier l'Hôtel-de-Ville.

Nous avons dit qu'une place avait été ménagée pour une nouvelle église. Jamais prévision n'avait été mieux justifiée. L'église St-Denis était, par suite de l'agrandissement de la ville et de l'augmentation de la garnison, absolument insuffisante, mais elle se trouvait, en outre, dans un état de délabrement déplorable. Des réparations, jusqu'alors ajournées, devenaient urgentes, et il fallait tout au moins exécuter les plus nécessaires pour pouvoir se servir de l'édifice jusqu'à la construction d'un autre. C'est à quoi l'on se décida en attendant. Le 12 juin 1707, les travaux furent adjugés à Henri Sougre pour la somme de 420 livres. « Ils consistaient dans la réfection et la réparation de la ramure qui couronnait l'autel du Rosaire jusqu'aux sièges du Magistrat ; dans la démolition de la tribune des vieilles orgues ; dans le crépissage et le blanchissage des parties du mur mises à découvert ; dans la construction d'une nouvelle tribune, au dessus du jubé, pour recevoir les nouvelles orgues ; cette tribune devait être de même longueur et largeur que les murailles de la chapelle Notre-Dame-de-Joie, et enfin dans un escalier avec balustrade pour monter à la tribune » 2.

Quelque temps auparavant, le 9 février, le Conseil des Neuf s'était entendu avec Joseph Vaulthrin, facteur d'orgues de Remiremont, pour réparer celles de l'église. « Après les avoir visitées, est-il dit dans le registre des délibérations, il avait reconnu qu'elles étaient caducques et dépourvues de plusieurs fluttes et autres choses capitales très nécessaires, comme de plusieurs jeux dont elles manquent. Nous, les maitre-bourgeois et Magistrat de Belfort, ayant égard à la décoration et embellissement de ladite église collégiale, le tout pour faire réussir à la gloire de Dieu, avons arrêté et convenu avec ledit sieur Joseph Vaulthrin de rétablir et refaire à neuf lesdites orgues suivant le projet et devis que lui-même nous a remis en main. » La somme demandée par l'artiste était de 750 livres. Le travail achevé, l'orgue fut expertisé, au commencement de l'année suivante, par Claude-Joseph Cupillard, artiste à Lure.

---

(1) A cette époque (1703-4), Louis de Gaudeffroy, seigneur de St.-Privé, écuyer, Conseiller du Roi était commissaire ordinaire de ses guerres à la re i-dence de Belfort.

(2) J. Liblin, *Les Eglises de Belfort*, p. 58.

Digitized by Google

La flèche de l'église, qui avait déjà été reconstruite en 1657 avec l'horloge, tombait de nouveau en ruine. En 1711, le Magistrat, administrateur de la fabrique, résolut de la remplacer. Le 19 avril, il adjugea pour 650 livres la démolition de cette flèche et la construction de la nouvelle à Fidèle Stroltz, maître-charpentier, originaire du Tyrol et demeurant à Morvillars. D'une hauteur de 24 pieds, elle fut couverte en fer-blanc par le ferblantier Manrique, moyennant 240 livres.

Pendant cette période de temps, plusieurs autres travaux avaient été exécutés à Belfort. En 1705, on fut obligé de réparer l'église de Brasse, d'y mettre une charpente, de recrépir et blanchir les murs. Le devis estimait la dépense à 450 livres, mais on mit l'adjudication des travaux au rabais, et, le 19 juillet, un maître-maçon, nommé Christ Noir, en fut déclaré adjudicataire pour 198 livres. Dans cette même année 1705, il fallut encore réparer le conduit des eaux de la rue de l'Etuve, ainsi que les deux horloges de la ville. En 1706, on reconstruisit derrière la Maison de ville un local pour les Archives ; celui qui les logeait étant devenu insuffisant.

Bien que les travaux des fortifications se soient ralentis depuis la dernière visite de Vauban, on n'en continuait pas moins à exécuter différents ouvrages qui nécessitaient encore la présence de nombreux ouvriers. Un plan de Belfort, non daté, (1) mais qui est postérieur de quelques années à celui de 1698, montre qu'il y avait des baraquements en deux endroits : l'un à l'entrée du faubourg de France actuel, et l'autre dans les prés situés derrière le couvent des Capucins, entre la route de Montbéliard et la Savoureuse. Notre avis est que ces baraques devaient être occupées à ce moment par des ouvriers et non plus par de la troupe, logée alors aux casernes de la ville depuis trois ou quatre ans. Il fallait, en effet, achever le système défensif de la place, et la mettre au plus vite à l'abri de toute surprise, car les Impériaux étaient toujours de l'autre

(1) Ce plan (0m 30 × 0m 21) est gravé, s. l. n. d., sans autres inscriptions que celle de la légende ou titre, dans un carré placé à l'angle gauche supérieur, et ainsi conçu : BEFFORT. « Forteresse située au pied des montagnes de Vauge « a 47 Degrez 95 Minutes de Latitude et 28 Degrez 35 Minutes de Longitude « dans la Province du Suntgaw a dix lieues de Basle a l'Occident. Cette Place « est du Gouvernement Général d'Alsace au Roy qui y fait faire de grand « Travaux ces dernières années ». L'échelle de 100 toises est à l'angle droit supr. Il n'y a plus, sur ce plan, l'ouvrage à cornes dont nous avons parlé et qui devait couvrir le bastion de la tour des Bourgeois.

Digitized by Google

côté du Rhin, n'attendant qu'un moment favorable pour reprendre l'offensive. Ils crurent le moment venu, en 1709, et au mois d'août, ils traversèrent le fleuve et pénétrèrent dans la forêt de la Hart, au nombre d'environ 10.000 hommes, sous le commandement du comte de Mercy. Ils rencontrèrent le 26 août, près de Ruemersheim, (1) un nombre à peu près égal de Français, ayant à leur tête le lieutenant-général comte du Bourg. La rencontre de ces 20,000 combattants, aussi vite engagée que terminée — car elle ne dura qu'une heure et demie, — affranchit l'Alsace pendant plus d'un siècle de toute invasion étrangère. (2)

Au premier bruit du passage du Rhin par les Impériaux, Noblat, prévôt et bailli de la seigneurie de Belfort, avait reçu l'ordre de faire raser, à la distance de 400 toises des fortifications, toute espèce de haies, palissades, maisons, murs et gloriettes de jardins, et cela dans les vingt-quatre heures (3). Le prévôt n'avait pas cédé à l'affolement général. Sans se départir de son calme habituel, il fit tout disposer pour l'exécution d'une mesure qui allait être extrêmement préjudiciable à ses concitoyens ; puis, d'accord avec les autorités militaires auxquelles il fit de sages représentations, il attendit que les nouvelles deviennent plus positives. Au lieu de la marche en avant que l'on appréhendait, ce fut la défaite de l'ennemi que l'on apprit. Par sa présence d'esprit et sa prudence, le prévôt Noblat venait d'épargner aux habitants de Belfort des pertes et des frais considérables.

Le gouverneur de Belfort, Camus de Morton, mourut le 16 février 1712, âgé de 77 ans, et fut enterré le surlendemain dans l'église collégiale, près du grand autel et en présence des chanoines. Il fut vivement regretté, aussi bien par le peuple que par les bourgeois et la garnison. (4) L'ancien capitaine du

(1) Village de la Haute-Alsace, près d'Ensisheim, sur la route de Bâle à Strasbourg et près du Rhin.

(2) Cf. A. Benoit, *Dans la Hart. Le Combat de Ruemersheim.* (Revue catholique d'Alsace, année 1896 p. 830, 908). M. Benoît compare l'importance de ce combat, quant à ses résultats, à celle de la victoire de Turenne à Turckheim

(3) Cf. Descharrières, *Essai sur l'Hist. littér. de Belfort.* Note 103 (p. 153).

(4) Cf. Henri Bardy, *Camus de Morton*, etc. in Bull. Soc. Philom. vosg., année 1897-98. — Lors de la démolition de l'église St-Denis, en 1750, le monument funèbre de C. de Morton fut transporté dans l'église de Brasse. Il était remarquable et est encore aujourd'hui fort intéressant, malgré les mutilations que lui ont fait subir les Vandales de 1793.

Digitized by Google

régiment d'*Auvergne* était un de ces vaillants soldats, braves comme leur épée sur le champ de bataille, mais qui, lettrés et philosophes, savent charmer leurs loisirs en temps de paix par la lecture et l'étude. Il donna ou légua ses livres à la bibliothèque des Capucins. Toujours prêt à rendre service, son nom et sa signature se trouvent, dans les régistres de l'église collégiale, au bas de plusieurs actes de baptême et de mariage.

Quelques jours avant la mort du vieux gouverneur avait eu lieu, le 10 février, celle de François Lebleu, entrepreneur général des fortifications (1).

L'année suivante (1713), une autre perte affligea les Belfortains. Ce fut celle du prévôt de l'hôpital Ste-Barbe, Jean-Pierre Noblat, un homme de bien qui laissa de profonds regrets. Par une délibération en date du 19 novembre, les directeurs de l'hôpital décidèrent qu'il serait célébré une messe solennelle pour le repos de son âme. (2)

Toute autre fut l'impression causée dans tout le pays, par la nouvelle du décès d'Armand-Charles de la Meilleraye, duc de Mazarin, seigneur de Belfort et autres lieux, qui mourut en son duché de la Meilleraye le 9 novembre 1713, âgé de 82 ans. On ne sait s'il y eut beaucoup de regrets sincères; on paraissait plutôt se féliciter d'être débarrassé d'un aussi insupportable procédurier. Mais les pauvres Belfortains comptaient sans leur hôte. Ce maître plaideur laissait des successeurs dignes de lui, et la série des procès n'était pas près de finir...

(*A suivre*).

(1) Il fut enterré à Brasse. On voit sa pierre tombale dans la nef de l'église, à droite et sous les bancs, avec cette épitaphe : *Ci-gît le corps de François Lebleu dit Lafeuille à son vivant entrepreneur général des fortifications de Belfort lequel décéda le 10 février de l an 1712. Que Dieu ait son âme.*

(2) Cf. M. l'Abbé Humbrecht, op. cit. 45.

Digitized by Google

Contes d'une aïeule d'Offemont

I. LA TABLE MYSTÉRIEUSE

Le ciel était sombre, et la bise faisait fuir des nuages gris qui passaient et repassaient devant la pleine lune de décembre. Un vieillard suivait péniblement l'étroit sentier qui conduisait de Belfort dans le bois de la Miotte. Arrivé au sommet de la côte, il s'arrêta pour respirer un instant et secouer la neige qui s'attachait à ses souliers ferrés. Il promena ses regards autour de lui. Tout était paisible, en dehors du bois où la bise faisait craquer et gémir les branches.

Mais son œil se tourna vers une prairie profondément encaissée dans un vallon où coulait un petit ruisseau. Là-bas, une table était dressée près d'un feu pétillant : il distinguait, à cette distance, un grand homme noir qui paraissait se chauffer et attendre les convives.

Etonné de ce spectacle, le vieillard se demanda tout d'abord s'il avancerait jusqu'auprès de cet homme, qui était peut-être un chef de voleurs. Cependant, depuis plus de cinquante ans, il n'y avait pas eu de brigands dans les forêts de Belfort. Etait-ce un fou qui voulait devancer le réveillon et dîner seul au milieu de la prairie ?

Le vieillard finit par avancer à pas lents : il s'aperçut que la table ne portait pas de mets préparés, mais seulement un beau service en argenterie et en vieille faïence. L'homme qui la gardait se retourna enfin, tout d'une pièce. — Que veux-tu ? dit-il au vieillard. — Donne-moi du feu pour allumer ma pipe. — Il lui présenta un tison enflammé et lui demanda : « Es-tu des nôtres ? — Certainement, répondit le vieillard d'un ton assuré. — Dépêche-toi donc de signer. » Et l'homme noir lui présenta un grand livre qu'il prit sur l'une des chaises. « Signe avec ton sang » dit-il en présentant une plume au vieillard. Celui-ci se piqua légèrement la main : mais comme il ne savait pas écrire, sans faire d'observation, il traça rapidement une longue croix au bas d'une page déjà toute couverte de signatures.

Digitized by Google

A peine eut-il tracé le signe sacré, que le bruit du tonnerre éclata : des ténèbres épaisses envahirent tout le vallon ; une odeur infecte se répandit et suffoqua le vieillard, qui tomba évanoui sur le sol de la prairie.

Quand il revint à lui, les rayons d'un pâle soleil d'hiver éclairaient la plaine : il se releva et s'aperçut qu'il tenait le livre mystérieux serré contre sa poitrine. La table et l'homme noir avaient disparu.

Revenu chez lui tout tremblant d'émotion, il lut dans ce livre maudit les noms d'une quantité de personnes qui avaient juré un pacte inviolable, et qui tenaient leurs réunions secrètes à divers intervalles. A son lit de mort, il fit brûler le livre sous ses yeux : car parmi beaucoup d'autres, a-t-il dit, les noms de ses plus proches parents s'y trouvaient. « Voici les frères de l'Antechrist » : telles furent ses dernières paroles.

II. LA CLEF ROUGIE

Par une nuit très claire du mois d'octobre, un jeune paysan d'Offemont suivait la rive de l'étang Rudolphe, quand tout à coup, à la lueur bleuâtre de la lune, il vit s'élever non loin de l'eau une colonne grisâtre de la hauteur d'un homme. Cette colonne vaporeuse prit bientôt la forme d'un fantôme aux traits indécis, tout couvert d'un linceul blanc. Une voix sourde et qui semblait sortir de la terre lui fit alors cette question : « Veux-tu trouver un trésor ? » — Je veux bien, répondit en balbutiant le jeune homme. Que me faut-il faire ? — Dans un an, à pareille heure, reviens ici. Tu iras vers le grand chêne de l'étang. Puis veindra une bête tenant dans sa gueule une clef rougie : tu la suivras. Elle s'arrêtera devant un autre chêne. Alors, sans crainte de te brûler, tu prendras la clef, tu creuseras la terre et tu ouvriras un coffre caché au pied de l'arbre. Dans un an, à pareille heure. » Le fantôme redevint une colonne de vapeur grisâtre qui s'enfonça dans les entrailles de la terre.

Un an et un jour après, le jeune homme, qui n'avait parlé à personne de cette apparition, revint le soir au lieu de rendez-vous. La cupidité l'avait fait arrriver avant la tombée de la nuit. Il roulait dans son esprit toutes sortes de projets qu'il comptait exécuter dès que le trésor aurait été caché dans sa maison. D'abord, il n'habiterait plus Offemont, mais Belfort ;

Digitized by Google

pourquoi même n'irait-il pas à Paris ? Il y deviendrait propriétaire et vivrait sans travailler ; il y passerait son temps en promenades et en amusements de toutes sortes.

Un bruissement subit le fit tressaillir. Puis un tourbillon violent se fit entendre et souleva les feuilles mortes jusqu'aux plus hautes branches des arbres. Alors le jeune homme vit à quelques pas de lui un loup de taille énorme, au poil gris hérissé, qui le regardait fixement de ses yeux brillants et tenait une clef rougie dans sa gueule.

A cette apparition, le jeune habitant d'Offemont recula et sentit ses jambes flageoler. Ensuite, par un effort désespéré, il s'enfuit tout d'un trait, à travers le bois, jusqu'aux premières maisons du village.

Le lendemain, il racontait à ses voisins son aventure nocturne. Le surlendemain, il s'alitait, pour mourir au milieu de la nuit suivante (1).

III. LES SORCIÈRES DU PAYS

Une femme d'Offemont, qui était venue s'établir à Belfort avec son mari, se logea dans le faubourg de Montbéliard. Elle y devint mère d'une petite fille. Dans la matinée du 22 mai 18... elle tenait dans ses bras son nourrisson lorsqu'une femme inconnue entra subitement. Elle était grande et forte ; ses cheveux grisonnaient ; ses yeux noirs étaient toujours agités. Son nez, fortement busqué, ressemblait à un bec d'oiseau de proie. Au lieu de prendre la chaise qui lui était offerte, elle alla se mettre à cheval sur un banc près de la cheminée. « Un beau temps pour être en couches. — Oui, meilleur que l'hiver. — Y a-t-il longtemps que vous avez cet enfant ? — Quinze jours, madame. — Je sais que vous avez trois filles et un garçon, et que vos enfants ne sont pas loin d'ici. » En disant cela, l'étrangère regarda fixement la nouvelle accouchée. Celle-ci, gênée, lui demanda : « Qu'est-ce que cela vous fait ? » — La visiteuse ne laissa point voir de mécontentement, causa quelques instants de choses insignifiantes, puis, se levant avec

(1) V. Légende de l'étang du Bois d'Arsot, par M. Henri Bardy (Club Alpin Hautes-Vosges. 1890). Légende du Château d'Essert (Ibid. n° 4) ; Revue d'Alsace, 1889, article de M. Poly, sur la Dame de Passavant. — Les Ruines du Château de Rougemont, par M. Dubail-Roy. A Meroux, à Sermamagny, à Auxelles, à Vescemont, même légende. — V. Contes et Légendes de l'Est, par Mme de Witt.

Digitized by Google

brusquerie, elle bondit trois fois, tournant ses mains la paume en dehors, et quitta la maison sans dire adieu.

La jeune mère, stupéfaite, se demanda tout d'abord si cette femme n'était pas une folle. Puis elle alla un instant au jardin. Elle y ressentit de vives douleurs à l'intérieur du corps, se hâta de rentrer et appela son mari avant de se recoucher. Quelques instants après, l'enfant s'étant réveillée subitement la mère essaya de lui faire prendre le sein. Ce fut impossible. La petite se mit à crier, puis à japper comme un petit chien, au grand effroi de sa mère. Dans l'après-midi, celle-ci lui donna le sein une seconde fois : les jappements recommencèrent. Des femmes offrirent leurs bons offices pour tirer le lait de la jeune mère : il fut impossible d'en faire sortir une goutte.

Le lendemain, les mamelles de cette femme étaient gonflées et plus grosses que sa tête ; puis elles devinrent fort petites, et cette alternance se renouvela plusieurs jours de suite. La petite fille ne voulait prendre le sein d'aucune femme et restait sans nourriture. D'autres enfants refusèrent comme elle de prendre celui de sa mère. Celle-ci s'était prodigieusement affaiblie et restait courbée en deux comme si elle eût été accablée par la vieillesse.

« Je sais bien, dit-elle, que la femme m'a jeté un sort. Elle n'est pas d'Offemont ; mais il y a eu ces derniers temps plus d'une sorcière au village. Une d'elles a fait périr toute la portée de petits porcs qu'avait le sabotier, pour se venger de ce qu'il avait fait un trou dans un sabot qu'elle lui avait donné à réparer. Une autre, à Roppe, est apparue dans le bois à un homme, sous la forme d'un lièvre qui se jetait dans ses jambes. Il a chassé cette bête, qui l'empêchait d'avancer. Le lendemain, vers Bessoncourt, il a revu le lièvre maudit ; et comme il avait son fusil, il a tiré dessus. Le lièvre s'est sauvé avec une patte cassée Mais quelques heures après, des passants ont trouvé au même endroit une femme étendue à terre et ayant une jambe brisée. Elle a osé, la sorcière, le faire juger par messieurs les juges de Belfort, et le faire condamner à la prison. »

« Cette femme que vous avez vue, lui répondit une voisine, c'est peut-être un fantôme. — Je n'en ai jamais aperçu ; ma sœur a vu cependant l'ombre d'une femme de sa connaissance passer devant elle dans le bois de la Miotte ; et quelques heures

Digitized by Google

après, elle apprenait que cette femme venait de trépasser...(1) Non : un fantôme ne m'aurait pas fait tant de mal ; je vous dis que c'est une sorcière. Chez mes parents, une autre femme avait jeté un sort sur notre vache, qui était prête à vêler. Nous avons tout de même eu le petit veau ; et nous l'avons plus tard voulu saigner sous une remise. La sorcière est arrivée et a dit à notre vieux voisin, qui allait égorger la bête : « Ne tuez pas ce veau-là : je vous en donnerai ce que vous me demanderez. — Passe ton chemin, vieille sorcière, je n'ai rien à te vendre ! » Elle a dû s'en aller. C'était le temps des cerises. La sorcière est allée faire la cueillette : au moment où le vieux saignait notre veau, elle est tombée du cerisier et s'est tuée sur le coup. »... Mon père est allé consulter un anabaptiste. « Otez le seuil de votre écurie, a-t-il dit : vous trouverez un sort caché dessous. » Nous y avons trouvé un énorme crapaud, que nous avons tué : depuis ce temps-là, jamais nos bêtes n'ont été malades. » —

« Pour les sorcières, je n'y crois pas, dit une voisine. Mais je crois aux fantômes. Ici, dans cette maison, ajoute-t-elle en baissant la voix, j'ai vu un soir un fantôme noir se promener dans le jardin ; il sortait d'un coin où la pluie ne pénètre pas, et où il y a peut-être une tombe : mon mari n'a pas osé creuser à cet endroit. — Je ne m'étonne pas de cela, dit l'accouchée : moi-même, j'ai eu ici une peur affreuse. Au milieu de la nuit, après un cauchemar, je me suis réveillée en sursaut J'ai vu à deux pas de moi, un horrible spectre debout devant mon lit. Il était sans tête et vêtu seulement d'une chemise, Je me suis sentie couverte d'une sueur d'angoisse, mais je n'avais pas la force de remuer ni de crier pour réveiller mon mari. Le fantôme ne m'a rien dit et a reculé lentement, puis a disparu dans la muraille de la cuisine. Alors seulement j'ai pu appeler mon mari. Il a bien vite allumé une chandelle et est allé dans la cuisine, mais il n'a rien pu découvrir. »

C'est peut-être, dit la voisine, une maison hantée qui attire les sorciers et les mauvais esprits. Il faut aller habiter ailleurs. — Je partirai aussi, mais maintenant, je suis trop malade ».

Deux jours après, le mari de la jeune femme, en passant sur le pont de la ville, y reconnut la visiteuse, d'après la minutieuse description que sa femme lui en avait faite. Il se

(1) Fait de télépathie. V. MARILLIER : *Hallucinations télépathiques*. — C. FLAMMARION : *L'inconnu et les recherches psychiques* (1900).

Digitized by Google

hâta d'aller la rejoindre et lui dit, en dissimulant sa colère : « Allez au faubourg de Montbéliard : une femme a une commission pour vous. — Je n'ai rien à y faire. — Allez-y, si vous n'y allez pas, vous y perdrez de l'argent. » La femme, après un instant d'hésitation, prit le chemin du faubourg. L'homme prit une route détournée et courut assez vite pour arriver aussitôt après elle. Il s'arma d'une hache et ouvrit la porte. Déjà la sorcière était entrée et se trouvait en face de sa victime : « Vieille coquine, lui cria l'homme, enlève le sort ou je te tue. — Je ne vous ai pas touchée, cria-t-elle à la malade en lui lançant un regard féroce — Non, mais vous avez sauté trois fois au plafond. » — L'inconnue, qui voyait la hache levée, fit rapidement et trois fois de suite le tour de la chambre en murmurant une incantation. L'homme la suivait. La malade, de peur de voir son mari commettre un meurtre, ouvrit promptement la porte et poussa la misérable dehors. Elle se contenta de crier quelques malédictions et se hâta de s'enfuir Un instant après, le lait de la jeune mère coulait abondamment jusque sur ses pieds.

Quant à sa petite fille, elle resta souffrante pendant trois mois : l'enfant ne prenait absolument rien, et les trois derniers jours, sa petite langue tremblait dans sa bouche d'une manière extraordinaire. Le sommeil la fuyait. Enfin, sur le conseil d'une pieuse personne, une prière fut récitée pour elle : l'enfant s'endormit paisiblement, et quelques heures après se réveilla aussi bien guérie que sa mère (1).

CH. GODARD.

---

(1) Il n'est que temps de recueillir les rares légendes du territoire : elles ne sont plus connues que des vieillards. M. DUBAIL-ROY, Secrétaire de la Société d'Emulation, recevrait volontiers toute communication orale ou écrite a ce sujet.

Digitized by Google

NOTES

SUR LA GROTTE PRÉHISTORIQUE DE CRAVANCHE

Il n'est pas même besoin d'avoir été à Belfort pour connaître de réputation la grotte préhistorique de Cravanche ; elle a déjà fait l'objet d'un si grand nombre de relations dans des revues différentes, qu'en venant à mon tour, offrir au public ces quelques notes, j'ai moins l'intention de l'instruire que de lui faire sentir tout le plaisir qu'elle m'a procuré. En partant de Belfort, à une distance d'environ trois kilomètres, on rencontre à gauche, après avoir traversé le petit village de Cravanche, une colline de formation calco-oolithique qui fait face au Mont Salbert (1). C'est dans le flanc nord de cette colline qu'on appelle « le Mont » que s'ouvre l'entrée actuelle de la grotte. Notons en passant, que cette ouverture est le résultat fortuit d'un coup de mine de la part d'ouvriers carriers qui exploitaient la pierre en cet endroit au mois d'avril 1876.

« La grotte, au moment de sa découverte (cf. Bulletin de la Soc. d'hist. nat. de Colmar 1875-76 art. Ch. Grad), offrait à la vue un spectacle saisissant ; on apercevait çà et là, un amas incohérent de blocs détachés de la voûte incrustant des squelettes humains. » — L'étonnement fut grand : on se mit de suite à marteler la roche dure et compacte du sol pour extraire ces squelettes ; à différentes reprises, on découvrit des poteries, des silex taillés, des ossements d'animaux, etc., etc. Ce fut une véritable mine archéologique. Il est à regretter qu'on n'ait pas apporté à temps plus d'attention à cette trouvaille merveilleuse pour la science, nous aurions aujourd'hui un champ très vaste d'observations intéressantes, tandis qu'on est réduit maintenant à conjecturer beaucoup.

A une époque où les hommes n'avaient pour toute demeure que les crevasses ou les anfractuosités naturelles des rochers,

(1) Au point de vue géologique, le passage entre les schistes dévoniens du Salbert et la grande oolithe du Mont a dû s'opérer par une brusque transition.

Digitized by Google

la grotte de Cravanche servit de refuge à des peuplades peut-être antérieures, à tout le moins contemporaines, des constructions lacustres de la Suisse, comme nous essayerons de le montrer tout à l'heure. En effet, en présence des divers objets de l'industrie primitive de Cravanche, on est obligé de reconnaître qu'ils ne datent pas d'un même temps (1).

Dans l'intérieur de la grotte, on remarque à l'ouest une sorte d'auvent par lequel la terre provenant de l'extérieur semble avoir pénétré ; on suppose que c'est là que se trouvait autrefois l'entrée naturelle, hypothèse d'autant plus rationnelle qu'on y a recueilli de nombreux fragments de charbon, restes évidents d'anciens foyers.

Cette entrée a-t-elle été obstruée naturellement par l'éboulis, ou au contraire à dessein par les derniers habitants de la caverne ? Nous ne saurions le dire précisément.

Depuis sa non-occupation, la grotte a subi une transformation si grande causée par un ou plusieurs éboulements de la voûte, qu'actuellement, malgré la profondeur des fouilles opérées (trois mètres environ), on n'est pas encore parvenu au niveau premier du sol (2). J'insisterai ici sur la portée du mot « non-occupation », car si cette cavité naturelle de Cravanche ne servit pas toujours d'habitat, elle fut, à coup sûr, une demeure sépulcrale comme en fait foi le grand nombre de squelettes humains exhumés. Sans vouloir aucunement démontrer que les peuples qui ont utilisé la grotte de Cravanche comme demeure ou nécropole soient de l'époque de la Madelaine, voici les raisons pour lesquelles nous avons cru reconnaître d'abord un âge antérieur à celui de la pierre polie.

Les couteaux en silex de Cravanche sont du type de la Madelaine recueillis sur les bords de la Vézère (Dordogne), les parures et ornements sont ceux des Magdalèniens : citons une canine d'ours de $0^{m}08$ de longueur, perforée à la racine pour recevoir un lien de suspension (il est à remarquer que cette canine a conservé la patine, le lustré que le frottement lui a primitivement donné ; des poinçons en os servant à coudre les peaux d'animaux, des coquilles marines (valves d'ano-

(1) Les perçoirs, les grattoirs, les haches, les percuteurs, les lissoirs ont été réunis sous une vitrine au Musée de Belfort.

(2) L'éboulement a peut être contribué pour une part à la conservation des squelettes en les protégeant contre l'influence des agents atmosphériques.

Digitized by Google

donte) entre autres, une coquille fossile du genre *pectunculus obovatus* du terrain tertiaire (sables supérieurs) (série oligocène), percée pour être suspendue au cou, des os longs fendus pour extraire la moelle. Ce n'est point tout : j'ai, moi-même, trouvé un fragment de limonite (sesquioxyde de fer) qui a sans doute dû servir pour le tatouage. C'était d'un usage courant chez les magdaléniens de fabriquer une pâte à tatouer en broyant la limonite avec de la moelle d'os.

Est-ce à dire que tous ces objets doivent remonter à l'époque de la Madelaine ? Assurément non. Des poteries nombreuses, une incrustation calcaire de joncs tressés, des perles en argile cuite, des haches finement polissées, des lissoirs bien achevés révèlent une période avancée relativement rapprochée de la nôtre et correspondant à celle des habitations lacustres de la Suisse (palafitti) (1).

Parmi les ossements d'animaux déterminés on a : une machoire de chevreuil, des bois de grand cerf (*cervus elaphus*) de renne (?) (*rangifer tarandus*).

Comme les poteries n'ont jamais été trouvées dans les couches intactes de l'époque du renne, la station de Cravanche pourra rester classée d'une façon certaine et définitive dans l'âge de la pierre polie (néolithique).

Examinons maintenant avec soin les poteries primitives de Cravanche. On remarque qu'elles ont été façonnées à la main avec deux sortes de terre : les unes en argile très fine, les autres en argile grossière pétrie de petits cailloux siliceux (2). Comme ces poteries, en étant placées devant le feu, ont été mal cuites, l'irrégularité de la cuisson leur a donné une teinte inégale. Voici d'autre part la liste des vases ou jarres en bon état qui méritent une attention particulière.

1° Une jarre bombée à goulot très étroit, haute de 32 cm ayant trois petites anses mamelonnées destinées sans doute à la suspension. Cette jarre d'une conservation parfaite ne porte aucun dessin.

2° Un vase en poterie noire, très fine de 11 cm. de hauteur por-

(1) La première découverte des habitations lacustres ou palafittes (palafitti) fut faite en 1853-1854 dans le lac de Zurich par Ferdinand Keller. L'eau du lac ayant baissé exceptionnellement cet hiver là, on vit une accumulation de poteries, d'ossements, des fragments de tissus, des graines, etc., etc.

(2) Pour éviter les gerçures à la cuisson, on introduisait généralement dans la pâte des petits graviers siliceux ou de la pierre triturée.

Digitized by Google

tant, sur la partie bombée, une incrustation, qui consiste en petits traits horizontaux et obliques faits avec des ébauchoirs en bois ou en os.

3° Un vase bomboïde de 20 cm. de hauteur à deux anses mamelonnées dont le goulot ressemble à un cône tronqué.

4° Un vase de couleur brun clair de 22 cm. de hauteur pouvant avoir quelque analogie de forme avec nos barbotines modernes Cet échantillon montre déjà par les dessins une certaine perfection dans l'art.

Une des trouvailles les plus curieuses de Cravanche est une incrustation calcaire de joncs ou de chaumes réunis et reliés transversalement par l'écorce de quelques osiers. Tout porte à croire que cette sorte de paillasson était une couchette. Ce travail est identique dans son genre à celui de l'époque Robenhausienne.

Notons maintenant deux grands anneaux plats en serpentine dont la destination a été et est encore controversée. Etaient-ce des bracelets comme le pense M. A. de Mortillet? Etaient-ce des sortes de grattoirs?..... *adhuc sub judice lis est.* Il y a lieu ici de remarquer le trafic auquel se livraient les peuples préhistoriques ; ils se devaient passer de main en main, sous forme d'échanges, les produits naturels des régions les plus diverses. C'est ainsi que s'explique la venue de la serpentine, de la jadéite dans des pays où ces roches ne se sont jamais rencontrées. Comment maintenant, nous étonnerions-nous de la présence du jade et de la serpentine dans la Grotte de Cravanche? Voici, en outre, le résultat des derniers fouilles faites à Cravanche : 1° On trouva en 1893 quatorze perles en argile cuite, percées dans le sens de leur plus grand axe pour servir de collier ; 2° En 1894-95, un polissoir portatif en grauwacke marqué de petites raies longitudinales peu profondes, indiquant son usage pour affiler des petits outils, tels par exemple que des poinçons en os ; 3° En 1896, des poinçons en os et une pointe de flèche barbelée ; 4° En 1897, on continua à déblayer le sol de la grotte sans rien trouver. Etait-on arrivé à la limite de la couche archéologique ou en existe-t-il une autre plus inférieure? L'avenir résoudra peut-être cette question problématique. En 1899, on découvrit un petit vase en terre fine de 10 cm. de hauteur portant des petites raies obliques sur la panse. Cette

Digitized by Google

potiche, très délicatement façonnée, indique un degré élevé dans l'art.

Arrivons maintenant à la partie anthropologique de la Grotte de Cravanche qui nous offre un intérêt d'autant plus grand, qu'elle confine au problème de nos origines : le nombre des squelettes humains découverts est considérable. Citons quinze crânes actuellement bien conservés : treize se trouvent à Belfort et deux au Musée de la Société d'Anthropologie de Paris.

MM. Salmon et Barthélemy ont mesuré dix crânes dont voici les petits et grands diamètres avec les indices crâniens.

Diamètre antéro postérieur	Diamètre transversal	Indice crânien
172,5 (?)	123,5 (?)	71,59 (?)
183	132	72,13
174 (pathologique)	126	72,41
173	128	73,98
173	130	75,15
171	130	76,02
168	128	76,19
170	130	76,47
180	140	77,77
183	143	78,14
196 (classé dans le Musée de la soc. d'anth. de Paris.)	143	72,96
174 d°	134	77,01
179 (mesuré dernièrement)	139	77,65
172 d°	133	77,32
184 d°	140	76,08

L'indice crânien est le rapport du diamètre transversal maximum d'un crâne à son diamètre antéro postérieur supposé égal à 100.

$$I = \frac{DT \times 100}{GD}$$

Presque tous ces crânes ont une protubérance très caractéristique à l'occiput, ils rentrent dans la catégorie des crânes longs, d'après leurs sutures, ils indiquent des individus d'âges différents. Le front est droit, point de prognathisme, les dents sont d'une parfaite conservation. En somme, les peuples préhistoriques de Cravanche devaient avoir une belle constitution.

Digitized by Google

Signalons encore une curiosité anthropologique : on a trouvé à Cravanche quatre humérus à olécrane perforé (1). Ceci provient de ce que la partie osseuse très mince qui sépare la cavité olécranienne et la cavité coronoïde a disparu en laissant ainsi libre passage entre elles. Tandis que l'on observe rarement cette perforation olécranienne sur les humérus des races modernes, elle se voit fréquemment sur ceux des races préhistoriques. Prunières l'a observée dans une proportion de 10 p. 100 dans les dolmens de la Lozère, et Wymann dans une proportion de 31 p. 100 dans les Mounds des Etats-Unis. En disant que les peuplades de Cravanche avaient « une belle constitution », je tiens à faire une certaine réserve au sujet de leur force musculaire, car non seulement les péronés ne sont pas cannelés mais les tibias et les fémurs sont ténus et les clavicules petites (2). Somme toute, nous avons affaire à une race dolilocéphale qui pourrait justement être rapprochée de la race de Cro-Magnon (3).

Je ne puis terminer ici cette esquisse sans venir remercier sincèrement MM. Dubail-Roy, Rœsch et Meyer, qui ont bien voulu s'intéresser à ma petite étude en me favorisant de leur concours.

Belfort, Juillet 1899.

G. COURTY.

---

(1) En examinant des fragments d'os humains, je viens de rencontrer encore un humérus à cavité olécranienne perforée, peut être que la continuation des fouilles en fera découvrir d'autres.

(2) A deux exceptions près, la taille des peuples de Cravanche est de 1 m 54, c'est-à-dire peu élevée.

(3) Plusieurs ossements humains de Cravanche portent des traces de carbonisation. Les corps étaient-ils brûlés suivant un rite, (mais alors on ne trouverait point les os en si bon état), ou étaient-ils placés près des foyers ? Il faut, je crois, se résoudre à ne point le savoir.

Digitized by Google

Une vue de Belfort en 1710

Les vues de Belfort aux siècles derniers sont fort rares et c'est une bonne fortune de pouvoir offrir aux amateurs d'histoire locale un fac-simile de l'original d'une gravure représentant notre ville au commencement du 18e siècle et provenant de la collection des estampes de la Bibliothèque nationale.

A notre connaissance, outre cette gravure, il n'existe que 3 vues du château et de la ville de Belfort avant le 19e siècle. De plus, notre musée possède une peinture à l'huile, portant la date 1615, qui n'est qu'une copie de la vue de l'*Alsatia illustrata* de Schœpflin et par conséquent, antidatée d'un siècle et demi environ, ainsi que des tableaux à l'huile représentant l'église, l'ancien magasin aux vivres (actuellement maison Grosborne), la place d'Armes, peintures faites à la fin du siècle dernier. L'abbé Descharrières, dans sa volumineuse Histoire manuscrite de Belfort, en aurait vu d'autres, car dans sa description de notre ville, il s'exprime ainsi : « on se servira de deux plans de Belfort qui datent du milieu de la guerre de Trente ans et qui représentent cette ville vue du cimetière de Brasse à peu près, en sorte que, sans en distinguer les rues, ni la plupart des maisons, on voit les remparts, les portes, les tours et presque toute l'enceinte. Le premier est gravé sur bois et placé à la suite d'une mauvaise histoire militaire allemande des ravages des Suédois par les troupes de Saxe Weimar, imprimée à cette époque. Il s'accorde parfaitement avec le second, peint à l'huile, sur une grande échelle. Il a été conservé longtemps au vieil hôtel de ville de la Porte de Brisach d'où il a disparu, dit-on, pour aller giter dans un village de la Franche-Comté [1].

La vue la plus ancienne est celle du château en 1579. Tirée des Curiosités d'Alsace (publiées en 1860 et 1861), elle est la reproduction d'un dessin original conservé aux Archives départementales du Hte-Rhin. Le plan du tableau fait face à un observateur placé à l'E. du château, sur le prolongement de la crête

(1) Malgré nos recherches, nous n'avons pu découvrir trace de ces deux vues.

Digitized by Google

Digitized by Google

Veüe de la Ville et du Chateau de B

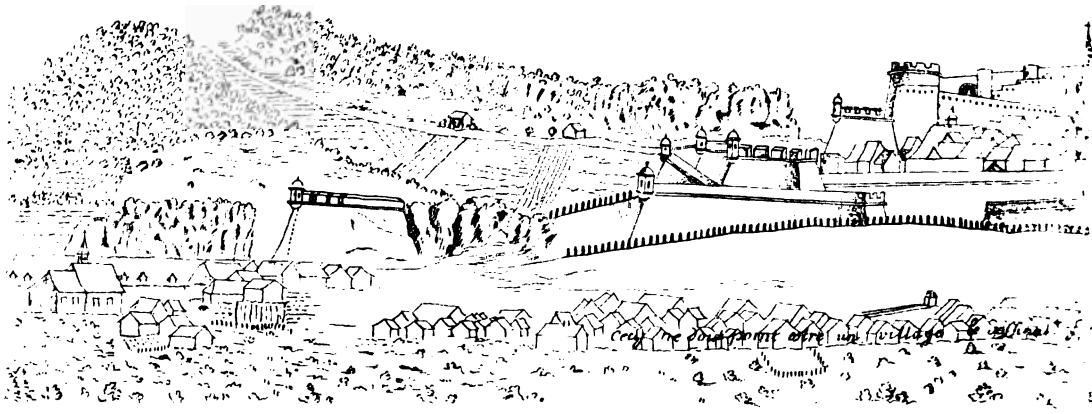

BELFORT

Digitized by Google

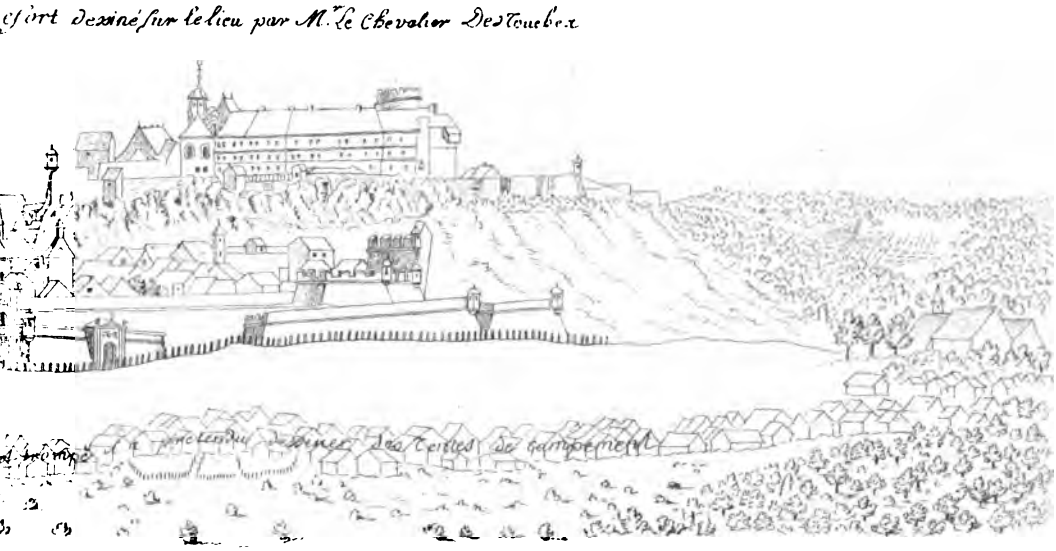

Digitized by Google

Digitized by Google

des Perches, en un point situé à une petite distance au S. du village de Perouse. Cette vue est fort intéressante, parce qu'elle indique l'existence d'un ouvrage avancé, détruit lors de la construction du couronné du comte de la Suze.

La vue de Belfort en 1675 (la ville autrichienne, par conséquent) a été extraite d'un ouvrage fort curieux attribué à de l'Hermine et ayant pour titre : *Mémoires de deux voyages et séjours en Alsace, 1674-76 et 1681*, publié en 1886 par la Société industrielle de Mulhouse. Notre ville a été fort exactement dessinée par l'observateur qui était placé sur la déclivité du Plateau des Chèvres (1).

L'*Alsatia illustrata* de Schœpflin donne une excellente gravure de la ville et du château de Belfort en 1752, prise également à l'O. de la ville. Ce qui surprend dans cette vue, c'est de voir les deux tours de l'église St-Christophe (qui n'ont été faites qu'en 1788 et 1844) couronnées de dômes. Le dessinateur, pour exécuter cette gravure, s'est servi des plans de l'église inachevée à ce moment et plus tard, ces dômes ne furent pas construits.

La « Veüe de la ville et du château de Belfort dessiné sur le lieu par M. le chevalier des Touches » (2) nous montre Belfort,

(1) Ces deux vues du château et de la ville de Belfort ont été reproduites dans la Notice sur l'Histoire militaire de Belfort, par le commandant PAPUCHON, 1889.

(2) Gravure de 30 cent. sur 12. Nous devons à l'obligeance de M. le général Papuchon les renseignements suivants concernant l'auteur de cette gravure : le Chevalier Destouches Louis Camus. Il fut d'abord commissaire extraordinaire de l'artillerie le 16 Décembre 1691, servit au siège de Namur et se trouva à la bataille de Steinkerque en 1692, à celle de Neervinde et au siège de Charleroi en 1693. Devint commissaire ordinaire de l'artillerie le 6 Avril 1694 et fit la campagne en Flandre.

Lieutenant en second de l'artillerie de l'armée de Flandre, par commission du 20 Avril 1695, il servit au bombardement de Bruxelles et alla commander l'artillerie en Bretagne par commission du 20 Avril 1696. Il y demeura jusqu'en 1702, et fut nommé par commission du 26 février 1703 pour commander l'artillerie du corps séparé de l'armée de Flandre.

Brigadier d'infanterie par brevet du 10 Fevrier 1704, il commanda l'artillerie de l'armée de la Moselle par commission du 25 Mars 1704 et 6 Avril 1705. Il fut fait lieutenant-colonel du régiment des Bombardiers par commission du 20 Janvier 1706, commanda l'artillerie de la Moselle par commission du 30 Mars, et eut le 1er Juillet un ordre pour se jeter dans Dunkerque et le défendre en cas d'attaque. Il commanda en second l'artillerie de l'armée de Flandre par commission du 28 Mars 1707, l'artillerie de l'armée du Rhin et du département d'Alsace par commission du 12 Mai 1708. Il commanda en chef l'artillerie de l'armée de Flandre par commission des 18 Mai 1710 et 1er Mars 1711. Capitaine général des Bombardiers de France par provisions données à Versailles le 18 Janvier 1712, il commanda en chef l'artillerie de l'armée de Flandre par commission du 20 Mars ; mais il reçut au siège de Douai une blessure qui l'empêcha de servir le reste de la campagne. On lui donna la charge de Lieutenant général de l'artillerie des départements de la Moselle, de la Meuse et de la Sarre par provisions du 2 mai 1716, le grade de Maréchal de camp par brevet du 8

Digitized by Google

après sa transformation par Vauban. L'observateur, placé sur le prolongement de l'axe de la Porte de France, a dessiné très fidèlement le front de cette porte, les deux tours qui le flanquent (elles ne sont pas encore recouvertes d'une toiture en charpente, comme nous le voyons, plus tard, dans la gravure de l'*Alsatia illustrata*, en 1752) et les contre-gardes qui couvrent ces deux tours. On remarque même que la Porte de France est ornée des grenades que nous avons encore vues avant sa démolition. Avec quelque attention, on aperçoit l'écusson royal figuré sur le dessin. L'ouvrage à corne de l'Espérance qui était alors un ouvrage avancé, non soudé alors au corps de place, est achevé. Le château est bien dessiné. De l'Hermine s'exprime au sujet du château, reconstruit en 1675 et démoli sous la Restauration pour faire place à la caserne actuelle « l'ancien château n'était qu'un nid à rats, mais présentement, il a bien changé de face, c'est un bâtiment de briques qui paraît avoir 25 à 30 toises de longueur, percé de trois rangs de fenêtres, en belle symétrie dont les vues sont charmantes ». A l'E. on remarque la chapelle, au S., la tour du donjon, démolie en 1780, qui avait 12 ^{m} de diamètre.

Sur la gauche, nous voyons la Tour des Bourgeois où les habitants de la ville avaient droit de retraite en cas de siège. Elle était entourée de hangars où ils remisaient leur mobilier et d'un fossé large et profond, où le bétail était mis à l'abri. Avant Vauban, cette tour avait 4 ou 5 étages avec embrasures en tous sens. Ce célèbre ingénieur y fit exécuter un revêtement, complété en 1820. Tout à fait sur la gauche, on aperçoit les hauteurs de la Miotte et de la Justice et au-dessous, l'ouvrage à corne de l'Espérance, puis les maisons du Magasin, et la chapelle de N. D. de Lorette, construite en 1683 par Emoinin, ancien prévôt de la collégiale, à l'intersection de la rue de Mulhouse et du faubourg des Vosges.

Dans l'enceinte intérieure de la ville, on voit le clocher de la collégiale de St-Denis, située sur l'emplacement actuel de la

---

Mars 1718, la permission de porter le cordon de l'Ordre de Saint-Louis, par lettres du 1er Janvier 1720; la charge de Directeur général des Ecoles d'artillerie qu'on crea pour lui par commission du 14 Février suivant et une place de Commandeur de l'Ordre de Saint Louis par provisions du 7 Mars 1725. Le chevalier Destouches mourut le 11 Mars 1725, à l'âge de 58 ans (Extrait de PINARD, Chronologie historique militaire, tirée sur les originaux, Paris, 1764, tome VII, page 5).

Digitized by Google

caserne du Pavillon, démolie en 1753, attenante à la Prévôté et au cloître du chapitre. En 1717, un rapport adressé à l'archevêque de Besançon constate qu'elle menace ruine. Cette église n'avait qu'une nef à plafond de bois de 7 toises de longueur sur 5 de largeur et sur la droite, un bas côté. Elle était fort obscure, car elle ne recevait de lumière que par les fenêtres de ses chapelles bâties à la gauche et par celle qui se trouvait au dessus de son portail. Le Clocher, surmonté d'une flèche, se trouvait attenant au chœur et non au-dessus de l'entrée donnant dans la rue du Rosemont (rue du Pavillon actuelle). Un peu à droite de la Porte de France se montre la Porte de l'Horloge (placée entre les maisons Bardy et Charpiot), démolie en 1739 faisant partie de l'enceinte intérieure de la ville, formée par le derrière des maisons (comme cela existe encore à St-Ursanne). L'enceinte extérieure de la ville, avant Vauban, bordant le canal actuel, se composait d'un mur garni de tours. Entre les deux enceintes se trouvait un espace d'environ 35 mètres, formant fossé où pénétrait l'eau de la rivière.

La Porte de Bourgogne, de France ou des Capucins (enceinte extérieure), flanquée de deux tours, se trouvait à peu près dans l'emplacement N.-O. de l'Arsenal. De l'Hermine nous dit « cette porte était double avec double pont-levis et un corps de garde à l'ordinaire près de la barrière. La 1re de ces portes était flanquée de deux tours rondes d'une espèce de pierre rouge fort dure. Il y avait au-dessus de l'entrée cinq armoiries de seigneurs de l'Empire et celles de l'empereur se voyaient au plus haut de la seconde porte (c'est celle qui figure dans la gravure) au-dessus d'une montre d'horloge » (1).

Sur la droite et dans le prolongement de la Porte de l'Horloge, on voit la tour de Montbéliard (reste de la vieille enceinte) qui se trouvait vers l'extrémité de la rue de l'Etuve, à l'angle E. de la caserne du front sud de la ville.

Enfin, tout à fait sur la droite, se montre le couvent des Capucins, établi en 1619 sur le champ des Lépreux et démoli, partie en 1840, partie en 1885.

Au premier plan de la gravure, nous remarquons une quantité de maisonnettes qui disparaîtront, plus tard, pour faire place aux faubourgs de France, des Ancêtres et de Montbéliard. On

(1) Son horloge fut transportée à la Porte de Brisach et détruite pendant le siège de 1870-71.

Digitized by Google

lit la légende suivante : *ceci ne doit point estre un village, le dessinateur s'est trompé et a prétendu dessiner des tentes de campement.*

En effet, ce ne sont pas des maisons, car, dans la Vue de l'*Alsatia illustrata*, de 1752, le faubourg de France n'est encore indiqué que par des clôtures de palissades et seul, le bâtiment de l'Ancienne Poste existe dans cette partie des faubourgs. C'est bien un campement, car une pièce des archives, de 1687, nous donne un état des vivandiers du camp ayant fait régler leurs mesures. Nous y voyons figurer les régiments de Limousin, Angoumois, Normandie, Poitou, Guienne, Piémont et Royal Comtois. Ce camp qui s'étendait du couvent des Capucins au Magasin, a probablement subsisté jusqu'à l'entier achèvement des travaux de fortification de notre ville, entrepris par l'illustre Vauban.

D.-R.

Digitized by Google

NOTES GÉOLOGIQUES

prises le long du fossé de la Canalisation d'eau de Roppe

par L. MEYER

Membre de la Société Géologique de France

Dans le courant de l'automne 1899, la commune de Roppe, près Belfort, fit exécuter des travaux de canalisation d'eau potable. Deux sources furent captées : l'une située sur la rive droite de l'étang d'Autruche, à une dizaine de mètres au-dessus du niveau de cet étang, et l'autre, plus à l'Ouest, au bord de la forêt. A cet effet des tranchées d'une profondeur moyenne de $0^{m}80$ à 1 mètre, partant de chacune des sources, furent ouvertes, pour recevoir des tuyaux de conduite en fonte. Les deux tranchées se rencontraient à proximité de la route du fort de Roppe, en un point où un réservoir fut construit pour emmagasiner les eaux. De là, ces dernières ont été conduites à travers le vallon de l'Autruche, jusqu'au village, où la canalisation se bifurque dans le sens des deux extrémités de la bourgade.

Ayant eu la bonne fortune de faire une excursion aux environs de Belfort en compagnie de M. le docteur Bleicher, de Nancy, nous avons appris par hasard, que les travaux dont il s'agit, étaient en cours d'exécution, et nous nous y sommes rendus ensemble. A notre arrivée, la branche Est de la tranchée était déjà recomblée jusqu'au point de jonction. Nos observations n'ont donc pu porter que sur la branche Ouest et sur le restant du fossé.

La source du bord de la forêt prend naissance (ainsi que l'autre) dans le grès bigarré et fournit une eau très limpide. Depuis la lisière du bois jusqu'à la route, la tranchée traverse une couche de lehm de provenance vosgienne. A partir de la citerne, le lehm recouvre une couche d'alluvions sableuses

Digitized by Google

formée aux dépens de roches locales : grès divers, calcaire, barytine, etc. Ces alluvions se remarquaient sur un assez long parcours du fossé. On voit ensuite se succéder des marnes verdâtres et jaunâtres, d'une puissance d'environ 3 mètres, en couches de 20 centimètres, inclinées à 35-40° Sud-Nord, soit contrairement à l'inclinaison générale des roches de la région (1). Ces marnes étaient suivies d'un grès jaune, fin, ayant environ 1^{m},40 d'épaisseur. Puis venaient deux bandes de marne charbonneuse, la première de 30 centimètres, la seconde de 20 centimètres, inclinées de même, et séparées l'une de l'autre par une couche de marne d'une épaisseur de 25 centimètres, le tout recouvert par environ 4 à 5 mètres de grès fin, gris-jaune, très tendre et se brisant facilement.

Ces diverses couches marno-gréseuses peuvent être considérées comme représentant le sous-étage inférieur du Keuper. Malgré des recherches minutieuses, il n'a pas été possible de découvrir dans les marnes charbonneuses des traces de végétaux assez bien conservées pour pouvoir être étudiées au point de vue de la détermination.

Plus loin, sur un parcours d'environ 30 à 40 mètres, affleurent sur la tranchée des marnes multicolores se rapportant au Keuper supérieur, sans gypse ni sel gemme, quoique le premier de ces minéraux ait été exploité, à ce niveau, au delà du village de Roppe, non loin de la ferme de la Maye.

Après avoir dépassé les marnes irisées, on voyait, jusqu'à environ 60 mètres du coude que fait la tranchée pour se diriger vers l'Est, des grès très fins, schisteux, de couleur gris-bleu, ayant l'apparence du Rhétien ou infra-lias. Il était impossible de déterminer avec quelqu'assurance la puissance de ces couches, les têtes de bancs ayant été démantelées par les eaux et recouvertes, en certains endroits, d'une couche de sable diluvien ; il est regrettable que le fossé n'ait pas été creusé plus profondément à cet endroit.

Les couches du Sinémurien et du Charmouthien, fortement ravinées, ne montrent aucun affleurement et sont couvertes de matériaux de transport provenant des terrains d'amont : grès

(1) Ces marnes, ainsi que les couches suivantes dont nous allons parler, font partie de la bande étroite de terrains relevés ou renversés allant depuis près de Vétrigne jusque vers les Errues, et signalée par M. Parisot.

Digitized by Google

bigarré, rhétien, etc. (sable fin au fond du fossé, sable grossier au dessus). Ce terrain pouvait être suivi jusqu'à environ 20 mètres du coude du fossé, où l'on trouvait, en place, les marnes bleues et jaunes du Toarcien supérieur, sans stratification apparente, malheureusement sans fossiles. A l'endroit où la tranchée touchait la route, soit à l'angle, les ouvriers avaient mis au jour des schistes gris-bleus que l'on reconnaissait facilement pour être du Toarcien inférieur ; mais ces roches n'étaient pas en place, et avaient été menées là, peut-être lors de l'exploitation des mines de ciment, car elles se trouvent placées au-dessus du lehm, de date plus récente.

A partir de ce point, nous n'avons pu voir, jusqu'à environ 80 ou 90 mètres du ruisseau, que du lehm plus ou moins sableux. A l'approche du ruisseau, les alluvions sont plus grossières, et l'on rencontrait des galets de grès sur un assez grand parcours de l'autre côté du ruisseau, pour ne plus voir ensuite que du lehm, jusqu'au bourrelet que forme l'astartien en saillie. Ce dernier était visible dans presque tout le restant du fossé creusé pour la canalisation d'eau. Cependant, dans la partie N.-E. du village, il est recouvert par les argiles sidérolithiques. A cette occasion, il a été possible de constater que le terrain sidérolithique incontestablement non remanié, et représenté par de belles argiles ocreuses lustrées, contenant de nombreux grains de fer, repose directement sur l'étage astartien.

L. M.

Digitized by Google

Digitized by Google